

# **CONSEIL METROPOLITAIN**

**SÉANCE DES**  
**02 ET 03 OCTOBRE 2025**

---

## **PROCÈS-VERBAL**

## **Sommaire**

<b>I. Séance .....</b>	<b>03</b>
<b>II. Ordre du jour.....</b>	<b>04</b>
<b>III. Délibérations .....</b>	<b>10</b>
<b>IV. Débats .....</b>	<b>171</b>

### **Annexes :**

- Vote électronique**
- Déports en séance**
- Tableau des subventions**

# I. Séance

## CONSEIL METROPOLITAIN DES 02 ET 03 OCTOBRE 2025 CITE DES CONGRES (SALLE 300) - 5 RUE VALMY A NANTES

**Jeudi 2 octobre 2025 :**

Séance ouverte à 14 h 06 et levée à 18 h 27

**Vendredi 3 octobre 2025 :**

Séance ouverte à 9h 14 et levée à 16 h 38

**Convocation :** 26 septembre 2025

**Présidence de séance :**

- Madame Johanna ROLLAND – Présidente
- Monsieur Bertrand AFFILE – 1<sup>er</sup> Vice-Président (Délibérations n° 9 à 12, 27, 30 à 40)
- Monsieur Anthony DESCLOZIERS – 2<sup>e</sup> Vice-Président (Délibération n° 42)

**Secrétariat de séance :**

- titulaire : Monsieur Patrick GROLIER

**Quorum :**

- Délibérations n°27 et 42 : **43**
- Délibérations n° 15 et 36 : **44**
- Délibérations n° 32, 33 et 34 : **45**
- Délibération n° 40 : **48**
- Autres délibérations : **50**

## II. Ordre du jour

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
	Désignation du secrétaire de séance		-	171
1	Procès-verbal du conseil métropolitain des 26 et 27 juin 2025 - Approbation	Mme ROLLAND	10	171
2	Compte rendu des délégations	Mme ROLLAND	11	171
3	Débat d'orientations budgétaires 2026	M. BOLO	12	171
4	Rapport sur la situation en matière de développement durable 2024/2025	M. RIOM	13	186
5	Bilan du schéma de promotion des achats responsables	M. BOLO	16	195
6	Présentation du rapport Egalité Femmes / Hommes	Mme LEBLANC	21	198
7	Présentation du rapport Accessibilité Universelle 2024 - Information	Mme OGER	24	202
8	Programme local de l'habitat - Plan de relance pour le logement - Extension du dispositif du bail réel solidaire (BRS) - Création d'un second niveau de BRS - Approbation	M. PRAS	28	206
9	Politique publique des patrimoines et des mémoires - "Centre d'Histoire et des Mémoires" métropolitain - Pré-programmation	M. DESCLOZIERS	31	210
10	Patrimoines et mémoires - Dispositif de soutien aux patrimoines de Loire - Attribution de 4 fonds de concours	M. DESCLOZIERS	34	214
11	Demande de renouvellement de dénomination de la Ville de Nantes en commune touristique	M. DESCLOZIERS	37	214
12	Pacte métropolitain - Tourisme de proximité - Fonds de concours en fonctionnement 2025	M. TERRIEN	39	215

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
13	Accompagnement des proches aidants métropolitains - Soutien à la maison des aidants du CCAS de Nantes	Mme LEBLANC	42	215
14	Solidarités - Convention tripartite régissant les relations du CCAS de Nantes avec la Ville de Nantes et Nantes Métropole - Approbation	Mme OGER	44	218
15	Exploitation du réseau de transports publics urbains de personnes et coordination des services de mobilités de Nantes Métropole - Choix du délégataire et convention de concession de service public - Approbation	M. DESCLOZIERS	48	219
16	Transition Ecologique - Renouvellement convention Service en Energie Partagée (2026-2028)	M. RIOM	52	227
17	Transition énergétique - Thouaré-sur-Loire et La Chapelle-sur-Erdre - Réseaux de chaleur - Règlements de service - Tarifs - Approbation	M. RIOM	54	228
18	Délégation de gestion des digues de protection contre les inondations de la plateforme d'Angers - Convention de financement des études et travaux d'investissement réalisés pour le compte des groupements de collectivité, concernant le système d'endiguement de la Divatte, période 2025/2028 - Approbation	M. RIOM	57	231
19	Plan Local d'Urbanisme métropolitain - Accord de Nantes Métropole pour la création de 17 périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDAMH)	M. PRAS	59	233
20	Plan local d'urbanisme métropolitain - Vertou - Lycée Mandon - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Approbation	M. PRAS	62	234
21	Plan local d'urbanisme métropolitain - Nantes - Extension de l'écopoint des Dervallières - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Approbation	M. PRAS	65	236
22	Délégation des aides à la pierre de l'État en faveur du logement social et du parc privé - Nouvelle prorogation pour l'année 2026 de la convention 2020-2024 - Approbation	M. PRAS	67	236

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
23	Programme local de l'habitat - Application de l'article 55 de la loi SRU - Demande de renouvellement de l'exemption de la commune du Pellerin des obligations résultant de la loi SRU en matière de réalisation de logements locatifs sociaux	M. PRAS	69	237
24	Thouaré-sur-Loire - ZAC des Deux Ruisseaux - Modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Demande d'ouverture et définition des modalités de la participation du public par voie électronique - Approbation	M. PRAS	72	238
25	Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin sec et des Dervallières et Convention ANRU+ - Avenants à conclure avec l'ANRU et autres partenaires	M. QUENEA	75	239
26	Nantes - Aménagement des espaces publics aux abords de la Place Zola - Bilan de la concertation préalable	M. QUÉRO	79	240
27	Nantes - Avenant au mandat d'études préalables pour la reconversion du site de l'Hôtel-Dieu - Lancement des consultations pour la réalisation d'une mission de MOE sécurisation et prise en gestion technique - Approbation	M. AFFILE	82	249
28	Travaux de voirie de moyenne envergure - Ajustement de la stratégie d'achat - Attribution du marché	M. LUCAS	85	251
29	Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Retz - Avis sur le projet arrêté	Mme GOUEZ	87	251
30	Vœu du conseil de Nantes Métropole : ouverture des commerces le dimanche en 2026	M. DESCLOZIERS	90	254
31	Exploitation et gestion des crématoriums de Nantes et St Jean de Boiseau -Délégation de service public - Approbation du principe d'une gestion déléguée - Avenants	M. BOLO	92	256
32	Gestion et mise en œuvre de la politique touristique durable métropolitaine - Délégation de service public - Approbation du principe d'une gestion déléguée	M. DESCLOZIERS	95	257

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
33	Délégation de service public pour la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne et du Mémorial de l'abolition de l'esclavage - Rapport de présentation - Approbation du principe de délégation	M. DESCLOZIERS	98	259
34	Gestion et exploitation des Machines de l'Île et des espaces communs des Nefs - Délégation de service public - Approbation du principe d'une gestion déléguée	M. DESCLOZIERS	101	260
35	Délégation de service public pour l'exploitation de la Cité des Congrès - Avenant n°19 au contrat de DSP Cité des Congrès de Nantes	M. DESCLOZIERS	103	260
36	Remise à niveau numérique de la Cité des Congrès / Sécurisation et évolution de l'Infrastructure Réseau Système d'Information - Lancement de la consultation selon une procédure formalisée dans le cadre de la convention de mandat avec la SPL la Cité des Congrès de Nantes - Autorisation de signature de l'accord-cadre à venir	M. DESCLOZIERS	105	261
37	Equipements culturels métropolitains - Dispositions diverses	M. DESCLOZIERS	108	261
38	Contrat de Plan Etat-Région 2021/2027 - Volet immobilier - ONIRIS - convention financière pour le projet de réhabilitation du centre hospitalier universitaire vétérinaire et extension des capacités d'enseignement vétérinaire	M. AFFILE	112	262
39	CAMPUS NANTES - Contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics - Convention pluriannuelle 2025/2027 avec l'Institut Mines-Télécom Atlantique	M. AFFILE	114	262
40	Institut de Recherche en Santé 2020 (IRS 2020) - Approbation de la convention financière	Mme GOUEZ	117	263
41	Attribution de subventions aux tiers	M. BOLO	120	265
42	Convention relative à la délégation de subvention entre Nantes Métropole et la SAMOA pour le projet de coopération Nantes RECIFE	M. BERTHELOT	122	265

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
43	Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation	Mme BASSAL	125	266
44	Décision modificative n°3 du budget principal, des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, enlèvement et traitement des déchets, transports et stationnement de Nantes Métropole pour l'exercice 2025 - Dotations de provisions pour dépréciation des actifs circulants pour 2025	M. BOLO	130	268
45	Dispositions financières et tarifaires diverses	M. BOLO	132	269
46	Adhésions diverses - Approbation	M. BOLO	134	269
47	Désignations Diverses - Approbation	M. AFFILE	137	270
48	Politique foncière - Exercice 2024 - Bilan des acquisitions et cessions - Information	Mme BESLIER	139	270
49	Engagement Loire - Exploitation des Ports de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé - Délégation de service public - Tarifs 2026 et Règlement d'exploitation	M. DESCLOZIERS	141	271
50	Carquefou - Projet de liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Approbation	M. MARTIN	143	272
51	Contrat de plan Etat-Region 2021/2027 - Avenant relatif au volet ' Mobilités ' - Conventions de financement	M. AFFILE	145	271
52	Convention d'occupation avec option d'achat et modalités de gestion et d'exploitation de la gare routière de Nantes - Approbation	M. AFFILE	150	274
53	Stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole - Tarifs 2026	M. AFFILE	153	275
54	Concession de service public - Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation conjointe d'un contrat relatif à l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation de la Prairie de Mauves - Avenant n°1	Mme COPPEY	155	275

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
55	Eau potable - Assainissement - Lancement de consultations	M. SALECROIX	157	276
56	Basse-Goulaine - Rue de la Giraudière - Extension de réseaux d'assainissement eaux usées - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Convention de mandat avec Atlantic'eau	M. SALECROIX	160	276
57	Dispositif d'appui aux collectifs d'entreprises - Avenant n°1 - Approbation	M. DESCLOZIERS	162	277
58	Prestations d'enlèvement de graffiti et d'affichage sauvage - Attribution et signature des marchés	M. LEMASSON	164	277
59	Services publics de fourniture et de distribution d'électricité, de distribution de gaz et service public de réseaux de chaleur - Rapports annuels des délégataires	M. RIOM	166	279
60	Rapports des actions entreprises par Nantes Métropole et par la SEMMINN suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Nantes Métropole, de la SEMMINN et de LOMA au titre du transfert du MIN de Nantes à Rezé - Information	M. AFFILE	169	280

# III. Délibérations

■ Direction générale des services  
Direction du secrétariat général

## 1 - PROCES-VERBAL DU CONSEIL METROPOLITAIN DES 26 ET 27 JUIN 2025 - APPROBATION

### Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINÉAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LE BLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphanie, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEN Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu)

### Absents : 11

M. ASSEH Bassem, M. BELHAMITI Mounir, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VIALARD Louise, M. VOZELLAUD François

Madame Johanna ROLLAND, Présidente  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque conseil métropolitain est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par la Présidente de Nantes Métropole et le secrétaire.

Il est proposé d'approver le procès-verbal de la dernière séance du conseil métropolitain, ci-annexé.

### Le Conseil délibère, et,

1. approuve le procès-verbal du conseil métropolitain des 26 et 27 juin 2025, ci-annexé,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Adoptée à l'unanimité

## 2 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

### Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. ANNREAU Matthieu, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESENT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEN Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNREAU Matthieu)

### Absents : 11

M. ASSEH Bassem, M. BELHAMITI Mounir, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VIALARD Louise, M. VOZELLAUD François

Madame Johanna ROLLAND, Présidente  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

### Le Conseil délibère, et,

1. Prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

### 3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

#### Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESENT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LE BLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS Françoise, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie

#### Absents et représentés : 8

M. ARROUET Sébastien (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNREAU Matthieu)

#### Absents : 7

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. TURQUOIS Laurent, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

#### Exposé

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente Nantes Métropole doit présenter au Conseil métropolitain, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Celui-ci doit préciser les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement, et faire état de la structure et de la gestion de la dette. Il doit par ailleurs présenter des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil métropolitain ainsi qu'à une délibération spécifique.

Le rapport est désormais obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

#### Le Conseil délibère, et,

1. constate, par un vote de l'assemblée, que le débat relatif aux orientations budgétaires pour 2026 a eu lieu, avec pour appui le rapport joint à la présente délibération,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Adoptée à l'unanimité

## 4 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2024/2025

### Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 8

M. ARROUET Sébastien (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane)

### Absents : 8

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VOZELLAUD François

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable.

L'engagement de la métropole nantaise en matière de développement durable s'est construit progressivement à travers différents mandats successifs, avec des objectifs locaux posés dans les politiques publiques et les documents réglementaires : plan climat-air-énergie territorial (PCAET), plan local d'urbanisme métropolitain, plan de déplacements urbains... La dynamique est engagée depuis plusieurs années pour lutter contre le dérèglement climatique et pour amplifier la transition écologique, comme l'illustrent les rapports annuels de développement durable.

Pour ce mandat 2020-2026, la transition écologique est plus que jamais au cœur des préoccupations, au même titre que l'égalité pour tous et la justice sociale. C'est, d'une part, l'accélération continue sur des sujets tels que la mobilité sobre et propre, le climat, les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, l'accès à l'énergie pour tous, l'économie circulaire ou encore l'éco-responsabilité de la Métropole. Ce sont, d'autre part, des défis grandissants à relever : adaptation au changement climatique, santé et environnement, reconquête de la biodiversité, alimentation saine et durable pour tous, mutations économiques responsables ou encore impacts du numérique.

Le cadre stratégique pour la transition écologique nantaise pose 5 thèmes de référence : la sobriété carbone et l'adaptation au changement climatique ; les modèles de production et de consommation économes en ressources naturelles et durables ; la reconquête de la biodiversité ; la santé et les environnements favorables à la santé ; l'agriculture et l'alimentation sûres, saines et durables. Le rapport développement durable se structure autour de ce cadre en proposant chaque année : les faits marquants sur les 5 thématiques de référence, assortis d'un suivi d'une quinzaine d'indicateurs d'impacts ; la présentation

d'initiatives prises dans chacune des communes de la métropole ; les pratiques d'éco-responsabilité internes aux collectivités.

En matière de sobriété carbone, Nantes Métropole a adopté en avril 2025 son nouveau PCAET, avec un cap ambitieux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (– 46 % entre 2021 et 2030) et une forte dimension populaire, pour mieux entraîner toutes les forces du territoire. Ainsi, le 5 juin, la bande-dessinée « ça va être super », œuvre collective et originale, a été lancée pour mettre en image les ambitions du Plan climat et le forum métropolitain du climat, nouvelle instance de gouvernance ouverte, a été installé avec une trentaine d'acteurs et actrices pour accompagner la mise en œuvre des actions. En 2024, avec le dispositif « Mon Projet Renov », 12,1 M€ de subventions ont été engagés pour des études ou travaux concourant à l'amélioration thermique des logements individuels et des copropriétés. En 2024, 480 visites à domicile ont été réalisées auprès de ménages aux revenus modestes en difficulté face à l'énergie ou à l'eau dans leur logement. Depuis l'été 2025, 6 communes, dont Nantes, disposent d'une cartographie des îlots de fraîcheur. En ce qui concerne les mobilités, les actions se mettent en œuvre : schéma directeur des transports en commun, schéma directeur d'aménagement d'itinéraires cyclables, voies dédiées au covoiturage, pacte pour une logistique urbaine durable et résiliente...

Sur le champ des modes de production et de consommation durables, la Métropole porte l'objectif d'un territoire consommant 100 % d'énergies renouvelables et ayant atteint la neutralité carbone en 2050. La SAS Nantes Métropole Énergies a été créée fin mars 2025, en partenariat avec Territoires d'énergies 44 et la Banque des Territoires, pour porter des projets de production d'énergies renouvelables avec une première grappe de projets d'ombrières photovoltaïques sur 10 sites représentant une puissance installée de 3,5 MWc. La part de la production locale d'énergies renouvelables par rapport à la consommation d'énergie du territoire s'élève à 11 % fin 2023. Dans le domaine de l'eau, le schéma directeur des milieux aquatiques a été validé en février 2024 pour protéger et restaurer les milieux aquatiques (19 km restaurés) et le schéma directeur d'assainissement métropolitain a été adopté en juin 2024 pour améliorer la santé des cours d'eau. Concernant les déchets, des espaces d'information et d'animation ont permis de sensibiliser les publics à la réduction, au tri et à la gestion des déchets : semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2024 avec 1 600 personnes sensibilisées, une centaine d'animations tout au long de l'année pour rassembler 3 000 habitantes et habitants et 116 classes sensibilisées soit plus de 2 700 élèves en 2024-2025. Pour accélérer la transition des entreprises vers un modèle de développement plus sobre et inclusif, Nantes Métropole mobilise la politique publique de l'économie et de l'emploi responsables. La responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) apparaît comme un levier de reprise et de croissance durable pour les entreprises : plus de 290 ambassadeurs sont d'ores et déjà engagés dans la plateforme RSE.

Sur la reconquête de la biodiversité, le plan Pleine Terre vise à renaturer et réduire les espaces artificialisés pour restaurer des sols vivants, perméables et végétalisés, tout en augmentant la canopée. En 2024, 8 projets sur l'espace public ont été livrés sur 5 communes pour une surface totale de près de 1 ha et 184 arbres supplémentaires ont été plantés. Cela s'ajoute aux 5,8 ha déjà réalisés sur la Métropole depuis 2022. Pour accompagner les communes dans la renaturation des cours d'écoles et de crèches, Nantes Métropole a mis en place un fonds de concours en investissement. En 2024, 7 écoles ont été végétalisées sur les communes d'Orvault, La Chapelle-sur-Erdre, Mauves-sur-Loire, Basse-Goulaine, Indre, La Montagne et Saint-Jean-de-Boiseau pour un total de 7 240 m<sup>2</sup> et 135 000 € de subventions.

Dans le domaine de la santé et des environnements favorables à la santé, Nantes Métropole a pour objectif d'inscrire la santé au cœur de l'action métropolitaine pour contribuer à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en santé. En matière de qualité de l'air, les données de l'année 2024 révèlent une qualité de l'air moyenne 86 % des jours de l'année. Les émissions du transport routier diminuent fortement tandis que le secteur résidentiel reste une source de pollution aux particules fines. Dans le domaine de la lutte contre le bruit, le Conseil métropolitain a adopté en juin 2024 le plan de prévention du bruit dans l'environnement.

En matière d'alimentation et d'agriculture, Nantes Métropole poursuit ces actions pour accompagner les porteurs de projet agricoles alimentaires bio : en 2024-2025, trois porteurs de projet en production alimentaire biologique ont été financés par la Métropole, l'installation d'une champignonnière dans les caves d'un bailleur social a été soutenue. Nantes Métropole a été labellisée Territoire Bio Engagé en mars 2025, témoignant du soutien de la collectivité à l'agriculture biologique, de la production aux débouchés. Nantes Métropole apporte également son soutien à la mise en place de caisses communes de l'alimentation sur les territoires de Bellevue Nantes Saint-Herblain / Chantenay / Sainte-Anne.

Ainsi, ce rapport 2024-2025 rend comme chaque année compte des bénéfices écologiques mesurés suite à la mise en œuvre de politiques publiques volontaristes portées par la Métropole, notamment depuis 2020 : l'évolution des différents indicateurs est positive et montre que le territoire est bien engagé dans une bifurcation écologique.

**Le Conseil délibère et,**

1. prend acte du rapport de Nantes Métropole sur la situation en matière de développement durable 2024 - 2025 joint à la présente délibération ;
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 5 - BILAN DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

### Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESENT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZE Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, Mme VAN GOETHEN Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 11

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

### Absents : 7

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. TURQUOIS Laurent, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Par délibération en date du 9 février 2024, le Conseil métropolitain prenait acte du bilan intermédiaire du schéma commun ville de Nantes – Nantes Métropole relatif à la promotion des achats responsables destiné à mobiliser la commande publique pour la durée du mandat (2022-2026) autour des enjeux de transition écologique, d'égalité et de justice sociale. Ce bilan présentait les évolutions majeures intervenues sur la période 2022, date d'adoption du schéma, 2023, première année pleine de mise en œuvre des orientations contenues dans cette stratégie d'achat durable.

Pour mémoire le schéma de promotion des achats responsables identifie 8 enjeux majeurs susceptibles de contribuer aux objectifs politiques et à la mise en œuvre des politiques publiques qui en découlent :

1. Agir pour un environnement favorable à la santé
2. S'adapter au changement climatique
3. Favoriser la gestion économe des ressources
4. Améliorer la qualité de l'alimentation
5. Protéger et restaurer la nature et la biodiversité
6. Développer l'emploi, l'insertion professionnelle et l'économie responsable

## 7. Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité

## 8. Engager une démarche numérique responsable

6 principes d'action gouvernent également la mise en œuvre de ce schéma dont un tenant à la redevabilité. Ce principe a pour objectif de rendre compte des méthodologies déployées, d'évaluer "en chemin" les résultats du schéma et éventuellement de proposer une feuille de route permettant de mieux cibler les actions à mettre en œuvre. Dans ce cadre, et alors même que le schéma arrivera à son terme au cours de l'année 2026, il apparaît utile de dresser un bilan des principales avancées réalisées depuis le dernier bilan intermédiaire permettant ainsi de mesurer les dynamiques à l'œuvre.

A l'issue d'une première phase d'initialisation du schéma de promotion des achats responsables, l'objectif de la politique « achat » était celui du changement d'échelle en matière de prise en compte des enjeux du développement durable dans la commande publique : approfondissement, diversification, duplication, fertilisation, coopération ou fusion selon les cas.

### **1. Une amplification des dynamiques à l'œuvre en matière d'intégration des enjeux environnementaux dans notre commande publique**

Près de 7 marchés sur 10 intègrent désormais un critère de jugement des offres qui prend en compte la performance environnementale des offres remises par les soumissionnaires. C'est 13 points de base de plus qu'en 2023 (57%).

Concernant plus particulièrement Nantes Métropole, 60% des marchés supérieurs à 90 000 € HT intègre désormais une considération sociale et/ou environnementale contre 47% à la fin de l'année 2023.

C'est dans le domaine des marchés de travaux et de service que les progressions sont les plus significatives avec une augmentation de 12 points de bases des marchés concernés par un critère environnemental.

Tout au long de l'année 2024 et au cours de l'année 2025, le travail de formation et d'accompagnement des directions métiers s'est poursuivi. 287 agents ont été sensibilisés depuis le déploiement du schéma en 2022.

Il convient de rappeler que la collectivité vise en la matière un objectif de 100% à l'horizon 2026. De nouveaux outils sont en cours de déploiement afin de permettre l'atteinte de cet objectif avec notamment la mise à disposition d'une première version d'un clausier permettant aux directions métiers d'identifier des critères pertinents en fonction de l'objet du marché concerné.

Par ailleurs, le poids relatif du critère de jugement des offres portant sur la performance environnementale des propositions des soumissionnaires à nos marchés publics se maintient autour de 10 % en moyenne. Ce poids reste suffisamment significatif pour inciter les candidats à adapter leur offre en prenant en compte l'impact environnemental de leur proposition.

Parallèlement, en ce qui concerne les délégations de service public, un accompagnement spécifique est réalisé par la direction à l'animation de la transition écologique. Les principaux cahiers des charges des délégations de service public travaillés au cours des derniers mois avec un volet transition écologique sont : Industrie Culturelle et Créative, Transports collectifs urbains, Marché d'intérêt National (MIN), Patrimoine Immobilier Economique Métropolitain, Parc Expo – Cité.

Dans ce cadre, les clauses de transition écologique et les démarches d'amélioration continues couvrent plusieurs axes : sobriété carbone et adaptation au changement climatique, économie des ressources, reconquête de la biodiversité, santé et environnements favorables à la santé, agriculture et alimentation sûres, saines et durables.

La démarche décline ces enjeux en actions concrètes et en indicateurs de suivi pour constituer une feuille de route de la transition écologique. Suivant la nature des activités des délégations de service public qui sont assez hétérogènes, différents axes ont été développés : sobriété énergétique et consommations, bilan des émissions des gaz à effets de serre réglementaire (BEGES), adaptation au changement climatique, éco-

gestion des équipements publics (notamment bâtiments), éco-événement (avec ou sans labellisation), mobilités actives, écoconduite, achats responsables, gestion des prestataires, biodiversité, restauration, déchets.

## **2. En matière d'égalité et de justice sociale, une clause d'insertion qui bénéficie de plus en plus aux femmes.**

19% des marchés supérieurs à 90 000 € HT de nos collectivités intègrent une considération sociale. Ce chiffre est stable par rapport à 2023 (18%).

Près d'un million d'heures d'insertion (982 000 heures) ont été réalisées au profit de personnes durablement éloignées de l'emploi dont 222 914 heures pour Nantes Métropole. Les objectifs affichés dans le SPAR d'un volume supérieur à 600 000 heures sur le territoire métropolitain et de 300 000 heures pour nos collectivités sont donc dépassés. Entre 2022 et aujourd'hui, la progression du nombre d'heures d'insertion est de 35%.

En 2024, 611 personnes sont passées par ce dispositif, soit 159 personnes de plus qu'en 2022. 27 % des bénéficiaires sont désormais des femmes contre 20% en 2022 (au niveau national, ce chiffre était de 19% en 2022). Ce résultat notable est la conséquence de la stratégie de diversification de la typologie des marchés concernés par une clause d'insertion (42% de marchés de service en 2024 contre 27% en 2022).

Enfin, 92 structures d'insertion par l'activité économique ont bénéficié d'un marché qui leur était exclusivement réservé en 2024 (« marché réservé ») contre 62 en 2022.

Cette dynamique en faveur de la clause d'insertion est particulièrement remarquée au niveau national puisque la mission insertion de Nantes Métropole s'est vue remettre à nouveau un prix en 2024 après 3 prix en 2023.

Ainsi, dans le cadre des Journées Nationales d'Alliance Villes Emploi, un trophée dans la catégorie "Promotion des structures inclusives par l'achat responsable" est venu récompenser l'intégration d'une clause d'insertion sur un marché d'événementiel de Nantes Métropole qui portait sur "la conception, l'aménagement et l'exploitation d'un site de célébration des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 à Nantes" (le Village olympique Club 2024 sur le quartier Feydeau).

Le recours au dispositif « Plan Job » porté par la Fédération Léo Lagrange visant à proposer des missions ponctuelles rémunérées aux jeunes de quartiers pour travailler sur des évènements locaux (accueil/orientation des publics, sensibilisation sur les déchets, réalisation d'enquêtes) constitue l'originalité de ce marché. Au final, 900 heures d'insertion ont été réalisées par 37 personnes dont 57% de femmes, 62% d'habitants en quartier prioritaire, 3 travailleurs handicapés (dont 2 auto-entrepreneurs, 1 en ESAT).

## **3. Sur le plan économique, une commande publique qui reste majoritairement orientée vers le tissu économique local avec un développement marqué du recours à l'économie sociale et solidaire.**

Le volume d'achat annuel représente plus de 573 millions d'Euros. Près de 54% de cette somme est dépensée auprès d'entreprises situées sur le territoire métropolitain sachant par ailleurs que ces entreprises sont composées à concurrence de 61% de petites et moyennes entreprises.

Le partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire dont la CRESS et les Ecossolies s'est poursuivi. La dynamique engagée en 2022-2023 a permis la progression de la part de l'économie sociale et solidaire dans notre commande publique au-delà du simple effet prix. Ainsi, les commandes orientées vers l'économie sociale et solidaire ont augmenté de 12,52% depuis 2022 tandis que le nombre de prestataires issus de l'économie sociale et solidaire augmentait passant de 859 en 2023 à 902 aujourd'hui. C'est désormais plus de 41 millions d'euros qui bénéficient aux structures de l'économie sociale et solidaire contre près de 35 millions en 2023.

De nouvelles actions ont été entreprises récemment afin de renforcer l'attractivité de notre commande publique auprès des entreprises du territoire. C'est ainsi qu'un partenariat avec la chambre des métiers et de

l'artisanat s'est noué afin de sensibiliser les artisans aux particularités des marchés publics mais aussi aux opportunités offertes par la commande publique qui permettra au cours de l'année 2025 aux artisans de se positionner sur certains marchés engagés par la collectivité.

Enfin, toujours dans l'objectif de renforcer l'attractivité de notre commande publique et de développer une relation équilibrée avec nos prestataires, nos collectivités ont signé en 2024 la charte « relation fournisseurs achat responsable » visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière d'achat. A cet effet, une médiation interne est désormais à la disposition des entreprises du territoire permettant notamment d'instruire les réclamations des entreprises de manière rapide en matière de délais de paiement, de pénalités ou de demande d'indemnisation. A cet égard, cette médiation mise en place en fin d'année 2024 a déjà permis la résolution d'une réclamation.

#### **4 . Des enjeux du SPAR qui trouvent une traduction concrète dans les marchés de la collectivité**

Le bilan intermédiaire du SPAR présenté en janvier 2024 passait en revue l'ensemble des enjeux du SPAR et la manière dont la commande publique s'en était saisie. Le présent bilan se fixe comme objectif de présenter les principales avancées opérées depuis le dernier bilan intermédiaire à travers quelques actions significatives et/ou symboliques de l'état d'avancement de la prise en compte des enjeux dans notre commande publique.

##### **4.1 la mise en œuvre progressive de la cyclo logistique au service d'une logistique urbaine durable**

L'expérimentation menée en 2023 concernant l'intégration de la cyclo logistique a permis de confirmer la pertinence de l'utilisation de ce mode de transport pour assurer la collecte ou la livraison sur différents sites de la ville et de la métropole.

C'est désormais le cas de la collecte et de la livraison de produits textiles ou des livres. C'est aussi le cas du marché portant sur la fourniture de plateau repas.

Ces développements sont aussi le résultat d'échanges avec les représentants des structures de cyclo logistique.

##### **4.2 La commande publique, un levier pour concrétiser les actions du plan « territoire zéro pollution plastique »**

Conformément au plan d'action voté en 2022, la commande publique contribue à l'élimination progressive du plastique dans le cadre de l'exécution de ses marchés. C'est notamment le cas dans les marchés couvrant le secteur de l'alimentation.

L'utilisation du plastique est par exemple proscrite, sauf exception, dans le marché de livraison de plateaux repas ou dans le marché d'acquisition de matériel d'électroménager.

##### **4.3 Le renforcement de la prise en compte de la circularité dans nos achats en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.**

L'enjeu 3 du schéma de promotion des achats responsables qui porte sur la gestion économe des ressources impulse une dynamique visant à mieux intégrer dans les marchés publics les capacités d'acquisition de matériels recyclés ou intégrant des matières recyclées, de matériels réutilisés ou issus du réemploi.

Le marché d'acquisition d'électroménager intègre ainsi un lot réservé à Envie 44, une société d'insertion spécialisée, portant sur des matériels reconditionnés.

Le marché d'acquisition de matériel informatique intégrant du matériel recyclé conclu en 2023 a commencé à produire ses effets puisque 571 PC portables et 556 PC fixes reconditionnés ont été acquis en 2024, représentant 20% des achats en matériel informatique. Cette acquisition de matériels reconditionnés représente un coût environnemental évité de 38 teqCO2 par année d'utilisation (source ADEME –

« évaluation de l'impact environnemental d'un ensemble de produits reconditionnés » – septembre 2022).

La collectivité peut également disposer de ressources à valoriser dans le cadre de cette démarche de circularité. C'est ainsi qu'un marché innovant intégrant une démarche de surcyclage des vêtements de travail des agents a été conclu avec la société HEDJ, société à mission, agréée ESUS. Les vêtements de travail des agents sont transformés en trousse et porte cartes destinées aux agents.

#### **4.4 Une progression importante de la part des énergies renouvelables dans nos achats d'électricité**

Entre 2022 et 2025, la part des achats d'électricité renouvelable est passée de 9% à 30%. Cette évolution significative est la conséquence d'une stratégie d'achats fondée sur un nouvel instrument contractuel récemment introduit dans notre droit par la loi APER (mars 2023), le contrat d'achat direct d'énergie renouvelable (CADER).

Les CADER permettent à une collectivité d'acheter directement de l'électricité renouvelable à un producteur, sur une durée longue (15 à 25 ans), en dehors des circuits classiques du marché, garantissant ainsi la pérennité de l'approvisionnement à un prix constant convenu au moment de la conclusion du contrat.

Cette stratégie s'accompagne également de la poursuite des efforts entrepris dans le cadre de la rénovation des bâtiments pour une réduction des consommations d'énergie.

Bien entendu, l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux se poursuivront tout au long de l'année 2025 avec l'ambition d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de 100% des marchés intégrant une considération environnementale conformément à la loi climat et résilience. Au premier semestre 2025, plus de 80% des procédures engagées par nos collectivités intégreraient un critère de jugement portant sur la performance environnementale des offres remises.

Il vous est proposé de prendre acte du bilan présenté en application du principe de redevabilité de notre schéma de promotion des achats responsables 2022-2026.

#### **Le Conseil délibère et,**

1. prend acte du bilan présenté en application du schéma de promotion des achats responsables
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 6 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

### Présents : 79

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESENT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZE Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, Mme VAN GOETHM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 11

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALELCROIX Robin), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

### Absents : 8

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LOBO Dolores, M. TURQUOIS Laurent, M. VOUZELLAUD François

Madame Nathalie LEBLANC, Membre du bureau  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Nantes Métropole agit en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Agir concrètement pour l'égalité réelle représente un enjeu majeur de cohésion sociale pour le territoire. Il se traduit par une approche intégrée et transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, tant en interne, en direction des agentes et agents, qu'en externe, dans le cadre de ses politiques publiques.

Les actions engagées, présentées dans le rapport joint à la présente délibération, ont principalement porté sur la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents domaines d'actions de la Métropole : la lutte contre les violences faites aux femmes, la culture et le sport, l'égalité face à l'emploi et aux salaires, l'espace public, mais aussi en matière de responsabilité sociétale interne.

Nantes Métropole soutient la lutte contre le fléau des violences sexistes et sexuelles et participe à l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Le soutien de Nantes Métropole au financement de Citad'elles, lieu d'accueil des femmes victimes de violences et de leurs enfants, s'est accentué en 2024. Nantes Métropole a ainsi participé au financement de la structure à hauteur de 547 262 € : 340 000 € pour le fonctionnement et 207 262 € pour les locaux. L'activité du centre reste stable : 1 127 femmes ont en effet fait appel à Citad'elles pour la première fois en 2024, en plus des femmes déjà suivies par le centre. Depuis 5 ans se sont plus de 5 700 femmes qui se sont adressées à Citad'elles. Il est à noter que 80 % des femmes accueillies viennent de la métropole nantaise.

La collectivité soutient également la lutte contre les violences faites aux femmes aux côtés des structures d'écoute et d'accompagnement des victimes et à la responsabilisation des auteurs. Grâce à ces

associations, des centaines de femmes peuvent sortir du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité. L'engagement de ces actrices et acteurs envers le grand public, les professionnels et les institutions, permet de sensibiliser chaque année des milliers de citoyennes et citoyens. En 2024, Nantes Métropole a poursuivi son soutien aux associations, afin de faire face aux demandes de plus en plus nombreuses d'accompagnement et d'écoute des victimes. Ce sont 54 000 € de subventions qui ont été accordés à plusieurs associations : SOLidarités femmeS Loire-Atlantique, SOS Inceste et Violences sexuelles, l'Association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire-Atlantique (ADAES 44), ainsi qu'au Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF 44).

Citad'elles est également un centre ressources, acteur clé de l'animation du territoire. Au programme en 2024 : journée d'échanges destinée aux acteurs et actrices de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, podcasts consacrés au consentement et exposition « *Traces d'elles* » au centre commercial Beaulieu.

Nantes Métropole a également coordonné l'édition d'un programme métropolitain d'événements de mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles autour de la date clé du 25 novembre, journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes. Une quarantaine d'événements y ont été répertoriés sur 8 communes de la Métropole.

En 2024, Nantes Métropole a soutenu l'ouverture de la maison d'accueil Jacqueline Cadio à Rezé, un logement d'urgence destiné aux femmes seules et à leurs enfants. Le lieu offre un hébergement sécurisé et un accompagnement social aux femmes qui y séjournent.

Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, installé en 2023, a inscrit à son programme de travail en 2024 la prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et plus largement les violences sexistes et sexuelles.

#### Nantes Métropole soutient le sport féminin.

L'installation du Club 24, village olympique destiné à accueillir les supporters et supportrices lors des Jeux de Paris, a été réalisé sous le prisme de l'inclusion. Prévention des risques de comportements sexistes, dispositifs de signalement des violences sexistes et sexuelles, protocole d'accueil, protections périodiques gratuites tout a été fait pour concevoir un événement le plus sécurisant possible.

Regroupant handball et volleyball, les Neptunes ont connu une année 2024 complexe avec le retrait brutal de leur mécène laissant le club dans une situation difficile. Nantes Métropole a ainsi haussé son soutien financier, portant son enveloppe de subvention à 1,4 M€. Un soutien permettant aux deux clubs féminins de ne pas disparaître. 2024 a également été l'année de la montée du FC Nantes féminin en Division 1. Nantes Métropole a donc haussé son niveau de soutien à 300 000 € pour lui permettre de poursuivre son développement.

Nantes Métropole soutient également 7 sportives de haut niveau à titre individuel, leur permettant de concilier au mieux études, vie professionnelle, et vie de sportives. Deux aides spécifiques de 3 000 € ont également été attribuées à deux participantes aux Jeux Olympiques.

#### Nantes Métropole recueille et partage les bonnes pratiques en matière d'égalité femmes-hommes.

La taskforce d'Eurocities sur les droits des femmes a été accueillie sur le territoire en 2024. Au programme de ce déplacement de villes européennes : une journée dédiée à la thématique des violences basées sur le genre et une autre sur le futur programme d'action de ce réseau de partage et d'échange de bonnes pratiques. Une balade féministe créée par Nantes Métropole a pu être proposée.

#### Nantes Métropole lutte contre les discriminations et les violences sexistes dans l'emploi.

En 2024, Nantes Métropole a soutenu les initiatives qui interpellent la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et aident les femmes à faire entendre leur voix dans le monde du travail. Pour faire progresser l'égalité professionnelle, elle soutient par exemple, dans le cadre de la plateforme RSE de la Métropole nantaise, le projet « NégoTraining » piloté par Audencia qui donne aux femmes les clefs d'une négociation salariale réussie pour réduire les inégalités de salaire. En 2024, 693 femmes ont été formées. 63 % de ces femmes sont domiciliées dans la Métropole.

163 femmes ont été accompagnées par la plateforme « Femmes » de l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences Nantes Métropole. Ce dispositif innovant s'adresse à toutes les femmes à partir de 16 ans, en offrant un accompagnement individualisé, des ateliers collectifs, un meilleur accès aux droits, ainsi qu'un soutien renforcé pour rompre l'isolement, regagner sa confiance en soi et construire un nouveau projet de vie.

Nantes Métropole en collaboration avec les acteurs de la plateforme RSE a organisé la seconde édition du grand rendez-vous des « EngagéEs » à destination des TPE, PME et ETI. Les enjeux d'inclusion étaient au cœur de cette journée qui a rassemblé plus de 1 000 participants et participantes.

#### Nantes Métropole agit en faveur d'un espace public pour toutes et tous.

Nantes Métropole a amorcé la démarche « genre et espace public », une démarche évaluative issue du Grand débat « fabrique de la ville ». Une communauté citoyenne composée de 29 femmes et personnes LGBTQIA+ a ainsi été constituée pour apporter une expertise d'usage sur l'espace public. Au programme : temps de réflexion collective, observation de terrain et ateliers afin de recueillir les besoins. L'enquête de terrain a ainsi été réalisée à Nantes, la Chapelle sur Erdre et à Mauves sur Loire. Les conclusions de ce travail ont été présentées en juin 2025.

Pour la première fois, la budgétisation sensible au genre a été appliquée sur un projet métropolitain : l'aménagement du secteur Petite Hollande – Gloriette. Une analyse approfondie a ainsi été menée autour de plusieurs axes pour promouvoir l'égalité femmes-hommes au cœur même du projet.

#### Nantes Métropole intègre l'égalité femmes-hommes au cœur de ses enjeux d'exemplarité employeur.

L'engagement dans la charte de l'Autre Cercle a été réaffirmé en 2024 afin de promouvoir l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le monde du travail au travers d'actions concrètes et d'une politique proactive de lutte contre les discriminations. Ce fut également le cas pour la Charte européenne pour l'égalité à laquelle Nantes Métropole a adhéré à l'origine en 2015 et pour laquelle elle a renouvelé son soutien.

La formation et la sensibilisation ont également été au cœur de l'action de Nantes Métropole auprès de ses agentes et agents. Rencontres de l'égalité, formations à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, un grand nombre de sessions ont été organisées en 2024, formant un peu plus de 400 personnes.

#### Nantes Métropole anime le sujet de l'égalité femmes-hommes sur le territoire.

En plus du groupe des 24 communes (G24) sur l'égalité femmes-hommes rassemblant élues et élus des 24 communes de la Métropole, l'année 2024 a vu la mise en place d'un groupe technique d'agentes et d'agents des différentes communes du territoire avec pour objectif le partage de bonnes pratiques. Deux réunions ont ainsi été organisées avec l'objectif de présenter l'action de Citad'elles et de discuter des dispositifs légaux de signalement des agissements et violences sexistes à l'interne. Le G24 a poursuivi son travail de coordination sur le temps fort du 25 novembre, a partagé des retours d'expériences sur la lutte contre la précarité menstruelle, a présenté la démarche métropolitaine « Genre et espaces publics » et a posé les bases d'un état des lieux des soutiens aux associations œuvrant pour l'égalité.

Pour faire avancer l'égalité entre toutes et tous, Nantes Métropole met en œuvre ses engagements par des actions concrètes, le partage et l'échange entre communes, et par le soutien aux actrices et aux acteurs du territoire mobilisés sur ces enjeux.

#### **Le Conseil délibère, et,**

1. prend acte du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de Nantes Métropole qui lui a été présenté en application de l'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 7 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2024 - INFORMATION

### Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZE Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LE BLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaëli, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, Mme VAN GOETHMEN Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 14

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme GUILLON Stéphanie (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

### Absents : 8

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LOBO Dolores, M. TURQUOIS Laurent, M. VOZELLAUD François

Madame Martine OGER, Membre du bureau  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Nantes Métropole agit en faveur des personnes en situation de handicap en menant historiquement une politique d'inclusion et d'accessibilité universelle, enjeu majeur de cohésion sociale et d'égalité pour le territoire.

Cet engagement, qui vise à lutter contre les inégalités et les discriminations dont peuvent être victimes ces citoyens et citoyennes sur le plan de leurs droits et de leur situation, mobilise de manière transversale toutes les politiques publiques métropolitaines.

L'action volontariste de Nantes Métropole s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui prévoit également un rapport annuel en matière d'accessibilité de la voirie, de l'espace public, du cadre bâti et des transports.

Les actions engagées dans le cadre de la prise en compte de l'accessibilité universelle dans différents domaines d'actions de la Métropole (la chaîne des déplacements, la mise en accessibilité des grands projets urbains, l'accessibilité du cadre bâti, l'accessibilité des transports en commun et la mobilité de ses usagers) sont restituées dans le rapport joint à la présente délibération.

Vous trouverez ci-après une synthèse de certaines de ces actions.

Nantes Métropole, dans l'objectif d'une métropole inclusive et d'une intégration de l'égalité dans tous les domaines de la vie des citoyennes et citoyens, s'appuie sur les expertises d'usage, sur les associations et partenaires de terrain, et anime l'ensemble du territoire.

La Commission métropolitaine de l'accessibilité universelle (CMAU) est composée à la fois d'usagers et

usagères, d'associations, d'élues et élus, et de services ou personnes qualifiées. L'associer aux principaux projets, aux réflexions, ou la solliciter pour les évaluer et les ajuster est essentiel à la recherche d'une accessibilité universelle réelle, vécue, au-delà des normes réglementaires. En 2024, il y a eu deux séances plénières et treize séances en ateliers (pour neuf thématiques différentes).

Nantes Métropole, en concertation avec la CMAU, agit pour améliorer l'accessibilité des transports en commun et la mobilité de ses usagers.

#### Poursuivre l'accessibilité dans l'ensemble des services et infrastructures des mobilités

Nantes Métropole et la SEMITAN ont étroitement collaboré avec la CMAU pour améliorer l'accessibilité des pictogrammes du réseau de transport métropolitain avec des objectifs de simplification et de clarification des informations diffusées. Des tests ont ainsi été réalisés lors de plusieurs ateliers, d'abord dans un ESAT, mais aussi lors d'une séance dédiée avec des personnes à mobilité réduite et des seniors.

L'expérimentation « Mon Copilote » initiée à l'origine en 2022, s'est poursuivie en 2024. Cette expérimentation comprenant un dispositif d'accompagnement pour les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuelles, ainsi qu'un parcours découverte pour les seniors, a comptabilisé 2 882 trajets en 2024, à destination de 104 personnes.

Avec la mise en place de la lecture automatique des plaques d'immatriculation dans certains quartiers de Nantes, plusieurs temps d'échange avec la CMAU ont eu lieu afin de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. À la suite à ce travail, 3 possibilités sont proposées : l'enregistrement de la plaque d'immatriculation des véhicules fréquemment utilisés auprès de Nantes métropole Gestion d'Équipements (NGE), la prise d'un e-ticket gratuit à l'horodateur via un bouton dédié ou via l'application mobile PaybyPhone.

Nantes Métropole, en concertation avec la CMAU favorise la mobilité par la continuité de la chaîne des déplacements.

#### Veiller à l'accessibilité des cheminements dans l'espace public et dans les grands projets urbains

En 2024, la Métropole a consacré 2 M€ à la mise en accessibilité des cheminements piétons.

Dans le cadre du Schéma directeur d'accessibilité de l'espace public, un diagnostic a démarré en 2023 afin de mieux connaître l'état d'accessibilité de ces cheminements piétons et faciliter la programmation pluriannuelle des travaux. Il s'est poursuivi et clôturé en 2024.

Sur l'Île de Nantes une démarche inédite a été lancée en 2024 : tester en grandeur nature les futurs revêtements de sol des Jardins de l'Estuaire, avec les usagères et usagers concernés. En juin, sur le cours de l'estuaire, des planches d'essais ont ainsi été installées pour simuler en conditions réelles les futurs trottoirs et cheminements du parc afin d'évaluer leur sécurité et leur confort. Douze volontaires en situation de handicap ont participé à ces tests.

Grâce aux deux ateliers de la CMAU, un bilan sur les dispositifs de feux sonores a pu être dressé. L'évaluation des annonces vocales des noms de rue a débouché sur des propositions d'ajustements pour poursuivre l'équipement des intersections. À ce jour, 150 carrefours sont équipés sur les 200 prévus à terme.

Enfin, quatre déambulations urbaines ont été organisées dans la métropole nantaise pour faire appel à l'expérience des seniors sur les aménagements d'espaces publics à Couëron, à La Montagne et au Pellerin afin de recueillir avis et suggestions.

Nantes Métropole, en concertation avec la CMAU favorise l'accessibilité à l'ensemble des logements sur son territoire.

#### Adapter les logements existants

Dans cet objectif d'amélioration du cadre de vie des habitants et de prolongation de leur autonomie dans le logement, le CreAT (Centre de ressources et expertise en aides techniques), constitue une ressource experte. 96 ateliers ont été organisés par les ergothérapeutes de l'établissement (66 pour les particuliers, 30 pour les professionnels) sensibilisant plus de 500 personnes aux 300 aides techniques existantes. 191

rendez-vous individuels avec les ergothérapeutes se sont tenus durant l'année.

#### Développer l'habitat inclusif sur le territoire métropolitain

En 2024, six habitats inclusifs et partagés ont été livrés sur le territoire nantais, offrant des solutions de logement adaptées aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Au total, 26 logements pour des personnes en situation de handicap et 40 logements pour des personnes âgées, répartis sur plusieurs sites, ont vu le jour : Les Sorinières (portés par Habitat et Humanisme), Saint-Herblain La Crémenterie, Nantes Broussais et Nantes Pierre Landais (portés par VYV3), Nantes Les Cigognes (porté par Hapi'coop), ainsi que Nantes Sèvre et Confluence (portés par Cémavie).

#### Nantes Métropole travaille à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Les membres de la CMAU ont eu l'occasion de réagir à la présentation de plusieurs grands projets d'équipement qui leur a été faite lors de la séance de décembre 2024 : Cité des imaginaires, Piscine olympique, futur Muséum d'histoire naturelle. L'ambition majeure pour les trois ERP est celle d'aller au-delà des obligations réglementaires en matière d'accessibilité. Le chantier de ces trois équipements a été l'occasion de stabiliser le rôle des référents accessibilité qui ont pu prendre part aux réflexions lors des différentes phases de conception, du préprogramme jusqu'aux esquisses, pour accompagner au mieux les équipes d'architectes et de scénographes.

#### Nantes Métropole s'engage pour un sport accessible partout et tout le temps.

Au sein du Club 24, le village olympique situé à Feydeau au cœur du centre-ville de Nantes, tout a été mis en œuvre pour accueillir, dans les meilleures conditions, les personnes à mobilité réduite, les personnes déficientes visuelles, les personnes utilisant la langue des signes française (LSF) ou allophones. Cheminements accessibles, mobilier adapté, sanitaires PMR, signalétique universelle, transports facilités via Proxibus ont été mis en place pour favoriser l'accessibilité de toutes et tous.

Des parcours sensoriels ont également été proposés avec l'audiodescription en direct des épreuves diffusées, une médiation culturelle pour expliquer les compétitions et un accompagnement individualisé. Le tout a été réalisé par Pick Up Production. Le Club 24 a aussi proposé une innovation inédite : la diffusion en direct de commentaires d'épreuves sportives en LSF, réalisés par des personnes sourdes elles-mêmes.

Enfin, 5 athlètes parasportifs de haut-niveau ont été soutenus à hauteur de 3 000 € par Nantes Métropole en 2024. À noter la médaille d'or de Charles Noakes, athlète de para-badminton, aidé dans le cadre de ce dispositif.

#### Nantes Métropole accueille tous les publics au sein de ses musées.

Que cela soit au Musée d'Art ou au Muséum d'histoire naturelle, une grande diversité de dispositifs sont proposés au public pour rendre la culture accessible à toutes et tous. Planches tactiles en relief, supports sonores et olfactifs, visite guidée audiodécrise, mais aussi applications adaptées et visites personnalisées sont parmi les actions mises en œuvre pour faciliter l'appropriation d'expositions pensées pour toutes et tous dès leur conception, comme « Trésors et biodiversité », « Les femmes dans l'art » ou encore « Tables et nourriture ».

#### Nantes Métropole rend le service public plus accessible.

En 2024, Nantes Métropole a proposé l'expérimentation d'un nouveau service d'interprétariat à destination des personnes sourdes ou malentendantes. Basé sur la solution Acceo, cette plateforme facilite les échanges du public avec l'administration, en levant les barrières de communication. Le service est accessible à distance et expérimenté sur place dans certains lieux d'accueil : la maison de quartier des Confluences, le CCAS de Nantes, le service Allonantes, la médiathèque Floresca Guépin, l'accueil de Nantes Métropole, la Maison de la tranquillité publique et certains musées. En complément, 23 agentes et agents ont été formés à l'utilisation de cette plateforme sur deux demi-journées.

#### Nantes Métropole sensibilise et forme ses agents pour intégrer l'accessibilité universelle à leurs postures professionnelles, et veille à l'exemplarité de ses services, via sa démarche interne.

Pour une égalité à 360° et une véritable intégration de l'accessibilité universelle, des événements internes à la collectivité comme la semaine des agents « Allez viens ! » furent aussi l'occasion de sensibiliser le

personnel par des mises en situation (« *Vis ma vie de PMR* »), ou de l'initier à la LSF. 14 animations ont été proposées durant les Rencontres de l'égalité, rassemblant 290 personnes.

En 2024, la Mission handicap de la Direction des ressources humaines de Nantes Métropole a par ailleurs réalisé 262 entretiens d'accueil, de suivi et d'accompagnement d'agentes et d'agents en situation de handicap.

L'engagement de Nantes Métropole se mesure ainsi par des actions concrètes en faveur de l'accessibilité universelle, en s'appuyant sur la CMAU, les actrices et les acteurs du territoire.

**Le Conseil délibère, et,**

1. prend acte du rapport annuel 2024 de la CMAU qui lui a été présenté en application de l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 8 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - PLAN DE RELANCE POUR LE LOGEMENT - EXTENSION DU DISPOSITIF DU BAIL REEL SOLIDAIRE (BRS) - CREATION D'UN SECOND NIVEAU DE BRS - APPROBATION

### Présents : 69

M. AFFILE Bertrand, M. ANNREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, M. GUINE Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHM Sophie, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 19

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), M. ARROUET Sébastien (pouvoir à M. BOUVAIS Erwan), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme GUILLON Stéphanie (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme NAULIN Hélène (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNREAU Matthieu), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme VAN GOETHM Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. VEY Alain (pouvoir à Mme GESSERT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

### Absents : 10

M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LOBO Dolores, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent, M. VOZELLAUD François

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Proposer un logement adapté aux besoins et ressources de chacun et permettre les parcours résidentiels dans l'ensemble du territoire métropolitain constituent des priorités pour Nantes Métropole. Quels que soient ses revenus, chaque citoyen de l'agglomération doit pouvoir accéder à un logement répondant à son attente et à ses besoins.

La politique menée par la Métropole, à travers le renforcement de la production de logements locatifs sociaux et de logements locatifs ou en accession abordable, a permis d'améliorer les réponses aux besoins de logements dans la Métropole. Néanmoins, face aux tensions accrues du marché métropolitain du logement, cet effort doit être poursuivi et conforté en assurant le maintien dans la durée d'une offre de logements financièrement accessibles aux habitants.

La production de logements en dissociation foncière, introduite dans le territoire de Nantes Métropole en 2019 par le biais du Bail Réel et Solidaire (BRS) par l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) Atlantique Accession Solidaire (AAS), concourt à cet objectif de développer et pérenniser une offre de logements abordables en accession à la propriété. Depuis 2019, 920 logements BRS ont été agréés dont 469 au titre de l'année 2024. Pour rappel, le programme local de l'habitat (PLH) fixe un objectif cible de 700 à 800 logements en accession abordable à produire par an.

Les premières opérations commercialisées et quelques-unes livrées confirment que le BRS a trouvé son public en termes d'attractivité et répond à la cible de ménages visés : les ménages à revenus modestes et moyens. Plus de la moitié des ménages acquéreurs de BRS ont des revenus inférieurs aux plafonds HLM

(PLUS).

**Dans un contexte de raréfaction foncière et d'enchérissement des prix du logement, Nantes Métropole souhaite élargir le dispositif existant en créant un second niveau de BRS. Il s'agit de la traduction de la mesure n°58 de la feuille de route issue du Grand Débat « Fabrique de nos Villes » et l'une des mesures figurant dans « l'acte II » du plan de relance pour le logement adopté en juin 2024.**

**Il existe en effet un segment en termes de ménages cibles et de prix plafond, situé entre la définition métropolitaine de l'accession abordable et le cadre réglementaire national du BRS, permettant de créer un second niveau de BRS sur le créneau de l'accession intermédiaire.**

Il est donc proposé d'établir désormais deux niveaux de BRS :

- le BRS socle, correspondant au dispositif actuel, destiné à l'accession abordable conformément aux orientations du PLH et du document d'urbanisme ;
- le « BRS Plus », qui concerne l'accession intermédiaire, tel que prévu dans le PLH, et qui sera introduit à titre expérimental jusqu'à l'adoption du prochain PLH où le produit pourra être confirmé ou adapté le cas échéant.

Ce déploiement vise à enrichir la gamme d'outils à la disposition de la Métropole, des communes et des opérateurs pour réguler les prix de l'immobilier neuf, lutter contre la spéculation lors des reventes, maîtriser les équilibres de peuplement (propriétaires occupants, investisseurs, locataires) sur le long terme et faciliter les parcours résidentiels.

Dans ce cadre, conformément aux orientations du PLH 2019-2025, la présente délibération a pour objet d'étendre le dispositif actuel en faveur de la production de logements en accession abordable pour l'élargir à l'accession intermédiaire. Elle substitue le « BRS plus » au produit d'accession initié par la délibération n°2022-131 du 7 octobre 2022 qu'il convient donc d'abroger.

Ce second niveau de Bail Réel Solidaire en accession intermédiaire répond aux critères suivants :

- les ménages cibles sont ceux dont les revenus ne dépassent pas les plafonds fixés par l'État pour le PSLA / BRS dans la zone B1 (y compris pour Nantes). À titre d'exemple, le revenu fiscal de référence plafond est de 69 183 euros par an pour un ménage de trois personnes, soit environ 6 406 euros mensuels,

- un produit dont le prix est encadré afin de rester accessible au budget des ménages ciblés. Les prix plafonds moyens varient en fonction de la typologie des logements allant de 3 000 euros TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable hors parking pour un T5 et plus, à 3 600 euros pour un T1 ou T2. Cet écart de prix avec le BRS socle, dont les plafonds se situent entre 2 600 et 3 000 euros TTC/m<sup>2</sup> hors parking selon la typologie, permet d'établir une différenciation claire entre l'accession abordable et intermédiaire. Les grilles de vente seront validées par la Métropole.

- un produit porté par l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) Atlantique Accession Solidaire (AAS),

- un produit ouvert à tout opérateur dans les conditions qui seront fixées en concertation avec l'OFS Atlantique Accession Solidaire (financement du risque, validation des opérations en comité d'engagement, principes de commercialisation, conditions de vente, mise en location et revente...),

- un produit qui devra s'inscrire dans les secteurs de marché où il présentera un écart significatif avec le marché libre pour assurer une attractivité à la revente, soit un écart d'environ 25% par rapport à la pleine propriété. L'analyse et l'arbitrage sur l'opportunité des projets de logements en « BRS Plus » seront réalisés par Nantes Métropole, en lien avec les communes, puis soumis aux instances d'AAS.

- un produit développé sur des fonciers publics, en opération publique d'aménagement ou dans le diffus, avec un encadrement des charges foncières, qui seront acquises par l'OFS de l'ordre de 400 euros HT/m<sup>2</sup> de surface de plancher afin d'assurer une redevance soutenable pour le ménage de l'ordre de 1,20 euros/m<sup>2</sup> de surface habitable.

L'encadrement du produit entraîne une modification du règlement d'intervention de Nantes Métropole en faveur du logement social, du logement abordable et du logement intermédiaire, ci-annexé.

**Le Conseil délibère,**

- 1 – approuve la mise en œuvre de l'extension du dispositif du bail réel solidaire pour produire des logements en accession intermédiaire exposé ci-dessus,
- 2 – approuve le règlement d'intervention modifié en faveur de la production du logement social, du logement abordable et du logement en accession intermédiaire,
- 3 - abroge la délibération n°2022-131 du conseil métropolitain du 7 octobre 2022,
- 4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 9 - POLITIQUE PUBLIQUE DES PATRIMOINES ET DES MEMOIRES - "CENTRE D'HISTOIRE ET DES MEMOIRES" METROPOLITAIN - PRE-PROGRAMMATION

### Présents : 62

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme FIGULS Séverine, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, M. GUINÉ Thibault, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEN Sophie, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 22

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALELCROIX Robin), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. GARREAU Jacques (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme NAULIN Hélène (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. QUERO Thomas (pouvoir à M. ASSEH Bassem), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme VAN GOETHEN Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. VEY Alain (pouvoir à Mme GESSERT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 14

M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, M. BOUVAIS Erwan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLOU Stéphanie, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LOBO Dolores, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent, M. VOZELLAUD François

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Notre Métropole est le fruit d'une histoire commune. Les patrimoines culturels sont tout autant le résultat des politiques culturelles et patrimoniales propres à chaque territoire que révélateurs d'histoires et de mémoires singulières caractéristiques de notre bassin de vie. Les patrimoines et les mémoires du territoire reposent sur des patrimoines matériels et immatériels avec au centre celui des archives.

« Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité ». Le code du patrimoine précise également les missions des services publics qui œuvrent « dans l'intérêt public, tant pour les besoins et la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées que pour la documentation historique de la recherche » et permettant ainsi à tout un chacun de pouvoir accéder aux documents.

Sur le territoire métropolitain, les Archives sont un service commun de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, créé en 2014. Le service est l'interlocuteur unique des services et directions de la Ville, du CCAS et de Nantes Métropole ainsi que des délégataires. En application de la loi NOTRe et dans le cadre du passage de la communauté urbaine en métropole au 1er janvier 2015, les 24 communes membres de l'agglomération se sont engagées dans la réflexion et l'élaboration d'un schéma de mutualisation métropolitain. Les archives, et en particulier les archives électroniques et la gestion documentaire, sont un axe de mutualisation qui a été priorisé. En 2018, la gestion du service commun en charge de l'animation de la fonction Gestion documentaire et archives, est transférée à la Métropole. Depuis 2020, l'ensemble des communes adhèrent au service commun et en 2024, le projet SAM (Socle d'archivage [numérique] Métropolitain) franchit une étape décisive avec l'ouverture de la plateforme d'archivage VITAM (Valeurs immatérielles transmises aux archives pour mémoire).

In fine, c'est la préservation du patrimoine informationnel de nos collectivités qui est ainsi garanti.

Si les archives des communes restent des compétences des municipalités, les Archives constituent un service ressource, support et un équipement culturel commun à tout le territoire. Elles sont constituées d'un ensemble patrimonial d'une très grande richesse, allant du 15<sup>e</sup> siècle à nos jours, et qui permet de révéler l'histoire commune de l'ensemble du territoire métropolitain. Outre le traitement et la conservation des archives, le service développe une offre active et variée d'actions culturelles et pédagogiques, destinée aux établissements scolaires de la métropole. Chaque année, près de 5 000 scolaires de la métropole sont accueillis en atelier et en visite. Par ailleurs, le service réalise des expositions sur l'espace public sont proposées en itinérance dans les communes de la métropole.

Depuis plus de 30 ans, les conditions de conservation des collections parchemin, papier, photographiques et maquettes ne sont plus satisfaisantes. Les collections sont réparties sur deux sites (Nantes et St-Herblain) et les bâtiments ne possèdent pas les caractéristiques d'une conservation optimum des collections, l'accessibilité des publics (chercheurs, administrés et scolaires) n'est pas assurée et les conditions de travail des agents sont à améliorer.

Par ailleurs, dans le cadre du service commun des Archives, de nombreuses communes interrogées sur les conditions de conservation et de traitement de leurs fonds d'archives ont manifesté leur intérêt à étudier des hypothèses de mise à disposition d'espaces de conservation et de traitement de qualité pour leur propre fonds.

En complémentarité et parce que les conditions de conservation et d'accès aux patrimoines sont similaires, le fonds patrimonial de la bibliothèque municipale de Nantes n'est pas conservé dans des conditions satisfaisantes au sein de la médiathèque Jacques Demy. Ce fonds est constitué d'une collection unique dont les qualités patrimoniales rayonnent bien au-delà de la métropole. Sur près de 14 km linéaires, riches de 300 000 ouvrages, les collections vont du 12<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle et sont composées de manuscrits, incunables, photographies, objets, périodiques, ouvrages généraux d'histoire locale, estampes, cartes et plans... Au sein de cette collection précieuse, sont notamment conservés les manuscrits d'Anne de Bretagne, le fonds ancien de la bibliothèque des Oratoriens de 1753, le fonds Jules Verne comprenant l'ensemble de sa correspondance et 95 manuscrits, le fonds « surréalisme », des fonds d'artistes comme Claude Cahun, Julien Gracq, Hélène et René Guy Cadou, des lettres et autographes d'artistes et d'écrivains comme Colette, André Breton, Léonard de Vinci ou Liszt, une riche collection de plus de 10 000 cartes postales de Nantes et sa région, un fonds dédié à la littérature jeunesse, etc..

L'objectif de Nantes Métropole est ainsi d'étudier la création d'un nouvel équipement public intitulé provisoirement « Centre d'Histoire et des Mémoires » métropolitain afin de garantir les conditions d'accès aux publics et de conservation des collections du patrimoine écrit et numérique. Les potentiels de valorisation auprès des publics de l'histoire et des mémoires du territoire sont énormes et encore largement sous-exploités.

Les enjeux d'un tel projet sont ainsi de valoriser les patrimoines du territoire, de favoriser la recherche sur l'histoire et les mémoires, d'accueillir tous les publics grâce à des actions culturelles et pédagogiques, de sécuriser la conservation des collections, d'optimiser les moyens de gestion, d'améliorer les conditions de travail des agents et de fédérer et développer une dynamique métropolitaine notamment en s'appuyant sur les très nombreuses associations d'histoire locale et dont l'interconnaissance s'est particulièrement développée depuis 2021 avec la mise en place de projets concrets dans le cadre des G24 Patrimoines de Nantes Métropole.

Il s'agirait aussi de répondre aux besoins du service de recherche archéologique métropolitain dont les locaux de travail et de conservation sont actuellement installés sur un site provisoire à Rezé. Il convient de pérenniser les conditions de travail constituées d'espaces de bureaux, d'espaces logistiques, de conservation et de recherche. L'opportunité est d'étudier également l'association du service régional de l'archéologie (Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire) qui souhaite déployer un centre de conservation et d'étude à l'échelle départemental.

En outre, ce projet concernerait également les associations qui gèrent des fonds d'archives spécialisés. C'est le cas du Centre d'Histoire du Travail, qui rassemble et conserve les documents relatifs aux mouvements ouvrier et paysan, au travail et aux mouvements sociaux à l'échelle du grand territoire, à l'étroit dans ses locaux actuels, ou encore d'autres associations patrimoniales d'intérêt métropolitain qui pourraient utilement partager des ressources, des espaces et des lieux de valorisation.

Pour réaliser ce projet d'envergure, Nantes Métropole étudie l'affectation d'un foncier dont elle est propriétaire situé au cœur de l'agglomération. Le site du Ranzay à Nantes possède une situation privilégiée. L'accès s'effectue route de St-Joseph et se déploie le long du boulevard Alexander Flemming (périphérique intérieur). Le site est aujourd'hui une aire de stationnement artificialisée. Il est accessible par les transports

en commun, non loin des rives de l'Erdre et de la proximité d'équipements publics (mairie annexe, salle festive, parc des expositions, stade Louis Fontenneau de la Beaujoire). L'accessibilité du site sera par ailleurs renforcée grâce à la future ligne de tramway qui permettra de renforcer les liaisons nord sud au sein de la Métropole (La Chapelle sur Erdre - Rezé). Il pourra être également étudié l'aménagement de la parcelle par une programmation immobilière qui reste à définir et en intégrant les besoins de stationnement du secteur.

Le projet est estimé aujourd'hui à un besoin de surfaces de près de 16 000 m<sup>2</sup> comprenant des besoins de conservation mais aussi des espaces d'accueil, de recherche et de rencontres (expositions, ateliers, salle de lecture, espaces ressources, etc) devant accueillir tous les publics de la métropole et au-delà (scolaires, visiteurs, chercheurs, associations, agents des collectivités, etc.)

Il est désormais nécessaire d'engager une étude de pré-programmation visant à déterminer les besoins précis techniques, culturels et urbains des communes et des acteurs pour élaborer un programme de maîtrise d'œuvre.

Lorsque ces études seront terminées, le conseil métropolitain sera appelé à approuver (vers le second semestre 2026) un programme et une enveloppe financière prévisionnelle pour cet équipement en lieu et en accord avec les communes engagées.

Les dépenses seront imputées sur l'opération 10261 – Pôle archives et archives au sol – création.

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve l'engagement de la pré-programmation du projet provisoirement intitulé « Centre d'histoire et des mémoires » métropolitain,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

67 voix pour

17 abstentions

## 10 - PATRIMOINES ET MEMOIRES - DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PATRIMOINES DE LOIRE - ATTRIBUTION DE 4 FONDS DE CONCOURS

### Présents : 62

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme FIGULS Séverine, Mme GESENT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, M. GUINÉ Thibault, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHÉM Sophie, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 22

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALELCROIX Robin), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. GARREAU Jacques (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme NAULIN Hélène (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. QUERO Thomas (pouvoir à M. ASSEH Bassem), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme VAN GOETHÉM Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. VEY Alain (pouvoir à Mme GESENT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 14

M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, M. BOUVAIS Erwan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLOU Stéphanie, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LOBO Dolores, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent, M. VOZELLAUD François

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Conformément à la politique des patrimoines et des mémoires adoptée le 7 avril 2023, la Métropole s'est dotée d'un dispositif d'aides aux patrimoines de Loire constitué d'un fonds de concours à destination des 14 communes riveraines du fleuve et d'aides attribuées aux propriétaires privés et associations développant des projets de préservation et de valorisation des patrimoines liés à la Loire.

Cette délibération propose l'accompagnement de travaux sur différents types de patrimoines liés à la Loire (patrimoine industriel (grues, chapelle implantée sur la manufacture de canons d'Indret, sculptures illustrant le fleuve) permettant une sauvegarde et une valorisation auprès des habitants.

### Fonds de concours

#### Indre – Chapelle-forerie – Aide au diagnostic

Située sur l'île d'Indret, la chapelle-forerie est un patrimoine remarquable de Loire, inscrit monument historique par arrêté du 21 novembre 2022. L'édifice visible aujourd'hui a été à la fois un lieu de culte et de rassemblement mais aussi un lieu unique du patrimoine industriel de l'estuaire de la Loire. En 1777, est créée une fonderie de canons sur l'île d'Indret. Différents bâtiments sont ainsi édifiés dont un moulin à marée pour produire l'énergie de l'usine et représentant un rare exemple de l'utilisation de la force marémotrice dans un estuaire. Dans les années 1820-1830, avec les évolutions techniques, la forerie hydraulique est réutilisée en atelier de forge et de serrurerie jusqu'à sa transformation en chapelle à destination des nombreux ouvriers du site à partir de 1844. Les élévations du bâtiment sont relativement modestes mais la voûte intérieure de la chapelle est spectaculaire et constitue un exemple remarquable de l'art néogothique,

alors aux prémisses de son développement.

La chapelle est utilisée jusqu'en 1976. Désaffectée, un permis de démolir est déposé en 1996 mais, suite à une importante mobilisation associative et citoyenne et l'interpellation du ministère de la Culture, la procédure est stoppée. Des sondages archéologiques sont réalisés à l'intérieur de la l'édifice qui permettent la mise au jour des vestiges du passé industriel. La commune d'Indre, inquiète de la dégradation du bâtiment, engage des mesures de sauvegarde (mise en place d'une couverture provisoire). Une étude d'évaluation est réalisée en 2021 par le cabinet Axens. La protection au titre des monuments historiques est demandée et la chapelle est finalement inscrite en totalité en 2022. Son état sanitaire préoccupant a poussé la commune à lancer un diagnostic général, qui a fait l'objet d'une demande de soutien auprès de Nantes Métropole en décembre 2023. Cette étude préalable aux travaux concluait à la nécessité de réaliser des diagnostics complémentaires permettant de finaliser le programme de travaux à mener pour sauvegarder, mettre en valeur et valoriser auprès des publics cet édifice unique. Ils font l'objet de la présente demande de subvention.

Conformément au règlement du fonds de concours, il est proposé l'attribution à la commune d'Indre d'un fonds de concours d'un montant maximum de **5 673 € pour une aide au diagnostic**. La convention présentée en annexe 1 précise les modalités de mise en œuvre de ce fonds de concours.

### **Nantes – Grue Titan jaune – Aide aux travaux d'urgence**

Située sur le site des anciens chantiers navals de l'île de Nantes, la grue Titan jaune marque le paysage du territoire et constitue un des éléments de patrimoine les plus connus de la Ville. Elle est achevée en 1958 par la société nantaise Joseph Paris pour servir à l'assemblage des navires construits sur les cales 2 et 3. Son activité s'arrête en 1987 avec le départ du navire le Bougainville et la fermeture des chantiers. Elle est achetée par la Ville de Nantes en 1989. Inscrite monument historique en 2018, elle est finalement classée en 2024, devant ainsi la troisième grue monument historique de Nantes, fait unique en France.

Des campagnes de travaux ont lieu en 2006 et 2016 mais en 2023, après la chute d'un fragment sur la voie publique, une campagne de purge et de sécurisation devient nécessaire et est réalisée. Un diagnostic est également conduit qui indique la nécessité de conduire des travaux importants de restauration à moyen terme. Dans l'attente de la réalisation de cette opération lourde, la Ville de Nantes engage des travaux de mise en sécurité avec l'objectif de sécuriser les accès et de stabiliser l'état de surface de l'ouvrage. Ils font l'objet de la présente demande de subvention.

Conformément au règlement du fonds de concours, il est proposé l'attribution à la Ville de Nantes d'une subvention d'aide aux travaux d'urgence de 35 % du montant net de l'opération représentant un montant maximum de **7 811 €**, pour soutenir ce projet, chiffrage qui pourra être revu à la baisse si, comme le prévoit le règlement du fonds de concours, la Ville obtient d'autres aides publiques, en particulier de la direction régionale des affaires culturelles des Pays-de-la-Loire (DRAC) des Pays de la Loire ou/et si le montant final des travaux est inférieur au montant estimé. La convention présentée en annexe 2 précise les modalités de mise en œuvre de cette subvention.

### **Nantes – Grue Titan grise – aide aux travaux d'urgence**

Située sur le site des anciens chantiers navals de l'île de Nantes, la grue Titan grise est un patrimoine remarquable de Loire, classé monument historique en 2005, formant, avec la grue jaune, un paysage industriel unique en France. Commandée par la Chambre de commerce et d'industrie à l'entreprise nantaise Joseph Paris et mise en service en 1966, elle servait au chargement des navires (manutention de charges lourdes en lien avec l'industrie sidérurgique) à une époque où l'activité portuaire évolue et nécessite la construction de nouveaux instruments de levage. Elle poursuit son activité jusqu'en 2003. Devant le risque de destruction et afin de sauvegarder ce symbole de son histoire ouvrière, la Ville de Nantes s'en porte acquéreur en 2005.

Des campagnes de travaux ont lieu en 2006 et 2015. En 2023 et 2024, certains éléments fragiles sont sécurisés sur la cabine et la flèche et un diagnostic est réalisé qui indique la nécessité de conduire des travaux importants de restauration à moyen terme. Dans l'attente de la réalisation de cette opération lourde, la Ville de Nantes engage des travaux de mise en sécurité avec l'objectif de sécuriser les accès et de stabiliser l'état de surface ce l'ouvrage. Ils font l'objet de la présente demande de subvention.

Cette opération fait l'objet d'une subvention de la DRAC des Pays de la Loire. Conformément au règlement du fonds de concours, il est proposé l'attribution à la Ville de Nantes d'une subvention d'aide aux travaux d'urgence de 35 % du montant net de l'opération représentant un montant maximum de **12 357 €**, pour soutenir ce projet, chiffrage qui pourra être revu à la baisse si, comme le prévoit le règlement du fonds de

concours, la Ville obtient d'autres aides publiques ou/et si le montant final des travaux est inférieur au montant estimé. La convention présentée en annexe 3 précise les modalités de mise en œuvre de cette subvention.

### **Nantes – Fontaine de la place royale – aide aux travaux**

Après l'achèvement de la place Royale à la fin du 18e siècle, de nombreux projets se succèdent pour son embellissement. En 1852, la Ville se dote d'un service de distribution d'eau et l'architecte Henri-Théodore Driollet s'associe avec le sculpteur nantais Ducommun du Locle et le fondeur Voruz pour proposer un projet de fontaine prenant place au centre de la place. La fontaine est finalement inaugurée par le maire, Ferdinand Favre, en 1865 et devient, jusqu'à nos jours, le théâtre de très nombreuses manifestations et le point de repère de rassemblements.

Le 16 et 23 Septembre 1943, la Place Royale est la cible de violents bombardements aériens. Les statues sont abîmées, les parements fissurés et on remarque l'affaissement du soubassement. En 1961, des travaux sont entrepris, et en 1962 elle est entièrement remise en état, des pelouses et parterres l'entourent alors.

La fontaine de la place royale, inaugurée en 1865, célèbre, en plein cœur de l'agglomération la prospérité de Nantes et de son territoire. La Loire, représentée sous forme allégorique, trônant face à la rue Crébillon, et entourée de quatre allégories de ses affluents, l'Erdre, la Sèvre, le Loiret et le Cher, occupe une place centrale dans la mise en récit de cette réussite. Le fleuve est ainsi présenté comme la clé de voûte du développement économique de la ville.

La Ville de Nantes a engagé en 2025 la restauration de l'ensemble des figures sculptées de la fontaine qui sont déposées pendant l'édition estivale du voyage à Nantes pour laisser place à une réinterprétation contemporaine imaginée par l'artiste Willem de Haan. Les figures en bronze représentant la Loire et ses affluents font partie de cette opération d'envergure. Leur restauration fait l'objet de la présente subvention et permettra de remettre en valeur auprès des habitants leur signification iconographique et l'importance du fleuve dans l'histoire de la prospérité de la ville.

Conformément au règlement du fonds de concours, il est proposé que seules les figures en bronze représentant la Loire et ses affluents bénéficient d'une aide aux travaux de restauration. Dans ce cadre, il est proposé l'attribution à la commune de Nantes d'un fonds de concours d'un montant maximum de **19 713 € pour une aide aux travaux**. La convention présentée en annexe 4 précise les modalités de mise en œuvre de ce fonds de concours.

Les crédits correspondants à l'ensemble de ces subventions sont prévus sur l'AP102 libellée Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international et rayonnement, opération 2022 n°10242 : Dispositif de soutien aux patrimoines de Loire.

**Le Conseil délibère et,**

1. approuve l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 5 673 € à la commune d'Indre pour une aide au diagnostic et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 1),
2. approuve l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 7 811 € à la commune de Nantes pour une aide aux travaux d'urgence sur la grue Titan jaune et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 2),
3. approuve l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 12 357 € à la commune de Nantes pour une aide aux travaux d'urgence sur la grue Titan grise et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 3),
4. approuve l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 19 713 € à la commune de Nantes pour une aide aux travaux destinée à soutenir la restauration de 5 sculptures en bronze de la fontaine de la Place royale et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 4),
5. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée à l'unanimité**

## 11 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE DENOMINATION DE LA VILLE DE NANTES EN COMMUNE TOURISTIQUE

### Présents : 62

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme FIGULS Séverine, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, M. GUINÉ Thibault, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LE BLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHÉM Sophie, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 22

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. GARREAU Jacques (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme NAULIN Hélène (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. QUERO Thomas (pouvoir à M. ASSEH Bassem), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme VAN GOETHÉM Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. VEY Alain (pouvoir à Mme GESSERT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 14

M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, M. BOUVAIS Erwan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLOU Stéphanie, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LOBO Dolores, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole fait le choix d'une politique touristique originale et ambitieuse, en collaboration avec le tissu économique et culturel local, contribuant à renforcer son rayonnement et son ouverture au monde, en particulier sur le plan national et européen.

L'instauration de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine en 2002, puis la réorganisation de la filière du tourisme d'agrément avec la création de la Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes en 2011, ont permis d'asseoir Nantes comme une véritable destination de tourisme urbain, une ville d'art, de culture et de créativité, leviers de son économie présentielle.

Cette dynamique a également permis à Nantes Métropole de solliciter et d'obtenir la dénomination de « commune touristique » pour la ville de Nantes, d'abord le 18 mars 2011. Cette dénomination a été renouvelée le 22 mars 2016, puis le 4 décembre 2020. Cette dénomination permet à la ville de se prévaloir d'un statut spécifique, gage de qualité d'accueil et d'hébergement offerte à toute personne en visite sur le territoire métropolitain.

L'article L.133-11 du code du tourisme définit la commune touristique comme une commune qui met en œuvre une politique du tourisme et qui offre des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente. A ce titre, elle dispose d'un office de tourisme classé, elle organise des animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives, et elle dispose d'une proportion minimale d'hébergements touristiques variés (hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances, campings, chambres d'hôtes, anneaux de plaisance, résidences secondaires).

Valable pour une durée de 5 ans, la dénomination de la ville de Nantes en commune touristique expirera en

décembre 2025.

En application de l'article R.133-36 du code du tourisme, tout établissement public de coopération intercommunale peut demander la dénomination de commune touristique pour une de ses communes.

Considérant que la commune de Nantes réunit les conditions dévolues aux communes touristiques, il est proposé de solliciter auprès de la Préfecture le renouvellement de cette dénomination.

**Le Conseil délibère, et,**

1. sollicite la dénomination en commune touristique de la ville de Nantes auprès du représentant de l'État dans le département,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 12 - PACTE METROPOLITAIN - TOURISME DE PROXIMITE - FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT 2025

### Présents : 62

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme FIGULS Séverine, Mme GESENT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZE Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, M. GUINÉ Thibault, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, Mme VAN GOETHEN Sophie, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 22

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALELCROIX Robin), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme COLLINEAU Marlène (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), M. GARREAU Jacques (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LANGLOIS Pauline (pouvoir à M. KABBAJ Anas), Mme METAYER Martine (pouvoir à Mme LERAY Isabelle), Mme NAULIN Hélène (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), M. QUERO Thomas (pouvoir à M. ASSEH Bassem), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme VAN GOETHEN Sophie), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. VEY Alain (pouvoir à Mme GESENT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 14

M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, M. BOUVAIS Erwan, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLOU Stéphanie, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LOBO Dolores, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent, M. VOZELLAUD François

Monsieur Emmanuel TERRIEN, Membre du bureau  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Le tourisme de proximité est un des volets d'une stratégie de tourisme dite d'agrément (déplacement du visiteur à des fins de loisirs, à distinguer du tourisme d'affaires). Tout en conservant la définition première du tourisme (c'est-à-dire un visiteur qui passe au moins une nuit à l'extérieur de chez lui), le tourisme de proximité tend à valoriser les richesses culturelles, naturelles et patrimoniales locales, et invite à voyager dans un périmètre plus proche de chez soi.

Dans le cadre du mandat, et en complémentarité d'une offre touristique adaptée à la clientèle nationale, européenne et internationale, cette dimension de tourisme de proximité se voit renforcée à travers plusieurs actions, comme la mise en tourisme autour du Lac de Grand-Lieu, la valorisation des parcours à vélo (Vélodyssée, Loire à vélo...), le développement d'hébergements de type campings et aires d'accueil de camping-cars, le développement du tourisme participatif avec les Greeters et l'association Les Hérons, etc...

Le développement et la valorisation des sites de tourisme de proximité dans les communes est une des actions de cette politique publique. Si la dynamique touristique se concentre, comme sur tous les territoires, en majorité sur la ville centre, la valorisation d'un site par commune permet d'inciter les voyageurs à découvrir le territoire de façon plus large, et permet de mieux partager les flux touristiques.

Le dispositif des fonds de concours est un outil permettant le soutien de ces sites de tourisme de proximité.

Ce dispositif comporte trois volets :

- un fonds de concours en fonctionnement, permettant une aide financière à l'entretien du site retenu en favorisant un entretien écologique ;

- un fonds de concours en investissement, accompagnant l'aménagement d'un site en favorisant un aménagement écologique ;
- une valorisation de ce site via une communication dédiée par le Voyage à Nantes.

Le principe des fonds de concours aux sites de tourisme de proximité a été adopté au début du précédent mandat. A l'occasion du nouveau mandat, et suite à un diagnostic du territoire, il a été proposé, par délibération approuvée lors du conseil métropolitain du 8 octobre 2021, de faire évoluer le dispositif des fonds de concours, afin de le rendre plus lisible.

Le dispositif est reconductible annuellement ; le montant du fonds de concours est revu chaque année, sur la base d'une transmission par les communes des indicateurs et relevés de dépenses relatifs à l'année N-1, ainsi que d'une délibération en conseil municipal sollicitant un tel versement.

Le renouvellement de l'attribution du fonds de concours au titre de l'année 2025 donne lieu à l'établissement d'une convention annuelle entre la commune bénéficiaire et Nantes Métropole (cf. conventions en annexe), fondée sur les conditions d'éligibilité suivantes :

- équipement à vocation touristique et rayonnement métropolitain ;
- gestion en régie par la commune ;
- ouverture au public ;
- existence d'un budget de fonctionnement ;
- connexion à une branche touristique et/ou à un patrimoine remarquable.

### **Attribution de fonds de concours en fonctionnement pour l'année 2025**

Les fonds de concours en fonctionnement sont calculés en appliquant un taux d'aide fixe aux dépenses TTC éligibles de 40 %, avec un plafond d'aide maximum de 20 000 €.

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles ici ; seules les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation du lieu (personnel d'entretien, fluides...) peuvent être prises en compte. Les frais liés à l'événementiel et au personnel d'animation en sont exclus.

Par ailleurs, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (soit un montant plafonné à 50 % des charges éligibles).

L'analyse des données 2024 transmises par les communes pour l'attribution d'un fonds de concours 2025, au regard des critères ci-dessus, permet d'établir les propositions de fonds de concours en fonctionnement suivantes :

- Bouaye, Parc de la Mévellière : 4 660€
- Carquefou, Port Jean : 12 540€
- Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 3 790€
- Indre, Les Quais de Basse-Indre accueillant le Marché : 5 800€
- La Chapelle-sur-Erdre, Ports Gandonnière-Grimaudière : 14 980€
- Le Pellerin, La Martinière : 5 180€
- Mauves sur Loire, Mauves Balnéaire : 9 530€
- Orvault, Parc de la Gobinière : 20 000€
- Rezé, La Maison Radieuse : 13 355€
- Saint-Aignan de Grand Lieu, Le Grand Lieu du Conte : 11 615€
- Saint-Herblain, La Carrière : 20 000€
- Saint-Jean-de-Boiseau, Parc du Château du Pé : 6 220€
- Saint-Sébastien-sur-Loire, îles Forget & Pinette : 20 000€
- Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 11 945€

- Sautron, La Chapelle de Bongarant : 4 135€
- Thouaré-sur-Loire, Thouaré F'estival : 6 470€
- Vertou, Chaussée des Moines et son Parc de la Sèvre : 20 000€

Les modalités de calcul des montants précités sont détaillées dans l'annexe 1 jointe.

Les crédits correspondants sont prévus en section de fonctionnement sur l'opération n°636 libellée « actions de promotion touristique ».

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve l'attribution des fonds de concours en fonctionnement pour l'année 2025 pour un montant total de 190 220€, pour le développement et la gestion des sites communaux à vocation touristique suivants :
  - Bouaye, Parc de la Mévellière : 4 660€
  - Carquefou, Port Jean : 12 540€
  - Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 3 790€
  - Indre, Les Quais de Basse-Indre accueillant le Marché : 5 800€
  - La Chapelle-sur-Erdre, Ports Gandonnière-Grimaudière : 14 980€
  - Le Pellerin, La Martinière : 5 180€
  - Mauves sur Loire, Mauves Balnéaire : 9 530€
  - Orvault, Parc de la Gobinière : 20 000€
  - Rezé, La Maison Radieuse : 13 355€
  - Saint-Aignan de Grand Lieu, Le Grand Lieu du Conte : 11 615€
  - Saint-Herblain, La Carrière : 20 000€
  - Saint-Jean-de-Boiseau, Parc du Château du Pé : 6 220€
  - Saint-Sébastien-sur-Loire, Iles Forget & Pinette : 20 000€
  - Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 11 945€
  - Sautron, La Chapelle de Bongarant : 4 135€
  - Thouaré-sur-Loire, Thouaré F'estival : 6 470€
  - Vertou, Chaussée des Moines et son Parc de la Sèvre : 20 000€
2. approuve les conventions correspondantes, ci-annexées, à conclure avec les 17 communes (annexes n°2 à 18),
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 13 - ACCOMPAGNEMENT DES PROCHES AIDANTS METROPOLITAINS - SOUTIEN A LA MAISON DES AIDANTS DU CCAS DE NANTES

### Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINÉAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS Françoise, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHÉM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 9

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. VEY Alain (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile)

### Absents : 9

M. BELHAMITI Mounir, Mme BONAMY Delphine, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. LE TEUFF Florian, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, Mme VIALARD Louise

Madame Nathalie LEBLANC, Membre du bureau  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Alors que les proches aidants représentent un rôle essentiel et fondamental dans l'accompagnement des personnes fragilisées par l'âge, la moitié d'entre eux est à la retraite, l'autre moitié travaille, près d'un tiers aide plusieurs personnes et 62 % sont des femmes. Une solidarité indispensable mais fragile puisqu'un tiers des aidants est en état d'épuisement et 40 % des conjoints aidants meurent avant l'aidé. L'épuisement est d'ailleurs une des principales causes de maltraitance, un fléau silencieux et mal connu. En lien avec la feuille de route nationale d'aide aux aidants, la stratégie métropolitaine de soutien aux proches aidants s'inscrit également en articulation avec le schéma régional de santé 2023-2028 de l'Agence Régionale de Santé, le schéma départemental pour le bien vieillir du Conseil départemental de Loire Atlantique, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie que co préside la Métropole aux côtés du Conseil Départemental et les acteurs et communes du territoire.

De plus, l'accompagnement des proches aidants est un engagement inscrit dans la feuille de route longévité métropolitaine approuvée par le Conseil métropolitain de décembre 2021 (engagement 10 "soutenir les proches aidants").

Cet engagement s'appuie dans sa mise en œuvre sur la plateforme de répit de la Maison des Aidants du CCAS de la Ville de Nantes, créée il y a 15 ans, et destinée à l'accompagnement et au répit des proches aidants de personnes fragilisées par l'âge (+ de 60 ans) ou atteints d'une maladie neurodégénérative. En 2024, 40 % des aidants accompagnés par la Maison des Aidants du CCAS de Nantes résident sur l'une des communes de la métropole (hors Nantes) et pour les usagers de la Halte-répit, 47 % proviennent de communes de la métropole (hors Nantes).

Pour 2025, la Maison des Aidants s'engage à :

- favoriser l'accessibilité des services proposés et renforcer les actions de communication pour

- sensibiliser les aidants sur leur rôle et l'accompagnement possible par la Maison des Aidants au niveau de la métropole nantaise ;
- répondre aux besoins d'accompagnements des aidants métropolitains ;
- poursuivre l'implantation de l'offre de soutien psychologique sur l'ensemble de la métropole :
  - visites à domicile de psychologue pour les aidants en binôme avec un assistant de soin en gérontologie si besoin d'un accompagnement du proche aidé (74% des visites à domicile s'effectuent en dehors de Nantes)
  - mise en place de groupes d'échanges entre aidants et formations aidants en partenariat avec les CLIC (centres locaux d'informations et de coordination) de l'agglomération nantaise et les acteurs locaux (6 formations sur la métropole dans les communes d'Orvault, Vertou, Bouguenais, Sainte Luce sur Loire, Saint Jean de Boiseau et Saint Herblain).

Ces missions ont pour objectifs de :

- proposer une diversité de prestations de répit ou de soutien à la personne aidée, à son aidant ou au couple aidant-aidé ;
- offrir un temps libéré à l'aidant et un temps accompagné à la personne aidé ;
- favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne aidée et de son aidant ;
- contribuer à améliorer les capacités fonctionnelles, cognitives et sensorielles des personnes aidées.

Enfin, la Maison des Aidants poursuivra son accompagnement auprès des communes : près de la moitié des communes de la métropole ont bénéficié d'un soutien par l'équipe de la Maison des Aidants soit pour une action ponctuelle (type forum, proposition artistique dans les communes de Vertou, Saint Herblain, Thouaré sur Loire, Sainte Luce sur Loire, Couëron, Saint Sébastien sur Loire, Sautron...) soit pour un accompagnement plus global (Orvault, Saint-Herblain, Saint Sébastien sur Loire, ...) permettant la mise en place d'une stratégie de proximité en matière de soutien aux proches aidants.

L'offre proposée, décrite ci-dessus, est soutenue financièrement par Nantes Métropole depuis 2020. Au vu du déploiement de cette offre sur l'ensemble du territoire métropolitain, il est proposé d'attribuer une subvention de 190 000 € au titre de l'année 2025. L'augmentation de la subvention s'inscrit dans une volonté de poursuivre et renforcer cet accompagnement au bénéfice des aidants métropolitains et de leurs aidés.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2025 chapitre 65, opération n°3749.

### **Le Conseil délibère, et,**

1. approuve le versement d'une subvention de 190 000 € au CCAS de la ville de Nantes au titre de l'année 2025, ainsi que la convention correspondante, ci-annexée,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée à l'unanimité**

## 14 - SOLIDARITES - CONVENTION TRIPARTITE REGISSANT LES RELATIONS DU CCAS DE NANTES AVEC LA VILLE DE NANTES ET NANTES METROPOLE - APPROBATION

### Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS Françoise, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 9

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. VEY Alain (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile)

### Absents : 9

M. BELHAMITI Mounir, Mme BONAMY Delphine, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. LE TEUFF Florian, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. PETIT Primaël, M. QUÉRO Thomas, Mme VIALARD Louise

Madame Martine OGER, Membre du bureau  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et plus particulièrement les articles L.123-4 et L.123-5, détermine le statut des centres communaux d'action sociale (CCAS), établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Le CCAS est ainsi chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Par ailleurs, la rédaction de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet désormais, en dehors des compétences transférées, qu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre puisse associer à ses services communs, outre celles de ses Communes membres qui le souhaitent, également les établissements publics rattachés à ces dernières, dont les CCAS. Cette évolution réglementaire consolide la capacité d'organisation de fonctions mutualisées, notamment sur le volet ressources, et dans le respect du portage financier dû à la Métropole par la Ville, pour elle-même et son CCAS.

### Le CCAS, établissement public municipal :

Outre Madame La Maire, Présidente de droit du CCAS, le Conseil d'Administration est composé à parité de 16 membres. 8 ont été élus par le Conseil Municipal nantais en son sein et 8 sont choisis par la Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées sur le territoire nantais.

Les activités déployées par le CCAS en direction du public relèvent :

- d'une part, des missions confiées par la loi, telles que l'instruction des dossiers d'aides légales, l'accompagnement social des publics les plus en difficulté, la réalisation annuelle d'une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population communale, la domiciliation administrative ainsi que le portage juridique et financier du Programme de Réussite Educative.
- d'autre part, les missions confiées par la municipalité, telles que l'animation et le développement de l'action municipale dans le champ social (personnes démunies, personnes âgées...), l'organisation et la délivrance de prestations locales destinées au public (notamment les aides facultatives et le soutien à domicile), ou encore la gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux que la Ville ne peut mettre directement en œuvre qu'à travers son CCAS (maisons de retraite ou centres d'hébergement et de réinsertion sociale).

#### **L'organisation nantaise pour la mise en œuvre des politiques publiques de solidarités :**

Dans ce cadre, le CCAS de Nantes constitue ainsi l'outil privilégié de la Ville pour répondre aux besoins sociaux des Nantais les plus fragiles : lutter contre les processus de précarisation et d'isolement, agir sur les leviers favorisant l'inclusion et s'adapter à un contexte en constante évolution.

Voici, à titre indicatif, quelques chiffres clés de l'activité 2024 : 8 527 ménages bénéficiaires d'une aide (tout dispositif confondu), 9 236 personnes administrativement domiciliées au CCAS au 31 décembre 2024, 19 700 appels téléphoniques traités par la plate-forme téléphonique, 11 112 personnes accueillies au sein de l'accueil de jour familles, 150 à 200 accueillies chaque jour à l'espace Agnès Varda. Mais aussi, 2 211 personnes ayant un référent CLIC, 800 personnes bénéficiaires du portage de repas à domicile, 795 aidants accompagnés par la maison des aidants et 481 résidents en EHPAD.

Pour lui permettre d'assurer ces missions, la Ville attribue au CCAS une subvention d'équilibre annuelle et lui apporte divers concours permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de garantir la cohérence globale de fonctionnement des services de proximité en direction des Nantais au bénéfice de la cohésion sociale.

Ces concours sont apportés par la Ville à son CCAS, soit directement avec ses moyens propres, soit par recours aux services communs constitués avec Nantes Métropole. Dans ce dernier cas, les charges correspondantes aux actions conduites sont assumées par la Ville pour son CCAS, via les clés de répartition adaptées.

C'est pourquoi, tout en respectant l'intégrité de l'établissement public, le CCAS de Nantes est fonctionnellement intégré au Département Prévention et Solidarités de la Direction Générale en charge de la Cohésion Sociale au sein de l'organisation générale des services.

#### **La montée en puissance des problématiques sociales à l'échelle du territoire métropolitain :**

Depuis 2017, en application des dispositions de la loi N.O.T.R.E., la Métropole a pris en charge les actions relatives à la coordination gérontologique, au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes sur l'ensemble de son territoire.

De plus, parallèlement à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarités relevant pleinement des compétences de chacune des communes membres, la montée en puissance de divers faits et problématiques d'intérêt social partagé, à l'échelle de l'aire métropolitaine, ont conduit à développer :

- Les actions de Nantes Métropole en matière de longévité, d'accès et maintien dans le logement, de lutte contre la précarité énergétique, d'hébergement et de mise à l'abri, ainsi que de lutte contre la pauvreté,
- La gouvernance partagée de ces dossiers,

- L'animation technique autour de préoccupations sociales communes à plusieurs membres de l'EPCI,
- L'émergence de réflexions prospectives ou la documentation de retours d'expériences, dans le respect des compétences sociales de proximité mises en œuvre distinctement par chaque commune,

Enfin, Nantes Métropole coordonne également sur le champ social les compétences relatives aux gens du voyage, via les moyens correspondants positionnés au sein du département Prévention et Solidarités.

### **Une nouvelle convention tripartite régissant les relations entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS :**

Depuis le 1er janvier 2002, les modalités de coopération entre la Ville et son CCAS ont été encadrées par une convention ayant fait l'objet d'une adoption croisée par les deux assemblées délibérantes, en décembre 2001, fortement actualisée en novembre 2015. Après bilan et évaluation de la période 2015-2025, la présente et nouvelle convention permet d'ajuster le périmètre des concours échangés et de formaliser leur élargissement à l'échelle métropolitaine afin d'optimiser les mutualisations entreprises en prenant en compte la réalité des évolutions contextuelles.

Ce projet de convention tripartite, joint à la présente délibération, précise donc les conditions de fonctionnement du CCAS dans ses relations avec la Ville comme avec la Métropole. Les dispositions qu'il contient ont pour but d'organiser les relations et de rechercher les meilleures complémentarités entre les trois entités juridiques signataires. Ainsi la convention :

- précise la nature et l'étendue des concours apportés par la Ville de Nantes à son Centre Communal d'Action Sociale.
- fixe les dispositions assurant une coopération étroite entre la ville et son établissement public, en régissant les modalités de gestion des concours assurés par la Ville de Nantes au CCAS, directement ou par l'action des services communs mutualisés, tout en précisant parallèlement les apports du CCAS à sa Commune de rattachement ou à la Métropole,
- prend en compte l'intégration du CCAS dans l'organisation des services mutualisés entre la Ville et Nantes Métropole, et plus précisément l'existence d'un département qui coordonne les politiques publiques de solidarités,
- vient également définir les concours échangés entre Nantes Métropole et le CCAS de Nantes, notamment les conditions de prise en charge particulière des actions concernées, en accompagnement à la montée en puissance du fait social métropolitain, ainsi qu'en contribution potentielle à la mise en œuvre des dispositifs expressément délibérés par l'EPCI, dans le strict respect de l'autonomie des communes membres,
- formalise la mise en œuvre des actions du Programme de Réussite Educative, sous contrôle de l'Etat, par la Ville pour le compte de son CCAS, de façon totalement intégrée au déploiement de sa politique publique en matière d'éducation.

Dans ce cadre, les ressources mobilisées sont financées distinctement par la Ville ou par la Métropole dans le strict respect des compétences propres à chaque entité.

Ce projet de convention est assorti de 4 annexes, susceptibles de mises à jour en tant que de besoin :

- Annexe A : Etat du patrimoine en pleine propriété CCAS,
- Annexe B : Etat du patrimoine immobilier propriété de la Ville ou de la Métropole, ayant fait l'objet d'une affectation juridique et comptable avec transfert des valeurs patrimoniales à l'état de l'actif du CCAS,

- Annexe C : Etat du patrimoine immobilier faisant l'objet d'une mise à disposition au CCAS par la Ville ou la Métropole, notamment dans le cadre des logements relevant de l'urgence sociale. Il s'agit de biens dont la vacance initiale permet un usage temporaire et révocable, autorisant ainsi l'hébergement de publics en situation de grande précarité.
- Annexe D : Etat des parcs de véhicules (D.1), matériels informatiques et téléphoniques ainsi que les droits incorporels attachés aux applications métiers (D.2) faisant l'objet de concours apportés par la Ville ou la Métropole au titre de la présente convention, s'agissant de biens répertoriés dans l'inventaire de l'établissement public,
- Annexe E : Etat de répartition indicative des fonctions supports entre la Métropole, la Ville et le CCAS, explicitant le rôle de chacun et les modalités financières applicables à chaque thématique.

Le présent projet de délibération est présenté parallèlement dans les mêmes termes au Conseil Métropolitain du 3 octobre 2025, au Conseil Municipal du 10 octobre 2025 et au Conseil d'Administration du CCAS du 15 octobre 2025.

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve la convention (annexes comprises), régissant les relations entre la Métropole, la Ville de Nantes et le Centre Communal d'Action Sociale de Nantes, et autorise Madame La Présidente de Nantes Métropole à la signer,
2. autorise Madame La Présidente de Nantes Métropole à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 15 - EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES ET COORDINATION DES SERVICES DE MOBILITÉS DE NANTES MÉTROPOLE - CHOIX DU DÉLEGATAIRE ET CONVENTION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION

### Présents : 75

M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNREAU Matthieu, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie

### Absents et représentés : 7

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

### Absents : 16

M. AFFILE Bertrand, M. ARROUET Sébastien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. GARREAU Jacques, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LOBO Dolores, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. PETIT Primaël, M. VOZELLAUD François

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Nantes Métropole, Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM), est compétente en matière d'organisation des services de transports publics urbains de personnes sur son ressort territorial composé de 24 communes.

Nantes Métropole a confié la gestion du réseau de transports publics urbains de personnes et la coordination des services de mobilité à la Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN) par convention de délégation de service public (DSP), conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Elle doit donc être renouvelée.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le Conseil métropolitain a retenu le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics de voyageurs de l'agglomération nantaise et la coordination des services de mobilité pour une durée de 6 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031.

Le 27 mars 2024, la commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des deux candidatures reçues : entreprise SEMITAN et entreprise Service Transports Européens Grand Sud. La commission a admis l'entreprise SEMITAN à participer à la suite de la procédure et a rejeté la candidature de l'entreprise Service Transports Européens Grand Sud pour cause d'incomplétude.

Le 18 décembre 2024, la commission de délégation de service public s'est réunie pour rendre un avis sur l'offre remise par la SEMITAN et autoriser les négociations qui se sont achevées le 3 juin 2025.

A l'issue de ces négociations, la SEMITAN a rendu son offre finale. Elle répond aux besoins de Nantes Métropole en matière d'engagement sur :

- une politique commerciale dynamique permettant d'atteindre des objectifs ambitieux d'évolution de la fréquentation et des recettes ;
- une maîtrise des charges d'exploitation et du niveau du forfait de charges ;
- un programme d'investissements nécessaires au bon fonctionnement du réseau et à son développement ;
- un niveau de qualité de service rendu à l'usager ;
- un rôle de coordinateur affirmé concernant la promotion des services de mobilité de la métropole, la prise en compte spécifique des publics sensibles et l'accompagnement aux changements de comportement en favorisant notamment la multimodalité et l'utilisation des moyens de transport décarbonés.

Ce nouveau contrat, conclu pour une durée 6 ans (1<sup>er</sup> janvier 2026 – 31 décembre 2031) doit permettre :

- de confier, aux risques industriels et commerciaux du délégataire, la gestion du réseau de transports publics urbains de Nantes Métropole sur les périmètres suivants :
  - le périmètre relatif à l'exploitation et à la commercialisation du réseau de transports publics urbains (y compris la gestion du P+R Beauséjour),
  - le périmètre relatif aux opérations d'investissements et de rénovations courantes inséparables de l'exploitation du réseau,
  - le périmètre relatif à la fonction de coordinateur des mobilités (accompagnement au changement de comportement, promotion du bouquet de services).
- de garantir un engagement mutuel des parties aux résultats d'exploitation :
  - un engagement du délégataire sur :
    - un objectif annuel de recettes perçues correspondant à l'offre de service et au niveau de tarif contractuellement définis,
    - une maîtrise de l'évolution de ses charges sur la durée du contrat correspondant à l'offre de services contractuellement définie,
    - une recherche permanente de levier de gestion interne permettant d'atteindre les objectifs fixés (augmentation significative de la fréquentation et maîtrise de l'évolution du forfait de charges).
  - un engagement de Nantes Métropole sur un programme d'investissement adossé à la gestion et au développement du réseau afin de garantir une adéquation des besoins du délégataire avec les moyens qui lui sont alloués.
    - de prévoir une évolution annuelle automatique des charges d'exploitation via la mise en place d'une formule d'indexation,
    - de mettre en place des systèmes d'intéressement sur la qualité, les charges et les recettes.

Les principaux objectifs fixés pour ce nouveau contrat sont :

- une offre kilométrique qui augmente de + 9 % sur les 6 années du contrat soit une évolution annuelle moyenne de 500 000 km/an. Cette évolution de l'offre sur la période se caractérise par les éléments majeurs suivants :
  - la concrétisation des projets structurants pour la centralité avec la mise en service des lignes 6 et 7 de tramway et de la ligne 8 de busway électrique,
  - l'amélioration des dessertes pour la périphérie en renforçant le maillage avec la fusion

de la future ligne 8 et de la C7 jusqu'à Thouaré, le prolongement de la C3 jusqu'à Laënnec, le prolongement de la C20 et de la ligne 50 à Babinière, la création d'une ligne express sur Orvault,

- la restructuration de la desserte sur Vertou notamment pour accompagner l'ouverture du futur lycée,
- la mise en œuvre d'une expérimentation de Transport à la Demande sur le secteur Sud Ouest de la métropole.
- une évolution de la fréquentation du réseau conforme aux évolutions de population, de parts modales et d'offre de service mentionnées ci-dessus permettant d'atteindre 181.2 millions de voyages en 2031, terme du contrat prévu.
- un renforcement des missions liées à la coordination des services de mobilité avec la poursuite de la simplification du parcours usagers par la digitalisation des services, et un dispositif mobile pour accompagner les publics les plus fragiles.

Le délégataire perçoit les recettes d'exploitation et les reverse à Nantes Métropole. Ces recettes d'exploitation sur lesquelles s'engage le délégataire se décomposent en recettes tarifaires, en recettes publicitaires et en recettes annexes. Ces objectifs de recettes tarifaires feront l'objet d'une indexation annuelle en fonction des évolutions tarifaires décidées par la Métropole.

Année du contrat	Objectif de recettes tarifaires en euros HT	Objectif de recettes annexes et publicitaires en euros HT	Objectif de recettes total en euros HT
<b>2026</b>	67 650 000	2 326 496	69 976 496
<b>2027</b>	69 180 000	2 363 086	71 543 086
<b>2028</b>	70 927 000	2 420 298	73 347 298
<b>2029</b>	72 446 000	2 446 429	74 892 429
<b>2030</b>	74 820 000	2 471 649	71 291 649
<b>2031</b>	76 855 000	2 531 874	79 386 874

Les modalités de rémunération du délégataire donnent lieu au versement annuel par Nantes Métropole d'un forfait de charge (FC). Ce forfait de charge se décompose en :

- un forfait de charge exploitation (FCE) qui couvre l'ensemble des charges liées à l'exploitation du réseau. Ce forfait de charge exploitation évolue chaque année par application d'une formule d'indexation,
- un forfait de charge investissement (FCI) qui couvre les frais financiers et les amortissements liés aux emprunts contractés par le délégataire pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement et au bon entretien du réseau. Le Forfait de Charge Investissement remplace les subventions d'équipement actuelles de la Délégation de Service Public 2019-2025.

Le Forfait de Charge (FC) est mentionné dans le tableau ci-dessous pour chaque année du contrat. Il est constitué du Forfait de Charge Exploitation et du Forfait de Charge Investissement :

<b>Année du contrat</b>	<b>Forfait de Charge Exploitation en euros courants HT (FCE)</b>	<b>Forfait de charge Investissement (FCI)</b>	<b>Forfait de Charge (FC) FCE + FCI</b>
<b>2026</b>	229 847 677	845 026	230 692 702
<b>2027</b>	236 015 332	2 640 837	238 656 169
<b>2028</b>	243 876 013	4 642 027	248 518 041
<b>2029</b>	246 470 805	6 540 832	253 011 638
<b>2030</b>	249 473 642	8 029 076	257 502 718
<b>2031</b>	248 756 315	8 993 160	257 749 475

Le contrat de délégation de service public sera exécuté comptablement sur le budget annexe Transport.

Le rapport sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat, les procès-verbaux de la commission de délégation de service public, ainsi que la convention de délégation de service public et ses annexes ont été adressés aux membres du Conseil métropolitain 15 jours avant la séance, en application de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil délibère, et,**

1. décide de retenir la société SEMITAN comme délégataire pour l'exploitation du réseau de transports publics urbains de personnes et la coordination des services de mobilités de Nantes Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 6 ans,
2. approuve les termes de la convention de concession de service public ci-jointe et ses annexes,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer la convention.

**Adoptée**

72 voix pour  
10 abstentions

## 16 - TRANSITION ECOLOGIQUE - RENOUVELLEMENT CONVENTION SERVICE EN ENERGIE PARTAGEE (2026-2028)

### Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LE BLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGÉR Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 9

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

### Absents : 4

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, Mme NGENDAHAYO Liliane

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Par délibération du 16 décembre 2022, le Conseil métropolitain a approuvé la création d'un Service en Energie Partagé (SEP) à destination des communes de moins de 15.000 habitants sur le territoire de la Métropole. 13 communes ont ainsi bénéficié et contribué à la mutualisation des postes et matériels dédiés à l'accompagnement de la gestion et maîtrise de l'énergie, à savoir Basse Goulaine, Bouaye, Brains, Indre, Le Pellerin, La Montagne, les Sorinières, Mauves sur Loire, Saint Aignan de Grand Lieu, Saint Jean de Boiseau, Saint Léger les Vignes, Sautron, Thouaré sur Loire.

Les missions du SEP s'insèrent dans un contexte dense d'un point de vue énergétique, au regard notamment des obligations réglementaires issues du décret Eco-Energie Tertiaire du 23 juillet 2019 (articles R.14-22 à R.174.32 du code de la construction), de la loi ELAN qui fixe des objectifs de réduction de consommation énergétique pour le tertiaire d'ici 2050 (article 175 de loi n°2018-1031 du 23 novembre 2018) ou encore des contextes énergétiques nationaux et mondiaux, en fortes tensions.

En place depuis 2023 via une première convention d'une durée de trois ans, le SEP consiste à partager les compétences de chargé(e)s de mission « Energie » entre plusieurs communes jusqu'à 15.000 habitants, afin de mettre en place et de pérenniser une gestion sobre de leurs bâtiments publics.

Pour aider les communes éligibles à répondre à ces enjeux, les missions générales du SEP s'articulent autour de 3 volets :

- accompagnement à la maîtrise de l'énergie du patrimoine bâti communal ;
- accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée ;
- animation et sensibilisation.

Le dispositif de SEP a recueilli auprès des communes éligibles une adhésion majoritaire et la perspective de

poursuivre ce dispositif bénéficie d'un large soutien des communes. Le renouvellement de ce dispositif a été présenté aux élus des communes lors du comité de pilotage du SEP le 3 avril 2025. Le périmètre du renouvellement du service pourrait couvrir jusqu'à 82.332 habitants, avec 13 communes éligibles.

Le SEP sera co-financé par les communes et la Métropole. Le dimensionnement du service, au regard de la population couverte, est de 1,5 équivalent temps plein réparti comme suit :

- 0,5 équivalent temps plein d'un Ingénieur territorial pris en charge par Nantes Métropole ;
- 1 équivalent temps plein d'un Technicien territorial pris en charge à 50% par les communes et à 50% par Nantes Métropole.

La quote-part annuelle de chaque commune est calculée sur la base de la population totale INSEE de référence.

Pour permettre à chacune des 13 communes actuellement adhérentes au SEP de poursuivre leur engagement dans cette mutualisation, il est proposé d'approver la nouvelle convention jointe à conclure entre la Métropole et chacune des communes adhérentes pour une durée de 3 ans (2026/2028), renouvelable 2 fois un an par tacite reconduction.

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve la convention-type relative au renouvellement d'un Service en Energie Partagé, à conclure avec chacune des communes suivantes : Basse Goulaine, Bouaye, Brains, Indre, Le Pellerin, La Montagne, les Sorinières, Mauves sur Loire, Saint Aignan de Grand Lieu, Saint Jean de Boiseau, Saint Léger les Vignes, Sautron, Thouaré sur Loire (cf. annexe),
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer les conventions.

**Adoptée à l'unanimité**

## 17 - TRANSITION ENERGETIQUE - THOUARE-SUR-LOIRE ET LA CHAPELLE-SUR-ERDRE - RESEAUX DE CHALEUR - REGLEMENTS DE SERVICE - TARIFS - APPROBATION

### Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 10

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

### Absents : 3

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme NGENDAHAYO Liliane

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Par délibération du 12 avril 2024, le Conseil métropolitain a approuvé la création des deux réseaux de chaleur de Thouaré-sur-Loire et La Chapelle-sur-Erdre, ainsi que le lancement d'un marché global de performance. Par délibération du 7 février 2025, le Conseil a approuvé l'ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 4 300 000 € HT.

La date prévisionnelle de mise en service des réseaux de chaleur est octobre 2026 pour Thouaré-sur-Loire et octobre 2027 pour La Chapelle-sur-Erdre.

Il convient donc de fixer les tarifs de fourniture de chaleur applicables et d'approuver le règlement de service pour ces deux réseaux.

### Principe tarifaire

La politique tarifaire relative à la vente de chaleur à l'usager doit être en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial. A ce titre, elle se doit de :

- rendre attractif le tarif du réseau de chaleur par rapport aux autres énergies en cohérence avec les tarifs des autres réseaux existants ;
- offrir à l'usager un tarif bénéficiant d'une forte stabilité,
- tout en donnant accès à une énergie fortement décarbonnée.

## Règlement de service et tarification proposés

La tarification a été assise sur la base des consommations annuelles des différents bâtiments raccordés pour chaque réseau de chaleur, selon les caractéristiques propres à chacun de ces réseaux (ex. mixité énergétique, période de fonctionnement etc.).

Le tarif binôme suivant est proposé pour Thouaré-sur-Loire :

- pour le terme R1, correspondant au coût de l'énergie consommée, mesurée au compteur installé chez l'abonné, un prix unitaire de 57,11 € HT / MWh entrée sous station ;
- pour le terme R2, correspondant à l'abonnement, maintenance et renouvellement des équipements compris, et fonction de la puissance souscrite par l'abonné, un prix unitaire annuel de 113,23 € HT / kW.

Le tarif binôme suivant est proposé pour La Chapelle-sur-Erdre :

- pour le terme R1, correspondant au coût de l'énergie consommée, mesurée au compteur installé chez l'abonné, un prix unitaire de 72,78 € HT / MWh entrée sous station ;
- pour le terme R2, correspondant à l'abonnement, maintenance et renouvellement des équipements compris, et fonction de la puissance souscrite par l'abonné, un prix unitaire annuel de 87,40 € HT / kW.

Du fait de la qualité environnementale des réseaux concernés, l'abonné bénéficie de plus d'une TVA réduite égale à 5,5% (au lieu de 20%) sur les 2 termes, R1 et R2 de la facturation. Les prix unitaires TTC de chacun des termes sont donc respectivement les suivants :

Thouaré-sur-Loire :

- R1 : 60,25 € TTC / MWh ;
- R2 : 119,46 € TTC / kW

La Chapelle-sur-Erdre :

- R1 : 76,78 € TTC / MWh ;
- R2 : 92,21 € TTC / kW

Ces prix seront applicables à partir de la mise en service des chaufferies et des premières sous-stations.

Ces tarifs de vente de chaleur sont inscrits dans le règlement de service de chaque réseau de chaleur, annexé à la police d'abonnement qui est signée entre Nantes Métropole et les abonnés.

Ce tarif de vente de la chaleur fera ensuite l'objet d'une actualisation conformément au règlement de service.

Les évolutions du règlement de service (hors tarifs) seront approuvées par délibération du Bureau métropolitain, conformément aux délégations accordées au bureau par le Conseil métropolitain.

Il est proposé de déléguer les signatures des polices d'abonnement à Mme la Présidente et au Vice-président délégué.

### **Le Conseil délibère et,**

1. par dérogation aux délégations accordées par le Conseil métropolitain au bureau, approuve les règlements de service des réseaux de chaleur de Thouaré-sur-Loire et de la Chapelle-sur-Erdre, ci-annexés,
2. approuve le tarif de vente de la chaleur sur le Parc des Sports de Thouaré-sur-Loire, soit les prix unitaires suivants :  
R1 : 57,11 € HT / MWh ;  
R2 : 113,23 € HT / kW  
applicables à compter de la mise en service de la chaufferie et des premières sous-stations et actualisé conformément au règlement de service,
3. approuve le tarif de vente de la chaleur sur le site de Mazaire de La Chapelle-sur-Erdre, soit les prix

unitaires suivants :

R1 : 72,78€ HT / MWh ;

R2 : 87,40 € HT / kW

applicables à compter de la mise en service de la chaufferie et des premières sous-stations et actualisé conformément au règlement de service,

4. délègue à la Présidente et au Vice-Président délégué la signature des polices d'abonnement correspondantes,
5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

87 voix pour

8 abstentions

## **18 - DELEGATION DE GESTION DES DIGUES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA PLATEFORME D'ANGERS - CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES POUR LE COMPTE DES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE, CONCERNANT LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE LA DIVATTE, PERIODE 2025/2028 - APPROBATION**

### **Présents : 84**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### **Absents et représentés : 10**

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LÓBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

### **Absents : 4**

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme NGENDAHAYO Liliane

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

#### **Exposé**

Le système d'endiguement de la Divatte est localisé en rive gauche de la Loire, à l'amont de Nantes. Il présente un linéaire de 16 kilomètres qui s'étend de Basse-Goulaine à La Chapelle Basse-Mer.

Depuis le 28 janvier 2024, sa gestion a été transférée aux collectivités territoriales concernées et compétentes en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), à savoir : la Communauté de Communes Sèvre et Loire, Nantes Métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglomération.

Dans une logique de mutualisation des services, d'échelle de risque pertinente, de cohérence et de synergie des intérêts, la gestion en a été confiée à l'Établissement Public Loire (EP Loire) qui apporte un appui technique consistant en l'entretien de l'ouvrage dans son entièreté, la réalisation des études réglementaires, les travaux éventuels, le pilotage et l'appui technique des EPCI en cas de survenue d'une crue significative. L'EP Loire réalise également les formations nécessaires pour les personnels des communes et intercommunalités.

L'Établissement Public Loire intervient sur le périmètre du système d'endiguement de la Divatte, ainsi que sur le territoire de la Plateforme d'Angers, regroupement des systèmes d'endiguement de la Loire aval concernant Nantes Métropole et 11 autres intercommunalités.

Afin d'assurer les missions qui lui sont confiées, l'Établissement Public Loire met en œuvre des moyens humains et matériels, à l'échelle de la plateforme d'Angers et du système d'endiguement de la Divatte.

Par délibération en date du 15 décembre 2023, le Conseil métropolitain a ainsi approuvé :

- d'une part, une convention de fonctionnement à l'échelle de la plateforme d'Angers, fixant les modalités techniques, administratives et financières de la délégation de compétence par les EPCI concernés à l'Établissement Public Loire ;
- d'autre part, une convention de financement des travaux d'investissement du système d'endiguement de la Divatte pour l'année 2024.

Il est désormais proposé d'approuver une nouvelle convention, ci-annexée, afin de fixer les modalités techniques et financières de la maîtrise d'ouvrage assurée par l'Établissement Public Loire pour la réalisation des études et travaux d'investissements spécifiques au système d'endiguement de la Divatte, pour la période 2025-2028.

La prise en charge des dépenses est répartie entre les trois EPCI tel qu'indiqué dans le tableau ci-après, en application de la clé de financement retenue dans la convention (et détaillée dans son annexe 2) :

EPCI	Participation 2025	Participation 2026	Participation 2027	Participation 2028	Participation Totale	% 2025- 2028
CC Sèvre & Loire	123 597,86 €	376 890,39 €	115 922,33 €	100 571,27 €	716 981,86 €	68,29
Nantes Métropole	58 483,34 €	121 993,49 €	56 558,79 €	52 709,69 €	289 745,31 €	27,59
Clisson Sèvre & Maine Agglo	7 918,80 €	21 116,12 €	7 518,88 €	6 719,04 €	43 272,84 €	4,12
<b>Total</b>	<b>190 000,00 €</b>	<b>520 000,00 €</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>1 050 000,00 €</b>	<b>100,00</b>

**Le Conseil délibère et,**

1. approuve la convention, ci-annexée, de financement des études et travaux d'investissement réalisés pour le compte des groupements de collectivités (délégation de maîtrise d'ouvrage) pour le système d'endiguement de la Divatte sur la période 2025-2028,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention.

**Adoptée à l'unanimité**

## 19 - PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN - ACCORD DE NANTES METROPOLE POUR LA CREATION DE 17 PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES (PDAMH)

### Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEUBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 10

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

### Absents : 3

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme NGENDAHAYO Liliane

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine et son décret d'application n° 2017-456 du 29 mars 2017 ont introduit le périmètre délimité des abords d'un monument historique (PDAMH). Cet outil permet d'adapter la servitude d'utilité publique soumettant automatiquement toute autorisation d'urbanisme à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) dès lors que le projet se situe à moins de 500 mètres d'un monument historique et en « co-visibilité » avec celui-ci. Lorsque ce rayon de protection de 500 mètres, qui s'applique par défaut autour de tout monument historique, n'est pas suffisamment adapté à la réalité et aux enjeux du terrain, la création d'un PDAMH permet de mieux prendre en compte les caractéristiques patrimoniales, urbaines, historiques, géographiques, topographiques ou paysagères du site.

La notion de « co-visibilité » n'existe plus dans les PDAMH, car les immeubles bâtis et non-bâtis y sont automatiquement classés au titre de la servitude « d'abords ». Ainsi, l'ABF donne son accord sur tous les dossiers dans ces périmètres, quelle que soit leur nature ou leur visibilité, ce qui renforce la protection patrimoniale tout en permettant de mieux cibler les projets présentant un enjeu au regard du monument historique et de son environnement.

Conformément à l'article R. 621-93 du code du patrimoine, à l'occasion d'une procédure de modification d'un plan local d'urbanisme, le Préfet saisit l'ABF afin qu'il propose, le cas échéant, un projet de PDAMH. Dans le cadre de la procédure de modification n° 2 du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm), adoptée par délibération n° 2025-009 du conseil métropolitain du 7 février 2025, le Préfet de Loire-Atlantique a transmis à Nantes Métropole le 11 janvier 2024 une liste de 18 projets de PDAMH situés sur le territoire de Nantes Métropole (hors Nantes) :

- Bouaye - Logis de la Sénaigerie
- Carquefou - Château de la Seilleraye
- Carquefou - Château de l'Epinay
- Couëron - Tour à plomb
- Couëron et Saint-Herblain - Manoir de la Paclais
- Mauves-sur-Loire - Villa Beaulieu
- Mauves-sur-Loire - Fontaine Saint-Denis
- Orvault - Château de la Morlière
- Rezé - Maison Radieuse et Chapelle Saint-Lupien
- Saint-Aignan-de-Grandlieu - Château de Souché
- Saint-Herblain - Église Saint-Hermeland
- Saint-Jean-de-Boiseau - Chapelle de Bethléem
- Saint-Léger-les-Vignes - Villa le Chatellier
- Saint-Sébastien-sur-Loire - Chapelle de la Savarière
- Saint-Sébastien-sur-Loire - Folie de la Gibraye
- Sautron - Chapelle Notre-Dame de Bongarant
- Thouaré-sur-Loire - Château de Thouaré / Pigeonnier
- Vertou - Porche de l'abbaye

La procédure de création de PDAMH s'est déroulée comme suit, conformément aux articles L. 621-31 et R. 621-93 du code du patrimoine :

- Le 26 mars 2024, Nantes Métropole a sollicité l'avis des communes concernées par ces projets de périmètres proposés par l'ABF. Les communes ont rendu leur avis par délibération de leur conseils municipaux.
- Les projets de PDAMH ont fait l'objet d'une enquête publique unique, conjointe avec le projet de modification n° 2 du PLUm, qui s'est déroulée du 16 septembre au 16 octobre 2024. La commission d'enquête a consulté les propriétaires de chaque monument historique au cours de l'enquête publique. Cette enquête s'est traduite par deux rapports distincts de la commission d'enquête.
- À l'issue de l'enquête, au regard des conclusions de la commission d'enquête, le Préfet de Loire-Atlantique a sollicité l'accord de Nantes Métropole le 22 juillet 2025 en vue de la prise de l'arrêté portant création des PDAMH (objet de la présente délibération).

La commission d'enquête a rendu un avis favorable sur la totalité des projets de PDAMH. Toutefois, au regard du nombre d'observations émises pendant l'enquête concernant le projet de PDAMH autour du château de la Morlière à Orvault, l'ABF et la commune d'Orvault ont pris la décision de reporter l'approbation de ce périmètre, afin de travailler un nouveau projet.

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre des PDAMH pour les autres communes et monuments concernés, l'ABF propose de poursuivre la création des 17 autres PDAMH. En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver les propositions formulées par l'ABF de création de périmètres délimités des abords pour ces 17 monuments historiques, selon les plans ci-annexés.

Les PDAMH seront exécutoires, une fois que l'arrêté préfectoral portant création de ces périmètres aura été publié.

**Le Conseil délibère, et,**

1. donne son accord sur les propositions de PDAMH autour de 17 monuments historiques, ci-annexées, formulées par l'ABF, concernant :
  - Bouaye - Logis de la Sénaigerie
  - Carquefou - Château de la Seilleraye
  - Carquefou - Château de l'Epinay
  - Couëron - Tour à plomb
  - Couëron et Saint-Herblain - Manoir de la Paclais
  - Mauves-sur-Loire - Villa Beaulieu
  - Mauves-sur-Loire - Fontaine Saint-Denis
  - Rezé - Maison Radieuse et Chapelle Saint-Lupien
  - Saint-Aignan-de-Grandlieu - Château de Souché
  - Saint-Herblain - Église Saint-Hermeland
  - Saint-Jean-de-Boiseau - Chapelle de Bethléem
  - Saint-Léger-les-Vignes - Villa le Chatellier
  - Saint-Sébastien-sur-Loire - Chapelle de la Savarière
  - Saint-Sébastien-sur-Loire - Folie de la Gibraye
  - Sautron - Chapelle Notre-Dame de Bongarant
  - Thouaré-sur-Loire - Château de Thouaré / Pigeonnier
  - Vertou - Porche de l'abbaye
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

87 voix pour  
8 abstentions

## 20 - PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN - VERTOU - LYCEE MANDON - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - APPROBATION

### Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESENT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD Françoise

### Absents et représentés : 10

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

### Absents : 7

M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. THIRIET Richard

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Pour répondre à la démographie scolaire dynamique de la Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire projette de construire deux lycées, l'un à Saint Philbert de Grand Lieu et l'autre à Vertou. Ces projets de lycée visent à rééquilibrer les effectifs entre les établissements du Sud-Loire. Le lycée projeté à Vertou vise par ailleurs à compléter l'offre éducative sur l'agglomération nantaise en proposant des formations générales, technologiques et professionnelles, avec des enseignements sur le numérique.

Pour le projet de lycée vertavien, la Région a retenu le site de « Mandon » situé le long du boulevard Guichet Serex, notamment du fait de la proximité aux équipements sportifs que pourront utiliser les lycéens. Ce choix a été confirmé sur la base d'une analyse multicritères et d'un diagnostic environnemental piloté par la Région dont les résultats seront pris en compte dans la définition du projet et pour l'implantation du futur lycée sur le site.

Sur une emprise d'environ 5 hectares, le projet envisagé pourra accueillir 900 élèves : 620 élèves en enseignement général, 210 en filière professionnelle et 70 étudiants. Le projet intégrera également un espace pour un dispositif d'inclusion pour les personnes en situation de handicap. Le projet de lycée se veut exemplaire en termes d'efficacité énergétique et environnementale et s'inscrira dans une Démarche de Qualité Environnementale, avec un objectif de Certification « HQE Bâtiment Durable V4 - Excellent », de labellisation I « Bâtiment biosourcé – niveau 3 » ainsi que des exigences de réemploi des matériaux et de préservation de la biodiversité avec le label « végétal local ». Le projet est conçu dans le respect du « Référentiel régional de sobriété architecturale, technique et économique ».

Le site d'implantation du projet est aujourd'hui classé au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en

zone N, et plus précisément en secteur naturel de loisirs (NI). Il est pour partie grevé d'un emplacement réservé au bénéfice de la commune de Vertou pour la réalisation d'un équipement public.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de faire évoluer le zonage d'une partie du secteur NI en zone urbaine dédiée aux grands équipements d'intérêt collectif et de service public ainsi qu'aux pôles d'équipements communaux ou intercommunaux (zonage US). Il est également nécessaire de supprimer l'emplacement réservé.

Aussi la Région des Pays de la Loire a-t-elle engagé une procédure de déclaration de projet en vue d'une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Nantes Métropole, en application de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme.

Dès lors que la procédure de mise en compatibilité emporte les mêmes effets qu'une révision (réduction d'une zone naturelle) et que l'incidence de la révision porte sur une superficie supérieure ou égale à un dix-millième du territoire, ou au-delà de la limite de cinq hectares (5 ha), elle est soumise à évaluation environnementale préalable et, de ce fait, à concertation préalable en vertu de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions prévues dans la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire du 10 février 2023, la concertation préalable s'est déroulée sur une période de 30 jours, du mercredi 20 septembre au jeudi 19 octobre 2023 inclus. La concertation préalable a donné lieu à 53 observations. De fortes attentes de la part des habitants ont été formulées sur deux principaux sujets :

- la mobilité : sécurité des déplacements en modes doux, augmentation potentielle du trafic automobile avec l'arrivée du lycée et plus particulièrement dans le secteur du Chêne ;
- la localisation du lycée au regard des enjeux environnementaux et paysagers du site.

Le bilan de la concertation préalable a été approuvé par le Conseil Régional des Pays de la Loire le 9 février 2024.

À la suite de cette concertation, la Région des Pays de la Loire a saisi pour avis l'autorité environnementale le 8 juillet 2024. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Pays de la Loire a rendu son avis le 12 septembre 2024. Elle précise notamment que l'encadrement du projet par le PLUi apparaît devoir être renforcé concernant la prise en compte des espaces périphériques des zones humides, des effets induits par la fréquentation accrue du site sur l'attractivité des habitats naturels, des effets du changement climatique sur l'augmentation des aléas inondation et des nuisances sonores potentiellement subies par les riverains. La MRAe recommande à Nantes Métropole de reprendre les ambitions relatives aux performances énergétiques des bâtiments et au réemploi des matériaux dans les dispositions du PLU. Enfin, la MRAe précise que la capacité du système d'assainissement des eaux usées à accueillir les effluents du nouveau lycée apparaît comme devoir être vérifiée préalablement à l'engagement du projet et, le cas échéant, les travaux de mise à niveau doivent être réalisés.

Nantes Métropole réaffirme les ambitions portées par le PLUm en termes de préservation des espaces naturels, de prise en compte des risques d'inondation ou encore des capacités d'assainissement, à travers un principe de précaution et de conditions de desserte par les réseaux, ambitions auxquelles le projet du lycée sur le site de Mandon devra se conformer.

La Région des Pays de la Loire a convié à une réunion d'examen conjoint les personnes publiques associées le 5 novembre 2024.

Conformément à l'article L. 153-55 du code de l'urbanisme, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a fait l'objet d'une enquête publique, diligentée par le Préfet, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm. L'enquête publique s'est déroulée du 31 mars au 29 avril 2025.

Le projet mis à l'enquête a fait l'objet de 3579 visites sur le site internet mis à disposition du public et 1554 documents ont été téléchargés. 134 visiteurs ont déposé au moins une contribution sur le registre numérique. L'enquête publique a permis de recueillir 178 contributions dont 4 doublons et 37 observations formulées sur le registre papier. 23 personnes ont été accueillies lors des permanences du commissaire enquêteur. Parmi les expressions recensées, 8 sont favorables au projet et 170 y sont défavorables.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a adressé au Préfet de Loire-Atlantique son rapport et ses conclusions formulant un avis favorable à la déclaration de projet sous réserve que soit pris en compte l'aléa inondation et mieux évalué son impact sur le fonctionnement du lycée. En complément, quatre recommandations ont été formulées, en matière de concertation, de communication et de procédures ; en matière de prévention des risques inondation ; sur les enjeux environnementaux ; et enfin s'agissant de l'organisation des mobilités, de l'aménagement urbain et de l'accès aux équipements sportifs.

Pour répondre à ces recommandations ainsi qu'aux avis des personnes publiques associées et aux résultats de l'enquête publique, des propositions d'ajustement et de précision sont formulées dans le dossier relatif à l'intérêt général du projet de construction d'un lycée public ainsi qu'au projet de mise en compatibilité du PLUm. Afin de répondre aux recommandations portant sur les enjeux environnementaux, il est notamment proposé de créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle intitulée « Mandon » qui précisera les mesures de préservation de la biodiversité, des haies et de leurs abords, celles de prévention du risque inondation et de protection des zones humides et les orientations de sobriété foncière et de réduction de l'artificialisation du site. Nantes Métropole restera vigilante quant à la bonne intégration des recommandations de la MRAE et du commissaire-enquêteur dans la finalisation du projet, et à la bonne compatibilité du projet aux orientations métropolitaines en termes de nuisances, de prise en compte du changement climatique et des risques d'inondation, et des capacités d'accueil.

Par délibération en date du 26 septembre 2025, la commission permanente de la Région des Pays de la Loire s'est prononcée, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de ce projet de construction d'un lycée public au motif qu'il vise à répondre aux besoins croissants d'infrastructures éducatives secondaires et à maintenir une offre éducative équilibrée et adaptée aux besoins tout en intégrant les nouveaux enjeux de résilience.

Il est désormais proposé au Conseil métropolitain d'approuver la mise en compatibilité du PLUm, conséquence de cette déclaration de projet, pour permettre la réalisation de ce nouveau lycée sur le site de Mandon à Vertou, en application du 4° de l'article L. 153-58 du code de l'urbanisme.

*Annexe n°1 : Dossier de mise en compatibilité – Notice explicative*

*Annexe n°2 : Dossier de mise en compatibilité – Livret de l'OAP Vertou*

*Annexe n°3 : Dossier de mise en compatibilité – Plan de zonage modifié (N23)*

*Annexe n°4 : Dossier de mise en compatibilité – Plan de zonage modifié (N24)*

*Annexe n°5 : PV de la réunion d'examen conjoint*

*Annexe n°6 : Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur*

### **Le Conseil délibère, et,**

1. approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain suite à la déclaration de projet de la Région Pays de la Loire relative au projet de construction d'un lycée public sur le site de Mandon sur la commune de Vertou,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée**

72 voix pour

18 abstentions

1 non-participation au vote : Mme BERTU Mahaut

## 21 - PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLIAIN - NANTES - EXTENSION DE L'ECOPPOINT DES DERVALLIERES - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUm - APPROBATION

### Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINÉAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZE Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEN Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 12

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

### Absents : 2

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), approuvé par le Conseil métropolitain le 5 avril 2019, a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution destinées notamment à traduire les projets nouveaux, ou à ajuster et actualiser les règles au regard de l'évolution du territoire.

Une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a été engagée par la délibération n°2024-31 en date du 28 juin 2024 afin de permettre l'extension de l'éco-point des Dervallières, situé sur la commune de Nantes. En effet, la politique publique déchets est inscrite dans les ambitions de transition écologique de la collectivité au travers de deux objectifs phare : réduire de 20% les déchets ménagers et assimilés par an et par habitant d'ici 2030 (par rapport à 2010) et atteindre 65% de valorisation matière (hors gravats). En décembre 2021, Nantes Métropole a adopté son programme de réduction des déchets à travers le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021-2026. Dans ce cadre, le renouvellement et l'amélioration des déchetteries et éco-points sont des actions importantes pour atteindre les objectifs fixés.

Le projet présenté porte sur la restructuration complète de l'éco-point des Dervallières (destruction des installations existantes et construction de nouveaux équipements), en intégrant une parcelle située au nord du site sur un ancien terrain de jeu non utilisé depuis plusieurs années.

La partie concernée par l'extension est classée en zone NI (espaces naturels de loisirs) au PLUm. Il convient de faire évoluer le zonage vers un zonage adapté à la construction de ce type d'équipements : le zonage urbain mixte dit « UMB ». Ce changement de zonage implique de faire évoluer le PLUm par déclaration de projet emportant mise en compatibilité en application notamment des articles L. 153-54 et L. 300-6 du code de l'urbanisme.

Le présent projet de mise en compatibilité consistant en la réduction du périmètre d'une zone naturelle, il emporte les mêmes effets qu'une révision au sens de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme. Dès lors, Nantes Métropole, en qualité de personne publique responsable, a conclu à la nécessité de réaliser une évaluation environnementale en application des articles R. 104-11 et 13 du code de l'urbanisme.

Par conséquent, en application de l'article L. 103-2 du code précité, Nantes Métropole a organisé une procédure de concertation préalable. Par délibération en date des 27 et 28 juin 2024, le Conseil métropolitain a fixé les objectifs poursuivis par la procédure et a organisé les modalités de cette concertation préalable. Par délibération des 12 et 13 décembre 2024, la collectivité a approuvé le bilan de la concertation indiquant que le projet n'avait fait l'objet d'aucune contribution de la part du public.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire a été saisie pour avis par Nantes Métropole le 2 janvier 2025. En lien avec la remarque de la MRAe relative à l'insertion paysagère du projet, Nantes Métropole précise que le règlement graphique des hauteurs sera complété afin de limiter la hauteur maximale des futures installations à 8 mètres (*annexe 1 « évolution du règlement des hauteurs »*)

Conformément aux dispositions des articles L. 153-54 et 153-55 du code de l'urbanisme, la procédure a ensuite fait l'objet d'une enquête publique, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm rendue nécessaire. Cette enquête publique s'est déroulée du 16 juin au 15 juillet 2025.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble du dossier, ses pièces annexes ainsi qu'un registre d'enquête ont été rendus disponibles à l'hôtel de ville de Nantes, au siège de Nantes Métropole ainsi qu'en mairie annexe des Dervallières. Un registre d'enquête dématérialisé a également été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Enfin, le public a eu la possibilité de formuler directement ses observations au cours des quatre permanences tenues par la commissaire-enquêteuse au sein de la mairie annexe des Dervallières les 16 et 27 juin 2025 ainsi que les 4 et 15 juillet 2025.

Le projet mis à l'enquête a fait l'objet de 1006 visites sur le site internet mis à disposition du public et 515 documents ont été téléchargés. Toutefois, aucune observation n'a été émise dans le cadre de l'enquête publique. Un procès-verbal de synthèse a été transmis à Nantes Métropole le 22 juillet 2025. Nantes Métropole a produit un mémoire en réponse aux observations du commissaire enquêteur. À l'issue de l'enquête, la commissaire-enquêteuse a adressé son rapport et ses conclusions motivées le 5 août 2025, formulant un avis favorable au projet, en rappelant que les engagements pris en réponses aux observations de l'autorité environnementale et de la commissaire enquêteuse devront être respectés. Ainsi, l'impact environnemental de la reconstruction/extension de l'écopoint devra être développé dans le cadre du dossier relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). De plus, le tableau de suivi des surfaces urbanisées et des espaces naturels détruits est mis à jour dans le dossier de compatibilité (*annexe 2*).

Ainsi, il est proposé au conseil métropolitain de déclarer d'intérêt général le projet d'extension de l'éco-point des Dervallières en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme et d'approuver la mise en compatibilité du PLUm qui en résulte en application de l'article L.153-58 2° du code de l'urbanisme.

*Annexe 1 : évolution du règlement des hauteurs*

*Annexe 2 : dossier de mise en compatibilité*

### **Le Conseil délibère, et,**

1. affirme, par la présente déclaration de projet, l'intérêt général du projet d'extension de l'éco-point des Dervallières à Nantes au regard des caractéristiques précédemment énoncées,
2. approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain qui en résulte,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée à l'unanimité**

## 22 - DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE DE L'ÉTAT EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET DU PARC PRIVE - NOUVELLE PROROGATION POUR L'ANNEE 2026 DE LA CONVENTION 2020-2024 - APPROBATION

### Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINÉAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHÉM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 12

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

### Absents : 2

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

L'article L. 301-3 du code de la construction et de l'habitation permet à l'État de déléguer aux établissements publics de coopération intercommunale et aux départements la gestion des aides à la pierre (parc social et parc privé).

À ce titre, Nantes Métropole est délégataire des aides à la pierre de l'État depuis 2006.

Pour la période 2019-2024 et par convention du 4 juillet 2019, prise en application de l'article L. 301-5-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), l'État a confié à Nantes Métropole l'attribution et la notification des aides financières en faveur de :

- la construction, l'acquisition, la réhabilitation et la démolition de logements locatifs sociaux et de logements-foyers (PLUS pour « prêt locatif à usage social », PLAI pour « prêt locatif aidé d'intégration » ou PLS pour « prêt locatif social »), à l'exclusion des aides distribuées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ;
- la location-accession (PSLA pour « prêt social de location-accession ») ;
- l'amélioration de l'habitat privé (aides de l'Agence nationale de l'habitat, ci-après ANAH).

Pour cette même période 2019-2024 et conformément à l'article L. 321-1-1 du CCH, Nantes Métropole, le 4 juillet 2019, a également conclu avec l'ANAH une convention de gestion des aides à l'habitat privé.

Ces conventions ont fait l'objet, le 20 décembre 2024, d'un avenant de prorogation pour l'année 2025.

Afin de coordonner ces conventionnements avec l'élaboration du prochain plan local de l'habitat, il est proposé de les proroger à nouveau jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve l'avenant n° 31, ci-annexé, à la convention 2019-2024 de délégation de compétence des aides à la pierre, intervenue avec l'État le 4 juillet 2019, afin de la proroger pour l'année 2026,
2. approuve l'avenant n°2 pour l'année 2025, ci-annexé, à la convention 2019-2024 pour la gestion des aides à l'habitat privé, intervenue avec l'ANAH le 4 juillet 2019, afin de la proroger pour l'année 2026,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## **23 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - APPLICATION DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'EXEMPTION DE LA COMMUNE DU PELLERIN DES OBLIGATIONS RESULTANT DE LA LOI SRU EN MATIERE DE REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

### **Présents : 81**

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GREL AUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINÉAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### **Absents et représentés : 15**

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. COUVEZ Eric (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GREL AUD Carole), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### **Absents : 2**

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### **Exposé**

L'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et renouvellement urbain (SRU), intégré aux articles L. 302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH), impose aux communes de plus de 3 500 habitants situées dans une agglomération ou une intercommunalité de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, l'obligation d'atteindre un seuil d'au moins 25 % de logements sociaux en regard de l'ensemble des résidences principales présentes sur leurs territoires. Pour atteindre ce taux, ces communes se voient notifier par le préfet un objectif de réalisation intermédiaire par période triennale dont la méconnaissance peut conduire à la mise en œuvre d'une procédure de carence.

Trois catégories de communes sont exemptées de l'application de la réglementation SRU :

Celles, exemptées d'office, dont plus de la moitié du territoire urbanisé est soumise à une interdiction de construire des bâtiments à usage d'habitation résultant de l'application de certaines réglementations. La liste de ces communes est arrêtée par le préfet, une fois au moins au début de chacune des périodes triennales. Ainsi, sur le territoire de Nantes Métropole, bénéficient de ce régime d'exemption les communes d'Indre et Saint-Aignan-de-Grand-Lieu en raison des contraintes liées à l'application du plan de prévention des risques d'inondation de la Loire aval dans l'agglomération nantaise ou du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Nantes Atlantique.

Celles situées dans une agglomération ou une intercommunalité faisant l'objet d'une faible tension en matière de logements sociaux et celles, enfin, qui ne sont pas situées dans une agglomération de plus de 30 000 habitants et dont l'isolement ou les difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants les rendent faiblement attractives. Pour ces deux dernières catégories, la liste des communes est arrêtée par décret, au moins au début de chacune des périodes triennales, sur proposition des établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, après avis du préfet de région et de la commission nationale SRU. Sur le territoire de Nantes Métropole et au titre de la période triennale 2023-2025 courante, la commune du Pellerin figure sur la liste des communes exemptées car insuffisamment reliées à un bassin d'activité et d'emploi.

Il est proposé de solliciter le renouvellement de l'exemption dont bénéficie la commune du Pellerin pour la prochaine période triennale 2026-2028.

L'article R. 302-14-1 du CCH précise les notions d'isolement et de difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois, ainsi que les indicateurs permettant d'apprécier la faible attractivité en résultant. La situation d'isolement et les difficultés d'accès d'une commune aux bassins de vie et d'emplois environnants sont établies au vu des temps de transport nécessaires, en tenant compte, notamment, de l'état des services de transports en commun, pour accéder, depuis cette commune, à un pôle dit de centralité situé au sein ou en dehors de son territoire. Cinq indicateurs sont retenus pour caractériser la faible attractivité d'une commune résultant de son isolement ou de ses difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants : le taux d'évolution de la population sur une période de cinq ans, calculé à partir de la population municipale ; le taux de tension sur le logement locatif social ; le taux de vacance structurelle rapporté au nombre de logements du parc privé dans la commune ; le dynamisme de la construction sur les trois dernières années et l'indice de concentration de l'emploi.

La commune du Pellerin, située hors de l'unité urbaine de Nantes, présente des caractéristiques qui répondent aux conditions prévues par ces dispositions. Ainsi, dans cette commune, une part importante des habitants travaillent dans la ville-centre de Nantes. Elle est située à 22 km du centre-ville de Nantes. Aux heures de pointe (temps moyen observé le mardi à 8 h 30 hors vacances scolaires), elle est accessible en 46 minutes en voiture (source : Metrosat-AURAN 2025), et en 1 h 05 à 1 h 10 en transports en commun (source : calculateur temps de parcours Naolib). La commune est ainsi marquée par des distances domicile-travail moyennes estimées en 2021 à 18,2 km pour les actifs du Pellerin, soit supérieure de 84 % à la moyenne métropolitaine qui est de 9,9 km, mais aussi supérieure à la moyenne des communes de la métropole hors Nantes qui est de 11,5 km (source DT : Insee, 2021 ; traitements Auran – les distances supérieures à 150 km sont exclues du calcul).

Si la demande en logement social existe, cet éloignement induit une difficulté plus importante dans l'attribution des logements sociaux dans la commune. Ainsi, la commune a enregistré, en 2023, 19 refus de logements par les bénéficiaires pour 32 attributions réalisées, soit 59,38 % de refus contre 32,54 % dans la Métropole et 38,85 % dans les communes de la Métropole hors Nantes ou 35,26 % dans les autres communes du pôle sud-ouest.

Plus globalement on retrouve bien présents dans la commune un déficit d'attractivité globale sur la base des cinq critères mentionnés à l'article R. 302-20 du CCH :

- le taux d'évolution de la population municipale sur 5 ans : la population du Pellerin est passée de 4 964 habitants en 2015 à 5 335 habitants en 2022 avec un taux de croissance annuel qui s'est fortement ralenti : + 0,9 %/an entre 2016 et 2022 contre + 2,31 %/an entre 2011 et 2016, un rythme également inférieur à la moyenne métropolitaine (+ 1,10 %/an) ;
- le dynamisme de la construction : la commune du Pellerin parallèlement a enregistré un ralentissement de sa production de logements ; 33 logements ont été autorisés par an en moyenne entre 2019 et 2024 contre 60 en moyenne par an entre 2015 et 2018 ;
- la concentration d'emploi : si l'on considère le ratio comparant le nombre d'emplois occupés par actif résident, ce taux est de 0,4 pour la commune du Pellerin (plus de moitié moins d'emplois que d'actifs occupants) contre 1,1 en moyenne dans la métropole (plus d'emplois que d'actifs résidents) ;
- le taux de vacance structurelle dans le parc privé : selon l'observatoire Zéro logement vacant, la commune enregistre 36 logements vacants de plus de 2 ans soit 1,7 % de son parc ;
- la tension sur le logement locatif social : la commune du Pellerin enregistrait au 1<sup>er</sup> janvier 2025 178 demandeurs de logements social (choix n° 1) sur les 38 922 demandeurs à l'échelle métropolitaine et a satisfait 46 demandes en 2024 soit un taux de satisfaction de 25,8 % nettement plus élevé que la moyenne métropolitaine (13 %) ou que celle des 23 communes de la métropole hors Nantes (14,1 %), témoignant d'une moindre tension du parc communal.

Cette commune reste engagée aux côtés de Nantes Métropole dans la mise en œuvre de la politique métropolitaine de l'habitat et maintient des objectifs volontaristes de production de logement social à hauteur de 35 % de son objectif total de production neuve qui permettent de répondre aux engagements SRU et aux besoins qui s'expriment dans le territoire. Des réflexions sont engagées par la Métropole pour proposer des solutions pour répondre à l'éloignement géographique de la commune par rapport à la centralité et à l'augmentation du nombre de logements décomptés à la SRU.

**Le Conseil délibère, et,**

1. propose que, en application du 1° du III de l'article L. 302-5 et du 1° du IV de l'article R. 302-14 du CCH, la commune du Pellerin figure sur la liste des communes exemptées de l'application des dispositions des articles L. 302-5 et suivants du même code au titre de la période triennale de 2026 à 2028,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 24 - THOUARE-SUR-LOIRE - ZAC DES DEUX RUISSEAUX - MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) - DEMANDE D'OUVERTURE ET DEFINITION DES MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE - APPROBATION

### Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. COUVEZ Eric (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GRELAUD Carole), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. SALELCROIX Robin (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 2

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

La ZAC des Deux Ruisseaux, située à Thouaré-sur-Loire, a été créée en 2005 pour l'urbanisation de 61 hectares en vue de la réalisation de 1 430 logements. Les tranches 1 et 2 ont été aménagées et 399 logements ont été livrés.

Dans le cadre de la mise en œuvre des tranches restantes, les études environnementales ont été mises à jour à l'aune des évolutions réglementaires en la matière, mettant en exergue la présence de nouvelles zones humides et espèces protégées.

Compte tenu de ces nouveaux enjeux environnementaux, une réflexion tendant à l'adaptation du projet a été engagée, afin d'éviter totalement l'atteinte aux zones humides et au maximum aux espèces protégées observées, induisant une diminution importante du nombre de logements prévu initialement, ainsi qu'une réduction du périmètre de l'opération.

Par délibération du 8 octobre 2021, le Conseil métropolitain a approuvé les nouveaux objectifs poursuivis par l'opération de la ZAC des Deux Ruisseaux en raison des forts enjeux écologiques révélés sur le site. Il a également précisé les modalités d'une nouvelle concertation, préalable à l'approbation du dossier de création modifié.

Les modalités de la concertation définies par la délibération pré-citée ont été respectées et le bilan de cette concertation a été approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 28 juin 2024.

## 1/ Objectifs poursuivis par le projet de dossier de création modifié

Les intentions du projet déclinées dans le programme prévisionnel portent les objectifs suivants :

- affirmation du principe de conservation de la trame bocagère et boisée en tant que support de biodiversité ;
- préservation et mise en valeur de la qualité paysagère et écologique du site, notamment par l'évitement d'impact sur les zones humides ;
- proposition d'une nouvelle offre d'habitat diversifiée visant à favoriser les parcours résidentiels sur la commune et à renforcer la mixité sociale ;
- définition d'un modèle plus économique en termes de consommation d'espaces et de ressources naturelles ;
- création d'un maillage tout modes permettant de relier le futur quartier aux environs ;
- développement d'un projet d'agro-écologie sur le plateau central, démonstrateur d'un projet conciliant usage agricole et reconquête de la biodiversité.

Le projet modifié prévoit la réalisation d'environ 330 logements sur un périmètre urbanisable d'environ 10 hectares. Il intègre une programmation mixte avec 30 % de logements locatifs sociaux, 20 % de logements abordables et 50 % de logement en accession libre qui se déclinera à travers différentes formes urbaines (logements collectifs, maisons groupées et maisons individuelles).

L'opération, soumise à évaluation environnementale au titre de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, requiert une autorisation environnementale unique comprenant un dossier d'incidence « loi sur l'eau » (articles L. 214-1 à L. 214-6 du code l'environnement), un dossier de demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés (article L. 411-2 du code de l'environnement), et une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 (articles R. 414-19 et R. 414-22 du code de l'environnement).

Au titre de la demande d'autorisation environnementale, il est procédé à une consultation du public préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale (consultation dite parallélisée en application de l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement) qui se déroule du 16 septembre au 16 décembre 2025.

Dans le cadre de cette consultation, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire a été saisie par les services de la DDTM en date du 30 juillet 2025.

L'avis de la MRAe relatif à l'étude d'impact sera joint au dossier fourni pour la consultation parallélisée liée à l'autorisation environnementale et à celui concernant la participation du public par voie électronique liée à la modification du dossier de création de la ZAC.

## 2/ Définition des modalités de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE)

Conformément aux dispositions des articles L 122-1 et suivants, L. 123-2 et L. 123-19 du code de l'environnement, applicables pour l'approbation du dossier de création modifiant d'une opération d'aménagement soumise à évaluation environnementale, le dossier est soumis à une Participation du Public par Voie Electronique.

La PPVE, dont la durée ne peut être inférieure à 30 jours, permet au public de prendre connaissance des pièces du dossier de création modifié, de formuler des observations et des propositions pour enrichir ce projet de modification.

Les modalités de la consultation du public sont les suivantes :

- la durée de la PPVE est fixée à 30 jours ;
- un avis relatif à l'ouverture de la PPVE et ses modalités fera l'objet d'une insertion dans deux journaux départementaux, d'un affichage au siège de Nantes Métropole, en mairie de Thouaré-sur-Loire, sur le lieu de réalisation du projet et au pôle Erdre et Loire et sera mis en ligne sur le site internet de Nantes Métropole au moins 15 jours avant le début de l'ouverture de la participation et pendant toute sa durée ;
- un dossier papier sera mis à la disposition du public en mairie de Thouaré-sur-Loire. Il sera également mis en ligne sur le site internet de Nantes Métropole ;

- le public pourra faire connaître ses observations et propositions en les consignant dans un registre dématérialisé accessible sur le site internet de Nantes Métropole.

Le dossier de PPVE mis à disposition du public comporte les pièces suivantes :

- le projet de dossier de création modifié de la ZAC ;
- l'évaluation environnementale du projet ;
- l'avis de l'autorité environnementale ;
- le mémoire en réponse du maître d'ouvrage suite aux observations de l'autorité environnementale

A l'issue de cette phase de consultation, une synthèse des observations du public et ses propositions sera présentée au Conseil métropolitain dans le cadre de l'approbation du dossier de création modifié de la ZAC des Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire.

En application des trois derniers alinéas du II de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, au plus tard à la date de la publication de l'approbation du dossier de création modifié de la ZAC, seront rendus publics par voie électronique, pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

**Le Conseil délibère, et,**

1. autorise l'ouverture d'une Participation du Public par Voie Électronique préalable à l'approbation de la modification de la ZAC des Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire,
2. définit les modalités de Participation du Public par Voie Électronique conformément aux dispositions des articles L 122-1 et suivants, L.123-2 et L.123-19 du code de l'environnement,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 25 - CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND BELLEVUE, NANTES NORD, BOTTIERE PIN SEC ET DES DERVALLIERES ET CONVENTION ANRU+ - AVENANTS A CONCLURE AVEC L'ANRU ET AUTRES PARTENAIRES

### Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GREL AUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

### Absents et représentés : 15

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. COUVEZ Eric (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. LUCAS Michel (pouvoir à Mme GREL AUD Carole), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. PETIT Primaël (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. SALE CROIX Robin (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 2

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine

Monsieur Pierre QUENEAU, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

La convention pluriannuelle des projets de Nantes Métropole dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) avec l'ANRU a été signée le 4 octobre 2019. Elle porte sur quatre des quartiers politiques de la ville de l'agglomération nantaise : Bellevue (Nantes et Saint-Herblain), Nantes Nord (Bout des pavés, Chêne des Anglais, Boissière), Bottière Pin Sec, et les Dervallières.

Autour de Nantes Métropole, porteur du projet d'ensemble auprès de l'ANRU, 8 bailleurs, les Villes de Nantes et de Saint-Herblain, les aménageurs Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) et Nantes Métropole Aménagement (NMA), la Foncière Logement, sont actuellement mobilisés et mettent en œuvre ces 4 projets globaux, avec le soutien financier de l'ANRU, d'Action Logement Services, de l'ANAH, de la Caisse des Dépôts, et du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

A sa signature, le NPNRU de Nantes Métropole représentait un montant global prévisionnel d'investissement estimé à 577,7 millions d'euros HT (650 M€ TTC), dont 537 millions d'euros HT (603,5 M€ TTC) pour l'ensemble des opérations contractualisées avec l'ANRU.

Sur le volet habitat, le projet se traduit par la réhabilitation de 2 815 logements sociaux, la démolition de 858 logements sociaux, et la reconstitution de 896 logements (858 en reconstitution de démolitions et 38 en reconstitution de suppressions de logements liées à des requalifications avec restructuration typologique) hors des quartiers prioritaires. En parallèle, ce sont plus de 1 600 nouveaux logements diversifiés qui sont prévus sur ces quartiers, dont 46 % de logements abordables.

Le projet s'appuie en outre sur les atouts de chacun des sites pour requalifier les espaces publics et les espaces verts, renforcer et renouveler l'offre d'équipements publics et le développement d'activités économiques au sein des quartiers.

En complément, Nantes Métropole a été lauréate en 2020 et 2021 de deux appels à projets de l'ANRU sur l'innovation (« ANRU+, + d'innovation dans les quartiers ») et l'agriculture urbaine (Quartiers fertiles) dans les quartiers en renouvellement urbain. Cela concerne en tout six projets :

- quatre projets associatifs réunis dans la démarche « Bellevue en Transitions » (ANRU+) :
  - o la champignonnière portée par Environnements Solidaires,
  - o le Marché Alternatif de Bellevue,
  - o la filière de valorisation des biodéchets – Reflex,
  - o la création d'un tiers-lieu dédié aux transitions – Plan B ;
- deux projets d'agriculture urbaine (Quartiers fertiles) :
  - o la ferme urbaine des Dervallières co-portée par la collectivité et l'association d'insertion OCEAN,
  - o le projet Nantes Nord Fertile autour de la serre Symbiose porté par Nantes Métropole Habitat.

Les montants et modalités de concours financier de l'ANRU à ces projets, via les « programmes d'investissement et d'avenir » (PIA), ont été définis dans une convention de financement (entre l'ANRU, la Caisse des Dépôts et Nantes Métropole) et un accord de consortium (entre Nantes Métropole et les partenaires maîtres d'ouvrage) validés en Conseil métropolitain en décembre 2021 et signés en mars 2022.

Aujourd'hui, la mise en œuvre des projets globaux sur les quartiers de Bellevue, Nantes-Nord, Bottière-Pin sec et des Dervallières bat son plein. Les chantiers se multiplient dans chacun des quatre quartiers, comme en témoignent les taux d'engagement des opérations contractualisées présentés lors des revues de projet de fin 2024 :

- Les Dervallières, 11 opérations contractualisées, dont **54 %** sont en travaux ou livrées,
- Bottière-Pin sec, 22 opérations contractualisées, dont **41 %** sont en travaux ou livrées,
- Nantes-Nord, 32 opérations contractualisées, dont **47 %** sont en travaux ou livrés,
- Grand Bellevue, 85 opérations contractualisées, dont **71 %** sont en travaux ou livrées.

La progression dans la mise en œuvre permet de préciser ou d'améliorer les programmes des opérations programmées, et d'en préciser les coûts. En particulier, les dimensions environnementale et énergétique des opérations ont été approfondies depuis la signature de la convention. Ainsi, toujours à l'occasion des revues de projet fin 2024, les actualisations financières suivantes ont été présentées :

- Les Dervallières - programme conventionné de 27,2 M€ HT (5,9 M€ de subventions de l'ANRU et 2,3M€ de prêts Action Logement) actualisé à 38,5 M€ HT (+41,8%),
- Bottière-Pin sec - programme conventionné de 81,8 M€ HT (17,2 M€ de subventions de l'ANRU et 7,1 M€ de prêts Action Logement) actualisé à 106,5 M€ HT (+30%),
- Nantes-Nord - programme conventionné de 118,6 M€ HT (23,9 M€ de subventions de l'ANRU et 18,4 M€ de prêts Action Logement) actualisé à 137,7 M€ HT (+16%) - hors actualisation pour les reconstitutions et équipements,
- Grand Bellevue - programme conventionné de 273 M€ HT (62,55M€ de subventions de l'ANRU et 27 M€ de prêts Action Logement) actualisé à 355,8 M€ HT (+34%).

Le montant total des opérations contractualisées (rattachées à chaque projet, hors opérations transversales) passe ainsi de 500,6 M€ HT à 638,5 M€ HT, soit une hausse à ce jour de 137,9 M€ portée par les maîtres d'ouvrage (+27,5%).

Au regard de ces évolutions, le montant total des concours financiers des projets du NPNRU de Nantes Métropole par l'ANRU a augmenté de 1,031 M€ passant de 165,924 M€ en 2019 à 166,946 M€ début 2025 (+0,62%). Les subventions ont augmenté de 2,653 M€ passant de 109,407 M€ à 112,06 M€ (+2,42 %) et les prêts Action Logement ont quant à eux baissé de 1,622 M€ passant de 56,517 M€ à 54,895 M€ (-2,87%).

Dans la perspective de l'échéance pour la limite d'engagement de l'ensemble des opérations contractualisées, prévue aujourd'hui pour la mi-2026, et suite à l'actualisation générale des opérations réalisée fin 2024 par Nantes Métropole et ses partenaires, des demandes d'abondement de certaines opérations et des ajustements à la baisse ont été étudiées par l'ANRU. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a accepté les actualisations suivantes, lesquelles ont vocation à être formalisées par avenant :

## 1. Convention NPNRU

L'avenant à la convention NPNRU signée avec l'ANRU comprend les abondements et ajustements à la baisse suivants :

### a) Abondements par l'ANRU

- Prolongation du financement de l'ingénierie de projet portée par Nantes Métropole de mi 2026 à mi 2030, pour un montant de 713 250 €.
- Actualisation de la programmation de logements locatifs sociaux en reconstitution de l'offre par la modification de la répartition des logements PLUS et PLAI dans des opérations existantes, le retrait de certaines opérations dont le montage prévu n'est plus réalisable et l'identification d'opérations nouvelles visant àachever l'engagement des 896 logements à reconstituer prévus dans la convention. Par ailleurs, suite au plan d'actions de l'ANRU pour l'accélération de la reconstitution de logements sociaux, les 49 logements (dont 43 PLAI) engagés après le 9 juillet 2024 bénéficient d'une majoration de la subvention de 15 points, soit une augmentation de la subvention de 50 310 € pour Nantes Métropole Habitat (NMH) ; et les 71 logements sociaux engagés en 2025 bénéficient d'une majoration de 10 points, soit une augmentation de la subvention de 49 140 € pour NMH. Enfin, le report de la programmation de 9 logements initialement prévus sur le site de l'agence Cartier à Nantes-Nord sur l'opération Dolto, se traduit par un complément de subvention de 6 000 €.
- Amplification de l'accompagnement à la diversification résidentielle, avec un abondement de 1 730 000 € représentant une prime accession de 10 000 € par logement pour 173 logements abordables, qui viennent s'ajouter au soutien des 230 logements initialement prévus dans la convention signée en 2019.
- Abondement de deux opérations de requalification de logements sociaux portées par NMH pour l'atteinte des labels BBC, au taux de 20% pour l'opération du Drac à Bellevue, et au taux de 30% pour l'opération 10 Champlain, soit un montant de 1 830 000 € complémentaires.
- Abondement dans le cadre du programme Quartiers résilients de la réhabilitation-extension du groupe scolaire de la Bernardière à Saint-Herblain d'un montant de 579 700 €, prenant ainsi en compte l'amplification des ambitions énergétiques et environnementales du programme de travaux (doublement de la surface d'extension, installation de panneaux photovoltaïques et utilisation de matériaux à faible impact carbone).

Soit un montant total d'abondement de 4 958 400€.

### a) Ajustement à la baisse de subventions :

- o - 362 180 € sur l'ingénierie,
- o - 413 980 € sur des opérations de démolition de logements sociaux,
- o - 437 000 € sur la minoration de loyers,
- o - 92 210 € sur le réaménagement d'un parking sur le site de la Bernardière,
- o - 615 000 € sur la création d'un équipement culturel sur l'îlot du Doubs,

Soit un montant total d'économies constatées par rapport à la convention initiale de 1 095 000 €.

Ainsi, la convention NPNRU portée par Nantes Métropole bénéficie ainsi d'un **abondement net de 3 002 116 €**, portant ainsi le montant maximum des concours à 169,7 M€ (114,8M€ en subventions et 54,9M€ en prêts) pour les projets portés dans le cadre de la convention NPNRU signée avec l'ANRU par Nantes Métropole et ses partenaires.

b) Actualisation de l'annexe B1 de la convention relative aux contreparties Foncières dues au groupe Action Logement

En tant que financeur principal du NPNRU, le groupe Action Logement est destinataire de contreparties foncières, qui représentent pour la convention de Nantes Métropole 26 681 m<sup>2</sup> de droits à construire, soit environ 337 logements. Sur les 10 fonciers contractualisés, 7 ont été cédés ou sont en cours de cession à la Foncière Logement.

La mise en œuvre de la cession à titre gratuit des contreparties foncières induit la prise en charge par Nantes Métropole de coûts liés aux diagnostics, études préalables et travaux de viabilisation engagés par la Foncière Logement :

- Coûts d'étude engagés par la Foncière Logement sur la parcelle Ottawa A, avant que cette parcelle s'avère inconstructible dans les délais imposés par la convention, pour un montant de 48 000 € ;
- Coût de prise en charge du génie civil associé à l'intégration du poste de transformateur dans les constructions réalisées par la Foncière Logement, à hauteur de 20 000 € par site concerné : site Grignard-Sabatier à Bottière-pin sec, sites Bois-Hardy et Moulin des Hiorts à Bellevue, pour un montant total de 60 000 €.

Soit un remboursement de 108 000 € de Nantes Métropole à la Foncière Logement.

**b) Convention de financement ANRU+**

S'agissant des projets soutenus dans le cadre de la convention de financement ANRU+, l'évolution des projets entraîne le besoin de contracter des avenants, pour formaliser les éléments suivants :

- l'intégration d'OCEAN comme partenaire maître d'ouvrage concernant la ferme des Dervallières,
- l'actualisation de différentes assiettes de subvention afin de prendre en compte l'évolution de coût des projets et afin d'optimiser l'utilisation des subventions octroyées par l'ANRU,
- l'attribution par l'ANRU d'une subvention supplémentaire en juin 2025 de 108 788 €, au bénéfice d'OCEAN concernant des investissements relatifs à la ferme des Dervallières.

Ces évolutions font porter le concours financier total de l'ANRU à ces six projets dans le cadre de la convention ANRU+ à la hauteur maximale de 1 836 226 €.

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve l'avenant, ci-annexé, à la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin-Sec et des Dervallières conclue avec l'ANRU,
2. approuve l'avenant à la convention ANRU+ conclue avec l'ANRU, et l'avenant à l'accord de consortium conclu avec les partenaires maîtres d'ouvrage de Nantes Métropole, ci-annexé,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les avenants pré-cités.

**Adoptée à l'unanimité**

## 26 - NANTES - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DE LA PLACE ZOLA - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

### Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS Françoise, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 14

M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. PRAS Pascal), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. COUVEZ Eric (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 3

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme LE COULM Juliette

Monsieur Thomas QUÉRO, Membre du bureau  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Par délibération du 9 février 2024, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de 7 920 000 euros TTC, relatifs au projet d'aménagement des espaces publics de la place Zola. Il a en outre décidé des modalités de la concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme.

La place Zola à Nantes constitue un marqueur fort de l'identité du quartier, qui va au-delà de l'échelle de proximité. Pour autant, cet espace, peu qualifié, se caractérise principalement par un carrefour à feux complexe et un parking de 310 places qui accueille une fois par semaine le 3ème marché nantais.

Le programme de l'opération consiste à requalifier les espaces publics, sur l'ensemble de l'actuel parking ainsi qu'au niveau du carrefour routier et de ses abords.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée en décembre 2024 et, aux termes d'une première phase d'étude, a remis un plan d'aménagement au stade esquisse qui a été présenté en concertation.

Cette esquisse est une traduction en plan des enjeux programmatiques préalablement validés à savoir :

- un partage équilibré de l'espace entre, par ordre de priorité, les piétons, les cycles et les véhicules motorisés,
- l'accueil du marché hebdomadaire de la place Zola, la valorisation de la polarité commerciale et de la vie de quartier tout en maintenant une partie du stationnement qui devient payant,
- la végétalisation et la désimperméabilisation en particulier au point haut de la place, en contact avec la rue Danton et les jardins de la Fournillière.

La concertation préalable s'est déroulée du 3 juin 2025 au 8 juillet 2025 selon les modalités suivantes :

- une réunion publique qui s'est tenue le 3 juin 2025 à la Salle Egalité - Boulevard Léon Jouhaux à Nantes à 18h pour présenter le projet aux habitants ; 230 personnes environ y ont participé ;
- une concertation sur Internet par la mise à disposition d'un registre dématérialisé du 3 juin au 8 juillet 2025 ;
- un registre papier disponible du 3 juin au 8 juillet au siège de Nantes Métropole, 2 cours du Champ-de-Mars ;
- deux permanences d'information, sous forme de stand d'information du projet sur la place Emile Zola lors du marché hebdomadaire le 19 juin 2025 et lors du forum associatif le 21 juin 2025.

3460 visiteurs ont consulté le site web et 166 contributions ont été collectées. Environ un quart des avis est positif et un quart négatif. Les contributions restantes (environ 50%), portent sur des recommandations, réserves et questionnements. .

L'analyse de la concertation a mis en évidence les points suivants :

- Deux tendances sont observées dans les retours sur le projet présenté :
  - des avis favorables concernant le réaménagement de la place et du carrefour, avec la sécurisation des déplacements et la végétalisation de la place ;
  - des réserves et inquiétudes sur les changements de pratiques induites par le projet, notamment pour les automobilistes.
- Parmi les avis favorables, les points les plus fréquemment cités sont :
  - la réduction de la place de la voiture, perçue comme un levier de transformation urbaine,
  - la végétalisation de la place et l'amélioration du confort d'usage,
  - le souhait de renforcer l'animation et la convivialité du lieu.
- Parmi les avis défavorables ou réservés, les principaux sujets de préoccupation portent sur :
  - la réduction de l'espace dédié à la voiture et du stationnement (évoquée dans 80 % des contributions critiques),
  - l'impact sur la circulation générale lié au réaménagement du carrefour (30 %),
  - l'inquiétude quant à la tranquillité et la sécurité sur la place (30 %),
  - la sécurisation de la rue Danton et l'accessibilité à l'école Saint-Clair (26 %).

Les grandes thématiques qui ressortent des contributions et échanges sont les suivantes :

- un accueil globalement très positif quant à l'implantation d'un restaurant sur la future place, perçue comme une opportunité pour renforcer l'attractivité et la convivialité du quartier,
- les échanges autour du marché ont suscité une attention particulière de la part des habitants, traduisant un fort attachement à ce rendez-vous hebdomadaire, considéré comme un élément central de la vie de quartier,
- l'animation de la place est perçue comme un enjeu central pour de nombreux participants, qui souhaitent en faire un véritable lieu de vie et de rencontres, au-delà de ses fonctions actuelles,
- des inquiétudes sur la réduction du nombre de places et l'instauration du stationnement payant,
- la question de la sécurité et de l'accessibilité autour de la rue Danton et de l'école Saint-Clair,
- la vigilance à apporter pour éviter les mésusages sur le futur aménagement,
- l'organisation des déplacements automobiles au droit du carrefour et la sécurisation des cycles.

Des compléments concernant le déroulé de la concertation ainsi qu'une synthèse détaillée par thématique des contributions et des éléments de réponse apportés, sont joints en annexe. La présente délibération et son annexe seront mises à disposition des habitants sur le site de Nantes Métropole à l'issue de leur approbation par le conseil métropolitain.

La concertation réglementaire a permis de recueillir de nombreux avis et propositions autour du projet de requalification de la place Émile Zola. Elle a permis de confirmer l'attente d'un aménagement convivial, ombragé et sûr et a mis en lumière plusieurs points d'attention à prendre en compte pour la suite du projet :

- Accompagner la réduction du nombre de places de stationnement, ainsi que le passage en zone payante, en apportant une information claire et anticipée.
- Expliquer et accompagner les changements de circulation liés à la reconfiguration du carrefour (rue Appert, fonctionnement du carrefour, desserte bus).

- Poursuivre le travail sur les cheminements cyclables autour du carrefour.
- Détailler les modalités d'accès et d'installation des commerçants ambulants.
- Étendre la réflexion à la rue Danton, notamment pour proposer un accès sécurisé à l'école Saint-Clair.
- Poursuivre l'information et les échanges avec les habitants, en particulier à travers ce retour détaillé sur le bilan de la concertation, en réponse à une mobilisation citoyenne importante et des contributions nombreuses et argumentées.
- Assurer un suivi suite à la livraison de l'aménagement notamment sur l'évolution de la fréquentation des transports en commun, l'entretien des espaces créés et l'animation de la place.

Il vous est proposé d'arrêter le bilan de cette concertation et d'en approuver les conclusions.

**Le Conseil délibère et,**

1. arrête et approuve le bilan de la concertation préalable pour le projet d'aménagement des espaces publics de la place Zola à Nantes,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

84 voix pour

8 voix contre

3 abstentions

## **27 - NANTES - AVENANT AU MANDAT D'ETUDES PREALABLES POUR LA RECONVERSION DU SITE DE L'HOTEL-DIEU - LANCEMENT DES CONSULTATIONS POUR LA REALISATION D'UNE MISSION DE MOE SECURISATION ET PRISE EN GESTION TECHNIQUE - APPROBATION**

### **Présents : 68**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGÉR Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD Françoise

### **Absents et représentés : 9**

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. COUVEZ Eric (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### **Absents : 21**

M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme LE COULM Juliette, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. PRAS Pascal, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, M. SALEJCROIX Robin, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEN Sophie, Mme VIALARD Louise, Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### **Exposé**

Nantes Métropole a engagé, à travers le projet urbain dit « Loire au Cœur » à Nantes, une démarche globale de programmation urbaine sur un secteur d'études d'environ 130 hectares allant du Bas Chantenay à la gare SNCF. Cette démarche, traduite par le plan de cohérence du projet Loire au Cœur, a permis de poser les principes des transformations urbaines à venir sur la rive nord de la Loire et les anciens bras comblés en intégrant les perspectives de déménagement du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) puis des Facultés de santé sur l'île de Nantes.

Le secteur stratégique de l'Hôtel-Dieu offre l'opportunité unique de développer un projet ambitieux en bord de Loire au cœur de la métropole nantaise. Les enjeux de renaturation, l'ouverture sur la Loire et les quartiers voisins, ainsi que la recherche d'une mixité de fonctions à travers le réemploi de plusieurs bâtiments seront des leviers majeurs de cette reconversion. Une programmation innovante, tirant parti du potentiel de l'existant en complémentarité avec l'offre du centre-ville et de l'île de Nantes, devra permettre d'articuler l'échelle de proximité à celle de la centralité métropolitaine.

La première étape du projet de reconversion, dite « phase d'inspiration », a permis de réaliser un état des lieux complet de l'Hôtel-Dieu en termes de son fonctionnement et sa présence physique et symbolique au cœur de la métropole. Cette lecture croisée du site résulte des études techniques et historiques, du concours d'architecture et d'urbanisme Europen, de l'approche patrimoniale et mémorielle et de la première étape de dialogue citoyen (inspiration citoyenne).

La présente délibération porte sur la nécessaire préparation de la prise en gestion technique de la quasi-totalité de l'Hôtel-Dieu après le déménagement du CHU sur l'Île de Nantes, afin de permettre sa sécurisation et de rendre possible son activation par des occupations temporaires. En parallèle, les études se poursuivent pour définir une stratégie d'intervention phasée, fil conducteur de ce projet de reconversion qui se déploiera progressivement dans le temps long du projet urbain.

En 2023, Nantes Métropole a confié à la SAMOA un mandat d'études préalables sur l'Hôtel-Dieu, qui a pour objectifs :

- la préparation de la prise de gestion du site, du patrimoine bâti et des espaces extérieurs (diagnostics techniques, analyse des capacités de ré-use et adaptation du bâti) ;
- la consolidation de la vision stratégique : vocation globale du site, urbanisme transitoire, renaturation, réemploi des bâtiments. Il s'agit de définir les grandes orientations d'une vision programmatique, urbaine, paysagère, écologique et sociétale ;
- la proposition d'une économie de projet adaptée aux temporalités du projet depuis la prise en gestion du site et ses occupations temporaires jusqu'à la réalisation du projet à long terme pour préparer la mise en œuvre opérationnelle.

En fin d'année 2027, au moment de la remise du site par le CHU, la Métropole devra disposer d'un projet de travaux, des autorisations d'urbanisme, des budgets et des entreprises pour intervenir sur le site. Ainsi, dès fin 2025, il convient d'engager une mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour la conception des travaux de sécurisation et prise en gestion technique du site et du bâti. Cette mission complète de MOE peut être intégrée par avenant n° 2 au mandat d'études préalables confié à la SAMOA.

Cette mission devra préciser les interventions techniques nécessaires à :

- la mise en sécurité : délimitation du site et contrôle d'accès, sûreté et défense incendie, signalétique ;
- la préservation du bâti : mesures conservatoires sur le clos et le couvert, résorption des dommages en cours ;
- le redimensionnement des dispositifs techniques : adaptation des réseaux et de la consommation de fluides pour une nouvelle gestion de site, continuité d'intervention et de maintenance des réseaux et équipements concédés ;
- si cela s'avère pertinent et nécessaire, l'autonomisation des bâtiments et les mesures préparatoires à des occupations temporaires : individualisation des réseaux, modification des accès et des circulations.

L'enveloppe financière prévisionnelle de la mission de MOE de sécurisation et de prise en gestion technique est estimée à 420 000€ HT soit 504 000€ TTC.

L'avenant n° 2 au mandat d'études préalables propose :

- d'intégrer au programme des études une étape supplémentaire « études de maîtrise d'œuvre sécurisation et prise en gestion technique du site : tranche ferme (DIAG-ESQ, APS, APD, PRO, DCE) et tranches optionnelles (ACT, DET, AOR, OPC, GPA) », conformément à l'annexe 2 ;
- d'intégrer la mission de MOE sécurisation et prise en gestion technique au calendrier des études ;
- de réévaluer l'enveloppe financière globale confiée au Mandataire au titre de l'opération, initialement de 1 495 000€ HT (soit 1 794 000€ TTC), à 1 822 000€ HT (soit 2 186 400€ TTC) pour financer la mission de MOE tout en optimisant les attendus des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage déjà attribuées ;
- d'augmenter l'enveloppe initiale de 933 246 € HT (soit 1 119 895€ TTC) destinée à la rémunération du Mandataire à hauteur de 956 346€ HT (soit 1 147 615,2€ TTC) pour le pilotage de cette mission complémentaire sur la durée du mandat (octobre 2023 - octobre 2027) et d'ajuster l'échéancier en conséquence.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 105 libellée « Urbanisme durable, Habitat, Politique de la Ville, Proximité », opération n°2023/10302 intitulée « Reconversion du site Hôtel Dieu – mandat d'études ».

**Le Conseil délibère et,**

1. approuve l'avenant n°2 à la convention de mandat d'études préalables pour la reconversion de L'Hôtel-Dieu conclu le 27 octobre 2023 avec la SAMOA, ci-annexé, stipulant l'augmentation de l'enveloppe confiée au Mandataire à hauteur de 1 822 000€ HT (soit 2 186 400€ TTC) et l'augmentation de l'enveloppe de la rémunération globale et forfaitaire du Mandataire à hauteur de 956 346€ HT (soit 1 147 615,2€ TTC),
2. autorise le lancement des consultations pour la réalisation des missions de MOE sécurisation et prise en gestion,
3. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle des missions de MOE sécurisation et prise en gestion technique à 420 000€ HT, soit 504 000€ TTC,
4. autorise Mme la Présidente de Nantes Métropole à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

70 voix pour  
7 abstentions

## 28 - TRAVAUX DE VOIRIE DE MOYENNE ENVERGURE - AJUSTEMENT DE LA STRATEGIE D'ACHAT - ATTRIBUTION DU MARCHE

### Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGIER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

### Absents et représentés : 14

M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. PRAS Pascal), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. COUVEZ Eric (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme JUDALET Anne-Sophie), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 4

M. BELHAMITI Mounir, Mme BERTU Mahaut, Mme GUERRIAU Christine, Mme LE COULM Juliette

Monsieur Michel LUCAS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Par délibération, le conseil métropolitain du 4 avril 2025 a autorisé le renouvellement de l'accord cadre Travaux de voirie, comprenant 6 lots :

- Lot n°1 mono-attributaire : travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôles Sud-Ouest et Loire, Sèvre et Vignoble
- Lot n°2 mono-attributaire : travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôle Erdre et Loire
- Lot n°3 mono-attributaire : travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôles Erdre et Cens et Loire-Chézine
- Lot n°4 mono-attributaire : travaux de voirie et bordures de petites envergures et/ou urgents – Pôle Nantes Centralité
- Lot n°5 mono-attributaire : travaux de pavage/dallage de petites envergures et/ou urgents sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole
- Lot n°6 multi-attributaire : travaux de rénovation classiques de maintien en l'état ou de mise aux normes du patrimoine viaire de la Métropole afin de pallier son vieillissement et sa dégradation. Ces travaux seront de moyenne envergure et dérouleront, pour la très grande majorité d'entre eux, d'une planification annuelle. Ce lot s'exécutera via la passation de marchés subséquents.

Le montant maximum du lot 6 de l'actuel accord cadre sera atteint avant l'échéance du marché ; il apparaît donc nécessaire de revaloriser le montant maximum du marché à relancer, pour le porter de 15 000 000€ HT sur 2 ans à 60 000 000 € HT pour 4 ans, afin de pouvoir réaliser le programme de travaux prévu. Par ailleurs, la durée de ce marché passe de 2 ans, renouvelable une fois, à 4 ans fermes.

Conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert a été lancé pour le lot 6 en vue de la passation d'un accord-cadre de travaux multi-attributaires à marchés subséquents.

Le marché n'est pas alloté car les prestations répondent à des logiques ou des besoins identiques.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres du 17 septembre 2025 a attribué le marché aux entreprises suivantes :

- EUROVIA ATLANTIQUE
- CHARIER TP SUD
- Groupement SAS LANDAIS ANDRE - SAS BREHARD TP - BAUDRY TP
- EIFFAGE ROUTE SUD OUEST
- COLAS FRANCE
- Groupement NGE ROUTES - GUINTOLI

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur le budget des directions concernées, sur l'AP 105 libellée «libellé «Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen», opération 2021 n°10006 libellée «Voirie-Entretien rénovation sécurité».

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve, d'une part, l'ajustement du montant maximum de l'accord cadre relatif aux travaux de voirie de moyenne envergure (ex lot 6 de l'accord cadre Travaux de voirie) afin de porter celui-ci de 15 000 000 € sur 2 ans, à 60 000 000€ sur 4 ans, et, d'autre part, la modification de la durée de marché de 2 ans renouvelable à 4 ans fermes.
2. autorise la signature de l'accord-cadre relatif aux travaux de voirie de moyenne envergure sur le territoire de Nantes Métropole avec les entreprises suivantes :
  - EUROVIA ATLANTIQUE
  - CHARIER TP SUD
  - Groupement SAS LANDAIS ANDRE - SAS BREHARD TP - BAUDRY TP
  - EIFFAGE ROUTE SUD OUEST
  - COLAS FRANCE
  - Groupement NGE ROUTES - GUINTOLI
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 29 - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE RETZ - AVIS SUR LE PROJET ARRETE

### Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITUOZ Marie, M. VOUZELLAUD François

### Absents et représentés : 14

M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. PRAS Pascal), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. COUVEZ Eric (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme JUDALET Anne-Sophie), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 4

M. BELHAMITI Mounir, Mme BERTU Mahaut, Mme GUERRIAU Christine, Mme LE COULM Juliette

Madame Aziliz GOUEZ, Vice-Présidente  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Le Pays de Retz est un des territoires les plus dynamiques du département de Loire Atlantique, situé entre la rive sud de l'estuaire de la Loire et le nord du département de la Vendée. Il regroupe 38 communes de 4 intercommunalités : Grand Lieu Communauté, Sud Retz Atlantique Communauté, Pornic Agglo Pays de Retz et la Sud Estuaire, soit environ 165 000 habitants.

Le 4 juillet 2025, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz a arrêté en comité syndical son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT). Par courrier reçu le 17 juillet 2025, la Présidente du PETR du Pays de Retz a saisi Nantes Métropole pour avis sur ce projet.

Le Pays de Retz et Nantes Métropole sont liés de multiples façons : nos habitants partagent un même bassin de vie, sous-tendu par le même écosystème estuaire. Les relations entre les deux territoires ont été formalisées dans un contrat de réciprocité signé le 10 avril 2019, permettant de formuler des engagements communs en réponse aux besoins et attentes des habitants et acteurs socio-économiques qui vivent, travaillent, circulent au sein de ce grand territoire, sans tenir compte des divisions administratives. Nos coopérations se structurent autour de quatre grands domaines – l'alimentation, la mobilité, l'économie et le tourisme – qui croisent un engagement transversal en faveur de la transition écologique.

Conformément à la démarche métropolitaine d'alliance des territoires, ces coopérations entre Nantes Métropole et le Pays de Retz concourent à renforcer le dialogue entre les deux rives de l'Estuaire de la Loire. Dans ce contexte, Nantes Métropole porte une attention particulière au projet de territoire du Pays de Retz formulé dans le projet de ScoT arrêté.

A la lecture de ce projet, force est de constater la volonté du Pays de Retz de coopérer avec ses territoires voisins afin de porter conjointement une ambition qui soit à la hauteur des enjeux environnementaux et climatiques mais aussi d'équilibre de l'organisation territoriale.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui est l'expression du projet de ce territoire à l'horizon 2045 s'articule autour de trois grandes ambitions :

- valoriser la cohérence du territoire et équilibrer ses liens avec les territoires voisins ;
- développer une stratégie d'urbanisation et d'aménagement durable qui répond à la complexité des défis par un renouvellement des approches ;
- garantir l'équilibre et la cohésion du territoire et faire des communes des espaces de proximité.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) traduit ces ambitions que Nantes Métropole soutient :

- un territoire d'eau et des paysages emblématiques en support d'une transition écologique et énergétique responsable ;
- des capacités productives et économiques à renforcer au sein d'une armature équilibrée ;
- un équilibre et une cohésion territoriale renforcés par une gestion foncière économe ;
- un aménagement résilient du littoral en faveur de sa protection et de sa valorisation.

Il est important de relever qu'à travers la première de ces ambitions, le projet de SCoT du PETR traite de son territoire d'eau – du littoral à l'Estuaire via le lac de Grandlieu – dont les ressources sont à protéger, mais aussi des interactions entre Vendée, Nord Loire et territoire du Pôle métropolitain, ainsi que de son souhait de travailler en complémentarité avec les collectivités riveraines.

Enfin, le projet de ScoT prévoit un programme d'actions où la coopération territoriale est centrale. On peut notamment souligner les axes suivants :

- la relation continue de coopération entre territoires et notamment l'action n°7 « Dialoguer avec les territoires voisins » ;
- la valorisation des ressources (eau, biodiversité...) et les coopérations engagées à travers la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (action n°10) ;
- la protection et la mise en tourisme des patrimoines paysagers et bâties, et en particulier les coopérations engagées autour du Lac de Grand Lieu et la coordination des événements mettant en récit l'identité du Pays de Retz (action n°13) ;
- l'objectif global sur les mobilités de rapprocher habitat, emploi et services, via le développement d'une offre diversifiée de modes de transports et le déploiement d'alternatives à la voiture ; Nantes Métropole poursuit aux franges des deux territoires les coopérations engagées sur les itinéraires cyclables, sur les entrées de ville (en particulier route de Pornic) et le développement de voies et de services de covoiturage (action n°6) ;
- La stratégie économique s'appuie sur la poursuite du dialogue instauré en particulier dans le partage d'expérience sur la densification des zones d'activités (action n°8). Par ailleurs, le projet de SCoT arrêté permet le développement de commerces hors des centralités, dans trois zones d'activités économiques proches du territoire métropolitain. Nantes Métropole porte le souhait de travailler ce sujet en complémentarité avec les collectivités du PETR.

Dans le prolongement du contrat de réciprocité qui nous lie, nos deux territoires gagneront à poursuivre leur dialogue autour des défis majeurs que posent les deux grandes trajectoires de neutralité carbone et de neutralité foncière :

- L'objectif Zéro Émission Nette à 2050 est un enjeu majeur dans la transition écologique de nos territoires. Nos deux territoires disposent de nombreux leviers communs pour poursuivre cet objectif ambitieux et nécessaire et l'aménagement de nos territoires constituera le socle de cette transition ;
- Le projet de ScoT du Pays de Retz prévoit une trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à 2050 déclinée par décennies et intercommunalités. Au vu de l'ampleur des changements qu'appelle la trajectoire ZAN, de nombreux leviers pourront être activés : confortement de l'armature urbaine et dynamisation des centralités, intensification et renouvellement urbains, sobriété foncière des infrastructures et équipements, stratégie d'aménagement économique, etc.

Nantes Métropole se félicite du renforcement de l'espace de dialogue commun entre les deux rives de l'Estuaire de la Loire. Ce travail a été mené en partenariat avec le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, et permet de penser ensemble les deux rives de la Loire, la trame bleue qu'elles ont en partage, les ports maritimes et fluviaux, les marais et les activités agricoles. Ainsi des études seront menées conjointement en lien avec ces sujets comme les Espaces Proches du Rivage au pourtour du lac de Grand Lieu. Le chapitre commun aux deux SCoT du Pays de Retz et de Nantes - Saint Nazaire met en avant les enjeux à venir autour de la co-construction de cette vision commune des enjeux estuariens, en relation étroite avec toutes les parties prenantes concernées, la gouvernance de l'eau comme bien commun et la protection des milieux humides et des paysages, la prévention des risques, les enjeux portuaires et fonciers de l'activité économique liée au fleuve, la qualité des sols au service des stratégies alimentaires et agricoles, le développement des énergies renouvelables.

**Le Conseil délibère, et,**

1. donne un avis favorable sur le projet de SCoT du Pays de Retz arrêté,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 30 - VŒU DU CONSEIL DE NANTES MÉTROPOLE : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2026

### Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHÉM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITUOZ Marie, M. VOUZELLAUD François

### Absents et représentés : 18

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BERTHELOT Anthony (pouvoir à M. PRAS Pascal), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHÉM Sophie), M. SALELCROIX Robin (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 5

Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Depuis 2014, le conseil métropolitain émet chaque année le vœu que les Maires autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base des accords passés entre les partenaires sociaux du territoire que les commerces de la métropole nantaise ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Le dialogue territorial a abouti à un accord entre partenaires sociaux et acteurs du commerce pour l'année 2026.

Les signataires de l'accord sont favorables à l'ouverture des commerces à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> de Nantes Métropole sous réserve expresse de l'application stricte de l'accord signé l'année précédente.

Pour 2026, conformément à l'accord signé le 29 septembre 2025 par les partenaires sociaux et les acteurs du commerce, les ouvertures dominicales devront respecter les strictes conditions suivantes :

- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les

périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce du PLU métropolitain, le dimanche 6 décembre 2026 de 12h à 19h,

- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 13 décembre 2026 de 12h à 19h,
- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 20 décembre 2026 de 12h à 19h.

**Le Conseil délibère et,**

1. pour l'année 2025, émet le vœu que, l'ensemble des enseignes commerciales concernées respectent l'accord territorial signé le 23 septembre 2024,

2. pour l'année 2026, émet le vœu que les 24 Maires puissent autoriser l'ouverture :

- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce du PLU métropolitain, le dimanche 6 décembre 2026 de 12h à 19h,
- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 13 décembre 2026 de 12h à 19h,
- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 20 décembre 2026 de 12h à 19h,

3. dit que la présente décision de principe sera portée à la connaissance des Maires de la métropole,

4. mandate la Présidente pour porter ce cadre de principe à la connaissance des chambres consulaires, organisations patronales et syndicales.

**Adoptée, après vote électronique**

55 voix pour

27 voix contre

11 abstentions

## 31 - EXPLOITATION ET GESTION DES CREMATORIUMS DE NANTES ET ST JEAN DE BOISEAU -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE GESTION DELEGUEE - AVENANTS

### Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 17

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. SALELCROIX Robin (pouvoir à Mme COLLINEAU Marlène), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 5

Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, M. TRICHET Franckie

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

#### Principe d'une gestion déléguée du service public des crématoriums

Conformément à l'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Nantes Métropole a confié la création d'un nouveau crématorium sur la commune de Saint-Jean de Boisseau, ainsi que la gestion et l'exploitation des deux crématoriums de la métropole par un contrat de délégation de service public (DSP) en date du 22 janvier 2015 à la société Omnim de Gestion et de Financement (OGF), devenue à cet effet la société Crématoriums de l'agglomération nantaise, pour une durée de 12 ans.

Ce nouveau crématorium implanté au sud de la Loire a permis d'équilibrer l'offre de la métropole nantaise, en complément du crématorium de Nantes. Aujourd'hui, environ deux tiers des crémations sont réalisés à Nantes et un tiers à Saint-Jean de Boisseau.

L'exploitation et la gestion des crématoriums contribuent à la mise en œuvre d'un service public funéraire cohérent à l'échelle de l'agglomération nantaise aux côtés des communes de la Métropole gestionnaires de 52 cimetières communaux et de Nantes Métropole en charge de 3 cimetières métropolitains.

Le choix d'un mode de gestion déléguée opéré par Nantes Métropole s'est traduit depuis 2015 par un suivi rapproché du délégataire. Des comités trimestriels internes à la Métropole ont donné lieu à un contrôle de la bonne exécution du contrat que ce soit à travers le suivi des comptes, le point sur les travaux en cours ou la présentation des données d'activité quantitatives et qualitatives. Par ailleurs, ce suivi a permis de maîtriser l'évolution des tarifs appliqués aux usagers grâce à un avenant limitant leur hausse à 2,5% (et ce même dans la période d'augmentation du coût de l'énergie). Ce suivi exigeant a donné lieu également chaque

année à une présentation du rapport annuel du délégataire en commission consultative des services publics locaux.

Dans le contrat initial, cette convention arrive à échéance le 31 janvier 2027. Il convient donc de lancer une nouvelle procédure pour la gestion et l'exploitation de ces deux équipements et de prévoir les caractéristiques du futur contrat.

Le bilan du contrat actuel conduit à maintenir une gestion délégée des crématoriums de type « délégation de service public » qui permet d'une part de s'appuyer sur un savoir-faire spécifique que requiert l'exploitation de ces équipements techniques mais également de mobiliser la capacité financière du délégataire pour des travaux de construction.

La convention de délégation de service public proposée aura donc pour objet de confier à un même délégataire l'exploitation et la gestion des crématoriums de Nantes et de Saint-Jean de Boiseau, composante du service extérieur des pompes funèbres (article L.2223-40 du CGCT). Cette convention intégrera également un projet d'extension du crématorium de Nantes avec la construction d'un bâtiment, sur un terrain déjà artificialisé, dans l'enceinte du cimetière Parc comprenant une grande salle de cérémonies, une salle de retrouvailles et des locaux administratifs, ainsi que la réalisation des aménagements nécessaires en termes de voirie, réseaux, parking (surface du bâtiment : 900 m<sup>2</sup>).

Ce renouvellement de délégation de service public doit permettre d'adapter l'offre des crématoriums en intégrant les évolutions du secteur funéraire, les attentes des familles, mais aussi les enseignements du dialogue citoyen sur les obsèques civiles piloté par Nantes Métropole, la Ville de Nantes et la Ville de Rezé (notamment sur les besoins en salles de cérémonies).

Au vu des investissements à réaliser et des caractéristiques de la mission, la durée prévisionnelle de la future délégation est estimée à 12 ans.

En vertu de l'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales, il incombe au conseil métropolitain de se prononcer sur le principe de la délégation de service public au vu d'un rapport, joint en annexe de la présente délibération, présentant les caractéristiques du service délégué que devra assurer le futur délégataire.

Il s'agit d'un renouvellement du mode de gestion sans modification du périmètre.

La commission consultative des services publics locaux, mise en place par Nantes Métropole en application de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, a été consultée lors de la séance du 22 septembre 2025.

## Avenants

### Prolongation du contrat

Dans l'attente de lancer la nouvelle procédure, il est nécessaire de prolonger la durée du contrat de 11 mois et d'en porter ainsi la fin au 31 décembre 2027. En effet, des délais sont nécessaires à la réalisation d'études, notamment environnementales, indispensables au projet d'extension du crématorium de Nantes prévu dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public.

La prolongation du contrat a pour incidence une augmentation estimée du chiffre d'affaires de 10,5% sur la durée du contrat.

La redevance perçue par la collectivité sera maintenue selon les mêmes conditions contractuelles, entraînant une augmentation estimative de 9,5%.

Cette prolongation n'a pas d'impact sur les tarifs appliqués aux usagers, ni sur la qualité du service rendu.

Conformément aux dispositions de l'article R 3135-7 du code de la commande publique ces modifications ne peuvent être qualifiées de substantielles.

La commission de délégation de service public a été consultée lors de la séance du 24 septembre 2025.

### Changement d'actionnariat du délégataire dans le cadre d'une restructuration

Conformément aux stipulations de l'article 6 du contrat, la société dédiée Crématorium de l'agglomération nantaise (CAN) s'est substituée de plein droit à OGF, actionnaire à 100 %. Elle permet un contrôle plus performant par Nantes Métropole.

OGF va procéder à une restructuration du groupe dans le but d'améliorer le fonctionnement de ses infrastructures de crématoriums tels que le financement, les achats et la gestion opérationnelle. La finalité de cette opération est de regrouper les établissements sous le contrôle d'une nouvelle entité dédiée, la société OGF Crématoriums, actionnaire principal de la CAN.

Il est donc nécessaire d'acter le changement d'actionnariat du délégataire, OGF Crématoriums devenant actionnaire principal de la CAN, sous réserve de l'accomplissement des opérations suivantes :

- la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société OGF par sa société-mère Obol France 3 (OF3) devenant l'entité OGF Services Funéraires, société par actions simplifiée,
- la réalisation définitive de la scission partielle d'OGF Services Funéraires au profit de la société OGF Crématoriums, société par actions simplifiée, à qui sera transférée la branche complète d'activité relative aux délégations de service public initialement détenues par la société OGF et comprenant notamment les titres de participation de la CAN.

En outre, les capacités financières et techniques de la société OGF Crématoriums seront équivalentes à celles de la société OGF.

Le présent avenant a pour objet de modifier, dans l'ensemble du contrat et de ses annexes, l'identité de l'actionnaire principal de la CAN à la suite de l'opération de restructuration du Groupe OGF.

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve le principe d'une gestion déléguée du service public d'exploitation et de gestion des crématoriums de Nantes et Saint-Jean de Boiseau, comprenant le projet d'extension du crématorium de Nantes,
2. approuve les avenants, ci-annexés, relatifs à la prolongation du contrat de délégation de service public des crématoriums de Nantes et de Saint-Jean de Boiseau avec la société Crématoriums de l'agglomération nantaise pour une durée de 11 mois, ainsi qu'au changement d'actionnariat du délégataire, « OGF Crématoriums » devenant actionnaire principal de la société dédiée « Crématoriums de l'agglomération nantaise »,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les avenants.

**Adoptée à l'unanimité**

## 32 - GESTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE DURABLE METROPOLITAINE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE GESTION DELEGUEE

### Présents : 69

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉNEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, Mme VAN GOETHÉM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 17

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHÉM Sophie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 12

Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. MARTIN Nicolas, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Le tourisme est un secteur de l'économie préexistante qui implique de nombreux acteurs, hétérogènes par leur activité ou leur dimensionnement : hébergeurs, restaurateurs, office de tourisme, monuments et musées, activités de loisirs, centre de congrès, opérateurs réceptifs, événementiels, opérateurs de transport... et indirectement les commerces, artisanat et gastronomie locale, espaces publics, propreté etc. Pour renforcer le rayonnement touristique d'une destination, il revient à la collectivité compétente de coordonner l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, et de les mobiliser autour d'une stratégie touristique cohérente et partagée.

La création de la Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes dès 2011 relevait de l'enjeu de disposer d'un seul acteur identifié et légitimé, placé sous le pilotage direct des collectivités publiques. Ses missions visent à proposer et cultiver un positionnement audacieux de l'offre, enrichie par des projets artistiques directement accessibles au public, promouvoir la destination sur la base de cette offre singulière, animer des équipements phares du territoire, accompagner, coordonner et fédérer tous les acteurs, privés et publics, contribuant à la qualité et la durabilité de l'offre de la destination.

Ainsi la SPL Le Voyage à Nantes s'est vue confier la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine par un premier contrat de délégation de service public prorogé deux fois jusqu'au 31 décembre 2014, d'un second contrat de délégation de service public prorogé une fois jusqu'au 31 décembre 2021, puis d'un troisième contrat de délégation de service public entré en vigueur au 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique touristique singulière, ambitieuse, et responsable, en collaboration avec le tissu économique et culturel local afin d'asseoir la métropole comme une destination urbaine et de séjour renommée et de renforcer son rayonnement. Face aux enjeux d'un monde qui s'accélère et de changements climatiques prégnants, Nantes Métropole montre également la voie de la bifurcation écologique en contribuant à donner du sens aux vacances et en inventant les modèles touristiques de demain.

En 2023, Nantes Métropole a franchi une étape de plus dans son engagement pour les transitions, en inscrivant concrètement le sujet du tourisme durable au cœur de sa stratégie. Labellisée « Destination Innovante Durable », Nantes Métropole a permis la construction de la feuille de route « Tourisme durable » de la destination (agrément et affaires), autour de trois axes : préservation de l'environnement, impact social et hospitalité, singularité de la destination.

Parallèlement, la SPL Le Voyage à Nantes s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans le but d'organiser et d'ancrer son engagement pour les transitions. La démarche est structurée autour de trois axes : culture pour tous et accessibilité, sens au travail, éco-responsabilité de l'offre et des pratiques.

Le bilan de la collaboration entre Nantes Métropole et Le Voyage à Nantes est positif : Nantes s'est affirmée comme une ville d'art, de culture et de créativité, leviers de son développement touristique, et désormais une destination de tourisme de séjour, engagée en faveur d'un tourisme responsable. Le temps fort autour de l'événement estival complété par la collection d'œuvres urbaines proposant un Voyage permanent toute l'année le long de la ligne verte, la Collection Estuaire, le Voyage dans le Vignoble, la Traversée Bretonne, les Tables de Nantes, ou encore la direction artistique autour du Voyage en Hiver pour les fêtes de fin d'année..., sont devenus des marqueurs forts et singuliers de la destination, témoins d'un engagement en faveur d'un tourisme à l'année, ancré dans son territoire, qui s'adresse aussi bien aux habitants de la métropole qu'aux excursionnistes et touristes qui la visitent, en particulier les familles.

L'originalité, le dynamisme et la pluralité de l'action déployée par la SPL ont ainsi contribué significativement au rayonnement et à la valorisation du territoire.

Depuis quinze ans, la fréquentation touristique sur la métropole a positivement évolué, en témoigne le nombre de nuitées en hébergement marchand depuis 2010 (3 234 300 nuitées marchandes en 2024 comparativement à 1 983 000 nuitées en 2010, soit +63%, dont plus de 680 000 nuitées marchandes sur les mois d'été 2024 comparativement à 338 000 en été 2010, soit +101% de nuitées estivales, représentant des retombées économiques directes estimées sur le territoire à 75 M€ en 2023). Depuis la création du Voyage à Nantes, le chiffre d'affaires redistribué chaque année aux opérateurs touristiques privés du territoire via l'activité commerciale de la SPL (pass Nantes, billetteries, séjours...) auprès des individuels, groupes loisirs et affaires, se situe à hauteur de 2,5 M€ HT.

Forte de ce bilan, Nantes Métropole souhaite conforter le rôle et l'action du Voyage à Nantes en matière de développement touristique, en renouvelant un contrat de délégation de service public avec la SPL pour la période 2027-2031.

Avec une volonté de poursuivre l'action engagée, mais dans un contexte de nécessaire prise en compte de phénomènes transversaux majeurs (changements climatiques, contextes géopolitiques et conséquences des conflits majeurs, révolutions technologiques...), le nouveau contrat de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine devra témoigner d'une approche globale et originale de tourisme durable, démonstrateur d'un nouveau modèle touristique au service de la transition écologique et sociale. Il s'agira de conjuguer un tourisme de qualité, respectueux des équilibres humains, environnementaux et économiques, engagé pour une accessibilité universelle, conformément au projet politique porté par la Métropole.

Dans la continuité de l'actuel contrat, les missions déléguées se décomposent de la façon suivante :

- la participation à la définition, à la mise en œuvre et à l'observation d'une politique de développement touristique durable du territoire ;
- les missions d'Office de Tourisme de la métropole : veille et recensement de l'offre, accueil,

- information et conseils aux visiteurs, conception et commercialisation de produits et prestations touristiques, animation du réseau des acteurs locaux du tourisme, démarches qualités ;
- l'enrichissement et la mise en tourisme de l'offre de la destination, en lien avec les axes prioritaires : le tourisme culturel et l'art dans l'espace public, le tourisme événementiel (été/hiver), la gastronomie, les parcours et itinérances douces, le tourisme de proximité ;
  - la gestion de sites à vocation touristique ainsi que des collections d'œuvres pérennes : la Hab Galerie, le Parc des Chantiers, la collection Estuaire, la collection urbaine du Voyage Permanent ;
  - la coordination et la valorisation de l'offre d'intérêt touristique des partenaires culturels et des établissements d'enseignement supérieurs du Quartier de la Création ;
  - la promotion et la communication de l'offre et de la marque de destination « Le Voyage à Nantes ».

Le nouveau contrat sera conclu sur la base des articles L.1411-19 du Code général des collectivités territoriales et L.3211-1 du Code de la commande publique, qui permettent de conclure des conventions de délégation de service public sans mise en concurrence avec une SPL.

Pour autant, Nantes Métropole mènera une phase de négociation sur le contenu de la nouvelle convention, qui sera établie aux termes des discussions engagées avec Le Voyage à Nantes sur la base d'un cahier des charges proposé par Nantes Métropole. Le Conseil métropolitain sera invité à se prononcer, lors d'une prochaine séance, sur le contenu de la nouvelle contractualisation. Le contrat sera établi sur une durée de 5 ans ; il prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2027 et s'achèvera le 31 décembre 2031.

Dans un premier temps, il revient au Conseil métropolitain de se prononcer sur le principe de recours à la délégation de service public, au vu d'un rapport présentant les caractéristiques du service délégué.

Le rapport annexé a été soumis pour avis au Comité Social Territorial (CST) lors de sa séance du 5 juin 2025, ainsi qu'à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) lors de sa séance du 19 juin 2025.

### **Le Conseil délibère, et,**

1. approuve le principe d'une délégation de service public confiée à la société publique locale Le Voyage à Nantes pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole dont les caractéristiques figurent dans le rapport de présentation joint à la présente délibération,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée**

76 voix pour

7 voix contre

3 non-participations au vote : M. AZZI Elhadi, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. SEASSAU Aymeric

### **33 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SITE DU CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE ET DU MEMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE - RAPPORT DE PRESENTATION - APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION**

#### **Présents : 69**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marième, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZE Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VOZELLAUD François

#### **Absents et représentés : 17**

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

#### **Absents : 12**

Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. MARTIN Nicolas, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

#### **Exposé**

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique culturelle et touristique singulière, ambitieuse, et responsable, en collaboration avec les acteurs du territoire afin d'asseoir la métropole comme une destination urbaine et de séjour renommée et de renforcer son rayonnement culturel et patrimonial. Face aux enjeux d'un monde qui s'accélère et de changements climatiques prégnants, Nantes Métropole montre également la voie de la bifurcation écologique en incluant la culture et le patrimoine dans les dynamiques de transitions écologiques et sociales.

Implanté dans le cœur historique de Nantes, le Château des ducs de Bretagne est le monument-phare de son patrimoine urbain, avec la Cathédrale Saint-Pierre. Il a été construit à la fin du 15e siècle par François II, dernier duc de Bretagne, puis par sa fille, Anne de Bretagne, deux fois reine de France. Un château riche de six siècles d'histoire. Au cœur du quartier médiéval, la cour, les remparts et les douves du château sont accessibles à toutes et tous, gratuitement.

A l'intérieur du château, à la pointe de la muséographie contemporaine, jalonné de dispositifs numériques, le musée d'histoire se déploie dans 32 salles et met en scène plus de 1200 objets de collection. La visite dresse un portrait de la ville depuis ses origines jusqu'à la métropole d'aujourd'hui. En complément, des expositions temporaires sont l'occasion de se questionner pour mieux comprendre l'histoire et le monde contemporain. Ces expositions dévoilent des objets rarement présentés au public, qu'ils soient le fruit de collectes participatives ou de collaborations avec de grandes institutions nationales ou internationales.

En cohérence avec l'une des particularités de l'histoire et de la mémoire de Nantes, le Mémorial de l'abolition de l'esclavage, inauguré en 2012, est l'un des plus importants au monde consacrés à la traite négrière, à l'esclavage et à son abolition. Il marque de manière solennelle le rapport de Nantes à son passé de premier port négrier de France au 18e siècle et rend hommage à ceux qui ont lutté et luttent encore contre l'esclavage dans le monde.

Ces deux sites forment ainsi une cohérence historique et culturelle, riche de sens pour tous les métropolitains et des visiteurs d'ici ou d'ailleurs. Ces sites participent grandement au rayonnement du territoire en comptabilisant, chaque année, plus d'1,7 million de visiteurs. Ce sont des lieux aux programmations culturelles et pédagogiques riches et variées où les publics et en particulier les familles, trouvent une offre foisonnante et de qualité. Si 10 % environ des visiteurs du musée sont des touristes étrangers, plus de 50 % du visitorat vient de Loire-Atlantique dont 43 % de la métropole nantaise. Le musée a développé également une politique d'accessibilité universelle très forte. Le site est labellisé Tourisme et Handicap et possède la marque Qualité Tourisme. Engagé depuis de nombreuses années dans des opérations de recyclage ou réemploi des matériels d'exposition, par exemple, les sites en délégation participent activement à la politique générale de transition écologique.

La mise en œuvre d'une politique d'attractivité culturelle, touristique et scientifique à partir d'équipements patrimoniaux a été confiée dès 2007 en délégation de service public. Cette délégation a permis aux établissements d'avoir une souplesse de gestion, une grande réactivité, de la créativité, des compétences spécifiques et évolutives tout en garantissant le respect des grandes orientations des politiques publiques culturelles et patrimoniales, grâce à l'instauration d'un contrôle analogue.

Le contrat actuel de délégation de service public portant sur la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale, confié à la Société Publique Locale Le Voyage à Nantes, arrivera à échéance le 31 décembre 2026. Il convient dès à présent de préparer son renouvellement.

Il est à noter que les cryptes de la Cathédrale, propriété de l'État (DRAC Pays de la Loire) étant fermées depuis juillet 2020 suite à l'incendie de la Cathédrale St-Pierre St-Paul de Nantes, et qu'à la date de l'élaboration du renouvellement du contrat, aucune date de réouverture n'est prévue, il est proposé de ne pas réintégrer la gestion de ce site à la nouvelle convention de délégation de service public. Il pourra être prévu au besoin la possibilité de prendre un avenant si la DRAC souhaite renouveler son partenariat au cours du contrat. Dans la continuité de l'actuel contrat, les principales missions déléguées seront les suivantes :

- une proposition de stratégie scientifique et culturelle globale et cohérente, faisant office de projet scientifique et culturel ;
- une gestion patrimoniale des sites ;
- une déclinaison de la stratégie en projet d'établissement.

Les missions devront également prendre en compte les enjeux de transition sociale et écologique appliquée aux établissements patrimoniaux et au champ culturel, le développement de la coopération en matière culturelle sur le territoire, ainsi que la place des habitants et des visiteurs au sein des projets mis en œuvre.

Le nouveau contrat sera conclu selon la base des articles L.1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.3211-1 du Code de la commande publique, qui permettent de conclure des conventions de délégation de service public sans mise en concurrence avec une SPL.

Pour autant, Nantes Métropole mènera une phase de négociation sur le contenu de la nouvelle convention, qui sera établie aux termes des discussions engagées avec Le Voyage à Nantes sur la base d'un cahier des charges proposé par Nantes Métropole.

Dans un premier temps, il revient au Conseil métropolitain de se prononcer sur le principe de recours à la délégation de service public, au vu d'un rapport présentant les caractéristiques du service délégué. Ce contrat sera d'une durée de 5 ans, il prendra effet à compter du 1er janvier 2027 pour s'achever au 31 décembre 2031.

Le Conseil métropolitain sera invité à se prononcer, lors d'une prochaine séance, sur le contenu de la nouvelle contractualisation

Le rapport annexé a été soumis pour avis au Comité Social Territorial CST) lors de sa séance du 5 juin 2025 ainsi qu'à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) lors de sa séance du 19 juin 2025.

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve le principe de délégation de service public confiée à la société publique locale Le Voyage à Nantes pour la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne – musée d'histoire de Nantes et du Mémorial de l'abolition de l'esclavage, dont les caractéristiques figurent dans le rapport de présentation joint à la présente délibération,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

76 voix pour

7 voix contre

3 non-participations au vote : M. AZZI Elhadi, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. SEASSAU Aymeric

## 34 - GESTION ET EXPLOITATION DES MACHINES DE L'ÎLE ET DES ESPACES COMMUNS DES NEFS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE GESTION DELEGUEE

### Présents : 69

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, Mme VAN GOETHM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 17

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHM Sophie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 12

Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. MARTIN Nicolas, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Depuis plusieurs années, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique touristique singulière, ambitieuse, et responsable, en collaboration avec le tissu économique et culturel local afin d'asseoir la métropole comme une destination urbaine et de séjour renommée et de renforcer son rayonnement. Face aux enjeux d'un monde qui s'accélère et de changements climatiques prégnants, Nantes Métropole montre également la voie de la bifurcation écologique en contribuant à donner du sens aux vacances et en inventant les modèles touristiques de demain.

Dans le cadre de cette politique touristique et de la requalification de l'île de Nantes, Nantes Métropole a initié au début des années 2000 la réalisation du grand projet touristique des Machines de l'Île.

Ce site est aujourd'hui géré par La SPL Le Voyage à Nantes via une délégation de service public qui va s'achever le 31 décembre 2026. Le délégataire est chargé de gérer et d'exploiter le Grand Eléphant, la Galerie des machines, le Carrousel des mondes marins et les espaces communs des Nefs.

Depuis l'ouverture, la SPL Le Voyage à Nantes a relevé le défi de positionner les Machines de l'Île comme un équipement touristique majeur, incontournable et emblématique de Nantes Métropole, en proposant un parcours de visite exhaustif, intelligent et atypique : de la création de machines mécaniques à la médiation, des coulisses de la fabrication à l'embarquement ou la manipulation.

La SPL Le Voyage à Nantes est par ailleurs engagée dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), dans le but d'organiser et d'ancre son engagement pour les transitions. La démarche est structurée autour de trois axes : culture pour tous et accessibilité, sens au travail, éco-responsabilité de l'offre et des pratiques.

Facilitée grâce à une ouverture très large, la fréquentation du site connaît un véritable succès depuis son ouverture, avec un visitorat au-delà des objectifs prévisionnels : ce sont désormais 700 000 visiteurs qui, tous les ans, fréquentent les différents espaces de visite. Le public est diversifié, tiré par la clientèle individuelle (90% du visitorat par rapport à 10% de groupes). Les clientèles étrangères représentent 30% des entrées. Le socle du visitorat s'appuie toujours sur la clientèle nationale et en particulier la clientèle de proximité, notamment familiale, qui témoigne fortement d'un engouement pour les Machines, et qui reste sensible au renouvellement régulier de l'offre. Les habitants de la Métropole représentent à eux seuls 15% du visitorat. Plus qu'une attraction touristique, les Machines de l'Île mettent en avant l'innovation et la créativité nantaise, animent les Nefs comme un lieu de vie et un haut-lieu de la programmation événementielle, contribuant ainsi à l'image culturelle de Nantes. Le Grand Eléphant est à lui seul devenu, année après année, un ambassadeur de la métropole nantaise, en France et dans le monde.

Forte de ce bilan, Nantes Métropole souhaite conforter le rôle et l'action du Voyage à Nantes pour la gestion et l'exploitation des Machines de l'Île et des espaces communs des Nefs, en renouvelant un contrat de délégation de service public avec la SPL pour la période 2027-2031.

Au cœur du projet urbain de la pointe Ouest de l'Île de Nantes (avec l'arrivée du nouveau pont Anne de Bretagne, nouvelle station de tram Parc des Chantiers, nouveaux jardins livrés aux abords...), le nouveau contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des Machines de l'Île et des espaces communs des Nefs devra conforter le site comme un lieu de visite incontournable de la destination, singulier, créatif, accessible, festif et ouvert sur la ville.

Dans la continuité de l'actuel contrat, les missions déléguées se décomposent de la façon suivante :

- la gestion patrimoniale et l'exploitation commerciale des Machines de l'Île : Galerie des Machines et Atelier, Grand Eléphant, Carrousel des Mondes Marins, espaces boutique-restauration ;
- la programmation de saisons culturelles sous les Nefs ;
- la gestion événementielle et technique des espaces communs des Nefs (établissement recevant du public de 1<sup>ère</sup> catégorie).

Le nouveau contrat sera conclu sur la base des articles L.1411-19 du Code général des collectivités territoriales et L.3211-1 du Code de la commande publique, qui permettent de conclure des conventions de délégation de service public sans mise en concurrence avec une SPL

Pour autant, Nantes Métropole mènera une phase de négociation sur le contenu de la nouvelle convention, qui sera établie aux termes des discussions engagées avec Le Voyage à Nantes sur la base d'un cahier des charges proposé par Nantes Métropole. Le Conseil métropolitain sera invité à se prononcer, lors d'une prochaine séance, sur le contenu de la nouvelle contractualisation. Le contrat sera établi sur une durée de 5 ans, il prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2027 et s'achèvera le 31 décembre 2031.

Dans un premier temps, il revient au Conseil métropolitain de se prononcer sur le principe de recours à la délégation de service public, au vu d'un rapport présentant les caractéristiques du service délégué.

Le rapport annexé a été soumis pour avis au Comité Social Territorial (CST) lors de sa séance du 5 juin 2025 ainsi qu'à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) lors de sa séance du 19 juin 2025.

### **Le Conseil délibère, et,**

1. approuve le principe d'une délégation de service public confiée à la société publique locale Le Voyage à Nantes pour la gestion et l'exploitation des Machines de l'Île et des espaces communs des Nefs, dont les caractéristiques figurent dans le rapport de présentation joint à la présente délibération
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée**

76 voix pour

7 voix contre

3 non-participations au vote : M. AZZI Elhadi, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. SEASSAU Aymeric

## 35 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA CITE DES CONGRES - AVENANT N°19 AU CONTRAT DE DSP CITE DES CONGRES DE NANTES

### Présents : 68

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESEANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZE Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHÉM Sophie, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 15

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHÉM Sophie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 15

Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, Mme OGER Martine, Mme SOTTER Jeanne, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

En cohérence avec la volonté partagée d'une coopération renforcée au titre du développement et du rayonnement du territoire, il a été souhaité un rapprochement de la Cité des Congrès et du Parc des Expositions afin que ces deux équipements puissent être gérés par le même exploitant, au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Rapprocher la Cité des congrès et le Parc des expositions de la Beaujoire renforcera le rayonnement de la Métropole avec le développement des événements professionnels, culturels, scientifiques, économiques et sportifs, organisés de manière fluide, efficace et durable.

A cet effet, le conseil métropolitain du 4 octobre 2024 a approuvé le principe d'une nouvelle convention de délégation de service public pour la gestion de la Cité des Congrès de Nantes et le Parc des expositions de la Beaujoire confiée à la SPL Cité des Congrès qui a prouvé son savoir-faire et son agilité pour assurer ces missions au service de Nantes Métropole, avec un personnel qualifié. Compte tenu des caractéristiques des missions confiées au délégataire et des investissements requis, le contrat sera établi sur une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030. Un nouveau contrat sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain en décembre prochain.

La Cité des Congrès de Nantes, construite en 1986 et livrée en 1992, fait l'objet d'un projet de réhabilitation globale en 2026-2027. Ce projet vise à moderniser l'équipement face à son vieillissement et l'obsolescence de ses installations, afin de répondre aux attentes actuelles du marché de l'événementiel et culturel. Les grands travaux concernent principalement le Grand Auditorium (rénovation des espaces publics et scéniques), la Grande Halle (gros entretien, remplacement de sols, toitures, façades), et la Galerie de Liaison (entretien et amélioration des fluides). L'objectif est de maintenir ses qualités acoustiques et d'améliorer son efficacité énergétique. Ces travaux entraîneront une fermeture programmée de la Cité des

Congrès : le Grand Auditorium et la Galerie de Liaison de juillet 2026 à fin décembre 2027, et la Grande Halle de février 2027 à fin décembre 2027. La réouverture est prévue pour le 1er janvier 2028.

Pendant cette période de fermeture, la SPL Cité prévoit l'installation d'un auditorium de 3000 places environ au Parc des expositions, afin d'offrir un programme des spectacles et permettre l'organisation potentielle de congrès nécessitant cette jauge à partir de septembre 2026. L'objectif est double : bénéficier de l'opportunité du rapprochement pour ouvrir le Parc à une activité culturelle (nouvelle salle évènementielle) afin de pérenniser ce nouvel équipement sur toute la durée du contrat de DSP et proposer une saison culturelle aux nantais et spectateurs environnants pendant toute la durée des travaux.

Une telle installation doit être anticipée dès 2025, pour être opérationnelle à l'automne 2026, ce qui permettra aux tourneurs de réserver d'ores et déjà leurs spectacles dans ce nouveau lieu.

Il est proposé d'attribuer un montant de 500 000€ de subventionnement d'investissement à la SPL Cité pour l'installation de cet auditorium (scènes, gradins, sonorisation) dans le Hall 4 du Parc des expositions.

Il vous est demandé d'approuver l'avenant 19, ci-annexé, au contrat de DSP avec la Cité des congrès relatif à ces différents points.

Cet avenant est conclu sur le fondement de l'article R.3135-7 du code de la commande publique qui autorise des modifications, quel qu'en soit le montant, lorsqu'elles ne sont pas substantielles.

Les crédits en investissement sont prévus sur l'opération 204/64/2324/10325/GH « DSP Cité des Congrès ».

**Le Conseil délibère et,**

1. approuve l'avenant n°19 du contrat de délégation de service public avec la SPL La Cité des Congrès de Nantes,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

**Adoptée à l'unanimité**

4 non-participations au vote : M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. RICHARD Guillaume

## **36 - REMISE A NIVEAU NUMERIQUE DE LA CITE DES CONGRES / SECURISATION ET EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU SYSTEME D'INFORMATION - LANCEMENT DE LA CONSULTATION SELON UNE PROCEDURE FORMALISEE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SPL LA CITE DES CONGRES DE NANTES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE A VENIR**

### **Présents : 76**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### **Absents et représentés : 16**

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### **Absents : 6**

Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, Mme OGER Martine, M. TRICHET Franckie

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### **Exposé**

Nantes Métropole a confié l'exploitation et la gestion de la Cité des Congrès de Nantes à la Société Publique Locale (SPL) « La Cité Le Centre des Congrès de Nantes », en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de 16 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Dans le cadre de ce contrat, la SPL Cité des Congrès s'est vu déléguer les missions suivantes :

- l'accueil de toutes manifestations et événements à caractère économique et culturel ayant vocation à se dérouler à la Cité des Congrès ;
- la gestion, l'exploitation et l'entretien de la Cité des Congrès pendant la durée du contrat ;
- le développement d'une offre de service adaptée aux attentes des usagers ;
- le développement de cette activité par des actions de prospection, la coordination de l'offre et des candidatures en matière d'organisation de congrès ;
- à la demande du délégant, la maîtrise d'ouvrage des extensions, équipements neufs de renouvellement ou d'amélioration.

Afin de maintenir la performance de l'équipement au regard des évolutions technologiques observées ces

dernières années, la SPL Cité des Congrès a élaboré un programme d'investissement et de renouvellement pour opérer une mise à niveau numérique complète du bâtiment (infrastructures réseau, sécurité informatique, matériel numérique, etc.) pour la période 2019/2027.

Par la délibération n° 2020-12 du Conseil métropolitain du 14 février 2020, il a été approuvé le programme de l'opération d'investissement de la mise à niveau numérique de la Cité des Congrès et son enveloppe financière de 7 M€ TTC.

Par un marché notifié le 16 novembre 2020 et intitulé « Marché de mandat pour la rénovation des architectures techniques des réseaux et des infrastructures audiovisuelles de la Cité des Congrès », Nantes Métropole a confié à la SPL Cité des Congrès la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation du programme de mise à niveau numérique de la Cité des Congrès de Nantes.

Dans le cadre de ce programme, un accord-cadre de fournitures courantes et services doit être lancé pour la sécurisation et l'évolution de l'infrastructure réseau du système d'information.

L'objectif de cette opération est de renforcer la sécurité du réseau système d'information et d'engager des opérations de renouvellement d'éléments de l'infrastructure devenus obsolètes et à risque. En effet, les conclusions d'un audit de cybersécurité réalisé en 2023 ont mis en évidence le constat d'obsolescence des pare-feux et une nécessaire évolution de leur architecture pour s'aligner sur les recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Cette évolution inclura une gestion optimale d'un Plan de Reprise d'Activité et de Continuité de service (redondance des équipements). A cela, des évolutions sont nécessaires sur les portails captifs wifi et sur les solutions de télécommunication portées par le réseau afin de disposer de solutions modernes et innovantes en termes de nouveaux services. Ces évolutions renforceront la sécurité du réseau et participeront à la digitalisation de certains métiers (communication, marketing, accueil...).

Dans le cadre de l'application d'une stratégie numérique responsable, une attention particulière sera réalisée pour une transition vers des équipements plus performants, de conception européenne et plus sobres en consommation d'énergie.

Le périmètre des opérations est le suivant :

- renouvellement et évolution de l'architecture des pare-feux (2 niveaux de sécurisation) et des cœurs de réseau ;
- évolution du portail captif Wifi ;
- optimisation et virtualisation des systèmes de télécommunication type standard.

La nature homogène des prestations à réaliser justifie le recours à un accord-cadre global. Cet accord-cadre, conclu à l'issue de cette consultation, prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commandes, d'une durée de 2 ans. Le montant maximum est de 400 000 € HT, pour la durée contractuelle globale.

La fourniture et l'installation s'effectueront à partir de janvier 2026 jusqu'à décembre 2027 pour un montant prévisionnel de 400 000 € HT.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP103 libellée « Économie, emploi, développement équilibré et alliances des territoires », opération 2021 n° 3989 libellée « Cité des Congrès – Remise à niveau numérique ».

**Le Conseil délibère et,**

1. autorise le lancement par la SPL « La Cité des Congrès de Nantes », en sa qualité de mandataire, d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un accord-cadre relatif à la sécurisation et l'évolution de l'Infrastructure Réseau Système d'Information de la Cité des Congrès de Nantes ;
2. autorise la signature par la SPL « La Cité des Congrès de Nantes », en sa qualité de mandataire, de l'accord-cadre pour la réalisation de ces prestations et pour un montant maximum arrêté à 400 000 € HT ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 37 - EQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS - DISPOSITIONS DIVERSES

### Présents : 71

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 12

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 15

M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BERTU Mahaut, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. FOURNIER Hervé, Mme GUERRIAU Christine, Mme HAKEM Abbassia, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. MARTIN Nicolas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, M. TRICHET Franckie

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le Conseil communautaire a renforcé l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture, en approuvant le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire.

Une politique culturelle métropolitaine s'est ainsi mise en œuvre, à la fois tournée vers le patrimoine et les mémoires du territoire, et résolument ouverte sur le monde. Elle participe ainsi pleinement au rayonnement de la métropole ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Dans ce cadre, le Musée d'arts propose plusieurs expositions nécessitant différentes conventions de partenariat.

#### 1- Convention de co-organisation avec la Ville de Marseille pour l'exposition « Femmes surréalistes : artistes et passeuses dans la constellation surréaliste »

Le Musée d'arts de Nantes et les Musées de Marseille s'associent pour co-produire une exposition s'intitulant « Femmes surréalistes : artistes et passeuses dans la constellation surréaliste ». Elle sera présentée au Musée d'Arts de Nantes du 20 novembre 2026 au 5 avril 2027 (dates prévisionnelles) et au Centre de la Vieille Charité à Marseille du 15 mai au 26 septembre 2027.

Cette exposition contribuera à mettre en valeur la place des femmes artistes associées au surréalisme. Elle s'inscrit dans une lecture renouvelée en s'intéressant aux œuvres dans leur contexte, aux relations entre les artistes, ainsi qu'au rôle clef des femmes « passeuses » (galeristes, mécènes, collectionneuses) dont l'appui matériel a rendu possible le développement des idées surréalistes.

La convention (annexe 1) a pour objet de déterminer les droits, obligations et responsabilités des organisateurs dans la mise en œuvre et la présentation de l'exposition. Elle fixe également les règles de répartition des frais liés (annexe 3) à la présentation de l'Exposition dans les deux lieux successifs (annexe 2).

Le budget global de l'exposition s'élève à 570 000 € TTC. L'engagement financier de Nantes Métropole au titre de la convention sera de 336 000 € TTC maximum.

Pour le financement de cette opération, une subvention sera sollicitée auprès du réseau FRAME (French American Museum Exchange), ainsi qu'une recherche de mécénat auprès du Fonds de dotation patrimonial métropolitain.

Les crédits correspondants sont prévus au budget au Chapitre 011, opération n° 3557, libellé Musée d'arts.

**2 - Gratuité lors du week-end inaugural de l'exposition « *Sous la pluie, peindre, vivre et rêver* » les 8 et 9 novembre 2025, conventions de partenariats associées et jeux-concours dans le cadre de cette exposition**

Le Musée d'arts de Nantes organise du 7 novembre 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2026 la grande exposition « *Sous la pluie. Peindre, vivre et rêver* », qui invite à découvrir comment la représentation de la pluie devient au 19<sup>e</sup> siècle le signe d'un rapport nouveau au paysage naturel et urbain.

L'organisation de cette exposition répond à la stratégie du musée consistant à proposer, environ tous les 3 ans, une exposition de plus grande ampleur permettant :

- de renouveler la curiosité et l'intérêt des habitants métropolitains,
- de développer le rayonnement du Musée d'arts et de la politique culturelle métropolitaine à l'échelle nationale et internationale.

L'exposition fait suite aux manifestations « *Charlie Chaplin dans l'œil des avant-gardes* » en 2019-2020 et « *Hyper sensible, un regard sur la sculpture hyperréaliste* » en 2023.

À l'instar de ce qui avait été fait au moment de l'exposition « *Hyper sensible* » en 2023, il est proposé de mettre en place un programme événementiel et un plan de communication spécifique, notamment lors du week-end d'ouverture de l'exposition, et aussi au travers de dispositions particulières vis-à-vis des médias et des partenaires.

Afin de positionner l'exposition comme un grand événement, accessible et ouvert à tous, et d'encourager les habitants de la métropole à venir la découvrir, le Musée d'arts organise un grand week-end inaugural, les 8 et 9 novembre 2025. En plus de venir visiter l'exposition, les visiteurs pourront profiter d'un programme événementiel spécifique.

Il est donc proposé un accès gratuit au musée et à ses activités lors de ce grand week-end, les 8 et 9 novembre 2025.

Afin d'assurer à l'exposition un rayonnement optimal, le Musée d'arts met en place des partenariats avec des médias ou des créateurs de contenu depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle internationale. Ces partenaires assurent une visibilité au musée via des articles, de la publicité à tarif partenaire ou encore des contenus publiés sur divers canaux (réseaux sociaux, blogs, magasins...).

En contrepartie, ces partenariats peuvent impliquer la remise gracieuse, par le musée, de catalogues d'exposition, d'affiches, de goodies (tote-bags, carnets, magnets...), de visites guidées, de pass ou de billets d'entrée.

Chaque partenariat est négocié spécifiquement et fait l'objet d'une lettre accord ou d'une convention détaillant la liste des apports réciproques.

Il est proposé de limiter la quantité des gratuités apportées par le Musée, par opération partenariale, à un maximum de 200 billets d'entrée, 30 catalogues, 50 affiches, 50 pass, 50 goodies et 3 visites guidées, sur la même base que pour l'exposition « *Hyper sensible, un regard sur la sculpture hyperréaliste* ».

En dehors de l'exposition « *Sous la pluie. Peindre, vivre et rêver* », dans le cadre de sa stratégie de communication et dans une logique de promotion de ses activités, le Musée d'arts organise régulièrement des jeux-concours auprès de ses propres audiences ou via des partenariats (public physique du musée ou communautés numériques sur les réseaux sociaux du musée). Il est amené à faire gagner différents cadeaux. Il est proposé d'appliquer les mêmes limites quantitatives à la même liste de gratuités que pour les partenariats ci-dessus mentionnés.

### **3- Convention de partenariat entre le Musée d'arts de Nantes et Wave – Biennale des arts visuels à l'occasion de l'édition 2025 de Wave – Biennales des arts visuels**

Afin de faire rayonner la programmation du Musée d'arts de Nantes, des partenariats avec d'autres structures et évènements culturels sont régulièrement établis pour inscrire les expositions dans l'actualité culturelle nantaise et métropolitaine.

C'est dans ce contexte que Wave – Biennale des arts visuels sollicite Nantes Métropole, pour l'édition 2025 qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 31 octobre pour inclure la programmation des expositions d'art contemporain du Musée d'arts dans sa programmation et organiser une visite gratuite.

Le Musée d'arts de Nantes et Wave – Biennale des arts visuels s'associent pour :

- prévoir une communication croisée dans leurs supports de communication respectifs sur la programmation du Musée d'arts de Nantes en matière d'art contemporain d'une part, et sur la programmation du Wave d'autre part ;
- proposer une visite gratuite pour un groupe de 25 personnes (maximum) dans le parcours « centre ville » permettant de découvrir l'œuvre *Peaches and cream* de Michaela Sanson Braun sur le parvis, l'accrochage James Guitet, la couleur matière et la collection d'art contemporain.

La convention (annexe 7) a pour objet de déterminer les droits, obligations et responsabilités. Elle pose le principe de gratuité pour la visite guidée proposée.

Par ailleurs, l'auditorium du Musée d'arts sera mis gratuitement à disposition pour l'organisation de la journée professionnelle autour de la notion de coopération dans les arts visuels, organisée dans le contexte de ce festival.

### **4- Convention de partenariat entre le Musée d'arts de Nantes et l'ACCOORD**

Le Musée d'arts de Nantes et l'ACCORD renouvellent leur partenariat afin de faciliter l'accès à la culture du plus grand nombre. La convention (annexe 8) permet de définir un programme d'actions communes. Dans ce cadre, des visites gratuites sont amenées à être proposées.

#### **Le Conseil délibère, et,**

1. Par dérogation aux délégations accordées au bureau par le conseil métropolitain, approuve la convention (annexe 1) de co-organisation avec la Ville de Marseille pour l'exposition « *Femmes surréalistes : artistes et passeuses dans la constellation surréaliste* » (titre de travail) et l'engagement financier de Nantes Métropole (annexes 2 et 3) ;
2. approuve la gratuité lors du week-end inaugural de l'exposition « *Sous la pluie, peindre, vivre et rêver* » les 8 et 9 novembre 2025, ainsi que les gratuités associées, ;
3. approuve la convention de partenariat (annexe 4) entre le Musée d'arts de Nantes et Wave – Biennale des arts visuels à l'occasion de l'édition 2025 et ainsi autorise la gratuité d'entrée au musée d'arts et la mise à disposition gratuite de l'auditorium selon les termes de la convention ;

4. approuve la convention de partenariat (annexe 5) entre le Musée d'arts de Nantes et l'ACCOORD et ainsi autorise la gratuité d'entrée au musée d'arts selon les termes de la convention ;
5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

2 non-participations au vote : M. ASSEH Bassem, M. JOUIN Christophe

## **38 - CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION 2021/2027 - VOLET IMMOBILIER - ONIRIS - CONVENTION FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VETERINAIRE ET EXTENSION DES CAPACITÉS D'ENSEIGNEMENT VETERINAIRE**

### **Présents : 75**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### **Absents et représentés : 16**

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### **Absents : 7**

Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BONAMY Delphine, Mme GOUZEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas, M. TRICHET Franckie

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### **Exposé**

Le contrat de plan État-Région 2021/2027 (CPER) des Pays de Loire a été signé le 25 février 2022. Le volet Enseignement supérieur et recherche (ESR) du CPER constitue l'un des principaux leviers de financement de l'investissement au profit des établissements d'enseignement supérieur et recherche pour les 7 prochaines années.

La convention d'application, concernant le financement et le suivi de ce volet ESR pour le département de Loire-Atlantique, a été approuvée lors du conseil métropolitain du 30 juin 2022. L'enveloppe de l'intervention financière de Nantes Métropole s'élève à la somme de 36,508 M€ sur un montant global de 156,125 M€ sur le département, dont 140,218 M€ sur le territoire métropolitain, et est répartie de la manière suivante :

- 21,48 M€ sur les opérations immobilières d'enseignement supérieur et de recherche ;
- 10,748 M€ sur les programmes d'équipements de recherche ;
- 3,475 M€ sur le volet numérique (immobilier : 2,885 M€ et équipements numériques : 0,590 M€) ;
- 0,805 M€ sur le volet innovation.

soit un total de 36,508 M€ réparti en 24,365 M€ sur le volet immobilier et 12,143 M€ sur le volet équipements de recherche, numérique et innovation.

Comme indiqué dans la délibération du 30 juin 2022, la convention d'application doit être suivie par l'approbation des conventions financières entre Nantes Métropole et chaque établissement responsable des programmes, bénéficiaires des contributions des partenaires du CPER.

La diversité des programmes immobiliers conduit à contractualiser à terme avec sept établissements bénéficiaires en déclinant ces différents programmes dans des conventions financières dédiées.

Au regard du degré de maturité des projets, il est proposé, dans le cadre de cette délibération, d'approuver la convention financière pour les projets de réhabilitation du centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) et l'extension des capacités d'enseignement vétérinaire d'ONIRIS et d'attribuer une subvention à hauteur de 2,5 M€ sur un montant global retenu pour l'opération de 8 M€ TTC, selon la répartition des financements suivants :

État : .....	2 355 000 € ;
Nantes Métropole : .....	2 500 000 € ;
Région :.....	2 500 000 € ;
ONIRIS :.....	645 000 €.

L'opération immobilière est détaillée comme suit :

- « centre de soins et de diagnostic dédié aux animaux d'élevage et de basse-cour » :
  - espace pour animaux de production ;
  - bâtiment pour animaux contagieux ;
  - vestiaires étudiants, salles de ronde ;
  - autres espaces ;
- « extension des capacités d'enseignement vétérinaire », consistant prioritairement à réhabiliter des locaux existants minimisant les constructions nouvelles :
  - réhabilitation de l'amphithéâtre G4 en 2 plateaux de 140 m<sup>2</sup> environ découpé en salles d'enseignement adaptées aux besoins actuels et futurs de la formation initiale vétérinaire d'ONIRIS dans un contexte d'augmentation d'effectif étudiant et des évolutions pédagogiques innovantes et modernes (tranche 2) ;
  - études pour l'agrandissement et le réaménagement du G10 en vue d'accueillir les activités d'enseignement et de recherche d'anatomie actuellement situées dans le G4 (tranche 2) ;
  - autres projets d'aménagement d'espaces du CHUV, centre hospitalier universitaire vétérinaire (tranche 3 prévisionnelle).

Nantes Métropole participera donc au financement des travaux par le biais d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 2,5 M€ sur une dépense subventionnable de 8 M€ TTC, dont les modalités sont encadrées par la convention annexée.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur le budget Enseignement Supérieur Recherche Innovation, sur l'AP102 opération 2024 n° 10340 libellée « CPER volet ESR 2021-2027 – volet immobilier ».

### **Le Conseil délibère, et,**

1. approuve la convention, ci-annexée, avec ONIRIS portant sur le financement des projets de réhabilitation du CHUV et l'extension des capacités d'enseignement vétérinaire et l'attribution d'une subvention d'investissement de 2,5 M€,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée à l'unanimité**

## 39 - CAMPUS NANTES - CONTRACTUALISATION AVEC LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE PUBLICS - CONVENTION PLURIANNUELLE 2025/2027 AVEC L'INSTITUT MINES-TELECOM ATLANTIQUE

### Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LE BLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS Françoise, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD Françoise

### Absents et représentés : 16

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHM Sophie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 6

Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, Mme LANGLOIS Pauline, M. MARTIN Nicolas

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014, Nantes Métropole s'est dotée d'un schéma de développement universitaire « CAMPUS NANTES » pour optimiser ses soutiens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitain mais aussi mieux intégrer les différents sites universitaires dans la Cité.

En doublant, sur le mandat 2014/2020, les financements dédiés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Nantes Métropole a fait de cette politique publique l'une de ses priorités pour développer l'attractivité de son territoire, de son économie et de ses emplois, notamment ceux des jeunes, avec pour ambition de devenir un pôle majeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) aux niveaux national et européen à l'horizon 2030.

Dans le cadre du mandat métropolitain 2020/2026, de l'évolution des enjeux liés au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau national et sur le territoire métropolitain, de sa volonté de poursuivre un important soutien à cet écosystème par le biais de contractualisations pluriannuelles (rappelés par délibération du conseil métropolitain du 10 décembre 2021 avec la contractualisation Campus Nantes Université), Nantes Métropole a réaffirmé sa volonté de construire des partenariats étroits avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche métropolitains, poser les lignes directrices de ses futures interventions et poursuivre son soutien autour des axes stratégiques suivants :

- **Soutenir la recherche et l'innovation**
- **Accroître la notoriété de la métropole, au travers de ses acteurs ESR**
- **Améliorer la réussite et la vie des étudiants** - ensemble des conditions de vie des étudiants (logement, restauration, santé, sport, mobilité)
- **Ouvrir la connaissance à tous – inclusion et ouverture sociale**
- **Poursuivre la transition numérique des établissements**
- **Accélérer la transformation écologique**
- **Ouvrir le champ de l'expérimentation**

Il est proposé dans ce cadre d'accorder un soutien financier à l'Institut Mines Telecom Atlantique pour la période 2025/2027.

L'Institut Mines Telecom Atlantique a été créée par la fusion au 1er janvier 2017 de Télécom Bretagne et de Mines Nantes. C'est l'une des 8 écoles de l'Institut Mines Télécom, grand établissement sous tutelle du Ministère en charge de l'Industrie et des Communications Électroniques.

IMT Atlantique a été construit sur l'ambition de mettre l'excellence scientifique et technique de l'école au service de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation pour répondre aux enjeux des transformations numériques, de l'énergie et de l'environnement afin de former les nouvelles générations d'ingénieurs et de docteurs et d'apporter les meilleures réponses aux attentes des entreprises et des pouvoirs publics.

Reconnue à l'international, elle figure dans les 200 premières institutions mondiales du classement dédié aux objectifs de développement durable (ODD) du Times Higher Education (THE Impact). Premier établissement d'enseignement supérieur à se doter d'un « agenda 21 » (dès 2008), l'école agit en interne pour protéger l'environnement. Elle compte aussi parmi les promoteurs du label « Développement Durable et Responsabilité Sociétale » (DD&RS) dans le supérieur.

Certains axes sont communs à la stratégie que Nantes Métropole soutient dans le cadre de Campus Nantes, notamment la transition écologique, le rayonnement académique et la culture scientifique et technique. Nantes Métropole propose d'accompagner les actions suivantes (dont le détail est proposé en annexe) :

- Transition écologique : évaluation et préservation de la biodiversité sur le campus de Nantes ; évaluation de l'impact de la politique Transition Écologique et Sociétale de l'école, évaluation du dispositif d'accompagnement territorial à l'évolution des modes de vie du Collège des Transitions Écologiques et Sociétales.
- Rayonnement : Classement international « THE Impact » dédié Développement Durable, soutien à la formation doctorale et à la mobilité internationale des doctorants.
- Médiation scientifique : soutien au projet MERITE de diffusion des sciences en milieu scolaire.

Les actions et projets sont détaillés dans la convention annexée à la présente délibération.

Il est proposé de soutenir l'IMT Atlantique pour la période 2025/2027 en fonctionnement et en investissement, dont les modalités sont définies également dans la convention annexée.

• Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de 2025 à hauteur de 41 400 €. Les projets soutenus sont ciblés sur la gestion écologique des espaces verts (mise en œuvre de la fauche, restauration de la mare forestière, accompagnement de l'espace de permaculture), la contribution aux inventaires naturalistes en lien avec les partenaires associatifs (Bretagne Vivante et la Ligue pour la Protection des Oiseaux), le cofinancement d'un post-doctorant pour procéder à l'évaluation du dispositif d'accompagnement à l'évolution des modes de vie du Collège des Transitions Ecologiques et Sociétales. Sur le volet rayonnement académique, le soutien est fléché sur l'organisation d'une semaine de formation doctorale et l'encouragement à la mobilité internationale systématique des doctorants sur une période de 3 mois durant leur thèse.

- Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement à hauteur de 47 938 € sur une dépense subventionnable de 95 875 € dont les versements sont échelonnés selon les conditions définies dans la convention annexée avec un 1<sup>er</sup> versement sur l'année 2025.

Les projets soutenus sont entre autres l'annualisation du bilan carbone de l'école en s'appuyant sur la solution logicielle Toovalu Impact, l'acquisition de la solution logicielle Data Point de visualisation des actions de l'école en matière de Développement durable et de responsabilité sociétale, permettant une meilleure capitalisation et donc progression en rang dans le classement « THE Impact ».

Les montants de la subvention en fonctionnement pour les années 2026 et 2027 seront approuvés par délibération annuelle sous réserve du vote du budget annuel, sur les postes de dépenses figurant dans la convention jointe en annexe, et au vu de la demande de subvention annuelle déposée par l'IMT Atlantique sur la plateforme dématérialisée de Nantes Métropole.

Outre cet engagement annuel de la collectivité, la convention permet également de valoriser l'ensemble des financements accordés par la Métropole au cours du présent mandat et s'inscrivant dans différents cadres d'intervention tels que :

- Dispositif Brio associant Audencia/Centrale Nantes /ONIRIS et IMT Atlantique
- Incubateur de projets technologiques innovants

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2025 chapitre 65, opération n°3055 libellée « Campus Nantes – autres établissements ». Les crédits correspondants sont prévus en investissement, sur l'AP102, opération 2022 n°10273 libellée « Autres établissements – Campus Nantes - Prog Invest »

**Le Conseil délibère, et,**

1. autorise la signature de la convention, ci-annexée, avec l'IMT Atlantique et définissant les modalités du soutien de Nantes Métropole en fonctionnement et investissement sur la période 2025-2027,
2. approuve l'attribution et le versement de la subvention de fonctionnement à l'IMT Atlantique au titre de 2025 à hauteur de 41 400 €,
3. approuve l'attribution et le versement de la subvention d'investissement à l'IMT Atlantique à hauteur de 47 938 €,
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 40 - INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTE 2020 (IRS 2020) - APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE

### Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESEANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS Françoise, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON Françoise, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD Françoise

### Absents et représentés : 15

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON Françoise), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

### Absents : 5

M. BELHAMITI Mounir, M. BOLO Pascal, Mme COLLINEAU Marlène, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas

Madame Aziliz GOUEZ, Vice-Présidente  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

A l'horizon 2027, le futur Centre Hospitalier Universitaire (CHU) sera implanté sur l'Île de Nantes. L'état d'avancement de sa construction marque une étape importante dans l'aménagement de l'Île de Nantes mais au-delà du bâtiment, c'est tout le quartier qui va être impacté par l'arrivée d'un ensemble de structures liées à la santé. L'objectif est de donner naissance à un véritable Quartier de la Santé et ainsi créer aux côtés de l'offre de soins une nouvelle dynamique pour l'enseignement, la recherche et l'innovation en santé.

- Sur le volet enseignement

Le nouveau campus universitaire santé « Franceline Ribard » se développera également à l'horizon 2031, à proximité immédiate du futur hôpital et des Instituts de Recherche en Santé (IRS), pour permettre plus de convergence entre les services cliniques, les lieux de recherche et les lieux de formation. Ce campus accueillera 6 900 étudiants et élèves en formation dans plusieurs disciplines en santé et social.

- Sur le volet innovation

Le projet « Station S » proposera un environnement idéal pour permettre aux startups et entreprises d'accélérer leurs projets d'innovation et de Recherche & Développement au service de la Santé du futur

- Enfin sur le volet recherche

Face à la forte croissance du nombre de chercheurs en santé sur le site nantais et les besoins associés d'hébergement, le site hospitalo-universitaire de Nantes s'est doté d'un schéma directeur des surfaces de recherche visant à accompagner le développement des laboratoires, en privilégiant la construction de bâtiments dédiés, les Instituts de Recherche en Santé (IRS).

Deux IRS sont déjà fonctionnels : l'IRS UN, qui héberge des équipes de cancérologie et l'IRS 2, qui accueille des équipes de thérapie génique, biostatistiques, infectiologie. Est également implanté en mitoyenneté de l'IRS 2, l'immeuble Nantes Biotech, une pépinière et hôtel d'entreprises de biotechnologies.

**Un troisième IRS, l'IRS 2020, objet de cette délibération, sera livré pour 2026 au sein du futur quartier de la Santé.**

L'IRS 2020 viendra compléter le dispositif et est destiné à réunir les équipes de recherche des instituts labellisées « Départements Hospitalo-Universitaires » :

- DHU 2020, rassemblant l'Institut du Thorax et l'Institut des Maladies de l'Appareil Digestif
- DHU « Onco-greffe » fédérant l'hémato-cancérologie, l'onco-dermatologie, l'immunologie, la médecine nucléaire et Institut de Transplantation Urologie et Nephrologie

Les équipes de recherche doivent fonctionner en lien très étroit avec les services cliniques ; la proximité physique a donc été recherchée avec le futur CHU.

L'IRS 2020 sera donc construit sur l'emprise foncière du CHU de Nantes au sein du nouvel hôpital, à l'angle stratégique de 2 axes urbains, le boulevard Benoni Goullin (qui accueille l'IRS2 et Nantes Biotech) et le boulevard Simone Veil, reliant le Pont des Trois Continents et le Pont Anne de Bretagne.

Cette localisation offre plusieurs avantages aux équipes de recherche et répondent aux enjeux de l'IRS 2020 et du schéma directeur recherche afin de favoriser au maximum le continuum recherche fondamentale et investigation clinique.

- une proximité physique directe entre l'IRS 2020 et les secteurs de soins
- une proximité avec les plateaux techniques hospitaliers dédiés à la recherche
- une proximité immédiate avec le Forum Médico-Scientifique (bureaux médecins et chercheurs)
- une mutualisation de l'amphithéâtre du CHU

Par délibération du 05 octobre 2018, dans le cadre du projet du volet immobilier du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015/2020, Nantes Métropole a approuvé la convention concernant le financement des études de l'IRS 2020. Le volet travaux de l'IRS 2020 a été identifié dans le contrat d'avenir entre l'Etat et la Région, signé le 08 février 2019.

Par délibération du 04 février 2022, Nantes Métropole a approuvé la convention d'engagement générale relative à la construction de l'IRS 2020 sur le site du CHU sur l'île de Nantes. Les partenaires (Etat, Région, Nantes Métropole, CHU, Université) ont convenu d'un projet commun et ont approuvé les principes et le plan de financement global à hauteur de 47M€, coût de l'opération, études et travaux, toutes dépenses confondues, pour une surface intégrale de 9101 m<sup>2</sup>.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération a été confiée au CHU de Nantes. Le CHU de Nantes est chargé du recouvrement des participations auprès de chaque financeur.

Par courrier en date du 16 décembre 2022, le directeur du CHU de Nantes, sur la base d'une note d'avancement notifiant des surcoûts de l'opération immobilière, estimée désormais à 59M€ (valeur finale hors équipement), a sollicité une subvention complémentaire des collectivités à hauteur de 3.5 M€ pour la Région des Pays de la Loire et 2.75 M€ pour Nantes Métropole sur le volet travaux.

Le surcoût global de 12 M€ pour l'IRS 2020 (47M€ -> 59M€) provient pour près de la moitié d'évolutions du Programme Technique Détailé en phase études et pour l'autre moitié des résultats de l'Appel d'Offre travaux.

Ces surcoûts ont des origines internes et externes, à savoir :

- des évolutions du programme au service de la synergie soins-enseignement-recherche, demandées par les utilisateurs de l'IRS lors des études de conception, relatives à la mutualisation avec le CHU, pour leurs propres besoins, de l'amphithéâtre, des salles de réunions et du hall (conférences, congrès...) situés dans le bâtiment

Ces évolutions du programme, ainsi que certaines surfaces techniques et logistiques dont a besoin l'IRS pour fonctionner (restaurant du personnel et quais logistiques) font passer la surface de l'IRS de 11 582 m<sup>2</sup> SDO (surface IRS exclusivement hors mutualisations et fonctionnement technique/logistique) à une surface globale pour l'IRS 2020 de 13 028 m<sup>2</sup> SDO.

Le principe de modularité a été retenu, pour anticiper les évolutions aussi bien des activités que des équipes de recherche.

Chaque plateau est organisé avec des modules standards de laboratoire comprenant les laboratoires en tant que tels, des stockages et des espaces tertiaires.

- des coûts issus des négociations des marchés de travaux plus importants qu'estimés, conséquences des évolutions conjoncturelles nationales et internationales.

Cette augmentation est néanmoins à mettre en regard d'un coût des études qui a pu être diminué de 1.5M€ et n'a donc pas été facturé aux partenaires financeurs.

Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit désormais de la manière suivante : l'État, maître d'ouvrage, participe à hauteur de 9.83 M€, la Région des Pays de la Loire à hauteur de 10.133 M€, le FEDER à hauteur de 25.96 M€ et Nantes Métropole à hauteur de 10.58 M€ pour des dépenses éligibles à hauteur de 56.5 M€.

Nantes Métropole participera donc au financement des travaux par le biais d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 10,58M€, dont les modalités sont encadrées par la convention annexée, qu'il est proposé d'approuver.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP102 libellée « Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement », opération 2021 n°3886 libellée « IRS 2020 – Construction ».

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve la convention financière relative à la construction de l'Institut de Recherche en Santé (IRS) 2020 sur le site du CHU sur l'île de Nantes, annexée à la présente délibération et l'attribution d'une subvention d'investissement de 10,58 M€ TTC,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

2 non-participations au vote : Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme ROLLAND Johanna

## 41 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

### Présents : 55

M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS Françoise, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHÉM Sophie

### Absents et représentés : 9

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme LAMBERTON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHÉM Sophie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 34

M. AFFILE Bertrand, M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BONNET Michèle, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme COPPEY Mahé, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, Mme HAKEM Abbassia, M. JOUIN Christophe, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme OGER Martine, M. PASCOUAU Yves, Mme PIAU Catherine, M. PROCHASSON Françoise, M. QUENEAU Pierre, M. RIOM Tristan, Mme SOTTER Jeanne, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme
- Egalité
- Fabrique de la ville écologique et solidaire
- Mission Politique de la Ville et Renouvellement Urbain
- Soutien aux grands évènements métropolitains
- Économie et emploi responsables
- Affaires générales
- Énergies
- Développement économique
- Rayonnement et ouverture au monde
- Alimentation / agriculture.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **3 128 491,58 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

### Le Conseil délibère et,

1 - approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

3 non-participations au vote : M. ASSEH Bassem, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. RICHARD Guillaume

## 42 - CONVENTION RELATIVE A LA DELEGATION DE SUBVENTION ENTRE NANTES METROPOLE ET LA SAMOA POUR LE PROJET DE COOPERATION NANTES RECIFE

### Présents : 68

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 10

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 20

M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. PRAS Pascal, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, Mme VIALARD Louise, Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Anthony BERTHELOT, Membre du bureau  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Par délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2024, Nantes Métropole a approuvé le principe du renouvellement de la délégation de service public (DSP) confiée à la Société Publique Locale (SPL) SAMOA pour le développement, l'animation et la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) sur le territoire métropolitain, l'exploitation, la gestion et l'animation des Halles 1&2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la Création.

La DSP recouvre plusieurs missions :

- le développement économique des filières des ICC : l'accompagnement des projets ICC en création et en développement, l'accélération des projets ICC, la structuration et le développement des filières thématiques considérées comme différenciantes pour le territoire, l'offre économique dédiée aux porteurs de projets issus des ICC, la création de liens étroits entre les ICC et les autres filières économiques par l'innovation croisée, l'animation et la promotion des filières des ICC ;
- l'exploitation et la gestion des Halles 1&2, nouvel équipement dédié à la créativité et à l'innovation et bâtiment totem des filières ICC sur le territoire métropolitain : la gestion technique de l'équipement, son exploitation et sa commercialisation.

A travers cette DSP, Nantes Métropole souhaite également renforcer la notoriété et l'image de la métropole nantaise aux niveaux européen et international afin de la positionner comme pôle de référence des ICC. La SAMOA a engagé des partenariats avec de nombreux acteurs en Europe et dans le monde afin de porter cette ambition, notamment au sein de la Ville de Recife avec laquelle Nantes Métropole développe une coopération étroite depuis plus de vingt ans.

## Coopération entre Nantes et Recife (Brésil)

Les Villes de Nantes et de Recife ont signé un premier accord de coopération en 2003 sur la base de similarités géographiques et politiques indéniables. Les parties s'engageaient alors à déployer leurs relations autour de trois axes : socio-économique, tourisme/culture et environnement. Un nouvel accord-cadre fut signé en 2011, élargissant les thématiques de coopération à l'éducation, la démocratie participative, la gestion budgétaire et le développement durable. Les échanges se sont par la suite orientés progressivement vers le développement urbain durable, notamment en matière d'éclairage public, ainsi que vers la promotion et le développement des technologies de l'innovation et de l'économie créative.

De 2021 à 2024, un premier projet FICOL baptisé « Coopération Nantes-Recife : Innovation urbaine et nouvelles centralités », soutenu à hauteur de 630 000 € par l'Agence française de développement (AFD) et déployé entre les deux métropoles, a fortement dynamisé la relation partenariale. Il a ainsi conduit à la signature d'une lettre d'intention en novembre 2022 puis, un an plus tard, à la conclusion d'un accord-cadre de coopération particulièrement ambitieux pour une durée de quatre ans. Peu de champs échappent désormais à des actions communes entre Nantes Métropole et Recife, qui ont su bâtir au fil du temps une relation de grande confiance, alimentée par de multiples acteurs issus des deux territoires et basée sur l'enrichissement mutuel, la réciprocité et la complémentarité des approches et des expériences.

Suite au succès de ce premier projet FICOL dont la maîtrise d'ouvrage avait été confiée par Nantes Métropole à la SAMOA, un second projet entre Nantes Métropole et Recife a été soumis à l'AFD qui a décidé de renouveler et d'amplifier son soutien en attribuant à Nantes Métropole une subvention globale d'un montant de 1 500 000 €. Ce nouveau projet vise à développer des méthodes communes entre les deux territoires partenaires pour le déploiement de pratiques d'innovation urbaine contribuant au développement de villes plus résilientes et inclusives. Articulant recherche, application, expérimentation, évaluation et diffusion, le projet et ses acteurs entendent améliorer la qualité de vie dans les espaces publics urbains à travers la réalisation de prototypes d'expérimentation urbaine et la redynamisation d'un site stratégique à Recife, le Patio de São Pedro, sous le prisme de trois priorités thématiques : la transition écologique, la ville non sexiste et la culture et les industries culturelles et créatives.

Nantes Métropole souhaite aujourd'hui confier de nouveau à la SAMOA le pilotage et la gestion opérationnelle du projet FICOL « Nantes-Recife, une expérimentation de la Ville de demain : résiliente, inclusive et vivante », au titre de l'article 10.4. du contrat de délégation de service public entre Nantes Métropole et la SAMOA, relatif aux actions à l'international engagées avec plusieurs territoires cibles, parmi lesquels la Ville de Recife.

La SAMOA sera chargée d'organiser le pilotage opérationnel du projet, la coordination des partenaires, des actions et des livrables, ainsi que la gestion administrative et financière du projet, y compris des actions se déroulant à Recife. Nantes Métropole s'engage donc à fournir à la SAMOA les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces missions. A ce titre, Nantes Métropole reversera à la SAMOA sur la somme reçue de l'AFD une subvention pour la période 2025-2029 plafonnée à 1 395 000 €. Nantes Métropole conservera la gestion des deux volontaires de solidarité internationale (VSI) en réciprocité recrutés dans le cadre du projet et des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, pour un budget de 105 000 €.

Il convient d'approuver à cet effet la convention ci-annexée.

Les crédits sont inscrits en recettes et en dépenses sur l'opération budgétaire n°3091 libellée « DSP Industries culturelles et créatives ».

### Le Conseil délibère, et,

1. approuve la convention entre Nantes Métropole et la SAMOA, ayant pour objet de fixer les modalités de versement des fonds de Nantes Métropole à la SAMOA dans le cadre du projet FICOL avec la Ville de Recife,
2. approuve en conséquence le versement d'une subvention de 1 395 000 € au profit de la SAMOA pour toute la durée du projet de 2025 à 2029,

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

57 voix pour

21 abstentions

## 43 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES - APPROBATION

### Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGIER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHÉM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITUOZ Marie, M. VOUZELLAUD François

### Absents et représentés : 14

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme LOBO Dolores (pouvoir à Mme BENÂTRE Marie-Annick), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme VAN GOETHÉM Sophie), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 3

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, M. MARTIN Nicolas

Madame Aïcha BASSAL, Vice-Présidente  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

## I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n° 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en Comité social territorial (CST) et se déclinent comme suit :

### 1.1 Budget principal

- 12 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
  - 1 poste d'attaché (A) est créé à la direction du protocole et des relations publiques ;
  - 1 poste de chargé de mission funéraire (cadre d'emplois des attachés A) est créé à la direction de la relation aux usagers ;
  - 5 postes d'attaché (A) sont créés à la direction emploi et développement des compétences dans le cadre de la réorganisation du département ressources humaines compensés par des suppressions de postes ;
  - 5 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles ;

- 10 suppressions de postes :
  - 1 poste créé pour une durée déterminée et arrivé à échéance est supprimé ;
  - 1 poste d'adjoint administratif (C) devenu vacant est supprimé à la direction innovation, management, organisation ;
  - 4 postes d'adjoint administratif (C) devenus vacants sont supprimés à la direction emploi et développement des compétences, dans le cadre de la réorganisation du département ressources humaines ;
  - 4 postes en surnombre devenus vacants sont supprimés ;
- 19 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du CST. Au total, le nombre de postes est inchangé.

### **1.2 Budget annexe de l'eau**

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au nouveau poste créé est supprimé suite à l'avis du CST. Au total, le nombre de postes est inchangé.

### **1.3 Budget annexe de l'assainissement**

- 3 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du CST. Au total, le nombre de postes est inchangé.

### **1.4 Budget annexe des déchets**

- 2 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du CST. Au total, le nombre de postes est inchangé.

## **II - AJUSTEMENT DE L'ANNEXE 4 « REFERENTIEL INDEMNITE EMPLOI » DE LA DELIBERATION PORTANT REFONTE DU REGIME INDEMNITAIRE – CATEGORIES D'EMPLOIS « MECANICIEN-NE-S » ET « AGENT·E·S D'ENLEVEMENT DES GRAFFITIS »**

Le régime indemnitaire emploi repose sur la cotation des postes définie selon quatre critères que sont la technicité (niveau de qualification du poste), la dangerosité, l'insalubrité et la pénibilité, en vertu des principes prévus par le protocole d'accord relatif aux compléments de rémunération liés aux fonctions des agents de catégorie C, signé le 31 mai 2013 par quatre organisations syndicales de Nantes Métropole et soumis à l'avis du comité technique paritaire du 4 juin 2013.

Ces cotations permettent de classer les métiers en quatre groupes correspondant à quatre niveaux prenant en compte ces critères de manière croissante (de 1 à 4, du moins élevé au plus élevé).

La délibération de juin 2022 portant refonte du régime indemnitaire comporte, en son annexe 4, l'actualisation du référentiel indemnité emploi.

### **► Emploi « mécanicien(ne)s »**

L'ajustement du régime indemnitaire part emploi s'inscrit dans le cadre d'une analyse effectuée sur les emplois de mécaniciens lors d'un Groupe Technique Emploi en juin 2024 qui indique une homogénéisation des critères de technicité, dangerosité, insalubrité et pénibilité de l'ensemble des métiers de mécaniciens.

Toutefois, au regard de l'évolution des missions des agent(e)s de maintenance des véhicules à la Direction Nature et Jardins, et après analyse des fiches de poste actualisées, il apparaît la nécessité d'ajuster la classification de l'emploi et son niveau d'Agent(e) de maintenance des véhicules (niveau 2) vers Mécanicien(ne) (niveau 4).

En effet, l'étude a permis de mettre en exergue, concernant les postes de la DNJ :

- une proximité avec les mécaniciens auto (notamment en termes de niveau de diplôme) ;
- que le 3<sup>ème</sup> critère, lié à l'insalubrité, est proche de l'emploi de mécanicien Véhicule Léger.

Par ailleurs, tous les mécaniciens ayant vocation à relever du niveau 4, l'emploi d'une dénomination spécifique pour les mécaniciens poids lourds sur bennes ou les mécaniciens auto ne se justifie plus.

Ainsi, les emplois de mécaniciens sont de ce fait positionnés en niveau 4 afin de tenir compte de l'ensemble des critères définis dans la délibération-cadre du régime indemnitaire de juin 2022.

#### ► **Emploi « agent(e)s d'enlèvement des graffitis »**

L'ajustement du régime indemnitaire part emploi s'inscrit dans le cadre d'une analyse menée sur les emplois d'agents d'enlèvement graffitis par le pôle centralité et la direction emploi et développement des compétences.

Un référentiel de compétences a été formalisé en 2019, accompagné d'évaluations réalisées auprès des agent(e)s concerné(e)s ; à l'issue de ce processus, un certificat d'acquisition des compétences internes leur a été remis. Depuis 2020, le Pôle Nantes Centralité déploie ce parcours de professionnalisation.

Ainsi, au regard de l'évolution des missions des agent(e)s d'enlèvement graffitis, il apparaît la nécessité de requalifier la classification de l'emploi du niveau 3 vers le niveau 4.

En effet, l'étude menée a permis de mettre en exergue, concernant l'emploi des agent(e)s d'enlèvement des graffitis :

- une technicité élevée, attestée et valorisée par le parcours de professionnalisation mis en place, qui exige maîtrise des techniques spécialisées, adaptation constante et habilitations spécifiques ;
- une pénibilité et une dangerosité particulièrement marquées, caractérisées par :
  - une exposition aux accidents corporels et aux lésions organiques, notamment liée aux conditions physiques du travail ;
  - des contraintes physiques substantielles, générant des troubles musculo-squelettiques en lien avec les postures, gestes et efforts répétitifs ;
  - une exposition aux risques chimiques, découlant de l'usage de produits fréquents et potentiellement nocifs pour la santé.

Ainsi, l'emploi d'agent d'enlèvement graffitis est de ce fait positionné en niveau 4 afin de tenir compte de l'ensemble des critères définis dans la délibération-cadre du régime indemnitaire de juin 2022.

L'annexe 4 de la délibération-cadre intitulée « référentiel indemnités emploi » est actualisée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, date de mise en œuvre de ces évolutions.

Les autres dispositions de la délibération-cadre restent inchangées.

### **III - AJUSTEMENTS DU CADRE COMMUN SUR LE TEMPS DE TRAVAIL**

Afin d'améliorer le cadre commun harmonisé en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de le mettre régulièrement en conformité avec les évolutions réglementaires ou organisationnelles, des ajustements sont apportés lorsque c'est nécessaire.

Le décret n° 2025-564 du 21 juin 2025 complété par un arrêté du même jour a pour objet de faire évoluer la réglementation nationale afin de mettre en conformité le droit de la fonction publique avec la législation et la jurisprudence européennes en matière de report et d'indemnisation des congés.

Aussi, le droit au report des congés annuels acquis pour les fonctionnaires territoriaux et les agents contractuels est désormais acté.

Appliqué au règlement existant dans nos collectivités, cela signifie que les congés non pris à la fin de l'année sont reportables dans les 15 mois suivants, dans la limite de 4 semaines en cas de congé de maladie (ou pour nécessités de service), et de 5 semaines en cas de congé pour responsabilité familiale ou parentale.

En outre, lorsque l'agent(e) n'a pas été en mesure de prendre ses congés annuels avant la fin de sa relation de travail, l'indemnisation est possible et limitée aux droits non-utilisés dans la limite de 4 semaines (du fait d'un congé pour raison de santé), ou de 5 semaines (du fait d'un congé pour responsabilité parentale ou familiale).

Par ailleurs, un aménagement au principe de non-cumul des congés et d'absence de service plus de 31 jours calendaires consécutifs peut être accordé aux fonctionnaires titulaires nés en Corse ou dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie, sur demande et sous réserve des nécessités de service (articles L. 621-2 et L. 652-2 du Code général de la fonction publique).

Le CST a été sollicité lors de la séance du 17 septembre 2025.

#### **IV - CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)**

##### **► Historique:**

Dès 2013, Nantes Métropole a conclu des conventions CIFRE avec l'Association nationale pour la recherche et la technologie (ANRT) afin de pouvoir accueillir des doctorants au sein de ses services. Le dispositif CIFRE vise à favoriser l'insertion professionnelle des doctorants en les plaçant dans des conditions d'emploi au sein des collectivités. Les conventions CIFRE sont d'une durée de 3 ans et font l'objet d'une aide financière de l'Etat.

Dans la continuité de l'application du dispositif, il est proposé d'autoriser la création d'une nouvelle possibilité d'accueil au sein de la direction générale ressources (DGR). Afin de mener à bien ses recherches, les missions du doctorant feront l'objet d'une étroite collaboration entre les équipes de la direction qualité de vie et santé au travail (DRH), de la mission administration générale de la donnée et de la mission appui et coordination de la DGR.

##### **► Thème et objet de la recherche :**

Le thème de l'étude à réaliser sera « l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur les conditions de travail des agents publics ».

L'objet de la recherche sera le suivant : comment les agents publics s'approprient différents outils d'IA et quels sont les effets de l'utilisation de ces outils sur leurs pratiques professionnelles et leur quotidien de travail.

La finalité de la recherche permettra de déterminer les outils d'IA et les conditions d'utilisation favorables à l'amélioration des conditions de travail des agents publics.

##### **► Missions du doctorant :**

Les missions du doctorant seront :

- mise en place et suivi des outils permettant de mesurer les impacts des outils d'IA expérimentés dans la collectivité sur les conditions de travail des agents (via entretiens, questionnaires, observations, recueil d'indicateurs santé-sécurité...) ;
- analyse des données collectées et formulation de conclusions et préconisations en faveur de la prévention des risques professionnelles (risques physiques et psychosociaux) ;
- étude prospective sur l'impact des outils d'IA sur les métiers des agents publics.

## **V - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU PACTE MÉTROPOLITAIN DES SOLIDARITÉS**

En 2024, le Pacte national des solidarités prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il repose sur quatre piliers : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, l'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et la transition écologique solidaire.

À travers le Pacte métropolitain des solidarités 2024-2027, Nantes Métropole souhaite poursuivre sa démarche partenariale avec l'État initiée par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

C'est dans ce cadre que les Contrats locaux des solidarités se déploient sur la période 2024-2027 et déclinent des actions territoriales dans les champs de la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et la transition écologique solidaire.

Pour permettre la déclinaison opérationnelle de cette stratégie métropolitaine, Nantes Métropole conventionne avec l'État dans le cadre d'un contrat métropolitain des solidarités 2024-2027, adopté en conseil métropolitain du 12 avril 2024.

Dans le cadre du développement de synergies entre services de Nantes Métropole et du CCAS de la Ville de Nantes, il est proposé qu'à compter du 1er novembre 2025, un agent du cadre d'emplois des attachés territoriaux soit mis à disposition de Nantes Métropole à raison de 35 % d'un équivalent temps plein.

Les conditions de mise à disposition de personnel et les modalités financières sont définies dans une convention (annexe n° 3).

### **Le Conseil délibère, et,**

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n° 1) ;
2. approuve la revalorisation des emplois des mécaniciens de la direction nature et jardins ainsi que des emplois des agents d'enlèvement graffitis, en niveau 4, à compter du 1er novembre 2025 ;  
supprime l'emploi de « mécanicien poids lourds sur bennes » et de « mécanicien auto » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au profit du terme générique de « mécanicien » ;  
approuve l'actualisation de l'annexe 4 de la délibération-cadre portant refonte du régime indemnitaire intitulée « référentiel indemnités emploi » (annexe n° 2) ;
3. approuve la modification du règlement sur le temps de travail, concernant les garanties minimales et les modalités de reports et d'indemnisation des congés annuels ;
4. approuve la création d'une nouvelle possibilité d'accueil de doctorant dans le cadre d'une CIFRE au sein de la DGR ;
5. approuve la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS (Département Prévention et Solidarités) auprès de Nantes Métropole, dans le cadre du pacte métropolitain des solidarités (annexe n° 3) ;
6. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
7. autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée**

70 voix pour  
25 abstentions

## **44 - DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS, TRANSPORTS ET STATIONNEMENT DE NANTES METROPOLE POUR L'EXERCICE 2025 - DOTATIONS DE PROVISIONS POUR DEPRECATION DES ACTIFS CIRCULANTS POUR 2025**

### **Présents : 80**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITUOY Marie, M. VOZELLAUD François

### **Absents et représentés : 14**

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### **Absents : 4**

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### **Exposé**

#### **Décision modificative (DM) n° 3 du budget principal, des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, enlèvement et traitement des déchets, transports et stationnement de Nantes Métropole pour l'exercice 2025 :**

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée de la DM n° 3 du budget principal, des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, enlèvement et traitement des déchets, transports et stationnement de Nantes Métropole pour l'exercice 2025 :

- le rapport de présentation budgétaire (annexe 1) ;
- les maquettes réglementaires de la DM n° 3 du budget principal, des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, enlèvement et traitement des déchets, transports et stationnement de Nantes Métropole pour l'exercice 2025 (annexe 2) ;
- la situation des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, élimination et traitement des déchets, transports et stationnement (annexe 3).

## **Dotations de provisions pour dépréciation des actifs circulants pour 2025 :**

Comme suite à une erreur matérielle, le service de gestion comptable de Nantes de la Direction générale des finances publiques demande de modifier le point 9 de la délibération n° 2025-104 du Conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2025 relatif aux reprises et dotations de provisions pour dépréciation des actifs circulants pour 2025.

Budget principal : la dotation pour dépréciation des actifs circulants est de 1 038 839 € pour 2025 et non de 570 911 €.

Budget annexe assainissement : la dotation pour dépréciation des actifs circulants est de 570 911 € pour 2025 et non de 1 038 839 €.

### **Le Conseil délibère et,**

1. approuve par chapitre la DM n°3 du budget principal, des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, enlèvement et traitement des déchets, transports et stationnement de Nantes Métropole pour l'exercice 2025 (annexe 2),
2. adopte les AP, la variation des AP et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, enlèvement et traitement des déchets, transports et stationnement selon l'état joint (annexe 3),
3. modifie le point 9 de la délibération n° 2025-104 du Conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2025 relatif aux reprises et dotations de provisions pour dépréciation des actifs circulants pour 2025 en ce sens que :
  - pour le budget principal, la dotation aux dépréciations des actifs circulants est approuvée à la somme de 1 038 839 €,
  - pour le budget annexe assainissement, la dotation aux dépréciations des actifs circulants est approuvée à la somme de 570 911 €,le reste des dispositions du point 9 de cette délibération demeure inchangé,
4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée à l'unanimité**

## 45 - DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFAIRES DIVERSES

### Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS Françoise, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEÀ Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD Françoise

### Absents et représentés : 14

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALELCROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 4

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

#### 1 - Patinoires de Nantes – Petit Port et de Rezé – Trocardière

A partir du 1er novembre 2025, il est proposé une évolution des lignes tarifaires des deux patinoires métropolitaines : la patinoire du Petit Port à Nantes et la patinoire située à la Trocardière à Rezé (cette dernière est non ouverte au grand public).

L'évolution porte uniquement sur la création de lignes tarifaires, non existantes à ce jour, pour les sociétés sportives métropolitaines. Aucune autre évolution n'est proposée.

L'ensemble des tarifs des deux patinoires sont présentés en annexe 1.

#### 2 - Travaux chantiers centralité - Mesures de soutien aux commerçants - Extension du périmètre

Dans le cadre des chantiers de la centralité et du développement des nouvelles lignes de transport, les travaux de réseaux d'assainissement ont commencé en mars 2024 sur le Boulevard Léon Bureau. Le boulevard et le pont Anne de Bretagne ont été fermés à la circulation automobile en avril 2024, suivi de quelques semaines par la fermeture partielle du quai de la Fosse. L'accès aux commerces et services est donc fortement contraint depuis.

Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée à soutenir les commerçants, entreprises, services et acteurs du quartier et du centre-ville par des mesures d'accompagnement exceptionnelles pour faire face à cette période de travaux structurants dans la centralité nantaise.

Il a ainsi été décidé de mettre en place une commission de règlement amiable (CRA) sur un périmètre incluant environ 250 commerçants. De nombreuses demandes ont été formulées par le collectif représentant les syndicats, acteurs territoriaux et associations de commerçants (Plein Centre, UNACOD, UMIH, GHR, Collectif Culture Bar-Bars, Lieux Communs, Associations des commerçants PAD Est République, PADNefs, Nouveau Quai de la Fosse) auprès de la collectivité pour pouvoir dynamiser le quartier et limiter l'impact de la baisse de fréquentation potentielle de clients dans ce contexte de grande ampleur.

Par conséquent, des mesures de soutien humain et financier ont été mises en place dès 2024. Elles ont été reconduites en 2025, par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2025, sous la forme d'une exonération exceptionnelle des redevances d'occupation commerciale du domaine public, à savoir :

Exonérer, pour la totalité de l'année 2025, les commerçants situés dans le périmètre de la CRA Boulevard Léon Bureau - Quai de la Fosse des redevances d'occupation du domaine public dues dans le cadre de leur activité (notamment chevalets et autres dispositifs au sol, enseignes et terrasses). Ce soutien direct aux commerçants correspond à un montant estimé de 122 500 € (non perçu pour la collectivité).

- Cette mesure est accordée à titre exceptionnel, compte tenu de l'ampleur du chantier d'intérêt général mené par la Métropole, des contraintes importantes que connaîtra ce secteur géographique en pleine croissance et qui seront susceptibles de troubler l'activité économique, et de l'intérêt local à y maintenir une dynamique humaine et économique.

Pour les commerçants du secteur Lamoricière, au regard des déviations de circulation automobile appliquées depuis le 12 mai sur le Quai de la Fosse (à partir de cette date, la fermeture de la circulation automobile dans le sens entrant a été étendue à l'ensemble du Quai de la Fosse, dès le rond-point de Jacksonville (Gare Maritime) y compris pour les riverains), la collectivité propose à titre dérogatoire :

- Une exonération exceptionnelle partielle des droits d'occupation commerciaux de l'espace public à partir du 12 mai 2025 des commerçants du secteur Lamoricière (voir périmètre en annexe).
- Un renforcement de la signalétique valorisant les commerces et leur l'accessibilité.
- Il sera également proposé d'accompagner les commerçants via l'UNACOD dans le cadre d'animations ou actions de communication sur ce secteur.

### **Le Conseil délibère, et,**

1. approuve la grille tarifaire de la patinoire du Petit Port et de la patinoire de Rezé, jointe en annexe 1 et applicable au 1er novembre 2025,
2. approuve l'extension du périmètre d'exonération exceptionnelle des droits d'occupation commerciaux de l'espace public sur le secteur Lamoricière à compter du 12 mai 2025, conformément au plan joint en annexe 2,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée à l'unanimité**

## 46 - ADHESIONS DIVERSES - APPROBATION

### Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZE Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 14

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 4

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

#### 1 - Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) - Approbation

L'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP) est une association loi 1901 qui a pour objet :

- de promouvoir et développer une réflexion quant au statut et aux missions des délégués à la protection des données ;
- de favoriser la concertation avec les entreprises et les pouvoirs publics relative à l'ensemble des questions posées par le statut ou les missions des délégués à la protection des données personnelles ;
- de participer à toutes initiatives à caractère national, européen ou international, relatives aux statuts ou aux missions des délégués à la protection des données personnelles ou équivalents dans les réglementations étrangères ;
- d'assurer une veille (technique, juridique, managériale, etc.) sur les enjeux relatifs aux statuts et aux missions des délégués à la protection des données personnelles et de les mettre à la disposition du public ;
- d'informer et de sensibiliser toute personne physique ou morale sur l'existence, le statut et les missions des délégués à la protection des données personnelles ;
- de favoriser toutes relations avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et avec toute autre instance française et européenne qui contribue à la protection des données à caractère personnel ;

- de favoriser les échanges entre les membres pour identifier et favoriser les meilleures pratiques professionnelles ;
- de rédiger tout document relatif à l'objet de l'association et de formuler des recommandations et/ou des avis aux autorités publiques et aux acteurs de la protection des données personnelles ;
- de favoriser et de développer les relations avec le monde universitaire et les grandes écoles ;
- de défendre les intérêts de la profession et/ou de la fonction auprès des pouvoirs publics.

Afin de contribuer aux activités de ce réseau et bénéficier de leurs réflexions et travaux, il est proposé au Conseil métropolitain l'adhésion de Nantes Métropole à l'AFCDP et d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle.

## 2 - Approbation de l'adhésion à l'association ADECC

Créée en 2017 par des chefs d'entreprise de Maine-et-Loire, l'Association pour le développement de l'économie circulaire et coopérative (ADECC) accompagne plus de 200 structures du territoire ligérien vers des pratiques plus durables. Initialement centrée sur la revalorisation des déchets, l'association déploie aujourd'hui une approche globale de l'économie circulaire.

L'ADECC repose sur un réseau d'acteurs engagés, composé à 90 % d'entreprises (majoritairement TPE et PME des secteurs du BTP et de l'industrie) et à 10 % de collectivités, L'association fédère ainsi un maillage territorial actif pour encourager la coopération entre ses membres.

Sa mission consiste à faire progresser les acteurs économiques dans leurs démarches circulaires selon les 5R : Repenser, Réduire, Réemployer, Réparer, Recycler. L'accompagnement est individualisé et modulable selon la maturité des organisations, avec un appui technique et des outils thématiques. Les thèmes couverts sont : déchets, achats, eau, biodiversité, énergie, carbone, éco-conception, numérique responsable et de façon plus large Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et mobilisation interne.

L'ADECC propose à ses adhérents de nombreuses actions concrètes (brocantes de matériaux, collectes groupées, journées du réemploi) mais aussi collaboratives : ateliers « Speed Ressources », mini-fresques et animations territoriales d'écologie industrielle.

Nantes Métropole s'est de son côté engagée à promouvoir auprès des entreprises et des employeurs au sens large des modèles de développement soutenables, performants sur les plans économique, social et environnemental, notamment via une offre de services dédiée à la RSE et aux transitions.

Cette dernière doit aujourd'hui être renforcée sur la gestion soutenable des ressources matérielles et de l'eau, enjeux majeurs de résilience économique et territoriale. L'ADECC s'affirme comme un acteur associatif clé sur ce sujet par son action, pragmatique et territorialisée, accompagnant les entreprises vers des pratiques circulaires, sobres et collaboratives.

La proposition formulée par l'association s'inscrivant dans le cadre des politiques publiques portées par Nantes Métropole et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'approuver l'adhésion de Nantes Métropole à l'ADECC.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 1 100 €.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2025, chapitre 011, opération n° 3049 libellée « Animation économique territoriale ».

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP), et autorise le versement à l'AFCDP d'une cotisation annuelle, dont le montant est de 450 € pour l'année 2025,
2. approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Coopérative (ADECC), et approuve le versement à l'ADECC d'une cotisation annuelle, dont le montant est de 1 100 € pour l'année 2025,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

86 voix pour

8 abstentions

## 47 - DESIGNATIONS DIVERSES - APPROBATION

### Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 14

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALELCROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 4

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

#### Exposé

##### 1 – Désignation d'une personnalité qualifiée en qualité de représentant de Nantes Métropole au conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) Nantes Métropole Habitat

Aux termes du 1° de l'article L. 421-8 du code de la construction de l'habitation : « *Le conseil d'administration de l'office est composé : / 1° De membres représentant la collectivité territoriale ou l'établissement public de rattachement, qu'ils désignent au sein de leur organe délibérant et parmi des personnalités qualifiées au regard des interventions de l'office dans le domaine des politiques de l'habitat* ».

Il est proposé de désigner, en qualité de personnalité qualifiée, M. Guy BORE, Président de l'association Édit de Nantes Habitat Jeunes, pour représenter Nantes Métropole au conseil d'administration de l'OPH Nantes Métropole Habitat, en remplacement de Mme Anne LEFEVRE, démissionnaire.

##### 2 – Désignation d'un élu municipal non métropolitain en qualité de membre, sans droit de vote, de la Commission permanente Mobilités

Aux termes du 2° alinéa de l'article L. 5211-40-1 du code général des collectivités territoriales : « *Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.* » En application de ces dispositions, l'article 49 du règlement intérieur du Conseil métropolitain prévoit que les commissions du Conseil métropolitain comprennent, en qualité de membres, sans droit de vote, des élus municipaux non métropolitains.

À la demande de la Commune de Saint-Jean-de-Boiseau, il est proposé de désigner M. François GUIHO, Conseiller municipal de cette Commune, en qualité de membre, sans droit de vote, de la Commission permanente Mobilités, en remplacement de M. Bernard VAILLANT.

**Le Conseil délibère, et,**

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations,
2. désigne M. Guy BORE, Président de l'association Édit de Nantes Habitat Jeunes, en qualité de représentant de Nantes Métropole au conseil d'administration de l'OPH Nantes Métropole Habitat, en remplacement de Mme Anne LEFEVRE,
3. désigne M. François GUIHO, Conseiller municipal de la Commune de Saint-Jean-de-Boiseau, en qualité de membre, sans droit de vote, de la Commission permanente Mobilités, en remplacement de M. Bernard VAILLANT,
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

83 voix pour

11 abstentions

## 48 - POLITIQUE FONCIERE - EXERCICE 2024 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSONS - INFORMATION

### Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITUOY Marie, M. VOUZELLAUD François

### Absents et représentés : 14

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 4

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas

Madame Laure BESLIER, Membre du bureau  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

La délibération cadre sur le foncier approuvée lors du conseil métropolitain des 29 et 30 juin 2022 a défini les grands principes de la stratégie foncière de la Métropole. Elle décline les moyens mis à disposition pour la mettre en œuvre tant dans sa dimension prospective qu'opérationnelle. Les acquisitions et cessions foncières contribuent à mettre en œuvre les stratégies territoriales et les politiques publiques de Nantes Métropole, en répondant aux besoins fonciers à court ou moyen termes.

Dans le cadre des dispositions destinées à faciliter l'information du public, l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales précise que les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan retrace toutes les acquisitions ou cessions ayant fait l'objet d'une délibération ou d'une décision au cours de l'année 2024, que ces transactions soient ou non effectives.

Ces acquisitions et cessions sont classées en trois thématiques :

**- les réserves foncières métropolitaines** : destinées à répondre aux besoins fonciers à court, moyen ou long termes de la fabrique de la ville écologique et solidaire, de l'habitat, des mobilités, de l'économie, de l'aménagement de l'espace public, de la valorisation d'espaces naturels, de la politique agricole ainsi que pour les équipements métropolitains ;

**- les réserves foncières du Programme Action Foncière Habitat (PAF Habitat)** : Nantes Métropole assure un portage de réserves foncières constituées pour le compte des communes, pour une durée maximum de 10 ans, en vue de favoriser la réalisation d'opérations d'habitat ;

**- les acquisitions/cessions opérationnelles** : en lien avec les besoins opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre immédiate des politiques publiques métropolitaines ou pour des régularisations d'entreprises foncières.

En 2024, Nantes Métropole a approuvé au total **212 acquisitions**, soit pour son propre compte, soit pour le compte des communes, pour une valeur d'acquisition de **20 735 160 €** hors frais, représentant plus de 95 hectares de terrains bâtis et non bâtis et réparties comme suit :

- réserves foncières métropolitaines : 61 acquisitions pour 17 281 265€,
- réserves foncières PAF Habitat : 1 acquisition d'un montant de 245 000 € pour le compte de la commune du Pellerin,
- acquisitions opérationnelles : 150 acquisitions pour 3 208 895 €.

L'année 2024 est marquée par des acquisitions en faveur de la production de logements, des projets urbains dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) inscrites au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) mais également pour des projets de protection et de valorisation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, d'assainissement, de voirie, de stationnement, de lutte contre les incendies, de nouveaux équipements métropolitains, l'aménagement de liaisons douces ou pour des régularisations foncières.

À titre d'illustration de la variété des objets, peuvent notamment être soulignés le portage de l'exploitation agricole dite du « Chef de l'Eau » à Couëron d'une superficie de 19ha en vue de la reprise du site par un exploitant en production alimentaire, des acquisitions sur Nantes pour le nouveau parc auto métropolitain ou pour une nouvelle chaufferie bois, des réserves foncières le long des entrées d'agglomération ou encore l'acquisition de parcelles à Couëron et Mauves-sur-Loire en vue de l'installation de réserves d'eau pour lutter contre le risque incendie.

En 2024, Nantes Métropole a également approuvé **42 cessions**, pour une recette globale de **3 026 244 €** représentant une surface de 2,5 hectares de terrains bâtis et non bâtis, réparties comme suit :

- cessions de réserves foncières métropolitaines et cessions opérationnelles : 35 cessions pour un montant de 1 056 362 € ;
- cessions de réserves foncières PAF Habitat : 7 cessions pour un montant de 1 969 883 € concernant les communes de Brains, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Nantes et Thouaré-sur-Loire.

Il s'agit essentiellement de cessions à des promoteurs ou des bailleurs sociaux pour la mise en œuvre d'opérations immobilières, de cessions par apports en nature ou à titre onéreux au profit d'aménageurs ou de régularisations foncières avec des particuliers. Ont également été approuvées des cessions destinées au développement d'activités sur les communes de Mauves-sur-Loire (projet commercial), de Saint-Herblain, de Saint-Jean-de-Boiseau (cellule commerciale) et de Saint-Sébastien-sur-Loire (programme de bureaux et de loisirs).

### **Le Conseil délibère, et,**

1. prend acte du bilan des acquisitions et cessions, ci-annexé, qui lui a été soumis pour l'année 2024 en application de l'article L. 5211-37 du Code général des collectivités territoriales,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 49 - ENGAGEMENT LOIRE - EXPLOITATION DES PORTS DE LA LOIRE A COUËRON, NANTES ET REZE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - TARIFS 2026 ET REGLEMENT D'EXPLOITATION

### Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 14

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), Mme EL HAÏRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 4

M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Actuellement, les ports de l'Erdre et de Loire sont gérés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu avec Nantes Métropole Gestion Services. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2025.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, seuls les ports et équipements de Loire resteront dans le champ de compétence de Nantes Métropole. Nantes Métropole était jusqu'à présent titulaire d'un contrat de concession pour l'exploitation du port fluvial de Nantes-Erdre, qui a été conclu le 1<sup>er</sup> septembre 1995 avec la Région Pays de Loire. Au gré de plusieurs transferts de compétence, l'autorité portuaire concédante est à ce jour le Syndicat Mixte Les Ports de Loire-Atlantique (SMPLA) et la concession actuelle se terminera au 31 décembre 2025.

Ainsi, pour permettre l'exploitation et la gestion des ports et équipements fluviaux de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, Nantes Métropole a lancé un marché pour une durée de 2 ans et reconductible 2 fois 1 an.

Les tarifs applicables dans les ports de Loire doivent donc être définis.

Il est proposé l'évolution des tarifs d'environ 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, selon l'annexe 1 jointe.

Par ailleurs, le règlement d'exploitation concernant uniquement les ports de Loire doit être adopté : il est joint en annexe 2.

**Le Conseil délibère et,**

- 1 - approuve la grille tarifaire applicable dans les ports de Loire, présentée en annexe, pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- 2 – approuve le règlement d'exploitation des ports de Loire joint en annexe,
- 3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 50 - CARQUEFOU - PROJET DE LIAISON CYCLABLE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LES COMMUNES DE CARQUEFOU ET SUCE-SUR-ERDRE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE - APPROBATION

### Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSION Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALEJCROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 11

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALEJCROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 5

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Nicolas MARTIN, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

En conformité avec sa politique de renforcement des modes de déplacement doux sur le territoire métropolitain et sa volonté de renforcer l'alliance avec les territoires limitrophes, Nantes Métropole porte conjointement avec la communauté de communes Erdre & Gesvres un projet de liaison cyclable reliant les communes de Carquefou et de Sucé-sur-Erdre. Ce projet porte sur la réalisation d'aménagements cyclables le long de la partie Ouest de la VM 37 et la réalisation d'une passerelle cyclable pour traverser le ruisseau des Hupières.

La politique de mobilité de la Métropole vise à accompagner la dynamique de développement du territoire tout en préservant le cadre de vie. L'ambition est de rééquilibrer les modes de déplacement et de favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre les usagers. Pour y parvenir, en cohérence avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial, la Métropole encourage un usage plus raisonnable de la voiture et s'engage à développer un réseau de pistes cyclables sécurisé et adapté, afin de faciliter les trajets de celles et ceux qui choisissent le vélo — un mode de déplacement économique, écologique et bénéfique pour la santé.

Dans cette dynamique, le projet de liaison cyclable intercommunautaire entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou est porté conjointement par la communauté de communes Erdre & Gesvres et Nantes Métropole, en partenariat avec le département de Loire-Atlantique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Alliance des Territoires et répond aux fortes attentes exprimées par les habitants. Il figure également parmi les liaisons interEPCI du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables, adopté par Nantes Métropole en février 2021, qui hiérarchise et structure le réseau cyclable métropolitain.

Cette liaison modes actifs démarra au niveau de la route de la Filonnière à Sucé sur Erdre et se traduira

par la réalisation d'une voie verte de 1 km sur le côté ouest de la Départementale / Voie métropolitaine 37 jusqu'au Chemin de Port Brouin. A partir de là, respectant un enjeu de sobriété et de sécurité, elle continuera sur les voiries existantes à faible trafic, par la route des Enfas (2,6 km) et rejoindra la piste cyclable qui longe le quartier de la Fleuraye. La limite communale entre Sucé sur Erdre et Carquefou se situe au niveau du ruisseau des Hupières, dont le franchissement sera permis par la création d'une passerelle.

Le projet de liaison cyclable a déjà fait l'objet d'une convention relative à la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes Erdre et Gesvres pour les études pré-opérationnelles et préliminaires.

Afin de porter la conduite d'opération de ce projet intercommunal et d'acter l'engagement financier nécessaire à sa réalisation, il est proposé que Nantes Métropole transfère sa maîtrise d'ouvrage à la communauté de Communes Erdre et Gesvres, dans les conditions décrites dans la convention annexée.

L'enveloppe financière prévisionnelle de la globalité de l'opération est estimée à 3 750 000 € TTC. La participation financière de Nantes Métropole à l'opération est estimée à 1 458 000 € HT soit 1 750 000 € TTC. La participation de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres à l'opération est estimée à 1 800 000 € TTC.

La participation du conseil départemental à l'opération est estimée à 200 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur le budget principal, sur l'AP101 libellée « Mobilités », opération 2021 n°10218 libellée « Liaison vers les territoires voisin », affectation n°2023-22474.

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, ci-annexée, visant à permettre l'aménagement d'une liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre,
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle allouée à cette opération à 1 458 000 € HT soit 1 750 000 € TTC,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 51 - CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION 2021/2027 - AVENANT RELATIF AU VOLET 'MOBILITÉS' - CONVENTIONS DE FINANCEMENT

### Présents : 77

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LE BLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUÉNEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD Françoise

### Absents et représentés : 11

M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINE Thibault)

### Absents : 10

M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LOBO Dolores, Mme OPPELT Valérie, M. RICHARD Guillaume, M. THIRIET Richard

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Le volet mobilité 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région a été arrêté en novembre 2023. Dans ce document cadre, l'Etat, la Région Pays de la Loire, Nantes Métropole et les autres partenaires (EPCI, départements, Grand Port Maritime...) fixent leurs ambitions et leurs contributions financières pour les mobilités en Pays de la Loire. Le CPER identifie 4 grandes priorités qui vont concentrer 1 milliard d'euros d'investissement pour la période :

- favoriser les mobilités du quotidien notamment grâce au Service Express Métropolitain (SERM) Nantes-Saint Nazaire,
- renforcer l'accessibilité des Pays de la Loire, notamment les liaisons vers la Bretagne et la fluidification des axes routiers stratégiques,
- poursuivre les engagements du Contrat d'Avenir et notamment l'amélioration de la liaison ferroviaire Nantes-Paris et l'amélioration de la desserte de l'aéroport Nantes-Atlantique,
- accélérer la transition écologique des transports et des mobilités (développement des axes cyclables notamment).

Le rôle du territoire métropolitain est central dans le CPER : il concentre les investissements des partenaires (413M€), et Nantes Métropole prend aussi toute sa part en cofinancant des projets à hauteur de 38M€, dont 13M€ pour les opérations ferroviaires du SERM.

Par ailleurs, des études d'exploitation ferroviaire, réalisées par SNCF Réseau, sur l'ensemble du périmètre régional et restituées en 2024, ont visé à identifier les aménagements à réaliser pour répondre aux besoins d'offre ferroviaire à moyen et long terme. Il a notamment été tenu compte de l'expression de besoin de l'Autorité Organisatrice des Mobilités régionales aux horizons 2030 (offre continue, élargissement des heures de pointes, activation plus importante de la desserte du week-end notamment) et 2050

(intensification des sillons et élargissement des heures de pointes horaires notamment) ainsi que les perspectives des autres autorités organisatrices.

Parmi les aménagements à réaliser afin de permettre ces évolutions d'offre, des aménagements sur les opérations Nœud de Nantes et sur l'axe Nantes-Angers-Sablé sont nécessaires.

### **Nœud ferroviaire de Nantes**

L'opération de modernisation du nœud ferroviaire de Nantes est inscrite à l'avenant relatif au volet « mobilités » du Contrat Plan Etat Région 2021-2027 signé par l'État et la Région des Pays de la Loire le 16 novembre 2023 dans le cadre du Service Express Régional Métropolitain pour un montant total, concernant essentiellement des études, de 45,56 M€ dont 2,966 M€ à financer par Nantes Métropole.

L'opération de découpage de block tunnel de Chantenay, qui consiste à adapter le système de signalisation existant pour y renforcer la sécurité et la gestion du trafic, y est également inscrite pour un montant de 9M€ dont 0,9M€ à financer par Nantes Métropole.

Une première étape de modernisation du Nœud ferroviaire de Nantes a déjà été conventionnée ; elle concerne les postes de signalisation du secteur Loire et est en cours d'étude, suite à une délibération de conseil métropolitain d'octobre 2024.

La 1ère convention, objet de la présente délibération, concerne la réalisation des études d'avant-projet, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau :

- de la modernisation des postes sur le secteur Nantes (avec notamment sur le territoire métropolitain les postes de la gare Nantes, de Chantenay à Nantes et JJ Carnaud à Indre), qui est un préalable à la mise en place dans de futures opérations de l'ERTMS (système de signalisation ferroviaire qui contribuera à répondre aux ambitions 2050 sur l'axe Nantes-Angers-Sablé) ;
- de la mise en œuvre d'équipements pour accueillir 2 trains sur une même voie (2TMV) en gare de Nantes et ainsi augmenter la capacité et la robustesse en gare nécessaire au développement de l'offre sur l'étoile de Nantes à horizon 2030 ;
- du redécoupage des blocks de signalisation du tunnel de Chantenay permettant d'augmenter le nombre de trains dans le tunnel afin de contribuer également au développement de l'offre sur l'étoile de Nantes à horizon de 2030.

Le programme de l'opération est le suivant :

- renouvellement en technologie ARGOS des postes de signalisation de Nantes, Chantenay et JJ Carnaud et adaptation des postes encadrants ;
- mise en commande centralisée du réseau (CCR), à Nantes, des postes renouvelés ;
- réalisation des travaux de télécommunication nécessaires pour permettre les communications entre les différents équipements de signalisation et les interfaces de contrôle et commande ;
- création d'une boucle Haute Tension 20kV pour alimenter les installations de signalisation sur ce segment Haute Performance ;
- travaux connexes de remaniement caténaires ;
- création de nouveaux signaux en gare de Nantes et intégration de leur commande dans la technologie Argos du poste de Nantes, ainsi que création de portiques de support de ces nouveaux signaux fondés sur les quais pour la mise en œuvre du dispositif 2TMV ;
- modification de la signalisation dans le tunnel de Chantenay (passage de 2 à 3 cantons, implantation de nouveaux signaux et d'une armoire Argos) ;

- acquisitions foncières nécessaires à l'implantation des réseaux, shelter EALE et armoires ARGOS le long des voies, notamment sur le site de la gare de Nantes.

Ainsi, les études d'avant-projet ont pour objectifs de préciser la consistance de l'opération, de fiabiliser et optimiser l'estimation de son coût et de confirmer les modalités et le calendrier prévisionnel de réalisation.

Elles se concluront par l'établissement d'un dossier de synthèse comportant notamment :

- le programme de l'opération,
  - l'estimation prévisionnelle des coûts sur un intervalle de confiance [-20% ; 0],
  - la planification et les conditions de réalisation des travaux,
  - les procédures administratives et environnementales,
- et incluront la procédure de sécurité auprès de l'EPSF ou des services de secours.

La durée prévisionnelle de réalisation des études d'avant-projet est de 22 mois, à compter de l'ordre de lancement des études par SNCF RÉSEAU. Les études de phase PRO sont envisagées en 2028 et 2029, les travaux de 2030 à 2033 pour une mise en exploitation, à suivre, des nouveaux postes.

Le montant de ces études est évalué à 10 600 000 € courants HT par SNCF Réseau.

Le plan de financement est le suivant, sachant que les engagements financiers pris par Nantes Métropole dans le cadre CPER 2021 – 2027 s'entendent en montant forfaitaire de sa participation :

Financeurs	Taux de participation	Montant de participation en € courants HT
État	60 %	6 360 000 €
Région des Pays de la Loire (Forfait)	10,0532 %	1 065 639 €
Nantes Métropole (Forfait)	6,7021%	710 426 €
SNCF Réseau	23,2447 %	2 463 935 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>10 600 000 €</b>

Il est proposé au conseil métropolitain d'approuver les modalités financières précitées et d'autoriser la signature de la convention de financement des études d'avant-projet de modernisation des postes de signalisation du secteur Nantes, la mise en œuvre de 2TMV et le redécoupage du block tunnel de Chantenay, avec l'État, la Région des Pays de la Loire et SNCF Réseau.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 101 libellée « Mobilités » sur l'opération 2024-10361 libellée Nœud Ferroviaire de Nantes.

### Nantes-Angers-Sablé

L'opération de modernisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé est inscrite à l'avenant relatif au volet « mobilités » du Contrat Plan Etat Région 2021-2027 pour un montant total de 12,3 M€ dont 0,45 M€ à financer par Nantes Métropole.

Au-delà de la modernisation du nœud de Nantes, la modernisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé, avec la modernisation des postes et le système européen de gestion de trafic des trains (ERTMS) sur la section Angers-Sablé, 2 trains sur une même voie en gare d'Angers et la modification des remisages à Angers, sont les éléments complémentaires à faire évoluer sur l'Axe Nantes-Angers-Sablé.

Il convient aujourd’hui de conclure une convention relative aux études d'avant-projet de ces aménagements, suite aux études préliminaires conduites précédemment, que Nantes Métropole n'a pas financées.

Le programme de l'opération est le suivant :

- modernisation de la signalisation de l'axe, du secteur de la Possonnière jusqu'au raccordement LGV de Sablé : mise en œuvre du système de signalisation européen ERTMS niveau 2, sans signalisation latérale et modernisation des postes de signalisation en technologie ARGOS et mise en commande centralisée du réseau à Nantes ;
- aménagements capacitaires en gare d'Angers-St-Laud :
  - déplacement du remisage TER impair
  - aménagement du remisage pair
  - mise en œuvre de 2 trains sur une même voie (2TMV) sur toutes les voies à quai ;
- création de points de changement de voie en ligne entre les gares d'Angers et Sablé ;
- mise aux normes des installations et simplifications de voies de service.

Ainsi, les études d'avant-projet ont pour objectifs de préciser la consistance de l'opération, de fiabiliser et optimiser l'estimation de son coût et de confirmer les modalités et le calendrier prévisionnel de réalisation.

Elles se concluront par l'établissement d'un dossier de synthèse comportant notamment :

- le programme de l'opération,
- l'estimation prévisionnelle des coûts sur un intervalle de confiance [-20% ; 0],
- la planification et les conditions de réalisation des travaux,
- les procédures administratives et environnementales,

La durée prévisionnelle de réalisation des études d'avant-projet est de 36 mois, à compter de l'ordre de lancement des études par SNCF RÉSEAU. Les études de phase PRO sont envisagées de 2029 à début 2031, les travaux de mi-2031 à 2035.

Le montant de ces études est évalué à 16 500 000 € courants HT par SNCF Réseau.

Le plan de financement est le suivant, sachant que les engagements financiers pris par Nantes Métropole dans le cadre CPER 2021 – 2027 s'entendent en montant forfaitaire de sa participation :

Financeurs	Taux de participation	Montant de participation en € courants HT
État	77,2000 %	12 738 000 €
Région des Pays de la Loire (Forfait)	2,7273 %	450 000 €
Nantes Métropole (Forfait)	2,7273 %	450 000 €
Le Mans Métropole (Forfait)	1,3636 %	225 000 €
Angers Loire Métropole (Forfait)	2,7273 %	450 000 €
SNCF Réseau	13,2545 %	2 187 000 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>16 500 000 €</b>

Il est proposé au conseil métropolitain d'approver les modalités financières précitées et d'autoriser la convention de financement des études d'avant-projet.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 101 libellée « Mobilités » sur l'opération 2024-3781 libellée Etudes Nantes Angers Sablé.

**Le Conseil délibère, et,**

1 - approuve les modalités de financement des études d'avant-projet du projet de modernisation des postes de signalisation du nœud du secteur Nantes, la mise en œuvre de 2TMV et le redécoupage du block tunnel de Chantenay, avec l'État, la Région des Pays de la Loire et SNCF Réseau,

2 – approuve la convention de financement des études d'avant-projet du projet de modernisation des postes de signalisation du nœud de Nantes avec l'État, la Région des Pays de la Loire et SNCF Réseau, ci-annexée,

3 - approuve les modalités de financement des études d'avant-projet du projet de modernisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé,

4 – approuve la convention de financement des études d'avant-projet du projet de modernisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé avec l'État, la Région des Pays de la Loire, Le Mans Métropole, Angers Loire Métropole et SNCF Réseau, ci-annexée,

5 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à solliciter des subventions pour cette opération.

**Adoptée à l'unanimité**

1 non-participation au vote : Mme BERTU Mahaut

## 52 - CONVENTION D'OCCUPATION AVEC OPTION D'ACHAT ET MODALITES DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA GARE ROUTIERE DE NANTES - APPROBATION

### Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 10

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALELCROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 10

M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LOBO Dolores, Mme OPPELT Valérie, M. RICHARD Guillaume, M. THIRIET Richard

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Nantes Métropole a ouvert le 5 mai 2025 le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la Gare de Nantes. Ce pôle abrite une cour de taxis, un parking vélos, une gare routière et sa voirie, un parking automobiles dédié aux loueurs de voitures, des espaces commerciaux pour les loueurs de voitures et un programme tertiaire. Nantes Métropole est propriétaire de la totalité du PEM et d'une partie de la voirie et des quais uniquement, puisque deux parcelles SNCF y sont situées, conformément à la convention de superposition d'affectation afférente.

La compétence d'exploitation des gares routières est exercée, conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, par les régions. Nantes Métropole souhaite donc mettre à disposition de la Région Pays de la Loire les surfaces allouées à la gare routière, soit une surface totale de 701,2 m<sup>2</sup>, composées :

- d'un hall haut et hall bas (SAS) entre la cour taxis, la gare routière et la gare SNCF,
- de l'espace accueillant les distributeurs de billets et snacks, dans le hall haut,
- des guichets de vente et leur back-office,
- du local d'exploitation,
- des vestiaires et de la salle de pause,

- des locaux entretien et fournitures,
- des sanitaires publics,
- du local conducteurs,
- d'un local serveur,
- du PC sécurité incendie.

Il convient donc de conclure avec la Région Pays de la Loire une convention définissant les conditions de mise à disposition de la gare routière de Nantes, ainsi que ses modalités de gestion et d'exploitation. L'objectif de la convention est de déterminer et d'organiser les relations techniques et financières entre les autorités organisatrices gestionnaires et utilisatrices de la gare routière, soit la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole.

Elle précise notamment :

- le descriptif du pôle d'échanges multimodal (PEM) intégrant la gare routière et son fonctionnement,
- la gouvernance et les relations entre les parties,
- les termes de la mise à disposition et les conditions de vente après mise à disposition,
- les modalités de gestion et d'exploitation de la gare routière,
- la répartition des charges,
- les principes d'accueil, d'information et de vente au sein de la gare routière.

Une redevance d'occupation est appliquée sur une durée de 25 ans, dont les montants annuels sont précisés dans la convention, pour un montant total de 3 466 213 € HT. La convention comprend également une promesse synallagmatique de vente et d'acquisition entre les parties au terme de la convention, pour un montant symbolique de 1 €.

L'avis des domaines a été sollicité sur ce prix de vente, qui l'a évalué à 2 462 640€HT correspondant à la répartition initialement prévue pour la location et la vente future de la gare routière soit 84,70 % pour la Région et 15,30 % pour Nantes Métropole.

Les récents échanges entre Nantes Métropole et la Région ont finalement abouti à la location et la vente de 100 % des espaces de la gare routière à la Région. L'avis des domaines ne correspondant plus à l'accord entre les parties, il n'est pas suivi. Un nouvel avis des domaines sera sollicité pour la vente effective du bien, consultation au vu de laquelle les parties se déclareront pour donner une suite à la promesse synallagmatique de vente.

La convention entre en vigueur à compter de sa date de notification à la Région Pays de la Loire pour une durée de 25 ans.

Une convention tripartite entre Nantes Métropole, le titulaire de la délégation de service public « Parkings Gare de Nantes Métropole », EFFIA, dont les missions s'étendent à la gestion bâimentaire du PEM, et la Région, sera signée ultérieurement et définira les missions attendues par la Région auprès du délégataire du PEM ainsi que les modalités de facturations entre le délégataire du PEM et la Région Pays de la Loire.

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve la convention d'occupation de la gare routière de Nantes, ci-annexée,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention.

**Adoptée à l'unanimité**

1 non-participation au vote : Mme BERTU Mahaut

## 53 - STATIONNEMENT DANS LES PARCS PUBLICS DE NANTES MÉTROPOLE - TARIFS 2026

### Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 11

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 5

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Le stationnement est un levier majeur de l'orientation des pratiques de déplacements. Ainsi, la politique tarifaire du stationnement accompagne les mutations urbaines et environnementales du cœur métropolitain. Elle répond aux enjeux d'apaisement du cœur de ville, à l'émergence des projets urbains d'envergure et aux enjeux de transition écologique de notre territoire.

Les grands principes de la tarification métropolitaine contribuent au report modal et au renforcement de l'attractivité du centre-ville. Ainsi, le stationnement payant dans les parcs publics a pour objet d'assurer une offre pour les visiteurs en favorisant la rotation des véhicules, et de faciliter le stationnement des résidents et des professionnels mobiles par une tarification adaptée. Les usagers pendulaires (déplacements domicile-travail) sont invités à utiliser le bouquet de services de mobilité alternative et à stationner hors du cœur de ville, au sein des parcs relais.

L'organisation du stationnement vise à répondre à des besoins variés, tels que l'accès aux commerces et aux services, l'habitat en centre-ville et le partage de l'espace public, notamment en faveur des piétons et des modes actifs.

Les mesures proposées ci-dessous s'inscrivent en cohérence avec les tarifs de voirie et les actions prises en matière de mobilité (mise en œuvre d'un plan modes actifs ambitieux, offres tarifaires pour les usagers des transports collectifs, extension du stationnement payant).

Il est ainsi proposé l'adoption des différentes mesures suivantes :

- la création d'un tarif nuit pour les P+R de la centralité,
- la stabilisation des abonnements résidents dans l'ensemble des parcs de stationnement (parkings en ouvrage, parcs en enclos et parcs-relais),
- la revalorisation des tarifs des parkings en ouvrage, en enclos et parcs relais de centralité et de périphérie, de 2 % pour les horaires conformément à la grille tarifaire jointe (annexe 1),
- la revalorisation des abonnements non-résidents, professionnels, flotte d'entreprise et forfaits commerçants de 2 %,
- la revalorisation de 2 % des tarifs abonnements longue durée,
- le maintien d'une tarification spécifique sur les parcs en enclos autour du CHU avec extension aux parcs en enclos Baco-LU 1 et Baco-LU 2,
- le maintien des tarifs pour le parking Fresche Blanc et les immobilisations de places dans les parkings lors de travaux et d'évènements,
- le maintien des abonnements spécifiques nuits pour les salariés CHR et covoiturage (salarié pack entreprise),
- le maintien de la gratuité de l'usage des P+R pour les abonnés multimodaux Aléop-Naolib, ainsi que pour les automobilistes en intermodalité Voiture + Vélo,
- la mise à jour des périmètres résidents dans les parcs relais (annexe 2) et le maintien des périmètres résidents dans les parcs en enclos (annexe 3) et dans les parkings en ouvrage (annexe 4),
- l'évolution des quotas d'abonnement dans les parkings du secteur Gare (annexe 5).

**Le Conseil délibère et,**

1 - approuve la grille tarifaire, proposée en annexe 1, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur l'ensemble des parcs de stationnement de Nantes Métropole,

2 - approuve les périmètres résidents des parcs relais (annexe 2), des parcs en enclos (annexe 3), et des parkings en ouvrage (annexe 4), ainsi que les quotas d'abonnement (annexe 5),

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

71 voix pour

8 voix contre

14 abstentions

## **54 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES POUR LA PASSATION CONJOINTE D'UN CONTRAT RELATIF A L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DE LA PRAIRIE DE MAUVES - AVENANT N°1**

### **Présents : 82**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULEZ Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### **Absents et représentés : 11**

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### **Absents : 5**

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, Mme OPPELT Valérie

Madame Mahel COPPEY, Vice-Présidente  
donne lecture de l'exposé suivant :

### **Exposé**

Par délibération du 16 décembre 2022, le Conseil métropolitain a approuvé la constitution d'un groupement d'autorités concédantes (GAC) entre Nantes Métropole, Cap Atlantique, la communauté de commune du Pays d'Ancenis, Grand Lieu Communauté, Redon Agglomération, le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique, Trivalis, et Valor3e en application de l'article L.3112-1 du Code de la Commande Publique, pour la passation conjointe d'un contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de la Prairie de Mauves.

La convention constitutive du groupement d'autorités concédantes a été conclue le 9 janvier 2023 entre Nantes Métropole et ses partenaires.

La convention GAC a confié notamment au coordonnateur (Nantes Métropole) la mission de signer, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du GAC, le contrat de délégation de service public (DSP) avec le titulaire retenu, la société Valo'Loire filiale de Séché Environnement.

Suite à la passation du contrat de DSP, un avenant à la convention GAC doit être conclu. Cet avenant précise les relations techniques et les flux financiers entre les membres du GAC. Afin que la convention soit la plus lisible possible, l'avenant reprend formellement l'intégralité des termes de la convention initiale et s'y substitue.

L'avenant prévoit qu'à compter de l'entrée en vigueur du contrat de concession soit le 1<sup>er</sup> avril 2025, le vide de four est en priorité utilisé pour le traitement des ordures ménagères résiduelles de certains partenaires en

ayant exprimé le besoin. L'équipement actuel ayant été financé exclusivement par Nantes Métropole, les partenaires reversent un droit d'usage à Nantes Métropole pendant la phase de travaux du futur CTVD. L'avenant vient préciser ce montant.

Par ailleurs, les modalités de remboursement des nouveaux investissements sur le futur CTVD par les partenaires à Nantes Métropole sont précisées. Ces remboursements se basant sur des tonnages qui ne seront consolidés qu'en année n+ 1, des flux de régularisation seront nécessaires.

Enfin, la répartition entre les membres des pénalités et des intérêssements prévus au contrat de DSP. est détaillée. Afin de simplifier les échanges avec le concessionnaire, l'ensemble des pénalités sera appliqué par le coordonnateur et des flux de régularisation seront réalisés en année n+1.

Deux annexes accompagnent ce projet d'avenant. L'une précise l'engagement du concessionnaire sur les tonnages apportés sur le CTVD actuel par les membres du GAC. La seconde explicite le cas de versement aux partenaires des pénalités appliquées par Nantes Métropole au concessionnaire. Ces deux annexes sont jointes au projet d'avenant n° 1.

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention GAC entre Nantes Métropole et ses partenaires.
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

**Adoptée à l'unanimité**

## 55 - EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT - LANCEMENT DE CONSULTATIONS

### Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aicha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 11

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALELCROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 5

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Robin SALELCROIX, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

#### 1 - Assainissement – Eau potable - Travaux divers sur les ouvrages d'eau potable, les stations de traitement et postes de refoulement des eaux usées et eaux pluviales - Lancement d'une procédure avec négociation

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière d'eau potable et d'assainissement collectif, Nantes Métropole est propriétaire de nombreux ouvrages répartis sur l'ensemble de son territoire. Les exploitants, qu'ils soient publics ou privés, ont la charge de l'entretien et de la maintenance courante de ces ouvrages.

Ces infrastructures nécessitent également des interventions régulières de réhabilitation, de renouvellement et d'amélioration afin de préserver leur bon état fonctionnel et structurel. Ces opérations, qui relèvent de la responsabilité du maître d'ouvrage, revêtent une nature très diversifiée.

Les travaux concernés par ces opérations peuvent porter sur les domaines suivants :

- Hydraulique : interventions sur dispositifs de pompage et canalisations en lien avec les ouvrages de traitement
- Équipements d'accès et de manutention : échelles, barres de guidage, chaînes de levage...
- Protection contre la corrosion
- Électromécanique
- Génie civil
- Électricité, automatisme, métrologie et équipements.

Plusieurs domaines peuvent être concernés simultanément par une même opération. D'autre part, certaines de ces interventions revêtent un caractère d'urgence et ne peuvent être programmées à l'avance, nécessitant une capacité de réaction rapide.

Pour permettre une réalisation efficace de ces travaux, il est proposé de mettre en place un accord-cadre travaux structuré en deux lots distincts.

Le caractère souvent indissociable des domaines techniques concernés par une opération de réhabilitation, ainsi que la nature très variée des ouvrages concernés, conduisent à un allotissement thématique distinguant les interventions relatives à l'eau potable de celles relatives à l'assainissement, compte tenu des spécificités de chaque domaine d'activité.

Les accords-cadres multi-attributaires, conclus à l'issue de cette consultation, s'exécuteront sous la forme d'accords-cadres avec émission de bons de commandes et à marchés subséquents, d'une durée initiale de 2 années, renouvelables 2 fois par période de 2 ans.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale pour la durée totale de l'accord-cadre est de 55,2 M€ HT pour les deux lots dont 40,2 M€ pour la partie Assainissement et 15 M€ pour la partie Eau potable.

Les montants maximum, pour la première période, sont les suivants :

Lots	Montants maximums
1	13,4 M€ HT
2	5 M€ HT

Les montants sont identiques pour les périodes de reconduction.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-21 à R2161-23 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus aux budgets annexes : eau potable sur l'AP044 libellée « Eau potable » et sur l'assainissement sur l'AP043 libellée « Eau usées »,

## **2 – Rezé - Eau potable – Réhabilitation du réservoir sur Tour du moulin à Huile - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée**

La distribution de l'eau potable sur le territoire de Nantes Métropole s'appuie sur un patrimoine important de 3 170 kilomètres de réseau, mais également sur 25 réservoirs stockant près de 178 000 m<sup>3</sup>.

Le château d'eau du Moulin à Huile, situé sur la commune de Rezé, a fait l'objet de diagnostics en 2016 et 2024. Ceux-ci ont montré la nécessité de procéder à la réhabilitation complète de cet ouvrage.

A l'issue des premières études, les solutions de travaux les plus adaptées nécessitent l'engagement de moyens matériels conséquents afin d'assurer la continuité de service de la distribution en eau potable du secteur et la réhabilitation structurelle de l'ouvrage par l'extérieur, mais aussi pour garantir aux opérateurs de téléphonie qui disposent d'antennes sur cet ouvrage la continuité de service pendant les travaux. De fait, l'installation d'une structure d'échafaudage sur pied avec une envergure importante s'impose.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 3 100 000 € HT soit 3 720 000€ TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il a été nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, la société EGIS EAU, désignée dans le cadre d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre.

Le maître d'œuvre de l'opération, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 2 lots distincts, lancés successivement. Une consultation relative aux travaux de modifications hydrauliques liés au pompage du réservoir (lot n°1) sera lancée en premier lieu afin de garantir l'immobilisation du réservoir pendant plusieurs mois et assurer la continuité de service de la distribution de l'eau potable du secteur pendant toute la durée des travaux. Les travaux de réhabilitation structurelle de l'ouvrage feront l'objet du lot n°2.

Le montant total des travaux est estimé à 2 700 000 €HT soit 3 240 000 €TTC.

Aussi, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévu sur l'AP044, libellée « Eau potable » opération 2024 n°10332 libellée « RT Moulin à Huile - réhabilitation » de l'affectation 2024-24014.

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve le programme de réalisation des travaux divers sur les ouvrages d'eau potables et les stations de traitement et postes de refoulement des eaux usées et eaux pluviales de Nantes Métropole, fixe l'enveloppe prévisionnelle à 55 200 000 € HT soit 66 240 000 TTC et autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des travaux,
2. approuve le programme de l'opération de travaux de réhabilitation du réservoir d'eau sur Tour du moulin à Huile sur la commune de Rezé, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 3 100 000 € HT soit 3 720 000€ TTC et autorise le lancement de procédures adaptées pour la réalisation de ces travaux,
3. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice, notamment à attribuer le cas échéant et signer les accords-cadres et marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 56 - BASSE-GOULAIN - RUE DE LA GIRAUDIERE - EXTENSION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - CONVENTION DE MANDAT AVEC ATLANTIC'EAU

### Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 11

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 5

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Robin SALECROIX, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

En cohérence avec le zonage d'assainissement et le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de Nantes Métropole, il convient de raccorder au réseau de collecte des eaux usées huit habitations de la rue de la Giraudière à Basse-Goulaine.

Les travaux envisagés consistent en la création d'un collecteur d'eaux usées en tranchée ouverte sur une longueur de 160 mètres linéaires, ainsi qu'en la réalisation de huit branchements pour desservir les habitations situées le long de cette rue.

Ces travaux se trouvent dans l'emprise du projet de doublement du feeder d'eau potable de diamètre 800 mm, dont les travaux, portés par le syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique ATLANTIC'EAU dans le cadre du schéma directeur de sécurisation de l'alimentation en eau potable au sud de la Loire, sont programmés pour l'année 2026.

Afin de faciliter la mise en œuvre des aménagements et la coordination des différents intervenants, en accord avec ATLANTIC'EAU, il est proposé que Nantes Métropole délègue la maîtrise d'ouvrage d'une partie des aménagements relevant de sa compétence à ATLANTIC'EAU, à savoir :

- la création d'un collecteur en tranchée ouverte sur une longueur de 160 ml,
- la réalisation de 8 branchements d'eaux usées.

A cet effet, une convention de co-maîtrise d'ouvrage doit être conclue. Au titre de cette convention, la participation financière de Nantes Métropole est estimée à 360 000 € HT.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 043, libellée « Eaux usées », opérations 2021-10126, libellée « Eaux usées - Travaux Extensions réseaux ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe récurrente de la PPI.

**Le Conseil délibère, et,**

1. par dérogation aux délégations accordées au bureau par le conseil métropolitain, approuve le programme de l'opération d'extension du réseau d'eaux usées rue de la Giraudière sur la commune de Basse-Goulaine,
2. par dérogation aux délégations accordées au bureau par le conseil métropolitain, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 360 000 € HT,
3. approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-jointe à conclure entre Nantes Métropole et le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique (ATLANTIC'EAU), dans le cadre de l'opération d'extension du réseau d'eaux usées rue de la Giraudière sur la commune de Basse-Goulaine,
4. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer la convention et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 57 - DISPOSITIF D'APPUI AUX COLLECTIFS D'ENTREPRISES - AVENANT N°1 - APPROBATION

### Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESENT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLOU Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 11

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 5

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

#### Rappel des éléments principaux de la délibération n°2023-22

Par délibération n°2023-22 du conseil métropolitain des 14 et 15 décembre 2023, Nantes Métropole a instauré un dispositif d'appui à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à destination des collectifs d'entreprises, avec pour objectif de renforcer la diffusion de l'offre territoriale sur les transitions, de structurer les réseaux d'entreprises autour de référents thématiques et de favoriser leur montée en compétences via des actions de sensibilisation, de formation et de mise en réseau.

Le dispositif prévoyait que les options d'accompagnement proposées (Option 1 : Plug and play ; Option 2 : Plug and play CCI ; Option 3 : collectif employeur) soient limitées à deux ans et que le soutien maximum pouvait s'étaler sur 4 ans à condition de changer d'option tous les deux ans. Le dispositif prévoyait également qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) serait lancé en 2024 pour mobiliser de nouveaux collectifs d'entreprises.

Les conditions du soutien relatives à l'option n°2 « Plug and play CCI » ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre Nantes Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire pour la période 2023-2025 relative à l'animation économique territoriale des collectifs d'entreprises en faveur de la transition.

Cette délibération actait également le lancement d'une phase expérimentale auprès de cinq collectifs volontaires (Sainte-Luce Active, Club Euronantes, Club Titan, Nant'Est Entreprises et Odyssée Jules Verne), chacun bénéficiaire d'une convention (bipartite ou tripartite selon les cas) et d'une subvention annuelle de 12 000 € sur deux ans (2023 et 2024).

## **Point sur la phase expérimentale**

Au terme de deux années de mise en œuvre, le bilan partagé avec les cinq collectifs engagés confirme l'intérêt et le potentiel du dispositif :

- Il a permis aux collectifs de structurer et d'enrichir leur offre d'animation autour des enjeux de transition, contribuant à renforcer leur attractivité et à élargir leur base d'adhérents.
- Les interventions financées ou organisées avec le soutien de Nantes Métropole ont été largement saluées pour leur qualité et leur apport concret.

Cette expérimentation a également permis d'identifier plusieurs leviers d'amélioration pour assurer la pérennité et l'efficacité du dispositif :

- La nécessité de mieux anticiper les conditions de démarrage afin d'accélérer la montée en charge dès la première année.
- L'importance d'un accompagnement dans la projection post-subvention, pour sécuriser la dynamique engagée.
- La pertinence de maintenir de la souplesse dans les modalités d'intervention, notamment en cas de renouvellement, afin de s'adapter aux capacités organisationnelles des collectifs.
- L'opportunité de renforcer l'appui de Nantes Métropole dans le suivi et l'évaluation, en lien étroit avec les collectifs, pour consolider les acquis et ajuster les actions.

Etant donné ces éléments positifs, un nouvel AMI a été lancé en 2025, permettant de mobiliser trois nouveaux collectifs d'entreprises.

Au vu de tous ces éléments, il est proposé de renouveler ce dispositif en y apportant des ajustements :

- Les cinq collectifs expérimentateurs pourront être soutenus dans le cadre de ce dispositif renouvelé sans passer par un AMI en 2025, à condition de faire la demande de subvention qui sera encadrée par une nouvelle convention annuelle (2025) approuvée par délibération.
- Un AMI pourra être lancé tous les ans, afin de sélectionner de nouveaux collectifs d'entreprises bénéficiaires du dispositif, qui ne seraient pas déjà encadrés par une convention pluriannuelle, ou pour ceux dont la convention pluriannuelle est expirée.
- Le soutien sur 4 ans maximum n'est pas conditionné au changement d'option, le collectif peut conserver la même option sur 4 ans maximum. Les conditions d'attribution du soutien de chaque option sont encadrées par convention pluriannuelle, approuvée par délibération.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2025 chapitre 65, opération n°3049 libellée « Animation économique territoriale ».

### **Le Conseil délibère, et,**

1. approuve le renouvellement du dispositif et les ajustements des dispositions de la délibération n°2023-22 du conseil métropolitain des 14 et 15 décembre 2023, tels que décrits ci-dessus,
2. approuve l'avenant n°3, ci-annexé, à la convention de partenariat 2023-2025 avec la CCI apportant ces ajustements et sa prolongation pour trois ans : 2026, 2027 et 2028,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Adoptée à l'unanimité**

## 58 - PRESTATIONS D'ENLEVEMENT DE GRAFFITI ET D'AFFICHAGE SAUVAGE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES

### Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSERT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS Françoise, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON Françoise, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD Françoise

### Absents et représentés : 12

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALELCROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE Françoise (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON Françoise), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 5

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme LOBO Dolores, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Jean-Claude LEMASSON, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Le marché de prestation d'enlèvement de graffiti et d'affichage sauvage conclu par le groupement de commandes constitué par Nantes Métropole, en tant que coordonnateur, la Ville de Nantes et la SEMITAN est arrivé à échéance en décembre 2024. La SEMITAN ayant fait part de son souhait de quitter le groupement de commande, le marché n'a pas été renouvelé.

Nantes Métropole et la Ville de Nantes souhaitent aujourd'hui lancer une nouvelle consultation pour confier les prestations d'enlèvement de graffiti et d'affichage sauvage sur le territoire de Nantes Métropole et sur le domaine privé de la ville de Nantes à un prestataire de service. Ce marché concerne l'ensemble des communes de Nantes Métropole à l'exclusion des prestations assurées en régie concernant le centre-ville de Nantes

A cet effet, un appel d'offres ouvert a été lancé, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Cette consultation a été décomposée en 2 lots selon une répartition géographique :

- **Lot 1 :** Les territoires des deux pôles de proximité Erdre & Loire et Loire Sèvre Vignoble et de cinq Quartiers nantais (hors secteur régie) Doulon Bottière, Nantes Erdre, Ile de Nantes, Malakoff St Donatien, Nantes Sud ;

- **Lot 2 :** Les territoires des trois pôles de proximité Loire Chézine, Sud-Ouest, Erdre & Cens et de cinq Quartiers nantais (hors secteur régie) Bellevue Chantenay Ste Anne, Dervallières Zola, Nantes Nord, Breil Barberie, Hauts Pavés St Felix. Ce lot comprend aussi les interventions sur les graffiti n'affectant pas l'espace public mais réalisés sur les domaines privés de la ville de Nantes et de Nantes Métropole (Bâtiments publics et Parcs et jardins).

Conformément aux dispositions des articles R2162-1 à R2162-14 du Code de la commande publique, il s'agira d'accords-cadres multi attributaires avec une part à prix global et forfaitaire et une deuxième part avec émission de bons de commandes conclus pour une durée de 2 ans, à compter de la date de notification, renouvelables 1 fois (le cas échéant) pour une période de 2 ans.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres du 17 septembre 2025 a attribué les accords-cadres suivants :

Lot n°	Sociétés	Montants annuels estimés (DQE, DPGF)
1	HTP	1 164 496€ HT
2	HTP	1 667 650 € HT

Les crédits correspondants sont prévus au budget, chapitre 011 opération n° 2153 et libellée enlèvement des graffitis.

**Le Conseil délibère, et,**

1. par dérogation aux délégations accordées au bureau par le Conseil métropolitain, autorise la signature des accords-cadres avec émission de bons de commandes relatifs aux prestations d'enlèvement de graffiti et affichage sauvage avec les sociétés suivantes :

Lot n°	Sociétés	Montants annuels estimés (DQE, DPGF)
1	HTP	1 164 496€ HT
2	HTP	1 667 650 € HT

2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 59 - SERVICES PUBLICS DE FOURNITURE ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE DISTRIBUTION DE GAZ ET SERVICE PUBLIC DE RESEAUX DE CHALEUR - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES

### Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESENT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, M. VOZELLAUD François

### Absents et représentés : 12

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### Absents : 6

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, M. LE CORRE Philippe, Mme LOBO Dolores, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Dans le cadre de l'exécution d'un contrat de concession et aux termes de l'article L. 3131-5 du code de la commande publique : « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. / Lorsque la gestion d'un service public est concédée (...) ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.* »

Sont ici présentés les rapports annuels des délégataires de services publics dans le domaine de l'énergie concernant la distribution d'électricité, de gaz ainsi que les réseaux de chaleur.

### 1 - Délégataires du service public de distribution d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

Depuis sa prise d'effet début 2022, un nouveau contrat de concession régit pour 30 ans (jusque fin 2051) la distribution publique d'électricité (mission dévolue à Enedis) et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés (mission dévolue à EDF) pour l'ensemble du territoire de Nantes Métropole.

### 2 - DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ

Pour la distribution publique de gaz naturel, un contrat de concession a été conclu avec GRDF et a pris effet le 18 janvier 2008. Ce contrat, modifié par avenant le 29 avril 2025 et trouvant à s'exécuter jusque fin 2039, concerne toutes les communes de Nantes Métropole à l'exclusion de Saint-Léger-les-Vignes, non desservie par le gaz.

### **3 - DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DE RESEAUX DE CHALEUR**

La gestion des quatre réseaux de chaleur est assurée via des conventions de délégation de service public, conclues avec les opérateurs suivants :

- réseau de chaleur Bellevue-Chantenay : société CLEA depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023 jusqu'au 31 mai 2044 ;
- réseau de chaleur de la ZAC de La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire : société IBEM, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011 jusqu'au 30 juin 2040 ;
- réseau de chaleur Centre Loire : société ERENA, depuis le 12 octobre 2012 jusqu'au 11 octobre 2038 ;
- réseau de chaleur Nord Chézine : société NOVAE, depuis le 12 janvier 2017 jusqu'au 30 septembre 2039.

### **4 – RAPPORTS REMIS A NANTES METROPOLE**

Conformément aux articles L. 1411-13 et L. 1411-14 du Code général des collectivités territoriales, les rapports des délégataires sont tenus à la disposition du public à la Direction de l'espace public, dans les 15 jours qui suivent leur réception. Ils sont également accessibles via le site internet de Nantes Métropole.

Pour l'ensemble de ces rapports, des synthèses jointes à la présente délibération exposent les principaux sujets d'attention de Nantes Métropole et indicateurs sur les considérations techniques, financières et de clientèle présentés par les concessionnaires.

S'agissant particulièrement de la concession de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, il convient de préciser que, comme pour l'exercice précédent, le délégataire rapporte sur le plan financier des éléments dont la conformité avec les stipulations contractuelles doit être démontrée. Ces éléments concernent plus particulièrement la constitution et l'évaluation des droits de l'autorité concédante sur les biens à renouveler. Ces droits incluent les provisions pour le renouvellement des biens et les amortissements de la part des biens financée par l'autorité concédante. Leur total fin 2024 à l'échelle de Nantes Métropole est évalué selon le délégataire à près de 214 M€. En l'état des informations mises à disposition de Nantes Métropole et pour la préservation de ses intérêts, des réserves sont exprimées sur le sujet.

S'agissant de la concession de distribution publique de gaz, il convient de rapporter que le délégataire GRDF, par décision de son conseil d'administration du 25 juillet 2024, non concertée ni justifiée auprès des représentants des autorités concédantes ni auprès de Nantes Métropole, a fait le choix d'augmenter la durée de vie technique normative de certains ouvrages en concession, modifiant de fait unilatéralement la gestion financière et comptable d'ouvrages concédés (reprise de 722 M€ de provisions pour renouvellement et de 41 M€ d'amortissement industriel à l'échelle nationale). En l'état des informations mises à disposition de Nantes Métropole et pour la préservation de ses intérêts, s'agissant d'une modalité déjà mise en œuvre par le passé unilatéralement et sans justification, des réserves sont exprimées sur le sujet.

En application de l'article L. 1411-3 du CGCT, les rapports susmentionnés sont soumis à l'examen du Conseil métropolitain, qui en prend acte. C'est l'objet de la présente délibération.

#### **Le Conseil délibère et,**

1 - prend acte de la présentation au Conseil des rapports annuels pour l'exercice 2024 relatifs aux services publics délégués de distribution publique d'électricité et de distribution publique de gaz naturel, ci-annexés,

2 - s'agissant de la concession de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, émet des réserves sur la constitution des droits de l'autorité concédante sur les biens à renouveler tels que présentés par le concessionnaire dans son rapport annuel pour l'exercice 2024,

3 - s'agissant de la concession de distribution publique de gaz, émet des réserves sur les informations financières et comptables des ouvrages concédés telles que présentées par le concessionnaire dans son rapport annuel pour l'exercice 2024,

4 - prend acte de la présentation au Conseil des rapports annuels pour l'exercice 2024 relatifs au service public délégué des réseaux de chaleur de Bellevue-Chantenay, de la ZAC de La Minais, de Centre Loire et de Nord Chézine,

5 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

## **60 - RAPPORTS DES ACTIONS ENTREPRISES PAR NANTES METROPOLE ET PAR LA SEMMINN SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES PAYS DE LA LOIRE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE NANTES METROPOLE, DE LA SEMMINN ET DE LOMA AU TITRE DU TRANSFERT DU MIN DE NANTES A REZE - INFORMATION**

### **Présents : 80**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO), Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LE TEUFF Florian, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, M. NICOLAS Françoise, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAU Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEAU Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALELCROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

### **Absents et représentés : 12**

M. AZZI Elhadi (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BENÂTRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALELCROIX Robin), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à Mme ROBERT Pascale), Mme BONNET Michèle (pouvoir à M. SALAUN André), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François (pouvoir à M. VEY Alain), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. PROCHASSON François), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. THIRIET Richard), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. GUINÉ Thibault)

### **Absents : 6**

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, M. LE CORRE Philippe, Mme LOBO Dolores, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président  
donne lecture de l'exposé suivant :

### **Exposé**

Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Pays de la Loire relatif au transfert du MIN a été formalisé par un rapport d'observations définitives qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain, le 4 octobre 2024.

Le code des juridictions financières prévoit que dans un délai d'un an à compter de la présentation des rapports d'observations définitives à l'assemblée délibérante, celle-ci soit informée des actions entreprises à la suite des observations de la CRC, par la présentation d'un rapport.

Ces actions concernent les deux recommandations émises par la CRC à l'attention de Nantes Métropole pour la mise en œuvre d'un budget annexe et l'élaboration d'une nouvelle grille tarifaire pour les occupants du MIN.

Par ailleurs, la société d'économie mixte du marché d'intérêt national de Nantes (SEMMINN) a également été destinataire d'une recommandation à son attention portant sur sa recapitalisation. La SEMMINN a transmis à Nantes Métropole le rapport des actions entreprises suite à cette recommandation à l'issue de son conseil d'administration du 10 juillet 2025.

Le rapport de la SEMMINN démontre que le niveau de capitaux propres au 31 décembre 2023 était de 720 K€ puis de 905 K€ fin 2024. Cette situation financière nette est très saine, s'inscrit dans la trajectoire prévue par Nantes Métropole, et finalement répond d'ores et déjà à la recommandation de la CRC.

Les rapports annexés à la présente délibération comportent ainsi la présentation des actions entreprises, par Nantes Métropole d'une part et par la SEMMINN d'autre part, suite au rapport d'observations définitives susvisé.

**Le Conseil délibère et,**

1 - prend acte du rapport présentant les actions entreprises par Nantes Métropole suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire au titre du rapport d'observations définitives relatif au contrôle et à la gestion de Nantes Métropole au titre des années 2012 et suivantes portant sur le transfert du MIN de Nantes à Rezé,

2 - prend acte du rapport présentant les actions entreprises par la SEMMINN suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire au titre du rapport d'observations définitives relatif au contrôle et à la gestion de la SEMMINN pour les années 2016 et suivantes, portant sur le transfert du MIN de Nantes à Rezé,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## IV. Débats

### APPEL NOMINAL

*L'appel est effectué.*

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Bonjour à chacune et à chacun. Je vous propose que l'on puisse démarrer notre séance. Nous avons, pour démarrer, à désigner un secrétaire de séance. Je propose Patrick Grolier. Merci. Nous avons à désigner une première suppléante. Je propose Catherine Bassani. Merci. Et une seconde suppléante, je propose Juliette Le Coulm. Merci. »

### 1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL METROPOLITAIN DES 26 ET 27 JUIN 2025 - APPROBATION

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Nous avons à approuver le procès-verbal de notre dernière séance du Conseil métropolitain. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix ce procès-verbal. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est donc adopté. »

### 2 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Nous avons ensuite, sans vote comme traditionnellement, le compte rendu des délégations. Il n'y a pas d'observation particulière. »

### 3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Je vais donc vous proposer, chers collègues, de pouvoir débuter notre Conseil par le débat d'orientations budgétaires. Juste quelques mots avant de donner la parole à Pascal Bolo. D'abord, pour dire que ce débat d'orientations budgétaires, comme chacun le sait, se déroule dans un contexte global, dans un contexte national que je n'ai pas besoin de décrire ici avec précision, mais que chacun voit bien instable. Dans ce moment, dans ce contexte, une de mes convictions c'est que nos métropoles, nos communes, sont pour le pays des pôles de stabilité. Au-delà de la diversité de nos sensibilités politiques, cette capacité à tracer un chemin, de s'y référer – sans évidemment être une bulle qui serait isolée du contexte global – est évidemment un enjeu important.

Le deuxième point que je voulais partager avec vous c'est que les équipes – et je voudrais vraiment les remercier en amont de la présentation du travail que Pascal Bolo va rapporter – ont naturellement dû mener cet exercice dans un contexte inhabituel, puisque sans projet de loi de finances déposé qui donne d'ordinaire le cadre global dans lequel nous agissons. Pour ce faire, et par esprit de responsabilité, nous avons considéré que la base de départ que nous prenions ne pouvait pas être d'imaginer que demain les collectivités ne seraient à aucun moment donné appelées à l'attention sur les finances publiques du pays. Il nous a semblé qu'il n'était pas non plus raisonnable d'imaginer que le gouvernement pourrait demander encore davantage aux collectivités. Je le dis donc pour la bonne clarté de nos débats, nous sommes restés – pour dire les choses de manière simple – sur l'équilibre qui avait été trouvé au Sénat, considérant que c'était sans doute là où il y avait le plus de probabilités de garder un peu de constance – je vais le dire de cette manière – dans les projections budgétaires. Pour le dire autrement, on n'a pas dit : "Très bien, on met zéro sur ces points-là. Laissons de côté, il n'y a rien à voir", cela ne nous semblait ni sérieux ni responsable.

De l'autre, nous continuons et nous continuerons à nous battre, je le dis, pour avoir des dotations justes et pour que l'autonomie fiscale des collectivités soit respectée. Il me semble que dans un pays qui connaît bien des difficultés, continuer à faire confiance à la décentralisation, et donc rappeler que la décentralisation passe par l'autonomie fiscale de nos collectivités, est un élément essentiel.

Voilà ce que je voulais simplement poser en introduction, pour que chacune et chacun ait bien en tête les éléments dans lesquels on inscrit le débat d'orientations budgétaires que Pascal Bolo va nous présenter cet après-midi. »

**M. Bolo** : « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues, Johanna vous a décrit le contexte national dans lequel pour la deuxième année consécutive, il faut bien le dire, nous essayons de préparer un budget qui corresponde, et en dépenses – on essaie de les maîtriser, on va le voir –, et en recettes – on n'y peut de moins en moins quelque chose –, qu'il soit à la fois sincère et évidemment représentatif de nos priorités et de nos choix, mais également soutenable par la collectivité. Ce contexte est un contexte économique et financier international et national. Évidemment, en dehors du fait que nous avons appris récemment qu'elles ruinaient les producteurs de soja de l'Iowa, les foucades de droits de douane du Président Trump sont peu favorables, dans l'ensemble, à la croissance. Notre taux de chômage augmente et devrait encore se dégrader davantage l'an prochain selon toutes les prévisions. Il y a une hausse des défaillances d'entreprises qui l'annonce. La seule bonne nouvelle, c'est finalement une inflation très modérée au premier semestre 2025, mais il reste nos fameux déficits publics, notre dette dont on ne peut ignorer l'existence, quelle que soit la manière dont on souhaite la traiter. Ce ralentissement économique national ne nous épargne pas. On s'en sort certes mieux que les autres en Bretagne, en Pays de la Loire, et en général dans l'Ouest, il faut le dire, avec toujours des taux de chômage inférieurs à la moyenne nationale, mais on n'est pas à l'abri, on n'est pas isolé du reste du monde. Il nous faut donc également tenir compte de ce contexte.

Je ne reviens pas sur le brouillard du contexte politique national local, mais en tout cas, ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne pouvons guère espérer que le dispositif de lissage conjoncturel – j'ai du mal avec cet acronyme, le DILICO – nous épargne totalement, puisque – j'allais dire "selon feu François Bayrou", mais non, il est toujours parmi nous – le dernier chiffre était une contribution des collectivités locales de 5,3 milliards d'euros. C'était 2,2 milliards en 2025, ce serait donc encore plus. Évidemment, compte tenu de leur situation assez catastrophique, les départements devraient être peu sollicités. Compte tenu du fait que c'est le Sénat qui a souvent le dernier mot en ces matières, les communes devraient être peu ou prou, non pas épargnées, mais... Bref, il reste évidemment les métropoles, et nous avons tout lieu de craindre que ce soit encore la même chose. Dans ce contexte, notre budget 2026 devra traduire nos priorités pour la transition écologique et le climat, pour l'égalité. Nous devrons donc nous adapter, mais en gardant le cap et en finalisant les engagements, puisque notre objectif est toujours le même, notre volonté est toujours la même, et nous allons y arriver : respecter l'ensemble des engagements que nous avons pris, que notre majorité a pris auprès des habitants de l'agglomération à l'occasion des dernières élections municipales.

Le premier de ces engagements était un montant d'investissement tout à fait important sur l'ensemble du mandat. On sera à 3,387 milliards d'euros, ce qui est évidemment tout à fait considérable. Nous allons voir que l'année 2026 y contribuera, après l'année 2025, à des hauteurs significatives. Nous arrivons à faire cela alors même que le mandat a connu quand même une crise sanitaire, les conséquences inflationnistes de la guerre en Ukraine, notamment sur le renchérissement de tous nos investissements, et notamment tous les coûts de construction qui ont augmenté de manière extrêmement significative. Nos recettes de fonctionnement sont et seront limitées par les lois de finances successives, que ce soit 2025 – c'est en cours –, et probablement 2026, mais nous aurons à la fin du mandat tenu, depuis le budget 2022, le développement durable et solidaire de notre territoire métropolitain, nous aurons financé le projet du mandat, et nous aurons tenu notre stratégie financière. Alors, c'est quoi ? C'est d'assurer le haut niveau de service pour accompagner la résilience et la croissance du territoire, de financer notre pacte renouvelé que nous avons entre nous, avec la majoration des versements et de nouveaux fonds de concours au bénéfice des communes, et évidemment, de programmer le volume d'investissement dont je viens de parler. Nous avions dit pour cela que nous consommerions en quelque sorte les marges de manœuvre que notre excellente gestion nous avait permis de dégager au début de ce mandat, à la fois sur l'épargne brute, mais aussi sur la capacité d'endettement, avec une triple obligation : ne pas augmenter la fiscalité économique et la taxe foncière sur les propriétés bâties, respecter un taux d'épargne brute nous permettant un autofinancement suffisant, et ne pas dépasser 10 ans de capacité de désendettement, ce qui est un maximum raisonnable. On peut encore aller un peu au-delà, il y en a qui font 12 ans, mais cela commence à sonner de tous les côtés quand on est dans cette situation.

Comment arrive-t-on à tenir cela, compte tenu des épreuves que nous avons dû traverser durant ce mandat ? Il n'y a pas de secret : il faut être vigilant, il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est ce à quoi nous allons arriver pour l'année 2026.

D'abord, voyons comment se passe 2025, tous budgets confondus. Nous n'aurons probablement pas loin de 600 millions d'euros d'investissements réalisés, soit 800 euros par habitant. C'est énorme, cela veut dire que la machine métropolitaine produit à plein et qu'elle est, de ce point de vue, à flux tendu. On sait toutes et tous, au moins dans la majorité, dans les communes, que lorsque malheureusement un ingénieur ou une ingénierie dans un pôle de proximité vient à manquer pour des raisons parfaitement normales et valables, cela retarde un peu les projets et les programmes, parce que tout le monde est au taquet. Ça, c'est la réalité de 2025, avec un niveau d'épargne projeté tel que l'on devrait avoir une épargne nette autour de 105 millions d'euros, et une épargne brute de 215 millions d'euros, ce n'est quand même pas rien. Le ratio de la capacité de désendettement s'établirait fin 2025 à 6,4 années. Cela veut dire que nous sommes loin de la limite que nous nous sommes fixée, donc notre situation financière reste non seulement saine, mais elle est solide, c'est-à-dire qu'elle permet de continuer à marcher en direction de nos objectifs, tout en laissant à nos successeurs – et je suis dans une situation où j'y pense un peu – une situation financière qui soit convenable et qui leur laisse la possibilité de faire à leur tour les choix qu'ils souhaiteront. Le budget 2026 finalisera donc la mise en œuvre de nos politiques publiques. C'est un budget de reconduction, en quelque sorte, par rapport à 2025, parce que c'est un mandat qui court sur son erre, jusqu'à son terme, et qui continue à produire le haut niveau de service public, qui continue à produire, je l'ai dit, de très hauts niveaux d'investissement. Il incarne l'avancement des projets en cours, il respecte donc notre stratégie financière. Le niveau d'investissement prévu dépassera les 750 millions d'euros, c'est sûr, et je pense que nous ne serons pas loin d'inscrire 830 millions d'euros au budget d'investissement 2026, ce qui sera énorme. Nous mandatons – parce qu'un budget, ce sont des mandats – les dépenses à un tel rythme en ce moment qu'il est prudent d'inscrire 830 millions d'euros pour 2026.

Il nous faudra quand même poursuivre nos efforts, parce que nous avons des mauvaises nouvelles. Ces mauvaises nouvelles, ce sont des baisses de recettes que nous ne maîtrisons pas. La direction générale des finances publiques calcule de mieux en mieux la part de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et mieux elle calcule, moins elle nous donne. C'est fâcheux, mais c'est comme ça. La part de TVA sur la CVAE, souvenez-vous, on nous disait : "Ne vous inquiétez pas, vous avez des recettes en moins, mais on va vous donner de la TVA, la TVA c'est toujours dynamique !". Eh bien non, la TVA, ce n'est pas toujours dynamique. La part de TVA, ce sera 1,3 million d'euros en moins. Les dotations de l'État sont plutôt en baisse : 1,7 million sur la DGF, 6,1 millions sur la compensation de la taxe professionnelle. Tout cela n'est pas si énorme, mais au total, cela fait quand même 10,4 millions d'euros de recettes en moins, dans une période où l'on aurait plutôt besoin de recettes en plus. Et voilà que l'État va nous mettre en charge des dépenses supplémentaires. C'est un peu prévu là aussi, il faut participer à la prévoyance... Ce n'est pas justifié. Les cotisations CNRACL vont augmenter, cela fait 4,6 millions d'euros. Nous avons comme ça, au total, 27 millions d'euros qui s'impactent directement sur notre épargne, soit en dépenses contraintes, soit en recettes qui n'y seront pas. Cela oblige donc encore plus à la maîtrise de nos fameuses dépenses de fonctionnement.

En matière de recettes, nous pensons arriver à + 0,4 % par rapport au BP 2025. Ce n'est pas énorme, et ces prévisions de recettes, en fonction des résultats du projet de loi de finances 2026 que Monsieur Lecornu finira bien par nous livrer... On n'aura peut-être pas de ministre des Finances, mais peut-être un budget quand même. On n'a pas de gouvernement, on se demande d'ailleurs si c'était bien nécessaire, parce que depuis le temps que Lecornu est tout seul... Bref, passons. Les dotations et compensations de l'État devraient être en baisse d'environ 12 millions d'euros, soit 156 millions, à peu près. La fiscalité économique, ce qui relève du dynamisme économique, notamment de notre territoire, cela fait quand même + 2,4 %, cela s'établirait aux environs de 350 millions d'euros. Le versement mobilité y est pour beaucoup. La fiscalité ménages, en intégrant les recettes des remplacements de la taxe d'habitation, + 2,8 %. Les fractions de TVA, on l'a dit, c'est -1,5 million d'euros, en remplacement de la CVAE. En remplacement de la taxe d'habitation, plus de 115 millions d'euros. À moins qu'il n'y ait un nouvel écrêtage, parce qu'il y a déjà eu un gel en 2025 au niveau au niveau de 2024. On est en plein dans l'éternelle promesse de compensation de la part de l'État pour les collectivités, promesse qui non seulement n'engage que ceux qui y croient, mais également qui n'est plus respectée, et de plus en plus tôt. Généralement, la première année, cela va encore. Jusqu'ici, la deuxième année, cela allait toujours, mais là, même la deuxième année cela ne va plus.

Nous avons tout cela comme paysage, avec principalement des recettes tarifaires aux alentours de 259 millions d'euros, dont 73 millions d'euros pour les transports – je ne voudrais pas insister, mais je ne sais pas comment on pourrait s'en passer –, et 156 millions pour l'eau et l'assainissement, tout cela pour financer les investissements énormes que nous demander notamment l'État. Robin le dirait mieux que moi :

si nous n'entretenons pas et si nous ne modernisons pas nos réseaux d'assainissement, ce sont nos possibilités de construire qui seront atteintes. Dans la période, ce n'est pas une bonne idée que d'arrêter de construire des logements, cela se fait trop bien tout seul.

Concernant les évolutions des dépenses que nous avons prévues pour 2026, tous budgets confondus, on a une hausse contenue d'environ 2 % par rapport au budget 2025. + 2 % d'augmentation compte tenu de ce que je vous ai expliqué à l'instant, ce n'est pas beaucoup : ce sont vraiment des budgets de fonctionnement extrêmement maîtrisés. Mais vous n'êtes pas sans observer que ce n'est pas 0,4 %, il y a encore un petit effet ciseau qui se cache derrière, donc on est toujours dans une situation de grande tension, avec des dépenses de gestion concourantes que l'on va limiter à + 1 % de BP à BP, et une masse salariale en augmentation de 3,2 % simplement. C'est quand même 20 % des dépenses de fonctionnement, mais rien que le GVT, les effets en année pleine des créations de postes consenties, et un minimum de créations de postes rendues nécessaires par l'augmentation des besoins, l'augmentation de la population, l'augmentation du travail que nos services ont à réaliser, on ne pourra pas faire moins de 3,2 %. La dotation aux communes – c'est la bonne nouvelle pour vous, mes chers collègues – est à + 4,8 %. C'est le poste qui va peut-être augmenter le plus avec les frais financiers, puisque qui dit "réendettement", même maîtrisé, même modéré, dans les circonstances actuelles, dit "augmentation des frais financiers". J'ai peur que ce qu'il se passe en matière de notation de l'État – et là encore, on subit des choses – ne nous facilite pas la tâche pour aller chercher les liquidités qui vont être nécessaires pour finir de financer le montant d'investissement 2025, mais également financer 2026. Il faut savoir que les banquiers... Notre signature est toujours extrêmement recherchée, ce n'est pas le problème, mais les liquidités disponibles en cette période ne deviennent pas si abondantes que cela, et il faut vraiment que nous soyons très attentifs à cela.

L'investissement je l'ai dit, est autour de 800 millions d'euros. Je pense que ce sera plus près de 830 millions d'euros, mais on verra au mois de décembre, au moment de voter le budget. Nous aurons des crédits de paiement en 2026 à hauteur de 436 millions d'euros pour le budget principal, 258 millions d'euros pour le budget annexe des transports collectifs, et le reste réparti entre les différents items. Vous voyez, c'est normal, c'est la fin des opérations d'investissement. C'est l'effet de cycle classique d'un mandat qui fait que nous avons une fin de mandat avec de forts niveaux d'investissement. Ce qui n'était pas normal, c'est qu'en 2022 on ait eu un pic : là, c'était un peu exceptionnel.

Les transports en commun, évidemment, avec la poursuite de l'acquisition des 61 rames de tramway, l'acquisition de bus articulés nouveaux, en partie électriques, l'acquisition de nouveaux Navibus, les travaux pour les créations des lignes 6 et 7 de tramway et 8 de busway, et la rénovation de la ligne 1 entre Médiathèque et Commerce. Ce sont des travaux évidemment structurants pour l'avenir. Les autres moyens de déplacement, avec notamment des axes structurants et magistraux vélos, vont continuer à être aménagés, et nous avons aussi des extensions d'aires piétonnes, des aménagements de voies réservées au covoiturage et d'aires de covoiturage. On a là tout un ensemble sur les mobilités, qui est évidemment cohérent avec notre plan de déplacements urbains.

Le budget 2026 permettra de répondre aux objectifs de végétalisation, de débitumisation et d'aménagement des places publiques. Ce sont évidemment les grands travaux quai de la Fosse et place de la Petite Hollande, et évidemment des travaux d'accessibilité de la voirie. On est là sur des travaux qui sont engagés et qui n'oublieront pas les travaux de proximité qui sont opérés pour les pôles dans chacune des 24 communes de notre Métropole. Nous aurons bien sûr les travaux que l'on appelle toujours "d'entretien durable du patrimoine métropolitain". C'est la mise en place en application de la feuille de route sur la transition énergétique, avec un programme de rénovation de bâtiments publics. On est toujours dans notre marche en avant vers le décret tertiaire, même si, là encore, d'aucun pourrait trouver que l'on ne va pas assez vite. Je dirais qu'à l'impossible, nul n'est tenu. En tout cas, le cap est fixé et le chemin est celui-là. Nous aurons des travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux, j'en parlais à l'instant, dont une partie seront financés par la taxe Gemapi. Il y a les travaux en faveur de la construction et de la rénovation du logement social. On aura l'occasion, je crois, de parler d'un certain nombre de dispositifs durant notre Conseil, qui permettent à la fois d'augmenter le nombre de constructions, mais également un meilleur accès des classes modestes et moyennes à la propriété. Il y a aussi des aménagements dans les quartiers prioritaires que l'on connaît bien. Nous aurons également des travaux concernant les déchetteries, avec la poursuite de la réhabilitation des déchetteries, la création de l'écopoint du Béle, et la création du pôle d'écologie urbaine à la Prairie de Mauves. Tout cela, ce sont des dossiers que vous connaissez et qui se poursuivront en 2026.

Le rayonnement de la Métropole, ce sont les travaux de modernisation de la Cité des congrès, l'extension et le transfert à Cap 44 du musée Jules Verne, la restructuration du Muséum, les études pour la rénovation des tours du Fer à Cheval. On a là un programme tout à fait conséquent en matière patrimoniale. Et puis, la va-

lorisation de l'économie et de l'emploi responsables, ce sera la ressourcerie métropolitaine, et le soutien à la recherche et à l'innovation toujours renforcé.

Pour financer tout cela, il faut nous projeter dans un léger endettement supplémentaire. Nous avons, fin 2024, 5 ans de capacité de désendettement. J'ai dit 6,4 années fin 2025. Notre encours de dette devrait s'accroître d'environ 170 millions d'euros en 2025, pour atteindre 1 960 euros par habitant. Tout cela est parfaitement conforme à nos prévisions. En termes de benchmark, comme on le dit aujourd'hui, nous étions en dessous de la moyenne des métropoles et des grandes villes. Nous nous dirigeons vers la moyenne, mais nous ne serons pas au-dessus.

Concernant le budget principal, voilà les projections pour 2025 qui s'affichent, avec une petite différence de 0,3 année sur la capacité de désendettement que je vous annonçais. Évidemment, on est sur du prévisionnel, on n'a pas encore les chiffres exacts, mais cela nous donne une bonne illustration. Surtout, on voit que la trajectoire est maîtrisée sur la capacité de désendettement depuis 2020.

Sur le budget principal, les recettes sont en hausse modérée de 1 %. Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, je l'ai dit, 530 millions d'euros, frais financiers inclus, en évolution de 1,5 %. Vous avez ensuite les tendances sur les budgets annexes avec, je l'ai dit, 250 millions d'euros pour les transports, 40 millions pour les déchets, 70 millions pour l'eau et l'assainissement, 17 millions pour le stationnement, et 200 000 pour les locaux industriels et commerciaux (c'est un petit budget, mais qui nécessite notre attention, parce qu'il y a là-dedans des opérations qui restent un petit peu fragiles). Voilà, mes chers collègues, Madame la Présidente, ce que je pouvais dire à ce stade. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je vous propose d'ouvrir la discussion collective. Guillaume Richard. »

**M. Richard :** « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. J'ai très attentivement écouté Pascal Bolo, qui parle de "marge de manœuvre" sur l'excellente gestion, qui dit que notre signature est recherchée, que tout cela est parfaitement conforme à notre prévision. On a l'impression à vous écouter, Pascal Bolo, que les banques de l'Europe entière vous appellent pour vous supplier d'endetter la Métropole. La réalité est plus simple : on augmente la dette de 400 millions d'euros en 2 ans. Ce débat d'orientations budgétaires met en réalité en lumière quelque chose de beaucoup plus préoccupant, c'est que la dette continue de progresser, elle progresse plus rapidement, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter, tandis que les économies ne viennent pas. De fait, on ne voit aucune orientation réelle. En 2 ans, l'endettement augmente encore et encore, et portera la capacité de désendettement à plus de 7 ans fin 2026 (on est à 6,5 en fin d'année, certainement 7 ans l'année prochaine). Je ne dirais pas, Pascal Bolo, que vous m'avez tout appris, mais si j'ai retenu une chose de vous, c'est que vous nous avez toujours appris à être très prudents sur cette fameuse frontière des 7 ans. 7 ans est le chiffre de la limite. Là, la limite est atteinte, et c'est à ce moment-là, justement que l'on doit faire très attention à notre endettement, même pour investir.

Ce n'est pas uniquement le niveau d'investissement qui explique cette évolution de la dette, c'est aussi le poids du fonctionnement : près de 1 milliard d'euros en 2026, encore en hausse de 2 %, alors que les recettes stagnent – vous l'avez dit – à plus 0,4 % seulement. Et encore, je trouve que vos chiffres sont très positifs, et avec assez peu de marge de manœuvre, puisque l'on sait qu'une grande partie des recettes de la Métropole viennent des entreprises. On sait que la situation, certes au national, est complexe, mais on sait aussi qu'au regard de votre volonté de taxer encore plus les entreprises, les choses risquent d'être encore plus difficiles. Surtout, au milieu de tout cela, je n'aperçois aucune économie de votre part.

Comme je le disais, la marge de manœuvre se réduit, l'épargne nette recule, je viens d'en parler, et une grande partie des projets sont financés par la dette. En plus, le nouveau chiffre qui m'inquiète et qui augmente, ce sont les frais financiers : encore + 3 millions d'euros entre 2025 et 2026. Tout cela cumulé me fait penser que l'on a de moins en moins d'autofinancement, on sent même que ce n'est pas forcément le but recherché. Je trouve cela compliqué. Pour moi, ce budget n'est pas un budget de continuité, ce n'est pas le cap que décrit Pascal Bolo, c'est davantage une dérive, une dérive que l'on dénonce depuis un certain nombre d'années, et dont la trajectoire malheureuse se confirme et nous inquiète. Je crois qu'une collectivité bien gérée, elle anticipe, et qu'une collectivité moins bien gérée, elle s'endette, et c'est le choix que vous avez fait. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Robin Salecroix. »

**M. Salecroix :** « Bonjour à tous, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, chers collègues. On débat effectivement aujourd'hui de nos orientations budgétaires dans un contexte politique, cela a été rappelé, des plus tendus. Le Premier ministre Lecornu, fidèle parmi les fidèles d'un macronisme à bout de souffle,

n'annonce aucune inflexion majeure quant aux purges budgétaires initialement prévues de plus de 44 milliards d'euros par l'éphémère François Bayrou. Dans ces 44 milliards, plusieurs milliards concer-raient les collectivités locales, et les intercommunalités aussi, pourtant, nous le savons tous ici, nullement responsables du déficit de l'État, nourri, rappelons-le, par une baisse de recettes structurelles pour répondre à la fameuse politique de l'offre tant vantée par les libéraux de toutes obédiences. Aiguillé en cela par la droite, l'extrême droite et le patronat, l'exécutif reste sourd aux attentes populaires exprimées encore ce matin dans la rue ou lors des journées de grève des 10 et 18 septembre dernier.

Pendant ce temps, les Français voient leurs fins de mois devenir chaque jour plus compliquées, les inégalités se creuser, les plans sociaux se multiplier, de l'industrie en passant par le commerce, expliquant à juste titre, le désir de justice fiscale et sociale qui s'exprime partout dans le pays. Face à ces orientations mortifères, notre majorité de gauche, cela a été rappelé par Pascal, a fait un choix clair et assumé : investir. Investir pour notre avenir, investir pour nos habitants, pour préparer notre territoire aux nécessaires transitions d'aujourd'hui et de demain. Cela s'illustre notamment par le déploiement de 250 millions d'euros pour les mobilités, 70 millions d'euros pour l'eau et l'assainissement, parce que protéger notre ressource vitale est une priorité, et 40 millions d'euros aussi pour les déchets. C'est aussi un effort massif pour relancer le logement social et très social, alors que tant de familles attendent une solution digne et que le pouvoir en place reste toujours aussi aphone sur le sujet. Dans le même temps, nous continuons de soutenir la vie associative, culturelle et sportive, alors que d'autres collectivités comme la Région taillent dans les aides et fragilisent de nombreux acteurs. Car nous savons d'où viennent les attaques : les droites, qu'elles soient à Paris ou ici, dans notre Région, préfèrent casser plutôt que construire. La Cour des comptes et Madame Morançais s'en prennent même désormais aux fleurons et atouts de notre région, qui pourtant font vivre l'économie locale et préparent justement l'avenir industriel de notre territoire, à l'image du grand port maritime encore tout récemment.

Eh bien nous, nous sommes du côté de celles et ceux qui travaillent, pas du côté de ceux qui spéculent et proposent comme unique horizon la régression sociale. Nous sommes résolument du côté de l'avenir avec nos politiques publiques offensives que je viens d'évoquer, ou encore avec notre soutien à des projets structurants pour l'avenir de notre bassin d'emploi, comme par exemple avec le projet Eole pour l'assemblage d'éoliennes offshore. Là où d'autres rêvent de plans sociaux, nous défendons l'innovation, la transition écologique et l'emploi industriel de demain. C'est cela le sens de nos choix, Monsieur Richard. L'austérité détruit, l'investissement construit, et à la fin du mandat, ce sont 3,4 milliards d'euros investis, et des embauches aussi pour renforcer nos moyens humains affectés aux mobilités, aux espaces publics, à l'eau, l'assainissement ou la transition écologique. 3,4 milliards d'euros au service de nos habitants, donc, en assumant effectivement, Monsieur Richard, une dégradation mesurée de nos indicateurs financiers. Nous combattrons toujours les logiques comptables qui sont les vôtres et qui, sous le sceau de la vertu budgétaire, contribuent à léguer à nos enfants une dette particulièrement mortifère, certes peu visible dans les tableurs Excel, mais particulièrement significative dans nos vies quotidiennes, celles de services publics et d'infrastructures dégradés.

Et Monsieur Richard, quand je vous entends parler du poids du fonctionnement sans jamais parler des femmes et des hommes du service public qui œuvrent au quotidien, justement pour répondre aux besoins de nos habitants, cela me laisse pantois. Où souhaitez-vous, Monsieur Richard et vos amis, sabrer dans le service public ? Sabrer dans les embauches ? Sabrer dans ceux qui font la ville d'aujourd'hui et de demain ? D'ailleurs, on vous entend très peu parler des responsabilités de l'État, qui viennent mettre justement en difficulté nos budgets de fonctionnement. Donc nous, nous ne faisons pas ce choix, nous faisons le choix inverse : des orientations budgétaires offensives, des investissements massifs, utiles, solidaires qui profitent à toutes les communes de la Métropole et tous nos habitants. Je vous remercie de votre attention. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Marlène Collineau. »

**M<sup>me</sup> Collineau :** « Merci. Bonjour à toutes et à tous. La présentation de Pascal Bolo exprime en réalité une chose toute simple, et n'en déplaise à Guillaume Richard : la bonne gestion est du côté de la gauche. Elle est du côté de la gauche quand, contre vents et marées, sans date ni certitude sur le contenu du prochain projet de loi de finances, sans date ni certitude sur l'effectivité même ni la mise au travail d'un éventuel gouvernement, nous gardons le cap du projet de mandat. Malgré le contexte national et les choix du gouvernement démissionnaire de faire payer aux collectivités locales la dette qu'il a lui-même creusée – cela vient d'être rappelé par Robin Salecroix –, nous maintenons en effet un niveau de service élevé et des investissements conséquents.

La bonne gestion est de notre côté quand nous maintenons, par exemple, notre dispositif métropolitain d'aide à la rénovation énergétique, quand d'autres les suspendent ; quand nous accompagnons la produc-

tion de logements, quand d'autres fonctionnent les offices publics de l'habitat, avec un plan de relance qui porte ses fruits : plus de 6 000 logements débloqués, un travail qui continuera l'an prochain. Bref, nous ne nous plions pas au discours désastreux du renoncement, ce discours du renoncement porté par Emmanuel Macron à la tête de l'État, par Christelle Morançais à la Région, et par Monsieur Richard, à l'instant, sur les bancs de l'opposition. Ce discours du renoncement dont les conséquences nous conduiraient demain à pire situation qu'aujourd'hui. Abandonner les enjeux écologiques et sociaux, aujourd'hui, c'est condamner une part majeure de la population, la moins aisée, à un avenir incertain, injuste, quand ce n'est pas tout simplement insupportable.

La bonne gestion est du côté de la gauche aussi quand nous revendiquons d'une même voix la justice fiscale, comme le font les organisations syndicales et les manifestants qui, aujourd'hui encore, étaient dans les rues pour dire : "Plus de justice fiscale, plus de justice sociale". Quand nous demandons d'une même voix que soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la proposition de loi Autain-Sas, qui porte la taxe Zucman dont l'objet est de taxer à hauteur de 2 % par an les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros, c'est-à-dire environ 1 800 personnes en France, non pas pour les étrangler, comme on peut l'entendre sur certains plateaux télé, mais simplement pour qu'ils soient traités à égalité de la population.

La gestion saine, efficace, recherche des recettes, propose des dépenses utiles. Elle n'a ni peur de la dette ni ne l'encense, elle sait qu'il existe des objets d'intérêt général, des services publics qu'il faut défendre, et oui, en assumer les coûts. La mise à contribution arbitraire et injuste du budget de la sécurité sociale ou des collectivités par le gouvernement démissionnaire, alors même qu'il est tétanisé devant un meeting du MEDEF, nous interpelle. Ici, nous voulons continuer à construire les projets pour lesquels nous avons été tout simplement élus, chacune et chacun dans nos communes, et évidemment, à l'échelle intercommunale, le projet métropolitain, dont les services sont devenus essentiels, car ils sont le quotidien de la population : logement, déchets, transports, eau.

Enfin, la présentation de Pascal Bolo met en avant un point majeur, il l'a dit : le réajustement du pacte financier au bénéfice des communes. Il vient exprimer ici la nécessaire solidarité entre nous, dans un moment que je viens de décrire. Cela dit aussi quelque chose des valeurs qui nous guident : justice et solidarité ; justice et solidarité au service des 680 000 habitants de la Métropole. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Erwan Bouvais. »

**M. Bouvais :** « Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Vice-président, pour cette présentation. Puisque nous parlons ici des orientations budgétaires pour notre prochain budget, j'aimerais que nous ayons en tête un élément d'attention sur le pacte financier qui unit la Métropole et nos différentes communes. Je pense plus particulièrement à l'attribution de compensation et à son mode de calcul. Je sais très bien que le sujet est sensible, mais la clé de répartition est restée figée dans le passé métropolitain, alors que nos 24 communes ont évolué sociologiquement et économiquement. Par exemple – et je sais que je vais heurter certains maires ici présents, mais tant pis –, comment justifier auprès de nos concitoyens qu'en 2026, la commune de La Chapelle-sur-Erdre ne touchera de Nantes Métropole "seulement" 1 318 000 euros, alors que pour un nombre d'habitants comparable, Carquefou touchera 9 millions d'euros, Bouguenais 5,6 millions d'euros, et Couëron 3,4 millions d'euros. Il est évident qu'une partie de ces écarts est totalement explicable et totalement défendable, mais il faut réviser, actualiser les critères pour que les communes aujourd'hui perdantes soient davantage soutenues, tout en limitant bien sûr l'impact pour les communes qui pourraient perdre de l'argent. Nous parlons souvent du jeu à la nantaise : il me semble que nous pourrions collectivement travailler dans cet esprit sur les futurs budgets, pour plus de justice financière entre nos communes. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Fabien Gracia. »

**M. Gracia :** « Madame la Présidente, chers collègues, qui aurait pu prévoir le dérèglement climatique, les canicules, les inondations, la chute de la biodiversité ? Qui ? Les scientifiques qui ont travaillé sur le sujet, et avec ces scientifiques, les élus et les habitants qui les écoutent. En revanche, qui pourrait prévoir les orientations budgétaires des mois et de l'année à venir ? C'est beaucoup plus compliqué. Dans le contexte rappelé par la Présidente et le Vice-président, à peu près personne ne peut prévoir les orientations budgétaires. C'est pourquoi, au nom du groupe Écologistes et Citoyens, je remercie vivement les services qui travaillent dans ce contexte, à peu près à vide, avec beaucoup d'hypothèses, et peut-être avec parfois le sentiment de travailler inutilement. Non, je ne crois pas qu'ils travaillent inutilement, merci à elles et eux.

Débat d'orientations budgétaires, donc. Que le terme "d'orientation" est peu approprié dans ce contexte de flou gouvernemental, de brouillard, pour reprendre les termes de Pascal Bolo. Sur quelles perspectives nationales débattre des orientations budgétaires locales ? Quasiment aucune, il n'y a pas de perspective, seu-

lement la promesse d'un premier Ministre sans gouvernement, sans ministre. Cette promesse, c'est celle de l'austérité budgétaire pour les habitants, pour les services publics, et pour les communes et les intercommunalités, alors que ces mêmes collectivités ne sont en rien responsables des dérives budgétaires de l'État.

Dans un tel contexte d'instabilité et d'incertitudes nationales, seules restent au niveau local, d'un côté la prudence budgétaire, et de l'autre la sécurité offerte par les politiques publiques locales qui, elles, sont des garanties et des repères pour les populations. Les préoccupations de ces populations sont nombreuses et clairement énoncées. Elles s'expriment dans chaque mairie, dans chaque CCAS, dans chaque pôle de proximité de la Métropole, et dans les manifestations également : voyons le nombre de personnes mobilisées les 10 et 18 septembre derniers qui expriment leurs inquiétudes, parfois leur colère, mais surtout leurs besoins, à commencer par le besoin d'être écouté. Pourtant, malgré ces mobilisations, malgré les remontées de la population, le gouvernement est toujours en mode "gestion des affaires courantes", et le Premier ministre annonce le maintien de politiques rejetées par une large partie de la population.

Les citoyens et les citoyennes demandent plus de justice fiscale. 86 % se déclarent favorables à la taxe Zucman, et on leur répond que les milliardaires créent de la richesse. Quelle honte ! Les milliardaires ne créent pas la richesse, ils se l'accaparent avec le soutien de certains et de certaines. La richesse est une création collective. Sans route, sans train, sans éducation ou formation, et surtout sans travailleur, pas de richesses créées. Les citoyens, par ailleurs, dans une immense majorité, demandent des retraites dignes. Ils ne sont pas entendus : la réponse, c'est 2 ans de plus. Les citoyennes et les citoyens demandent des services publics de proximité avec des humains pour les accompagner, et le gouvernement répond : numérisation et suppressions de postes de fonctionnaires.

À l'instabilité nationale, nous répondons par la stabilité, voire le développement de services publics locaux, tout en maintenant les investissements d'avenir. La stabilité des politiques publiques de la Métropole est une nécessité : pour les habitants d'abord, mais aussi pour les acteurs économiques qui ont besoin de visibilité, pour les associations dont l'activité ne peut être suspendue aux aléas de suppressions brutales de subventions. Habitants, habitantes, acteurs économiques, associations, communes et intercommunalités ont besoin de perspectives pluriannuelles. Notre collègue Anthony Berthelot l'a rappelé très clairement lors du dernier Conseil : dans nos villes, les budgets sont pensés de manière pluriannuelle, et nous ne pouvons pas arrêter les projets lancés. Avec nos derniers gouvernements, sur le volet budgétaire, les règles changent sans cesse. Des moyens sont annoncés, puis retirés. Heureusement, nous agissons malgré l'incertitude, nous offrons des perspectives à tous ces acteurs qui ont besoin de stabilité. Le groupe Écologistes et Citoyens aura l'occasion de l'évoquer durant ce Conseil, nous assumons que nos priorités soient plus de mobilités douces, plus d'achats responsables, plus d'égalité et d'accessibilité, et plus de logements abordables. Nous répondons ainsi aux besoins fondamentaux de la population : santé, logement, mobilité, et ainsi, nous créons de la sécurité pour les habitantes et les habitants. Merci pour votre écoute. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues. C'est vrai que cela a été rappelé par un certain nombre de collègues : le brouillard est épais, ce qui complique évidemment les prévisions pour les collectivités locales. Il ne faut quand même pas oublier que la pompe à brouillard est largement entretenue par votre majorité, Madame la Présidente, qui fait pour créer et même faire durer l'instabilité au niveau national. Pascal Bolo, qui est notre pompier en chef, sait qu'il n'y a pas de fumée sans feu, et donc je pense qu'il faut avoir un peu de cohérence entre ce que vous dites ici et ce que vous pouvez dire au niveau national. Cette période troublée pose aussi problème parce que vous avez décidé de modifier le calendrier budgétaire cette année. Évidemment, il y a des élections dans quelques mois et vous avez sans doute souhaité pouvoir communiquer sur ce budget de 1,8 milliard d'euros que vous présentez en décembre, avec deux mois d'avance sur le calendrier habituel. Tout cela vient évidemment poser un certain nombre de questions, parce qu'effectivement, on manque de visibilité.

Qu'est-ce que l'on sait quand on se parle aujourd'hui, le 2 octobre 2025 ? D'abord, on sait que la situation budgétaire est relativement bonne – je dis bien "relativement" grâce aux multiples atteintes au pouvoir d'achat que vos collègues et vous-mêmes avez voté dans la majorité. Tout à l'heure, Robin Salecroix semblait très ému des atteintes au pouvoir d'achat faites par les autres collectivités locales, mais *a priori*, ici, cela lui pose moins de questions. Quand il s'agit d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de créer un impôt nouveau, la Gemapi, d'augmenter l'ensemble des tarifs sur l'ensemble des services métropolitains, il est beaucoup moins ému. On sait aussi que la Métropole continue, c'est le cas depuis de très nombreuses années, de vivre au-dessus de ses moyens. La Métropole dépense toujours plus que les recettes qu'elle perçoit. C'est le cas sur son budget principal, c'est le cas aussi sur les budgets annexes. Je vais prendre le budget des transports où Pascal Bolo nous répète à longueur de débat d'orientations budgétaires

taires : "Vous verrez, mes chers collègues, l'année prochaine, le versement mobilité suffira à porter le budget transport". On voit, une fois encore dans les orientations qui nous sont présentées aujourd'hui, que ce qui était prévu pour 2026 ne se réalisera pas, et qu'il faudra une nouvelle contribution du budget principal sur le budget annexe des transports. On sait aussi que cette situation budgétaire se dégrade. L'épargne brute diminue de 14 %, l'épargne nette chute de 30 %, et la dette augmente de 16 % pour frôler les 800 millions d'euros.

Sur les investissements, on en sait, là aussi, assez peu dans le détail, même si on a bien compris qu'au moins sur le premier trimestre, on serait dans la continuité. Il y a donc peu de chances, voire aucune, que nos habitants circulent plus facilement, que nos habitants aient des transports à l'heure avec une information voyageur fiable, que nos habitants puissent trouver un logement, qu'ils soient éligibles au logement social, qu'ils veuillent devenir propriétaires ou qu'ils imaginent investir pour préparer l'avenir. Pascal Bolo disait tout à l'heure qu'il faut construire. Oui, c'est une réalité, il faut construire, mais l'autre réalité c'est qu'ici on construit moins que dans les autres métropoles, on construit moins que dans les grandes villes de France, tout simplement par des décisions qui ont été prises par votre majorité, et notamment depuis 2019 avec le vote et l'adoption du nouveau plan local d'urbanisme métropolitain. Il y a donc peu de chances, voire aucune, que nos habitants voient les aménagements minéraux reculer au profit d'un vrai retour de la nature en ville, que nos habitants voient des projets attractifs émerger pour attirer de nouvelles entreprises, voient des actions permettant à notre centre-ville de redevenir sûr, accessible et attrayant.

J'ai bien entendu aussi les leçons de Robin Salecroix, qui nous dit à la fois "il faut combattre l'austérité", et qui, là aussi, avait la larme à l'œil quand il évoquait le niveau abyssal de la dette. Je suis toujours très étonné de ce double discours. La France n'a jamais autant dépensé, jamais. La France n'a jamais été aussi endettée, jamais. Et pourtant, qui peut dire ici que notre système de santé fonctionne ? Qui peut dire ici que notre école est performante ? Je crois que défendre les services publics, défendre les agents publics, c'est accepter que ces services publics évoluent, qu'ils se transforment, pour qu'ils soient plus protecteurs et plus performants. Mais à vous entendre, mes chers collègues, je crains que ce ne soit pas pour tout de suite. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Quelques éléments de réponse. J'avoue que je suis toujours un peu gêné quand je vois des gens que je suppose être raisonnables, capables de calculer, être victimes de ce que l'on pourrait appeler "l'illusion budgétaire", en nous disant : "L'investissement, c'est bien, les dépenses d'investissement, c'est bien, les dépenses de fonctionnement, ce n'est pas bien". Je suis désolé, je vais prendre un exemple : Julien Bainvel a parlé des transports en commun. Quand, à la demande des élus de toutes sensibilités politiques, y compris la vôtre, nous ouvrons de nouvelles dessertes, quand nous devons acheter des rames de tramway, des bus, des e-busway pour assurer ces dessertes – donc de l'investissement –, nous devons également les faire rouler, et pour les faire rouler, il faut des conducteurs, et il faut également de l'énergie. L'énergie et les conducteurs, figurez-vous que cela fait partie des charges de fonctionnement. En fait, l'investissement nourrit et alimente le fonctionnement. Si on fait plus d'investissement, on aura nécessairement plus de dépenses de fonctionnement. Faire croire le contraire est intellectuellement et économiquement faux.

Cela me paraît quand même relativement important à rappeler, d'autant plus que quand on se désole des six années et demie – pour faire simple – de capacité de désendettement de la Métropole, on a le droit de regarder les huit années et demie d'une autre grande collectivité à laquelle appartient un certain nombre d'entre vous ici : je parle de la Région. Du coup, effectivement, on peut se dire que donner des leçons de gestion quand on siège dans une collectivité qui n'est pas forcément mieux placée, c'est un peu difficile et discutable. D'autant que celle-ci, pour arriver à ce résultat, procède à ce que l'on pourrait appeler "une purge profonde" dans un certain nombre de soutiens aux structures locales qui travaillent pour un public local – je pense en particulier aux missions locales – et qui travaillent pour de l'activité locale : je pense à toutes les associations et les structures culturelles qui se produisent – pardon –, qui se produisaient dans notre région, et je pense aussi à l'emploi local qui était soutenu et accompagné. Ceci est très mal. Honnêtement, j'ai rencontré pas mal de structures associatives qui sont en grande souffrance, qui ont fermé leurs portes pour certaines, on le voit d'ailleurs assez régulièrement dans la presse, parce que ces économies, qui pourtant n'amènent pas de brillantes performances en matière de gestion financière et budgétaire, font très mal.

À un moment, je veux bien que l'on vienne nous donner des leçons, mais je vous invite quand même à regarder aussi les faits. Les faits, c'est qu'en 2017, la dette publique représentait 100 % du PIB. Aujourd'hui, on n'est pas loin des 114 %. Je veux bien que les amis de Bruno Le Maire, d'Édouard Philippe et d'un certain nombre viennent nous expliquer que la France va mieux et qu'elle est mieux gérée, mais franchement, il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser. Je pense que l'on pourrait se dispenser de ce type de démarches et de réflexions quand on regarde les faits et uniquement les faits. Je ne suis pas dans la supputation, je ne suis

pas dans l'invective, je ne suis pas dans la comparaison malencontreuse, je suis dans l'observation des faits et uniquement des faits. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Anthony Berthelot. »

**M. Berthelot :** « Merci, Madame la Présidente. C'est pour rectifier quelque chose qui a été dit tout à l'heure concernant l'endettement. Pour nos collectivités locales, l'endettement n'est pas un signe de mauvaise gestion, je tiens à le rappeler, parce que l'endettement est un outil qui nous est indispensable pour financer nos investissements, et qui vient aussi reconstituer nos fonds de roulement. Notre endettement ne vient pas nourrir notre fonctionnement, c'est bien la différence avec l'État. Je trouve que c'est un danger ici de mettre en comparaison la dette nationale et la dette de nos collectivités, qui ne sont pas du tout du même ressort. Je voulais en tout cas rectifier cet élément. On la rembourse, le remboursement de la dette est compris dans nos charges de fonctionnement.

Je voulais exprimer aussi mes inquiétudes en tant que maire et en tant que membre de ce Conseil métropolitain, car depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, nos communes et notre métropole ont des charges qui augmentent malgré elles. Je pense aux missions nouvelles qui nous sont transférées, avec des compensations toujours inférieures à leur coût réel. On a été nommé "organisation de la petite enfance", et quand on voit le niveau de remboursement sur cette compétence qui nous a été transférée, ce n'est pas à la hauteur des enjeux et des attentes des habitants. Je pense aussi aux charges de personnel décidées seules, qui sont sans aucune concertation, sans aucune compensation, au point d'indice des fonctionnaires – cela a été dit –, aux cotisations retraite, à la prévoyance, aux décrets d'application qui arrivent à l'été pour des applications un peu hasardeuses, concernant notamment la mutuelle. Je pense aussi aux charges DILICO, le plan DILICO qui, pour la première année, est sûrement reporté d'une année. En plus, par-dessus, on nous ponctionne 10 %, ce n'était pas la règle de départ, donc on change aussi les règles au cours du jeu.

À ces charges s'ajoute une contraction des recettes. Je le dis ici, on n'a plus d'autonomie fiscale, et cela ne nous permet plus d'avoir les leviers de nos politiques publiques. On nous a donné des compensations, Pascal l'a dit, et à chaque fois, elles disparaissent au fur et à mesure. Cela impacte clairement nos politiques publiques. Par ailleurs, les dotations de l'État aussi – je l'ai évoqué la fois dernière – diminuent : le fonds vert, la DSIL pour nos collectivités qui sont engagées dans la décarbonation... On n'est plus en capacité de mettre en œuvre nos projets. Moi, c'est 700 000 euros – je l'ai dit la fois dernière – sur un restaurant scolaire. On a construit notre projet dans les règles du jeu de l'État, et bim, au 1<sup>er</sup> janvier, on change d'annuités, changement de règles. Le projet sort de terre, et là, l'État dit : "Non, on ne participera pas, parce que l'on n'a plus de budget pour cette année". Comment va-t-on faire demain ? On ne peut pas avancer comme ça, Fabien l'a dit. C'est vrai que l'on a des programmations pluriannuelles d'investissement, nos projets sont construits dans le temps, mais on ne peut pas avoir des règles du jeu qui changent chaque année, à chaque annuité, à chaque gouvernement, sachant que l'on en a beaucoup. En tout cas, on a besoin de beaucoup plus de stabilité.

Quand on additionne tout cela, on demande de plus en plus aux collectivités, avec de moins en moins de moyens, et surtout, de moins en moins d'autonomie. Tout cela sans se soucier de nos projets, sans se soucier de notre capacité à faire, de nos engagements pris auprès de nos concitoyens. Pour moi, c'est du mépris, et cela abîme clairement notre démocratie, d'autant que ces choix sont chaque fois unilatéraux. L'État augmente nos charges de fonctionnement, et ensuite, nous sommes accusés de mauvaise gestion. Cela a encore été redit dans cette assemblée par nos oppositions, on nous accuse d'être dépensiers et d'être responsables de la dette française. C'est scandaleux !

Sur le terrain, quelle est la conséquence ? La conséquence, c'est que nous, maires, on s'adapte comme on le peut. Les règles du jeu nous tombent dessus, bien souvent après que les budgets aient été construits. Si on avait attendu encore, on aurait peut-être d'autres règles qui viendraient à suivre. Nous n'avons aucune visibilité, cela a été dit. Pourtant, gouverner, c'est prévoir. Comment agir dans ce flou ? Ce sont nos services publics qui sont en balance, à chaque fois, pour maintenir une capacité d'autofinancement raisonnable. Je vous le dis, les marges se resserrent, ceci alors que nos populations attendent toujours plus de nos collectivités. C'est un grand paradoxe. Nous, maires, on s'interroge, on en discute entre nous. Que fait-on ? On enlève un aliment de la restauration scolaire ? On supprime une école de musique ? On réduit les créneaux à la piscine ? On supprime certains services ? De l'autre côté, on a aussi notre part à prendre dans les bifurcations écologiques, dans la décarbonation de nos bâtiments, dans leur accessibilité pour répondre aussi aux lois. Il y a le décret tertiaire, la loi ASAP, et on est pleinement engagés dans ces combats. Sauf que derrière, il y a un dilemme. C'est ce que l'on est en train de regarder aujourd'hui. Que fait-on ? On tape massivement dans notre épargne, avec une difficulté, on le sait, pour la reconstituer (d'autant plus que si on vous écoute,

il ne faut pas emprunter). On reporte nos investissements, mais c'est reporter la charge sur les générations futures. J'entends beaucoup de discours : "On pense à nos enfants", mais c'est aujourd'hui qu'il faut penser aux enfants. Donnons-nous les moyens de construire cette société face à cette urgence climatique, face à cette injustice sociale. On a une précarité qui grandit en France, chacun a besoin de retrouver sa place. Je crois, j'en suis certain et convaincu, que le maillon le plus essentiel dans cette mécanique, c'est le maillon local. J'en appelle en tout cas à ce que nos communes et nos intercommunalités soient reconnues à leur hauteur et qu'on leur donne une vraie place dans cette démocratie, et que l'on atteigne enfin une vraie décentralisation. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Matthieu Annereau. »

**M. Annereau :** « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Merci, Monsieur le Vice-président, pour la présentation détaillée de ces orientations budgétaires, et merci également aux services, aux agentes et agents dont le travail a permis de compiler toutes ces données, on l'oublie trop vite. Pour répondre sur ce point précis à Robin Salecroix, qui souhaite régulièrement mettre face à face les agentes et les agents, les ressources humaines n'est pas un sujet que l'on regarde uniquement sur le levier du nombre, de la quantité d'agents. C'est également les évolutions de carrière, c'est également les budgets de formation, c'est également le maintien dans l'emploi, et également les salaires. Oui, tous ces sujets que vous n'évoquez pas. Vous évoquez le nombre d'agents, mais le bien-être au travail, les évolutions de carrière, la formation... Je vous ai laissé parler, j'aimerais bien pouvoir le faire également, si c'est possible.

Pour revenir sur ces orientations budgétaires qui sont majeures, puisque ce sont les dernières de ce mandat, nous sommes inquiets pour des raisons qui ont déjà été évoquées. Inquiets, puisque les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 2 %, et que dans le même temps, il y a une très forte augmentation également des investissements. Il faut investir, c'est important, on le dit régulièrement, mais il faut savoir raison garder. Vous nous projetez des investissements à 830 millions d'euros pour 2026. Est-ce que nous avons les moyens de les faire, surtout des investissements tous azimuts ? On a du mal à lire dans vos projections des priorités sur telle ou telle thématique. C'est un peu de saupoudrage partout, mais on arrive du coup à ces 830 millions d'euros difficilement supportables par la collectivité, puisqu'en effet, la capacité de désendettement augmente fortement : 6,4 années en 2025, et les projections en 2026 nous rendent très inquiets. Une dette à 1 960 euros par tête, par habitant en 2025 : on va dépasser allègrement les plus de 2 000 euros par habitante et habitant en 2026. Toutes ces dépenses grèvent très clairement les marges de manœuvre pour l'équipe qui remplacera la gestion, la gouvernance de la Métropole sur le prochain mandat.

Très rapidement également pour dire que je suis très étonné du tacle gratuit du maire de Saint-Herblain vis-à-vis d'un de ses nouveaux arrivants, d'un nouveau herblinois, Pascal Bolo, sur la capacité de désendettement du Département. Visiblement, pour un professeur d'économie, il n'a pas bien vérifié ses chiffres. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laurence Garnier. »

**M<sup>me</sup> Garnier :** « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Juste un mot rapide. D'abord, pour compléter les propos du maire d'Indre, Anthony Berthelot, que je viens d'écouter attentivement et qui, je crois, Monsieur le Maire, a oublié de parler du Département. Je lisais comme vous dans Ouest-France ce matin que le Département se retirait, se désengageait, en tout cas à court terme, de l'aide qu'il accorde aux communes de la Loire-Atlantique. Évidemment, il y a des contraintes budgétaires, on est complètement d'accord. Pour autant, annoncer en septembre à certaines communes, qui ont parfois quelques millions d'euros de budget annuel dans certaines communes rurales du territoire, quand nous nous jonglons – le terme est peut-être un peu léger –, quand nous avons à gérer plusieurs centaines de millions d'euros, et quand le Département de la Loire-Atlantique a voté en février dernier un budget qui dépasse les 1,5 milliard d'euros, je ne sais pas si c'est très respectueux des communes de la Loire-Atlantique, en particulier celles qui ont de petits budgets et pour lesquelles les aides du Département sont essentielles. Je voulais quand même le rappeler, parce que l'on a beaucoup parlé de collectivités, mais je n'ai pas entendu parler, curieusement, du Département aujourd'hui.

Par ailleurs, je voulais aussi vous dire, mes chers collègues, que je débattais hier avec une sénatrice socialiste qui reconnaissait volontiers la nécessité de faire des économies et d'amplifier l'effort qui doit être fait pour préserver nos finances publiques. C'était une sénatrice socialiste, elle l'est d'ailleurs toujours, et j'entends aujourd'hui le contraire dans la bouche d'un certain nombre d'élus de cette tendance. Je sais bien que vous n'êtes pas à une contradiction près, mais je crois que c'est dommage, parce que le déficit et la dette du pays, c'est l'affaire de tous. Certains ont parlé de nos enfants et de nos petits-enfants : c'est précisément pour eux que nous souhaitons assainir les finances de l'État. Voilà ce que je voulais simplement

dire. Vraiment, je regrette, parce que l'on n'entend pas la même chose de la part de tous les élus au niveau national, que vous n'ayez pas un discours de responsabilité face au déficit public et à la dette de l'État, comme peuvent l'avoir, je le redis, un certain nombre de responsables politiques de gauche dans notre pays. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. J'ai deux deuxièmes demandes d'intervention, donc je demanderai aux orateurs de faire relativement synthétique : Guillaume Richard, puis Robin Salecroix. »

**M. Richard :** « Je voulais juste m'inquiéter des propos de Monsieur Afilé, qui dit : "On investit". Là, on est tous d'accord. Donc quand on investit, on a des coûts de fonctionnement qui augmentent, on est d'accord, donc on s'endette. C'est là où nous ne sommes pas d'accord, parce que l'on ne peut pas continuer de s'endetter pour des coûts de fonctionnement, c'est hyper dangereux. C'est exactement ce que vous avez dit, je pense que l'on peut reprendre vos propos : vous avez dit que c'est parce que l'on avait investi que les coûts de fonctionnement avaient augmenté. Certes, mais en attendant, aujourd'hui, on est dans une situation où l'on emprunte pour les coûts de fonctionnement. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. »

**M. Salecroix :** « Monsieur Richard, on ne va pas vous faire l'affront de faire un petit rappel de comptabilité publique sur l'endettement entre le budget de fonctionnement et d'investissement, quoique c'est presque tentant avec cette dernière intervention. J'ai plutôt suivi le début des interventions des élus de l'opposition, avec finalement cette bonne vieille droite, incarnée par Monsieur Richard qui nous a parlé d'austérité à tout bout de champ, qui nous a parlé de baisse des dépenses, qui nous a presque parlé d'un plan social à mettre en œuvre sur le budget de fonctionnement, tant nous embaucherions trop ou nous augmenterions les salaires de nos agents. Effectivement, nous sommes fiers d'avoir activé – et Aïcha Bassal le sait mieux que moi – le levier, par exemple, du régime indemnitaire. Pour autant, vous avez un petit problème de cohérence, parce que juste après l'intervention de Monsieur Richard, il y a l'intervention de Monsieur Bouvais qui nous dit qu'il faudrait dépenser plus, notamment pour venir soutenir les communes. Il faut peut-être se mettre d'accord entre vous. On est à votre disposition pour contribuer à un peu de team building au sein des élus de la minorité pour vous mettre d'accord entre vous. Faut-il dépenser plus ? Faut-il dépenser moins ? Fonctionnement ou investissement ? On s'y perd, et je crois que ce sont les habitants de notre Métropole qui peuvent constater le peu de sérieux de vos propos.

Et puis finalement, Monsieur Bainvel, Monsieur Richard et tous les autres qui sont intervenus, vous n'êtes clairement pas du côté non plus des entreprises de nos territoires, parce que vous savez que ces investissements massifs contribuent, notamment dans cette période morose économiquement, à venir justement remplir les carnets de commandes des entreprises du territoire, pour des emplois non délocalisables, et qui contribuent justement à la mise en œuvre des transitions écologiques et sociales de nos territoires. Même sur ce que vous êtes censés défendre, vous n'êtes pas bons, mes chers collègues, je suis navré de vous le dire.

Et puis, Monsieur Bainvel, je vous invite à lire un rapport, une commission d'enquête sénatoriale qui a été notamment présidée par Monsieur Rietmann – qui, je crois, n'a pas sa carte au parti communiste français, mais plutôt dans votre partie, Les Républicains –, et qui pointait du doigt les causes du déficit budgétaire, du déséquilibre budgétaire de la nation, avec notamment le premier poste de dépense de l'État qui est celui des aides aux entreprises sans aucune contrepartie. Près de 211 milliards d'euros sont fléchés tous les ans en direction des entreprises de notre pays, y compris les très grands groupes. Je vous le dis ici, Monsieur Bainvel, cela a aussi des impacts sur notre propre territoire. Demain, je sais que nous serons nombreux – et j'y serai – à Indre pour venir soutenir les salariés d'Arcelor qui se battent contre un plan social, y compris avec des aides de l'État qui sont venues remplir les poches de Monsieur Mittal. Vous le voyez, Monsieur Bainvel, ce sont les résultats de votre politique et de ceux que vous soutenez. Donc oui, nous, à gauche, nous serons toujours du côté des agents, des salariés et des familles populaires. On va continuer la bataille, ne vous en déplaise. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Bertrand Afilé. »

**M. Afilé :** « Je suis un peu navré, je n'avais pas forcément prévu d'intervenir en tant que prof de sciences économiques, mais il paraît que la pédagogie, c'est l'art de la répétition, donc je vais répéter. Je vais répéter qu'ici, tous les élus demandent des services nouveaux, que l'on desserve de nouvelles destinations en transport en commun, que ceci nécessite des investissements, et que les investissements réalisés nécessitent de la dépense de fonctionnement en salaires, notamment en entretien, en énergie, et donc nécessairement, l'investissement amène du fonctionnement. Je ne parle même pas d'endettement, je parle de

l'investissement qui amène du fonctionnement, même si on l'autofinance intégralement. On peut toujours essayer de nous faire croire que ceci alimente l'endettement, mais ce n'est pas vrai : c'est parce que l'on investit que l'on s'endette, et derrière, parce que l'on a investi, on a des dépenses de fonctionnement. Je rappelle juste à Monsieur Richard que nous, nous n'avons pas le droit d'avoir un budget de fonctionnement en déséquilibre : nous sommes obligés d'être au moins à l'équilibre, voire de préférence excédentaire, notamment parce que c'est notre épargne brute qui permet de payer le capital que l'on doit une fois que l'on a emprunté. C'est bien de le rappeler, et c'est bien de ne pas faire de contresens. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Fabien Gracia. »

**M. Gracia :** « Désolé d'insister, mais j'ai entendu une énormité, malgré l'explication d'Anthony Berthelot : nous n'avons pas le droit de nous endetter pour du fonctionnement, nous n'avons pas le droit du tout. En fait, on ne s'endette pas pour du fonctionnement. Non seulement cela, mais Bertrand Affilé vient de le dire : on n'est pas à l'équilibre, on est bénéficiaire en fonctionnement. Si on n'est pas bénéficiaire, on ne peut pas investir demain. On n'est pas un petit peu bénéficiaire, on garde au moins 10 % de marge, ce qui nous permet en partie d'autofinancer notre investissement. C'était une énormité que l'on a entendue il y a quelques secondes. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Alain Vey. »

**M. Vey :** « Je n'étais pas intervenu jusqu'à présent. Préalablement, avant d'intervenir sur la note que j'ai préparée, je voudrais dire simplement que l'on a tous des griefs à avoir : sur le Président de la République, sur les gouvernants, sur la Région, sur le MEDEF, puisque cela a même été évoqué, et sur le Département aussi. Laurence Garnier l'a brillamment rappelé, il ne faut pas oublier non plus que le Conseil départemental a supprimé les subventions pour les écoles de musique, et c'est nous, les maires, qui avons augmenté. De tous ces griefs, il en ressort que l'on soit maire de droite, de gauche, du centre, du milieu, de tout ce que vous voulez, c'est nous qui subissons et c'est nous qui sommes obligés d'assurer le service public sur le territoire. On peut tous s'alarmer auprès des uns et des autres que l'on n'est pas contents, certes, mais au final, on a tous les mêmes problématiques, que l'on soit maire de droite, de gauche ou du centre.

Je voudrais simplement dire, pour en revenir à notre débat d'orientations budgétaires de la Métropole – qui, certes, n'est pas parfaite, mais ce n'est pas non plus une catastrophe quotidienne –, que l'écriture d'orientations budgétaires pour l'année à venir relève en effet de pouvoirs devins, tant le contexte politique et économique national et international est incertain. À tout cela s'ajoute le renouvellement des instances municipales et métropolitaines, pour lesquelles il serait malvenu d'engager aujourd'hui des responsabilités qui incombent demain à vos successeurs éventuels. La situation se dégrade en effet fortement, vous nous l'avez dit vous-même : les recettes de TVA connaissent une forte régression en raison de la baisse de la consommation des ménages, les taux d'intérêt augmentent au fur et à mesure que la notation de la France se dégrade, les dépenses de fonctionnement continuent de croître, en dépit de votre avertissement à les tenir très fermement, pour reprendre vos propos, Monsieur Bolo, tant les marges de manœuvre sont faibles. Qu'adviendrait-il si nous étions éventuellement confrontés à des aléas imprévisibles ? Vous assumez la dégradation continue de l'épargne nette de la collectivité en continuant à piocher dans les économies et en obéirant délibérément l'avenir de vos successeurs. Vous continuez à endetter la collectivité en dégradant fortement sa capacité de désendettement, sans considérer la charge des frais financiers que vous semblez pourtant redouter. Les prévisions en fin d'investissement sont probablement sous-évaluées, afin d'entrer dans un cadre budgétaire dédié, et ces investissements seront, comme vous le pratiquez depuis de nombreuses années, réévalués au fil de l'eau.

Vous nous avez expliqué en conférence des maires, Madame la Présidente, que vous aviez écrit ces orientations – et vous l'avez renouvelé aujourd'hui – en responsabilité, en tenant compte du contexte actuel. Dans ces orientations, nous ne voyons pas clairement les contours d'une réelle prise de responsabilité. Il y a même des données qui nous font douter de l'exactitude des chiffres que vous avez avancés aujourd'hui. En effet, comme chaque année, chaque conseil municipal présente le rapport annuel de la Métropole au niveau de son activité. J'avais déjà eu l'occasion de le souligner il y a quelques années, et cette année encore, les chiffres relatifs au nombre d'emplois de la collectivité nous interpellent. Dans le rapport présenté en 2022, on recensait 3 794 agents pour le bilan 2021. En 2023, on a recensé 3 949 agents pour l'année 2022, soit plus 155 emplois. En 2024, on a recensé 4 352 pour l'année 2023, soit 403 emplois supplémentaires. Enfin, au rapport 2025, que nous avons présenté pour certains en conseil municipal récemment, on recense, au titre de l'année 2024, 4 085 emplois, soit une baisse de 267 emplois d'une année sur l'autre. Qui plus est, dans le document que vous nous présentez au niveau du compte administratif, c'est un chiffre de 4 454 emplois qui est présenté. À titre indicatif, cette différence représente environ 13 millions d'euros à l'année. On a donc bien du mal à admettre la véracité de ces chiffres, alors même que vous nous présentez

à chaque instance métropolitaine des créations de postes tous les ans, et à chaque Conseil métropolitain, on a des créations de postes (je crois que l'on en a encore aujourd'hui). Qu'en est-il exactement ? Quels services publics avez-vous remis en cause pour justifier 267 suppressions d'emplois ? Je vous remercie de votre attention. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Aymeric Seassau. »

**M. Seassau :** « Je suis un peu embarrassé après tout ce que l'on vient d'entendre. Ce que je constate, c'est l'embarras le plus total de nos collègues de la minorité. On entend tout et son contraire. Je rappelle – parce que Guillaume Richard, je crois, est dans le même parti – que la Présidente de Région nous dit : "Non, je ne m'occupe plus du fonctionnement, je m'occupe de l'investissement, et la Région continue d'investir en déléguant le fonctionnement à d'autres", et dans le même temps – cela a été rappelé par les collègues maires, mais je le redis à mon tour –, les collectivités locales sont dans l'impossibilité de s'endetter pour le fonctionnement. On s'endette sur de l'investissement, première incohérence dans le discours. Une fois que toutes ces économies ont été réalisées à la Région, la dette de l'État n'aura pas bougé d'un iota.

Je vous avoue que je suis fasciné par la capacité des collègues de l'opposition à s'obstiner à défendre une orientation budgétaire proposée par la présidence de Région, dans la brutalité la plus totale et dans l'isolement le plus total. Voilà ce qu'écrivit l'Observatoire des politiques culturelles cet été : on parle pour le milieu culturel d'un fléchissement généralisé et d'un risque de rupture historique. Pour nous, ici, c'est la double peine. Pas pour nous élus, mais pour les acteurs culturels qui licencient. On m'a par trop reproché de faire une longue litanie de tout cela à chaque Conseil, mais je peux vous donner des exemples à l'envie. En réalité, l'Observatoire des politiques culturelles ajoute : "Morançais ne fait pas système". Vous êtes donc les seuls à défendre cette orientation brutale sur tout le territoire national. J'ai passé mon été à Avignon à discuter avec des tas de collègues élus. Moi aussi, comme Laurence Garnier, je ne suis pas sectaire et j'écoute beaucoup mes collègues de droite, je suis un républicain moi aussi convaincu. Tous me disent : "Attendez, n'associez pas Morançais à la droite, on n'est pas comme elle". Tout cela vous appartient ! Et on a Julien Bainvel qui nous dit que l'instabilité du pouvoir viendrait de la gauche. Assumez d'être dans un gouvernement qui est quasiment mort politiquement avec votre président de parti, Monsieur Retailleau, et débrouillez-vous avec ça. Ne venez pas reprocher à la gauche, qui est arrivée en tête de l'élection et qui n'a jamais eu la moindre proposition pour pouvoir gouverner, d'entretenir une instabilité gouvernementale. Vous êtes minoritaires dans le pays, vous aggravez la situation sociale, vous subissez l'irruption démocratique qu'a représentée l'intersyndicale et les manifestations en cours.

Enfin, Robin l'a déjà dit, donc je ne m'étends pas, mais vous oubliez l'éléphant dans la pièce. Vous nous parlez de supprimer des postes de fonctionnaires. On n'a pas trop bien compris lesquels, mais vous nous le direz, et puis vous le direz aux services publics et aux fonctionnaires concernés, puisque vous ne le dites pas ici, en public, dans nos séances. Vous oubliez l'éléphant dans la pièce : la rémunération des grandes entreprises, la rémunération du capital. 211 milliards, et pour trois quarts, ce sont des mesures d'exonération fiscale ou d'exonération de cotisations sociales. Là aussi, c'est la double peine, puisque cela ne rentre ni dans les caisses du budget de l'État, ni dans les caisses du PLFSS, et donc du financement de la sécurité sociale. Parce que nous autres, communistes, nous n'avons rien contre le financement de l'économie, à condition que tout cela soit contrôlé, soit conditionné, et encore une fois, soit contrôlé. Parce que vous ne dites rien aux salariés de Basse-Indre qui sont menacés de licenciement après qu'un patron voyou a pris dans les poches de l'État des centaines de millions d'argent public, osant même dire qu'il s'agit des coûts de l'électricité, alors qu'il paie son électricité plus bas que le prix coûtant proposé par EDF. Il ose dire qu'il est insuffisamment accompagné par l'État, alors que jusqu'à la Commission européenne, on lui a accordé 800 millions pour faire des investissements que nous attendons toujours. Vous avez entendu le cri d'alarme d'un maire sur ses finances locales, Anthony Berthelot, maire d'Indre. Qu'allez-vous dire aux salariés si demain ce que nous appelions hier Les Forges à Indre ferment, parce que la production d'acier chromé est interdite sous 2 ans ? S'il n'y a pas d'investissement dans cette usine, alors elle fermera, et déjà ils sont menacés de licenciement. Qu'allez-vous leur dire à eux ? Où allez-vous récupérer ces recettes dont vous ne parlez jamais ? Je rappelle qu'un emploi dans l'industrie détruit engage trois ou quatre emplois dans le reste de l'économie. De cela, des salariés et des familles populaires, de ce qu'ils subissent, vous n'en parlez jamais. Vous protégez les forces de l'argent, c'est votre problème, mais ne nous demandez pas de nous associer à vos gabegie ! »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Vous vous êtes pas mal répondu les uns les autres, chers collègues. Je serais tenté de renvoyer Guillaume Richard à Robin Salecroix. Mais quand même, vous ne croyez pas si bien dire, cher Guillaume

Richard : effectivement, nous avons des banques publiques de Länder allemands qui viennent nous prêter de l'argent et qui nous font des offres tout à fait intéressantes. Effectivement, nous avons la banque du Conseil de l'Europe qui nous a proposé des dizaines de millions d'euros à des conditions tout à fait intéressantes, avec des possibilités de tirage extrêmement souples, à notre convenance, pour financer nos rames de tramway. Effectivement, tout cela pour renforcer l'idée du lien entre investissements et charges de fonctionnement, il y a aussi des investissements qui font faire des économies. Le passage au LED 100 % va nous permettre d'économiser 700 000 euros sur l'énergie en 2026. En plus, cela a été financé par un dispositif d'avances remboursables, proposé notamment par la Banque des territoires, à un taux de 0,75 %. Vous voyez, l'endettement, c'est parfois vertueux, c'est souvent vertueux, parce que cela permet d'étailler dans le temps, dans l'usage qui en est fait par les générations successives, des infrastructures qui sont profitables pendant 10, 15, 20 ans. Ce que je veux pour l'avenir de mes petits-enfants, chère Laurence Garnier, ce sont des écoles bien équipées, ce sont des équipements sportifs, ce sont des espaces verts agréables. Tout cela, c'est de l'investissement. Pour tout cela, il faut parfois, non seulement de l'épargne brute et de l'autofinancement, parce que nous gérons bien, mais également de l'endettement, comme Anthony Berthelot nous l'a parfaitement bien démontré.

Des détails. 7 ans, c'était la limite que nous nous fixions au précédent mandat. C'était de l'autolimitation, et effectivement, c'était très vertueux. D'ailleurs, on sera à 6,4 ou 6,7 à la fin de cette année, donc on est toujours dedans. Ne vous inquiétez pas, cher Guillaume Richard, je crois pouvoir vous dire, compte tenu de ce que vous nous avez dit sur la dette et le fonctionnement, que tant que c'est nous qui tiendrons la barre, il n'y aura pas de dérive.

Le principe de l'allocation de compensation, mon cher Erwan Bouvais, c'est justement que c'est une photographie à un instant t, à l'instant où l'on transfère des compétences entre des recettes et des dépenses, et on compense. Il n'y a pas de critères possibles à appliquer, c'est le rôle de la dotation de solidarité communautaire. D'ailleurs, cette dotation de solidarité communautaire a été majorée de 1,3 million d'euros en début de mandat, avec une part notamment dédiée aux petites communes. Vous avez donc une excellente idée, nous la mettons en œuvre depuis un moment, mais son vecteur ne peut pas être l'allocation de compensation, qui n'a effectivement pas vocation à évoluer dans le temps.

Julien Bainvel, d'abord, le calendrier budgétaire est raisonnable, c'est celui qui est dans la plupart des grandes villes. On l'a vérifié, donc on n'a pas de souci là-dessus. Je voudrais quand même vous préciser qu'il n'y a pas de subventions d'équilibre du budget au budget annexe des transports collectifs, ni en 2024, ni en 2025, et à ce stade de construction des budgets, ce n'est pas prévu non plus en 2026. Tout cela grâce à la dynamique du versement mobilité, il ne faut pas se le cacher. Ce n'est pas un mystère de dire qu'en 2027, lorsque les infrastructures que nous construisons actuellement seront achevées et lorsque les effets de l'augmentation de l'offre de transport public – dont, je crois, vous reparlerez sans moi un peu plus tard – seront effectifs, effectivement, il faudra probablement prévoir une contribution du budget principal à ce budget annexe. Je crois que je vous ai dit l'essentiel, sans répéter ce qu'ont dit tous mes collègues. Une précision à Julien Bainvel : Robin Salecroix est devant moi, il a l'œil vif mais parfaitement sec, je peux vous le garantir.

Cher Alain Vey, en cas d'aléa, nous nous adapterions, comme nous le faisons pour cette construction. C'est vrai que l'on a un aléa pour la deuxième année consécutive : on n'a pas de budget de l'État, on n'a pas de projet de loi de finances, donc on s'adapte, on essaie de garder notre cap en tenant la barre assez fermement. Sur le nombre d'emplois, Aïcha Bassal vous répondra précisément à l'occasion de son intervention tout à l'heure ou demain. Simplement, c'est vrai que le décompte devient compliqué, parce qu'entre les emplois mutualisés, les emplois strictement métropolitains, les ETP, les emplois, il peut y avoir des confusions et des risques de calcul. Votre question est précise, et nous essaierons d'y apporter une réponse précise.

Je voulais remercier Monsieur Annereau de son salut aux agentes et aux agents. Effectivement, ils font un travail remarquable, non seulement à la direction des Finances, mais dans l'ensemble des directions. Je peux vous dire que je procède actuellement à des séances d'arbitrage, ce n'est jamais commode, mais on va finir par y arriver. Effectivement, on a affaire à des agentes et des agents extrêmement responsables, extrêmement conscients, à la fois de nos objectifs politiques, de nos objectifs de politiques publiques, mais également de la nécessité d'une grande sobriété et d'une grande rigueur dans la gestion. Et puis le prochain mandat, c'est aussi mon souci : il n'est pas question de laisser à nos successeurs des conditions financières dégradées de la collectivité. Cela fait partie de la responsabilité qui est la nôtre, et nous l'assumerons comme telle. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Juste deux ou trois mots pour finir. D'abord, Madame Garnier a souhaité évoquer le débat national autour de la dette. Je veux simplement dire deux choses. D'abord, rappeler un chiffre,

il est désormais connu et reconnu par tout le monde : depuis qu'Emmanuel Macron a été élu Président de la République, la dette de l'État dans notre pays s'est envolée, a explosé – je ne sais même pas quel mot choisir – de 1 000 milliards. Alors, les leçons de responsabilité et les leçons de gestion de celles et ceux qui sont responsables et coresponsables... Parce que jusqu'à preuve du contraire, celles et ceux qui rentreront à nouveau dans le gouvernement de Monsieur Lecornu, si gouvernement il finit par y avoir, c'est votre famille politique ; pas la mienne, pas la nôtre. Vous êtes donc coresponsables de cette situation aujourd'hui.

Cela vous fait sourire, Monsieur Bainvel, mais je vais vous dire pourquoi cela ne me fait pas sourire : parce que derrière, il y a la vie d'hommes et de femmes, parce que ce besoin – oui, ça y est ; quelle désinvolture ! – de justice sociale, ce besoin de justice fiscale, je ne peux pas croire une seule minute qu'il n'y a que la gauche dans les bancs de cette assemblée qui sent à quel point c'est important. Je n'ai aucun doute sur le fait qu'ici, peut-être que l'on ne propose pas les mêmes réponses. C'est heureux, c'est la noblesse et la force du débat démocratique. Mais enfin, quand même, vous n'entendez pas les habitantes et les habitants qui ne s'en sortent plus ? Vous n'entendez pas ces classes moyennes qui bossent et qui disent que même en bossant et en bossant dur, elles n'y arrivent pas ? Vous n'entendez pas, vous, ces Nantaises qui viennent me dire : "Madame la Maire, pour la première fois depuis des années, je ne pars pas en vacances". Vous n'entendez pas ces familles qui viennent me dire : "Avant, j'emménageais mes gosses deux fois au restaurant dans l'année. Je bosse depuis que j'ai 21 ans, et même cela, je ne peux plus me le permettre". Vous n'entendez pas ces familles précaires qui disent à quel point c'est leur dignité qui est aujourd'hui concernée. Je pense qu'ils et elles méritent un peu de respect. Oui, Emmanuel Macron, toutes celles et ceux qui l'ont soutenu, toutes celles et ceux qui ont continué à le soutenir sont responsables, non seulement de la situation du pays, mais du quotidien des habitantes et des habitants. Et oui, j'affirme ici qu'heureusement, dans cette situation, des métropoles comme la nôtre prennent leurs responsabilités, assument leur cap et le gardent.

Je vais pouvoir éclairer Monsieur Annereau, qui visiblement ne connaît pas nos priorités. C'est simple, elles n'ont pas bougé : conjuguer les enjeux sociaux et écologiques, investir sur-le-champ des mobilités, parce que c'est une question quotidienne, pouvoir amener ensuite un visage humain de la Métropole. C'est l'ensemble des questions de santé, c'est l'ensemble des questions de solidarité. Ce sont des questions qui, là aussi, touchent la vie des gens, bien au-delà des propos caricaturaux que je peux entendre. Quand dans ce mandat Nathalie Leblanc, dans ce Conseil, va présenter l'aide de la Métropole sur la Maison des Aidants – je le dis parce qu'à un moment donné, on perd la notion des choses –, on ne parle pas en l'air, on ne parle pas entre nous : on s'engage pour les gens. Alors, l'argent de la Métropole, il sert à quoi ? Il sert à ce qu'une femme qui accompagne son mari qui est en grave maladie puisse avoir un moment de répit, parce que la Maison des Aidants qui est née sur la Ville de Nantes va aujourd'hui pouvoir être soutenue par toutes les communes. Je sais que l'immense majorité des maires est d'accord sur ces sujets. Un peu de hauteur dans nos débats, un peu de respect des habitantes et des habitants pour qui on bosse. Je suis très fière que l'on présente aujourd'hui ce débat d'orientations budgétaires. Nous sommes un pôle de clarté, un pôle de stabilité, et j'entends bien que nous le restions pour aujourd'hui et pour demain. »

*Applaudissements.*

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Je vous propose de passer à la délibération n° 4. Il faut que l'on vote les orientations, au temps pour moi. Je rappelle que nous votons pour constater que le débat d'orientations budgétaires s'est bien tenu, et je crois que nous serons tous d'accord pour constater qu'il s'est bien tenu. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est donc adopté. »

#### 4 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2024/2025

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Tristan Riom, pour la délibération n° 4. »

**M. Riom :** « Bonjour à toutes et à tous. La délibération n° 4, c'est bien sûr le rapport annuel en matière de développement durable. Je viens vous le présenter tous les ans, puisque c'est une obligation réglementaire. Néanmoins, c'est quand même l'occasion de faire un point sur ce que fait la Métropole sur ces questions de développement durable. Vous avez reçu le rapport et vous pouvez constater qu'il ressemble à celui de l'année dernière, pour la simple et bonne raison que nous avons vraiment stabilisé notre manière de le faire. On l'a stabilisé sur les trois pôles principaux du rapport développement durable. D'abord, un ensemble d'approches que je vais reprendre avec cinq thèmes de référence. Je vais vous détailler quelques actions par thème. Ensuite, on a un ensemble d'indicateurs, avec un tableau de bord de la Métropole où l'on vient regarder l'état écologique de la Métropole, les enjeux en termes d'émissions de carbone, etc. Pour le coup,

je vous encourage vraiment à aller regarder cela, parce que si vous voulez voir un peu le bilan concret de nos actions, c'est une bonne manière de l'appréhender. Ensuite, on a une partie sur les initiatives communales. On travaille pour avoir au moins une initiative mise en avant par commune, pour montrer qu'il se passe des choses dans toutes les communes de la Métropole. On termine avec un enjeu plus "écoresponsabilité interne". Cette stabilisation permet aussi de comparer d'une année sur l'autre, et de regarder ce qui change sur la Métropole.

Sur les différents thèmes de référence, le premier sujet est ce que l'on appelle "la sobriété carbone". Ce qui a marqué l'année qui vient de s'écouler, c'est bien sûr l'adoption du plan climat, c'est pour cela que vous m'avez beaucoup entendu parler depuis un an. Dans ce plan climat, je vous rappelle que l'on a pris un engagement de réduire de 46 % nos émissions de gaz à effet de serre entre 2021 et 2030. Je peux déjà vous dire que ces gaz à effet de serre ont diminué, entre 2019 et 2023, de 13 %. Cela veut dire que l'on a quand même des actions qui sont bien en place et qui sont en train de se mettre en place sur la Métropole. Néanmoins, il y a un besoin d'amplifier nos actions, c'était bien le constat que l'on avait fait quand on avait adopté ensemble ce plan climat. On vient aussi souligner le fait que quand on parle "sobriété carbone", on n'a pas une approche purement technique, mais on essaie de s'ouvrir à d'autres aspects, dont la publication, par exemple, de notre bande dessinée *Ça va être super*, que vous avez toutes et tous reçue au Conseil métropolitain de juin, qui vient aussi montrer une autre approche de cette question de la sobriété carbone. On peut aussi citer le travail autour de Mon Projet Rénov. C'est important de la citer, parce qu'il y a de gros doutes à l'échelle nationale sur la rénovation thermique. Sur l'année qui vient de se passer, en 2024, c'est 12 millions de subventions qui ont été engagées pour la rénovation thermique sur le territoire, que ce soit pour les audits, la maîtrise d'œuvre, mais aussi pour les travaux. On a aussi toujours des dispositifs d'accompagnement pour les ménages les plus précaires autour de la précarité énergétique, avec 480 visites qui ont été réalisées auprès des ménages à revenus modestes. Voilà ce que je voulais déjà dire sur cette partie sobriété carbone. On va souligner quand même que ce qu'il se passe à l'échelle de la Métropole, c'est aussi un travail sur les îlots de fraîcheur. De plus en plus de communes de la Métropole se mobilisent sur la question des îlots de fraîcheur. On a six communes qui disposent maintenant d'une cartographie des îlots de fraîcheur à l'échelle communale, et cela permet aussi de faire face à des crises majeures comme à des vagues de chaleur.

Le deuxième champ d'action, ce sont les modes de production et de consommation durables. Sur ce volet, on peut bien sûr parler de la feuille de route 100 % énergies renouvelables, et notamment du fait que nous avons maintenant un outil d'investissement public qui a été créé début 2025, qui s'appelle la "SAS Nantes Métropole Énergies", qui va donc développer un ensemble de projets de production renouvelables, et notamment des panneaux photovoltaïques sur les parkings, c'est la première grande étape. On a également voté en février 2024 un schéma directeur des milieux aquatiques, et en juin 2024 un schéma directeur d'assainissement métropolitain. C'est vrai que cela nous paraît un peu moins, mais ce sont quand même des éléments forts de la politique publique de la Métropole sur la question de la gestion de l'eau. Et enfin, sur les déchets, on signale tout le travail que l'on fait sur les questions de sensibilisation avec la semaine européenne de réduction des déchets : on a plus de 1 600 personnes ont été sensibilisées, et toujours de l'action dans les classes, avec 116 classes qui ont été sensibilisées à la réduction des déchets. On signale aussi que sur cette question des modes de production et de consommation durables, notre action dans le domaine de l'économie s'amplifie fortement, puisque la plateforme RSE continue de suivre son cours, et on a maintenant 290 ambassadeurs qui sont chargés de relayer ce travail sur la plateforme RSE.

Le troisième thème majeur de ce rapport développement durable, c'est la reconquête de la biodiversité. J'aimerais mettre l'accent sur le plan Pleine terre qui s'est déployé tout au long de ces dernières années et qui permet notamment de retrouver de la terre et de la biodiversité vraiment qualitatives dans la Métropole. En 2024, on a huit projets sur l'espace public qui ont été livrés dans cinq communes de la Métropole. Près d'un hectare et 184 supplémentaires ont été plantés, c'est un des vrais projets de renaturation. À noter aussi qu'une autre dynamique que l'on retrouve à l'échelle communale, c'est la renaturation des cours d'école. C'est quelque chose que l'on voit dans beaucoup de villes. La métropole a créé un fonds de soutien pour la renaturation des cours d'école. En 2024, on a sept écoles qui ont été végétalisées.

Le quatrième thème – sur cinq, je vous le rappelle ; je vous rassure, après cela va se terminer – est la santé et l'environnement favorable à la santé. Ce que l'on peut relever dans ce domaine, c'est notre travail autour de la qualité de l'air. On pointe qu'entre 2023 et 2024, on a eu une nette amélioration sur la qualité de l'air. L'indicateur c'est le nombre de jours où la qualité de l'air est jugée moyenne. Cela dépend de beaucoup d'éléments, comme la question de la météo qui joue beaucoup sur la qualité de l'air. Néanmoins, on est sur une dynamique générale d'amélioration, et c'est très positif. Cela ne va pas forcément assez vite, c'est pour cela que l'on a aussi souvent débattu ici de la question de la qualité de l'air. En plus, on a de nouveaux indices qui vont maintenant été utilisés, parce qu'à l'échelle européenne, on nous demande d'utiliser de nou-

veaux indices pour la qualité de l'air. Je vous alerte sur le fait que c'est probable que l'on dise dans quelques mois ou années que les indicateurs passent à l'orange ou au rouge, parce que l'on aura de nouveaux indices et de nouveaux seuils utilisés. C'est une bonne nouvelle pour la santé publique, et cela doit nous pousser, en tant que décideurs et décideuses politiques, à agir.

Le dernier domaine, c'est le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. 2024 et 2025 ont été des années très chargées dans ces domaines, puisque trois porteurs de projets en production alimentaire biologique ont été financés sur la Métropole. On a eu l'installation d'une champignonnière dans les caves d'un bailleur social, et Nantes métropole a été labellisé "territoire bio et engagé" en mars 2025. On a également le soutien à la mise en place d'une caisse commune de l'alimentation sur les territoires de Bellevue, Nantes, Saint-Herblain, Chantenay et Sainte-Anne. Ce sont des projets au long cours, qui sont aussi une politique publique qui s'est fortement développée sur le mandat et qui donne là des preuves et du concret. Voilà, pour cette présentation succincte. Je suis disponible pour répondre à toutes les questions que vous auriez sur ce rapport. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

**M. Guitton :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, le groupe Écologiste et Citoyen est fier de ce que ce rapport 2024/2025 dit de la mobilisation de notre Métropole face aux défis du changement climatique, de la perte de biodiversité et de l'épuisement de nos ressources.

À titre personnel, je me permets comme vice-président en charge de la biodiversité et du cycle de l'eau, je suis fier de la réalisation d'un observatoire de la biodiversité métropolitaine, en lien avec nos partenaires naturalistes, et de l'édition des cahiers communaux pour chacune de nos 24 communes. Fier de l'élaboration de plans de gestion d'espaces naturels métropolitains, comme l'Île de la Motte à Indre, ou la vallée du Drillet à Couëron et Saint-Herblain. Fier de la protection forte et innovante que nous accordons à des boisements nantais et rezéens qui accueillent une chauve-souris en voie de disparition, ou des aménagements réalisés à Mauves-sur-Loire, à Thouaré, ou encore à Carquefou, pour permettre à la loutre et d'autres mammifères de se déplacer le long de nos cours d'eau. Fier des travaux de restauration écologique menés dans les vallées du Cens et du Gesvres à Bouguenais, ou des programmes engagés pour faire face aux inondations, par exemple à Saint-Sébastien, à Basse-Goulaine, à La Montagne ou à Saint-Jean-de-Boiseau. Ou fier encore des macarons "Ici commence la Loire" qui ont été déployés près de nos avaloirs d'eaux pluviales. Au-delà de mes délégations, je suis aussi fier, par exemple, du plan climat-air-énergie territorial, ambitieux et populaire, que nous avons adopté de la bande dessinée – Tristan en a parlé – Ça va être super, cocréée avec des artistes locaux pour rendre accessible un document stratégique parfois difficile d'accès. Fier de la SAS Nantes Métropole Énergies, qui porte des projets de production d'énergie renouvelable. Fier aussi des expérimentations de caisses communes de l'alimentation à Nantes et Saint-Herblain, pour que toutes et tous accèdent à une alimentation saine, choisie et de qualité.

Au-delà de ces exemples et de bien d'autres, à vrai dire, que j'aurais pu citer et qui illustrent nos choix politiques, ce que ce rapport démontre, c'est qu'ici, nous prenons nos responsabilités quand d'autres s'en détournent. Face à la sidération qui nous saisit en entendant le Président des États-Unis qualifier le dérèglement climatique de "plus grosse escroquerie jamais menée contre le monde", face à des ministres qui appellent à ne plus soutenir les énergies renouvelables, ou face à un gouvernement qui sacrifie les politiques de rénovation énergétique, face à ces déclarations et ces décisions irresponsables qui fragilisent notre avenir, nous avons choisi l'action locale, concrète, efficace et déterminée qui protège les habitantes et les habitants de nos 24 communes. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Jacques Pineau »

**M. Pineau :** « Merci, Madame la Présidente. Merci à Tristan et aux services pour ce rapport très complet. Par les temps qui courent, il a pour nous et pour les citoyens quelque chose de rassurant, et nous en avons tous besoin. En effet, il n'aura échappé à personne que le contexte ne pousse pas à l'optimisme en matière d'écologie. La période est même assez éprouvante. Il était déjà difficile de mettre en place des politiques internationales de réduction des impacts climatiques, mais ce qu'il se passe outre-Atlantique – cela a déjà été évoqué tout à l'heure –, avec un président dans le déni complet de ce qui menace la planète, n'est pas de nature à nous rassurer. Notre inquiétude naît aussi des choix et des décisions pris au plus haut sommet de l'État. L'attaque n'est pas de même nature, puisqu'il s'agit de renoncement. On ne compte plus les reculs ces derniers mois, notamment avec l'assouplissement du ZAN et des normes environnementales dans l'agriculture. On pourrait ajouter à cela le dispositif Ma Prime Rénov' qu'a évoqué Tristan qui aura été successivement rabotée, suspendue, puis rétablie de façon dégradée.

Est-ce que le rapport du développement durable de la Métropole va nous permettre de compenser ces mises en péril écologique ? Sans doute pas complètement. Pourtant, la démarche est bienvenue à plusieurs titres. D'abord, parce qu'elle participe à un effort de transparence dans le débat public. Il fait le bilan des réalisations de l'année, mais surtout, il partage les données chiffrées et les évolutions des principaux indicateurs. Il rappelle également nos objectifs. C'est toujours positif de pouvoir énoncer les faits, nos priorités, et les conséquences de nos choix. Dans le contexte de démagogie ambiante, c'est essentiel. Il est surtout rassurant de constater que notre collectivité s'engage avec constance en faveur du développement durable. Face à l'enjeu climatique, aux questions de santé, à la nécessité d'améliorer la qualité de vie de tous les métropolitains, la Métropole garde son cap et renforce ses moyens. Nous n'allons pas reprendre la présentation du rapport, chacun peut voir notamment qu'en termes de mobilité, de rénovation thermique, de biodiversité, de développement des énergies renouvelables, les priorités sont assumées, les objectifs posés et les moyens mobilisés.

Nous conclurons en rappelant que non seulement nous ne faisons pas du développement durable une variable d'ajustement, mais en plus, il devient une boussole de la fabrique de nos villes. Aujourd'hui, nos projets comme nos façons de penser le futur du territoire sont irrigués par cette priorité, avec toujours en tête l'intérêt premier des habitants, et en particulier des plus fragiles et des plus vulnérables. Nous défendons une approche sociale de l'écologie qui doit profiter à toutes et tous. L'amélioration de la qualité de vie doit être pour tout le monde, pour l'ensemble des habitants de la Métropole. À ce propos, en matière de qualité de vie, nous nous félicitons de ce que la nécessité de réguler le trafic de Nantes Atlantique soit désormais une priorité plus largement partagée. La santé des habitants ne doit pas être une variable d'ajustement du trafic aérien. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laurence Garnier. »

**M<sup>me</sup> Garnier :** « Merci, Madame la Présidente. Merci à Tristan Riom pour sa présentation. J'ai suivi votre conseil, Monsieur le Vice-président, j'ai regardé attentivement le rapport sur le développement durable que vous nous avez présenté il y a quelques jours en commission. Il y a beaucoup d'éléments dans ce rapport qui est très dense, et un certain nombre d'actions qui sont menées par la Métropole qui sont pertinentes. Il y en a d'ailleurs certaines qui s'amplifient au fil des années : vous avez évoqué la rénovation énergétique des logements, vous avez évoqué la lutte contre le gaspillage alimentaire qui, je le crois, est un sujet qui nous rassemble tous, les visites eau-énergie, et la préparation des projets d'ombrières. C'est tout un ensemble de sujets qui vont dans le bon sens et que nous partageons.

Je voulais faire quelques remarques sur deux ou trois points que nous partageons peut-être un peu moins. Le premier, c'est celui de l'agriculture urbaine : la question des serres sur les toits, la question des fermes urbaines, la question aussi des champignonnières, puisque vous avez évoqué ce projet, Monsieur Riom, soutenu par la Métropole. Je n'ai pas d'objection particulière, mais je pense qu'il est important de remettre dans son contexte l'agriculture urbaine et ses potentiels, puisque toutes les études s'accordent à dire que l'on sera sans doute à 1 à 2 % de la production agricole nationale via l'agriculture urbaine, donc c'est peu. Même les études les plus ambitieuses ne dépassent pas les 5 %. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire : il y a des enjeux de production locale, de réduction des coûts des transports, également de sensibilisation des populations urbaines aux enjeux écologiques, mais il faut le remettre en perspective, dire que c'est d'abord une question de mobilisation et de sensibilisation de nos concitoyens, et que ce n'est pas avec l'agriculture urbaine que nous nourrirons demain les Français, ni même les habitants de la Métropole. Nous aurons besoin, bien sûr, pour avoir une métropole qui soit vertueuse au niveau de l'environnement et de l'écologie, de l'ensemble des territoires, et notamment des territoires agricoles qui l'entourent, et ce quelle que soit l'agriculture, qu'elle soit bio, conventionnelle, raisonnée ou autre. Je crois que c'est important de le rappeler. Ça, c'était pour le premier point.

Concernant le second point, vous avez fait mention des projets énergétiques de la Métropole, avec un partenariat, je crois, avec Territoire d'énergie 44 qui a du sens à nos yeux. Là aussi, je pense qu'il faut que l'on soit attentifs. Bien sûr qu'il faut aller sur le renouvelable, cela vient d'être dit précédemment, mais si on ne va que sur du renouvelable, on s'exposera à une explosion de la facture d'électricité pour nos concitoyens. Je crois que c'est important de l'avoir en tête : les tarifs réglementés de l'électricité ont quand même augmenté de 75 % au cours des 10 dernières années. Cela veut dire qu'il y a un mix énergétique à penser, dont fait évidemment partie le renouvelable, mais qu'il faut penser plus largement si on veut protéger le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Et enfin, un dernier point sur les transports en commun, et notamment sur l'argument écologique que vous aviez invoqué pour légitimer la gratuité des transports en commun le week-end. J'imagine que pendant que je lisais le rapport sur le développement durable, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, vous

lisiez de votre côté le rapport de la Cour des comptes qui vient de sortir et qui parle de la gratuité des transports en commun. Je vous en lis quelques extraits pour vous mettre l'eau à la bouche. La Cour des comptes nous dit que *"la fréquentation des transports en commun augmente grâce à la gratuité, mais que cette mesure ne parvient pas à détourner massivement les automobilistes de leur voiture. Ainsi, l'objectif environnemental de réduire l'usage de la voiture individuelle est peu atteint, car la hausse de fréquentation provient surtout d'anciens piétons ou d'anciens cyclistes, et non d'automobilistes"*. Je voulais vous soumettre cette lecture. Si des fois il vous venait à l'idée, la campagne municipale approchant, d'envisager une gratuité totale des transports, je pense que vous serez fort inspirés de lire ce rapport que la Cour des comptes vient de sortir. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Ronan Dantec. »

**M. Dantec :** « Merci, Madame la Présidente. Il se trouve que le premier président à la Cour des comptes, Monsieur Moscovici, était justement auditionné par la commission du développement durable du Sénat mercredi matin, qu'il y a un chapitre sur les énergies renouvelables dans ce rapport de la Cour des comptes, et que la Cour des comptes dit le plus grand bien de l'investissement en énergies renouvelables de la France. Je suis quand même un peu surpris par cette affirmation de Laurence Garnier comme quoi le renouvelable coûterait très cher. Aujourd'hui, la production éolienne, c'est à peu près 70 euros du mégawattheure. Le photovoltaïque va tout droit vers les 50 euros le mégawattheure. A titre de comparaison, le nucléaire de type EPR est annoncé entre 100 et 120 euros le mégawattheure. Quand on regarde l'Espagne, la bonne santé économique de l'Espagne c'est un point sur trois points de PIB, on en est loin en France, lié au renouvelable. Je pense qu'il y a besoin d'une remise à jour sur les chiffres macro-économiques du renouvelable.

Néanmoins, c'est l'occasion de dire que le Sénat, sous majorité républicaine, a aujourd'hui une attitude totalement irresponsable sur les énergies renouvelables, que la PPL Gremillet – et pourtant, Daniel Gremillet n'est pas le plus dogmatique de la bande – a servi aux Républicains pour passer un message de moratoire sur les énergies renouvelables qui paralyse aujourd'hui l'investissement, et qui coûte de l'emploi dans l'ouest de la France. Aujourd'hui, les emplois liés à l'éolien dans l'ouest de la France sont menacés. J'étais mercredi dernier à l'inauguration des nouveaux investissements d'Armor, Hubert de Boisredon est extrêmement inquiet à cause de vos prises de position qui fragilisent le développement industriel de la Loire-Atlantique et l'emploi en Loire-Atlantique. Merci de votre intervention qui m'a permis d'apporter ces précisions : vous avez aujourd'hui sur le renouvelable une attitude économiquement totalement irresponsable. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Delphine Bonamy. »

**M<sup>me</sup> Bonamy :** « Je voulais vous partager quelques petits mots sur l'agriculture urbaine que j'ai trouvé un petit peu condescendants. Je veux rappeler que l'agriculture urbaine, aujourd'hui, c'est plus de 1 000 parcelles de jardins collectifs où les gens produisent eux-mêmes leurs légumes, justement pour baisser leur facture en termes d'achat d'alimentation. J'étais ce matin à la fête des récoltes des paysages nourriciers. Chaque année, c'est presque 20 t de légumes qui sont produits et destinés aux paniers solidaires, alors qu'en même temps, de l'autre côté, l'État baisse drastiquement les subventions pour l'aide alimentaire et met en difficulté énormément d'associations. Petit témoignage : l'agriculture urbaine est bien nécessaire et plutôt à développer et à valoriser qu'à sous-évaluer, comme vous venez de le faire. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Je voulais juste évoquer quelques points, notamment ceux que Laurence Garnier a pu souligner. Je m'associe aux propos de Delphine Bonamy. Effectivement, la champignonnière, j'ai eu l'occasion de la visiter, et nous sommes ici quelques-uns à l'avoir fait. Cela produit des champignons que l'on ne produit pas ailleurs, tout simplement parce que c'est dans une cave, donc enterré, et on n'a pas d'autres possibilités de les produire ailleurs. C'est petit, mais je crois que c'est quand même quelques centaines de kilos qui sont produits assez régulièrement et qui profitent à ceux qui les achètent. Cela permet aussi d'entretenir du retour à l'emploi avec des ressources propres pour des structures d'insertion qui en ont grandement besoin. Par ailleurs, cela permet aussi de faire des ventes à des prix défiant toute concurrence pour les gens qui sont accompagnés par les services sociaux. Je pense que c'est vraiment quelque chose de très positif à tous points de vue, que l'on raisonne en termes environnementaux, sociaux, et de bien des façons. »

Sur la gratuité des transports en commun, nous avons une gratuité partielle, et il est bon de rappeler que le rapport modal ne peut fonctionner qu'avec un recul de la voiture. On est en train de faire la grande enquête Ménages Déplacements, on aura les résultats qui sortiront si possible, je l'espère, avant les élections. On verra effectivement quel est le recul de la part de la voiture individuelle dans les déplacements, mais je pense qu'il est déjà conséquent. Ça, c'est à la fois lié à la mise en place de solutions de substitution, comme

les transports en commun ou le vélo, mais aussi à des mesures d'accompagnement qui sont nécessaires et à des mesures de communication pédagogique, d'explication. Je pense que l'inconvénient des études de la Cour des Comptes, c'est qu'elles sont souvent sur un sujet, monomaniaque, et là, en l'occurrence, le but du jeu c'était la gratuité, et on ne regarde pas les autres façons de travailler ou d'accompagner les changements intermodaux. Enfin, juste une petite chose, Madame Garnier : quand on souligne qu'en 10 ans le tarif réglementé de l'électricité a augmenté de 75 %, c'est le meilleur argument que j'ai entendu pour une renationalisation de ce secteur. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Jacques Garreau. »

**M. Garreau :** « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, j'interviens au nom de notre groupe pour remercier notre collègue Tristan Riom, non seulement de sa présentation du rapport annuel en matière de développement durable, mais aussi pour saluer son implication aux côtés d'autres élus et services métropolitains et communaux qui travaillent sur les thématiques du rapport pour réussir notre impérative bifurcation écologique. Avec l'adoption du nouveau plan climat-air-énergie territorial, nous nous sommes fixé un cap ambitieux rappelé par Tristan : -46 % d'émissions des gaz à effet de serre d'ici 2030. 2030, c'est bientôt. D'ores et déjà, entre 2021 et 2023, nos émissions ont reculé de 7 %.

Ce sont de premiers résultats qui montrent que notre action collective porte ses fruits, mais qu'il va falloir poursuivre avec beaucoup de ténacité nos actions en impliquant toutes nos communes, quelle qu'en soit la taille. C'est ce que ce rapport met clairement en évidence. En 2024, cela a été dit, cinq communes ont vu éclore des projets de renaturation urbaine. La quasi-totalité de nos 24 communes a aujourd'hui engagé sur plusieurs années un processus de renaturation d'au moins une de ces écoles, et on sait qu'il y a un public avec nos élèves qu'il faut effectivement embarquer dans cette réflexion. Le fonds de concours que nous dédions à la renaturation des cours d'école, vous le savez, est renforcé pour les communes à plus petits budgets. De la même façon, les conseillers en énergie partagés au sein d'un service métropolitain par les petites communes permettent à chacune de s'impliquer dans les travaux de réduction de sa consommation énergétique, mais aussi désormais dans la production publique d'énergies renouvelables.

Avec ces exemples de dispositifs métropolitains, nous luttons contre les inégalités au sein même de notre territoire métropolitain. Car agir pour le climat, c'est notre conviction, c'est aussi lutter contre les inégalités. Avec plus de 12 millions d'euros mobilisés via le programme Mon Projet Rénov' en 2024, Nantes Métropole a fait de la rénovation énergétique une priorité sociale. Ces aides ont permis d'améliorer les conditions de logement de plusieurs centaines de foyers, notamment ceux des ménages modestes, sans compter les visites à domicile réalisées afin de prévenir la précarité énergétique et d'accompagner les familles en difficulté. Il nous faut également saluer la mise en service prochaine de deux nouveaux réseaux de chaleur à La Chappelle-sur-Erdre et à Thouaré-sur-Loire. Ces réseaux en régie publique produiront une énergie à un coût abordable, destinée à une nouvelle partie des habitants de notre Métropole.

Nantes Métropole s'investit dans une écologie du quotidien, accessible à toutes et tous par des gestes simples initiés dans les écoles, dans les quartiers politique de la ville, dans les copropriétés avec l'installation des nouveaux composteurs et la valorisation des biodéchets. Tout cela participe à l'affermissement de nouvelles pratiques fondées tant sur une responsabilité partagée que sur le geste individuel qui compte beaucoup en la matière. En juin dernier, Nantes Métropole a installé le forum métropolitain du climat, qui est une instance innovante et permanente de dialogue démocratique qui réunit une trentaine d'actrices et d'acteurs : représentants de la société civile, associations environnementales, chercheuses et chercheurs, syndicats et entreprises. Toutes et tous œuvrent ensemble en faveur d'une mise en œuvre efficace du plan climat-air-énergie. De plus, ce forum porte une exigence démocratique, parce que la transition écologique ne peut pas être une politique descendante : elle doit impliquer de façon horizontale celles et ceux qui vivent le territoire au quotidien, pour que chaque action soit aussi une réponse locale aux enjeux.

Il a été souligné également dans le rapport qu'agir pour l'environnement, c'est aussi protéger notre santé. Le nouveau plan climat-air-énergie territorial, adopté au printemps dernier, place la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores au cœur de notre action publique. En développant les mobilités actives, les transports en commun, les aménagements urbains plus sobres, la Métropole nantaise agit directement sur deux leviers majeurs de santé publique, car respirer mieux, c'est mieux vivre. C'est dans cette articulation entre transition écologique et bien-être des habitantes et habitants de notre cité que se joue une transformation profonde et durable de notre territoire.

Pour cela, Nantes Métropole se doit également d'être exemplaire en intensifiant son engagement en faveur d'une commande publique responsable, en ayant un recours accru aux matériaux durables sur les chantiers qu'elle pilote, et en développant une flotte électrique pour nos véhicules de service. Nous poursuivons éga-

lement le déploiement de plans de déplacements efficents en faveur des agents métropolitains pour les encourager à l'usage quotidien du vélo et autres mobilités actives. Bref, à travers toutes les ramifications de nos actions présentes dans ce rapport, on voit qu'il n'est pas qu'une simple réponse à une obligation légale : c'est le témoin qu'il est possible de construire une écologie du réel, avec nos concitoyennes et concitoyens, au service du vivant. Notre territoire a fait le choix de l'écologie sans renoncer à la justice sociale, et c'est ce volontarisme que nous lisons très bien dans ce rapport. J'en remercie, au nom de notre groupe, tous les acteurs. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Pierre Quénéa. »

**M. Quénéa :** « Dans la continuité des propos notamment tenus par Delphine Bonamy, je vais repréciser à Madame Garnier, s'il en est besoin, que les fermes urbaines ne sont pas de simples variables d'ajustement. Je prends l'exemple de la ferme urbaine des Dervallières. Certes, ce sont des modèles qui ne sont pas obligatoirement dupliquables partout, mais néanmoins, permettez quand même aux 5 300 habitants des Dervallières, et notamment aux cent d'entre eux qui aujourd'hui reçoivent des paniers hebdomadaires... C'est 17 t de légumes par an qui vont être produites, ici sur une surface importante, puisqu'il s'agit d'une surface d'un hectare au cœur même d'un quartier populaire. Jacques Garreau vient de le souligner : la justice sociale, c'est cela. C'est aussi la question de la proximité, et nous pouvons être fiers de cela. J'aurais aimé, Madame Garnier, que dans les points positifs soulignés par notre Vice-président, Tristan Riom, vous placiez cette question des fermes urbaines comme des réussites, parce que réussir ce pari, oui, effectivement, cela coûte, mais cela produit et c'est de l'agriculture de qualité, puisque c'est de la consommation qui ira directement du producteur au consommateur. Bref, en tant que vice-président aux quartiers politique de la ville, je peux vous assurer que c'est une vraie fierté que de porter ce projet, qui d'ailleurs est porté par l'État. En tout cas, l'abondement de l'agence nationale de rénovation urbaine – j'en reparlerai demain dans le cadre d'une délibération – prouve à quel point ce modèle qui reste à parfaire, mais qui néanmoins a le mérite d'exister, est cité en exemple au niveau national. Pardon, mais que Tristan l'ait cité dans son rapport est bien la moindre des choses, et je l'en remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je prends deux dernières interventions, Laurence Garnier et Matthieu Annereau, et je redonne la parole à Tristan Riom. »

**M<sup>me</sup> Garnier :** « Très rapidement, juste pour répondre sur l'agriculture urbaine : je vous invite également à regarder l'étude qui révèle que l'agriculture urbaine présente une empreinte carbone supérieure à l'agriculture conventionnelle. C'est une étude qui est sortie en janvier 2024, qui est relayée par France Culture, donc peu suspecte d'être partisane, et qui dit clairement que l'empreinte carbone de l'agriculture urbaine est supérieure. J'ai bien précisé qu'il y avait un volet de sensibilisation. Vous avez raison, il y a aussi un volet d'insertion, de travail auprès des populations, mais il y a une empreinte carbone qui est supérieure, et je pense que c'est important de l'avoir aussi à l'esprit. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Matthieu Annereau. »

**M. Annereau :** « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, sur cette délibération très importante sur le rapport développement durable, nous regrettons que vous n'en fassiez pas un enjeu aussi important : c'est plus un exercice de communication, à tout dire, qu'un réel outil de pilotage. Il y a certes quelques avancées dans ce qui nous est présenté, mais c'est très clairement insuffisant. Il y a beaucoup de formules toutes faites, de jolies phrases, mais trop peu de réponses concrètes aux préoccupations des habitantes et habitants de notre Métropole. Je vais citer quatre sujets sur ce rapport développement durable qui ont un impact direct sur le quotidien des habitants.

Je reviens tout d'abord sur le manque de planification des travaux dont est coutumière notre Métropole. Ce sujet a coûté des milliers d'heures perdues pour les habitantes et habitants dans leur véhicule. On parlait tout à l'heure de la productivité des entreprises : il a coûté de la productivité pour les entreprises, et surtout également, il a fait augmenter les gaz à effet de serre, alors que l'on parle énormément de transition écologique dans ce rapport. Là, très clairement, nous n'étions pas au rendez-vous.

Le deuxième point porte sur les places publiques, qui ressemblent de plus en plus à des dalles de béton, malheureusement, alors que l'on a un enjeu de minéralisation forte de celles-ci de manière très concrète.

L'éclairage public, également mentionné dans ce rapport, est souvent insuffisant et également absent dans certains quartiers. On a un enjeu ici de sécurisation de l'espace public, cela concerne tous les habitants et habitantes de la Métropole.

Le dernier point, c'est sur le cadre de vie qui est également un enjeu fort du développement durable : de nombreux tags jonchent de plus en plus la ville de Nantes et de Saint-Herblain, les poubelles qui débordent, le manque d'entretien des voiries, des espaces verts. On a l'impression que la Métropole se désintéresse, se désengage de ses compétences principales. Tout à l'heure, vous me disiez que je n'avais pas en tête les priorités que vous portez au niveau de la Métropole, mais je vous demande de porter ces priorités-là : une planification réelle des travaux pour améliorer la circulation sur notre territoire, un enjeu de faire baisser la pollution, mais de manière objectivée et chiffrée, et pas uniquement dans les belles paroles, et mettre le paquet sur les enjeux de sécurité et de propreté sur notre territoire. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. J'avais dit que l'on arrêtait les inscrits. Comme j'ai pris l'inscription de Laurence Garnier et Matthieu Annereau, je prends l'inscription de Delphine Bonamy et Fabien Gracia, mais vraiment, ensuite, on s'arrête là et je redonne la parole au rapporteur. »

**M<sup>me</sup> Bonamy** : « J'apporte une petite précision à ce qui a été dit sur l'agriculture urbaine. Celle qui est pratiquée à Nantes et sur la Métropole est principalement une agriculture urbaine de pleine terre, donc qui n'a pas un impact carbone important. Deuxièmement, je voudrais pointer du doigt l'incohérence de Madame Garnier qui, je vous le rappelle, a voté à plusieurs reprises pour l'autorisation d'épandages de pesticides par drones sur les surfaces agricoles. Je vous laisse imaginer l'impact carbone de ce type de production agricole, versus l'agriculture urbaine que nous pratiquons ici. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Fabien Gracia. »

**M. Gracia** : « Je réagis aux propos de Monsieur Annereau. Il a été évoqué la question des places minérales. Je ne connais pas toutes les places de la Métropole, mais je veux bien des exemples concrets, puisqu'aujourd'hui, soit les nouvelles places qui sont créées sont plutôt végétalisées, soit les anciennes places très minéralisées sont plutôt en cours de végétalisation. Ensuite, il a été évoqué les poubelles. Je voudrais absolument remercier les techniciens de la métropole : tous les jours, il y a une équipe de la métropole qui passe, une équipe de nettoiement pour s'occuper des poubelles. Tous les jours ! Le dernier point, c'était sur l'éclairage public. Je ne sais pas si on le mesure, mais en très peu de temps, la Métropole a réussi à changer quasiment 100 % des lampadaires pour passer au 100 % LED. En fait, c'est assez phénoménal, et quand j'entends cela, je suis un peu abasourdi. Je veux bien des concrétisations sur les places minérales, puisque cela fait deux fois que j'entends parler de la question de la minéralisation. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Je redonne donc la parole à Tristan Riom. »

**M. Riom** : « Je vous remercie toutes et tous pour globalement vos interventions de soutien sur la question du développement durable. Pour moi, c'est à l'image du fait que nous avons voté à l'unanimité un plan climat qui était ambitieux, et de la même manière, j'entends un soutien et une unanimité pour continuer l'effort sur ces questions dans la Métropole. Je vais répondre à quelques sujets qui ont été soulevés.

D'abord, Monsieur Annereau, vous dites que dans le rapport développement durable, il y a beaucoup de formules. Je dois vous avouer que je trouve cela un peu vexant, parce qu'il y a quand même des équipes qui ont écrit 100 pages d'un rapport développement durable qui vise à retrancrire ce qu'il se passe dans tous les services de la Métropole. Je vous laisse imaginer le boulot que c'est que d'aller chercher ce qu'il se passe dans tous les services, d'essayer d'être représentatif des différentes villes – puisque l'on parle de toutes les villes de la Métropole –, d'avoir des indicateurs stabilisés qui ont du sens sur la durée, etc. Pour moi, on est bien sur un outil qui est un outil de pilotage. D'ailleurs, la première page du rapport développement durable illustre que c'est un outil de pilotage. Je crois que l'on est la seule collectivité en France à avoir les mêmes indicateurs pour le rapport développement durable et pour le budget vert. En fait, c'est ce qui est intéressant : avec le budget vert, vous vous rappelez que l'on utilise les cinq thèmes que je vous ai cités et que j'ai détaillés, et ce sont les mêmes que l'on utilise pour le budget vert et pour le rapport développement durable. Il y a vraiment une logique dans nos politiques publiques à ce niveau-là. En plus, le budget vert, à chaque fois que je viens vous le présenter, je dis bien que ce n'est pas un outil qui vise juste à donner un chiffre, mais que c'est un outil de pilotage des politiques publiques. La conclusion est donc quand même bien là, je vous ai présenté un outil de pilotage des politiques publiques.

Vous nous interrogez sur la question des pollutions liées à nos projets et à nos chantiers sur la Métropole. Je peux quand même répondre là-dessus, parce que l'on a passé en Conseil métropolitain le fait de nous équiper de plus en plus pour pouvoir analyser l'effet, notamment sur la pollution de l'air, de nos aménagements. Maintenant, quand on réalise de grands aménagements sur la métropole, on est en capacité d'avoir une borne de mesure pour regarder la qualité de l'air avant et après et pour constater finalement l'amélioration sur la pollution réelle pour les habitants et les habitantes. C'est ce que l'on fait. On a quelques

bornes, on ne peut pas en mettre cinquante non plus, parce que cela coûte cher. En tout cas, c'est bien ce que l'on fait pour voir dans le réel si on améliore la qualité de l'air.

Finalement, sur la question des places minérales, cela a été un petit peu dit, globalement, ce que je vous présente, c'est le développement du plan Pleine terre qui est un vrai sujet compliqué, parce qu'il faut des agents, il faut de l'investissement, cela coûte cher, mais c'est ce que l'on souhaite faire. Il y a aussi unanimité dans les différentes villes, je n'ai vu personne ici dire : "Je défends la bétonnisation". On a unanimité là-dessus, et ce que je vous ai présenté sur le plan Pleine terre va bien dans ce sens-là.

Cela se corse un peu avec Madame Garnier. D'abord, sur la question agricole, vous vous êtes répondu avec Delphine Bonamy. Ce que je déplore, c'est le fait d'opposer différentes manières de produire. Les champignons, cela a quand même du sens de les faire là où ils sont. Renvoyer l'agriculture urbaine à une agriculture qui ne serait pas du tout productive, c'est quand même en décalage par rapport à ce que cela peut être. Je vous invite à aller visiter la champignonnière pour voir que c'est bien une forme de production réelle. De la même manière, si on prend une forme un peu plus traditionnelle, si je peux dire, de l'agriculture urbaine que sont les jardins ouvriers, c'est vraiment productif. C'est-à-dire qu'avec un jardin ouvrier, on peut vraiment produire les légumes pour une famille toute l'année. Je ne vois pas pourquoi on opposerait différents modes d'agriculture comme vous l'avez fait.

Sur la question de l'énergie renouvelable, j'aimerais apporter quelques précisions. Vous nous dites : "Le renouvelable augmente les prix de l'énergie". Si vous avez une étude qui me dit cela, je prends, parce que je ne vois pas à quel moment le développement des énergies renouvelables va augmenter de manière évidente le prix de l'énergie. Je vais commencer par prendre un chiffre, qui a évidemment ses limites : en France, on paie en moyenne 0,22 euro du kilowattheure pour notre énergie, pour notre électricité. Au Portugal, on le paie en moyenne 0,18 euro du kilowattheure. En France, on a 22 % d'énergies renouvelables et de récupération sur notre mix énergétique. Sur cette année-là, au Portugal, ils sont à 35 %. Vous allez me dire que c'est un chiffre, qu'au Portugal ils ont plus de côtes, que sais-je. D'accord. On va aller un peu plus loin, on regarde le rapport RTE sur les futurs énergétiques. Le rapport RTE sur les différentes options d'investissement ne nous dit pas du tout que l'on va avoir une explosion des chiffres avec les énergies renouvelables. Ce qu'il nous dit, c'est qu'il y a différentes options, qui sont des options de choix politiques, où l'on peut soit avoir un mix avec du nucléaire, soit être sur du 100 % renouvelable. Si vous regardez vraiment le rapport, ils vous disent que la différence de prix n'est pas du tout due au fait que c'est plus compliqué de faire du 100 % renouvelable, c'est dû au fait qu'ils estiment que l'on emprunte plus cher sur les marchés quand on fait du renouvelable que quand on fait du nucléaire. C'est donc un enjeu d'organisation économique, et pas du tout un sujet technique. Je ne vois pas à quel moment le prix de l'énergie est plus cher quand il est renouvelable. Je vous signale quand même que vous avez dit "énergie" et pas "électricité", parce que sur la Métropole, l'énergie la moins chère c'est le réseau de chaleur, qui est pour le coup majoritairement renouvelable ou de récupération. Au niveau local, ce que vous dites est en tout cas complètement faux.

Mais surtout, quand même, à un moment donné, vous êtes dans une famille politique qui fait une sape économique coupable sur l'ensemble de ce secteur, c'est-à-dire que l'on a un secteur qui est écrasé par des allers-retours et des positions politiques assez honteuses. On a des gens qui étaient élus locaux dans des départements pas très loin d'ici qui développaient le développement des énergies renouvelables, parce que la Vendée fait quand même figure, en termes d'organisation territoriale, pour que les élus locaux se mettent d'accord sur comment on développe les énergies renouvelables – ce que fait le Syndicat d'énergie de Vendée, c'est vraiment regardé à l'échelon national –, et quand on arrive à Paris, d'un coup, on devient contre les énergies renouvelables. Ça, ce n'est juste pas possible. On a quand même un écosystème économique à Nantes Métropole qui est très présent sur le domaine des énergies. Il faut savoir qu'il y a plus d'emploi dans le domaine de l'énergie que dans le domaine du numérique à Nantes Métropole, c'est un vrai secteur très porteur. Ce n'est pas possible, au bout d'un moment, d'avoir des positions qui viennent systématiquement saper ce secteur. En plus, si vous êtes vraiment inquiète du prix de la facture des ménages en matière d'énergie, défendez la rénovation thermique des logements, parce que là aussi, on a un secteur qui est fatigué de ces allers-retours. Nous, on continue de soutenir sérieusement aussi bien le développement des énergies renouvelables que la rénovation thermique sur le territoire.

Je finirai par dire que tous ces sujets, dans la population, font complètement consensus. Je vais vous sortir un chiffre. L'ADEME, tous les ans, fait un barème pour regarder l'opinion des gens sur tout un tas de sujets autour des questions environnementales, et en 2024, ils ont sorti ce chiffre : en France, 91 % des gens soutiennent le développement des énergies renouvelables, c'est le pic historique. Cela veut dire qu'il n'y a jamais eu autant de gens en France qui défendent le développement des énergies renouvelables. Cela fait du

bien de le dire, parce que l'on a quand même l'impression que ce n'est pas l'ambiance majoritaire dans le pays. Ce que nous défendons ici, cela fait consensus dans la population, et on en est ravis. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci beaucoup. »

*Applaudissements.*

## 5 – BILAN DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Chers collègues, on va passer à la délibération n° 5, je vais donner la parole à Pascal Bolo. Je vous demande votre attention, parce que je voudrais passer un petit message personnel avant de donner la parole à Pascal Bolo, qui va donc rapporter cette délibération en lieu et place d'Hervé Fournier qui ne peut pas être avec nous cet après-midi. Il a des soucis de santé, donc je voudrais dire à Hervé Fournier que l'on pense bien à lui, lui adresser notre amitié, notre affection profonde, et des remerciements très chaleureux pour le travail vraiment énorme qu'il a conduit et qu'il continue de conduire, y compris dans la période actuelle. Hervé, on pense bien à toi, on t'embrasse, et on te souhaite plein d'énergie et de courage. »

*Applaudissements.*

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Effectivement, Madame la Présidente, je me sens un peu illégitime à rapporter ce travail, parce que je l'aurais évidemment souligné, c'est l'engagement d'Hervé Fournier, des services aussi, de Laurent Gollandeau. Je suis très heureux et très fier de vous présenter ceci, qui est le prix de l'innovation territoriale dans la catégorie finances locales de l'Afigese, l'association des fonctionnaires des finances et du contrôle de gestion, qui nous a été décerné en 2025, que je suis allé chercher à Pau – cela ne s'invente pas –, en lieu et place d'Hervé. Très sérieusement, nous l'avons eu pour un des aspects que je vais aborder dans ce bilan du SPAR, nos fameux CADER, c'est-à-dire les contrats d'achat d'énergies renouvelables, sur lesquels ont aussi travaillé les services autour de Tristan Riom, les services du bâti, les services des finances – cela a été très transversal –, y compris avec Territoire d'énergie 44 qui a été associé et qui est devenu, ce qui n'était pas évident, un partenaire important. Je vais poser sur le bureau ce joli trophée dont nous sommes très fiers. »

*Applaudissements.*

**M. Bolo :** « Je précise que nous avons obtenu ce prix après Vertou en 2021 sur le management public local, et Saint-Herblain en 2024 dans la catégorie “évaluation des politiques publiques”, donc nous avons l'habitude de recevoir ces prix. Tu vois, Rodolphe, je n'ai pas oublié. »

Le bilan du SPAR. Vous vous souvenez que nous avons adopté un schéma de promotion des achats responsables, et que c'est une contribution à la réalisation des politiques publiques tout à fait importante dans les domaines de notre marqueur transition écologique, dans le marqueur égalité et justice sociale, sur la territorialisation d'achats publics, et l'accès des TPE/PME et des structures de l'économie sociale et solidaire. Vous trouverez tous les détails dans la délibération, mais je vais commencer par quelques points saillants.

D'abord, c'est l'intégration du critère environnemental dans les marchés supérieurs à 90 000 euros hors-taxes. Il est intégré dans 60 % des marchés aujourd'hui, alors que ce n'était que 47 % en 2023. Autant vous dire qu'il a fallu un travail d'acculturation de l'ensemble des services pour atteindre ces résultats qui sont tout à fait importants. Ce sont des marchés de services en progression importante, mais aussi des marchés de travaux qui connaissent une trajectoire similaire. Les marchés de fournitures sont en léger retrait, mais cela ne va sûrement pas durer.

Sur le marqueur de la transition écologique, nous avons aujourd'hui un critère environnemental autonome dans 92 % des marchés, et c'est systématisé dans les marchés de services avec 99 %. La pondération moyenne du critère environnemental est de 9,19 % : c'est un résultat tout à fait important, et maintenant c'est rentré dans les mœurs. C'était, là aussi, un gros travail.

Le marqueur égalité et justice sociale. On trouve là – et j'ai été chargé de ces domaines pendant un mandat – l'augmentation tout à fait considérable du nombre d'heures réalisées dans le cadre de la clause sociale dans les marchés publics : plus 35 % entre 2022 et 2024. On est à 982 000 heures, avec des marchés attri-

bués aux structures d'insertion du territoire en augmentation extrêmement significative entre 2022 et 2024, des répartitions des heures d'insertion réalisées entre la Ville de Nantes, la Métropole et les autres structures. Je pense notamment à Nantes Métropole Habitat qui fait des efforts en la matière, mais aussi à l'ensemble de nos structures associées. Ce sont, en équivalent temps plein, des nombres de plus en plus importants, et c'est 365 entreprises qui sont accompagnées pour la mise en œuvre des clauses sociales. Chose très importante : la clause sociale était souvent réservée aux marchés de travaux, donc cela concernait des personnes en recherche d'emploi ou éloignées de l'emploi, généralement de sexe masculin. Nous réussissons grâce à ces engagements, et notamment à tout ce qui est marché de maîtrise d'œuvre, à avoir aujourd'hui 27 % de femmes contre 20 % en 2022 sur les résultats de cette clause sociale. Aujourd'hui, on a 86 marchés qui intègrent cette clause : 63 à la Métropole et 23 à la Ville de Nantes, puisque tout cela est mutualisé.

Le marqueur égalité et justice sociale. Là encore, il s'agit de réaliser des achats auprès des structures d'insertion par l'activité économique en employant des personnes en situation de handicap. On a des résultats à la Métropole tout à fait significatifs, aussi bien sur les ateliers et chantiers d'insertion, les associations d'insertion, les entreprises d'insertion, et également dans le monde du handicap, les ESAT et les entreprises adaptées. On a là des résultats importants. C'est là que l'on voit que l'achat public peut être un facteur extrêmement puissant dans l'ensemble de ces domaines. Dans toutes les politiques d'inclusion, de retour à l'emploi, on a une responsabilité en la matière tout à fait essentielle, et à Nantes métropole, nous l'assumons pleinement.

La territorialisation, c'est dans le respect des règles, parce qu'il y a des règles de marchés publics et il nous faut les respecter de manière scrupuleuse. On à 573 millions d'euros – un peu plus – de dépense entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le CCAS de la Ville de Nantes. 61 % des fournisseurs métropolitains sont des TPE/PME. On a 1 560 TPE/PME parmi les 2 537 fournisseurs situés sur les territoires métropolitains : 73 % d'entreprises dans les Pays de la Loire, 68,30 % en Loire-Atlantique, et 53,84 % dans les entreprises métropolitaines. Pour arriver à ce résultat, il faut faire du sourcing, c'est-à-dire aller voir les entreprises pour les convaincre de candidater, et il faut faire des allotissements qui permettent à ces entreprises de candidater. On a, par cette construction d'achats publics, une vraie capacité à orienter comme ça des candidatures, et cela donne des résultats sur la manière dont nous pouvons territorialiser nos achats publics. En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, on a 12 % d'augmentation depuis 2022 de mandats auprès de 905 acteurs de l'ESS, c'est-à-dire 7,2 % des dépenses, et plus de 15 % du nombre de fournisseurs. C'est tout à fait important, avec notamment des acteurs de l'ESS métropolitain pour presque 15,8 millions d'euros.

L'accès des acteurs de l'économie sociale et solidaire à la commande publique, c'est aussi, je viens de le dire, une part importante, on vient de voir les chiffres. Là aussi, cela nécessite une interconnaissance entre les acheteurs et les têtes de réseau de l'ESS. Il y a un observatoire de l'ESS dans la commande publique nantaise et métropolitaine, cela veut dire qu'il y a des actions de sensibilisation auprès des acheteurs à l'économie sociale et solidaire, tout cela en lien avec la CRESS. Il y a la diffusion de la programmation des achats aux têtes de réseau de l'ESS, pour qu'ils se mettent en position de pouvoir répondre à nos appels d'offres. Il y a la participation des Ecossolies et de la CRESS à la définition des marchés stratégiques entraînant la réalisation d'une démarche d'achat, et des groupes de travail thématiques qui permettent d'accroître la part de l'ESS sur les catégories d'achat, notamment alimentation et construction. On a donc là aussi un travail tout à fait impressionnant qui est réalisé.

Enfin, je termine sur ce qui a motivé le prix que je suis allé recevoir avec les services qui m'accompagnaient, avec Pascal Lamanda qui était là avec ses équipes, avec Fabien Chagneau, avec Christophe Borjon, avec Laurent Gollandeau, avec Marie Rivière, avec Hélène Leroy qui était là, et Emmanuelle Dion, qui a été une cheville ouvrière de cette affaire : ce sont nos fameux contrats d'achat direct d'énergies renouvelables. Il s'agit d'une possibilité qui nous est offerte depuis une loi de 2023. Nous sommes la première collectivité à l'avoir mise en œuvre, et c'est ainsi que nous achetons directement de l'électricité éolienne du côté de Rouans, et de l'électricité photovoltaïque sur une centrale aux environs de Machecoul. Nous aurons bientôt un troisième CADER tout à fait important avec le centre de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves, qui va également produire de l'électricité et qui donnera lieu à ce fameux CADER. Ces CADER sont des contrats sur une longue période, qui permettent donc d'affermir la viabilité économique des opérations de production, et qui nous garantissent aussi un prix constant, naturellement indexé, mais qui nous protège, sur toute cette part d'énergie achetée, des évolutions erratiques du marché de l'énergie que l'on a pu connaître et qui ont fait tant de mal à nos finances ces dernières années. C'était donc un bouquet final sur ce bilan du SPAR. Encore une fois, je salue vraiment l'engagement de l'ami Hervé Fournier dans ces domaines, parce qu'il a fait un boulot tout à fait extraordinaire. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Mahel Coppey. »

**M<sup>me</sup> Coppey** : « Merci, Madame la Présidente. Ce bilan, effectivement, est une réussite collective. Merci, Monsieur le Rapporteur, d'avoir rapporté ce travail. Depuis plusieurs années, il a fait que notre commande publique est aujourd'hui plus écologique, plus locale, plus solidaire. Tout cela a été orchestré par d'autres chefs d'orchestre : le Vice-président Hervé Fournier, que je salue aussi pour son engagement, sa mobilisation, et sa capacité à jouer collectif pour que toutes les équipes – et là, je salue Laurent, le directeur de l'achat public, mais aussi toutes les autres équipes des services de la Métropole – soient et se sentent mobilisées, formées pour transformer notre commande publique, et donc obtenir ces résultats remarquables que tu viens de nous partager. Car ici, à Nantes Métropole, on défend une commande publique offensive, celle qui prépare l'avenir pour notre territoire, avec un achat qui vient soutenir l'emploi local, qui favorise une économie réelle et non spéculative, et qui favorise l'innovation sociale, parce que c'est aussi en investissant dans l'innovation sociale que l'on peut participer à contribuer à une société plus inclusive, plus solidaire. C'est aussi la commande publique qui nous permet d'aller plus loin et de soutenir la transition écologique et les mutations économiques auxquelles nos filières locales doivent faire face et répondre aux défis de notre époque.

Je ne reviens pas sur les chiffres, parce qu'ils parlent d'eux-mêmes, mais quand même, il y en a quelques-uns qui me font plaisir à partager avec vous. Il y a ces 41 millions d'euros qui bénéficient directement aux structures de l'économie sociale et solidaire. Je tiens à souligner la progression, 12,5 %, de commandes orientées vers ce secteur, et ce seulement en quelques années. C'est ce que l'on appelle une "bifurcation", je crois : on change de trajectoire sur notre commande publique. Malgré le contexte économique incertain, notre politique de commande publique vient jouer son rôle de rempart, de cap pour les entreprises locales et le tissu économique local. Et puis, on vient aussi préparer l'avenir. Je crois que le contrat d'achat direct d'électricité renouvelable montre notre capacité à innover pour accélérer sur les transitions énergétiques, et préparer et protéger notre territoire. Et puis évidemment, on travaille aussi à des filières d'avenir sur l'économie circulaire. Je pense notamment au bon que nous avons franchi ensemble : plus 20 % de matériel informatique reconditionné, et ça c'est aussi porter haut et fort un numérique responsable pour notre territoire.

Notre commande publique n'est pas neutre, et d'ailleurs elle, n'est pas placée de manière neutre, elle s'inscrit aujourd'hui dans un ordre du jour, elle est encadrée entre le rapport développement durable, le rapport égalité femmes-hommes, le rapport accessibilité universelle. La commande publique est un engagement, un levier puissant sur le climat, sur l'égalité, qui vient aussi contribuer à corriger les inégalités sur notre territoire. Je m'arrête un instant sur les clauses d'insertion, parce que le travail est énorme, gigantesque. Tu l'as dit, Pascal Bolo, nous ciblons activement la féminisation de l'emploi aussi grâce aux clauses d'insertion, et en activant des marchands innovants, des marchés réservés qui soutiennent des entreprises d'insertion comme ATAO, Océan, Envie – je ne vais pas faire la liste ici – qui prouvent chaque jour que l'économie sociale et solidaire est un moteur d'égalité. Ces structures offrent des emplois stables, des emplois locaux, en particulier pour les femmes, souvent en temps partiel choisi ou avec des horaires adaptés, et elles viennent contribuer à l'émancipation de celles-ci, notamment quand elles cumulent précarité et charges familiales. Ce modèle des structures d'insertion est performant économiquement et contribue à la justice sociale. Pourtant, Mesdames, Messieurs, il est aujourd'hui fragilisé. Il est fragilisé doublement, d'un côté par un désengagement de la Région des Pays de la Loire qui se désengage, dans sa logique de court terme gestionnaire, des dispositifs d'accompagnement de l'innovation sociale comme les marchés réservés aux acteurs de l'insertion, mais aussi aux ESAT, alors que ce sont des outils essentiels pour faire émerger des solutions locales et briser parfois les plafonds de verre qui persistent dans l'économie traditionnelle. Ce modèle est aussi victime d'une autre menace, celle de l'État qui réduit les moyens des structures d'insertion par l'activité économique, et qui nous impose à nous, les collectivités, des efforts budgétaires records. Quand on réduit les budgets des collectivités territoriales, on ne touche pas seulement à des lignes comptables : on a moins de moyens. Moins de moyens des collectivités territoriales, c'est moins de marchés pour les structures de l'insertion, pour les TPE, pour les entreprises solidaires, et c'est *in fine* moins de leviers pour corriger les inégalités structurelles qui traversent notre société. Ici, à Nantes Métropole, on fait le choix avec notre commande publique que chaque euro dépensé par notre collectivité circule, crée de l'emploi local, et renforce le tissu économique. Il s'agit de faire en sorte que notre commande publique favorise un développement local, solidaire, et renforce aussi des filières d'avenir. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Richard Thiriet. »

**M. Thiriet** : « Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, effectivement, on peut féliciter à la fois le groupe de travail qui a piloté ce schéma, tous les acteurs des achats qui ont changé pour prendre en compte les nouvelles approches pour les achats, et bien évidemment – je rejoins vos propos, Madame la Présidente –, Hervé Fournier pour son engagement. Je rejoins aussi ce que dit Mahel Coppey sur son engagement au

service du collectif. Les ambitions sont partagées : les questions de santé, d'alimentation, les questions de ressources, de la biodiversité, du local et du circulaire, du renouvelable. Nous saluons ces ambitions. Il y a les enjeux que cela sert : à la fois le social, l'environnemental, l'égalité (je parle plutôt de sociétal). Je voudrais juste aussi que ça serve un autre enjeu, et c'est important de le dire : ça sert l'économie au sens large.

Un achat responsable, c'est effectivement prendre tous ces enjeux en compte, et il y en a un qui me semble absent, c'est celui des délais de paiement qui n'est pas évoqué dans la délibération. Je vais reprendre quelques indicateurs qu'il faut saluer, notamment celui du social, avec ce million d'heures d'insertion. Celui aussi de l'achat local : 54 % sur la Métropole, 73 % sur les Pays de la Loire. Je le répète, il manque ce qui me semble être un indicateur important pour parler d'achat responsable, c'est celui du délai de paiement. La loi pour les collectivités le fixe à 30 jours, cela ne fait pas plus d'un mois. Peut-être qu'il existe et qu'il n'a pas été indiqué. Ma question, et j'aimerais que l'on puisse y répondre, c'est : quel est le délai de paiement moyen de la Métropole de Nantes ? C'est un indicateur qui me semble aussi essentiel que les autres. Finalement, nous réitérons notre soutien à ce schéma, et je pense que rajouter cet indicateur du délai de paiement permettra d'avoir un schéma qui est déjà bon, complet et parfait. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Pascal Bolo. »

**M. Bolo** : « Merci, Mahel et les collègues, de vos appréciations. La question que pose Richard Thiriet est importante. Je pense qu'elle est importante indépendamment de la politique d'achat public et de l'orientation que l'on souhaite lui donner. Effectivement, et c'est une des conséquences de notre grande performance en matière d'investissement, nous avons eu des difficultés, il faut le dire, en termes de délais de paiement. Ces difficultés tiennent au fait que les procédures, notamment de dématérialisation, sont de plus en plus exigeantes et compliquées, que les éditeurs de logiciels, qui dépendent pourtant largement de l'État, ne suivent absolument pas les injonctions de l'État en la matière, et que l'on se retrouve parfois avec des choses qui sont censées être dématérialisées et qu'il faut rematérialiser avant de les envoyer au comptable public. On a eu des questions qui ont vraiment gravement perturbé les services. Ce sont des métiers tellement spécialisés que l'on ne peut pas procéder au remplacement d'agents qui, pour une raison ou une autre, peuvent être absents un moment. On ne trouve pas quelqu'un qui soit capable de les suppléer facilement dans ces métiers. Effectivement, nous avons connu une période de tension en la matière. Pascal Lamanda, le directeur du département finances et marchés publics, et ses collaborateurs mettent en place en ce moment un plan visant à résorber ces retards et à retrouver une situation plus normale. Je peux vous assurer qu'ils sont complètement mobilisés sur ce domaine, et que nous sommes pour notre part parfaitement conscients de l'importance de ces délais de paiement. Que serait un schéma d'achat public responsable visant à développer la capacité des TPE et PME à soumissionner à nos achats publics si ensuite on les mettait en difficulté sur la trésorerie, parce que nous ne serions pas capables, avec le Trésor public, de les payer suffisamment tôt ? Cela doit remettre en cause, à mon sens, un jour ou l'autre, cette séparation entre ordonnateur et comptable. Je pense que le sens de l'histoire, c'est qu'elle disparaîsse d'une manière ou d'une autre. On n'y est pas encore tout à fait, mais j'espère bien que l'on va arriver à une situation plus régulée et plus normale que ce qu'elle a pu être il y a encore quelques mois. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Je ne redonne pas la parole après le rapporteur, comme vous le savez. Chers collègues, vous l'avez en tête, il n'y a pas de vote sur cette délibération. »

## 6 – PRÉSENTATION DU RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « On va donc passer à la délibération n° 6, et je vais donner la parole à Nathalie Leblanc. »

**M<sup>me</sup> Leblanc** : « Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Il y a normalement une petite projection qui doit accompagner mes propos, pour celles et ceux qui nous suivent à distance. Vous avez été destinataires par courrier, ou c'est en cours, le rapport égalité femmes/hommes 2024. Nantes Métropole a bien évidemment poursuivi son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le quotidien des habitantes et des habitants de nos 24 communes, avec l'appui permanent des associations du territoire et de nos actrices et acteurs investis sur ce sujet éminemment politique.

Le premier point que l'on peut évoquer dans la plaquette qui vous a été transmise, et qui sera également en ligne sur le site de Nantes Métropole, bien évidemment, c'est qu'il faut d'abord protéger. Lutter contre ce

fléau, c'est d'abord protéger en offrant un refuge victime. Vous connaissez d'ores et déjà l'outil Citad'elles, qui est un outil majeur qui a ouvert il y aura bientôt 6 ans au cœur de l'Île de Nantes, boulevard Vincent Gâche. Je le rappelle, parce que les informations sont toujours bonnes à entendre, puisqu'il peut, parmi les personnes, qui nous regardent y avoir des personnes qui ont besoin d'aller dans cet équipement. En 2024, ce sont près de 1 200 femmes qui ont pour la première fois poussé la porte de Citad'elles. Depuis l'ouverture de cet équipement, c'est plus de 5 700 femmes. Si on ramène cela à une moyenne, ce sont trois nouvelles femmes par jour qui poussent les portes de l'établissement. Il faut savoir que ces femmes – nous faisons le bilan hier à la conférence des financeurs et des opérateurs de Citad'elles – sont de plus en plus fragiles, et qu'elles sont également de plus en plus accompagnées de leurs enfants. Ce sont des éléments qui rentrent en ligne de compte dans l'accompagnement, bien évidemment. L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire et agile de 18 professionnels et d'opérateurs partenaires que notre Métropole soutient en attribuant une subvention de 340 000 euros pour la partie fonctionnement, et de plus de 200 000 euros pour les locaux.

Au-delà de cet équipement d'accueil, c'est également une ressource pour les professionnels, avec notamment les rencontres de Citad'elles qui ont eu lieu le 21 novembre 2024 et qui avaient pour thème central le consentement. Des tables rondes sont d'ailleurs disponibles : s'il y a parmi vous des amateurs de podcast, vous avez la possibilité de retrouver le contenu des tables rondes qui ont eu lieu le 21 novembre sur cette thématique. D'autres podcasts avaient été d'ores et déjà publiés sur les cyberviolences – c'est un sujet –, les violences conjugales et l'inceste.

Le 25 novembre 2025, c'est la journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes. C'est aussi l'occasion sur notre Métropole d'avoir une programmation partagée et diffusée à l'échelle des 24 communes de toutes les initiatives qui sont menées dans chacune des communes. C'est aussi l'occasion de se retrouver tous finalement autour de cette thématique, et de pouvoir agir vraiment avec des diversités de formats, qu'il s'agisse de conférences, qu'il s'agisse d'ateliers, qu'il s'agisse également de temps de parole. Sur nos 24 territoires, il y a une vraie diversité. Le fait que l'on puisse ainsi rendre visibles toutes ces actions, c'est évidemment intéressant pour les uns et les autres, pour les femmes qui peuvent être concernées, et avec toute la communication qu'il peut y avoir également.

En matière d'accompagnement des associations, parce qu'il y a les actions qui sont menées à proprement parler par les communes de la Métropole, mais il y a également tout le travail des associations au quotidien. Pour cela, quatre associations ont été subventionnées au cours de l'année 2024. Ces quatre associations sont SOS solidarité femmes Loire-Atlantique, SOS inceste et violences sexuelles, qui s'appellent désormais l'association "EVA" pour les victimes d'inceste et de violences sexuelles, l'ADAES 44, l'Association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire-Atlantique, et le CIDFF 44, le Centre d'information des droits des femmes et des familles. Évidemment, les actions qui sont menées par les communes s'appuient sur les associations. Les associations ont un réel savoir-faire, et le soutien que les collectivités peuvent leur porter est vraiment essentiel dans leur fonctionnement. Bien sûr, je sais à quel point ici tout le monde est conscient de l'importance de nos subventions dans l'amélioration de la vie quotidienne des habitantes et des habitants.

On peut aussi parler de féminisme au niveau de l'art, au niveau de la culture. Vous avez peut-être comme moi souri en voyant les caryatides s'échapper des fontaines Wallace. C'est vrai que quand on est interpellé comme cela sur l'espace public, ce sont de petites touches d'humour, mais quelque part, le poids porté par les caryatides, le fait qu'elles s'échappent, qu'elles s'évadent pour lâcher tout ça, cela fait quelques parallèles avec certaines et certains d'entre nous. Tout cela contribue à changer le regard de trouver comme cela dans l'espace public des œuvres d'art ou des créations sur ces sujets. Cela permet, comme pouvait le faire la nouvelle balade féministe qui a été créée en 2024, de proposer finalement un récit alternatif, de proposer un autre récit, une autre vision de la place des femmes dans nos cités.

On peut aussi se trouver parfois en difficulté en tant que femme lorsque l'on doit mener de front vie professionnelle et sport de haut niveau. On a eu au niveau de la Métropole un soutien à plusieurs athlètes de haut niveau, et notamment deux, je crois, au niveau des Jeux olympiques. Effectivement, on voit que le sponsoring, tout ce qui peut se faire pour accompagner nos sportifs, n'est peut-être pas à la même hauteur pour nos sportives. Voilà comment on peut les uns et les autres, dans nos actions, soutenir ces sportives qui ramènent des médailles dont nous sommes particulièrement fiers. Cela leur permet de concilier toutes ces vies, et malgré tout, de profiter aussi de leur goût pour le sport.

Cela fait partie de la vie, il y a les loisirs, mais on a aussi quelque chose de très présent dans notre vie quotidienne, en tout cas pendant un certain nombre d'années : l'activité professionnelle. Effectivement, les femmes sont parmi les personnes qui, dans l'activité professionnelle, peuvent se retrouver un peu mises en

marge, ou en tout cas pas forcément reconnues à la hauteur de leurs compétences et de leurs engagements. Je fais un aparté, mais on a évoqué il y a peu de temps, dans le cadre de la Nantes Digital Week, les femmes et l'intelligence artificielle. Je vous invite à faire de petites recherches au niveau de l'intelligence artificielle pour voir les écarts de salaires qui sont proposés dans les négociations salariales selon que l'on dit que l'on est une femme sur tel poste ou un homme. C'est assez inspirant. On a aujourd'hui des outils qui peuvent prolonger les préjugés qui peuvent exister, donc comment en matière d'emploi nous, collectivités, on peut avoir un accompagnement vraiment complet des femmes. Typiquement, notamment sur la Métropole, c'est le rôle de l'Atdec de pouvoir, avec la plateforme FEMMES, aider justement à l'insertion dans l'emploi des femmes de la Métropole. C'est aussi, j'en ai parlé l'année dernière, NégoTraining : se trouver face à un employeur et négocier une évolution salariale, cela demande quelquefois un peu de coaching. Le NégoTraining fait cela à la perfection.

Un autre point qui sera évoqué dans ce rapport – on en avait parlé sur le projet Gloriette-Petite Hollande, c'était un beau terrain d'expérimentation, et on en tirera bien évidemment les conclusions lorsque le travail sera terminé – c'est l'expérimentation du budget sensible au genre. Il s'agit de trouver des cas concrets pour pouvoir étudier comment dans nos aménagements on concourt justement à rendre nos espaces publics "tous publics", et pour les femmes et pour les hommes. Il y a aussi l'évaluation participative de la démarche genre et espace public. L'espace public est aussi un lieu où, quelque part, on peut contribuer à une amélioration de la prise en compte du genre.

Enfin, et on parlait tout à l'heure de ressources humaines, la collectivité a également à cœur d'être exemplaire dans la manière dont elle aborde ces questions de genre, la manière dont elle lutte contre les préjugés. Être un employeur exemplaire, c'est faire des informations, des sensibilisations, des temps de formation interne pour lutter contre les discriminations, quelles qu'elles soient. Et puis se dire qu'à l'échelle de l'égalité femmes/hommes, mais aussi pour d'autres sujets comme l'accessibilité – Martine en parlera –, on a un G24. J'invite aussi les maires et élus des différentes collectivités à participer ardemment à ces G24, qui sont vraiment des temps d'échanges très constructifs, et qui sont également dans d'autres sphères des G24 techniques. Le G24 technique a été créé en 2024, et vos collaborateurs, les agents en charge de ces thématiques, ont grand plaisir à s'y rejoindre pour partager leurs problématiques et construire ensemble une Métropole plus inclusive, plus égalitaire. Je reste présente si vous avez des questions. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Marlène Collineau. »

**M<sup>me</sup> Collineau :** « Merci à Nathalie Leblanc pour la présentation. L'égalité femmes/hommes est un projet d'émancipation qui profite à toute la société, je crois que c'est ce que dit l'esprit du rapport, et on voit bien comment dans l'ensemble de nos politiques publiques on peut contribuer à favoriser les conditions de l'égalité femmes/hommes. Le groupe Gauche citoyenne voulait profiter de la présentation de ce rapport pour évoquer un droit fondamental, qui est le droit à l'avortement, puisque les chiffres ont été publiés il y a moins d'une semaine à l'occasion de la journée mondiale pour le droit à l'IVG. Il révèle dans notre région une stabilité des recours à l'avortement, avec un nombre d'actes qui grimpe proportionnellement à l'accroissement de la population : c'est 4 252 actes pour le département de Loire-Atlantique.

Aussi, à l'heure où le droit des femmes à disposer de leur corps est contesté et attaqué dans de nombreux pays, y compris au sein de l'Union européenne, nous sommes attentifs à sa défense, mais aussi à son effectivité. Pour cela, nous avons besoin de gynécologues, nous avons besoin de médecins, nous avons besoin de sages-femmes qui, et c'est heureux, peuvent maintenant accompagner les IVG médicamenteuses en ville. Nous avons également besoin de prévention et d'information. Le sujet a aussi été évoqué par Nathalie Leblanc : il nous faut des associations solides, formées à l'accompagnement au droit en santé, notamment auprès de la population jeune. À ce titre, les conséquences des décisions désastreuses régionales sont désormais une réalité. Je pense, par exemple, à cette kiné qui, la semaine dernière, me disait qu'elle avait orienté une femme vers une association sans qu'elle ne se rende compte que la permanence de l'association vers laquelle elle l'avait orientée n'existe plus. Voilà, on en est au moment des conséquences, et on se rend compte que concrètement, il y a des permanences qui ferment sur le territoire s'agissant des droits des femmes.

J'entendais tout à l'heure Madame Garnier – je crois qu'elle a quitté la salle –, j'ai bien noté qu'elle était sénatrice, et qu'à ce titre, elle défendait les communes qui font face à des baisses de subventions du conseil départemental. Je l'invite à devenir une sénatrice féministe et à défendre avec nous les droits des femmes et les associations des droits des femmes en santé qui vont face, non pas à des baisses, mais à des arrêts complets de financement de la part du Conseil régional, ce qui pose un vrai sujet, un vrai problème de santé publique aujourd'hui effectif à l'échelle de notre territoire.

Enfin, dans la continuité de ce rapport, nous voulions évoquer la question des congés menstruels, puisqu'un certain nombre de collectivités, dont Nantes Métropole, met en place ce type de congés à destination des femmes qui souffrent d'endométriose et de règles douloureuses. Ce sont des décisions qui sont systématiquement cassées par l'autorité préfectorale. Entre cela et la chasse aux drapeaux noirs, blancs, rouges, verts qui flottent devant les mairies, je vous avoue que je trouve que les services préfectoraux sont décidément très mobilisés et très appliqués sur des sujets assez inattendus. Il est de fait urgent que le législateur s'empare de la question du congé menstruel, donc nous invitons les parlementaires présents dans cet hémicycle à pouvoir s'emparer de cette question. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Marie Vitoux. »

**M<sup>me</sup> Vitoux :** « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à celles et ceux que je n'ai pas encore vus. Je souscris pleinement aux propos de Marlène Collineau, que ce soit sur les sujets de droit à l'IVG ou des congés menstruels. J'aurais l'occasion d'y revenir juste après, mais on voit effectivement, par les propos qui sont tenus sur d'autres bancs de cette assemblée, à quel point le combat est loin d'être gagné. On voit dans les volontés budgétaires de ce non-gouvernement ce qu'il va en être et les ministères qui vont être touchés. On se demande à quel moment la France va enfin mettre de vrais moyens à la hauteur des besoins. En tout cas, j'interroge le "à quand on aura enfin un cap franchi, à quand on sera à la hauteur de nos voisins" tel que l'Espagne, par exemple, en mettant les millions d'euros nécessaires, comme le réclament déjà depuis de trop nombreuses années les associations féministes. Sans compter, d'un point de vue plus territorial, les coupes budgétaires assumées par la Région et qui touchent des associations qui ont été citées par Nathalie Leblanc tout à l'heure, et notamment SOS inceste, ou encore des associations qui accompagnent les femmes victimes de violences.

Ce rapport – et tu en as bien parlé, Nathalie – vient poser des actes forts sur ce mandat. Il reflète aussi nos engagements collectifs, ceux que tu portes, et on a quand même fait des avancées majeures. Je pense qu'il était important de revenir sur Citad'elles, avec plus de 5 ans de partenariat autour de ce lieu qui reste unique en France. En 2024, trois nouvelles femmes par jour sont accompagnées, et je pense que cela dit aussi l'ampleur du phénomène et la préoccupation qui doit être la nôtre de ne rien lâcher. Tu en as cité quelques-unes, et je voudrais revenir sur les associations qui se battent au quotidien pour accompagner les femmes, notamment le planning familial. Merci encore à Marlène pour son intervention. Ici, on est fers de soutenir ces associations, avec notamment cette année 54 000 euros en direction du planning familial. Et puis les enjeux à l'échelle de la Métropole, c'est aussi cette année l'ouverture de la Maison Jacqueline-Cadio à Rezé, dont on peut là aussi se féliciter.

Enfin, je voudrais dire un dernier mot sur nos enjeux d'égalité interne, puisque la Métropole se doit aussi d'être un employeur exemplaire. On fait, là aussi, progresser les choses, à la fois sur les droits des personnels LGBTQIA+, mais aussi sur l'égalité professionnelle avec plus de formation, plus de sensibilisation, mais aussi un véritable plan d'action. On avait dans notre plan d'action le fait de pouvoir mettre en place des congés menstruels, notamment pour les agentes qui souffrent de règles douloureuses. C'est un combat politique que l'on mène avec fierté, qui est parfaitement assumé. Je rejoins ici les propos qui ont été tenus avant moi : nous appelons évidemment les parlementaires à s'en saisir pour faire évoluer le droit sur ce plan. Pour les Écologistes et Citoyens, vous l'aurez compris, l'égalité n'est pas une option. C'est partagé, je pense et je l'espère, sur l'ensemble des bancs de cet hémicycle, mais on voit encore tout le chemin qu'il reste à parcourir. On a besoin d'actes et de financements, et c'est ce que nous nous employons à faire dans cette Métropole. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Alain Vey. »

**M. Vey :** « Merci, Madame la Présidente. Comme je l'avais fait il y a quelques années, je souhaiterais à nouveau rappeler le soutien à la structure Citad'elles. C'était une très bonne initiative à l'époque, on a mis un peu de temps à subventionner cette structure, mais je voudrais apporter ce satisfecit, et également un encouragement au personnel qui encadre cette structure-là qui est totalement bénéfique, même si cette maison ne devrait pas exister. C'est tout ce que je voulais dire. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci à vous pour vos mots constants sur ce sujet depuis la création et le soutien de la Métropole à Citad'elles. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Nathalie Leblanc. »

**M<sup>me</sup> Leblanc :** « Peut-être d'un mot très court, merci pour vos interventions Marlène, Marie et Monsieur Vey, bien évidemment. Peut-être rappeler que le planning familial a récemment déménagé auprès de Beaulieu. L'équipement a pu intégrer de nouveaux locaux, et sur Rezé, on a aussi des lieux d'accueil. Je dirais – mais

je rêve peut-être – que l'on a la vocation d'avoir des multiplicités de lieux sur notre Métropole, pour pouvoir mettre en sûreté, informer, diffuser des informations. Cela n'a jamais fait de mal à personne. Évidemment, on parlait tout à l'heure de l'information diffusée par l'Office régional de la santé, l'ORS, le 28 septembre dernier. Sur les questions liées à l'IVG et les questions liées au droit en général, on peut peut-être juste se dire que femmes et hommes, fils, pères, frères, nous pouvons finalement être présents et défendre les droits des mères, des sœurs, des filles avec nos actes au quotidien, et que nous gagnerons ce combat ensemble. Voilà, merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Peut-être juste un tout dernier mot, puisque Nathalie Leblanc a évoqué le déménagement du planning familial. Tout à l'heure, quand on parlait de budget d'investissement, de budget de fonctionnement, en fait, cela ne se fait jamais tout seul. Nous avons accompagné pour la Ville de Nantes le déménagement du planning familial. C'est un choix de pouvoir permettre à chacune, en termes de santé publique et de respect du droit des femmes, d'avoir accès à ce qui est nécessaire. Ces questions-là ne se règlent pas par magie, mais bien quand il y a à la fois un choix politique, un choix stratégique, et des acteurs et actrices sur le terrain qui se battent au quotidien. Ils et elles ont mon soutien le plus total et le plus entier. »

## 7 – PRÉSENTATION DU RAPPORT ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE 2024 - INFORMATION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 7, et je donne la parole à Martine Oger. »

**M<sup>me</sup> Oger :** « Madame la Présidente, chers collègues, je vais vous présenter le rapport sur l'accessibilité universelle 2024, comme tous les ans. Ce rapport s'appuie évidemment sur les expertises d'usage, les associations, les partenaires de terrain qui animent l'ensemble du territoire pour que la Métropole puisse avoir une politique d'intégration de l'égalité dans tous les domaines de la vie des citoyennes et des citoyens, et soit une métropole inclusive. Forcément, cela s'appuie aussi sur les travaux qui sont réalisés avec la commission métropolitaine de l'accessibilité universelle – autrement dit, CMAU – qui est, je vous le rappelle, à la fois composée d'usagers, d'associations, d'élus, de services ou de personnes qualifiées. En 2024, il y a eu deux séances plénières et treize séances en atelier pour la CMAU, avec neuf thématiques différentes.

Sur les différents sujets qui ont été abordés, et sur la poursuite de l'accessibilité dans l'ensemble des services et des infrastructures des mobilités, Nantes Métropole et la SEMITAN ont étroitement collaboré avec la CMAU pour améliorer l'accessibilité des pictogrammes du réseau de transport métropolitain, avec l'objectif de simplifier et de clarifier les informations. Il y a des tests qui ont été réalisés lors de plusieurs ateliers, et qui ont aussi été réalisés dans un ESAT.

L'expérimentation Mon Copilote, que vous connaissez maintenant depuis 2022, puisque l'origine date de 2022, s'est donc poursuivie en 2024. Cette expérimentation comporte un dispositif d'accompagnement pour les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuelles, ainsi qu'un parcours découverte pour les seniors. Ce parcours, cette expérience a comptabilisé 2 882 trajets en 2024 à destination de 104 personnes.

Avec la mise en place de la lecture automatique des plaques d'immatriculation, dite "LAPI" pour les initiés, il y a eu plusieurs temps d'échange avec la CMAU, afin de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. À la suite de ce travail, trois solutions, trois possibilités ont été proposées : l'enregistrement de la plaque d'immatriculation des véhicules fréquemment utilisés auprès de NGE, la prise d'un e-ticket gratuit à l'horodateur via un bouton dédié ou via l'application mobile PayByPhone.

Sur la veille de l'accessibilité des cheminements dans l'espace public et dans les grands projets urbains, en 2024, la Métropole a consacré 2 millions d'euros à la mise en accessibilité des cheminements piétons. Dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité, je vous en avais déjà parlé l'année dernière, un diagnostic a démarré en 2023 pour mieux connaître l'état accessibilité de ces cheminements piétons, et évidemment faciliter la programmation que nous avons tous dans nos PPI territorialisés. Le diagnostic s'est poursuivi et clôturé fin 2024.

Sur l'Île de Nantes, une démarche a été lancée en 2024 : il s'agissait de tester en grandeur nature les futurs revêtements de sol des Jardins de l'Estuaire avec les usagers concernés, et des planches d'essai ont ainsi été installées pour simuler en conditions réelles les futurs trottoirs et cheminements du parc, afin d'évaluer leur sécurité et leur confort. 12 volontaires en situation de handicap ont participé à ces tests.

Nous avons réalisé, grâce à des ateliers de la CMAU, un bilan sur les dispositifs de feu sonore. L'évaluation des annonces vocales des noms de rues a débouché sur des propositions d'ajustement pour poursuivre l'équipement des intersections. Pour rappel, 150 carrefours sont équipés sur les 200 qui sont prévus à terme.

Enfin, quatre déambulations urbaines ont été organisées dans la Métropole pour faire appel à l'expérience des seniors sur les aménagements d'espaces publics à Couëron, La Montagne, au Pellerin et à Sainte-Luce.

Concernant l'adaptation des logements existants, je vous rappelle comme tous les ans l'existence du CREAT, le Centre de ressources et d'expertise en aides techniques. 96 ateliers ont été organisés par les ergothérapeutes de l'établissement, plus de 500 personnes ont été mobilisées, et 191 rendez-vous individuels se sont tenus durant l'année 2024. C'est un établissement qui s'ouvre de plus en plus aux particuliers et qui connaît un développement assez notable. En même temps, on a une population qui vieillit, c'est un peu normal aussi.

Sur l'habitat inclusif, 6 habitats inclusifs ont été livrés en 2024 sur la Ville de Nantes. Sur les autres habitats inclusifs qui ont été répartis sur le territoire, nous avons vu les Sorinières, Saint-Herblain, des sites sur Nantes, Nantes-Broussais, Nantes-Pierre Landais, Nantes-Les Cigognes, ainsi que Nantes-Sèvre Confluence, pour un total de 26 logements inclusifs et partagés.

Sur l'accessibilité des établissements recevant du public, les membres de la CMAU ont eu l'occasion d'avoir une présentation de plusieurs grands projets, et notamment la Cité des Imaginaires, la piscine olympique et le futur Muséum d'histoire naturelle. L'objectif est effectivement de prendre en compte leurs remarques.

Concernant l'engagement de la Métropole sur le sport accessible partout et tout le temps, je ne reviens pas sur le Club 2024, puisque Nathalie en a parlé tout à l'heure sur les questions d'égalité, mais sur les questions d'accessibilité du village olympique, tout a été mis en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions d'accessibilité les personnes qui venaient assister aux retransmissions des manifestations. Des parcours sensoriels avaient également été proposés avec l'audiodescription. Et enfin, nous avons accompagné cinq athlètes paraportifs de haut niveau. Je vous rappelle la médaille d'or de Charles Noakes, athlète herblinois de parabadminton, dans le cadre de ce dispositif.

L'accueil au sein des musées. Que ce soit au Musée d'arts ou au Muséum d'histoire naturelle, il y a de nombreux dispositifs qui sont proposés au public pour rendre la culture accessible à tous.

Sur le service public plus accessible, en 2024, Nantes Métropole a proposé l'expérimentation d'un nouveau service d'interprétariat à destination des personnes sourdes et malentendantes, qui est basé sur une solution ACCEO. Cette plateforme facilite les échanges du public avec l'administration. Le service est accessible à distance. Il a été expérimenté dans certains lieux d'accueil, comme la Maison de quartier des Confluences, le CCAS de Nantes, le service Allonantes, la médiathèque Floresca Guépin, l'accueil de Nantes Métropole, la Maison de la tranquillité publique, et certains musées. En plus, 23 agents ont été formés à l'utilisation de cette plateforme sur deux demi-journées. Juste pour rappel auprès de l'ensemble de mes collègues, cette expérimentation que nous tentons est une obligation légale, je crois, depuis 2022 ou 2023. C'est difficile de mettre en place cela en fonction de la strate des communes, mais en tout cas, l'expérimentation de 2024 va faire l'objet en 2025 d'une expérimentation développée sur les communes de la Métropole.

Et enfin, Nantes Métropole sensibilise et forme ses agents pour intégrer cette accessibilité universelle dans leur posture professionnelle via sa démarche interne, que ce soit par la semaine des agents, par des mises en situation, ou l'initiation à la langue des signes française. Et enfin, la mission handicap de la direction des ressources humaines a réalisé 262 entretiens d'accueil, de suivi et d'accompagnement d'agents en situation de handicap. C'est bien grâce à la CMAU, aux actrices et acteurs du territoire, que la Métropole peut ainsi développer des actions concrètes en faveur de l'accessibilité universelle. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Erwan Bouvais. »

**M. Bouvais :** « Merci, Madame la Présidente, et merci, Madame la Vice-présidente, pour cette présentation. Il est évident que nous devons saluer le travail effectué par la Métropole pour tendre vers l'accessibilité universelle. Je souhaite revenir sur une des priorités, qui est l'accessibilité dans l'ensemble des services et infrastructures des mobilités. Premièrement, je voulais rappeler les difficultés rencontrées par les personnes en fauteuil qui sont obligées de prendre de l'élan pour monter dans les toutes nouvelles rames de tramway. Certaines nous disent même que l'accessibilité était plus simple dans les anciennes rames. Des mesures correctives sont-elles possibles, et dans quel délai ? Par ailleurs, en consultant le site Internet de Naolib, on

constate l'absence d'un tarif adapté aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas bénéficier de l'allocation adulte handicapé, et donc qui ne peuvent pas bénéficier de la tarification solidaire. Elles doivent donc payer le tarif ordinaire. De plus, si ces personnes utilisent un fauteuil, elles se retrouvent dans l'impossibilité de badger leur ticket en utilisant la rampe d'accès au milieu du bus, puisque la badgeuse est à l'avant de ce dernier. J'ai déjà alerté Naolib sur ce sujet, qui a reconnu, je cite : "Qu'il y a des trous dans la raquette". Vous imaginez bien que cette réponse est difficilement acceptable. Que pouvons-nous faire pour trouver rapidement une ou des solutions, pour se rapprocher encore un peu plus de l'accessibilité universelle ? Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Matthieu Annereau. »

**M. Annereau :** « Merci, Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente, pour cette présentation exhaustive de ce rapport accessibilité universelle. Déjà, je vous remercie du fait que ce rapport soit présenté en début de Conseil métropolitain, sur sa première partie, tout comme le rapport égalité femmes/hommes juste avant : c'est un signal important. Je veux également remercier le fait que ce rapport s'inscrive dans des opérations très concrètes, dans de l'opérationnel. Ce que j'ai pu dénoncer tout à l'heure sur le rapport développement durable, on ne le retrouve pas ici dans le rapport accessibilité, c'est-à-dire que l'on a vraiment des actions très concrètes qui répondent aux problématiques de nos concitoyens sur le territoire. C'est à souligner bien volontiers. Sur trois points, quand même, quelques interrogations ou suggestions.

Sur le premier point, qui est l'accessibilité des cheminements piétons sur la Métropole, j'en avais parlé l'année dernière, vous avez rappelé que 2 millions d'euros ont été fléchés sur cet enjeu : c'est très clairement insuffisant. On a un diagnostic, en effet, qui a dû être finalisé, vous l'avez dit, fin 2024. Quand aura-t-on les éléments pour que les services puissent planifier de manière pluriannuelle les travaux qui sont majeurs sur notre territoire de mise en accessibilité des cheminements piétons ?

Le deuxième point, c'est sur les transports. Mon collègue Erwan Bouvais l'a dit, je l'avais déjà mentionné ici, le problème d'accessibilité des nouvelles rames de tram. On nous avait répondu que c'était en cours concernant la problématique d'accès pour certains fauteuils roulants. Qu'en est-il ? C'est un sujet qu'il devient maintenant urgent de traiter concrètement. Sur le volet des transports également, j'avais évoqué le sujet du dispositif Proxibus, son nouveau nom, qui est très sollicité et qui est sans doute sous-dimensionné par rapport à la demande sur notre territoire. Comptez-vous flécher des moyens supplémentaires sur Proxibus en termes de nombre de véhicules, de nombre de conducteurs sur le dispositif ?

Et puis troisièmement, d'un point de vue de la Métropole employeur, vous l'avez dit, en termes de recrutement, d'organisation d'actions avec les agents reconnus en situation de handicap, il y a une action dynamique. Pouvez-vous nous préciser ce qui est prévu dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, la troisième semaine de novembre 2025, et notamment sur la journée du Duoday qui se tiendra ce jeudi ? Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Hélène Naulin. »

**M<sup>me</sup> Naulin :** « Madame la Présidente, chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des élus des services, mais également de la commission métropolitaine de l'accessibilité universelle qui permet de déployer et de concrétiser les actions qui sont présentées dans ce rapport. C'est indéniable, nous progressons sur le territoire en matière d'accessibilité universelle. Il reste encore à faire, cela a été souligné à l'instant, mais nous progressons et nous restons mobilisés, et c'est tout à fait majeur.

Je vais obscurcir un peu le tableau en nous interpellant, chacune et chacun, élus locaux, parlementaires présents dans cette assemblée, sur un chiffre édifiant : 0,02 % d'élus en situation de handicap. Uniquement 0,02 % des décideurs et des décideuses publics sont en situation de handicap, alors même que parmi la population générale, 16 % de la population est porteuse d'un handicap, et alors même que le handicap est une des premières causes de saisine de la défenseur des droits. C'est un constat particulièrement douloureux et particulièrement intolérable dans une nation démocratique telle que nous la souhaitons. Au sein de cette assemblée, on pourrait se réjouir, on n'est pas à 0,02 %, mais à un peu plus de 2 % d'élus avec un handicap visible. On pourrait presque s'en féliciter, mais on est encore très clairement bien loin de la représentation.

Alors, je nous interpelle ici et je nous alerte, car bientôt, les parlementaires vont avoir à se prononcer sur une proposition de loi pour créer un statut de l'élu local. Mobilisons-nous, chers parlementaires, mobilisez-vous, car c'est une occasion qu'il ne faut pas rater pour permettre aux personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leurs droits complets en matière de citoyenneté, et de s'investir dans l'engagement

politique dans des conditions d'égalité qui soit réelle. Le monde politique doit montrer l'exemple, écarter les autrices et les auteurs de violences validistes de ses rangs, mais aussi soutenir de manière, j'ai envie de dire, inconditionnelle l'ensemble des moyens de compensation sans plafond pour tous les handicaps et sur tous les temps de la vie de l'élu. Je tiens particulièrement à souligner ce point.

Par ailleurs, il nous faut nous former collectivement, pour pouvoir ensuite décliner de manière très concrète l'inclusion dans nos manières de fonctionner dans l'ensemble de nos instances. Ma collègue Marie Vitoux l'a dit tout à l'heure au sujet de l'égalité femmes/hommes : ce n'est pas une option, cela ne se décrète pas, il y a besoin de moyens, d'actes et de financements. Pour l'accessibilité universelle, il en va de même : il nous faut des moyens, des financements et des actes. Ce n'est pas non plus une option, c'est une question de lutte contre les discriminations, mais c'est avant tout une question de droit. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, Bertrand Affilé, puis je redonne la parole à Martine Oger. »

**M. Affilé** : « J'ai été interpellé sur plusieurs points qui concernent les transports en commun. Je ne pourrai pas évoquer l'avenir, je pense qu'Anthony pourra peut-être apporter quelques éléments de réponse demain, mais ce que je peux vous dire, c'est que les difficultés d'accès avec les nouvelles rames de tramway sont liées au fait que nous avons sur notre réseau plusieurs types de rames qui ont des standards différents, notamment des hauteurs entre le quai et le plancher de la rame qui peuvent être différentes, et ce qui était adapté pour la hauteur des planchers des anciennes rames ne l'est plus forcément autant pour les nouvelles. Nous avons donc demandé à Alstom de procéder à des modifications qu'ils sont en train de faire. On teste, sachant que ce n'est pas forcément toujours satisfaisant, et que les améliorations proposées ne permettent pas d'avoir un usage facile pour toutes et tous. On continue à travailler sur le sujet, et évidemment, on ne lâche pas l'affaire.

Pour les personnes qui accèdent aux transports en commun gratuitement, dans le cadre de la tarification solidaire, nous avions maintenu la gratuité pour les personnes bénéficiant de l'allocation adulte handicapé – c'était dès le départ –, mais effectivement, pas pour les personnes en situation de handicap qui ne bénéficient pas de cette allocation. Ici, elles rentrent tout simplement dans la tarification solidaire, comme tout comme tout à chacun, et cela dépend effectivement de leurs revenus et de la composition de leur ménage, donc du quotient familial. Je rappelle quand même que nous avons créé une quatrième tranche de tarification solidaire pour pouvoir aller un petit peu plus loin chercher des bénéficiaires, avec une réduction de l'ordre de 30 %. C'est seulement au bout du compte que les personnes paient le tarif plein quand elles dépassent cette tranche. Je dois d'ailleurs vous dire qu'en général, dans les rapports qui concernent la tarification des transports en commun, les questions de statut sont un peu mises à mal, c'est-à-dire que l'on nous dit qu'il ne faudrait pas que les statuts différents amènent des tarifs différents, mais que tout le monde soit traité de la façon la plus égalitaire possible. Je ne vous dis pas que l'on est complètement en phase, puisque c'est quelque chose que l'on n'a pas reproduit pour nous, mais il n'empêche que dans l'air du temps, c'est bien d'avoir cela en tête.

Sur le service Proxibus, je sais que sur la fin de la délégation de service public, donc sur la partie qui vient de s'écouler ou qui est en train de s'écouler, nous avons déjà renforcé les moyens, notamment quand nous avons changé les minibus. Il y aura peut-être encore à le faire, mais on aura aussi la possibilité d'avoir davantage d'accessibilité sur les cheminements. Je pense que Matthieu Annereau a tout à fait raison en disant qu'il faut que les cheminements soient accessibles, parce que parfois, on travaille sur l'accessibilité des arrêts, mais hélas pas sur l'accessibilité des chemins qui conduisent aux arrêts. C'est vrai que c'est parfois une maladresse d'avoir des arrêts accessibles, alors que les chemins juste à côté ne le sont pas. Il faut travailler et avoir une approche globale, pour permettre une réelle accessibilité universelle, notamment au bus. Pour le valideur qui est seulement en tête de bus, on va regarder cela pour qu'il y ait aussi un valideur installé à l'endroit où les personnes en fauteuil rentrent, car autrement, cela n'a pas de sens. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. J'ajoute juste un mot pour dire que demain on regardera ensemble la nouvelle délégation de service public, et qu'en effet, sur la question de Proxibus, de nouveaux moyens sont prévus. Pour être précis, c'est plus 9 % que nous soumettrons à la discussion demain. Le Vice-président ne pouvant pas l'évoquer pour des questions de respect de la réglementation juridique, je le fais dès maintenant, et on aura l'occasion d'avoir la discussion demain, dans la journée. Je redonne la parole à Martine Oger. »

**M<sup>me</sup> Oger** : « Merci. Juste pour compléter sur la question des cheminements piétons, et donc du schéma directeur d'accessibilité – puisque derrière, il n'y a pas que les piétons –, le diagnostic ayant été finalisé fin 2024, on est en train de le saisir dans le SIG, c'est en cours d'analyse, et cela doit être croisé avec des données qualitatives des pôles. À ce moment-là, ensuite, on pourra présenter une vraie photographie de la

qualité de notre voirie, notamment piétonne, mais pas que, sur tout le territoire métropolitain. À ce moment-là viendra le temps des PPI territorialisés sur chacune des communes, et donc on pourra aussi avoir des priorités politiques dans le cadre de ces PPI territorialisés, au-delà des crédits qui sont fléchés sur le SDA. Sur la partie Nantes Métropole employeur, sur ce qu'il se passe à Nantes Métropole lors du Duoday et de la semaine européenne concernant le handicap, je n'ai pas la réponse, donc on vous la fera parvenir. »

## 8 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - PLAN DE RELANCE POUR LE LOGEMENT - EXTENSION DU DISPOSITIF DU BAIL REEL SOLIDAIRE (BRS) - CREATION D'UN SECOND NIVEAU DE BRS - APPROBATION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Chers collègues, on passe à la délibération n° 8, et je donne la parole à Pascal Pras. »

**M. Pras :** « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Cette délibération s'inscrit dans le cadre du plan de relance et de la production du logement sur le territoire métropolitain. Je vous rappelle qu'effectivement, permettre à tous, à chacun et à chacune, de pouvoir se loger sur le territoire métropolitain selon ses besoins, mais aussi selon ses capacités financières, et de pouvoir se loger à des prix accessibles est une priorité fondamentale de la Métropole. Pour faire face à la crise nationale du logement à laquelle tous nos territoires se trouvent confrontés dans le secteur de la construction, depuis 2023, Nantes Métropole a mis en œuvre et a adopté un plan de relance du logement, qui fléchait en particulier le logement locatif social et le logement en accession abordable. Je voudrais vous rappeler que pour l'instant, la Métropole a engagé sur ce plan de relance 47 millions d'euros qui viennent permettre de débloquer un certain nombre d'opérations, et qu'à ce jour, aujourd'hui, 2 ans après le lancement de notre plan de relance – je vous rappelle que c'était en juin 2023, mais avec un engagement réel à partir de septembre 2023 –, nous avons à ce jour permis de remettre en opérationnalité 6 198 logements sur le territoire de la Métropole. Cela concerne l'ensemble des 24 communes, et parmi ces 6 198 logements, 2 222 sont des logements locatifs sociaux, 1 054 des logements locatifs intermédiaires en PLS, et enfin, 892 sont en BRS, le reste étant du LLI, et bien sûr, du logement libre, puisque notre action permet de débloquer l'ensemble des logements de la chaîne du logement.

Bien sûr, pour renforcer notre action, nous avons fait le choix de nous engager sur la mise en œuvre d'un BRS. Je rappelle qu'en 2017, la loi Alur autorise la création d'organismes fonciers solidaires, les OFS. Nous faisons le choix, à partir de 2019, de créer un organisme foncier solidaire en lien avec nos partenaires du Département, de Saint-Nazaire Agglomération, et de l'ensemble des bailleurs et des COP du Département de Loire-Atlantique. Nous constituons donc ce premier organisme foncier solidaire Atlantique Accession Solidaire qui permet, vous le savez tous aujourd'hui, la déconnexion de la propriété du logement et de la propriété du foncier, ce qui permet d'obtenir des prix d'accession à la propriété qui sont plus bas que ceux du marché, et qui vise à permettre aux ménages modestes de devenir propriétaires. Jusqu'à ce jour, sur le territoire de la Métropole, nous avons 920 logements en BRS qui ont été agréés depuis 2019, dont 469 au cours de l'année 2024. C'est vous dire la montée en puissance de ce dispositif qui répond aux besoins de nos habitants et aux souhaits de nos habitants de devenir propriétaires sur le territoire de la Métropole.

Dans le cadre de ce que le gouvernement nous permet, avec aujourd'hui des niveaux de plafond d'accès au BRS qui sont à ce que l'on appelle les niveaux du PSLA Accession – donc les critères d'accès au PLS sont revus à la hausse –, nous proposons un second niveau du BRS. Je rappelle que ce second niveau du BRS trouve toute sa place, puisque dans le PLH que nous avions adopté en décembre 2018, nous avions inscrit dans notre PLH une possibilité de développer du logement en accession intermédiaire. Nous avions voté en 2022 un dispositif d'engagement qui fixait à environ 3 500 euros du mètre carré, mais compte tenu de la crise immobilière, nous n'avions pas réussi à créer ce dispositif. Nous utilisons aujourd'hui de manière opportune la révision à la hausse des conditions d'accès au BRS, ce qui nous permet de développer ce nouveau produit. Aujourd'hui, nous avons un BRS socle qui correspond au dispositif actuel destiné à l'accession abordable pour les ménages, je l'ai dit, à revenus modestes, et nous proposons par cette délibération la création d'un BRS intermédiaire, que nous avons appelé "BRS+", sur le créneau de l'accession intermédiaire, tel que prévu, comme je l'évoquais, dans notre PLH. Il introduit, pour l'instant à titre expérimental, ce dispositif jusqu'à l'adoption de ce prochain PLH. On en verra l'évaluation dans les 2 ans qui viennent, et on verra comment on le réintroduit et comment on vient le positionner définitivement dans le futur programme local de l'habitat.

La concertation a été largement travaillée depuis plus d'un an. On vous rappelle nos partenaires qui nous ont accompagnés dans cette réflexion, dans ce que nous souhaitions mettre en œuvre : Atlantique Accession Solidaire, bien sûr, qui est notre organisme foncier solidaire, et qui restera l'organisme qui va piloter et

contrôler le développement et les agréments de ce dispositif du BRS+ avec la Métropole, l'Union sociale pour l'habitat, l'USH, la Fédération des promoteurs immobiliers qui nous a aussi accompagnés, la Chambre des notaires qui a eu un rôle important à nos côtés, notamment dans l'évaluation du prix des logements que nous mettrions sur le marché dans le cadre de ce BRS+, et les banques qui accompagnent notamment l'OFS, la Banque des territoires, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, et bien sûr, les aménageurs métropolitains qui sont venus aussi nous donner leurs préconisations.

Ce qu'il est important de rappeler et ce que l'on vous dit là, c'est que le fait que l'OFS Atlantique Accession Solidaire reste le seul OFS, c'est l'outil unique que nous avons mis en œuvre sur le Département. Cela nous différencie d'ailleurs de beaucoup d'autres départements, et cela simplifie, notamment pour les futurs acquéreurs, la lecture de ce qu'est le BRS, et évite la mise en concurrence de différents organismes fonciers solidaires, comme cela peut exister sur d'autres territoires. Cette proposition permet donc de travailler un élargissement de la cible du BRS à des ménages qui sont sur des déciles supérieurs, qui ont des revenus qui les empêchent d'accéder au BRS socle initial que nous avons élaboré car ils sont à des revenus supérieurs, mais qui ne peuvent pas acheter du logement à 4 500 ou 5 000 euros du mètre carré sur notre territoire métropolitain. Ce nouveau dispositif s'adresse à eux, avec un prix cible par typologie de plafond, avec un prix qui devra être compatible avec le marché local, et en particulier – et c'est un travail que nous avions fait avec les notaires – de manière à ce que ce produit soit à des niveaux de mise en vente 25 % inférieurs au prix du marché, ce qui permettra notamment la revente de ce logement dans de bonnes conditions pour les futurs acquéreurs.

Ce dispositif, nous l'ouvrirons aux opérateurs privés. Je tiens à rappeler que le BRS socle était fléché avec les bailleurs sociaux et les COP HLM, qui étaient les acteurs de la production de ce type de logements. Le BRS+ s'adresse aussi à eux, mais s'adressera aussi à la promotion immobilière et aux opérateurs privés qui pourront travailler la mise à disposition de ce type de produits dans leurs opérations, bien sûr en respectant cette règle du 25 % inférieur au prix du marché. Il sera soumis aussi de la même manière, comme je le disais tout à l'heure, aux agréments de la collectivité et de l'organisme foncier solidaire.

Si on passe à la diapositive suivante, on vous rappelle dans la colonne du BRS socle les niveaux de prix. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, on est sur un prix moyen, en fonction de la typologie du logement, à 3 000 euros du mètre carré. Le BRS+ en accession intermédiaire sera positionné à 3 500 euros du mètre carré, avec cette condition, je vous le rappelle, d'être à 25 % inférieur au prix de vente de la pleine propriété du logement libre ou du logement ancien sur le territoire de la Métropole.

Les éléments et les avantages de la création pour les acquéreurs. On vous rappelle que dans le BRS socle, je vous le redis, on est sur des prix de vente des fonciers, notamment dans nos opérations publiques d'aménagement, mais aussi dans les fonciers que l'on met à disposition, à 240 euros de surface plancher en charge foncière, avec aujourd'hui une redevance de 0,82 euro du mètre carré. À titre d'exemple, quand je me rends propriétaire d'un logement de 60 m<sup>2</sup>, j'ai une redevance de 49 euros par mois. S'il fait 90 m<sup>2</sup>, 74 euros par mois. Dans le cadre du BRS+, les conditions d'accès au foncier sont à 400 euros hors-taxes du mètre carré de surface plancher, et une redevance qui elle sera supérieure, à 1,20 euro. Ce qui fait que pour un 60 m<sup>2</sup>, la redevance mensuelle sera de 72 euros, et pour un 90 m<sup>2</sup>, la redevance est d'un peu plus de 100 euros. Le portage du produit est fait à chaque fois par l'organisme foncier Atlantique Accession Solidaire. On a une intervention d'opérateurs sociaux membres de l'OFS sur le BRS socle, et c'est ouvert à tous les opérateurs sur le BRS+.

Enfin, sur les aides publiques, on rappelle qu'aujourd'hui, nous finançons et nous aidons chaque logement en BRS socle à 11 000 euros par logement. La Métropole amène 8 500 euros, et le Département 2 500 euros. Dans les QPV, nous avons une aide supplémentaire, nous, la Métropole, de manière à permettre le développement de la mixité inversée dans nos quartiers de politiques de la ville. Et puis il y a les aides indirectes du BRS. Dans le cadre du BRS+, il n'y aura pas d'aide financière, mais par contre, les aides indirectes seront présentes. Quelles sont-elles ? C'est le fait que nous soyons sur du logement acheté avec une TVA à 5,5 % au lieu de 20 %, et l'accès pour les ménages au PTZ, au prêt à taux zéro, et, je le rappelle, à l'abattement sur la taxe sur le foncier bâti de 30 % que nous avions validé ensemble sur l'ensemble des communes de notre territoire métropolitain.

Le BRS socle existe, il est lancé et s'adresse à l'ensemble des communes de notre territoire. Le BRS+, on envisage de le lancer à partir de 2026 et jusqu'en 2027, avec cet aspect expérimental. On a notamment travaillé sur quatre zones sur lesquelles nous avons amené des fonciers, nous travaillons avec des bailleurs, mais il est ouvert pendant les 2 années à l'expérimentation avec l'ensemble des acteurs du logement. On évaluera et on adaptera, si besoin est, le produit, le process dans le cadre du prochain programme local de l'habitat qui sera mis en œuvre pour 2028.

Voilà, chers collègues, ce que je vous engage à valider. Je pense que c'est aussi une manière de produire du logement qui puisse répondre aux ménages qui, aujourd'hui, ne peuvent pas acheter, je le rappelle, du 4 000 ou du 5 000 euros du mètre carré, et qui pour autant souhaitent rester ou devenir propriétaires en restant sur notre territoire métropolitain. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Catherine Bassani. »

**M<sup>me</sup> Bassani :** « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, personne ne peut ignorer que les inégalités se creusent plus que jamais en France, et notre Métropole ne fait pas exception. Entre 2000 et 2022, les prix ont augmenté trois à quatre fois plus vite que le revenu moyen n'a progressé. Le coût du logement pèse de plus en plus sur le portefeuille des ménages, des classes populaires et des classes moyennes. Le logement, qui est censé être un droit pour tout le monde – je le rappelle encore –, est devenu un produit de spéculation dans nos villes, un moyen comme un autre de s'enrichir en extrayant la valeur des immeubles comme on extrait la valeur d'une mine, pour le bénéfice de quelques-uns sur le dos de tous les autres. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'INSEE : un million de ménages, c'est-à-dire 3,5 % de la population, détiennent au moins cinq logements chacun. Je le répète : au moins cinq logements chacun. On ne parle pas d'une petite résidence secondaire ou d'une maison de famille, on parle d'un véritable système de financiarisation de nos logements. C'est un énorme problème, parce que la conséquence, c'est l'augmentation des loyers pour les habitantes et les habitants de notre Métropole, c'est l'exclusion des foyers les plus modestes de notre territoire, et c'est l'impossibilité pour nos enfants d'acheter en cœur de métropole.

Face à cela, à Nantes Métropole, nous adoptons ce nouveau système de bail solidaire élargi qui permettra à la classe moyenne d'accéder à la propriété pour 25 % moins chers que le marché dit "libre", comme cela a été dit, en dissociant l'achat du bâti et du terrain. Mais surtout, avantage loin d'être négligeable, cela permettra à plusieurs générations de propriétaires de profiter de ce prix attractif par un encadrement à la revente. La collectivité agrandit donc son parc de logement antispéculatif, pour lutter contre l'accaparement de l'immobilier par des investisseurs, au profit des habitantes et des habitants. Le groupe Écologiste et Citoyen sera, en revanche, attentif à ce que ces nouveaux logements ne remplacent pas les logements sociaux et abordables qui bénéficient aux plus modestes. Le BRS doit se développer en plus des autres dispositifs, et il ne doit en aucun cas les remplacer. Cela étant dit, nous voterons avec enthousiasme cette délibération pour le droit au logement, pour réduire les inégalités, pour une métropole régulatrice qui lutte contre la spéculation immobilière et garde la main sur le foncier public. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Guillaume Richard. »

**M. Richard :** « Merci, Madame la Présidente. On sait évidemment que le logement est devenu une urgence, que nous devons trouver des solutions. Le bail réel solidaire est une solution, c'est une solution qui marche, puisque je crois que plusieurs centaines de ménages modestes ont réussi à acheter un logement grâce à ce process. Simplement, sur le BRS+, ce qui m'inquiète, c'est quand on fait les calculs. On est en moyenne, je crois, à plus de 3 000 euros du mètre carré, ce qui reste assez coûteux. Ma question, c'est : même avec les calculs de TVA et les abattements, parviendra-t-on à ce que cela profite à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire aux ménages modestes ? C'est ma question. Après, je pense que c'est un dispositif complémentaire, mais cela ne doit pas du tout nous exonérer des efforts que l'on doit faire sur des sujets que l'on a déjà évoqués : la libération du foncier, l'accélération des permis de construire, ou la baisse des coûts de production. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Merci, Madame la Présidente. Un mot rapide pour vous dire que nous croyons avec les collègues qu'il faut qu'au niveau national il y ait une vraie politique du logement, dont notre pays est dépourvu depuis trop longtemps. Nous voterons cette délibération, parce que le BRS et le BRS+ sont deux beaux outils permettant l'accession à la propriété. Je crois que la propriété, être propriétaire, ce n'est pas un gros mot, et qu'il faut que l'on soit en capacité d'avoir une métropole de propriétaires et une ville de Nantes qui soit une ville de propriétaires. C'est loin d'être le cas, puisque je crois que nous avons 35 ou 36 % de propriétaires seulement sur Nantes. Le vice-président a évoqué la montée en puissance de ce dispositif, c'est une bonne chose. Oui, montée en puissance, mais on reste quand même encore très loin des objectifs fixés au PLH, puisque par rapport aux objectifs, on est à 20 % de production. C'est assez révélateur, finalement, des difficultés que connaît l'ensemble des opérateurs au niveau national, mais d'autant plus au niveau local, avec les règles que vous avez imposées dans le cadre du PLUm adopté en 2019 et qui viennent alourdir et compliquer la tâche des acteurs du logement qui sont aujourd'hui dans l'incapacité de faire sortir des projets. Nous voterons donc cette délibération, et je profite de cette occasion pour vous demander où en est un outil

sur lequel vous avez beaucoup communiqué ces dernières semaines et ces derniers mois, et pour lequel nous n'avons plus de nouvelles, qui est l'encadrement des loyers, tout en rappelant que nous nous y étions opposés. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Thomas Quéro. »

**M. Quéro :** « Madame la Présidente, chers collègues, Monsieur le Vice-président, merci pour cette délibération, qui est une délibération, je pense, extrêmement importante aujourd'hui, particulièrement dans le moment que nous traversons. Alors que nous sommes dans une crise du logement, qui est en réalité une crise du pouvoir d'achat qui touche la France entière, alors que cette crise de l'accès au logement continue de toucher toutes les catégories sociales, alors que l'État, les gouvernements successifs depuis 2017 – puisqu'il faut donner un début –, depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron, n'ont rien fait en matière de politique du logement, et surtout n'ont rien compris à cette crise qui touche les Français, les Nantais, et aussi tous les acteurs de la construction et de l'immobilier, la Métropole nantaise, elle, nous, ses élus, nous agissons et nous choisirons aujourd'hui de renforcer notre action en direction des classes moyennes. Depuis plusieurs années, les classes moyennes, les ménages, les familles se trouvent parfois situés dans un entre-deux des politiques du logement : trop riches pour accéder aux dispositifs d'aides, mais pour autant, trop modestes, notamment en raison de cette question de pouvoir d'achat extrêmement actuelle aujourd'hui, pour devenir propriétaires dans le parc privé.

C'est pour répondre à cette impasse que ce dispositif, le bail réel solidaire intermédiaire, est lancé. Ce nouveau dispositif d'accès vise – et cela pourra me permettre de répondre à Monsieur Guillaume Richard – une large partie de la population comme des infirmiers, des infirmières, des enseignantes, des enseignants, des agents publics, des commerçants, et leur permettra d'acheter un logement neuf, de devenir propriétaires à un prix 25 % inférieur à celui du marché libre qui, pour ces niveaux de prix, reste inaccessible à beaucoup. Je pense qu'il faut comprendre ici l'intérêt de cet outil extrêmement concret et extrêmement puissant, potentiellement, dans sa capacité à permettre cette accession dans les zones tendues. Le BRS, on le connaît, il fonctionne, on l'a dit, cette dissociation du foncier et du bâti permet de faire baisser mécaniquement le prix d'achat et d'arriver à avoir cette capacité d'accès que l'on voit aujourd'hui, en effet, pour plusieurs centaines de ménages sur la Métropole. Cela évitera à ces familles, qui sont aujourd'hui, je pense, notre cœur de cible, et que nous devons garder en cœur d'agglomération dans la Métropole, d'être obligées de fuir et de s'éloigner dans cet étalement urbain pour pouvoir acquérir un logement, et cela leur permettra de rester et de devenir propriétaires ; parce que pour ceux qui le peuvent, malgré les difficultés d'accès au financement, cela reste une perspective d'évolution, d'acquisition qui est importante parmi nos citoyens.

Ce dispositif sera également éligible au prêt à taux zéro, il ouvre droit à un abattement concernant la taxe foncière, et donc il faut aussi le voir dans cette capacité d'acquisition comme un outil qui s'inscrit là dans le cadre du plan de relance, et qui permettra aussi, par ces acquisitions nouvelles, de venir débloquer des opérations qui aujourd'hui n'arrivent pas à sortir de terre. Au-delà de la possibilité pour les acquéreurs de devenir propriétaires, c'est aussi un outil qui s'inscrit dans le cadre de la politique globale, afin de relancer les acquisitions, et qui donc bénéficiera aux opérateurs, que ce soient les bailleurs sociaux, mais aussi les autres opérateurs du monde de la construction et de l'immobilier, les entreprises du BTP et les promoteurs.

C'est également un outil de régulation publique : la feuille de route du Grand débat a posé les enjeux en matière de maîtrise du foncier, et donc la nature d'outils antispéculatif. La garantie des prix de revente sur des temps extrêmement longs est un dispositif extrêmement intéressant. Elle permettra de garantir sur le long terme l'accessibilité, au fur et à mesure des reventes, dans le cadre qui suivra l'acquisition et le système du BRS classique. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui répond à l'inaction, je le dis, coupable de l'État. Nous, les collectivités, la Métropole de Nantes, prenons nos responsabilités en faveur du logement et de cette relance de la construction. Nous continuons d'accompagner de manière extrêmement volontaire un modèle d'habitat plus inclusif, plus régulé, et adapté aux réalités sociales du territoire, de ces classes moyennes que l'on entend accompagner et protéger. Je finirai en disant qu'à Nantes Métropole, on ne subit pas cette crise du logement qui touche toute la France, mais on la combat. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je redonne la parole à Pascal Pras. »

**M. Pras :** « Merci, Madame la Présidente. Comme vient de l'évoquer Thomas, et comme le disait tout à l'heure Julien Bainvel, effectivement, nous serions en mesure d'attendre une réelle politique du logement de la part d'un gouvernement qui, jusqu'à présent, ne nous a pas donné beaucoup d'incitations ni beaucoup de signes pour favoriser le développement du logement.

Comme Catherine l'a dit, il ne s'agit pas de remplacer du logement locatif social et du logement en accession sociale abordable avec ce nouveau type de produit. Ce logement, on l'avait défini dans le PLH, on avait positionné 250 logements en accession intermédiaire. Cette proposition va venir se positionner sur ce type d'acquisition à 250 logements intermédiaires. Si nous en faisons plus, ce qui serait souhaitable, nous le prendrons sur le logement libre, ce qui donne toute sa place à l'ensemble des opérateurs.

Sur le prix moyen, 3 500 euros est une moyenne, elle est liée à la taille des logements. On a quelque chose qui s'établit de 3 300 euros du mètre carré à 3 600 euros du mètre carré, suivant la taille du logement, suivant ce que l'on achète. Enfin, sur les niveaux, ne nous trompons pas : le BRS socle que nous avons institué et qui existe actuellement permet l'acquisition d'un logement en moyenne à 3 000 euros du mètre carré. Je donne un exemple à nouveau, comme j'en prenais tout à l'heure : pour un ménage de trois personnes, le plafond pour le BRS est de 48 000 euros de revenus annuels. Pour le même ménage de trois personnes, mais cette fois-ci dans l'acquisition d'un BRS+, c'est un revenu annuel de 69 000 euros. On touche des ménages modestes avec le BRS, et puis on est sur des classes moyennes plus sur le BRS+, mais avec des gens qui, de toute façon, ne peuvent pas acheter à 5 000 euros du mètre carré, prix moyen sur le territoire de la Métropole. Vraiment, on propose un produit à l'ensemble des ménages modestes et aux classes moyennes pour pouvoir rester propriétaire sur le territoire.

Comme cela a été rappelé – je ne l'avais pas évoqué, vous le saviez tous, mais Catherine l'a précisé, et je tiens à le redire –, on est vraiment dans une démarche de constitution d'un patrimoine en BRS ou en BRS+, qui est un patrimoine antispéculatif, puisqu'il ne permet pas la bascule spéculative. La revente est encadrée par l'organisme foncier solidaire AAS et par la collectivité, de manière à disposer durablement de logement mis à disposition des ménages cibles qui sont proposés par le BRS socle et le BRS+. Voilà, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

## 9 – POLITIQUE PUBLIQUE DES PATRIMOINES ET DES MEMOIRES - "CENTRE D'HISTOIRE ET DES MEMOIRES" METROPOLITAIN - PRE-PROGRAMMATION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Chers collègues, on va passer à la délibération suivante. Je vais laisser la présidence de séance à Bertrand Affilé, puisqu'il se trouve justement, hasard du calendrier, qu'aujourd'hui même, à la Cité des Congrès, se tient la rencontre annuelle des acteurs de la fabrique de la ville. Comme tous les ans, je vais honorer leur invitation, ce sera l'occasion de leur parler du vote que nous venons d'adopter sur le BRS+, puisque je confirme que ce sujet a été travaillé dans un partenariat exigeant et actif avec l'ensemble des acteurs, bailleurs et promoteurs. Je laisse la présidence de séance à Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Merci, Madame la Présidente. Je vais m'empresser de passer la parole à Anthony Descloziers pour nous parler du Centre d'histoire et des mémoires métropolitain. »

**M. Descloziers :** « Merci. Chers collègues, je vais donc vous présenter une délibération qui vaut la décision de lancer une préprogrammation pour notre centre d'histoire et des mémoires. Il y a peut-être quelques éléments de contexte importants à redire. Le premier élément de contexte, c'est que notre Métropole agit avec ambition pour ses équipements culturels. C'est notamment dans ce cadre-là que nous avons investi dans le Musée d'arts, qui aujourd'hui fait référence au niveau national. C'est dans ce cadre-là que nous allons investir sur la rénovation du Muséum d'histoire naturelle, et dans ce même cadre que nous investissons prochainement pour transformer CAP 44 en Cité des Imaginaires, tout cela au bénéfice de nos habitants, mais aussi pour faire rayonner notre Métropole. C'est aussi dans le cadre de notre volonté d'avoir une politique ambitieuse dédiée au patrimoine et aux mémoires – j'avais eu l'occasion de vous présenter cette politique en 2022 que nous avons adoptée ensemble –, puisque notre Métropole porte de nombreuses compétences. Nous sommes compétents en matière d'archéologie préventive, un outil important pour les communes. Nous avons un service commun mutualisé Métropole et communes sur les archives. Et puis nous menons une coopération à l'échelle des 24 communes qui est très riche et très fructueuse. Ce sont quand même 22 rencontres qui ont été organisées, dont l'objectif est de concrétiser ces échanges de stratégie en matière de politique et de mémoires, et surtout de révéler l'histoire commune et d'avoir les espaces, l'accès, la conservation et la diffusion de toutes les mémoires. »

C'est donc dans ce cadre-là que nous proposons de lancer une préprogrammation de ce que nous appelons provisoirement un centre d'histoire et des mémoires métropolitain. Qu'est-ce que ce centre d'histoire et des

mémoires métropolitain ? C'est d'une part la relocalisation des archives de Nantes, qui pilotent ce service commun dont j'ai parlé tout à l'heure, puisque les locaux sont aujourd'hui obsolètes, vétustes, ne peuvent pas accueillir, notamment des enfants et des scolaires, dans de bonnes conditions, et ne sont pas accessibles. Les locaux sont à la fois à Nantes, mais aussi à Saint-Herblain. Ce relogement permettra aux communes de Nantes Métropole qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de nouveaux locaux pour traiter et garantir la bonne conservation de leurs archives. En gros, si certaines communes souhaitent externaliser leurs archives dans un nouveau lieu mutualisé, elles pourront le faire. Tout cela reste bien sûr à affiner.

Deuxième sujet, il s'agit d'intégrer le service archéologique métropolitain, dont les locaux sont aujourd'hui temporaires à Rezé. L'objectif est qu'il puisse être dans des locaux pérennes. Ils sont, je le rappelle, une douzaine d'archéologues qui agissent pour l'ensemble du territoire métropolitain. Ce projet pourra aussi être complété, si nous avons l'accord de la DRAC des Pays de la Loire, par la création d'un centre de conservation et d'études des collections archéologiques. Nous sommes pleinement dans nos compétences. Nous proposons aussi de relocaliser dans ce lieu le fonds patrimonial de la bibliothèque municipale de Nantes, qui nécessite de meilleures conditions de conservation et d'accueil des publics. Je précise que ce sont 14 km linéaires, ce sont des collections qui peuvent dater du XII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est notamment dans ce fonds patrimonial qu'il y a les manuscrits d'Anne de Bretagne, c'est dire la richesse documentaire que nous pouvons avoir. Par ailleurs, ce lieu permettra de relocaliser des associations patrimoniales – je pense, au centre d'histoire du travail –, mais d'avoir aussi des espaces de conservation, de rencontre, d'accueil, de réunion pour d'autres associations qui ont un intérêt métropolitain.

L'objectif de ce nouvel établissement public est bien de faciliter l'accès au patrimoine, d'avoir des espaces de conservation, mais aussi de consultation ou de lecture, de faciliter la connaissance, la valorisation de l'histoire et des mémoires de notre territoire. C'est dans cet objectif que nous proposons de créer ce nouveau lieu, qui pourrait correspondre à environ 16 000 m<sup>2</sup>, mais tout cela nécessite d'être affiné. L'objectif de fréquentation est d'avoir entre 20 et 25 000 visiteurs par an, ce qui est conséquent, c'est l'équivalent du Chronographe. Pour pouvoir mener ce lieu, nous avons un site potentiel sur le secteur de Ranzay, juste à côté du tram. C'est pour cette raison que nous choisissons ce lieu-là, c'est un espace qui est déjà artificialisé, et qui est très accessible et à proximité, à la fois du périphérique, mais aussi des transports en commun, ce qui permettra aux communes de pouvoir y accéder de manière rapide. Voilà, chers collègues, ce qui vous est proposé : d'approuver l'engagement de la préprogrammation de ce projet de centre d'histoire et des mémoires. »

**M. Affilé :** « Merci, Anthony. J'ai vu Anas Kabbaj lever la main. »

**M. Kabbaj :** « Merci, Monsieur le Vice-président, et merci à Anthony pour la présentation de ce projet. Il vient renforcer le rôle et l'action de la Métropole dans un domaine auquel nous sommes particulièrement attentifs. L'histoire et la mémoire, c'est parfois quelque chose qui se trouve sous nos pieds, que l'on peut découvrir en creusant, très concrètement. Les découvertes fréquentes à l'occasion de grands chantiers urbains sont là pour nous le rappeler. Nous en avons d'ailleurs des exemples récents à Rezé, à l'occasion des travaux autour de la mairie. Autant de redécouvertes que le travail des spécialistes nous permettra d'interpréter et de partager avec un public plus large. C'est tout le sens du travail du service archéologique de Nantes Métropole et du Chronographe.

Nous voulons aussi évoquer un autre héritage. J'étais déjà intervenu lors d'un précédent Conseil au sujet du patrimoine de Loire pour insister sur l'importance de l'histoire du mouvement ouvrier pour notre territoire. C'est une histoire forte, vivante, qui a façonné nos identités communes. Elle a ses vestiges, ses traces laissées dans notre paysage par l'activité industrielle, mais elle est aussi, et peut-être d'abord, portée par une mémoire commune transmise entre des hommes et des femmes qui, sur plusieurs générations, ont travaillé à lutter ensemble pour un avenir meilleur. C'est une histoire d'engagement collectif dont on hérite parfois, et à laquelle on contribue pour mieux la perpétuer. Elle imprègne nos rues, nos familles et nos vies. Il est important que cette histoire du mouvement ouvrier et du travail trouve toute sa place dans le projet de centre, lequel bénéficiera en outre à de nombreuses associations actives sur ces sujets. Nous ne doutons pas de l'attention qui sera portée à l'étude et à la valorisation de ce passé proche, et que cet équipement nous apportera beaucoup. Je vous remercie. »

**M. Affilé :** « Merci. Sandra Impériale. »

**M<sup>me</sup> Impériale :** « Nous adhérons pleinement, avec le groupe UTM, à la nécessité de conserver nos archives municipales dans des conditions optimales. Elles constituent évidemment un précieux patrimoine de ressources documentaires historiques, et c'est aussi la responsabilité légale et personnelle des maires d'en assurer la conservation et l'archivage. Aux côtés de huit autres communes, la Ville de Bouguenais a d'ores

et déjà exprimé son intérêt pour adhérer à l'offre de service métropolitaine de traitement et de conservation de son fonds d'archives, et nous souhaitons vivement que d'autres communes nous y rejoignent.

Malgré cela, cet ambitieux projet de construction d'un centre métropolitain d'histoire et des mémoires nous interpelle. Sur le plan financier, la délibération qui nous est soumise évoque un projet de bâtiment de 16 000 m<sup>2</sup> aux fonctions multiples, mais qui reste totalement muet sur le budget prévisionnel de cet investissement, tout comme sur les modalités et le coût de son fonctionnement. Cela, évidemment, a minima, au regard de ce qui a été dit sur le contexte, nous interroge.

Enfin, il nous paraît fort peu judicieux d'engager à quelques semaines de l'échéance électorale une décision de principe qui obligera les futures équipes en place à compter de 2026, alors même que la livraison de cet équipement n'est pas attendue avant 2032, comme vous nous l'avez annoncé, en tout cas en conférence des maires, en juillet dernier. Pour toutes ces raisons, et dans l'attente d'éléments un peu plus précis dans le contexte actuel, notamment en ce qui concerne l'enveloppe prévisionnelle, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

**M. Affilé** : « Merci. Julien Bainvel. »

**M. Bainvel** : « Merci, Monsieur le Président. Écoutez, avec les collègues du groupe Avenir métropolitain, on va également s'abstenir sur cette délibération. Sur le fond, il n'y a pas de sujets, à la fois sur l'intérêt de la conservation des archives des communes qui pourraient y être intéressées, ni sur les propos évoqués tout à l'heure sur l'intérêt d'avoir un service d'archéologie qui soit évidemment bien situé et qui puisse disposer de locaux adaptés. Deux sujets. Le premier, qui vient d'être évoqué à l'instant par Sandra Impériale, concerne l'absence de tout élément d'information sur les coûts prévisionnels de cette opération. Or, il y a une petite tendance ici à avoir des coûts importants qui régulièrement dérapent. Le deuxième sujet, c'est la question liée à l'emplacement sur une aire de stationnement qui est quand même plutôt bien située, Anthony Descloziers l'a indiqué, en proximité directe du périphérique, et qui n'est pas inutile les soirs de match à La Beaujoire, où les riverains sont régulièrement gênés par du stationnement illicite. Et puis c'est une aire de stationnement qui est située en connexion directe avec le tram, avec le Chronobus, avec le tram-train, donc quand on parle d'intermodalités, de favoriser le fait que les habitants qui viennent de l'extérieur de la Métropole puissent laisser leur voiture pour prendre les transports en commun, je pense que cela peut avoir un intérêt de conserver cette aire de stationnement. Je n'ai pas bien compris s'il s'agissait du parking relais du Ranzay ou d'une autre aire de stationnement. Peut-être pourriez-vous nous le préciser ? En tout cas, pour ces deux raisons, en plus de celles évoquées par Sandra Impériale, nous nous abstiendrons également sur cette délibération. »

**M. Affilé** : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

**M. Lemasson** : « Merci, Monsieur le Vice-président, chers collègues. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'ouvrir une nouvelle page dans la construction de notre mémoire collective. Avec ce projet de centre d'histoire et des mémoires, la Métropole nantaise affirme son ambition : préserver, transmettre et faire vivre ce qui fonde notre territoire commun. Alors que notre époque est marquée par une fragmentation des repères, le besoin de mémoires matérielles et immatérielles notamment, de liens, d'ancre, devient un enjeu politique et démocratique. Il ne s'agit pas seulement de conserver des documents ou des objets, il s'agit de reconnaître la diversité des histoires, des parcours, des engagements qui façonnent notre Métropole, et d'en faire dans ce cadre un bien commun accessible à toutes et tous. Cette idée, ce projet a émergé au fil du temps, au regard des expressions des communes, des élus, des services et des acteurs du territoire. Aussi, ce centre ne sera pas un simple lieu d'archivage, il est pensé comme un véritable pôle métropolitain de savoir, de ressources et de transmission.

Nous n'en sommes encore qu'au préprogramme, mais ce projet réunira en son sein plusieurs entités majeures, telles le fonds patrimonial de la bibliothèque municipale de Nantes, le centre d'histoire du travail, et d'autres associations patrimoniales, mais aussi le service archéologique métropolitain, les archives de notre collectivité, ainsi que celles d'au moins neuf communes, si toutes celles qui se sont déjà positionnées vont jusqu'au bout, et bien sûr d'autres – comme l'évoquait Sandra Impériale à l'instant, la porte est ouverte, dont la mienne à Saint-Aignan de Grand Lieu –, toutes ces communes qui souhaitent confier leurs propres archives à ce futur équipement, faute de capacité à le faire elles-mêmes (c'est aussi cela qu'il faut dire). De plus, ce projet répond à plusieurs objectifs fondamentaux : garantir la conservation durable des patrimoines matériels et immatériels, stimuler la recherche en créant un écosystème de savoir ancré dans le territoire, mais aussi partager la mémoire avec l'ensemble des publics, en particulier les plus jeunes.

Ce projet s'inscrit enfin dans une logique de coopération métropolitaine qui mobilise déjà des collectivités publiques, des associations, des collectifs, et s'appuiera sur des réseaux existants comme le service commun des archives évoqué par le Vice-président à l'instant, ainsi que le G24 Patrimoine, par exemple. Le site pressenti du Ranzay à Nantes, accessible en transports en commun, en Chronobus et en ligne tram, est un choix qui nous semble cohérent. En première approche, il permettra de regrouper sur 16 000 m<sup>2</sup> des espaces de conservation, de lecture, d'exposition et de recherche. Ces besoins seront affinés dans le cadre de l'élaboration du programme. Ce projet porte donc une vision à long terme, puisqu'il a effectivement une échéance lointaine. Nous connaissons tous d'ailleurs la temporalité de nos projets, quels qu'ils soient, communaux ou métropolitains, et il faut donc sans tarder lancer le dispositif, puisque le besoin est expressément important. Il s'inscrit pleinement dans notre volonté de bâtir une Métropole solidaire, au destin commun, et il permettra aux générations futures l'écriture d'une histoire commune, humaine et sociale, riche de notre territoire. Voilà, Monsieur le Vice-président, chers collègues, je vous invite à apporter votre soutien à cette délibération qui n'est qu'un début de l'histoire. »

**M. Affilé** : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Anthony. »

**M. Descloziers** : « Merci aux collègues de la majorité, essentiellement pour le soutien sur ce projet. Je partage évidemment tous les propos qui ont été notés. Je partage aussi l'intérêt de poursuivre les échanges sur la question du mouvement ouvrier, sujet que nous portons au sein de notre coopération, sujet essentiel qui concerne d'ailleurs énormément de communes, ce pour quoi le centre d'histoire du travail a bien prévu d'intégrer ces locaux. Je rappelle d'ailleurs que la Métropole accompagne et soutient financièrement aussi le CHT dans le but de faire vivre cet héritage. Merci à vous pour vos propos de soutien. »

Je regrette un peu les propos tenus par les membres de la minorité, puisqu'en effet, il me semble difficile de dire que nous sommes d'accord sur le fond, mais néanmoins de s'abstenir... Peut-être quelques éléments complémentaires qui permettront peut-être de vous faire changer d'avis. D'abord, premièrement, il s'agit d'une étude de préprogrammation. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais nous reviendrons devant le Conseil métropolitain, sans doute au deuxième semestre 2026, pour affiner les besoins, présenter l'étude, adopter une enveloppe financière et lancer toutes les démarches qui vont avec. Il y aura forcément un autre temps pour affiner les choses.

Deuxièmement, sur la question du budget, ceux qui ont la possibilité de mener dans leur commune des projets savent que 16 000 m<sup>2</sup>, cela peut monter assez haut le budget. On a une enveloppe assez prudente, mais qui représente plusieurs millions d'euros, autour de 50 millions d'euros. C'est donc un gros projet structurant et extrêmement ambitieux que nous souhaitons porter, et qui va s'affiner de fait par les besoins, et notamment les besoins des communes. C'est bien cela l'objectif de cette étude de préprogrammation : on a un projet de départ et on va l'affiner pour ensuite définir une enveloppe prévisionnelle.

Quant à la question de l'emplacement, c'est le parking qui est juste à côté de la salle festive Nantes Erdre, sur le long. Il est prévu dans le cadre des études d'étudier aussi le stationnement à l'échelle du secteur, puisqu'en effet, il y a des enjeux de stationnement sur les périodes d'événements sportifs, et également à proximité du parc des expositions. Il est bien prévu de travailler cette question du stationnement à l'échelle de l'ensemble du quartier. Je pense avoir répondu à toutes les questions. Merci à vous. »

**M. Affilé** : « Merci, Anthony. Il faut juste rappeler qu'en matière de stationnement, une partie des usagers peut venir aujourd'hui du nord, par exemple de La Chapelle-sur-Erdre, et que nous allons ouvrir un parking relais qui permettra aussi d'accueillir une partie de ce flux. Par ailleurs, il reste quand même – je pense que chacun en a conscience – des disponibilités financières importantes, avec des parkings qui sont déjà bitumés tout autour du stade de La Beaujoire. Aujourd'hui, il faut se dire que quand on construit, on construit d'abord sur des parties artificialisées, et pas sur de l'herbe ou des espaces naturels. Il faudra s'habituer à ce type de démarche aujourd'hui qui est de l'optimisation du foncier, tout simplement. En plus, effectivement, quand on a de nombreux transports en commun à proximité, cela rajoute de l'intérêt, bien entendu. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? OK, merci. »

## 10 – PATRIMOINES ET MEMOIRES - DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PATRIMOINES DE LOIRE - ATTRIBUTION DE 4 FONDS DE CONCOURS

**M. Affilé** : « Anthony toujours, avec la délibération n° 10 concernant le dispositif de soutien au patrimoine de Loire et aux fonds de concours. »

**M. Descloziers** : « Il s'agit d'attribuer quatre fonds de concours dans le cadre du dispositif patrimoine de Loire que nous avons adopté, je vous le rappelle, le 7 avril 2023. Je ne reviens pas sur les critères, parce que je le fais à chaque fois que je présente des fonds de concours. Là, je vais aller droit au but pour vous présenter ces quatre fonds de concours qui sont ici proposés. D'abord, cela concerne la commune d'Indre, avec une aide au diagnostic pour La Chapelle Forerie, qui est un patrimoine remarquable de Loire, monument historique depuis 3 ans en 2022, qui était un ancien moulin amarré, qui a été ensuite une chapelle jusqu'en 1976, puis désaffectée. Face à l'inquiétude de la commune d'Indre de la dégradation du bâtiment, la commune a engagé des mesures de sauvegarde, et engagé aussi des études qui nécessitent d'être poursuivies. Il faut faire des diagnostics complémentaires pour finaliser un programme de travaux. C'est ce qui implique une proposition d'un fonds de concours à hauteur de 5 673 euros pour cette aide au diagnostic.

Ensuite, nous avons deux fonds de concours pour deux grues. Vous connaissez les fameuses grues, la Grue Titan Jaune et la Grue Titan Grise. La Grue Titan Jaune, comme la Grue Titan Grise, d'ailleurs, sont deux éléments du patrimoine de la Ville de Nantes qui sont évidemment très connus. Elles sont toutes deux monuments historiques et sont toutes deux avec une situation et une fragilité assez difficiles. La grue jaune a connu notamment une chute de fragments sur la voie publique, a nécessité des campagnes de purge, de sécurisation, et la grue grise a aussi des éléments de fragilité qui nécessitent pour ces deux grues d'avoir une aide pour réaliser des travaux d'urgence. Pour la Grue Titan Jaune, c'est une aide de 7 811, et pour la Grue Titan Grise, c'est une aide de 12 357 euros.

La quatrième proposition d'aide concerne une aide aux travaux pour la fontaine de la Place Royale, laquelle a été inaugurée en 1865. Cette fontaine que vous connaissez tous, figurez-vous qu'elle représente la Loire et ses affluents en partie : évidemment l'Erdre, la Sèvre, le Loire et le Cher. Elle occupe donc un espace central, sur lequel notre fleuve est ici représenté. La Ville de Nantes a engagé en 2025 la restauration de ces figures sculptées dans le cadre du projet mené par le Voyage à Nantes de réinterprétation contemporaine imaginée par l'artiste Willem de Haan. Les structures ont été déposées. Vous avez tous vu, je pense, cette œuvre du Voyage à Nantes. Elles sont en cours de rénovation, ce sont donc des figures en bronze qui représentent la Loire et ses affluents. Nous proposons une aide à la Ville de Nantes, mais seulement pour les figures qui représentent la Loire et ses affluents, et pas pour les autres. Cela représente une aide aux travaux de 19 713 euros. Voilà, Monsieur le Président de séance. »

**M. Affilé** : « Merci, Anthony. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de passer aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, donc délibération votée à l'unanimité. Je vous remercie. »

## 11 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE DENOMINATION DE LA VILLE DE NANTES EN COMMUNE TOURISTIQUE

**M. Affilé** : « Anthony, tu nous présentes la demande de renouvellement de la dénomination de la Ville de Nantes en commune touristique. »

**M. Descloziers** : « Exactement. Depuis plusieurs années, la Métropole a une politique de tourisme qui est ambitieuse. Nous avons avec la Ville de Nantes une véritable destination de tourisme urbain – ville d'art, de culture, de créativité – qui génère de l'activité économique sur notre Métropole. Il est demandé que la Métropole puisse solliciter et obtenir la dénomination "commune touristique" pour la Ville de Nantes. C'est normal que ce soit la Métropole qui le demande, puisque c'est la Métropole qui est compétente en matière de tourisme. Cette dénomination, nous l'avons obtenue en 2011, puis renouvelée en 2016, puis de nouveau en 2020, et nous souhaitons la redemander à nouveau. C'est en fait un statut spécifique qui donne un gage de qualité de l'accueil, de l'hébergement, pour toutes les personnes qui viennent visiter notre territoire. Cette dénomination est valable pour 5 ans, elle expirera en décembre 2025, donc il faut la renouveler. »

**M. Affilé** : « Merci, Anthony. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, donc une délibération votée à l'unanimité. »

## 12 – PACTE METROPOLITAIN - TOURISME DE PROXIMITE - FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT 2025

**M. Affilé** : « Je vous propose de passer la délibération n° 12, en donnant la parole à Emmanuel Terrien. »

**M. Terrien** : « Merci, Monsieur le Président. On va rester dans le tourisme, mais le tourisme de proximité. Cela reste du tourisme, avec un voyageur qui passe une nuit à l'extérieur de chez lui. Dans cette dimension de tourisme de proximité, comme chaque année, on va évoquer notamment le fonds de concours en fonctionnement. Le tourisme de proximité à l'échelle de la Métropole, il y a notamment la mise en tourisme autour du lac de Grand-Lieu, la valorisation des parcours à vélo, le développement de l'hébergement de plein air, le tourisme participatif et la valorisation des sites de tourisme de proximité sur les communes. Pour rappel, le tourisme de proximité est un dispositif, avec ses fonds de concours, qui comporte trois volets : un fonds de concours en fonctionnement, un fonds de concours en investissement, et une valorisation des sites via une communication dédiée par le Voyage à Nantes. Le montant du fonds de concours est revu chaque année pour la partie fonctionnement. Ce fonds de concours est attribué au titre de l'année 2025 et donne lieu à l'établissement d'une convention annuelle qui est basée sur les conditions d'éligibilité suivantes. D'une part, un équipement à vocation touristique et rayonnement métropolitain. Deuxièmement, une gestion en régie par la commune, une ouverture au public, l'existence d'un budget de fonctionnement, et une connexion à une branche touristique et/ou à un patrimoine remarquable. Pour ce qui est du fonds de concours en fonctionnement, pour 2025, les fonds de concours sont calculés, pour rappel, en appliquant un taux d'aide fixe sur les dépenses TTC éligibles de 40 %, avec un plafond d'aide maximum de 20 000 euros. À chaque fois, il y a le dépôt du dossier par les communes. Suite à l'analyse des dossiers 2024, vous avez en détail l'établissement des propositions de fonds de concours en fonctionnement pour les différentes communes. Ça, c'est pour les fonds de concours en fonctionnement. Pour le fonds de concours en investissement, il n'y a pas eu de demande cette année, donc pas de fonds de concours en investissement. »

**M. Affilé** : « Merci, Emmanuel. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Qui donne un avis défavorable à cette délibération ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. C'est donc une délibération votée à l'unanimité pour cette dernière de la journée. Merci à toutes et à tous. J'en voyais un certain nombre qui était en train de bouillir, donc j'ai cru comprendre qu'il était urgent de s'arrêter. Cela correspond effectivement à une certaine logique. On reprendra demain matin à 9 heures, avec les dossiers que nous n'avons pas encore passés. »

*Suspension de séance.*

*Reprise de la séance.*

**M. Affilé** : « Chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Je vais procéder à l'appel. »

*Il est procédé à l'appel.*

**M. Affilé** : « Je crois que j'ai fait l'appel total, je vous propose donc d'enchaîner. On s'était arrêtés hier, me semble-t-il, à la délibération n° 12. Nous en sommes donc à la délibération n° 13. C'est Nathalie Leblanc qui doit venir nous présenter, si je ne me trompe, l'accompagnement des proches aidants métropolitains, soutien à la maison des aidants du CCAS de Nantes. Nathalie, c'est à toi. »

## 13 – ACCOMPAGNEMENT DES PROCHES AIDANTS METROPOLITAINS – SOUTIEN A LA MAISON DES AIDANTS DU CCAS DE NANTES

**M<sup>me</sup> Leblanc** : « Merci, Bertrand. Difficile exercice que celui de commencer. Non, du tout, je vous sens plein de dynamisme, donc on va profiter de cela. Adapter notre Métropole et faire face ensemble au grand défi démographique du XXI<sup>e</sup> siècle qu'est le vieillissement de la population, voilà l'ambition qui nous anime. Depuis la prise de compétence en gérontologie, puis le Grand débat "Longévité, ouvrons les possibles" avec la feuille de route de la longévité métropolitaine, avec 25 engagements, 70 objectifs opérationnels et une éva-

luation par l'instance de gouvernance ouverte, nous répondons présents. Pour les personnes vulnérables, pour celles et ceux qui aident et soutiennent nos ainés, qui les accompagnent au quotidien, il peut y avoir par moment des situations de fatigue profonde, voire d'épuisement, donc il est important, depuis cette prise de compétence en gérontologie, de pouvoir aider ceux qui aident, tout simplement.

Je vous parlais de la feuille de route métropolitaine et de ses 25 engagements et 70 objectifs opérationnels. On peut peut-être commencer par un portrait d'aidant, et on pourrait dire peut-être "d'aidante", puisque majoritairement, comme vous le voyez ici, 62 % des aidants sont des femmes. Il peut s'agir des enfants pour moitié, également des conjoints pour un quart d'entre eux, donc on parle dans ce cas "d'aidant proche", puisqu'il peut y avoir des aidants professionnels. La moitié est à la retraite, mais il y a aussi des personnes qui sont en activité professionnelle. On imagine chacune et chacun les conséquences que cela peut avoir en termes de charge mentale lorsque l'on est une femme, peut-être enfant de la personne que l'on aide, et que l'on est en situation d'activité professionnelle. Vous voyez un peu le portrait type de l'aidante, quelque part. Là, on parle effectivement du temps qui est passé auprès de leur personne aidée, mais sans eux, finalement, s'il n'y a pas d'aidant, il n'y a pas d'aidé.

Comment peut-on les aider ? On parle de soutenir les personnes, les aidants proches, de l'accompagnement psychologique – effectivement, d'avoir du temps pour poser tout cela et se libérer de ce poids psychologique –, mais aussi du temps de répit pour pouvoir faire finalement autre chose, et pouvoir partir l'esprit serein. Il s'agit de prendre conscience et de se former également, puisque pour la plupart des aidants, ils n'ont pas forcément conscience d'assumer ce rôle : "Oui, c'est normal d'aider son parent, c'est normal d'aider son conjoint". Prendre conscience de ce rôle, c'est aussi un premier pas, justement, vers le fait de pouvoir accepter de se faire aider également. Évidemment, une des conséquences quand on est auprès de son aidé, c'est de s'isoler, de rompre le lien social avec son entourage. Ce sont tous ces éléments-là auxquels il faut être vigilant. Pour cela, en 2009, le CCAS de la Ville de Nantes, conscient des difficultés qui étaient vécues par nos aidants dans le cadre de ce que l'on appelle "les maladies neuro-évolutives" ou des plus de 60 ans – puisque l'on peut avoir ces maladies-là malheureusement plus tôt –, la Maison des Aidants a été créée et portée par la Ville de Nantes. Si vous n'avez pas eu l'occasion de la voir, je vous invite à prendre connaissance de cet équipement. On parle de "maison", parce que c'est une maison, justement. C'est important aussi, dans l'acceptation de sa situation, de se trouver dans une sorte de cocon accueillant, et bien sûr, avec des professionnels qui le sont également.

Le CLIC de Nantes avait comme constat qu'il y avait cette nécessité d'accompagner les aidants, et par chance, à l'époque, l'ARS avait des financements pour permettre d'accompagner ce projet. Évidemment, on n'est peut-être plus dans le même contexte aujourd'hui, mais on a eu cette chance en 2009 – cela fait plus de 15 ans – d'avoir l'opportunité de créer cet équipement. Et puis, on se rend compte que cet équipement répond véritablement aux besoins, puisque quand on regarde les personnes qui sont accompagnées par la Maison des Aidants en 2024 – on refera, bien sûr, la mise à jour de ces données –, ce n'est plus qu'un équipement nantais, c'est un équipement qui rayonne sur l'ensemble de la Métropole. 40 % des aidants accompagnés par la Maison des Aidants résident sur l'une des communes de la Métropole, hors Nantes (on est même un petit peu au-dessus actuellement). Ce sont près de 800 personnes qui ont été accueillies, et près de la moitié, 311, sont de nouvelles personnes. On se rend bien compte que l'équipement est désormais identifié, et qu'il accueille une population large au-delà de la seule Ville de Nantes. Il dispose également de ce que l'on appelle une "halte répit". Là aussi, les chiffres parlent d'eux-mêmes : près de 50 % résident hors de Nantes. Il y a donc une belle identification de cet équipement, et cela prend tout son sens dans notre Conseil métropolitain, bien évidemment, d'accompagner ce projet, puisque c'est un équipement qui rayonne véritablement sur l'ensemble de notre territoire.

C'est une ressource locale, et c'est également une ressource pour les personnes aidées. En fait, ce qui est intéressant, c'est que l'on a, dans le cadre de "l'offre de service", un accompagnement social et un soutien psychologique, avec des visites à domicile. Parce qu'effectivement, il n'y a rien de mieux pour connaître la situation de l'aidant que de voir dans quel environnement il est auprès de son aidé au quotidien. Ce qui est intéressant, pour aussi permettre une parole peut-être plus libre, peut-être une petite pause également, c'est que lors de ces visites à domicile, il est possible qu'un assistant en soins de gérontologie soit présent de manière à prendre en charge la personne aidée, ce qui permet à l'aidant d'expliquer en toute tranquillité, en toute sérénité ce qu'il vit et les difficultés qu'il rencontre.

Quand on parle de soutien psychologique, c'est aussi des groupes d'échanges, des formations qui sont faites en partenariat avec les CLIC, et aussi des accompagnements que certaines communes, certains élus ici présents ont pu aussi utiliser. Des formations, on le voit dans les communes d'Orvault, de Vertou, de Bouguenais, de Sainte-Luce, de Saint-Jean-de-Boiseau et de Saint-Herblain. C'est aussi l'occasion pour moi de remercier les services, et notamment la mission territoire de longévité, qui fait vivre cette feuille de route

longévité, et notamment tout ce qui est accompagnement au niveau des communes et des CLIC. Il y a aussi des activités collectives dans le cadre de cette offre de service, avec la participation de l'aidant, et donc cette possibilité, par les actions collectives qui peuvent aussi être délocalisées, de pouvoir offrir finalement sur notre territoire tous les services qui sont proposés par la Maison des Aidants.

Quand on parle "d'aidant", on parle également de "répit" : je parlais de la halte répit. Il y a une particularité nantaise qui est offerte : le répit à domicile. Après, ce sont des prestations qui sont aussi accompagnées par l'ARS. C'est vrai que c'est une diversité de propositions qui peut répondre à chaque situation particulière, à chaque situation dans les familles. Il y a donc la possibilité de ce répit à domicile, mais néanmoins, je vous parlais tout à l'heure de la halte répit qui permet aussi, durant un après-midi, de libérer du temps pour les aidants en toute confiance, dans la mesure où l'on a à ce moment-là confié – on est complètement là-dedans – la personne aidée à une professionnelle qui saura l'accompagner avec des activités diverses et variées.

Dans l'accompagnement auprès des communes, il peut s'agir d'actions ponctuelles qui sont menées. Là, on est en plein dans la semaine bleue, la quinzaine, ou le mois pour certaines communes, pour pouvoir justement développer des actions auprès des plus de 60 ans essentiellement. Cela peut être des actions culturelles, cela peut être toutes sortes d'actions qui sont menées dans nos communes. Pour certaines, il y a eu un engagement – je recherche Michèle –, certaines se sont engagées dans la démarche "ville amie des aînés". Certaines ne sont pas engagées dans la démarche, mais pour autant, prennent en charge les aînés dans les communes. Il peut donc y avoir des actions ponctuelles, ou au contraire une stratégie à plus long terme qui permet finalement d'avoir quelque chose à offrir sur le territoire pour nos aînés.

Cette stratégie de proximité, c'est vraiment un sujet qui nous tient à cœur. Même si, effectivement, on a la chance d'avoir cette Maison des Aidants sur notre territoire, pour certaines familles, il peut y avoir un trajet assez long pour y aller et pour en revenir, donc ce sont des éléments dont il faut tenir compte. Le rayonnement métropolitain ne fait aucun doute, donc bien évidemment, je vous propose de valider cette subvention de 190 000 euros pour la Maison des Aidants et pour ces habitants également. Petite information : en 2020, cette aide était de 20 000 euros. La subvention que je vous propose de voter aujourd'hui est de 190 000 euros, quasiment fois 10. En même temps, c'est évidemment indispensable. On parlait du défi démographique tout à l'heure : il faut se dire que notre population est vieillissante, et que nous avons là un bel outil pour les accompagner et accompagner leurs aidants. Merci, je suis disponible pour vos questions. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Martine Oger. »

**M<sup>me</sup> Oger :** « Madame la Présidente, chers collègues, notre société compte aujourd'hui plus de 4 millions de proches aidants qui accompagnent au quotidien un parent âgé, une conjointe ou un conjoint malade, un ou une proche en situation de dépendance. Parmi elles, parmi eux, une majorité sont des femmes – tu l'as dit, Nathalie –, souvent retraitées et parfois encore en activité. En silence, elles ou ils assument une charge immense : soutien moral, aide matérielle, coordination des soins. Cette réalité humaine, souvent invisible, provoque stress, isolement, fatigue et parfois un véritable épuisement. La loi grand âge, promise à plusieurs reprises depuis 2018, n'a toujours pas vu le jour. Le financement du répit à domicile, pourtant essentiel, repose aujourd'hui en grande partie sur les collectivités locales et les caisses de retraite, avec un pilotage national fragmenté et décidément peu lisible. Dans les faits, la charge repose de plus en plus sur les communes et les métropoles. À Nantes, c'est le centre communal d'action sociale qui, dès 2016, a mis en place une aide facultative au répit à domicile. Depuis 2022, un partenariat avec huit services d'aide à domicile permet de financer des heures de répit, parfois en soirée ou le week-end, un champ que l'État ne couvre pas.

La Maison des Aidants, initialement municipale – là aussi, tu l'as rappelé, Nathalie –, a été intégrée en 2020 à la stratégie métropolitaine, car aucun dispositif national ne permettait un accompagnement de proximité et de qualité à cette échelle. À ce sujet, et pour faire face à la demande croissante, c'est bien la Métropole nantaise qui a cofinancé avec l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental de Loire-Atlantique l'ouverture d'un deuxième poste de psychologue 2023. Depuis son ouverture en 2009, la Maison des Aidants a démontré son efficacité. En 2023, 986 aidantes et aidants ont ainsi été accompagnés, soit 300 de plus qu'en 2022, dont 40 % – là aussi, tu l'as rappelé, Nathalie – de nouveaux bénéficiaires. Ce chiffre atteste d'un besoin croissant, mais aussi de la confiance accordée à ce lieu d'écoute, de répit et d'accompagnement. Parmi les dispositifs clés, la halte répit a vu sa fréquentation augmenter de 28 % en un an, avec 1 240 participations en 2023. Chaque après-midi, elle offre un temps de repos aux aidantes et aux aidants, pendant que leurs proches sont accueillis et encadrés par des professionnels qualifiés.

Mais l'offre de soutien ne se limite pas à un lieu unique. En effet, grâce à un maillage partenarial fort, la Maison des Aidants agit dans toute la Métropole. En partenariat avec les huit comités locaux d'information et de coordination, des formations, des groupes de parole et des ateliers bien-être ont pu être organisés sur différentes communes rappelées par Nathalie. En 2024, la Maison des Aidants a franchi une nouvelle étape avec la création du conseil des aidants qui associe directement les personnes concernées – conjoint, enfants, proches – à l'évaluation et à l'évolution des services proposés. Cette volonté de faire avec les aidantes et les aidants se traduit également par l'extension de nos actions vers les quartiers populaires. Depuis fin 2023, celle-ci est présente dans des quartiers dits "politique de la ville" tels que Bellevue, Malakoff ou d'autres. Ces démarches renforcent l'égalité d'accès à l'accompagnement dans l'ensemble du territoire métropolitain, elles permettent d'atteindre des publics qui ne franchiraient pas spontanément les portes de nos institutions, et elles ouvrent aussi des perspectives de coopération nouvelles avec les centres sociaux, les équipes de soins et les associations de quartiers.

Ce projet de délibération traduit notre volonté collective de renforcer les moyens d'agir auprès des aidantes et des aidants, et de faire de leur maison un autre levier de la solidarité métropolitaine. Il s'agit ici de garantir la pérennité des dispositifs existants, de consolider les partenariats territoriaux, de donner les moyens humains et financiers à une structure essentielle pour des milliers de familles. Approuver ce projet, c'est affirmer que la solidarité ne se décrète pas : elle se construit, elle s'accompagne, elle s'organise. C'est choisir de faire de notre Métropole un territoire toujours plus inclusif, toujours plus fraternel. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération qui vous a été présentée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

#### **14 – SOLIDARITES - CONVENTION TRIPARTITE REGISSANT LES RELATIONS DU CCAS DE NANTES AVEC LA VILLE DE NANTES ET NANTES METROPOLE - APPROBATION**

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération n° 14, Martine Oger. »

**M<sup>me</sup> Oger :** « Madame la Présidente, chers collègues, il s'agit de vous présenter la convention tripartite régissant les relations entre le CCAS de la Ville de Nantes, la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Je ne vais pas vous rappeler les missions d'un CCAS. Néanmoins, il y a des missions qui sont confiées par la loi et des missions confiées par la municipalité, c'est valable pour toutes nos communes. Pour assurer ces missions, la Ville de Nantes, comme nos communes, apporte son concours au CCAS, soit directement avec des moyens propres, soit par recours au service commun de la Métropole, et la Ville attribue une subvention d'équilibre au CCAS annuelle, comme nous le faisons dans tous nos CCAS. Depuis 2017, nous constatons une montée en puissance du fait social métropolitain, sans transfert de compétences des communes de l'EPCI. On peut notamment citer comme activités celles que vient de présenter Nathalie : tout ce qui est mission territoire de longévité, la mission de développement des solidarités, les fonctions d'inclusion sociale, que ce soit à travers le FSL, le FAGE, Logement d'abord, le fonds de mise à l'abri ou les gens du voyage.

À travers ces nouvelles compétences et ces nouvelles politiques publiques que nous avons développées depuis 2017 à la Métropole, il s'agit d'approuver une convention tripartite qui fait que l'organisation du CCAS de la Ville de Nantes, dans lequel travaillent aujourd'hui des agents pour le compte de ce nouveau fait social métropolitain développé depuis 2017 à la Métropole, soit prise en compte. Dans ce projet de convention tripartite, il s'agit de préciser la nature et l'étendue des concours apportés par la Ville de Nantes à son centre communal d'action sociale, de fixer les dispositions qui assurent une coopération étroite entre la Ville et CCAS, en régissant les modalités de gestion des concours assurés par la Ville au CCAS, que ce soit directement ou à travers des services communs mutualisés, de prendre en compte l'intégration au CCAS dans l'organisation des services mutualisés entre la Ville et Nantes Métropole, et notamment l'existence du département prévention et solidarités qui coordonne les politiques publiques de solidarité. Cette convention vient également définir les concours échangés entre la Métropole et le CCAS de Nantes, et notamment les conditions de prise en charge particulières des actions concernées en accompagnement à la montée en charge du fait social métropolitain, ainsi qu'en contributions potentielles à la mise en œuvre des dispositifs expressément délibérés par l'EPCI – par exemple, et je pense que cela vous parle tous, le pacte des solidarités –, et enfin, de formaliser la mise en œuvre des actions du programme de réussite éducative sous contrôle de l'État par la Ville pour le compte de son CCAS. Il vous est demandé d'approuver cette convention tripartite. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

## 15 – EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES ET COORDINATION DES SERVICES DE MOBILITES DE NANTES METROPOLE - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONVENTION DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Pour la délibération n° 15, je dois demander à Bertrand Affilé, Sébastien Arrouet, Aïcha Bassal, Marie-Annick Benâtre, Pascal Bolo, Delphine Bonamy, Michel Bonnet, Jacques Garreau, Jean-Sébastien Guitton, Christelle Scuotto et François Vouzellaud de sortir de la salle. Je donne la parole à Anthony Descloziers. »

**M. Descloziers :** « Merci, Madame la Présidente. Maintenant que tout ce beau monde est sorti, je vais pouvoir vous présenter le nouveau contrat de délégation de service public qui rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Je rappelle que nous sommes sur un contrat de DSP qui a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et que du coup, nous devons de ce fait le renouveler. Pour cela, nous avons engagé une démarche au 14 décembre 2023, en retenant le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics de voyageurs de l'agglomération nantaise et de l'ensemble de la coordination des services de mobilité au sens large pour une durée, je le disais à l'instant, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2031. La procédure a conduit à avoir deux sociétés qui ont répondu : la société de la SEMITAN et l'entreprise Services Transports Européens Grand SUD. La commission a admis l'entreprise SEMITAN à participer à la suite de la procédure. Il y a donc eu différentes étapes de discussions et de négociations qui se sont achevées le 3 juin 2025, ce qui nous permet d'aboutir à ce que je vais vous présenter davantage dans le détail, avec le diaporama qui vous est présenté ici.

En élément d'introduction, je rappelle que ce futur contrat de délégation de service public sera dans la continuité du précédent, c'est-à-dire avec cette même ambition de la Métropole de favoriser le report modal, de faire en sorte d'avoir davantage accès à des modes de déplacement davantage décarbonés, de faire en sorte d'avoir un maillage qui permette de mieux concilier les déplacements nord-sud et les déplacements est-ouest. C'est la fameuse révolution des mobilités, dont nous avons souvent parlé, qui a conduit à investir un milliard d'euros sur ce mandat, tant sur les transports collectifs que sur les différents transports (je pense évidemment aux modes actifs, avec les fameux 100 km de pistes cyclables qui ont été réalisés). Si je dis cela, c'est parce qu'évidemment, cela nous permet de mesurer à quel point la Métropole est ambitieuse en matière de transports collectifs, et cela se traduit par les engagements que vous avez sous les yeux. D'abord, évidemment, il y a la concrétisation des grands projets de nouvelles lignes de transport – je vais y revenir –, mais aussi un axe important sur l'offre des territoires périurbains. Et puis, pour ce qui concerne les services en tant que tels, il y a la volonté d'améliorer les services pour les personnes les plus fragiles, les plus éloignées, et de tendre vers la neutralité carbone, tout en ayant une action sur la sécurité de nos usagers. Dans le détail, qu'est-ce que cela donne ? Dans le détail, cela donne d'abord une augmentation de plus 2,6 millions de kilomètres commerciaux sur la période de cette délégation de service public, ce qui fait une augmentation de plus 9 %, et une augmentation de plus 24,7 millions de voyages. Aujourd'hui, nous sommes à 156 millions de voyages, ce qui conduit à une augmentation de près de 15 %.

La concrétisation des grands projets de nouvelles lignes. Évidemment, il ne vous échappera pas que les lignes 6 et 7 vont être mises en service dans les prochaines années, ce n'est pas rien. D'abord, parce que cela permet d'améliorer le maillage, comme j'ai pu le dire, entre le nord et le sud de l'agglomération, dans cette volonté d'avoir un réseau en toile d'araignée. Ensuite, parce que cela va évidemment permettre de desservir le quartier hospitalo-universitaire. Aussi, cela conduit à avoir une augmentation de l'offre de tram supplémentaire de 10 %, ce qui est, je crois, une importante amélioration. Il y aura, durant cette délégation de service public, une nouveauté. La ligne 8 a déjà été annoncée, elle a vocation à créer un busway entre Bouguenais et, à la base, boulevard de Doulon, mais les études ont permis de montrer qu'il y avait une autre opportunité : celle de créer une nouvelle ligne qui pourrait relier Bouguenais à Thouaré-sur-Loire en passant par Sainte-Luce, par Nantes Est, par l'île de Nantes, et qui permettrait ainsi d'améliorer une connexion entre est-ouest dans notre Métropole. Concrètement, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que la ligne C7 qui relie actuellement Thouaré à Souillarderie va être remplacée par la ligne 8 de busway. C'est une nouvelle ligne de busway qui améliorera la liaison de périphérie à périphérie, et cela permettra donc aux Thouaréens, par exemple, de rejoindre Bouguenais, d'aller à Rezé, et d'aller au CHU sans avoir aucune rupture de charge, et de les connecter aux autres lignes que sont les lignes 2, 3, 4, 5, 6, 7. C'est donc une très belle amélioration que les habitants de l'est de la Métropole pourront apprécier.

Nous portons aussi un développement des offres qui sont tournées vers les territoires périurbains. Cela concerne des améliorations de liaisons pour la périphérie. C'est le prolongement de la ligne C3 sur le site de

Laënnec, c'est le prolongement de la ligne C20 qui aujourd'hui fait Gare maritime - École centrale jusqu'à Babinière, le nouveau pôle d'échanges, c'est le prolongement de la C9 qui fait Pirmil - Basse-Goulaine jusqu'au futur pôle d'échanges de Basse-Île, c'est la mise en œuvre d'une ligne expresse sur la commune d'Orvault, dont les contours sont à définir, c'est le prolongement de la ligne 50 qui fait Basse-Indre - Porte de la Chapelle jusqu'au pôle d'échange de Babinière, et c'est l'amélioration des dessertes sur la commune de Vertou (les échanges sont également en cours sur ce sujet). Bien entendu, vous le savez, chaque année vous formulez des demandes, on délibère toujours, généralement, au mois de décembre ou d'octobre. Il est toujours possible de demander des évolutions des lignes, il y a un nombre de kilomètres qui est défini dans le contrat pour ce faire.

Autre nouveauté, nous allons mettre en œuvre une expérimentation du transport à la demande pour connecter les territoires qui sont moins bien desservis par des lignes structurantes du réseau Naolib. Cette expérimentation va concerner les huit communes du pôle sud-ouest. Elle permettra de desservir les communes entre communes, ou de permettre des rabattements vers les pôles structurants Naolib. Elle sera ouverte du lundi au dimanche, de 7 heures à 21 heures, et sera éligible à toute personne qui habite, par exemple, dans un hameau et qui est située à plus de 400 m à pied d'un arrêt Naolib. C'est évidemment une amélioration, je pense, importante, chers collègues, des communes du sud-ouest. Cette expérimentation est prévue pour 2027-2030. Ensuite, nous en ferons l'évaluation, nous verrons si on la pérennise, si on l'améliore, ou si on développe cette logique de transport à la demande.

D'autres propositions sont faites pour le calendrier de fréquentation du réseau, avec deux périodes supplémentaires qui sont prévues, entre mi-mai et fin août, et un service été, puisque l'été, il y a une baisse de la fréquentation. L'objectif est d'essayer de coller au maximum à la fréquentation. Il est également prévu le lancement des travaux de la connexion entre les lignes L2 et L6. C'est un projet important qui pourrait aboutir à l'horizon 2032 et qui permettra de connecter et de relier l'est de la Métropole au secteur universitaire, sans avoir à passer par la place du Commerce, ce qui est encore une belle évolution pour nos territoires.

Même niveau de qualité pour tous. Vous savez qu'il y a du personnel de la SEMITAN pour les transports structurants, et il y a aussi du personnel des réseaux qui sont des services affrétés. Nous portons aussi un regard sur le fait d'avoir une même qualité de service identique pour tous sur cette durée de délégation de service public, avec notamment la volonté d'avoir un contrat de performance et de plan de progrès avec les affrétés, de travailler sur l'aspect de formation, et de mettre à disposition un système d'aide à l'exploitation, de renouveler et de verdier le parc qui est mis à disposition. L'objectif est bien de stabiliser le taux d'affrètement autour de 25 %, comme c'est le cas aujourd'hui. Il y aura une mise à disposition des affrétés, des véhicules qui sont achetés par la Métropole : cela concernera notamment 32 véhicules.

Ensuite, nous souhaitons améliorer les services aux publics qui sont les plus fragiles et les publics les plus éloignés : les seniors, les personnes en situation de précarité, les étrangers, en renforçant le lien avec les associations, mais aussi en apportant des conseils de mobilité personnalisés. L'objectif est d'être aux côtés des personnes les plus en difficulté, et notamment de créer une maison de la mobilité en centre-ville de Nantes. Les recherches de locaux sont en cours pour pouvoir avoir un service qui permette de présenter l'ensemble des services de mobilité au sens large, au pluriel, et les services Naolib. Il y aura aussi une Maison de la Mobilité mobile qui se déplacera dans les 24 communes, et qui est ni plus ni moins que la déclinaison de cette Maison des Mobilités.

Nous voulons favoriser l'inclusion et l'accessibilité. On en a un peu parlé hier en fin de journée, c'est notamment Proxibus, qui fait aujourd'hui 50 à 60 courses par jour, du lundi au vendredi. Nous souhaitons augmenter ce service de 9 %, ce qui correspond aux besoins qui sont mentionnés. Et puis pour simplifier le parcours de l'usager, il y a différentes nouveautés. D'abord, la mise en œuvre du paiement par carte bancaire en 2030. Certains collègues ont souvent posé la question : "Pourquoi 2030 ?". C'est parce qu'il y a beaucoup de matériel à changer, il y a tout le système informatique à modifier. En effet, on avait finalement un temps d'avance avec notre système, et aujourd'hui, il n'est pas possible de changer tout le matériel dès l'année prochaine, mais c'est un horizon qui est celui de pouvoir payer directement avec sa carte bancaire dès 2030. Par contre, il va y avoir une digitalisation de la formule illimitée qui est également prévue. Et puis vous avez pu voir que le ticket cartonné a disparu : il y aura un système par SMS. Autrement dit, quand vous rentrez dans le bus, au lieu d'acheter votre ticket auprès du conducteur, vous pouvez envoyer un SMS et ainsi bénéficier de votre ticket. Cela permettra d'attendre cette période où nous aurons le paiement par carte bancaire.

Évidemment, il y a la volonté de lutter contre l'autosolisme, j'en ai parlé tout à l'heure, de favoriser le report modal, et de faire en sorte qu'il y ait moins de personnes seules dans des voitures. Pour cela, le contrat de délégation de service public porte une attention sur toute une logique d'événementiel : 140 000 euros sont

prévus dans cet objectif de favoriser ce changement de comportements, avec de nombreuses actions qui sont mises en place, en lien avec les communes, et qui permettent aussi de développer le conseil en mobilité auprès des personnes qui sont concernées.

Sur la partie énergétique, nous souhaitons réduire de plus de 20 % les émissions de CO<sub>2</sub> pour le réseau Naolib et atteindre petit à petit la neutralité carbone. Cela passe notamment par la poursuite du verdissement de notre parc. Ce sont les cinq e-Navibus, on en a déjà parlé ici, dont le premier arrivera normalement à la fin de l'année 2027. Nous ferons l'acquisition de 47 nouvelles rames de tram sur la durée du contrat, de 149 bus électriques, dont 98 en propre et 51 pour les affrétés. Nous souhaitons également travailler sur l'ombrière photovoltaïque, par exemple sur les parkings relais, etc.

Il y a aussi la question de la sécurité, qui est évidemment un sujet sensible et important. Il y a la volonté de renforcer les équipes présentes sur le terrain, notamment pour maintenir le niveau de fraude actuelle et avoir une organisation plus efficace des équipes de contrôles. Il s'agit de porter des investissements en matière de vidéoprotection dans les transports. Il y a également une nouveauté : la création d'un bouton SOS sur l'application Naolib. Autrement dit, si vous avez connaissance ou que vous voyez des comportements inadaptés ou des comportements de violence, vous pouvez prendre votre téléphone, et sur l'application Naolib vous pouvez appuyer sur le bouton SOS, ce qui met directement en lien avec le poste de contrôle et de sécurité pour plus d'efficacité.

Tout cela nous amène à créer 206 équivalents temps plein, à porter une attention particulière sur l'ensemble des conditions de travail des agents Naolib, à renforcer la politique responsabilité sociétale des entreprises, et nouveauté, à créer un centre de formation sur le périmètre du réseau Naolib, avec l'objectif de former 100 conducteurs par an à tous les métiers, à la fois de maintenance, mais aussi les métiers de conduite. Cela amène donc à une augmentation. Vous avez sur la délibération, année après année, les charges et les recettes qui sont identifiées. L'objectif est bien d'avoir une part payée par l'usager stable, entre 30 et 31 %. Ça, ce ne sont pas les lignes directement, ce sont les investissements liés à la maintenance de notre parc : 75 millions d'euros d'investissement sont prévus sur 6 ans. Sur le contrat actuel, c'est 63 millions d'euros, donc on fait un cap supplémentaire pour assurer la maintenance de notre réseau. Voilà, chers collègues, pour la présentation. Il vous est proposé de retenir la société SEMITAN comme délégataire pour notre délégation de service public du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2031. Voilà, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Éric Couvez. »

**M. Couvez :** « Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, il me semble important de saluer la délibération qui nous est présentée. Le choix du délégataire, la SEMITAN, pour notre service de transport public ne surprendra certes personne, mais il s'agit du choix d'un service public fort qui, à travers une société d'économie mixte, répond aux besoins de mobilité de nos concitoyennes et concitoyens depuis plus de 45 ans. Cette nouvelle délégation de service public représente 1,5 milliard d'euros sur les six prochaines années. Elle permettra non seulement de poursuivre l'exploitation des transports en commun, mais aussi de leur insuffler un nouvel élan en concrétisant le développement de nouvelles lignes. Le contrat prévoit une hausse de la fréquentation de 12 %, pour atteindre 180 millions de voyages par an.

L'augmentation de la fréquence accompagnera l'évolution de l'offre proposée aux usagers actuels et futurs du réseau Naolib. L'offre kilométrique augmentera ainsi de 9 %, notamment grâce à l'extension du réseau de tramway avec la réalisation des lignes 6 et 7. Ces nouvelles lignes sont très attendues, tant par les automobilistes qui subissent les désagréments des travaux en cours, que par ceux qui déjà l'empruntent pour leurs trajets professionnels ou leurs loisirs. Ils sont nombreux. Parmi les autres projets structurants, citons la ligne 8 du busway électrique jusqu'à Thouaré sans rupture de charge, le prolongement des lignes C3 et C20, ou encore la création d'une ligne expresse vers Orvault. Ces projets ajouteront près de 500 000 km par an au réseau, renforçant son attractivité, tout comme l'amélioration de la vitesse commerciale des lignes régulières.

Au-delà des grands chantiers nécessaires au maillage attendu par les usagers, la nouvelle DSP prévoit également des avancées en matière de sécurité pour les passagers et le personnel. Cela inclut la création de postes supplémentaires de contrôle et de prévention, la fusion des équipes d'intervention et de prévention, ainsi que l'intégration de nouveaux outils d'alerte et de surveillance embarqués à bord des véhicules. Ces dispositifs sont essentiels pour instaurer un climat de confiance auprès des usagers. Pour encourager l'usage des transports en commun, il faut séduire et simplifier leur utilisation, qu'elle soit quotidienne ou ponctuelle. Cela passe par un support unique pour tous les services, des offres combinées entre les transports nantais et régionaux, et une intermodalité renforcée, que l'on soit automobiliste ou cycliste, depuis son domicile jusqu'à l'autre bout de la Métropole, ou en passant par un parking relais. Une information centrali-

sée et unifiée pour l'achat de titres de transport, quel que soit le mode de mobilité choisi, c'est le sens donné à cette délégation à travers le renforcement de l'offre Naolib.

Enfin, un dernier point positif dans l'offre qui nous est proposée : la prise en compte de la dimension humaine, chère aux communistes. La TAN s'engage à promouvoir l'insertion professionnelle, notamment pour les personnes en situation de handicap, et propose un plan d'action RSE structuré. Dans le sillage de la crise du Covid, un plan visant à fidéliser les salariés réguliers et favoriser les recrutements sera également mis en œuvre. Il serait souhaitable que les employeurs des 25 % de lignes affrétées prennent les mêmes engagements. Le groupe des Communistes et Républicains votera cette délibération qui permettra de renforcer significativement un service public essentiel au quotidien de toutes et tous, et qui contribuera, par son développement et son usage, à l'amélioration de la qualité de l'air et du climat. Merci pour votre attention. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, je voudrais d'abord commencer avec un petit regret, c'est que la concurrence n'ait pas pu s'exprimer pleinement, puisqu'au final, un seul candidat est allé au bout de la procédure. Si j'analyse ce que la concurrence permet à la Région de faire pour augmenter le nombre de TER chaque jour, pour améliorer la qualité du service, pour offrir des trains neufs ou rénovés, ou pour permettre d'entretenir nos trains à Nantes et non en dehors de la région, je crois que la concurrence a du bon. Cela ne veut pas dire que la SEMITAN ne fait pas un bon travail, ce n'est pas non plus une remise en cause du professionnalisme des salariés de la SEMITAN, c'est simplement que la Métropole se prive sans doute de marges de manœuvre et d'économies pouvant être réinjectées dans un renfort de l'offre. Je crois que l'on pourrait tous imaginer les négociations intenses dans une salle de réunion entre le Vice-président aux finances, également président de la SEMITAN, accompagné de notre Vice-président aux transports, également vice-président de la SEMITAN. Cela se traduit, je crois, dans les notes obtenues par le candidat. Je cite : *“Les gains économiques et de qualité de service pourraient être approfondis”*. Je cite toujours : *“Le candidat pourrait exposer de manière plus détaillée l'évaluation des coûts et des moyens humains de chacune de ses propositions”*. Je cite encore : *“Et sur la transparence, l'offre du candidat est jugée moyenne”*.

Sur le fond, vous savez notre attachement au développement de l'offre, puisque nous croyons aux transports publics. Vous savez aussi notre volonté historique de développer un réseau en toile d'araignée. C'est vrai que quelques progrès sont en cours, mais il reste encore beaucoup à faire. Vous savez aussi notre opposition à la gratuité des transports. Je ne reviens pas sur les débats qui ont eu lieu hier et le rapport éclairant de la Cour des comptes, mais je rappelle quand même que la gratuité des transports le week-end, qui n'a pas permis de fidéliser massivement les usagers occasionnels pour les transformer en abonnés, aura coûté 120 millions d'euros à la Métropole. 120 millions d'euros, c'est un montant qui aurait permis d'augmenter de 70 % l'investissement réalisé au cours de la DSP qui s'achève. C'est un montant absolument considérable. Vous savez aussi notre conviction que l'information voyageur fiable et en temps réel est un vrai critère de bascule vers les transports publics. Vous savez notre volonté de développer les propositions, et je suis très satisfait que la nouvelle DSP propose d'expérimenter le transport à la demande. Là encore, d'expérience, je sais que c'est un outil particulièrement efficace dans les territoires peu denses. Et puis autre point de satisfaction, c'est la hausse de l'offre Proxibus qui a été évoquée hier par Matthieu Annereau et qui doit permettre de répondre aux tensions fortes sur ce service. Pour toutes ces raisons, parce que notre projet en faveur des mobilités est différent de votre politique, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Patrick Grolier. »

**M. Grolier :** « Madame la Présidente, chers collègues, mon intervention aujourd'hui se veut à la fois un témoignage de reconnaissance et une contribution constructive à la réflexion engagée dans cette délibération. Comme cela est clairement rappelé dans l'exposé, Nantes Métropole est l'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire. À ce titre, elle détient la compétence en matière de transports publics, et je tiens à souligner ici le travail remarquable mené au cours de cette mandature. Je souhaite tout d'abord exprimer ma satisfaction et mes remerciements pour le développement des lignes 98 et 108, qui assurent aujourd'hui une desserte significative de la commune de Saint-Léger-les-Vignes avec plus d'une quinzaine de rotations quotidiennes dans chaque sens. C'est une avancée notable pour les habitants, et une vraie reconnaissance pour leur besoin de mobilité.

Au-delà de cette satisfaction locale, cette délibération témoigne d'un véritable dynamisme à l'échelle métropolitaine. Elle incarne une vision ambitieuse, cohérente, centrée sur l'usager. Je me réjouis notamment de voir avancer les projets structurants, comme la concrétisation des lignes 6 et 7 du tramway, ou encore la

création de la ligne 8 du busway. Par ailleurs, des évolutions importantes sont prévues : la fusion des lignes 8 et C7 jusqu'à Thouaré-sur-Loire, le prolongement des lignes C20 et L50, et la restructuration de la desserte de Vertou pour accompagner l'ouverture du futur lycée. Je souhaite également saluer l'initiative d'expérimentation d'un transport à la demande sur le secteur du sud-ouest de la Métropole, un territoire que je connais bien. Les habitants de ce secteur, comme tous les métropolitains, ont des besoins de déplacement pour aller travailler, faire leurs courses, consulter un professionnel de santé, autant de trajets du quotidien qui, s'ils ne sont pas facilités, peuvent devenir de véritables freins, voire des facteurs d'exclusion sociale. En ce sens, l'expérimentation prévue de 2027 à 2030 est attendue et bien accueillie : elle viendra utilement compléter les actions déjà menées localement, comme celle de l'association ligérienne de transport solidaire à Saint-Léger-les-Vignes, que je tiens ici à citer et à saluer.

Cependant, je souhaite formuler une observation sur l'un des critères proposés pour bénéficier de ce service. Le seuil d'éloignement d'au moins 400 m d'un arrêt Naolib, s'il est compréhensible sur le principe, doit à mon sens être nuancé : il ne tient pas suffisamment compte de la sécurité et de la faisabilité du cheminement du piéton. En effet, dans certains lieux-dits ou zones rurales, il n'existe ni trottoir ni voie sécurisée pour accéder aux arrêts, même proches. La distance à vol d'oiseau ne reflète pas toujours la réalité du terrain, et malgré les investissements engagés dans le cadre de nos PPI, il faudra parfois attendre longtemps pour bénéficier d'infrastructures adaptées. Ainsi, pour que cette expérimentation atteigne pleinement ses objectifs, elle devra intégrer dès le départ cette notion essentielle de sécurité du déplacement à pied qui constitue souvent le premier maillon du parcours de l'usager. Au risque de me répéter, je tiens à attirer votre attention sur le critère d'éligibilité basé sur une distance de 400 m d'un arrêt Naolib. Il conviendra d'y intégrer une réalité de terrain. Dans certains lieux-dits, même à moins de 400 m, l'accès piéton est difficile, voire dangereux faute de trottoir. La marche à pied, premier acte de tout déplacement, doit être prise en compte dans l'évaluation de cette offre.

Je salue les propositions faites et les perspectives ouvertes par cette délibération. Je forme le vœu que l'ensemble de ces mesures réponde concrètement aux attentes de nos usagers, et renforce encore l'attractivité et l'équité de notre offre de mobilité. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laure Beslier. »

**M<sup>me</sup> Beslier :** « Madame la Présidente, chers collègues, l'approbation d'une nouvelle convention de gestion avec le renouvellement de notre confiance à la SEMITAN qui nous est proposée aujourd'hui ne se limite pas à des enjeux d'exploitation technique d'un service. Il traduit une ambition politique forte : continuer à faire de la mobilité un levier de justice sociale, ainsi que renforcer la bifurcation écologique et la cohésion territoriale. Ce projet fixe un cap clair : déployer une offre de transport qui anticipe les besoins, réduit notre dépendance à la voiture individuelle, et garantit un accès équitable à la mobilité dans toutes les communes de la Métropole.

Avec cette nouvelle convention, la Métropole nantaise engagera une hausse de 9 % de l'offre kilométrique d'ici 2031. Cela représente 2,8 millions de kilomètres commerciaux supplémentaires. Nous répondons ainsi à l'augmentation de la population des communes de notre territoire, et contribuons à rendre plus attractive l'utilisation des transports en commun. Ce développement se traduira notamment par la mise en service des lignes 6 et 7 du tramway, et par une prolongation de la ligne du busway jusqu'à Thouaré-sur-Loire. Les dessertes des communes d'Orvault et de Vertou se verront également renforcées, et la ligne C9 sera prolongée jusqu'à Rezé.

Mais renforcer l'offre, c'est aussi agir là où les besoins sont aujourd'hui les moins bien couverts, et c'est bien le sens de l'expérimentation du transport à la demande que nous avons voulu mettre en œuvre dans le sud-ouest de notre Métropole. Une avancée concrète est attendue dans de nombreuses communes, dont la commune de Brains. À Brains, Bouaye, Bouguenais, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Léger-les-Vignes, il sera ainsi proposé aux habitantes et habitants un service qui leur permettra de se connecter aux lignes structurantes, afin de se rendre plus facilement partout dans la Métropole. Ce dispositif facilitera les trajets domicile-travail, l'accès aux services publics, à la formation, à la culture et à la santé. En tant que maire d'une de ces communes, je suis satisfaite de cette avancée, mais l'évolution de cette offre doit continuer pour nous toutes et tous, et doit être maintenue.

Cette nouvelle convention de concession viendra aussi conforter la trajectoire climatique portée par notre Métropole, grâce à un effort inédit de renouvellement du matériel roulant : 47 rames de tramway, 149 bus électriques et 5 navibus électrifiés. À travers celle-ci, c'est également l'ensemble du service public de la mobilité que nous rendons plus simple, plus sûr et plus solidaire. L'Open Paiement, le compte mobilité unifié, le bouton SOS sur l'application Naolib, ou encore le maintien du dispositif Mon Copilote seront autant d'outils

concrets qui continueront à faciliter l'accès aux transports, à renforcer la sécurité, et à accompagner les publics les plus fragiles. Enfin, la création d'une maison de mobilité multimodale, complétée par une version mobile déployée dans les 24 communes, permettra de rapprocher l'ensemble de nos services de mobilité des habitantes et habitants de la Métropole.

Cette convention de concession qui nous est proposée réaffirme une ambition métropolitaine claire : celle de faire du service public, de la mobilité, un outil au service de l'émancipation de chacune et chacun, un levier premier de la bifurcation écologique, de l'égalité territoriale et de la justice sociale. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laurent Turquois. »

**M. Turquois :** « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, d'abord, merci mille fois pour la présentation plus exhaustive au travers de ce Conseil d'un choix que l'on avait déjà, dans le fond, toutes et tous découvert dans la presse il y a quelques jours : celui du délégué pour lequel nous allons voter dans quelques instants. Une très courte intervention. Nous savons que vous avez prévu d'augmenter les kilomètres sur la ligne du C9. C'est un axe structurant, très important pour les habitants de Saint-Sébastien-sur-Loire et de Basse-Goulaine. La question est peut-être plus pour rassurer celles et ceux qui nous écoutent, et dont la presse se fera peut-être l'écho, sur le fait que l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus n'aura pas d'incidence sur le cadencement, et donc sur leur capacité à bénéficier toujours d'un service qui restera, j'en suis certain, de qualité. Et puis, parce que c'est sans doute une des dernières fois que j'aurai l'occasion de le faire et que je reste têtu, je renouvelle pour l'avenir que dans le cadre de l'évolution de la route de Clisson, la mise en place d'un transport structurant puisse être réellement envisagée, parce que c'est à mon avis indispensable. Merci beaucoup. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Vincent Boileau. »

**M. Boileau :** « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, notre réseau de transport évolue et va se développer encore davantage durant les six prochaines années. Le groupe Écologiste et Citoyen s'en réjouit, tout comme les habitantes et habitants de notre Métropole, car ces avancées vont améliorer concrètement la qualité du réseau dans l'ensemble de la Métropole et vont renforcer le maillage et faciliter la desserte de commune à commune. C'est ainsi plus de services et de solutions de déplacement pour les métropolitaines et les métropolitains. Je pense notamment à la future ligne 8 de Thouaré-sur-Loire à Bouguenais : elle permettra de traverser la Métropole du sud-ouest au nord-est sans correspondance, et c'est une avancée majeure en matière de confort et de fluidité pour les usagers. Je pense aussi à l'expérimentation du transport à la demande dans tout le sud-ouest, une réponse adaptée et en proximité visant à répondre aux besoins des habitantes et des habitants les plus éloignés des lignes majeures du réseau de transport.

En tant que conseiller municipal de la commune d'Orvault, je me réjouis de voir inscrite dans la DSP à horizon 2027 une ligne express entre le bourg et la ligne de tram 3 aux heures de pointe. Cette nouveauté constituera une amélioration notable pour les habitants du bourg, d'autant plus que l'expérimentation menée avec Nantes Métropole permettra plus de fluidité aux heures de pointe, rendant les transports en commun à Orvault plus attractifs. C'était une demande importante de notre majorité municipale, et nous sommes heureux que l'intégration dans la DSP en fasse de fait un engagement fort. Ce renforcement global de l'offre de transports publics par davantage de solutions et plus d'égalité dans l'accès à la mobilité répond aussi aux enjeux environnementaux : les alternatives à la voiture individuelle sont plus nombreuses, plus efficaces et plus accessibles, et participent grandement à l'amélioration de la qualité de l'air, et donc de la santé pour toutes et pour tous. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Valérie Oppelt. »

**M<sup>me</sup> Oppelt :** « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, bonjour. Nous discutons aujourd'hui d'un contrat qui engage l'avenir de nos transports publics. C'est une décision majeure qui pèse directement sur le quotidien des habitants. La qualité de service, mais aussi les investissements sont indispensables pour préparer la mobilité de demain, et ils sont évidemment liés à ce contrat. Or, le processus que vous présentez pose un problème, sa véritable concurrence, puisque seul le dossier de la SEMITAN a réellement été étudié. Nous nous privons ainsi d'un levier essentiel pour être exigeant. Cette exigence, nous en avons évidemment besoin. Car oui, la SEMITAN connaît bien le territoire, mais cela ne suffit plus. Ce contrat doit fixer des objectifs clairs et mesurables. Les habitants attendent moins de discours et plus de résultats concrets : des bus et tramways à l'heure, des correspondances fiables, une information voyageur réactive, des transports sécurisés, et surtout, des transports accessibles. Je sais que la question a été posée hier, on attend toujours évidemment la résolution de la problématique d'accessibilité des nouveaux tramways.

À cela s'ajoute un autre point de divergence : depuis plusieurs mois, certains de vos alliés écologistes réclament l'extension de la gratuité des transports en fonction des revenus. Nous portons tous ce principe de soutien aux plus fragiles, mais soyons sérieux, cette promesse est irréaliste. Elle coûterait des millions d'euros chaque année et impliquerait, soit une hausse massive des impôts locaux déjà très hauts, soit une baisse dramatique des investissements, et donc de la qualité de service. Voici ce que vous souhaitez offrir aux habitants de la Métropole : plus d'impôts, moins de qualité. Notre responsabilité est de défendre une autre voie : une mobilité accessible socialement mais financièrement soutenable, un réseau exigeant en termes de ponctualité et de services, pas seulement en termes d'annonces, et une gestion évidemment transparente, cela a déjà été cité.

Cette délibération illustre la manière dont la majorité gère les grands dossiers : sans concurrence, sans exigence. Notre groupe centriste, pour sa part, continuera à porter une ligne claire : responsabilité, exigence et sérieux budgétaire au service des usagers. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Vous l'entendez, Madame Oppelt, sur les bancs de cette assemblée, je crois qu'il y a dans vos propos un mot qui a choqué, je le relève d'emblée : "sans exigence". Quand on sait les heures et les heures de travail qu'il y a derrière de l'ensemble des équipes, quand on sait au contraire le niveau d'exigence qui est posé pour avoir, je le rappelle, un des réseaux de transport en commun les plus fréquentés de France, quand on sait l'attachement des habitantes et des habitants de la Métropole à leur réseau de transport en commun, je crois qu'il n'est jamais inutile, dans le cadre de nos débats collectifs, de savoir garder un peu de raison et un peu de mesure. Je donne la parole à Martine Oger. »

**M<sup>me</sup> Oger** : « Merci, Madame la Présidente. Je ne sais pas quels sont les apports positifs de la concurrence organisée par la Région sur le ferroviaire, mais en tout cas, à Thouaré, après avoir demandé l'augmentation de la capacité du matériel roulant, parce que parfois, des usagers restent sur le quai, aujourd'hui, l'ouverture à la concurrence organisée par la Région ne bénéficie pas aux Thouaréens, puisque nous n'avons pas vu d'augmentation de la capacité du matériel roulant sur cette ligne. En revanche, je tenais à remercier la Métropole pour répondre aux attentes des Thouaréens, et notamment à travers la création de cette ligne C8 qui pourra aller sans rupture de charge d'est en ouest, en traversant deux fois le périphérique et en desservant notamment l'Île de Nantes. Je tenais vraiment à remercier la Métropole. Évidemment, au nom de tous les Thouaréens, nous attendons avec impatience l'arrivée de cette nouvelle ligne. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Ronan Dantec. »

**M. Dantec** : « Merci, Madame la Présidente. J'essaie juste de comprendre le modèle que Julien Bainvel nous a vanté, puisqu'avec sa mise en concurrence, on est sur des augmentations des tarifs de 10 à 15 % sur les TER. 10 à 15 % ! Je peux vous dire, en tant que sénateur, que sur l'ensemble des territoires qui ont besoin des TER, aujourd'hui, cette augmentation extrêmement importante est extrêmement mal vécue. Donc si la mise en concurrence c'est pour avoir des tarifs qui flambent à ce niveau-là, ce n'est pas totalement sérieux. Surtout, je crois que derrière le débat politique, et la Région est effectivement toujours l'incarnation de cela, la question est : est-ce que nous sommes sur du service public ? Est-ce que l'ensemble de la collectivité sert à fournir ce service, notamment aux étudiants, aux ménages modestes, à ceux qui ont besoin d'aller travailler, ou est-ce que l'on essaie finalement de se dire "ce sont les usagers qui paient ?". C'est ce que fait la Région, et ce sont plutôt les plus modestes qui se retrouvent à payer de plus en plus. Si je peux me permettre, s'il y a un système à certainement ne pas suivre – et je complète ce que vient de dire Martine Oger –, c'est bien celui de la Région. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Thibaut Guiné. »

**M. Guiné** : « Merci, Madame la Présidente. Quelques mots sur cette délibération qui trace l'horizon du développement des services de transport collectif sur notre territoire. Il s'agit d'un enjeu fondamental pour notre territoire qui connaît une forte croissance démographique depuis de nombreuses années. L'activité économique attire et retient dans la Métropole un grand nombre d'habitants que nous devons loger, mais aussi accompagner dans leurs déplacements. Parallèlement, la question climatique nous impose d'organiser et de renforcer les alternatives à la voiture individuelle. Nous l'avons déjà dit, nous n'avons pas à choisir entre une métropole attractive et une métropole résiliente : nous devons et nous pouvons faire les deux.

La convention proposée porte cette ambition en fixant des priorités que nous partageons. D'abord, c'est l'idée de continuer à investir fortement, afin de proposer une offre plus étendue, plus efficace. Cela passe notamment par des lignes supplémentaires qui permettront, cela a été dit, plusieurs millions de voyages supplémentaires. Nous allons donc chercher à transporter de nouveaux usagers, en nous adaptant à leurs réali-

tés et à leurs besoins. À ce titre, les nouvelles lignes marquent un tournant en allant plus loin sur le territoire, pour offrir aux habitants une haute qualité de service. C'est un franchissement entre le nord et le sud facilité, et nous y sommes évidemment sensibles. C'est un réseau qui se repense, qui évolue pour contourner la croisée des trams à la place du Commerce, ce qui facilite les trajets entre les communes de notre agglomération. C'est aussi un réseau qui cherche plus particulièrement à s'adapter aux attentes et à la situation des habitants situés dans les espaces périurbains : on le sait, la densité et la continuité de l'habitat rendent plus efficace l'usage des transports en commun. Nous nous fixons comme objectif d'étendre ces ramifications, de faciliter le raccordement d'espaces moins peuplés et plus éloignés grâce à des prolongements de lignes et à des expérimentations évoquées.

Bref, le réseau devient de plus en plus métropolitain. Sans doute sommes-nous très nombreux ici à nous en féliciter. Pourtant, cette évolution doit moins à notre consensus de ce jour qu'à la volonté politique assumée et constante de notre majorité métropolitaine, car cette amélioration de la mobilité pour nos concitoyens est le résultat d'investissements considérables décidés par la gauche, et donc de choix budgétaires qui confirment nos efforts dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle illustre notre détermination à permettre au plus grand nombre de disposer d'une mobilité moins polluante, plus efficace, plus économique et plus sûre. Chers collègues, nous savons aussi, et Monsieur Bainvel nous l'a rappelé, qu'en début de mandat certains s'inquiétaient d'une décision déraisonnable selon eux, celle de la gratuité des transports le week-end. Force est de constater que ce coût n'a pas freiné nos ambitions, n'a pas impacté la qualité du développement de notre service de transport. Au contraire, cela a permis une meilleure accessibilité de la Métropole à l'ensemble du territoire, dans un cadre d'alliance des territoires cruciale dans une métropole qui s'ouvre. Notre groupe soutiendra cette délibération, attentif à ce que le renforcement de l'offre de transport en commun s'accompagne d'une réflexion permanente sur l'accessibilité au plus grand nombre. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Jullien Bainvel, pour une deuxième et donc courte intervention. »

**M. Bainvel :** « Bien sûr, Madame la Présidente. Trois choses. Pour répondre à l'instant à Thibaut Guiné : la gratuité, c'est 120 millions d'euros dont la Métropole s'est privée pour pouvoir investir. Je pense que l'on peut tous constater que ce seraient des investissements considérables dont nous aurions tous besoin.

Ronan Dantec, à quoi la concurrence a-t-elle servi au niveau régional ? 100 millions d'euros d'économies sur le lot tram-train et ligne du Sud Loire, 50 millions d'euros réinjectés pour augmenter l'offre, plus de trains en circulation, et 50 millions d'euros pour créer un centre de maintenance à Nantes qui permet d'abord de créer de l'emploi, et ensuite, de faire en sorte que nos trains soient entretenus, réparés dans la région, plutôt que de partir dans d'autres régions. Augmentation des tarifs, oui. Vous savez, mon cher collègue, vous qui utilisez sans doute le train autant que l'avion régulièrement, que les coûts de l'énergie augmentent. Un abonné du TER paie 12 % du coût réel. Cette augmentation que vous avez évoquée, cela représente 4 euros par mois, pris en charge à 50 % par l'employeur, donc l'usager paie 2 euros de plus.

Pour répondre à Martine Oger, effectivement, Thouaré n'est pas concernée pour l'instant, puisque Thouaré est située sur l'axe Loire qui est aujourd'hui toujours dans le monopole historique de la SNCF. C'est donc une commune et une gare sur une ligne qui n'est pas ouverte à la concurrence, mais dès que ce sera le cas, je peux vous assurer qu'il y aura plus de trains pour s'arrêter et pour prendre en charge les Thouaréens au quotidien, toutes les heures de la journée et tous les jours de la semaine. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

**M. Descloziers :** « Merci, Madame la Présidente. Merci à toutes et tous pour vos interventions de soutien à l'égard de l'ambition de notre Métropole pour un réseau de transport en commun efficace et qui réponde aux besoins de nos habitants, puisque c'est bien sûr l'essentiel, et qui permette, comme je l'expliquais, de favoriser le report modal. J'ai bien noté un certain nombre de demandes et de remarques, notamment Patrick Grolier sur le transport à la demande et le seuil des 400 m. Je l'ai noté. De toute façon, comme je l'ai expliqué, c'est une expérimentation qui générera évaluation, donc c'est un élément qui sera regardé.

J'ai bien noté, Éric Couvez, la question des affrétés. C'est aussi pour cela que nous mettons en place les contrats de progrès et de performance, ce qui nous permettra d'être exigeants à l'égard des services affrétés.

Laurent Turquois, sur la présentation à la presse. Je rappelle que cela a d'abord été représenté à plusieurs commissions. Je suis bien placé pour le savoir, puisque c'est la septième ou huitième fois que je présente cette délégation de service public, donc il y a eu un certain nombre de présentations qui ont été faites avant

la présentation à la presse. Sur la ligne C9, il n'y aura pas d'incidence sur le cadencement. J'ai bien noté la route de Clisson et la volonté d'avoir un transport structurant. C'est un sujet qui sera étudié dans le cadre du prochain plan de déplacements urbain, le prochain PDU.

Monsieur Bainvel, Monsieur Bainvel... Je ne vais pas lancer un débat sur la mise en concurrence, je crois que ce n'est pas tout à fait le sujet. Vous êtes un très bon VRP de la Région, c'est normal en tant que conseiller régional en charge des mobilités, mais excusez-moi de vous dire que le sujet qui m'intéresse, c'est le transport de la Métropole. J'aurais bien aimé que vous soyez un aussi bon VRP pour le transport de Naolib, parce que je pense que la réalité que vous décrivez est assez éloignée de celle que je vous ai présentée. Quand vous dites : "Sur la volonté de tisser un réseau en toile d'araignée, il reste beaucoup à faire", je ne sais pas ce que vous voulez. Quand on crée et que l'on construit deux lignes de tram, une ligne de busway qui va largement s'agrandir, plus la future connexion de deux lignes permettant de connecter l'est au quartier universitaire, je ne vois pas ce que nous pouvons faire... On peut sans doute faire plus, mais de là à dire qu'il reste beaucoup à faire, je trouve que c'est assez peu nuancé, mais votre intervention ne l'était pas, donc cela ne m'étonne pas vraiment.

La gratuité des transports, nous en sommes extrêmement fiers, parce qu'en réalité, je pense qu'il faut assumer parfaitement cette gratuité du transport. Elle a permis à des habitants qui ne prenaient pas le transport de le prendre le week-end, et cela permet aussi de réduire les coûts pour ces familles qui veulent se rendre sur différents territoires, et notamment sur le centre de Nantes. Nous sommes fiers d'être la majorité qui a mis en place cette gratuité que nous assumons parfaitement.

Un dernier mot à Monsieur Bainvel. Je suis choqué par vos propos de tout à l'heure qui sous-entendaient que deux de mes collègues vice-présidents pourraient avoir eu des échanges dans le cadre de cette procédure qui, je le rappelle, est une procédure très normée. Vos propos jettent le trouble sur le respect du cadre juridique. Je considère que ce sont des accusations extrêmement graves, et je déplore que vous soyez allé sur ce terrain-là. Je suis pourtant plutôt bien placé, vu le nombre de présentations que j'ai faites de cette DSP, pour savoir à quel point mes deux collègues, ainsi que l'ensemble des administrateurs de la SEMITAN, se sont tenus à distance de cette procédure. Je regrette donc vos propos, et je m'en tiendrais là pour mes réponses, puisque les mêmes sont à faire à Valérie Oppelt concernant l'ensemble de la procédure qui a été parfaitement respectée. Je l'ai présenté d'entrée de jeu, il n'y a aucun sujet là-dessus. Voilà, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Juste deux mots. Le premier pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis ce gros travail piloté par Anthony Descloziers, avec des enjeux pour le quotidien des habitantes et des habitants qui sont absolument déterminants. Le deuxième est plutôt une question pour l'avenir, pas pour une réponse ce matin, mais pour les semaines qui viennent. J'ai entendu à nouveau Monsieur Bainvel critiquer la gratuité des transports en commun le week-end, donc ma question est assez simple : pour les semaines et les mois qui s'annoncent, est-ce que Julien Bainvel et tous ses amis d'hier, d'aujourd'hui et de demain vont donc proposer aux Nantaises et aux Nantais, aux habitants de la Métropole de remettre en cause la gratuité des transports en commun le week-end ? La question est posée, je suis sûre que la réponse, dans la clarté, je l'imagine, intéressera beaucoup les habitantes et les habitants. Je mets aux voix la délibération qui vous a été présentée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## 16 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE - RENOUVELLEMENT CONVENTION SERVICE EN ÉNERGIE PARTAGÉE (2026-2028)

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération n° 16, Tristan Riom. »

**M. Riom :** « Bonjour à toutes et à tous. Je reprends dans l'ordre, car je vous présente trois délibérations d'affilée. La délibération n° 16, c'est le renouvellement de la convention du service en énergie partagée pour l'année 2026-2028. Vous vous rappelez sans doute que le principe de ce service en énergie partagée, c'est que nous avons une ingénierie dans la Métropole qui est mise en commun et qui est au service des plus petites communes de la Métropole, donc les communes de moins de 15 000 habitants. Sont entrées dans ce service en énergie partagée, ou en tout cas ont manifesté le souhait d'y rester : Basse-Goulaine, Bouaye, Brains, Indre, Le Pellerin, La Montagne, les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Sautron et Thouaré-sur-Loire.

Je vous rappelle que le principe de ce service en énergie partagée, c'est que c'était un dispositif qui était cofinancé avec l'ADEME. L'ADEME finançait la moitié du service, et comme souvent, malheureusement, le principe c'est que l'ADEME finance des expérimentations pendant quelques années, puis ils en sortent. On avait eu un échange à ce moment-là, pour regarder si c'était quelque chose d'intéressant, et à l'unanimité, on considérait qu'en effet, cela permettait à des communes d'avoir un accompagnement sur les questions de transition énergétique dont elles peuvent parfois manquer, parce que quand on est une commune d'une petite taille, on n'a pas forcément un service avec des gens dédiés aux questions d'énergie. C'est pour cela que l'on avait fait le souhait de renouveler une première fois en prenant entièrement à charge les communes et la Métropole, donc sans l'ADEME, et maintenant, on propose de renouveler à nouveau.

Ce que l'on peut dire sur les questions d'énergie, c'est que ces dernières années, on a eu de plus en plus de sujets, les communes ont dû travailler de plus en plus sur ces questions d'énergie. En fait, on a vraiment tout un tas de questions, notamment sur la production d'énergies renouvelables qui monte. La loi nous demande de prendre position sur du zonage, sur tout un tas de choses, sur la solarisation de nos toitures. C'est évidemment positif, puisque l'on défend le fait que les communes et les métropoles doivent avoir un rôle de plus en plus présent sur les questions de transition, mais évidemment, cela demande de l'ingénierie, cela demande de l'accompagnement, puisque cela ne sort pas tout seul. C'est pour cela que l'on considère qu'il est intéressant de proposer à nouveau cette convention.

Globalement, pour rappeler le rôle du service en énergie partagée, il s'agit d'accompagner à la maîtrise de l'énergie sur du patrimoine communal, d'accompagner à la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée, et d'accompagner à la sensibilisation et l'animation autour de ces questions. On voit en plus que dans un contexte international où l'énergie est très touchée autour de plein de questions, aussi bien sur quelle énergie on utilise que sur le prix, c'est important d'avoir une bonne maîtrise de sa politique énergétique à l'échelle des communes.

Concernant le périmètre du renouvellement, il va se passer sur 13 communes éligibles. On a une adhésion majoritaire des communes qui ont l'opportunité d'y souscrire. Le service sera doté de 1,5 équivalent temps plein. Il y a un demi-équivalent temps plein qui est pris en charge entièrement par la Métropole, et l'autre équivalent temps plein, donc un équivalent temps plein complet, est pris en charge pour moitié par les communes et pour moitié par la Métropole. Pour les communes, on répartit le financement au prorata de la population de chaque commune.

Voilà ce que je peux vous dire globalement. Avec ce service d'énergie partagée et d'autres sujets dont je peux venir vous parler assez souvent, ce mandat a vraiment été un mandat où l'on a beaucoup travaillé la collaboration, on a cherché à être à l'écoute des demandes des communes, en reconnaissant aussi que l'on travaille sur des sujets qui sont techniques et politiques, donc on met en place des réseaux où techniciens et responsables des questions énergétiques dans les communes sont les bienvenus. On essaie de trouver plein de pistes pour accompagner ce désir fort de développer les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie sur le territoire. Là encore, c'est une étape, mais sachez que nous sommes, moi-même et les services, très à l'écoute de tous les besoins qu'il peut y avoir sur le territoire pour continuer à vous accompagner de manière qualitative. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## 17 – TRANSITION ENERGETIQUE - THOUARE-SUR-LOIRE ET LA CHAPELLE-SUR-ERDRE - RESEAUX DE CHALEUR - REGLEMENTS DE SERVICE - TARIFS - APPROBATION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération n° 17 Tristan Riom. »

**M. Riom :** « Deuxième sujet, nous allons maintenant à cheval entre Thouaré-sur-Loire et La Chapelle-sur-Erdre, puisque nous avons deux réseaux de chaleur qui sont en création, deux réseaux distincts l'un de l'autre. Évidemment, la création de ces deux réseaux de chaleur fait partie de notre stratégie sur les réseaux de chaleur. Je vous rappelle que l'on a depuis très longtemps dans la Métropole, depuis les années 80, des réseaux de chaleur, et depuis 2020, on a décidé de passer un nouveau cap, c'est-à-dire que l'on avait des réseaux historiques existants, et maintenant, on souhaite en développer de nouveaux. C'est pour cela que l'on avait voté, tous et toutes ensemble, le schéma directeur des réseaux de chaleur qui, en fait, donnait de la visibilité sur là où l'on voulait aller. On a donc de la densification de réseaux existants, de l'extension de réseaux existants, mais aussi l'étude de la création de nouveaux réseaux de chaleur. On a 12 zones qui ont

été identifiées où l'on pourrait développer des réseaux de chaleur. Si je le fais à grands traits, on a pour l'instant des réseaux de chaleur principalement dans la centralité métropolitaine. Ailleurs aussi, mais c'est beaucoup dans la centralité métropolitaine. Les nouveaux réseaux de chaleur vont plutôt aller justement dans les villes qui sont en première couronne, et surtout dans les centres-bourgs. C'est le projet : aller développer des réseaux de chaleur dans les centres-bourgs des communes de la Métropole.

Nous revenons à notre délibération. Ici, ce sont les deux premiers nouveaux réseaux de chaleur dont nous parlons finalement : Thouaré-sur-Loire et La Chapelle-sur-Erdre. Formellement, la délibération vient fixer les tarifs d'achat, parce que vous savez que le tarif auquel on vient acheter la chaleur sur un réseau de chaleur reflète les coûts réels de développement et de fonctionnement du réseau. On a donc finalement deux tarifs à fixer par réseau de chaleur : le coût de fonctionnement et le coût d'investissement. Le coût d'investissement, c'est plutôt un coût fixe, en fonction de la puissance dont on a potentiellement besoin pour l'usager, et le coût de fonctionnement, c'est vraiment le coût des consommables, donc la quantité de bois que l'on achète ou autres.

J'attire votre attention sur le fait que les tarifs sont un peu différents pour l'un et pour l'autre, parce qu'à Thouaré-sur-Loire, on travaille sur une solution où il y aurait de la production de chaleur avec des panneaux chaleur, donc on aura un mix sur du bois et des panneaux solaires. Dans ce cas-là, sur les panneaux solaires, on investit davantage pour un coût de fonctionnement plus faible, puisque le principe, c'est que l'on investit une fois, et après, cela fonctionne globalement tout seul avec un peu entretien. Tandis que sur La Chapelle-sur-Erdre, on est sur une solution avec du bois, et c'est ce qui fait que les tarifs sont structurellement un peu différents. On s'assure qu'au final, l'usager s'y retrouve, avec un objectif : que notre énergie soit la moins chère du marché, puisque je vous rappelle que les énergies renouvelables, cela fait une énergie qui est peu chère (on en avait déjà parlé hier). Sur la délibération, vous avez tous les éléments chiffrés, que je ne vous reprécise pas forcément ici, pour Thouaré-sur-Loire et La Chapelle-sur-Erdre. On vous propose d'acter cela. Il pourrait y avoir une actualisation des tarifs en fonction de la vie du réseau, et dans ce cas-là, je reviendrai en Conseil pour vous présenter tous ces sujets. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Erwan Bouvais. »

**M. Bouvais :** « Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Vice-président, pour cette présentation. Je ne remets pas en cause le principe de la création d'un réseau de chaleur à La Chapelle-sur-Erdre, mais plusieurs aspects m'interpellent. Premièrement, et comme l'ont exprimé les riverains, nous sommes en droit de nous inquiéter sur les rejets de poussières ultrafines issues de la combustion du bois. Les techniciens – et vous-même, d'ailleurs – se veulent rassurants sur l'efficience des filtres, mais les conséquences posent question sur l'un des quartiers qui concernent le plus de jeunes de la commune. Dans le quartier concerné par le réseau, nous avons une crèche, une école maternelle, une école primaire, le pôle jeunesse, un skate park, des équipements sportifs et un collège.

Deuxièmement, la multiplication sur notre Métropole et dans le Département des chaudières à bois interpelle de plus en plus sur la capacité d'une filière locale à couvrir les besoins d'approvisionnement.

Troisièmement, vous l'avez relevé, le coût énergétique est élevé pour La Chapelle-sur-Erdre, ce qui diminue tout de même l'intérêt économique du projet.

Enfin, et c'est le point le plus important pour moi, la chronologie du projet sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre est navrante, puisque nous allons mettre en route un réseau de chaleur, certes écologique, avant d'isoler correctement plusieurs bâtiments concernés. Je pense à l'école Mazaire, mais surtout au collège du Grand Beauregard qui est aujourd'hui une passoire thermique. La facture va donc être salée pour ce dernier, et le bilan écologique très loin d'être optimal pour l'ensemble de ce projet. Aussi, je pense qu'il faut un moratoire sur ce projet, pour encore rassurer les riverains et les parents d'enfants concernés, mais aussi et surtout faire les choses dans l'ordre, c'est-à-dire réaliser les travaux d'isolation de certains bâtiments avant la construction du réseau de chaleur. Chauffer écologiquement des passoires thermiques, cela n'a pas beaucoup de sens. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Martine Oger. »

**M<sup>me</sup> Oger :** « Merci. Désidément, Thouaré est dans l'actualité. Je voulais revenir sur toutes les qualités d'un réseau de chaleur, mais aussi faire écho à ce qui s'est dit hier lors du débat d'orientations budgétaires. On voit bien qu'investir dans un réseau de chaleur, c'est aussi diminuer ses coûts de fonctionnement, puisqu'en tout cas, le réseau de chaleur thouaréen desservira un collège, deux complexes sportifs, une cuisine centrale, un centre technique municipal. Le fait d'avoir une production d'énergie vertueuse nous permettra aussi

d'avoir des finances encore mieux tenues et une gestion encore plus rigoureuse sur nos coûts de fonctionnement en énergie. Quand on fait de l'investissement, on peut aussi diminuer les coûts en fonctionnement. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Laurent Godet. »

**M. Godet :** « Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je voudrais ici me féliciter de ce réseau de chaleur sur La Chapelle qui 1/répond aux enjeux de transition écologique, 2/qui va permettre à notre ville de mieux maîtriser les coûts d'exploitation, et 3/de penser que les interventions à la Métropole ne doivent pas simplement servir à faire des coups sur les réseaux sociaux. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je redonne la parole au rapporteur. »

**M. Riom :** « Je vais répondre sur quelques éléments. D'abord, des éléments techniques – vous me connaissez, j'y suis obligé – : les poussières ultrafines n'existent pas. L'acronyme PUF signifie "particules ultrafines", et en l'occurrence, à ma connaissance et dans l'état des études aujourd'hui, ce ne sont pas les chaudières à bois qui émettent des PUF. Par contre, il y a un sujet sur les particules fines, et dans ce cas-là, c'est PM2,5 et PM10. Voilà, c'était l'instant un peu geek, excusez-moi. Ce que l'on appelle "poussière", ce sont les plus grosses particules qui, souvent, peuvent faire du dépôt ; mais pour le coup, cela n'en émet plutôt pas, sauf quand on a un problème majeur sur la chaufferie, et dans ce cas-là, on intervient assez rapidement, parce que vous vous doutez bien que si on commence à avoir un dépôt noir partout sur la commune, j'ai mon téléphone qui sonne. Ce n'est pas arrivé sur le mandat d'avoir des problèmes majeurs de poussière sur les chaufferies.

Ceci étant dit, je reprends sur les différents éléments. Sur la question de la capacité en bois, c'est vrai que c'est un sujet que nous regardons attentivement. L'ADEME avait fait des études il y a 2 ans à peu près sur quel était le gisement bois. En fait, ils ont regardé l'ensemble des projets bois énergie sur la Métropole, pour regarder par rapport au gisement. C'est d'ailleurs pour cela que l'on a fait un schéma directeur des réseaux de chaleur, je vous le rappelle. C'est l'ADEME qui nous a dit : "On a besoin de savoir quelles sont vos projections, pour regarder si le gisement peut répondre". Il y a deux ans et demi, la réponse était : "On a deux fois plus de gisement que de besoin identifié". Quand je parle de "gisement", il ne s'agit pas de raser des forêts, je vous rassure : c'est une gestion durable des forêts, évidemment. Néanmoins, il y a eu depuis des scientifiques qui nous ont alertés sur un accroissement forestier plus faible que prévu dû au réchauffement climatique, donc je demande que l'on mette à jour ces études. C'est en travail, mais le fait que l'on avait un rapport d'un pour deux entre le gisement et le besoin, cela nous rassure. Si on était juste, et que l'on nous disait : "Attention, c'est en train de diminuer", évidemment, ce serait une alerte. C'est en travail, pour que l'on puisse bien faire attention à ce bouclage biomasse.

J'attire votre attention sur le fait que ce besoin biomasse prend aussi en compte le chauffage des particuliers, et c'est à peu près la moitié du bois énergie qui est utilisée dans des cheminées pour les particuliers, alors que l'efficacité énergétique est largement plus faible. C'est important de se le dire-là, parce qu'il y a un débat en France – et je pense qu'il peut arriver chez nous – sur la manière d'accompagner les gens sur ce que l'on appelle les "foyers ouverts", c'est-à-dire les cheminées à l'ancienne. Je réitère, et je l'avais déjà dit ici : pour la même quantité produite, la différence de pollution entre un foyer ouvert et un foyer fermé est à peu près de 1 pour 200. C'est-à-dire que vous polluez 200 fois plus pour la même quantité produite entre un système efficace et un système peu efficace. C'est pour cela que ce ne sont pas du tout les mêmes sujets, et que du coup, il faut potentiellement accompagner vers des systèmes plus efficaces.

Cela répond aussi à la question de la pollution. C'est un sujet, en effet, sur lequel on est très attentifs. La pollution de l'air est en effet un sujet. Globalement, le retour d'expérience que l'on a, c'est que dans un milieu urbain, l'effet d'une chaufferie bois est presque négligeable par rapport aux autres pollutions qui sont autour. Comme de toute façon, il faut quand même lever des doutes, parce qu'il y a quand même des inquiétudes qui s'expriment et qui sont légitimes par rapport à cela, on fait des mesures systématiquement pour vérifier que ce que je viens d'affirmer là, c'est-à-dire "l'effet d'une chaudière bois est négligeable par rapport à d'autres pollutions", soit vrai dans la vraie vie. On fait maintenant des mesures systématiques.

Enfin, par rapport à votre remarque sur l'isolation, évidemment, je suis d'accord : dans notre schéma directeur des énergies, on défend "sobriété, efficacité, renouvelable". "Sobriété", cela veut dire que l'on fait attention à notre consommation et que l'on enlève ce qui est inutile. "Efficacité", cela signifie que l'on commence par isoler. "Renouvelable", c'est qu'à la fin on a des énergies renouvelables. Après, il y a des projets urbains qui ont leur vie et qui font que, forcément, on doit s'insérer dans un calendrier, donc venir retarder un projet comme celui-là, potentiellement, cela voudrait dire que d'autres projets qui pourraient y être liés vont, par exemple, installer une chaudière gaz à la place. C'est un peu le problème que l'on a, on est toujours dans

des contraintes de calendrier. Ce que je peux dire néanmoins sur une appréciation globale, c'est qu'un projet comme celui-là vient s'installer à partir des besoins dans les grandes installations publiques que l'on a déjà identifiées, et ensuite, il pourra vivre sa vie pour potentiellement se raccorder à des immeubles voisins. Si je tire un peu un plan sur la comète, si demain il y a une rénovation du collège qui est prévue – et ce serait tout à fait bien –, il n'y aura pas de problème, on trouvera d'autres besoins de chaleur sur La Chapelle-sur-Erdre, puisque l'on est quand même dans un endroit où il y a un peu de densité de population.

Voilà pour ma réponse un peu longue. Globalement, je pense que l'on peut être tout à fait rassuré sur le fait que ce projet s'insère bien dans un projet de transition écologique sur La Chapelle-sur-Erdre, et on en est ravis. Et pour Thouaré, merci du soutien. Nous sommes très contents de voir des réseaux de chaleur se développer un peu partout, avec ici une innovation, puisque l'on va aller sur des panneaux chaleur, quelque chose que l'on n'a pas beaucoup fait sur la Métropole. C'est donc aussi un moyen pour nous d'essayer de nouvelles choses. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

#### **18 – DELEGATION DE GESTION DES DIGUES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA PLATEFORME D'ANGERS - CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES POUR LE COMPTE DES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITE, CONCERNANT LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE LA DIVATTE, PERIODE 2025/2028 - APPROBATION**

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération n° 18, Tristan Riom. »

**M. Riom :** « Après l'énergie, nous allons maintenant parler d'eau. Je pense que j'ai même une diapositive pour illustrer. Je vous emmène sur la Divatte. Le système d'endiguement de la Divatte permet la régulation des inondations qui peuvent venir de la Loire, et qui permet donc de protéger les populations. Vous pourrez me dire : "Oui, mais en fait, la Divatte n'est pas forcément sur la Métropole", ce qui est vrai. En effet, la Divatte n'est majoritairement pas sur la Métropole, mais nous avons un petit bout qui se trouve à Basse-Goulaine. Sur un ensemble qui fait à peu près 16 km, nous avons une petite partie sur la Métropole, et c'est donc pour cela que l'on est intéressés et que l'on doit s'occuper de la gestion de la Divatte. Ce que je vous présente est la convention d'investissement pour le système d'endiguement de la Divatte sur les années 2025-2028. C'est un sujet qui est travaillé avec le Pays de Loire.

Nous sommes trois communautés de communes concernées par cette Divatte. Il y a donc la communauté de communes Sèvre & Loire qui est vraiment la plus concernée. Ensuite, il y a Nantes Métropole et la communauté Clisson Sèvre et Maine Agglomération. Pour ceux qui sont bons en géographie, vous devez vous dire : "Mais la communauté de Clisson Sèvre et Maine Agglomération n'a pas la Divatte sur son territoire", et en effet. En fait, c'est parce que pour le financement de la Divatte, plusieurs facteurs viennent entrer en compte. On a un prorata du kilométrage que l'on a sur notre territoire, mais aussi un prorata sur la population qui est protégée. Clisson Sèvre et Maine Agglomération n'a pas la Divatte sur son territoire, mais une partie de sa population est protégée par la digue, et c'est pour cela qu'ils participent au financement. Normalement, j'avais une carte pour vous montrer où nous nous situons, mais globalement, je vais vous la décrire. Nous sommes le long de la Loire, depuis Basse-Goulaine et on remonte le long de la Loire. Vous allez voir que l'on va avoir un pic d'investissement sur la Divatte en 2027, c'est parce que l'on a les anciens vannages de la Goulaine qui méritent d'être retravaillés. En fait, c'est là où passe le périphérique : il passe au-dessus d'un système de vannages qui a besoin d'être retravaillé. On a des bétons qui sont un peu abîmés, c'est donc pour cela que l'on va devoir investir. Je vous rassure, au regard des informations que j'ai à date – et elles sont assez fiables –, il n'y aura pas de fermeture du périphérique pour ces travaux, cela va se passer en dessous, les voitures pourront continuer à circuler au-dessus. Voilà ce que je peux vous dire sur cette gestion et sur les travaux qui vont arriver.

Justement, en termes de répartition financière, on a donc des travaux sur du béton. La maîtrise d'œuvre et les travaux vont être confiés au SYLOA. On va donc financer le SYLOA pour faire ces travaux. On a un ensemble de sujets un peu techniques, mais globalement, ce que l'on sait, c'est qu'en plus du fonctionnement et de l'entretien courant, nous allons devoir investir un million d'euros sur les années 2025-2028. Tout le sujet, c'est : comment répartit-on ce million d'euros ? Sachant que l'on est entre 160 et 190 000 euros par an pour l'entretien courant, mais qu'il y a un pic d'investissement de 500 000 euros en 2026, l'année prochaine, justement pour les travaux dont je vous parlais sur le système de vannage de la Goulaine. Peut-on mettre la carte pour que l'on se rende compte ? Très bien. Comme ça, vous avez la carte et vous voyez où l'on est.

Le système de répartition financière, je vous l'ai dit, prend en compte les populations protégées, le linéaire de digue présent sur notre territoire, mais aussi une part fixe par EPCI. Sur les un peu plus d'un million d'euros dont je vous ai parlé, on finance 27,59 % de cet ensemble. La communauté de communes de Sèvre & Loire finance 68,29 %, et Clisson Sèvre et Maine Agglomération finance 4,12 %. En termes d'enveloppe, cela représente pour nous 289 745,31 euros sur cette convention d'investissement 2025-2028. Ça, c'est vraiment de l'argent que l'on souhaite engager. En plus de cela, la convention inclut une provision pour des travaux d'urgence, parce que cela peut arriver que l'on ait des choses qui dépassent un petit peu. Ce n'est pas de l'argent que l'on va débourser, c'est juste une provision. On propose d'avoir 80 000 euros pour l'entièreté du système d'endiguement, réparti de la même manière que ce que je vous ai annoncé.

Voilà pour cette délibération, c'est une convention de financement des études et travaux d'investissement réalisés pour le compte des groupements de collectivités concernant le système d'endiguement de la Divatte pour la période 2025-2028. J'attire votre attention sur le fait que je reviendrai en décembre pour vous parler de la Divatte, mais sur un autre sujet. Je garde un peu de suspense, je ne vous dis pas tout de suite pourquoi. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

**M<sup>me</sup> Benâtre :** « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, les digues de fleuves et de rivières sont des ouvrages essentiels pour plusieurs raisons : pour des raisons de sécurité des populations et des biens face aux inondations, pour des raisons économiques, puisque les zones situées au bord de rivières ou de fleuves sont souvent des zones d'activités économiques importantes liées à l'industrie, à l'agriculture, au tourisme ou à la pêche, et enfin, pour des raisons environnementales et de gestion de l'eau, puisque les digues contribuent à la régulation des cours d'eau, à préserver leur qualité, et à protéger les écosystèmes face aux pollutions qui sont souvent l'une des conséquences des débordements. Les digues permettent de contenir la violence des crues et de protéger les zones habitées, mais aussi les infrastructures telles que les routes, les ponts, les réseaux enfouis ou aériens, et bien sûr, les terres agricoles. Au final, les digues sont devenues des ouvrages stratégiques, leurs travaux d'entretien sont donc essentiels. Une digue mal entretenue peut se dégrader, devenir inefficace, voire dangereuse en cas de crue, d'où l'importance de leur entretien et d'une surveillance permanente.

C'est pourquoi nous approuvons cette délibération et la convention qui délègue à l'Établissement public Loire la gestion des digues d'intérêt stratégique, pour notre Métropole comme pour les intercommunalités Sèvre & Loire et Clisson Sèvre et Maine Agglomération. En effet, l'Établissement public Loire a le champ de compétences pour cette gestion que nos collectivités n'ont pas. Mais avons-nous réellement le choix, en sachant que les digues de la Divatte forment la levée de la rive gauche de la Loire, le plus grand fleuve national, et que sa gestion nécessite des expertises et des moyens humains et matériels que seul l'État peut mobiliser et coordonner en cas de crise ? La loi sur la réforme des collectivités en 2014 a transféré la compétence des digues de l'État vers les collectivités. Ce transfert est devenu effectif en 2018, mais comme tout transfert de compétence, il n'a pas été accompagné de soutien financier à la hauteur des enjeux et des défis posés par les crues et le changement climatique.

Or, aujourd'hui, les collectivités locales en question doivent investir plus d'un million d'euros pour réaliser les chantiers nécessaires qui, pour des raisons stratégiques évidentes, étaient du ressort de l'État. Après les bouleversements climatiques, les risques de pluies intenses et les crues soudaines, les digues deviennent encore plus indispensables à nos territoires, et la compétence Gemapi va contraindre les intercommunalités à des efforts financiers de plus en plus élevés, alors que leurs ressources stagnent, voire diminuent. C'est ce que le dernier conseil d'agglomération de Saumur Val de Loire a pointé le 25 septembre dernier. C'est pourquoi les élus communistes s'interrogent sur les capacités des EPCI à assumer cette compétence sans des compensations financières par l'État à la hauteur des risques de crues qu'anticipe la communauté scientifique. Je vous remercie de votre attention. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Alain Vey. »

**M. Vey :** « Merci, Madame la Présidente. Je voudrais souligner l'intervention de Madame Benâtre à l'instant, que je rejoins totalement : c'est une très bonne intervention, elle a parfaitement bien résumé le sujet de la Divatte, avec une préoccupation pour les habitants. Parce que juste derrière la Divatte, il y a des habitants, il y a tout un village des vallées, et en effet, il est à saluer que la Métropole prenne en charge des travaux conséquents que les associations et les collectivités ne peuvent pas assumer. Je tiens à remercier la Métropole pour cet investissement, sachant que par le passé, c'était le Conseil général qui assumait l'entretien de cette digue. J'adresse donc mes félicitations et des remerciements très sincères. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

## 19 – PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN - ACCORD DE NANTES METROPOLE POUR LA CREATION DE 17 PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES (PDAMH)

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Délibération n° 19, Pascal Pras. »

**M. Pras** : « J'ai plusieurs délibérations à vous présenter, chers collègues. La délibération n° 19 concerne l'approbation qui nous est soumise de création de 17 périmètres délimités des abords des monuments historiques. C'est un nouvel acronyme, les PDAMH. Je vous rappelle qu'il avait été créé historiquement un périmètre de protection de 500 m autour de l'ensemble des monuments historiques et dont la gestion était soumise, en cas de développement d'un projet urbain, à l'approbation de l'ABF, ce qui est toujours le cas. Aujourd'hui, l'adaptation et la création de ce périmètre permettent d'avoir une adaptation plus pertinente de ce périmètre de protection, notamment en prenant en compte ou en annulant l'absence de covisibilité, et en prenant en compte les problématiques de topographie autour de ces bâtiments.

Dans le cadre de la modification n° 2 du PLUm, il nous a été proposé par l'architecte des Bâtiments de France de prendre en compte la mise en œuvre de ces périmètres autour de 18 bâtiments. Vous en avez la liste dans la délibération : à Bouaye le logis de la Sénaigerie, à Carquefou les châteaux de la Seilleraye et de l'Épinay, à Couëron la tour à Plomb, à Couëron et Saint-Herblain le manoir de la Paclais, à Mauves-sur-Loire la villa de Beaulieu et la fontaine Saint-Denis, à Orvault le château de la Morlière, à Rezé la Maison Radieuse et la chapelle Saint-Lupien, à Saint-Aignan le château de Souché, à Saint-Herblain l'église Saint-Hermeland, à Saint-Jean-de-Boiseau la chapelle de Bethléem, à Saint-Léger-les-Vignes la villa du Châtelier, à Saint-Sébastien-sur-Loire la chapelle de la Savarière et la folie de la Gibraye, à Sautron la chapelle Notre-Dame de Bongarant, à Thouaré le château de Thouaré, et en particulier le pigeonnier, et à Vertou le porche de l'abbaye.

Ces 18 monuments et périmètres ont été soumis à l'approbation des communes concernées par ces périmètres, c'est ce que la Métropole a demandé. Cela a donné lieu à une enquête publique et à l'avis du public. Il nous est proposé, à la suite de ces retours et en lien avec l'avis des communes et de l'architecte des Bâtiments de France, de créer ces 17 périmètres sur ces 18 monuments, puisqu'à Orvault, notamment autour du château de la Morlière, il y a eu l'expression de quelques oppositions, et donc l'ABF et la commune d'Orvault nous ont proposé de reculer cette décision. Il vous est donc proposé, chers collègues, d'approuver ces 17 périmètres de protection des monuments historiques, tels qu'ils ont été portés et développés dans le cadre de l'élaboration de la modification n° 2 du PLUm, périmètres qui avaient déjà été envisagés lors de l'élaboration du PLUm. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Rodolphe Amailland. »

**M. Amailland** : « Je voudrais juste dire un petit mot pour saluer cette délibération, parce qu'effectivement, les monuments historiques sont un sujet sensible, et on sait que l'urbanisme aussi. En l'occurrence, cette délibération fait preuve de bon sens. Elle a été étudiée avec pragmatisme sur les enjeux qui sont importants, tout en préservant effectivement la qualité de ces monuments historiques, mais en ayant un œil vraiment conscient des réalités du terrain. Vraiment, je le dis simplement, mais cette question du pragmatisme et de la confiance accordée aux maires qui connaissent le mieux le terrain, cela donne une délibération vraiment très bien aboutie. Bravo, Pascal. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. »

**M. Pras** : « Merci ! »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## 20 – PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN - VERTOU - LYCEE MANDON - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - APPROBATION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération n° 20, Pascal Pras. Avant, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Sandra Impériale, Anne-Sophie Guerra et Richard Thiriet de sortir de la salle. Je donne la parole donc à Pascal Pras. »

**M. Pras :** « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération nous conduit sur la belle commune de Vertou, il s'agit d'une déclaration emportant mise en compatibilité du PLUm pour pouvoir permettre l'accueil du projet de lycée de Vertou. Je rappelle dans la délibération que la Région des Pays de la Loire projette de construire dans le Sud Loire deux lycées, l'un à Vertou et l'autre à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. L'objet de la création de ces lycées est de permettre l'accueil des élèves et de viser un rééquilibrage des effectifs des établissements du second degré sur le Sud Loire. Vertou a été choisie comme site par la Région. La Région a retenu le site de Mandon qui est situé le long du boulevard Guichet Serex. Dans le cadre d'une analyse multicritères sur différents sites, ce site a notamment été retenu par rapport à la proximité des équipements, en particulier les équipements salle de sport et piscine qui seront fréquentés par les élèves de ce lycée. Sur la même commune de Vertou, il avait été étudié un autre site précédemment, la Foresterie, qui pour d'autres raisons, notamment environnementales, a été abandonné.

Ce projet se pose sur une emprise environ 5 ha pour accueillir 900 élèves. Ce projet intégrera des espaces pour un dispositif d'inclusion des personnes en situation de handicap. Il se veut exemplaire en matière d'efficacité énergétique et environnementale. Il s'inscrira dans une démarche qualité environnementale, avec un objectif de certification HQE du bâtiment, avec notamment un travail de bâtiments biosourcés de niveau 3.

Le site d'implantation, pour notre PLUm, est aujourd'hui classé en zone N, et plus précisément en zone NL, zone naturelle de loisirs, et il est grevé aujourd'hui d'un emplacement réservé au bénéfice de la commune pour développer un équipement public. Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est donc nécessaire de faire évoluer le zonage de ce site pour permettre la création d'une zone urbaine dédiée aux grands équipements, ce que l'on appelle "l'intérêt collectif", le zonage US, et bien sûr, de supprimer l'emplacement réservé au profit de la commune. La Région des Pays de la Loire a engagé une procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité de notre PLUm. Cette procédure de mise en compatibilité nécessite, compte tenu de sa taille au-dessus des 5 ha, d'engager une évaluation environnementale préalable et une concertation préalable. C'est ce qui a été fait. La concertation préalable s'est déroulée, vous l'avez vu, sur une période de 30 jours, du 30 septembre au jeudi 19 octobre 2023. Elle a donné lieu à plusieurs observations, notamment sur la mobilité et la sécurité quant à l'emplacement de ce futur projet de lycée. Il y a aussi eu des remarques sur la localisation du lycée au regard des enjeux environnementaux.

Le bilan de la concertation a été approuvé par le Conseil régional en février 2024. À la suite de cette concertation, un avis de l'autorité environnementale a été rendu. Cet avis précise notamment que l'encadrement du projet de PLUm apparaît devoir être renforcé concernant la prise en compte des espaces périphériques des zones humides et des effets induits par la fréquentation accrue de ce futur site. La MRAe recommande à la Métropole de reprendre des ambitions relatives à la performance des bâtiments et des matériaux dans les dispositions de notre PLU. Elle nous précise que la capacité du système d'assainissement des eaux usées qui doit accueillir les effluents de ce nouveau lycée doit être vérifiée préalablement. La Métropole, prenant en compte ces éléments, réaffirme les ambitions portées par le PLUm en termes de préservation des espaces naturels, de prise en compte du risque inondation, ou encore de capacités d'assainissement à travers un principe de précaution de conditions de desserte des réseaux.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a fait l'objet d'une enquête publique qui a été diligentée par le Préfet. Elle portait à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm. Cette enquête s'est déroulée de fin mars à fin avril 2025. Le projet proposé à l'enquête a fait l'objet de 3 579 visites. L'enquête publique a permis de recueillir 178 contributions, et notamment l'expression de contributions défavorables au projet pour les raisons environnementales que j'ai évoquées tout à l'heure. À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a adressé un avis favorable à la déclaration de projet, sous réserve que soit pris en compte l'aléa inondation et mieux évaluer son impact sur le fonctionnement du lycée. Il a donné quatre recommandations : en matière de concertation, communication et procédure, en matière de prévention des risques d'inondation, sur les enjeux environnementaux, et enfin, sur l'organisation des mobilités et l'aménagement urbain pour permettre l'accès aux équipements.

Pour répondre à ces recommandations, des propositions d'ajustements et de précisions sont formulées dans le dossier relatif à l'intérêt général du projet de construction de ce lycée, ainsi qu'à la mise en compatibilité du PLUm. Il est notamment proposé de créer une OAP – orientations d'aménagement et de programmation sectorielles – intitulée "Mandon" qui précisera en particulier les mesures de préservation de biodiversité et de haies aux abords du futur lycée, de prévention du risque inondation, de protection des zones humides, d'orientations de sobriété foncière, et de réduction de l'artificialisation du site. Nantes Métropole restera particulièrement vigilante quant à la bonne intégration de ces recommandations de la MRAe, à la bonne compatibilité du projet avec les orientations métropolitaines en termes de nuisances, et aux effets liés au changement climatique, au risque d'inondation et aux capacités d'accueil. Le travail a été conduit par la Métropole, en lien avec la Région. Je sais qu'avec mon collègue Michel Lucas, nous avons beaucoup travaillé aussi sur l'organisation de la voirie et de l'aménagement de la voirie pour permettre l'accueil de bus, le transport, les mobilités piétons, vélos, et la sécurisation des usagers de cette voie pour permettre l'accueil de ce futur projet. Enfin, un travail a été mené par la Région, en lien avec les services, pour éviter notamment les impacts sur les zones humides, bien sûr, sur la préservation environnementale, et sur la prise en compte des aléas inondation, et notamment des aléas faibles et moyens. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Mahel Coppey. »

**M<sup>me</sup> Coppey :** « Merci. Mes chers collègues, nous allons nous abstenir sur cette délibération, car le choix du site pour le futur lycée de Vertou suscite des interrogations bien légitimes, notamment auprès d'habitantes et d'habitants. La prairie retenue au bord Sèvre connaît des épisodes partiels d'inondation, et dans le contexte d'aggravation des aléas climatiques, artificialiser cette zone ne peut que contribuer à aggraver le risque d'inondation. Le choix du site nous semble donc prématuré, parce que le plan de prévention des risques inondation concernant ce secteur est actuellement en cours de révision. Il nous semble donc compliqué de prendre une décision définitive, alors que ces conclusions ne sont pas encore connues. C'est une réserve partagée par le commissaire enquêteur. Cette abstention, c'est quelque part l'application du principe de précaution. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Martine Métayer. »

**M<sup>me</sup> Métayer :** « Merci, Madame la Présidente. Il est demandé à la Métropole la mise en conformité de son PLUm, afin de pouvoir accueillir la réalisation d'un lycée sur la commune de Vertou. C'est une procédure qui n'est pas anodine. Ce projet a d'ailleurs soulevé lors de son passage en commission un certain nombre d'interrogations quant au choix de sa localisation, comme vient de l'indiquer Mahel Coppey. Ce sont des questionnements que l'on retrouve sans surprise dans le rapport de l'enquête publique, et qui ne surprendront pas les habitants du Sud Loire qui connaissent et fréquentent cet endroit qui est actuellement classé en zone naturelle. Des réserves portent particulièrement sur les risques d'inondation, et des recommandations concernant les mobilités, les enjeux environnementaux et les aménagements sportifs sont également formulées.

Le foncier est rare, chacun le sait, et il manque d'autant plus pour la réalisation d'équipements publics pourtant nécessaires. Cela doit nous inciter à faire preuve d'imagination dans la reconstruction de la ville sur elle-même, en ne recherchant pas forcément les solutions les moins coûteuses financièrement, et en prenant mieux en compte les impacts écologiques. Aussi, nous comprenons l'inquiétude et l'incompréhension exprimées au cours de l'enquête par un grand nombre d'habitants. C'est pourquoi nous notons que la délibération proposée à notre étude aujourd'hui prend en compte et n'élude aucun de ces questionnements sur ce projet. La création en plus d'une OAP témoigne de notre attention collective, voire de notre vigilance à cet égard. C'est cette vigilance assumée de la part de la Métropole, ainsi que le caractère d'utilité publique qui accompagne la réalisation d'un lycée public, équipement dont la population a besoin, qui conduisent les élus de notre groupe à ne pas s'opposer à cette délibération, mais avec tous les bémols posés. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

**M. Pras :** « Merci. J'entends et je comprends. Effectivement, lors de la commission, la problématique de l'inquiétude quant au risque inondation a été exprimée, mais je rappelle qu'elle a été prise en considération. Comme Martine le précisait, ce risque est pris en compte dans le dossier d'accompagnement du projet porté par la Région. Je rappelle que le bâtiment prévu et l'ensemble des éléments du bâtiment prévu sont hors des zones d'aléas faibles et d'aléas moyens. Bien sûr, ils ne sont pas en aléas forts, c'est évident. Ils sont en dehors de ces zones du plan de risques inondation. Enfin, le bâtiment qui épouse un peu la forme du foncier sera construit dans sa partie sud sur des pilotis, c'est-à-dire surélevé par rapport au sol. Voilà ce que je peux répondre sur cet élément. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

**21 – PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN - NANTES - EXTENSION DE L'ECOPPOINT DES DERVALLIERES - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - APPROBATION**

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 21. Je redonne la parole à Pascal Pras. »

**M. Pras** : « La délibération suivante est aussi une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm. Elle nous ramène sur le territoire de la Ville de Nantes : il s'agit de l'extension de l'écopoint des Dervallières, au sujet duquel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger deux fois en Conseil métropolitain. Je rappelle que pour cette déclaration emportant mise en compatibilité du PLUm, nous avons engagé pour l'extension une concertation préalable. Le projet présenté porte sur la restructuration complète de l'écopoint des Dervallières, qui intègre une parcelle située au nord du site, dans un ancien terrain de jeu qui n'est plus utilisé depuis plusieurs années. Ce terrain est classé en zone NL, donc il convient de le faire évoluer pour permettre l'extension de cet écopoint. Le présent projet de mise en compatibilité consiste donc en la réduction du périmètre d'une zone naturelle. »

Dès lors, Nantes Métropole, personne publique responsable, a conclu à la nécessité d'une évaluation environnementale. La procédure de concertation a été conduite. Nous avions délibéré en juin 2024, on avait fixé les objectifs de cette concertation. En décembre 2024, nous avons approuvé le bilan de cette concertation. La MRAe a été saisie pour avis en janvier 2025. Elle nous a donné un avis favorable, mais en donnant des préconisations quant aux hauteurs maximales de la future installation, notamment une hauteur à 8 m. Une enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du PLUm s'est déroulée en juin et juillet 2025, le public a pu donner des remarques, il y a eu des permanences du commissaire enquêteur. Le projet mis à l'enquête a fait l'objet 1 006 visites, et à la suite de cette enquête, le commissaire enquêteur a adressé son rapport avec des conclusions motivées formulant un avis favorable, en rappelant que les engagements pris en réponse aux observations, en particulier de la MRAe, devront être respectés, en particulier la problématique des hauteurs et la protection de l'environnement aux alentours de ce site. Il vous est donc proposé, chers collègues, de déclarer d'intérêt général le projet d'extension de l'écopoint et de permettre la modification du PLUm. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Sophie Van Goethem. »

**M<sup>me</sup> Van Goethem** : « Juste une petite observation. Tout d'abord, notre groupe Avenir métropolitain votera pour cette déclaration, avec juste une petite remarque : nous sommes toujours un peu touchés lorsque des espaces naturels de loisirs se transforment en d'autres espaces. C'est vrai que ce terrain, qui était un terrain de sport avec une situation de basket et la possibilité de jouer un peu au foot... C'est vrai que c'est dommage d'enlever un petit terrain de sport dans une zone qui peut rendre service pour des jeunes. C'est vrai que c'est peut-être moins utilisé aujourd'hui, mais cela pose d'autres problèmes philosophiques ou sociaux. Nous voterons pour cette possibilité, parce que cet écopoint est vital dans ce secteur. Tout le monde a pris l'habitude de trier, donc continuons à trier dans les meilleures conditions possibles. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. »

**22 – DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE DE L'ETAT EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET DU PARC PRIVE - NOUVELLE PROROGATION POUR L'ANNEE 2026 DE LA CONVENTION 2020-2024 - APPROBATION**

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Pascal Pras, pour la délibération n° 22. »

**M. Pras** : « C'est une délibération rapide qui porte sur la prolongation de la délégation des aides à la pierre. Il vous est proposé de permettre la signature d'une nouvelle prorogation pour l'année 2026. Je vous rappelle que nous avions une délégation des aides à la pierre pour la période 2019-2024 qui suivait notre programme

local de l'habitat. Pour l'année 2025, nous avons proposé aux services de l'État une prorogation. De la même manière, nous demandons une prorogation pour l'année 2026, de manière à ce que dans le futur, notre délégation des aides à la pierre suive et s'inscrive dans le cadre du futur programme local de l'habitat qui pourrait démarrer à partir de 2028. Je rappelle que c'est ce qui permet d'avoir des financements sur la construction, la réhabilitation du logement locatif social, ce qui permet d'avoir des aides sur le PSLA – bien que nous n'ayons que des queues de programmes en PSLA, puisqu'aujourd'hui, vous le savez, nous faisons uniquement du BRS dans le domaine de l'acquisition abordable –, et puis, bien sûr, toutes les aides qui viennent à l'amélioration de l'habitat privé. Voilà l'objet de cette délibération et de cette prorogation, chers collègues. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

### **23 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - APPLICATION DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'EXEMPTION DE LA COMMUNE DU PELLERIN DES OBLIGATIONS RESULTANT DE LA LOI SRU EN MATIERE DE REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Pascal Pras, pour la délibération suivante. »

**M. Pras :** « Cette délibération intéresse la commune du Pellerin. Il s'agit pour nous de faire une demande de renouvellement d'exemption de la commune du Pellerin de ses obligations résultant de la loi SRU en matière de réalisation de logements locatifs sociaux. Je rappelle que dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, les communes qui sont en situation de rattrapage ont une obligation de produire du logement locatif social. Cet effort de rattrapage se traduit par le paiement d'une taxe annuelle, la taxe SRU, qui porte sur le nombre de logements manquants, et elle peut éventuellement être approfondie ou multipliée au cours des périodes triennales lorsque la commune ne remplit pas ses obligations. La loi permet malgré tout à des territoires et des communes d'avoir des exemptions. Je vais en rappeler deux : la communauté d'Indre est exemptée de sa taxe SRU et de ses obligations de rattrapage au regard du zonage PPRI qui concerne ce territoire et qui rend délicat et compliqué le développement urbain, et la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu, pour des raisons liées à la fois à la loi littorale, à la proximité du lac de Grand-Lieu, et à la fois au PEB, au plan d'exposition du bruit généré par l'aéroport, n'ont pas l'obligation de payer la taxe SRU et de respecter les engagements SRU sur des périodes triennales de 3 ans.

La commune du Pellerin est une commune qui se situe dans un écart de notre territoire, sur lequel les éléments de la loi peuvent être appliqués sur la discontinuité urbaine. Je le rappelle souvent à François, il peut remercier la commune de Saint-Jean-de-Boiseau, puisque c'est la commune de Saint-Jean-de-Boiseau qui génère ces discontinuités urbaines de la commune du Pellerin. Cette commune se trouve pour différentes raisons à l'écart du territoire métropolitain, à l'écart des centralités, et génère des temps de transport et de déplacement vers le cœur de la Métropole et vers les zones d'activités économiques plus importantes. On constate aussi que le taux de demande de logement locatif est moins important sur le territoire de la commune du Pellerin, et que le taux d'occupation est moins important sur la commune du Pellerin que sur les autres communautés de notre Métropole.

L'ensemble de ces éléments, qui vous sont présentés sur la page 2 de la délibération, sur le taux d'évolution de la commune, le dynamisme de construction, le fait que l'on soit éloigné de la concentration des emplois, le taux de vacance structurelle sur la commune, la tension moins importante sur le logement locatif social, fait que nous proposons de renouveler ce que nous avions déjà fait auprès des services de l'État, à savoir cette demande d'exemption des obligations pour la commune du Pellerin. Cela ne l'exempte pas de ses obligations de production de logements locatifs sociaux dans le cadre du PLH, qui reste fixé pour cette commune à 35 %, comme pour les autres communes, mais cela lui permet d'être exemptée du paiement de la taxe, et d'être exemptée de la mise en carence éventuelle à l'issue des trois années de période triennale. Voilà ce qui vous est proposé dans cette délibération, chers collègues. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. François Brillaud de Laujardière. »

**M. Brillaud de Laujardière :** « Merci, Madame la Présidente. Un mot rapide pour remercier le Vice-président, Pascal Pras, ainsi que les services de la Métropole pour l'intercession qu'ils vont faire auprès de la Préfecture pour cette demande de renouvellement de l'exemption de la pénalité SRU pour la commune du Pellerin. Et puis, chers collègues, malgré le tableau dressé dans la délibération, je vous invite à venir passer

quelques moments dans cette commune du Pellerin, qui n'est sans conteste peut-être pas la plus belle du Sud-Ouest, mais pas loin quand même. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

## 24 – THOUARE-SUR-LOIRE - ZAC DES DEUX RUISEAUX - MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCRETÉ (ZAC) - DEMANDE D'OUVERTURE ET DEFINITION DES MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE - APPROBATION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Pascal Pras, pour la délibération n° 24. »

**M. Pras :** « Chers collègues, ma dernière délibération pour la matinée me conduit à Thouaré-sur-Loire. Il s'agit de la modification du dossier de création de la ZAC des Deux Ruisseaux. Il s'agit en particulier de la demande d'ouverture et de définition des modalités de la participation du public par voie électronique. On vous rappelle dans cette délibération que cette ZAC créée en 2005 était initialement prévue sur une zone de 61 ha pour permettre l'accueil de 1 430 logements. Aujourd'hui, les tranches 1 et 2 ont été réalisées et aménagées, et elles accueillent aujourd'hui 399 logements. Et puis cette ZAC a subi plus ou moins un arrêt dans son développement, compte tenu de la nécessité de réaliser des enquêtes environnementales, à la fois portant sur la révélation de zones humides – des études complémentaires en ont révélé davantage –, et sur la prise en compte de la richesse faune-flore biologique du secteur. Tout cela a conduit à revoir le projet initial de cette ZAC, à modifier à la fois son périmètre et son impact sur la réduction de ces 21 ha, et à modifier le nombre de logements et l'aménagement de cette zone.

Des modalités de concertation ont été mises en œuvre pour prendre en compte les nouveaux projets de cette ZAC. Les objectifs poursuivis par le dossier de modification sont les suivants : affirmation du principe de conservation de la trame bocagère et boisée, préservation et mise en valeur de la qualité paysagère et écologique du site, proposition d'une nouvelle offre d'habitat qui permette malgré tout de viser les parcours résidentiels et de renforcer la mixité sociale, définition d'un modèle plus économique en termes de consommation des espaces, création d'un maillage tous modes permettant de relier les futurs quartiers à leur zone environnante et de rejoindre la centralité du bourg de Thouaré, et enfin, développement d'un projet agroécologique sur le plateau central qui ne sera pas aménagé. Aujourd'hui, nous sommes sur un projet qui prévoit la réalisation de 330 logements. Vous le voyez, c'est une diminution considérable du nombre de logements, puisque nous avons une réduction sur un périmètre d'environ 10 ha qui intégrera 30 % de logements locatifs sociaux, 20 % de logements en accession abordable, et 50 % de logements libres.

L'opération est soumise à évaluation environnementale et requiert une autorisation unique, comprenant un dossier d'indice "loi sur l'eau" et un dossier de demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés. Au titre de la demande environnementale, il est nécessaire d'avoir une consultation préalable du public, pour permettre la délivrance de l'autorisation environnementale. Celle-ci a une durée du 16 septembre au 16 décembre 2025. L'avis de la MRAe sera joint au dossier de consultation. Il nous faut aujourd'hui ouvrir une concertation, une participation du public par voie électronique. Le dossier est soumis à la participation du public sur une durée de 30 jours, de manière à pouvoir enrichir ce projet. Pour permettre la mise en œuvre de cette concertation, il y aura une insertion dans les journaux, un affichage au siège de Nantes Métropole et au siège de la commune de Thouaré, au pôle, et nous serons sur une enquête qui s'engagera rapidement. Un dossier permettra de noter ces remarques. Le dossier prévoit la mise à disposition du dossier de création et de modification de la ZAC, l'évaluation environnementale, l'avis de la MRAe, et le mémoire en réponse de la Métropole. À l'issue de cette phase de concertation et des observations, nous serons amenés à approuver le dossier de création modifiée de la ZAC des Deux Ruisseaux. Voilà, chers collègues, ce qu'il faut entendre sur cette ZAC. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Martine Oger. »

**M<sup>me</sup> Oger :** « Merci. Évidemment, on ne peut que se féliciter de la relance de ce projet sur la ZAC des Deux Ruisseaux à Thouaré, puisqu'il y a 330 logements qui vont être amenés à sortir de terre dans les prochaines années. J'avais juste une petite alerte et une vigilance un peu accrue sur la desserte de ce nouveau quartier, que ce soit en transports collectifs, en modes doux, ou simplement en voiture, puisque l'on va quand même accueillir presque un millier d'habitants. Il va falloir faire très attention à des voiries qui, au départ, ne sont pas conçues pour accueillir ces véhicules supplémentaires, de façon à ce que ces quartiers soient très bien desservis, notamment en matière de transports collectifs et de modes doux. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je redonne la parole pour un mot au rapporteur. »

**M. Pras :** « Martine le sait, le projet est travaillé par les services du développement urbain de la Métropole, mais aussi en lien avec les services des mobilités. Je vois Bertrand qui acquiesce. Tu sais très bien que nous sommes attentifs à l'évolution de la mobilité sur ce secteur, et notamment au futur aménagement de ces voiries, dont on sait qu'elles sont sur des emprises relativement étroites. Malgré tout, le travail est réalisé, et surtout, on y amène une volonté de développement des mobilités douces – piétons, vélos –, pour être en lien avec les autres quartiers, avec les équipements – je pense au collège qui se trouve à l'ouest de ce secteur –, et en lien avec la centralité. »

**M. Affilé :** « Merci, Pascal. Je vais mettre aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Aucune, c'est donc une délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

## 25 – CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU GRAND BELLEVUE, NANTES NORD, BOTTIERE PIN SEC ET DES DERVALLIERES ET CONVENTION ANRU+ - AVENANTS A CONCLURE AVEC L'ANRU ET AUTRES PARTENAIRES

**M. Affilé :** « La parole est maintenant à Pierre Quénéa, pour une convention de renouvellement urbain. »

**M. Quénéa :** « Tout à fait, mes chers collègues, la délibération que je vous présente est effectivement un avenant à conclure avec l'Agence nationale de rénovation urbaine et les autres partenaires qui sont signataires du nouveau programme national de renouvellement urbain. Je nous rappelle que c'est en 2019 qu'a été signée la convention pluriannuelle des projets de Nantes Métropole dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine. Ainsi, quatre quartiers – les Dervallières, Bottière Pin Sec, Nantes Nord, le Grand Bellevue –, ces projets globaux accompagnés par l'agence nationale, sont en pleine phase de mise en œuvre. Il s'agit notamment réhabilitations de logements sociaux, je prends à titre d'exemple les 202 de logements du secteur Champlain par Vilogia à Nantes Nord, ou encore les livraisons des premières opérations d'habitats neufs de commerces. Je prends ici aussi appui sur les 80 logements en accession abordable et libre à la Bottière, avec des commerces en rez-de-chaussée. Il y a également des livraisons d'équipements : évoquons la crèche intercommunale sur la place Mendès-France à Saint-Herblain, mais également la Maison de santé à Bellevue Nantes Nord, la cour artisanale sur ce même secteur. Et enfin, il y a des livraisons d'espaces publics, squares et jardins : le jardin des Lauriers square Michelle Pallas au Grand Bellevue est un des exemples.

Ces habitantes et ces habitantes expriment leur fierté de pouvoir vivre dans des espaces retravaillés, réaménagés, appropriables par les familles, les enfants, les jeunes, mais également les seniors. C'est la mobilitation conjuguée des nombreux maîtres d'ouvrage qui permet des avancées au service des habitants. Dans ces partenaires, on cite les bailleurs, les aménageurs, mais évidemment les collectivités. Au total, 18 maîtres d'ouvrage se sont ainsi engagés dans les quatre projets globaux. Sur 150 opérations contractualisées, 60 % étaient ainsi livrées ou en travaux fin 2024. La convention signée avec l'ANRU en 2019 prévoit une date limite d'engagement des dernières opérations en 2026, il était donc important d'avoir une démarche d'actualisation et de l'engager rapidement, malgré le règlement de l'agence qui ne prévoit pas cette possibilité. C'est bien parce que nous sommes dans une démarche assez vertueuse, que nous sommes dans une collaboration très active avec l'agence nationale de rénovation urbaine, que nous avons eu cette possibilité. Vous en conviendrez, depuis 2019, les projets ont été progressivement précisés, améliorés dans leur programmation pour certaines opérations, telles que l'amélioration de la prise en compte du cycle de l'eau, le renforcement de la prise en compte de la tranquillité publique, ou encore la gestion transitoire des espaces.

Par ailleurs, les appels d'offres travaux ont mis en évidence une évolution notable des coûts. Ainsi, on constate une évolution importante des montants des travaux. Le montant des opérations contractualisées est ainsi passé de 500 millions d'euros à 638 millions d'euros hors-taxes, représentant une hausse de 27,5 %. La phase d'actualisation engagée par l'ANRU début 2025 a permis de démontrer l'amélioration de la performance environnementale de la programmation engagée, et ainsi d'obtenir une amélioration du financement des opérations contractualisées dans la convention de Nantes Métropole, avec un abondement net supérieur à 3 millions d'euros au bénéfice des différents maîtres d'ouvrage engagés. Je vous le répète, c'est assez exceptionnel, puisque normalement, nous ne pouvions pas le faire.

Outre l'avenant à la convention pluriannuelle des quatre projets de renouvellement urbain conclue avec l'ANRU, cette délibération que je vous propose d'adopter prévoit également le remboursement par Nantes Métropole de 108 000 euros de frais portés par Action Logement, partenaire majeur du nouveau programme de rénovation urbaine, ainsi que l'actualisation de la convention ANRU+, qui comprend en particulier une subvention complémentaire de l'agence à hauteur de 108 788 euros au bénéfice d'Océan concernant les investissements sur le projet de ferme urbaine des Dervallières. Voilà ce que je pouvais vous dire, chers collègues, sur cet avenant qui va nous permettre de poursuivre la dynamique des projets engagés depuis déjà quelques années, et de les conclure le plus rapidement possible au bénéfice des habitants de ces quartiers. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Delphine Bonamy. »

**M<sup>me</sup> Bonamy :** « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération est l'occasion pour le groupe Écologiste et Citoyen de rappeler la nécessité de faire évoluer nos politiques de renouvellement urbain. Que ce soit au niveau national ou en local, démolir des logements sociaux encore utilisables, et parfois contre l'avis des habitants, ce n'est plus souhaitable. On ne peut tout simplement plus se le permettre, notamment en pleine crise du logement. Je rappelle que la construction neuve d'un bâtiment nécessite quatre fois plus de ressources que sa réhabilitation ou sa transformation. Enfin et surtout, cela ne remplit pas forcément l'objectif recherché de mixité sociale dans nos quartiers prioritaires, c'est le Président du comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU qui le dit lui-même. Les milliards consacrés au renouvellement urbain doivent être utilisés à restaurer et à assurer une réhabilitation durable des quartiers, en accord avec leurs habitants.

Ceci étant dit, j'en profite aussi pour saluer le beau projet de ferme urbaine des Dervallières qui est soutenu par l'ANRU dans le cadre de la démarche "quartiers fertiles" depuis plusieurs années. Pour ce projet, cela a été dit, l'association Océan va être intégrée comme partenaire de la maîtrise d'ouvrage aux côtés de notre collectivité. C'est important de rappeler que la ferme va permettre de proposer des légumes bio aux familles en précarité du quartier. Aujourd'hui, il y a des ventes de légumes à prix libres qui sont organisées sur le marché des Dervallières, pour familiariser les familles à l'installation de cette ferme. Alors que de plus en plus de personnes sont en insécurité alimentaire, ce projet est plus que nécessaire pour permettre de rendre accessible une alimentation saine et durable aux habitants des quartiers populaires, donc le groupe Écologiste et Citoyen votera pour cette délibération. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

**M. Quénéa :** « Je veux juste préciser à Delphine Bonamy que ces opérations sont contractualisées, c'est-à-dire que si on parle, par exemple, du Grand Bellevue, c'est 355 millions d'euros que nous contractualisons avec l'État, et que si nous ne nous engageons pas sur les engagements de 2019, on va regarder les évolutions à la marge. Tout cela n'est pas possible, autrement on fait tomber l'aide de l'État, très concrètement. Autrement dit également, on voit bien que les recherches d'amélioration... Même si on peut constater que cette question de mixité sociale reste essentielle, elle est très difficile à faire vivre. Si nous n'avions pas ce renouvellement urbain, si nous n'avions pas ces démolitions, nous aurions toujours des problèmes de sécurité, nous aurions effectivement un certain nombre de sujets qui empêcheraient que cette mixité, que cette porosité d'entrées et de sortants puisse se faire. C'est un objectif, néanmoins, cela oblige notre organisation, notre collectivité à poursuivre les engagements sur lesquels elle s'était portée en 2019. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## 26 – NANTES - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DE LA PLACE ZOLA - BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération n° 26, Thomas Quéro. »

**M. Quéro :** « Cette délibération concerne le projet de la place Zola et le bilan de la concertation préalable. Pour mémoire, nous avons délibéré en février 2024 sur le programme et l'enveloppe de ce projet de la place Zola, pour un montant prévisionnel de 7 920 000 euros TTC. Le projet concerne l'aménagement des espaces publics de la place Zola, et cette délibération a décidé les modalités de la concertation préalable. Pour rappel, la place Zola à Nantes est un élément extrêmement fort de l'identité du quartier. Au-delà simplement de sa nature de place de proximité, cet espace est assez peu qualifié, il est essentiellement aujourd'hui un

carrefour à feux assez complexe, voire très complexe, ainsi qu'un parking de 310 places qui accueille une fois par semaine le troisième marché nantais. L'opération vise à requalifier l'ensemble des espaces publics sur l'actuel parking et sur le carrefour routier et ses abords. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée en décembre 2024, et sur la base d'une première phase d'étude, elle a remis un plan d'aménagement d'esquisse qui a été présenté en concertation. L'esquisse traduit les enjeux programmatiques que nous avions validés : un partage équilibré de l'espace entre les piétons, les cycles et les véhicules motorisés, et ce par ordre de priorité, l'accueil et le maintien du marché hebdomadaire de la place Zola, la valorisation de la polarité commerciale autour de cette place et de la vie de quartier, tout en maintenant une partie du stationnement qui deviendra payant, et la végétalisation et la désimperméabilisation, en particulier du point haut en contact avec la rue Danton et les jardins de la Fournilière.

La concertation préalable s'est déroulée du 3 juin 2025 au 8 juillet 2025, selon les modalités suivantes. D'abord, une réunion publique qui s'est tenue le 3 juin à la salle de l'Égalité à Nantes, qui avait pour objet de présenter le projet aux habitants – environ 230 personnes y ont participé –, une concertation sur internet, un registre papier au siège de Nantes Métropole, et une permanence d'information sous forme de stand sur la place Zola lors du marché du jeudi 19 juin et au forum associatif le 21 juin 2025. Nous avons eu 3 500 visiteurs qui ont consulté le site web, 166 contributions collectées. Sur ces consultations, un quart des avis est positif, un quart négatif. Le reste des contributions sont des recommandations et des questionnements sur le projet. Dans l'analyse de la concertation, les points suivants ont été mis en évidence. D'abord, deux tendances : des avis favorables concernant le réaménagement de la place et du carrefour, avec la sécurisation des déplacements et la végétalisation de la place, et des réserves et des inquiétudes sur les changements de pratiques que le projet induit, notamment pour les automobilistes. Parmi les avis favorables, ce qui est le plus fréquemment cité, c'est la réduction de la place de la voiture, perçue comme un levier positif de transformation urbaine, la végétalisation de la place et l'amélioration du confort d'usage, et le souhait de renforcer l'animation et la convivialité du lieu. Parmi les avis plus réservés, les principaux sujets portent sur la question de la réduction de ce même espace dédié à la voiture et au stationnement, de l'impact sur la circulation générale lié au réaménagement du quartier carrefour, une inquiétude quant à la tranquillité sur la place à venir, et la question de la sécurisation de la rue Danton et de l'accessibilité à l'école Saint-Clair.

Pour autant, de grandes thématiques ressortent. Un accueil globalement très positif sur l'implantation d'un restaurant sur la future place, qui est vécue comme une opportunité pour renforcer la convivialité et l'attractivité du quartier. Des échanges autour du marché qui – naturellement, c'était attendu – ont suscité une attention particulière de la part des habitants pour ce rendez-vous hebdomadaire auquel les gens sont très attachés et que l'on considère naturellement, du point de vue de la Ville et de la Métropole, comme un élément central de la vie du quartier, un enjeu central sur la question de l'animation de la place pour les nombreux participants qui souhaitent en faire un vrai lieu de vie et de rencontre, au-delà de ses fonctions actuelles essentiellement de parking. Des inquiétudes sur la réduction du nombre de places et l'instauration du stationnement payant. La question de la sécurité et de l'accessibilité de la rue Danton et de l'école Saint-Clair. Une vigilance à apporter pour éviter les mésusages sur le futur aménagement. Et l'organisation des déplacements automobiles au droit du carrefour et la sécurisation des cycles. Des compléments concernant le déroulé de la concertation et une synthèse détaillée de l'ensemble des thématiques et des éléments de réponse apportés sont en annexe de la délibération, j'imagine que vous avez tous été regarder cette synthèse de 46 pages. La délibération actuelle et son annexe seront mises à disposition des habitants sur le site de Nantes Métropole à l'issue de leur approbation par le Conseil métropolitain.

Cette concertation a permis de recueillir de nombreux avis et des propositions sur le projet de la place Émile Zola. Elle a permis de confirmer l'attente forte exprimée par les habitants et les usagers d'un aménagement convivial, ombragé, sûr, et a mis en lumière plusieurs points d'attention à prendre en compte dans le projet pour la suite :

- l'accompagnement de la réduction du nombre de places de stationnement, ainsi que le passage en zone payante avec une information claire et anticipée ;
- expliquer et accompagner les changements de circulation liés à la reconfiguration du carrefour (sur la rue Appert, le fonctionnement du carrefour et la desserte bus) ;
- poursuivre le travail sur les cheminements cyclables autour du carrefour ;
- détailler les modalités d'accès et d'installation des commerces ambulants ;

- étendre la réflexion à la rue Danton pour tenir compte de ces remarques sur l'accès à l'école Saint-Clair ;
- poursuivre l'information et les échanges avec les habitants, notamment à travers un retour détaillé sur le bilan de la concertation qui sera fait en réponse à une mobilisation citoyenne importante et des contributions nombreuses et argumentées (c'était notamment le cas dans notre réunion publique) ;
- et assurer un suivi à la suite de la livraison de l'aménagement, notamment sur l'évolution de la fréquentation des transports en commun, l'entretien des espaces créés et l'animation de la place.

Sur cette base, il vous est proposé d'arrêter le bilan de cette concertation et d'en approuver les conclusions. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Sophie Van Goethem. »

**M<sup>me</sup> Van Goethem** : « Chers collègues, Madame la Présidente, je reviens sur cet aménagement de la place Zola, et plus exactement sur l'aménagement des espaces publics aux abords de la place Zola, puisque le titre des délibérations a changé depuis l'année dernière. On nous demande d'approuver le bilan de la concertation préalable. Monsieur Quéro, en effet, j'ai lu le bilan, les 46 pages – comme nous tous, d'ailleurs –, et j'avais attiré votre attention sur quelques points la dernière fois, en février 2024. Je vais reprendre ces éléments, parce que j'ai constaté qu'en effet, les éléments que j'avais soulevés se retrouvaient vraiment dans les observations qui étaient faites par les différents intervenants. 166 contributions, et on se rend compte que sur ces 166 contributions, 43 sont positives, 40 sont négatives, et 43 sont avec des réserves. Cela signifie quand même qu'ici on a un souci, personne ne soutient, du moins à 50 %, totalement le projet. Il y a donc des éléments à revoir, ou peut-être à discuter de manière un peu plus approfondie. Je vais juste reprendre quelques éléments, sans rentrer dans les détails de pourquoi on va construire un bâtiment avec des bureaux, et non pas éventuellement des logements, ou pourquoi on n'a pas plus pensé à la sécurité, puisque la question se pose encore, ne serait-ce que la sécurité au niveau des usages, vous en parlez tout à l'heure. Sur tout cela, on ne va pas rentrer dans les détails, parce que ce serait trop long, mais ce sont des questions qui se posent.

Sur le marché, j'avais attiré votre attention sur le problème des marchés ambulants qui, en effet, n'avaient pas été contactés. On se rassure, on est contents, en mai 2025 – le dossier date de 2019, je crois –, on a fait une réunion spéciale que pour les marchands ambulants. Peut-être que cela aurait été intéressant de les rencontrer avec les marchands ou les commerçants du coin, mais cela ne s'est pas fait. Surtout, on constate dans la conclusion du bilan qu'il reste à définir les modalités d'accès et d'installation des marchands ambulants. C'est-à-dire qu'en fait, on n'a pas fait grand-chose à ce niveau-là. C'est une vraie question, parce qu'il va falloir permettre l'accès des camionnettes et des camions des marchands ambulants, et pour l'instant, cela n'a pas l'air d'être résolu. D'autant plus que déjà au quotidien, cela pose problème. Si vous avez lu le journal hier, vous le savez, ces marchands ambulants place Zola arrivent souvent avec des voitures qui sont encore stationnées à leur place, ils n'ont pas le temps de les faire sortir ou d'appeler la fourrière, sinon la matinée est terminée. Il y a des discussions importantes à mener, j'espère qu'il y aura une possibilité d'aller un petit peu plus loin.

Deuxième élément, vous l'avez dit, le stationnement pose évidemment question. Nous sommes à la limite, pour l'instant, des stationnements payants sur ces boulevards. Ici, ce parking est devenu un parking relais gratuit, puisque pour le moment, il est gratuit. Il y a donc beaucoup d'inquiétude sur la réduction du nombre de places. En effet, on va réduire de 180 places : il en restera 130 et on en supprime 180, ce qui fait plus de la moitié. Lorsque l'on nous donne des solutions, on nous explique que l'on va expliquer aux gens comment cela va se passer d'une part, et d'autre part, que l'on va essayer de se reporter sur les boulevards attenants et sur les rues attenantes, qui sont déjà complètement bloqués, puisque l'on a quasiment tout transformé en longitudinal. Franchement, la solution miracle, je ne l'ai pas encore lue. J'espère que l'on va la trouver tous ensemble, ce serait intéressant.

Troisième élément, on va réduire le carrefour. C'était un peu l'effet Kiss Cool du projet qui n'était pas trop prévu au départ et qui est ressorti. On est sur un carrefour qui, finalement, reste l'un des rares à être encore utilisables. Surtout avec la circulation aujourd'hui à Nantes, et surtout par la suppression de la circulation sur les quais, tout le monde passe de ce côté-là pour aller travailler, et c'est vrai que cela risque d'être assez compliqué. Ce n'est pas pour demain, tant mieux, mais en effet, il faudra peut-être penser à assouplir ; la seule explication ou la seule information ne suffira pas.

Enfin, je termine, parce que cette concertation a eu lieu sur un certain nombre d'années, avec de nombreuses réunions, beaucoup d'ateliers citoyens très intéressants, mais en prenant un peu de recul, il faut quand même que vous sachiez tous que dans ce cas – et pas que – cette concertation ne concerne que des citoyens, à condition que ces citoyens ne soient pas élus dans l'opposition métropolitaine ou dans l'opposition nantaise. En effet, si on est habitant du quartier, si on a une expertise d'usage depuis plusieurs décennies, à partir du moment où l'on a été élu et que l'on représente certainement des citoyens, on ne peut pas participer aux ateliers et aux différentes réunions de citoyens. On nous dira : "Vous avez des réunions publiques", et certains m'ont dit : "Vous avez déjà le droit de parler pendant le Conseil". J'ai le droit de parler pendant le Conseil, je vous le dis. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Et *a priori*, vous l'utilisez plutôt avec un peu de détail ce matin, tout le monde pourra le constater. Je vais vous inviter à aller tranquillement vers votre conclusion, Madame Van Goethem. »

**M<sup>me</sup> Van Goethem** : « Je disais que c'était la fin, en effet. La fin, c'est ça, c'est que ce sont des ateliers qui n'ont pas pu voir d'élus de l'opposition. Les groupes d'élus qui ne sont pas de l'opposition, bien entendu, ne sont pas invités. Notre groupe Avenir métropolitain, et en particulier pour ce non-respect des élus de l'opposition, votera contre cette délibération. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Bassem Asseh. »

**M. Asseh** : « Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais puisque Madame Van Goethem nous a expliquée la raison pour laquelle elle ne votera pas cette délibération, en évoquant aussi ce qu'elle considère comme étant injuste s'agissant de nos processus de dialogue citoyen, c'est peut-être l'occasion de rappeler que le dialogue citoyen – c'est vrai pour la Ville, et c'est vrai aussi pour ce que l'on fait à l'échelle de la Métropole – est un dialogue entre les citoyens, comme son nom l'indique, les services, ceux qui ont une expertise technique qui vient compléter l'expertise d'usage, et les élus qui sont responsables de ces projets qui vont sortir de terre, mais qui vont être aussi comptables, ils rendront des comptes des décisions qui sont prises en lien avec les citoyens, avec les experts d'usage, et avec l'appui des experts techniques. Tout cela pour dire que les élus ont des opportunités de s'exprimer nombreuses : dans les conseils municipaux, dans les conseils métropolitains, et même dans des réunions qu'ils peuvent organiser eux-mêmes. Je pense que ce serait une erreur que les élus puissent aussi prendre le temps de parole des citoyens qui viennent s'exprimer dans ces ateliers, puisque les élus sont plutôt à l'aise pour s'exprimer en public, et on galère parfois à faire en sorte que le temps nécessaire à ces dialogues citoyens qui peuvent être longs soit justement consacré à ce que les citoyens puissent s'exprimer, puissent dire leur expertise d'usage, puisque c'est cela que l'on cherche à collecter. S'agissant des débats politiques en tant que tels, je pense qu'une assemblée comme celle-ci ou comme les conseils municipaux sont suffisants, et sont en général le lieu de ce type de débats et de ce type d'argumentaires et de contre-argumentaires. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Valérie Oppelt. »

**M<sup>me</sup> Oppelt** : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération aborde évidemment la transformation prévue de la place Zola. Vous prévoyez de supprimer des places de parking et de rendre payant le stationnement dans les zones. Les résidents et commerçants du quartier se déclarent en partie contre ce projet – en partie, j'insiste –, car ils connaissent leur quartier, ses spécificités et ses besoins. Ils vous alertent sur l'impact de la modification du carrefour sur la circulation et les risques de sécurité sur place. Voici une réponse que l'on retrouve assez régulièrement : "accompagner et expliquer". Mais Madame la Présidente, les habitants ont très bien compris le projet. Ils ne vous demandent pas de leur expliquer différemment, ils vous demandent de revoir votre copie. Il y a d'abord une question de priorité : vous engagez près de 8 millions d'euros pour ce réaménagement, alors que les habitants attendent des réponses sur la sécurité, la tranquillité publique, la propreté, l'entretien des équipements. Comment justifier de tels montants pour supprimer des places de parking et compliquer la vie quotidienne des habitants ?

De plus, ce projet est assez injuste, car ceux qui ont les moyens trouveront toujours une solution de stationnement ou iront consommer ailleurs, mais ceux qui n'ont pas le choix – les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les commerçants dépendant d'une clientèle locale –, eux, verront

leur pouvoir d'achat amputé et leur quotidien rendu plus difficile. Vous prétendez par ailleurs défendre l'écologie et la justice sociale, mais dans les faits, vous creusez ici les inégalités. Réduire l'accessibilité et compliquer le stationnement, c'est envoyer aussi un message dissuasif à ceux qui voulaient s'y rendre. Les commerçants le disent clairement : cela fragilise leur activité et met en danger le tissu économique local. Or, sans commerces vivants, un quartier s'appauvrit.

Il y a enfin une question de méthode. Vous avez organisé une concertation, mais les résultats sont sans appel : 80 % des contributions critiques ont exprimé leur opposition à la réduction des places de stationnement et à la suppression de l'espace pour la voiture. Que leur répondez-vous ? Non pas une révision du projet, ou en tout cas une révision de la copie, mais une nouvelle couche de communication "accompagner, expliquer". Les habitants ne réclament pas une explication supplémentaire, ils réclament d'être entendus. Votre conception de la concertation se résume à consulter, puis clairement, dans ce cadre-là, à ignorer. En réalité, cette délibération illustre parfaitement votre manière de gérer la Métropole : des projets idéologiques – on le voit avec le sujet des voitures –, décidés en amont, puis maquillés par des processus de concertation vidés de leur sens. Vous expliquez votre dogme de la réduction de la voiture coûte que coûte, sans tenir compte du terrain, des besoins des habitants, ni de l'avis des commerçants. Ces aménagements n'auront qu'une conséquence : faire fuir habitants et commerçants, appauvrir ceux qui n'ont pas d'autre choix que de rester, et affaiblir encore un quartier qui mérite au contraire d'être soutenu. C'est pourquoi nous vous demandons de revoir votre copie, tout au moins d'écouter les habitants et les commerçants. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Ali Rebouh. »

**M. Rebouh :** « Quelques mots, avant de laisser la parole à Thomas Quéro qui suit le projet. Lorsque j'entends ce qui est dit aujourd'hui... On parle quand même de la place Zola, une place qui est aujourd'hui quasiment un parking relais en journée, et qui bénéficie d'ailleurs plus à des gens de l'extérieur qu'à des gens du quartier. La volonté depuis des années – c'est un sujet que l'on suit depuis des années –, c'est de dire : comment sur un secteur comme Zola on peut transformer une place pour qu'elle soit plus agréable, plus végétale, plus familiale ? Oui, en effet, lors des réunions publiques, on avait deux partis pris complètement opposés, avec plutôt des gens qui étaient attachés au fait qu'il fallait maintenir du stationnement sur ce secteur, et d'autres, plutôt des générations de nouveaux Nantais, de nouveaux habitants sur le secteur, et qui étaient plutôt là à dire qu'il manque des lieux de vie sur un secteur où l'on a une place extrêmement bitumée. Oui, c'est un projet qui ne fera pas l'unanimité à 100 %, mais pour autant, je suis convaincu – et là, je ne suis pas en accord avec vous – qu'il apportera à la fois pour les habitants une vraie plus-value, mais aussi pour les commerçants, avec qui on est en lien. Je ne peux pas vous laisser dresser un tableau aussi noir. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, cette place sera aménagée et beaucoup plus belle qu'elle ne l'est aujourd'hui. On évitera d'avoir une zone de stationnement où, comme je l'ai dit, on est plus sur un parking relais que sur un usage des habitants la journée. Voilà, Thomas, je te laisse dire quelques mots sur la concertation et sur le projet en tant que tel. J'ai vu que Denis Tallédec voulait aussi prendre la parole. Vous voyez, je passe même les plats ! »

*Rires.*

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Denis Tallédec. »

**M. Tallédec :** « Je ne comptais pas prendre la parole, mais les derniers propos ne peuvent que me faire réagir. Madame Oppelt, l'addition de fausses vérités ne fait pas une vérité. Je vous invite à vivre le quartier avec ses habitants, afin d'apprécier les usages de cette place. Tout d'abord, comme le disait Ali Rebouh, vous apercevez que la place, en effet, si parfois elle peut disposer de beaucoup de véhicules de stationnement, c'est plutôt en journée pour les pendulaires, et absolument pas pour les habitants. Vous avez une approche en nous disant globalement que les moins favorisés seront les victimes de ce réaménagement, mais Madame Oppelt, on a mis en place la tarification solidaire, on a étendu le stationnement. On est la première ville en France à avoir apprécié le stationnement en fonction du niveau de revenu. Maîtrisez vos dossiers, Madame Oppelt... Maîtrisez-les, s'il vous plaît... Et puis le réaménagement du carrefour, notamment parce que c'est un carrefour accidentogène, tiendra justement compte du risque d'accident que l'on peut rencontrer. Et puis, *in fine*, pour répondre, si on a mis le stationnement en longitudinal, c'est justement pour éviter les accidents que peuvent rencontrer les cyclistes et les piétons sur les stationnements que nous avions précédemment. Honnêtement, je pense qu'il ne faut pas faire peur aux gens, qu'il ne faut pas se repaître de craintes qu'il peut y avoir. Je pense que votre réticence au changement ne nous projette pas dans l'avenir, et nous, nous avons fait le choix de l'avenir. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Marie Vitoux. »

**M<sup>me</sup> Vitoux** : « Je vois que j'étais attendue ! Je voulais revenir sur vos propos, Madame Oppelt, à propos du dogmatisme dont vous nous accusez sur le sujet de la circulation automobile. Je crois, au contraire qu'ici on est une majorité qui prend ses responsabilités, notamment sur des sujets autour de la santé. Vous le savez très bien, aujourd'hui, la circulation des voitures et la circulation automobile en général est un sujet de pollution de l'air. Vous nous alertez sur la façon dont les plus modestes vivent la ville, mais on le sait, ce sont les plus modestes qui aujourd'hui sont les premières victimes du point de vue de la santé environnementale. Et puis, je sais que vous êtes attachée au sujet du handicap : faire une ville avec des espaces publics qui sont apaisés, avec des espaces publics qui sont végétalisés, c'est permettre à toutes et tous de se l'approprier, c'est faire une ville à hauteur d'enfants, c'est faire une ville inclusive. Pour terminer mon propos, parce qu'il faut quand même se rappeler des ordres de grandeur, Madame Garnier nous a fait hier un laïus sur l'empreinte carbone de l'agriculture urbaine : je n'ai toujours pas bien compris ce que c'était, mais si on veut vraiment calculer les empreintes carbonées, je vous invite à regarder celle de la circulation automobile dans notre ville. Donc pas de dogmatisme, juste de la prise de responsabilité et l'envie d'offrir aux Nantaises et aux Nantais une ville respirable, une ville marchable, une ville où il fait bon vivre. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention... Thomas Quéro, et ensuite Sandra Impériale. »

**M. Quéro** : « Juste pour répondre à Madame Oppelt : cela se confirme, sur ce dossier-là, vous êtes complètement hors sol. Je pense que vous ne connaissez pas le dossier, que vous ne connaissez pas le sujet. Je ne crois pas vous avoir vue à l'ensemble ou à une partie des réunions de concertation. Vous avez le droit, les réunions publiques sont ouvertes, on l'a dit. Madame Van Goethem, à qui on peut reconnaître sa constance sur le sujet, a été présente à un certain nombre de réunions à la salle de l'Égalité. Et comme l'a dit Ali Rebouh, on en a fait de nombreuses, puisque ce projet date : on a commencé à le travailler dans le mandat précédent, à la sortie du plan paysage et patrimoine qui exprimait déjà l'attente des habitants d'évolution de la place Zola. Cela ne date pas d'hier, et ce n'est pas seulement cette dernière réunion que j'ai faite le 3 juin dernier, où il y avait du monde et des avis très forts, très exprimés, qui résume ce projet d'ampleur.

Il est d'ampleur, parce qu'en fait, ce projet sur la place prépare l'avenir. Et en effet, cela pose des questions à un certain nombre d'usagers, d'habitants. Je dis "d'usagers ou d'habitants", parce qu'en effet, aujourd'hui, majoritairement, le parking est utilisé par des gens qui viennent se garer là pour ensuite aller prendre le bus, voire parfois se garer pour aller prendre le tramway plus loin. En effet, l'enjeu et la demande des habitants est de pouvoir reconquérir cette place, et de pouvoir y construire des usages qui répondent aux habitants du quartier. À la dernière réunion, j'ai des gens qui m'ont dit : vous exagérez, les enfants n'ont pas besoin de la place, ils ont déjà leur cours, ce sera bien suffisant. Eh bien non, les habitants du quartier réclament de pouvoir à la sortie de l'école se poser sur la place, et qu'elle soit réaménagée pour que cela en fasse un lieu agréable en fin de journée, le week-end, pour y créer des usages qui répondent aux attentes des habitants et des commerçants. Je ne sais pas quels commerçants vous avez vus, ou si vous vous êtes basée, Madame Oppelt, sur la seule synthèse de la concertation, mais les commerçants comprennent les enjeux que l'on porte sur ce quartier, et ils demandent depuis longtemps que l'on travaille sur cette place, parce qu'ils savent que cette place fixe, qui est bloquée par des usagers pendulaires des transports en commun, ne correspond pas aux attentes de ce quartier. J'ai vu les retours à la réunion et les concertations, on a des usagers qui attendent cette place, qui nous demandent d'avancer sur ce sujet.

Pourquoi n'a-t-on pas fait du logement, Madame Van Goethem ? Parce que c'était une demande des habitants. Faire du logement, cela veut dire créer des stationnements et des circulations sur la place. Ce sont des choses qui ont été émises dans des phases préalables de concertation, et on en a tenu compte pour faire une construction qui accueillera de l'activité, et notamment une activité au rez-de-chaussée. Sur les marchands ambulants, on est au stade de l'esquisse. En effet, on n'a pas encore fait l'AVP, donc sur toutes les questions de circulation précises et d'évacuation des commerçants du marché, non, on n'a pas les dispositifs finaux, même si cela commence déjà à être travaillé, parce que l'on n'est pas au bout du sujet.

Pour avoir fait la totalité des réunions depuis le début du projet avec Ali Rebouh, je vous dis qu'il y a une attente. Cette attente des habitants commence à s'exprimer, parce que l'on a eu des réunions où des gens venaient nous voir à la fin de la réunion, et disaient : "C'est bien ce que vous faites, je n'ai pas eu le courage de vous dire que c'était bien". À la dernière réunion, enfin, cela s'est exprimé. En effet, il y avait des avis tranchés, parce que les usagers évoluent, parce qu'en effet, des gens sont plus attachés à la voiture, et d'autres commencent à se projeter sur des usages futurs : la végétalisation, la désimperméabilisation, des usages réservés aux priorités, aux piétons. Je suis désolé, Madame Van Goethem, mais le carrefour est aujourd'hui dangereux pour les piétons. L'objectif du réaménagement du carrefour est de favoriser les traversées pour les piétons, parce que ce sont eux qui sont en danger, et notamment les parents et les enfants

des écoles qui circulent et qui traversent pour alimenter les commerces qui sont situés autour de cette place. C'est donc un beau projet. Le bilan de cette concertation nous permet d'avancer, et c'est une bonne chose que l'on puisse l'adopter aujourd'hui. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. J'ai trois nouvelles demandes d'intervention. Je ne savais pas que la place Zola de la Ville de Nantes allait susciter autant d'enthousiasme ce matin. Sandra Impériale. »

**M<sup>me</sup> Impériale :** « Je suis désolée de faire un petit pas de côté, mais concrètement, cette délibération n° 26, pour ceux qui nous écoutent, concerne des concertations sur des places que l'on végétalise. On l'a fait pour la place de la Chapelle à Bouguenais, cela s'est bien déroulé. La place Zola, je vois à peu près, mais je vous avouerai que je ne vais pas en parler ici. C'est juste que je suis obligée d'intervenir ici de manière plus politique, parce que j'ai des demandes d'indemnisation, c'est-à-dire qu'après les concertations, on demande des indemnisations suite aux travaux, et tout a été refusé. J'ai l'opticien d'Atol, j'ai un boulanger, un pharmacien, des choses très concrètes sur la place, qui me disent qu'ils ont des pertes de chiffre d'affaires de 35 %, qu'il y a plus de 200 000 euros pour d'autres de pertes, des non-reconductions de CDD – j'ai une chargée de mission qui y est allée hier soir – de trois employés. Le problème, c'est cette commission d'indemnisation qui a été un refus total pour tous les commerçants suite à ce type de concertation, comme vous l'avez menée place Zola, où après il peut y avoir des demandes d'indemnisation des commerçants. J'ai des demandes de deux vice-présidents, Monsieur Garreau et Monsieur Bolo, mais là, je parle d'attractivité économique. C'est pour cela que je profite de vous prendre au vol pour essayer de vous interroger sur ces questionnements. Après, je ne me prononcerai pas sur la place Émile Zola, je parle juste de ce qu'il peut se passer sur la Métropole avec ce genre de concertation et de végétalisation. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Juste une question pour bien comprendre, Sandra, le sens de votre question : vous évoquez bien des commerces sur votre commune à Bouguenais et des refus par la CRA ? Très bien, merci. Matthieu Annereau. »

**M. Annereau :** « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, j'interviens rapidement sur ce sujet pour aborder les propos de Valérie Oppelt, sur lesquels elle n'a pas eu de réponse – pourtant, il y a eu de nombreuses prises de parole derrière – sur l'enjeu de la participation citoyenne. Je me rappelle très bien – et j'y ai participé au sein de ce Conseil plusieurs années – de la mise en place d'un pacte de citoyenneté, d'une véritable charte, avec l'engagement d'écouter les habitants, de les entendre, de revenir vers eux, de prendre en compte, en définitive, leur avis, un avis qui doit permettre de faire bouger les lignes, et pas uniquement une virgule dans un texte. C'était là tout le propos et tout le sens de l'intervention de Valérie Oppelt et sur lesquels nous n'avons pas de réponse. Nous n'avons pas de réponse à donner aux citoyens sur l'écoute que vous pouvez avoir, sur la prise en compte que vous pouvez avoir de leur parole.

Ensuite, pour répondre à Marie Vitoux, il faut quand même un peu de mémoire – et pas très loin, juste en revenant sur ce que j'ai pu dire hier –, puisqu'elle nous parle de la limitation des bouchons, de la pollution qui est un enjeu fort, soi-disant, de votre majorité. Ce que j'ai pu évoquer hier n'a pas eu de réponse, encore une fois, malgré de multiples demandes, sur le manque de planification des travaux, des chantiers qui ne sont pas coordonnés, et donc qui ont causé des milliers d'heures de bouchons, et qui en causent encore sur notre Métropole. On n'a pas eu de réponse sur l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre que cela peut avoir sur notre territoire. Là, c'est très concret, très pragmatique, et cela peut être chiffré et objectivé.

Sur le handicap et l'accessibilité, puisque Madame Vitoux en a dit un mot, oui, on est très attachés à cela, et c'est pour cela qu'hier, encore une fois, on demandait un plein engagement de la part de la Métropole en termes de planification budgétaire sur l'accessibilité des cheminements piétons. C'est un enjeu prioritaire. Ça ne l'est pas depuis hier, ça l'est depuis des années, ça l'est depuis la loi de février 2005, soit depuis plus de 20 ans.

Enfin, je me permets d'insister sur ce qu'a pu dire Sandra Impériale au sujet des indemnisations des commerçants. J'ai également des dossiers sur la Ville de Saint-Herblain à ce propos. Pour en citer un, par exemple, il y a celui de la ferme de la Chasseloire qui n'est pas traité sur une situation d'urgence. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Sébastien Arrouet. »

**M. Arrouet :** « Je n'ai pas bien compris l'intervention de Monsieur Quéro. Enfin, si, je pense que j'ai compris, et c'est assez révélateur du manque d'équité entre Nantes et les autres villes de l'agglomération. Pour résumer, à Nantes, quand on réaménage ou quand on améliore un quartier, il n'y a pas d'obligation de faire du

logement ; par contre, dans nos villes – je pense à Orvault et à La Chapelle-sur-Erdre –, quand on veut rénover, améliorer un quartier – je pense notamment au bourg d'Orvault –, nous sommes soi-disant dans l'obligation de construire encore des logements supplémentaires. J'appelle cela "la densité à deux vitesses", et vraiment, je ne suis pas du tout d'accord avec ce fonctionnement. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je vais vous inviter à regarder les chiffres, je pense que ce sera plus simple, et je vais vous inviter à regarder qui assume la part de logements sociaux dans cette Métropole hier, aujourd'hui, et encore avec force. Franchement, là, je pense qu'un petit peu de modération, sincèrement, ne serait pas inutile. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Désolé, moi non plus je n'avais pas vraiment prévu d'intervenir, mais je ne peux pas laisser dire des choses inexactes. Tout d'abord, sur les bouchons, les bouchons, les bouchons, les bouchons, figurez-vous que quand on regarde les mesures de la circulation, les flux de circulation ont plutôt tendance à reculer et le report modal à fonctionner. On le sait tous, et on peut s'en rendre compte assez facilement, il y a beaucoup plus de gens qui circulent à vélo, il y a beaucoup plus de gens dans les transports en commun. On a repris et on a regagné, à la fin de 2024, les chiffres d'avant le Covid. Franchement, depuis que l'on a commencé de grands travaux, notamment liés au développement de nouvelles lignes de transport, progressivement, les choses s'améliorent.

Je voulais juste ajouter aussi que dire que les chantiers ne sont pas coordonnés, c'est faire insulte à tous ceux qui passent beaucoup de temps à essayer de les coordonner. Je sais bien que c'est facile, que c'est démagogique, que c'est à la limite du poujadisme de dire : "Les chantiers ne sont pas coordonnés". En fait, les chantiers sont coordonnés, et quand ils ne sont pas coordonnés, c'est parce qu'il y a des incidents, c'est parce qu'il y a effectivement des gens qui ne respectent pas les règles du jeu, en particulier des entreprises qui déclenchent des travaux sans avoir forcément l'autorisation et qui viennent perturber, par exemple, des voies de déviation, ou qui créent des bouchons parce qu'elles ralentissent la circulation là où elle ne devrait pas l'être. Arrêtez de dire que les chantiers ne sont pas coordonnés. Ils le sont, et on essaie de le faire de la façon la plus rigoureuse possible. Cela ne concerne pas que les élus. Que vous portiez une appréciation critique sur le travail des élus c'est une chose, mais derrière les élus, il y a aussi des services, de multiples collaborateurs, de multiples employeurs qui essaient tous de faire en sorte que les choses se passent pour le mieux. Ce serait bien de ne pas oublier cet élément-là, uniquement par respect pour ces personnes qui travaillent.

Après, sur la ferme de la Chasseloire, Monsieur Annereau, nous avons été saisis cet été. L'entreprise a été rencontrée en mairie, et figurez-vous que le dossier est en cours. Cela va se faire. C'était fin juillet, si je ne me trompe pas, et en l'espace de deux mois, on ne peut pas verser un chèque, c'est tout. Vous devriez le savoir, et c'est peut-être la meilleure réponse que vous auriez pu faire en rassurant l'entreprise en question, plutôt que de profiter de la situation. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Sébastien Arrouet. »

**M. Arrouet :** « Madame la Présidente, c'est juste pour répondre à votre réponse dans la foulée de mon intervention. Lors du dernier Conseil métropolitain, j'ai été très clair, j'ai donné deux informations. La première, c'est qu'Orvault a créé plus de logements sociaux entre 2019 et 2024 que Saint-Herblain et Rezé, alors qu'Orvault est deux fois plus petite. Le deuxième élément que je voulais vous communiquer et que j'ai évoqué la dernière fois, c'est qu'Orvault est la seule grande ville de la Métropole, entre 2019 et 2024, à avoir respecté le PLH. C'est la seule grande ville. Mieux que ça, elle fait plus 20 % de l'objectif. C'est très clair, c'est factuel, tout est marqué sur les tableaux que vous nous communiquez. Orvault n'a pas du tout de retard sur les logements. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Très bien, c'est une bonne nouvelle, il y a un très bon maire d'Orvault, et je le félicite de cette action. »

*Rires et applaudissements.*

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Je vous invite à lui apporter tout votre soutien, vous avez tout à fait raison : quand on a un bon maire, il vaut mieux éviter d'en changer, c'est une règle assez simple. Jean-Sébastien Guitton. »

**M. Guitton :** « D'abord, je crois qu'il faut qu'entre nous, on fasse un peu attention à ne pas faire nos conseils municipaux en Conseil métropolitain. Je dois dire que parfois, j'ai le sentiment d'assister à celui de Nantes, et je pense qu'il faut que l'on puisse être attentifs à cela. Je veux juste dire à Sébastien Arrouet que la question de la transformation urbaine, de la rénovation, de la prise en compte de la diversité des enjeux ne peut

pas se faire avec des dossiers que l'on maîtrise mal, avec cette façon d'affirmer des choses en ne sachant pas trop si c'est vrai, si ce n'est pas vrai, comme vous venez de le faire. La réalité des enjeux est plus complexe que ça, plus claire aussi, en réalité, sur la manière dont, à Orvault comme dans les autres communes, on répond à la diversité des enjeux. Je le redis, dans le bourg d'Orvault, la manière dont on pense la rénovation du bourg, c'est à la fois des logements, oui, mais ce sont aussi des commerces, des espaces pour les professions médicales, des locaux associatifs, ou encore une résidence autonomie pour les seniors. Le résumer à la question : "Est-ce qu'on a le droit ? Est-ce que l'on est forcés, obligés ?", je crois que ce n'est pas à la hauteur des enjeux de la transformation de la ville. Cela ne favorise pas un débat de fond et une compréhension des enjeux. Je veux vraiment dire que je le regrette.

Par ailleurs, vous le savez, quand les enjeux le nécessitent, par exemple dans le cœur du bourg d'Orvault, nous savons faire en sorte que les aménagements prévus soient plus modérés, plus à l'échelle de l'identité du bourg d'Orvault, et nous avons tout à fait cet enjeu de maîtrise de l'évolution de notre commune en fonction des secteurs, en fonction des enjeux. Par ailleurs, pour ce qui est du logement, Sébastien Arrouet, discutez avec tous les maires de la Métropole, vous verrez que les demandes de logements sociaux et les demandes de logement dans le libre sont très importantes, et que l'on ne peut pas à la fois venir faire de la compassion à celles et ceux qui n'arrivent pas à se loger, et de l'autre, systématiquement, dès qu'il y a un projet de construction de logements, venir l'agiter comme si c'était forcément un problème. Nous pilotons l'évolution de notre ville, nous la maîtrisons en fonction des enjeux, et je vous propose d'arrêter avec vos simplifications et vos approximations qui sont finalement assez pénibles à force. »

*Applaudissements.*

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Delphine Bonamy. »

**M<sup>me</sup> Bonamy** : « Je voulais revenir au projet de la place Zola qui était quand même l'objet de la délibération. Je suis un peu surprise que la droite n'ait pas un mot pour les usagers de la place, les familles, les enfants, les personnes âgées. Il faut savoir que le projet va permettre aussi à tous les piétons de pouvoir traverser cette place plus rapidement, sans presser les personnes âgées qui doivent attendre entre deux feux. Aujourd'hui, c'est un véritable calvaire pour faire le tour de cette place quand on est un piéton, une famille, et surtout une personne âgée. Le réaménagement de cette place va être aussi très important pour les usagers, pour les personnes qui pratiquent cette place, les habitants. Merci de remiser votre vision de la ville des années 80. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Je redonne pour conclure la parole à Thomas Quéro. »

**M. Quéro** : « Je crois que la sagesse, à ce stade des débats, est d'inviter tout le monde à revenir au projet, aux plans qui ont été présentés aux habitants et sur lesquels les habitants ont discuté, travaillé. Ils ont fait l'objet d'un certain nombre de sujets et d'un véritable travail de dialogue citoyen, comme le disait Bassem Asseh. On a donné lieu, préalablement dans l'élaboration du projet, à beaucoup de place aux citoyens entre eux. On le redit, le dialogue citoyen à Nantes, ce sont les citoyens qui travaillent sur la base d'un mandat donné par les élus. C'est dans ce cadre que le travail a été fait, et la concertation s'est faite dans un esprit qui était, je pense, d'échange et de discussion. En tout cas, c'est avec ce bilan que je suis ressorti au mois de juin de la soirée que l'on a passée à la salle de l'Égalité. C'était le même esprit que les agents du dialogue citoyen ont retrouvé sur les deux stands qu'ils ont tenus en public à deux reprises, et sur cette analyse qui a été faite de manière, je le dis, extrêmement rationnelle et la plus objective possible par les services qui pilotent ce sujet pour arriver à cette synthèse qui fait l'objet de la délibération d'aujourd'hui. On a donc organisé ce sujet. Je crois qu'aujourd'hui, les habitants de la place Zola, qui est une place d'importance métropolitaine, parce qu'on l'a dit, elle est liée au tramway, elle est liée aux circulations, elle est liée aux gens qui viennent travailler à Nantes, elle est liée aux gens qui y vivent, attendent cette évolution. On l'a posée dans le projet, elle sera réalisée dans le prochain mandat sur la base de ces enjeux. Il reste des étapes à venir pour aller préciser l'atterrissement précis de l'avant-projet, puis du projet derrière. On y travaille, les services vont y travailler. Je crois qu'il faut maintenant répondre à l'attente des habitants qui s'est globalement exprimée en disant qu'il fallait que cette place évolue. C'est ce qu'ils nous disent depuis maintenant, mon cher Ali Rebouh, quasiment plus de 10 ans. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## 27 – NANTES - AVENANT AU MANDAT D'ETUDES PREALABLES POUR LA RECONVERSION DU SITE DE L'HOTEL-DIEU - LANCEMENT DES CONSULTATIONS POUR LA REALISATION D'UNE MISSION DE MOE SECURISATION ET PRISE EN GESTION TECHNIQUE - APPROBATION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Pour la délibération n° 27, je dois demander à Marie-Annick Benâtre, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Laurence Garnier, Isabelle Leray, Martine Métayer, Pascal Pras, Thomas Quéro, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Sophie Van Goethem, Louise Vialard et moi-même de sortir de la salle. Je laisse donc la présidence de séance et la présentation de la délibération à Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Merci, Madame la Présidente. Comme vous l'avez compris, je ne présente pas cette délibération parce que d'un seul coup investi des grands projets urbains, mais tout simplement parce qu'il faut que ceux qui sont compétents sur le sujet et qui sont dans le CA de la SAMOA nous quittent provisoirement.

De quoi s'agit-il ? Cela prend place dans le cadre du grand projet qui s'appelle "Loire au Cœur" à Nantes, dont vous savez que c'est une démarche globale dans l'aménagement d'un secteur d'étude qui est très important, et qui va du Bas-Chantenay jusqu'à la gare SNCF. Au cœur du cœur de ce projet, on retrouve le site de l'Hôtel-Dieu, qui est un site extrêmement important, parce que le périmètre de cession du CHU et de Nantes Université, c'est 9,6 ha, et le périmètre de projet d'ensemble, c'est 18 ha en plein cœur d'agglomération, comme vous le savez. Cela nous laisse l'opportunité de développer un projet ambitieux en bord de Loire, au cœur de la Métropole nantaise, avec des enjeux qui sont les enjeux d'aujourd'hui : la renaturation, l'ouverture sur la Loire et les quartiers voisins, la mixité et la recherche de mixité fonctionnelle, et le réemploi de plusieurs bâtiments. Ce sont des éléments extrêmement importants pour cette reconversion. Nous devons donc tirer parti du potentiel de l'existant, en complémentarité avec l'offre du centre-ville et de l'Île de Nantes. Cela nous permettra d'articuler des échelles, entre l'échelle de proximité, puisque l'idée est aussi d'avoir des gens qui travaillent et qui vivent à cet endroit-là, et la dimension métropolitaine qui est évidemment beaucoup plus vaste.

Il y a une première phase du projet de reconversion, qui s'appelait "la phase d'inspiration", qui a permis de réaliser un état des lieux complet de l'Hôtel-Dieu en termes de fonctionnement, mais aussi de sa présence physique assez massive. Vous le savez, il y a eu plusieurs études. D'abord, les études techniques et historiques du concours d'architecture et d'urbanisme Europan, pour lequel nous avions délibéré, mais aussi l'approche patrimoniale et mémorielle et la première étape de dialogue citoyen qui a été lancée sur le secteur. La présente délibération porte sur la nécessaire préparation de la prise en gestion technique de la quasi-totalité de l'Hôtel-Dieu après le déménagement du CHU sur l'Île de Nantes qui est prévu en 2027. Pourquoi ? Parce qu'il faut permettre sa sécurisation et rendre possible l'activation d'un certain nombre de lieux d'occupations temporaires en attendant un usage définitif. En parallèle, évidemment, nous aurons à faire des études pour une stratégie d'intervention phasée.

En 2023, rappelez-vous, nous avons confié à la SAMOA un mandat d'études préalables sur l'Hôtel-Dieu qui a pour objectif, à la fois la préparation de la prise de gestion du site, du patrimoine bâti et des espaces extérieurs, avec des diagnostics, des analyses de capacité de réusage et d'adaptation du bâti, la consolidation de la vision stratégique – là, ce sont toutes les études prospectives pour savoir ce que l'on pourrait faire comme programme sur ce site –, et puis la proposition d'une économie de projet adaptée aux temporalités du projet, depuis la prise en gestion du site, les occupations temporaires, jusqu'à la réalisation du projet à plus long terme. En fin d'année 2027, la Métropole devra disposer d'un projet de travaux, des autorisations d'urbanisme, des budgets, des entreprises pour intervenir sur le site.

Et donc, dès 2025, sur cette fin d'année, il nous faut tout simplement engager une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception des travaux de sécurisation et de prise de gestion technique du site et du bâti qui pourrait, si vous en êtes d'accord, être intégrée par avenir n° 2 au mandat d'études préalables qui a été confié à la SAMOA. On devra préciser les interventions nécessaires. D'abord, la mise en sécurité. Pour vous donner un ordre de grandeur, la mise en sécurité physique nécessite à peu près une équipe d'une petite trentaine d'agents de sécurité si on veut contrôler l'ensemble des sites. Vous voyez que c'est assez considérable, donc il faudra bien travailler tout cela. Ensuite, la délimitation du site, le contrôle d'accès, la sûreté et la défense incendie, la signalétique, la préservation du bâti avec des mesures conservatoires sur le clos et le couvert, la résorption des dommages éventuels que l'on peut observer, et le redimensionnement de dispositifs techniques (par exemple, les réseaux et la consommation de fluides). Je crois qu'il y a un enjeu, par exemple, pour le réseau de chaleur de l'ordre de 2 millions d'euros aujourd'hui. Vous voyez que par an, c'est loin d'être ridicule. J'ai oublié l'autonomisation, si nécessaire, des bâtiments, pour pouvoir prévoir des occupations temporaires.

Cette mission est évaluée à 420 000 euros hors-taxes et 504 000 euros TTC. L'avenant n° 2 au mandat vous propose d'intégrer au programme des études une étape supplémentaire, étude de maîtrise d'œuvre sécurisation et prise en gestion technique du site, avec une tranche ferme et des tranches optionnelles, conformément à l'annexe qui vous a été transmise, d'intégrer cette mission sécurisation et prise en charge technique au calendrier des études, donc de réévaluer l'enveloppe financière globale confiée au mandataire au titre de l'opération en la portant à 1 822 000 euros hors-taxes, pour financer la mission de maîtrise d'œuvre tout en optimisant les attendus de mission d'assistance, et d'augmenter l'enveloppe initiale de 933 246 euros hors-taxes pour la porter à 956 346 euros pour le pilotage de cette mission complémentaire. Ici, c'est non pas le budget, mais la rémunération du mandataire. Il vous est proposé d'adopter cet avenant d'autoriser le lancement des consultations pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de sécurisation, de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle à 420 000 euros hors-taxes, et d'autoriser Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette présente délibération. Je crois que j'ai essayé de résumer cette délibération. Alain Vey, pour une première intervention. »

**M. Vey** : « Merci, Monsieur le Président. Préalablement, avant d'échanger sur cette délibération, je voudrais préciser quelque chose par rapport à la précédente concernant la place Zola. Vous avez échangé longuement sur cette place. Moi qui ai habité dans ce secteur pendant 12 ans, tout le quartier de la mairie de Chantenay, la rue des Sables-d'Olonne et Zola, j'espère que je reconnaîtrai cette place. Il était de règle également que lorsque c'étaient des aménagements de commune ou de ville, on ne se prononçait pas sur les arbitrages. Lorsque c'est une solution à Saint-Sébastien, Sautron, etc., on réserve ce vote aux habitants. Je constate que cette place aurait mérité d'être discutée uniquement au conseil municipal nantais, mais je comprends bien que ce sont des financements métropolitains et que cela doit passer en Conseil métropolitain. Tout cela pour dire que l'on a un avis. On ne l'a pas exprimé, mais je voulais quand même le souligner préalablement.

Concernant la délibération qui nous est proposée à l'instant, sachez, Monsieur le Président, que l'on va s'abstenir, contrairement aux autres délibérations portant sur la reconversion du site de l'Hôtel-Dieu que nous avons toujours adoptées jusqu'à présent. Pourquoi une abstention ? À ce jour, le CHU est toujours l'occupant des locaux. Aucune opération de travaux de reconversion n'a bien évidemment débuté. De nombreuses études ont été engagées, sans même que l'on ait le moindre retour d'information sur celles-ci. Nous ne savons rien des conclusions du concours d'architecte Europan, nous ne savons pas quelles sont les grandes lignes qui ont émergé de la première phase, que vous avez d'ailleurs appelée "la phase d'inspiration". Nous n'avons pas eu de retour du dialogue citoyen que vous avez initié, et malgré cela, vous demandez aujourd'hui d'abonder déjà l'enveloppe confiée à la SAMOA, votre mandataire, pour près de 500 000 euros, ainsi que, par voie de conséquence, sa rémunération. Nous sommes très préoccupés par la tournure financière que prend ce dossier, qui est en continuité sur cette voie et qui risque de connaître de forts dérapages. Je vous remercie. »

**M. Affilé** : « Merci, Alain. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je me permets d'apporter un élément de réponse. C'est vraiment la sécurisation après le départ du CHU. Vous connaissez tous le CHU, et au moment où les services du CHU partiront, on ne peut pas imaginer que le site reste vide et non sécurisé. C'est de cela qu'il s'agit. Il s'agit de le sécuriser, de le gardienner, de procéder éventuellement à des fermetures de portes, de fenêtres qui pourraient permettre l'accès, et de commencer à voir comment on va pouvoir le réutiliser en attendant le projet définitif. Ce sont tous ces éléments qui n'avaient pas été prévus au départ et qui sont intégrés en cours de route. On peut regretter que cela n'ait pas été intégré dès le départ, je suis d'accord, mais il n'empêche que maintenant, on a la responsabilité d'aller au bout et de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'incident. D'abord, ce serait sans doute un peu de gaspillage si on continuait à chauffer et à éclairer inutilement. Imaginez qu'il y ait des incidents et des blessés parce que des gens s'introduiraient sur ce qui pourrait devenir une friche urbaine. Franchement, si on n'avait pas pris de mesures, on nous accuserait de légèreté ou d'imprudence. C'est donc de cela qu'il s'agit. Il ne s'agit que de cela, et de préparer des occupations temporaires, puisque l'on sait tous que quand on installe une activité temporaire pendant six mois, neuf mois, un an dans un site, cela assure le gardiennage du site en même temps que de rendre service à un certain nombre de structures. Alain. »

**M. Vey** : « Merci, Monsieur le Président. On va changer notre position de vote au regard des explications qui nous sont fournies, tout en regrettant malgré tout – et vous l'avez indiqué, Monsieur le Président – que cela n'ait pas été prévu au départ. »

**M. Affilé** : « OK, j'entends. Merci. Madame Oppelt. »

**M<sup>me</sup> Oppelt** : « Très rapidement, je suis surprise d'entendre que vous n'aviez pas prévu cela. On ajoute 900 000 euros par-ci, 900 000 euros par-là sur des projets qui ne sont finalement pas forcément ficelés.

C'est assez inquiétant pour la suite et les dérapages éventuels que nous constaterons, comme on l'a constaté notamment sur l'Arbre aux Hérons, qui a malheureusement été abandonné, ou sur d'autres projets abandonnés ou qui ont complètement dérapé, tel que le pont Anne-de-Bretagne. »

**M. Affilé** : « Cela n'a pas dérapé, je ne sais pas ce qui vous permet de dire cela. Non, ce ne sont pas les chiffres, il n'y a pas eu de dérapage. Tout comme ici, ce n'est pas 900 000 euros, c'est 504 000 euros qui sont évoqués, plus quelques dizaines de milliers d'euros pour la rémunération. Je vous invite à refaire vos calculs et à être plus précise dans vos argumentations, si cela ne vous gêne pas, je pense que ce serait mieux. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci, c'est pour vous réveiller un peu. »

## 28 – TRAVAUX DE VOIRIE DE MOYENNE ENVERGURE - AJUSTEMENT DE LA STRATEGIE D'ACHAT - ATTRIBUTION DU MARCHE

**M. Affilé** : « Délibération suivante, avec Michel Lucas. »

**M. Lucas** : « Il s'agit là d'un ajustement de la stratégie d'achat, puisque nous avions délibéré au Conseil métropolitain du 4 avril 2025 pour six lots qui concernent quelque chose que l'on connaît bien : tout ce qui est EGR et les travaux de moyenne envergure au titre de la Métropole. On a le lot 6 qui est dans l'actuel accord-cadre atteint avant l'échéance du marché, il apparaît donc nécessaire de revaloriser le montant maximum du marché pour le porter de 15 millions sur 2 ans à 60 millions d'euros hors-taxes pour 4 ans. Nous avons ensuite, lors de la commission du 17 septembre, attribué – puisqu'il n'est pas nécessaire d'allotir – à six entreprises qui sont Eurovia Atlantique, Charier TP, le groupe Landais André, Eiffage, Routes et Colas France, et le groupe NGE Routes, l'attribution pour pouvoir être dans l'accord-cadre. Voilà l'objet de cette délibération. »

**M. Affilé** : « Merci, Michel. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable à cette délibération ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, la délibération est votée à l'unanimité. Merci. »

## 29 – SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE RETZ - AVIS SUR LE PROJET ARRETE

**M. Affilé** : « Délibération n° 29, Aziliz Gouez, pour le schéma de cohérence territoriale du Pays de Retz et notre avis sur ce projet arrêté. »

**M<sup>me</sup> Gouez** : « On change d'échelle, et j'espère que l'attention des collègues restera avec moi avant le déjeuner sur cette délibération n° 29 qui porte l'avis de notre Métropole sur le projet de SCoT arrêté par un territoire voisin, avec lequel nous avons profondément partie liée, bien qu'il soit situé – ou peut-être parce qu'il est situé – de l'autre côté de la Loire, notre grand fleuve, dont nous ne cessons de prendre toujours plus conscience qu'il est moins une frontière qu'un lien vivant, un bien commun fondamental qui unit les destins des habitants, humains et non humains, de ces rives nord et sud. Ce territoire, c'est le Pays de Retz, qui regroupe 38 communes réparties en quatre communautés de communes, à savoir l'Agglomération de Pornic, Grand-Lieu Communauté, Sud Retz Atlantique Communauté et Sud Estuaire. »

Le Pays de Retz et Nantes Métropole sont donc liés de multiples façons. Il faut tout d'abord rappeler, bien sûr, que plusieurs communes de notre Métropole qui sont très largement représentées sur le rang juste devant moi par leurs maires appartiennent au Pays de Retz historique, et donc à ce titre, nous avons porté, en tant que métropole, un certain nombre d'actions culturelles sur le périmètre de ce Pays de Retz historique. Ensuite et surtout, ce qu'il faut dire, c'est que nos habitants partagent un même bassin de vie qui est soutenu par le même écosystème estuaire. C'est pourquoi les relations entre nos deux territoires ont été formalisées – vous le savez, vous vous en souviendrez – dans un contrat de réciprocité qui a été signé à la fin du mandat précédent, en avril 2019, et qui a permis de formuler des engagements communs en réponse aux besoins et aux aspirations d'habitants et d'acteurs socio-économiques qui vivent, travaillent, circulent au sein de ce grand territoire, sans tenir compte des divisions administratives.

C'est dans ce contexte que notre Métropole porte une attention particulière au projet de SCoT qui a été arrêté le 4 juillet dernier par le pôle d'équilibre territorial et rural (le PETR) du Pays de Retz, et sur lequel la Présidente de la Métropole a été saisie pour avis, via un courrier signé par la Présidente du PETR du Pays de

Retz en juillet 2025. À la lecture de ce projet, force est de constater la volonté du Pays de Retz de coopérer avec ses territoires voisins, afin de porter conjointement une ambition qui soit à la hauteur des enjeux environnementaux et climatiques contemporains, mais aussi à la hauteur des défis d'aménagement du territoire et d'équilibre dans l'organisation des activités entre nos deux rives de la Loire.

Le projet d'aménagement stratégique, le PAS du projet de SCoT du Pays de Retz, s'articule autour de trois ambitions qui sont rappelées dans la délibération. Il s'agit tout d'abord de valoriser la cohérence du territoire et d'équilibrer les liens du PETR avec ses territoires voisins. Il s'agit ensuite de développer une stratégie d'urbanisation et d'aménagement qui réponde à la complexité des défis du développement dans un espace estuaire, maritime et lacustre, puisque ce sont les trois dimensions du Pays de Retz en tant que territoire d'eau. Troisièmement, il s'agit de garantir la cohésion territoriale et de renforcer le rôle des communes comme des espaces de proximité.

Le document d'orientations et d'objectifs – on révise la terminologie du SCoT –, le DOO, décline quant à lui concrètement les ambitions du PAS. Ce sont des orientations et des objectifs que Nantes Métropole partage largement. Il s'agit tout d'abord, pour le Pays de Retz, de déployer une transition écologique et énergétique en lien avec les paysages emblématiques et son caractère de territoire d'eau, du littoral à l'estuaire, en passant par le lac de Grand-Lieu. Il s'agit ensuite de renforcer les capacités productives et économiques du territoire au sein d'une armature équilibrée. Il s'agit troisièmement de renforcer les équilibres territoriaux au travers d'une gestion foncière économe. Et il s'agit quatrièmement de veiller à ce que l'aménagement du littoral soit résiliant, dans un contexte, vous le savez, de risques accrus.

Il faut relever qu'au travers de la première de ses ambitions, le projet de SCoT du Pays de Retz traite des interactions entre la Vendée au sud, le nord de la Loire, et notamment le territoire du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Il dit aussi explicitement son souhait de travailler en complémentarité avec ses collectivités riveraines. Cette volonté de coopération est déclinée dans le programme d'action, qui est le troisième volet de ce projet de SCoT, au travers notamment – je ne les passe pas tous en revue, parce qu'elles figurent dans la délibération – de la valorisation des ressources et des coopérations engagées dans le cadre de la mise en œuvre du projet alimentaire territorial (le PAT), au travers de la protection et de la mise en tourisme des patrimoines paysagers et bâties, et en particulier des coopérations engagées autour du lac de Grand Lieu, sur lesquelles Emmanuel Terrien a été particulièrement engagé pour la Métropole, et au travers des événements et festivals qui mettent en récit l'identité du Pays de Retz.

Pour ce qui concerne les mobilités, en cohérence avec l'objectif de diversification de l'offre de transport et de déploiement d'alternatives à l'autosolisme, l'action n° 6 du SCoT du Pays de Retz fait écho aux coopérations engagées aux franges de nos deux territoires sur les itinéraires cyclables, sur les entrées de ville, en particulier route de Pornic, et autour du développement de voies et de services de covoiturage qui ont un impact concret et direct sur le quotidien de nos habitants. Enfin, la stratégie économique qui est désignée par le programme d'action de ce projet de SCoT s'appuie entre autres sur la poursuite du partage d'expérience que nous faisons avec la Métropole, en lien avec les services économiques, sur la densification des zones d'activité. C'est l'objet de l'action n° 8. Il faut toutefois souligner que nous avons un point de vigilance sur ce sujet des zones d'activité. Le projet de SCoT arrêté permet notamment le développement de commerce hors des centralités dans trois zones économiques qui sont proches du territoire métropolitain. Il s'agit là d'un enjeu que nous souhaitons travailler en complémentarité avec les collectivités du PETR.

Pour conclure et résumer, Nantes Métropole se félicite du renforcement de l'espace de dialogue qui existe aujourd'hui entre nos deux territoires, et donc entre les deux rives de l'estuaire de la Loire. Le travail qui a été mené en particulier entre les deux pôles, pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au nord et PETR au sud, nous permet de mieux penser ensemble l'écosystème riche et fragile que nous avons en partage, tant sur le plan écologique que du point de vue économique : les marais et l'activité d'élevage qu'ils soutiennent, les ports maritimes et fluviaux qui jalonnent nos rives, et les activités productives qui s'y déplient. De ce point de vue, le chapitre commun entre nos deux projets de SCoT a permis de mieux cerner les enjeux estuariens que nous avons en partage, dont la gouvernance, en relation étroite avec toutes les parties prenantes concernées à l'échelle de l'estuaire, est l'un des grands défis devant nous.

Nous avons un certain nombre de travaux et d'études à mener en coopération, par exemple sur le sujet des espaces proches du rivage sur le pourtour du lac de Grand-Lieu, cher Jean-Claude Lemasson. Nous avons également un certain nombre de grandes stratégies à forger de concert sur la gouvernance du grand bien commun qu'est l'eau, bien sûr, sur la protection des marais et des milieux humides, mais aussi sur le développement des énergies renouvelables, sur les problématiques portuaires et sur les activités économiques liées au fleuve, sans oublier la grande question de la qualité des sols au service de notre stratégie agricole et alimentaire. Tout cela pour dire que l'avis très bienveillant que formule Nantes Métropole sur le projet de

SCoT arrêté par le PETR du Pays de Retz n'est qu'un jalon dans une longue et belle trajectoire de coopération. Je vous remercie pour votre attention à cette heure critique. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Patrick Grolier. »

**M. Grolier :** « Madame la Présidente, chers collègues, à la suite de la présentation de cette délibération, je souhaite intervenir sur un enjeu central pour notre avenir : les mobilités, et en particulier le rôle stratégique que doit jouer le ferroviaire sur notre territoire. Le Pays de Retz, territoire frontalier avec plusieurs communes de Nantes Métropole, notamment Saint-Léger-les-Vignes, est un territoire dynamique en forte croissance, structuré autour de plusieurs bassins de vie indépendants, dont celui de la Métropole nantaise. Ce sont plus de 165 000 habitants aujourd'hui, et demain bien davantage, qui ont besoin de solutions, de déplacements efficaces, durables et accessibles.

À ce titre, je souhaite rappeler l'intérêt que présente la ligne ferroviaire désaffectée entre Saint-Hilaire-de-Chaléons et Paimbœuf. Bien qu'aujourd'hui hors service, elle constitue une infrastructure précieuse qu'il serait regrettable d'abandonner définitivement. Dans un contexte de transition écologique, de renchérissement des coûts de transport et de nécessité de désenclaver certains territoires, chaque infrastructure ferroviaire existante est une opportunité qu'il nous faut réévaluer avec sérieux avec l'ensemble des partenaires, et plus précisément avec la Région Pays de la Loire et l'État. Mais au-delà de cette seule ligne, c'est toute notre manière de penser les mobilités qu'il faut faire évoluer. Nous ne pouvons plus raisonner à l'échelle d'un simple tronçon ou de quelques communes à desservir, c'est l'ensemble du bassin de vie, de ses flux domicile-travail, de ses besoins d'accès aux services que nous devons considérer. C'est dans cette perspective que la proposition du service express régional métropolitain prend tout son sens : le SERM doit nous proposer une vision systémique et moderne du ferroviaire, un maillage plus dense, des dessertes plus fréquentes, des correspondances mieux pensées, des gares actives, des stations multipliées et intégrées à l'offre de transport global. Il s'agit là d'un changement de paradigme : réinventer le train pour qu'il réponde aux attentes de nos concitoyens, qu'il devienne une alternative crédible à la voiture individuelle, et un levier fort pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone.

Je souhaite également souligner un point important : les aménagements cyclables, les voies vertes, les mobilités douces sont indispensables. Nous devons les encourager et les développer, mais elles doivent rester complémentaires des infrastructures ferroviaires, et pas les effacer. Il ne faudrait pas que le développement des pistes cyclables sur d'anciennes emprises ferroviaires vienne obérer à terme la possibilité de réouverture de lignes ou empêcher leur réaménagement futur. Il faut au contraire penser des usagers évolutifs, des solutions réversibles, pour que notre patrimoine d'infrastructure reste disponible et adaptable.

Enfin, je le dis avec conviction, notre contrat de réciprocité avec le Pays de Retz n'a de sens que s'il nous engage réellement. Il ne peut pas rester un catalogue de bonnes intentions : il doit nous obliger, nous pousser à agir ensemble, et cela implique de faire des choix politiques parfois audacieux, parfois coûteux, mais souvent nécessaires. Je formule donc le vœu que la réhabilitation de la ligne Saint-Hilaire-de-Chaléons – Paimbœuf, ainsi que la modernisation de Nantes – Sainte-Pazanne, soient sérieusement étudiées, non pas comme des projets isolés, mais bien comme les pièces d'un puzzle plus vaste, celui du SERM, du développement multimodal, et de l'équilibre de nos territoires. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Pour répondre à Patrick, juste une petite chose. Le SERM, ce n'est pas que le train, il faut avoir cela en tête. Il y a notamment tout un ensemble de territoires où, faute d'infrastructures, le transport en car, avec par exemple des voies réservées pour les transports en commun, peut rendre un service de qualité, adapté à une densité de population, et donc à un nombre d'usagers qui permet de rendre la dépense efficiente. On a quand même ce problème : sur des transports lourds comme les transports ferroviaires, il faut mettre suffisamment de personnes dans le train pour que ce soit, non pas rentable, mais en tout cas efficace, efficace comme dépense, et que l'on ne soit pas sur un coût de revient kilométrique qui soit pharaonique. Je pourrais peut-être laisser Julien Bainvel compléter, puisque c'est lui qui *a priori*, dans cette enceinte, avec d'autres fonctions, travaille sur ce sujet. Je crois qu'il y aura effectivement la modernisation d'un certain nombre de voies qui permettront d'améliorer la desserte de l'étoile ferroviaire nantaise dans le cadre de ce service express régional métropolitain. De toute façon, on vient faire les deux en même temps. D'ailleurs, il y aura une délibération au cours de l'après-midi, je pense, qui évoquera, non pas cette partie du territoire, mais une autre, et qui permettra de montrer que l'on avance quand même dans ce sens. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « C'est pour rassurer Patrick Grolier, et lui dire qu'effectivement, pour la modernisation de la ligne Nantes – Pornic et Nantes – Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les études sont en cours. Dès décembre 2026, il y aura des renforts d'offres sur la ligne Nantes – Pornic, et l'objectif est bien, à terme, d'avoir un train par heure entre Nantes et Pornic et Nantes et Saint-Gilles-Croix-de-Vie, ce qui fera donc un train toutes les 30 minutes entre Nantes et Sainte-Pazanne. Il y a également des études en cours, en lien avec la Métropole, sur la création d'une halte ferroviaire à Bouguenais en desserte de l'aéroport, et tout le travail qui est mené par les deux collectivités, en lien avec la desserte de la plateforme, le BHNS, et les voies réservées sur le périphérique. Et puis il y a la modernisation de cette ligne qui permettra aux trains de se croiser, parce que l'on a des problématiques. Il y aura une voie d'entrecroisement en gare de Saint-Hilaire-de-Chaléons, avec la halte ferroviaire qui nous permettra d'injecter des trains supplémentaires. À partir du service annuel 2027, qui commencera mi-décembre 2026, nous serons au taquet de ce que nous pouvons faire avec les infrastructures existantes sur la ligne Nantes – Pornic, mais nous y travaillons de manière collective. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Je redonne pour un mot la parole à la rapporteure. Pas d'éléments à ajouter ? Très bien. Je remercie le travail qui a été mené, qui est évidemment un travail important, et je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est donc adopté. Chers collègues, je propose que nous nous arrêtons là pour ce midi, que nous passions à la pause déjeuner, et nous reprenons nos travaux à 14 heures 15. Merci. »

*Suspension de séance.*

*Reprise de la séance.*

**M. Affilé :** « Je vous propose, si vous le voulez bien, de vous installer. Il me semble qu'a priori, le quorum doit être présent. Le quorum est là. Je vais donner la parole à Anthony Descloziers, pour la délibération n° 30. »

### 30 – VŒU DU CONSEIL DE NANTES METROPOLE : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2026

**M. Descloziers :** « Merci. J'espère que vous allez tous bien. Apparemment, cela va bien au premier rang. Il s'agit du vœu traditionnel que nous adoptons au sujet de l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2026. Je vous rappelle que l'on a toujours une année d'avance. C'est le vœu que l'on adopte depuis au moins 10 ans et auquel nous tenons beaucoup, puisque c'est ce qui permet d'adopter une position unanime à l'échelle des 24 communes. Je vous rappelle que la règle, c'est que sinon ce sont les dimanches du maire, et donc c'est le maire qui décide de l'ouverture des dimanches, jusqu'à un maximum de 12 dimanches potentiels. Le Conseil métropolitain émet chaque année ce vœu, avec plusieurs principes. Premièrement, le principe d'opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche. Deuxièmement, une attention particulière aux commerces de proximité. Troisièmement, l'attachement au dialogue social territorial, puisque ce vœu est le résultat d'un accord qui est signé entre les partenaires sociaux et les acteurs du commerce pour ce qui concerne l'année 2026. Il y a eu des échanges et il y a eu un accord qui a été approuvé le 29 septembre dernier par les partenaires sociaux. Ces ouvertures dominicales qui sont au nombre de trois doivent respecter les strictes conditions qui sont ici évoquées. L'objectif est de pouvoir ouvrir le dimanche 6 décembre 2026, le dimanche 13 décembre 2026 et le dimanche 20 décembre 2026, de 12 heures à 19 heures pour ces trois dimanches. C'est bien l'accord qui a été signé et que nous vous proposons de transformer en vœu, pour ensuite le passer dans vos conseils municipaux. »

**M. Affilé :** « Merci, Anthony. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pierre Quénéa. »

**M. Quénéa :** « Si ce vœu est habituel, cher Anthony, le contexte de sa présentation ne l'est pas. L'incertitude gouvernementale, l'instabilité de l'économie, les menaces que le pouvoir fait peser sur les salariés, et le refus colérique des grandes fortunes, soutenues par le MEDEF, de contribuer à l'impôt équitablement pesant sur notre débat, n'en déplaise. Dans ce rapport de force qui s'installe, nous sommes aux côtés des salariés et des habitants de notre territoire. S'agissant de ce vœu, les membres de notre groupe expriment comme chaque année les mêmes préoccupations, avec des choix différents. Ce qui nous rassemble, c'est une façon de considérer que le dimanche ne doit pas être précisé comme un jour ordinaire. Il est un temps de repos, d'activité partagée hors du cadre marchand et pour les loisirs. Bien sûr, nous savons que certains de nos concitoyens travaillent en ce jour dominical, mais ils le font dans un cadre précis, reconnu, au nom de la continuité d'activités essentielles. Durant les deux dernières décennies, des évolutions législa-

tives ont permis l'assouplissement de la législation. Ces décisions participent à la banalisation du travail le dimanche, et nous y sommes opposés.

Depuis plusieurs années maintenant, la Métropole a mis en place une procédure visant à redonner une place centrale au dialogue social. Sur le sujet, les partenaires sociaux se sont réunis et sont parvenus à un accord qui prolonge les situations des années précédentes. Pour certains élus de notre groupe, ces trois dimanches travaillés demeurent un recul inacceptable, un pied dans la porte qui force les syndicats à limiter la casse. D'autres parmi nous considèrent que ce résultat est une défaite pour ceux qui, du côté du patronat, poussaient à une extension d'ouverture. Il n'en sera rien. Ce compromis permet, en outre, une position partagée entre les 24 maires des communes de la Métropole. Cette méthode et les garanties qu'elle apporte les conduisent à approuver le cadre reconduit chaque année. Cette différence d'appréciation traduira, cette année encore, la diversité de nos votes. Je vous remercie. »

**M. Affilé** : « Merci. Pascale Robert. »

**M<sup>me</sup> Robert** : « Merci beaucoup. Chers collègues, nous voici de nouveau devant le traditionnel marronnier de Noël qui, depuis 2014, oublie encore une fois les salariés du commerce. Je comprends que l'on puisse imaginer que plus d'ouverture, c'est un meilleur chiffre d'affaires. Malheureusement, quand le pouvoir d'achat des Français stagne, que les incertitudes budgétaires demeurent – sauf pour les riches –, le porte-feuille de nos concitoyens reste fermé. Au-delà de cette considération purement consumériste, et au risque de nous répéter, le dimanche, pour les communistes, doit redevenir un jour commun d'émancipation pour tous ceux dont le métier n'est pas contraint par une présence indispensable, un jour de pause pour les amis ou la famille, où ensemble ils peuvent partager un moment autour de loisirs associatifs. Peut-être pourraient-ils même encore profiter de spectacles vivants, d'un concert, d'un peu de culture accessible à tous si la costilleuse des Pays de la Loire revenait à la raison. Nous l'avons vu dans cet hémicycle, les avis sur les ouvertures des commerces le dimanche ont évolué chez une partie des réélects, des socialistes ou des écologistes, car la société de consommation des années 60 montre ses limites. Si nous cherchons désormais à limiter le gaspillage et à améliorer notre bilan énergétique, ce vœu vient en contradiction avec ces objectifs. Si les communistes s'opposent donc une nouvelle fois à ce vœu, ils saluent la volonté commune des 24 maires de ne pas banaliser le travail dominical. En adoptant une position commune, cela fait sens pour une intercommunalité comme la nôtre. Je vous remercie pour votre attention. »

**M. Affilé** : « Merci. Richard Thiriet. »

**M. Thiriet** : « Merci. Cela fait des années que la même décision est toujours prise : depuis 2014, trois dimanches sont autorisés d'ouverture sur la Métropole avant les fêtes de Noël, mais depuis 12 ans, le monde du commerce a été bouleversé. Pour valider ces choix, trois critères sont mis en avant : l'opposition à la généralisation de l'ouverture du dimanche, l'attention particulière aux commerces de proximité, et un attachement au dialogue social territorial. La vigilance sur la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, évidemment, nous l'entendons, nous la partageons, nous saluons l'attachement au dialogue social, mais il nous semblerait quand même bien de passer un message, d'accepter la demande légitime et mesurée des commerçants d'ouvrir un quatrième dimanche. En fait, nous nous interrogeons sur l'absence de signe de soutien aux commerces de proximité. Les commerces des centres-villes vivent une forte concurrence du commerce en ligne, avec des difficultés économiques importantes qui en découlent, et pour mémoire, 70 % des achats sur le Net se font le dimanche. Il y a aussi une autre concurrence avec les marchés de Noël qui ont des plages d'ouverture plus larges, mais qui sont nécessaires en cette période de fêtes. Si les commerçants veulent ouvrir, c'est parce que c'est une période fondamentale pour eux. Je ne suis pas d'accord : d'abord, tous les commerçants n'ont pas des salariés. Les salariés, quand ils en ont, peuvent travailler le dimanche et peuvent choisir de le faire. C'est un travail qui est sur la base du volontariat, ils peuvent être payés le double et avoir des récupérations. Nous ne comprenons pas le choix de ne pas essayer de faire autrement, alors que le comportement des clients des commerces de nos centres-villes change depuis des années. Comme la décision finale appartient aux maires, puisque nous débattons sur un vœu, je vais en formuler un : le vœu que nous pourrons nous rallier à la demande des commerçants de changer les habitudes et d'autoriser au moins un quatrième dimanche d'ouverture. Je vous remercie. »

**M. Affilé** : « Merci. Mahel Coppey. »

**M<sup>me</sup> Coppey** : « Merci. Pour notre groupe Écologiste et Citoyen, la question de l'ouverture des commerces les trois dimanches précédant Noël dépasse la simple question économique. Elle vient interroger notre vision collective du travail, de la consommation et de l'équilibre de la vie. Le dimanche doit rester un jour de repos, de vie, de culture, de sport, de loisirs, et non devenir un jour supplémentaire tourné vers la consommation. Nous défendons une société où le temps libre est protégé. Ouvrir les commerces le dimanche, c'est

précisément inviter à consommer toujours plus. Nous défendons une autre consommation plus solidaire, plus circulaire, plus respectueuse de l'environnement et des salariés. Ces ouvertures ponctuelles ne sont pas des réponses pérennes aux difficultés que rencontrent les commerces de proximité. Les études montrent que ces journées supplémentaires ne créent pas de chiffre d'affaires additionnel. Néanmoins, nous saluons nous aussi la tenue du dialogue social qui semble *a priori* de moins en moins facile à mener au fil des années. Nous saluons aussi la mention dans cette délibération d'une opposition à la généralisation du travail dominical, qui est pour nous un signal important. On rappelle ainsi que notre Métropole doit rester protectrice des droits des salariés, même dans un contexte économique difficile. Alors comme les années précédentes, notre vote sur cette délibération sera nuancé pour refléter à la fois nos convictions et notre attachement au dialogue social. Merci. »

**M. Affilé** : « Merci, Mahel. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Marlène Collineau. »

**Mme Collineau** : « D'un mot, puisque Richard Thiriet évoquait la question des entreprises sans salariés. Ce n'est pas de celles-ci dont on parle, puisqu'évidemment, une entreprise peut ouvrir quelles que soient sa localisation et son activité, si tant est qu'il n'y ait que le chef d'entreprise qui y travaille. On parle bien de mesures de protection des salariés, et c'est sur cela que l'on est amenés à délibérer. »

**M. Affilé** : « Merci pour cette précision juridique. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix ce voeu. Pardon, Anthony. »

**M. Descloziers** : « Je ne vais pas commenter un accord, puisque de fait, c'est un accord entre deux parties qui a été pris. Je vais me contenter de rappeler ce que j'ai dit en introduction, à savoir qu'il vaut mieux, je pense, un bon accord plutôt qu'une liberté totale que pourraient avoir les maires de générer un nombre de dimanches qui soit différent d'une commune à l'autre. Cet accord auquel, je le redis, nous y tenons, nous en avons besoin. Nous souhaitons, que ce soient les syndicats ou les patrons, que tout le monde reste dans cette logique d'un accord mesuré. Je pense que cet accord est mesuré. Je confirme tout l'intérêt de pouvoir l'adopter, pour bien maîtriser les choses, dans le respect du dialogue social. »

Un dernier mot par rapport à ce qu'a dit Monsieur Thiriet sur l'absence de signe du soutien aux commerces de proximité. Je voudrais quand même rappeler que la Ville de Nantes, comme la Métropole, a agi, notamment avec son plan commerce. Il y a sept mesures qui ont été prises sur la vacance commerciale, l'animation événementielle et les dispositifs de pépinières commerciales, ce qui montre, s'il est nécessaire, que nous continuons à agir pour le commerce de proximité d'une autre manière. Ce voeu, finalement, vient aussi confirmer cela. Merci. »

**M. Affilé** : « Merci, Anthony. Je vais vous demander de bien vouloir prendre votre machine à voter, votre petit boîtier. »

*Il est procédé au vote par boîtier.*

**M. Affilé** : « On peut arrêter le vote. La décision est adoptée : 93 votants, 57 pour, 25 contre et 11 abstentions. Je vous remercie. Merci, Anthony. »

### **31 – EXPLOITATION ET GESTION DES CREMATORIUMS DE NANTES ET ST JEAN DE BOISEAU - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE GESTION DELEGUEE - AVENANTS**

**M. Affilé** : « On passe à la délibération n° 31 qui nous est présentée par Pascal Bolo. »

**M. Bolo** : « Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que notre EPCI est compétent en matière funéraire pour les nouveaux cimetières métropolitains, ainsi que pour les crématoriums : les deux crématoriums de Nantes, évidemment, et également de Saint-Jean-de-Boiseau. Ces crématoriums sont gérés par un contrat de délégation de service public datant de 2015 à la société Omnium de gestion et de financement, et c'était pour une durée de 12 ans. Nous arrivons à la fin de cette période, puisque la convention arrive à échéance le 31 janvier 2027. Il faut donc nous prononcer, au vu de la manière dont tout cela se passe, sur la continuation de la gestion par délégation de service public. Il nous faut donc approuver, si nous en sommes d'accord, le principe d'une gestion déléguée. Il apparaît que le service est rendu de manière tout à fait convenable, que la maîtrise que le système permet sur les prix a fait des augmentations extrêmement raisonnables au cours du contrat, et que s'il fallait que nous reprenions en régie ou

en quasi régie ce service, nous aurions évidemment de grandes difficultés purement techniques, parce que c'est un métier qui ne fait pas partie des métiers de notre collectivité, et il faudrait donc tout réinventer.

Je vous propose donc de reconduire l'approbation de cette gestion déléguée pour un nouveau contrat de 12 ans. Si vous en êtes d'accord également, il faudrait que ce contrat de 12 ans comprenne la mise à la charge du délégataire la construction d'un bâtiment supplémentaire au crématorium de Nantes, à la fois pour répondre aux besoins de salle de cérémonie, et pour le fait que c'est un peu à l'étroit compte tenu de l'augmentation extrêmement importante du nombre de crémations qui sont demandées par les familles. Je vous proposerai donc de prendre cela pour 12 ans également, ce qui permet au délégataire d'amortir ses investissements, puisque vous le savez, avec une délégation de ce type, encore plus que d'autres que nous connaissons bien, les risques d'exploitation sont à la charge de l'exploitant.

Pour boucler les études nécessaires, y compris les études environnementales, à la préparation de cette extension du crématorium de Nantes, il faut des études qui sont assez longues. La procédure de délégation de service public va elle-même être impactée par l'échéance de mars prochain. Pour tout cela, je vous recommande de prolonger la durée du contrat de 11 mois, et d'emporter ainsi la fin, non plus au 31 janvier 2027, mais au 31 décembre 2027. Nous serons là en capacité d'avoir réalisé toutes les études, sachant qu'évidemment, l'augmentation du chiffre d'affaires sur la durée du contrat sera de 10,5 % par cette prolongation, et que la redevance perçue par la collectivité sera maintenue dans les mêmes conditions contractuelles qu'actuellement.

Par ailleurs, et en dernier lieu, il nous faut acter un changement d'actionnariat du délégataire dans le cadre d'une restructuration, puisque la société dédiée Crématorium de l'agglomération nantaise s'est substituée de plein droit à OGF, l'actionnaire à 100 %. Cela permettra d'ailleurs un contrôle plus performant par Nantes Métropole, puisque l'on n'aura pas à faire au compte d'un grand groupe multipliant les contrats et les exploitations, mais à une société dédiée à l'exploitation de nos crématoriums. Je vous recommande, si vous le voulez bien, d'approuver et de prendre acte de ce changement d'actionnariat du délégataire. »

**M. Affilé :** « Merci, Pascal. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Pascal Pras. »

**M. Pras :** « Je voudrais conforter ce qui vient d'être dit par Pascal Bolo. Effectivement, le travail qui est réalisé par OGF est un travail de qualité. Aujourd'hui, la crémation en Loire-Atlantique, c'est 45 % des obsèques, alors que dans les années 80, c'était 1 % seulement. Effectivement, ce nombre de crémations augmente régulièrement d'année en année. Aujourd'hui, en 2024, 3 200 crémations sur la Métropole nantaise : 2 400 à Nantes et 880 à Saint-Jean-de-Boiseau. Le service présenté par OGF et proposé dans la gestion de ces obsèques et de ce nouveau rite funéraire de la crémation est un service de qualité. Les retours que j'en ai sur Saint-Jean-de-Boiseau sont plutôt très satisfaisants. Je pense que le maintien et la continuité de cette délégation sont une garantie de la qualité de service qui est amenée à nos habitants, quand on sait que c'est dans un cadre très particulier, celui des obsèques. Merci. »

**M. Affilé :** « Merci, Pascal. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je redonne la parole au rapporteur. »

**M. Bolo :** « Merci à Pascal Pras pour son intervention. Je précise que la construction d'une salle de cérémonie supplémentaire au crématorium de Nantes répond aussi à une préconisation de l'atelier citoyen que nous avons réuni et qui avait fait un travail absolument remarquable sur les obsèques civiles. Cette mention dans la future délégation de service public répond aussi aux exigences du dialogue citoyen, j'avais oublié de le préciser. »

**M. Affilé :** « Merci pour cette précision. Je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Abstention ? Pas d'abstention, la délibération est votée à l'unanimité. Je vous remercie. »

## 32 – GESTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE DURABLE METROPOLITAINE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE GESTION DELEGUEE

**M. Affilé :** « Anthony Descloziers va reprendre la parole, pour nous parler de l'approbation du principe d'une gestion déléguée pour la mise en œuvre de la politique touristique durable métropolitaine. Il y a des départs : Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra, Florian Le Teuff, Nathalie Leblanc, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois, en raison de leurs liens avec le Voyage à Nantes. »

**M. Descloziers** : « Merci. Il y a beaucoup de délégations de service public aujourd’hui, dans des procédures un peu différentes. Ce matin, je vous ai présenté la DSP transport collectif, c’était la fin de la procédure. Là, c'est le début de la procédure, puisque ce que nous vous proposons d'adopter aujourd’hui, c'est le principe de gestion, c'est-à-dire le fait que nous souhaitons confier au Voyage à Nantes la gestion de notre politique touristique métropolitaine, et non la récupérer en régie.

Je rappelle que le Voyage à Nantes s'est vu confier la gestion de la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine dans un premier contrat en 2014, qui ensuite a été prorogé en 2021. Il y a ensuite eu un troisième contrat du 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui se termine au 31 décembre 2026. On doit dès maintenant engager la procédure, parce que l'objectif est de continuer à faire en sorte que la politique touristique, qui est une politique touristique ambitieuse, responsable, qui génère de l'activité économique, mais aussi de l'activité culturelle, et qui fait rayonner la Métropole de Nantes, soit mise en œuvre, dans l'objectif aussi d'avoir une stratégie tourisme durable que le Voyage à Nantes met en œuvre également.

Avant de poursuivre sur les objectifs de cette future délégation de service public, je vais peut-être vous donner quelques actualités sur la saison touristique. Puisque l'on en sort, c'est un peu l'occasion. Le Voyage à Nantes estival, le parcours du Voyage à Nantes, a eu une fréquentation augmentée de plus 8 %, et la fréquentation touristique en termes de nuitées est à 2,6 millions de nuitées en juillet et août, c'est-à-dire une stabilité depuis plusieurs années, et finalement, on observe que notre fréquentation est très portée par les événements qui sont organisés. Je pense, évidemment à Hokusai au Château qui a été une vraie réussite, 147 000 visiteurs en deux mois. Ce sont ces événements que nous organisons un peu partout dans nos équipements culturels qui permettent vraiment de booster la fréquentation touristique, même s'il ne faut pas nier qu'il y a des difficultés économiques, notamment des difficultés de pouvoir d'achat, des changements d'habitude, une moindre fréquentation des restaurants, des hôtels, du fait des difficultés économiques. Pour autant, cette délégation de service public a bien vocation à assurer toutes les missions de ce contrat de délégation, notamment la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique à travers différents axes :

- la participation, la mise en œuvre, l'observation, notamment avec la création d'un observatoire du tourisme, d'une politique de développement touristique durable ;
- les missions d'office de tourisme de l'ensemble de la Métropole ;
- l'enrichissement et la mise en tourisme de l'offre de la destination ;
- la gestion de sites à vocation touristique (le Parc des Chantiers, la HAB Galerie, etc.) ;
- la coordination et la valorisation de l'offre d'intérêt touristique de l'ensemble des partenaires culturels et des établissements d'enseignement supérieur du quartier de la Création ;
- et la promotion et la communication de l'offre et de la marque de destination le Voyage à Nantes.

On est bien sur la poursuite de ce que nous avons déjà engagé.

La suite de la procédure, c'est que la Métropole mènera, après avoir envoyé le cahier des charges, une phase de négociation sur le contenu de cette nouvelle convention, et le Conseil métropolitain sera invité à se prononcer sur cette contractualisation à la fin de l'année 2026. Ce nouveau contrat prendra effet du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 31 décembre 2031. Aujourd'hui, il s'agit simplement de se prononcer sur le principe du recours à la délégation de service public. Voilà, mes chers collègues. »

**M. Affilé** : « Merci, Anthony. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Françoise Delaby. »

**Mme Delaby** : « Monsieur le Vice-président, chers collègues, il y a quelques jours, la Métropole a eu la fierté d'accueillir Zeus, le majestueux cheval des JO présenté aux Nantaises et aux Nantais cours Cambronne, après avoir été conçu ici, dans la Métropole. Cette œuvre, née de l'imagination et du savoir-faire de l'Atelier blam, illustre la capacité de notre territoire à faire dialoguer création artistique, excellence technique et rayonnement international. À travers Zeus, c'est toute une chaîne de talents ancrée dans la Métropole qui s'est exprimée. Depuis maintenant 15 ans, la Métropole nantaise s'affirme comme une destination touristique durable, créative et engagée.

Cette ambition se traduit dans les faits. En 2024, plus de 3,2 millions de nuitées ont été enregistrées, contre 1,9 million en 2010. Cette évolution confirme l'attractivité croissante de notre territoire, aussi bien pour les séjours d'agrément que pour le tourisme d'affaires. La labellisation "destination innovante durable" obtenue en 2023 en est une autre démonstration forte. Elle vient reconnaître notre engagement collectif en faveur d'un tourisme accessible à toutes et tous, respectueux de l'environnement, du cadre de vie et des identités de chacun de nos territoires. À Nantes, le voyage est bien plus qu'une invitation estivale, c'est une démarche pérenne qui irrigue l'année entière et l'ensemble de notre cité à travers les œuvres du Voyage permanent, de la collection Estuaire, du voyage dans le vignoble, ou encore des itinérances cyclistes comme la Régalante ou la Vélidéale.

En conjuguant attractivité culturelle et enjeux transitionnels, la politique touristique portée par notre collectivité contribue à dessiner un autre modèle de rayonnement touristique. Aussi, et à ce titre, le renouvellement du contrat de délégation de service public confié à la SPL le Voyage à Nantes s'impose comme un choix cohérent, efficace et pertinent. En effet, depuis sa création en 2011, cette SPL sous pilotage direct de la métropole a su démontrer toute sa capacité à incarner une politique touristique innovante et exigeante, en lien constant avec les actrices et acteurs des mondes culturel, économique et institutionnel du territoire. À Nantes, le tourisme est un outil de transformation urbaine, de soutien à l'économie locale et de construction d'un imaginaire commun. Le projet de délégation qu'il nous est proposé d'approuver marque une nouvelle étape dans la structuration d'un modèle métropolitain de tourisme durable pensé comme un levier de transition, de rayonnement et de cohésion pour l'ensemble du territoire. Monsieur le Vice-président, chers collègues, je vous remercie. »

**M. Affilé :** « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Anthony. »

**M. Descloziers :** « Merci, Françoise, pour ton intervention, dont je partage évidemment tout le contenu. »

**M. Affilé :** « Merci, je vais mettre aux voix. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? C'est adopté. »

### 33 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SITE DU CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE ET DU MEMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE - RAPPORT DE PRESENTATION - APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION

**M. Affilé :** « Délibération suivante, Anthony, c'est la délibération n° 33. »

**M. Descloziers :** « J'ai oublié de préciser tout à l'heure qu'en fait, nous avons trois délégations de service public avec le Voyage à Nantes : une sur la politique touristique, c'est celle que je viens de présenter, une sur la gestion et l'exploitation du château et du mémorial, et une troisième sur la gestion et l'exploitation des Machines de l'Île. Cette délibération concerne celle sur le château des ducs de Bretagne et le mémorial de l'abolition de l'esclavage. Nous avons un contrat de délégation de service public sur la gestion de ces sites, ainsi que la crypte de la cathédrale qui est confiée jusqu'au 31 décembre 2026. Nous lançons donc, au même titre que la précédente, la procédure, mais nous allons retirer les cryptes de la cathédrale, puisqu'elles sont actuellement fermées et que l'on n'a pas de perspective. On verra si, le moment venu, on les rajoute. En tout cas, pour ce qui concerne cette convention de délégation de service public, il y a trois axes majeurs concernant le château et le mémorial, une proposition de stratégie scientifique et culturelle globale et cohérente, une gestion patrimoniale des sites, et la déclinaison de la stratégie en projet d'établissement. On se prononce aujourd'hui sur le principe de recourir à la délégation de service public et de confier ce contrat au Voyage à Nantes. Ce contrat durera 5 ans, comme le précédent, du 1<sup>er</sup> juillet 2027 au 31 décembre 2031 »

**M. Affilé :** « Merci, Anthony. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Qui vote pour ? Ceux qui ne votent pas contre... Comme quoi, il y a une cohérence ! »

## 34 – GESTION ET EXPLOITATION DES MACHINES DE L'ÎLE ET DES ESPACES COMMUNS DES NEFS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU PRINCIPE D'UNE GESTION DELEGUEE

**M. Affilé** : « Délibération suivante, Anthony, c'est la délibération n° 34. Il faut que je rappelle que les personnes, qui sont celles qui étaient sorties sur les délibérations précédentes, sont obligées de sortir, comme pour la 32 et la 33. C'est Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra, Florian Le Teuff, Nathalie Leblanc, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois, qui ont bien entendu quitté la salle, ou plutôt qui ne sont pas revenus, pour être plus précis. Anthony.

**M. Descloziers** : « C'est la même chose, mais cette fois-ci avec les Machines de l'Île. Nous avons donc une même délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2026 pour gérer et exploiter le Grand Éléphant, la Galerie des Machines, le Carrousel des mondes marins, et les espaces communs des Nefs. Vous le savez, les Machines de l'Île, c'est un équipement touristique majeur, incontournable, emblématique de Nantes Métropole, qui accueille en moyenne – c'était encore le cas cet été – aux alentours de 700 000 visiteurs, donc c'est vraiment un site phare. Ces Machines de l'Île mettent en avant l'innovation, la créativité nantaise, et animent aussi les Nefs, un lieu de vie et un haut lieu de programmation. D'ailleurs, l'Été indien va bientôt commencer. Il vous est proposé de renouveler ce contrat de délégation de service public pour la période 2027-2031, comme tout à l'heure, avec des objectifs qui vous sont précisés, notamment la gestion patrimoniale et l'exploitation commerciale des Machines de l'Île, la programmation des saisons culturelles sous les Nefs, et la gestion événementielle et technique des espaces communs des Nefs. Même chose, on lance le principe du mode de gestion. Il y aura la phase de négociation, et le Conseil métropolitain devra se prononcer à la fin de l'année 2026, en vue d'une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027. »

**M. Affilé** : « Merci, Anthony. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? C'est adopté »

## 35 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA CITE DES CONGRES - AVENANT N° 19 AU CONTRAT DE DSP CITE DES CONGRES DE NANTES

**M. Affilé** : « On passe à la délibération n° 35. Doivent quitter la salle Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Laure Beslier, Véronique Dubettier-Grenier, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra, Martine Oger, Guillaume Richard, Jeanne Sotter, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Alain Vey et Louise Vialard, et les autres peuvent rentrer. Anthony. »

**M. Descloziers** : « Une autre délégation de service public, cette fois-ci c'est la Cité des Congrès. Vous n'êtes pas sans savoir que nous allons bientôt opérer le rapprochement concret de la Cité des Congrès et du Parc des expositions. En décembre, nous aurons l'occasion d'en reparler, puisque c'est la présentation du contrat de concession qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Puisqu'il y a une urgence, et non des moindres, nous passons un avenant, l'avenant n° 19, pour permettre à la Cité des Congrès de pouvoir installer dans le Parc des expositions, en avance de phase, la création d'un nouvel auditorium de 3 000 places environ. L'objectif est double. Le premier objectif, c'est d'avoir une offre qui permette d'assurer la période durant laquelle il y a des travaux et où notre grand auditorium de la Cité des Congrès ne sera pas disponible. C'est le premier objectif. Il y a un deuxième objectif, celui d'offrir une nouvelle possibilité : c'est une opportunité pour nous d'avoir un nouvel espace entre la Cité des Congrès et le Zénith en termes d'espace. On va avoir une nouvelle offre qui sera bien utile pour les tourneurs. Vous avez bien compris que cela va nous permettre de maintenir les spectacles qui sont très appréciés à la Cité des Congrès. Ils seront donc délocalisés au Parc des expositions et pourront se poursuivre ensuite. Pour que cela puisse être possible, il est proposé d'attribuer un montant de 500 000 euros de subventions d'investissement à la SPL de la Cité des Congrès, et donc d'approuver l'avenant n° 19, tel que je viens de vous en présenter les termes. »

**M. Affilé** : « Merci, Anthony. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre aux voix. Qui vote contre cette délibération ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, donc la délibération est votée à l'unanimité. Merci. »

## 36 – REMISE A NIVEAU NUMERIQUE DE LA CITE DES CONGRES/SECURISATION ET EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU SYSTEME D'INFORMATION - LANCEMENT DE LA CONSULTATION SELON UNE PROCEDURE FORMALISEE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SPL LA CITE DES CONGRES DE NANTES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE A VENIR

**M. Affilé** : « Délibération suivante, Anthony toujours. Cela concerne la remise à niveau numérique de la Cité des Congrès. Martine Oger est invitée à sortir de la salle. »

**M. Descloziers** : « Il s'agit du lancement de la consultation d'une procédure formalisée pour la Cité des Congrès. Je rappelle ce que j'ai dit précédemment, le contrat de délégation de service public est aujourd'hui en cours, et la SPL de la Cité des Congrès a élaboré un programme d'investissement de renouvellement pour la mise à niveau numérique complète du bâtiment sur la période 2019-2027. En 2020, nous avons approuvé un programme d'opérations d'investissement de 7 millions d'euros TTC. Dans le cadre de ce programme, il est proposé de signer un accord-cadre de fournitures courantes et services qui doit être lancé pour sécuriser l'évolution de l'infrastructure réseau du système d'information. En fait, il y a un certain nombre d'infrastructures qui sont devenues obsolètes et qui génèrent des risques, donc il faut évidemment remplacer tout cela pour être dans les clous sur le plan technique et de sécurité. Cela passe notamment par le renouvellement et l'évolution de l'architecture des pare-feux, par l'évolution du portail captif Wi-Fi, et par l'optimisation et la virtualisation des systèmes de télécommunications. On lance un accord-cadre global qui est mono-attributaire, avec émission de bons de commande, d'une durée de 2 ans, pour un montant maximal de 400 000 euros hors-taxes. Il est proposé d'autoriser la SPL à avoir recours à cet accord-cadre. »

**M. Affilé** : « Merci, Anthony. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Qui donne un avis défavorable à cette délibération ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention, donc la délibération est votée à l'unanimité. Merci. »

## 37 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS - DISPOSITIONS DIVERSES

**M. Affilé** : « Délibération suivante, Anthony, pour une dernière salve sur les équipements culturels métropolitains. Il y a des départs : Bassem Asseh, Julien Bainvel, Cécile Bir, Abbassia Hakem, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Ali Rebouh et Pascale Robert. »

**M. Descloziers** : « Ce sont diverses dispositions que nous proposons sur les équipements culturels métropolitains, et cela concerne d'ailleurs surtout intégralement le Musée d'arts de Nantes. Quatre points sont proposés. Le premier, c'est une convention de coordination. Comme nous le faisons à chaque fois que nous organisons une grande exposition, il y a souvent des conventions de co-organisation. En l'occurrence, c'est avec la Ville de Marseille pour l'exposition qui s'intitulera *“Femmes surréalistes : artistes et passeuses dans la constellation surréaliste”*. Cela se déroulera du 20 novembre 2026 au 5 avril 2027 – ce sera une longue exposition –, et du 15 mai au 26 septembre 2027 à Marseille. Cette exposition contribuera à mettre en valeur la place des femmes artistes associées au surréalisme. Cette convention a pour objet de déterminer différents droits, obligations, responsabilités pour pouvoir mettre en œuvre cette exposition. Elle fixe donc des règles de répartition des frais, et en l'occurrence, l'engagement financier pour la Métropole est fixé à 336 000 euros TTC maximum. Il y aura une subvention qui sera sollicitée, notamment auprès du réseau FRAME.

Deuxième disposition, c'est à l'occasion de l'exposition *“Sous la pluie : peindre, vivre et rêver”* inaugurée le 8 novembre prochain. Il est proposé d'engager la gratuité lors de ce week-end inaugural. À cette occasion, il y aura beaucoup d'actions et d'activités qui seront proposées. On propose de faire cette gratuité pour le week-end inaugural. Il y a aussi des mesures liées aux partenariats, remises gracieuses, catalogues, goodies, visites guidées, etc. Et puis il est proposé de limiter la quantité des gratuités apportées par le musée au niveau des opérations partenariales à 200 billets maximum, 30 catalogues, 50 affiches, 50 places, 50 goodies et 3 visites guidées, comme on l'a fait pour l'exposition *“Hyper sensible”*.

Troisième mesure, c'est la convention partenariat entre le Musée d'arts de Nantes et WAVE, la biennale des arts visuels, pour l'édition 2025. Cette édition aura lieu du 1<sup>er</sup> au 31 octobre et inclura des expositions d'art contemporain du Musée d'arts. Il s'agit d'acter les obligations et les droits de chacune des parties, pour permettre à cette biennale de pouvoir accueillir cette exposition du Musée d'arts.

Le quatrième point, c'est la convention de partenariat entre le Musée d'arts de Nantes et l'Accord. C'est un renouvellement de partenariat dont l'idée est de permettre l'accès à la culture du plus grand nombre, et ainsi de permettre la visite gratuite des enfants qui viennent avec l'Accord. Voilà, Monsieur le Président de séance. »

**M. Affilé :** « Merci, Anthony. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Qui donne un avis défavorable à cette délibération ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, donc vote pour à l'unanimité. Je vous remercie. »

**38 – CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021/2027 - VOLET IMMOBILIER - ONIRIS - CONVENTION FINANCIERE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VETERINAIRE ET EXTENSION DES CAPACITES D'ENSEIGNEMENT VETERINAIRE**

**M. Affilé :** « La délibération suivante est la délibération n° 38. Je vais demander à Aziliz Gouez et à Delphine Bonamy de bien vouloir quitter la salle pendant cette délibération. Les autres peuvent rentrer s'ils le veulent, il n'y a pas de problème. »

Dans le cadre du contrat de plan État-Région concernant le volet immobilier et l'école Oniris, il s'agit d'une convention financière pour le projet de réhabilitation du centre hospitalier universitaire vétérinaire et l'extension des capacités d'enseignement vétérinaire. Vous le savez ou pas, notre contrat de plan État-Région 2021-2027 a été signé en 2022, et le volet ESR, enseignement supérieur et recherche, constitue un des principaux leviers de financement, notamment pour l'investissement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour les années de ce CPER. On vous explique ici l'ensemble des répartitions entre les différentes possibilités. En gros, sur le montant total de 156,125 millions sur notre département, Nantes Métropole a une part de 36,5 millions d'euros. Les destinations de ces fonds, c'est pour l'essentiel, sur les 140 millions d'euros du territoire métropolitain : 21,5 millions environ sur les opérations immobilières, 10,7 sur les programmes d'équipements de recherche, 3,5 millions sur le volet numérique immobilier, et un peu moins de 800 000 euros sur le projet innovation.

Nous avons globalement ici une convention d'application qui a été approuvée en 2022, et qui fait que chaque établissement est responsable de ses projets. Il est donc proposé, à chaque fois qu'un établissement a un projet, de participer à la hauteur qui a pu être convenue. Pour le centre hospitalier universitaire vétérinaire, le CHUV, et l'extension des capacités d'enseignement vétérinaire d'Oniris, il vous est proposé d'accorder une subvention de 2,5 millions d'euros sur un total de 8 millions d'euros, avec la répartition qui est indiquée dans la délibération. Cela permettra d'avoir un centre de soins et de diagnostic dédié aux animaux d'élevage et de basse-cour, et une réhabilitation de l'amphithéâtre G4, me dit-on, ainsi que l'agrandissement et le réaménagement du G10, et d'autres projets d'espaces qui vont être améliorés. Il vous est donc demandé d'autoriser le versement de cette subvention d'investissement d'un montant de 2,5 millions d'euros sur les 8 millions d'euros du projet, en application de notre CPER.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre aux voix. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, c'est donc une délibération votée à l'unanimité. Je vous remercie. »

**39 – CAMPUS NANTES - CONTRACTUALISATION AVEC LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE PUBLICS – CONVENTION PLURIANNUELLE 2025/2027 AVEC L'INSTITUT MINES-TELECOM ATLANTIQUE**

**M. Affilé :** « Nous avons ensuite, dans le cadre de Campus Nantes, une délibération qui concerne l'Institut des Mines-Télécom Atlantique (IMTA), et ici, c'est Pauline Langlois qui doit quitter la salle. »

Vous savez que nous avons, depuis maintenant un certain temps, un schéma de développement universitaire qui s'appelle Campus Nantes et qui organise nos soutiens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur la Métropole, pour essayer de faire travailler ensemble et de mieux coordonner l'activité des différents sites universitaires dans notre Métropole. Nous avons, sur le mandat quatre 2014-2020, doublé les financements dédiés à l'enseignement supérieur et la recherche, et dans le cadre de ce mandat, nous avons continué à accroître de façon importante le soutien aux établissements à travers un certain nombre de partenariats. On ne le fait pas n'importe comment, il y a un certain nombre d'axes qui sont

proposés : soutenir la recherche et l'innovation, bien sûr, accroître la notoriété de la Métropole au travers des acteurs de l'ESR, améliorer la réussite et la vie des étudiants, ouvrir la connaissance à toutes et tous – donc ici, on est dans une politique inclusive et de diversification sociale –, poursuivre la transition numérique des établissements, accélérer la transformation écologique, et ouvrir le champ de l'expérimentation.

Il vous est ici proposé d'accorder un soutien financier à l'IMTA pour la période 2025-2027. Je ne sais pas si tout le monde le sait, mais l'IMTA a été créé par la fusion de deux écoles : Télécom Bretagne et l'école des Mines à Nantes. C'est une des huit écoles que l'Institut Mines-Télécom a en gestion. L'IMTA a été construit sur l'ambition de mettre l'excellence scientifique et technique de l'école au service de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. Ici, c'est une école qui est très reconnue, vous avez tous les détails dans la délibération. Il vous est proposé de signer la convention de partenariat avec l'IMTA sur les axes que je vous ai indiqués, et tout particulièrement sur la transition écologique, le rayonnement, et notamment le fait de chercher à avoir une reconnaissance internationale, et puis la médiation scientifique. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2025 à hauteur de 41 400 euros. Ensuite, d'approuver le versement et la subvention d'investissement pour 47 938 euros, notamment pour permettre de mettre en exergue l'ensemble des interventions de l'IMTA, et notamment le fait qu'avec d'autres il participe au dispositif BRIO. Vous le savez sans doute, ils sont aussi incubateurs de projets innovants et à l'origine de la naissance de plusieurs start-ups, donc on doit aussi les accompagner pour cela. Il vous est proposé d'autoriser la signature de la convention et le versement de ces deux subventions : une de fonctionnement et une d'investissement, pour un montant de l'ordre d'un peu moins de 90 000 euros. Y a-t-il des interventions ? Madame Garnier. »

**M<sup>me</sup> Garnier :** « Merci, Monsieur le Président. On votera cette délibération qui ne nous pose pas de difficulté, et qui est même intéressante dans le cadre du schéma universitaire nantais. Je voulais profiter de cette présentation pour vous alerter sur les troubles à l'ordre public qu'a connus récemment l'Université de Nantes. Vous avez vu que nous avons eu le droit à une succession de tags, d'insultes, de menaces, lesquelles menaces sont d'ailleurs parfois nominatives et visent notamment des responsables du syndicat étudiant de l'UNI. Au-delà de ces menaces qui sont quand même préoccupantes, l'université a été bloquée pendant plusieurs jours la semaine dernière, avec l'évacuation des étudiants présents pour protéger leur sécurité. Les CRS sont intervenus dans l'enceinte de l'Université de Nantes, ce qui, de mémoire de nombreux professeurs d'université, n'avait jamais eu lieu depuis au moins de longues années. J'en profite d'ailleurs pour saluer la réaction de la présidence de l'université. Pour mémoire, les forces de l'ordre ne peuvent intervenir dans l'enceinte du campus universitaire que sur demande de la présidente. On a, à l'évidence, un certain nombre de difficultés qui persistent, et même qui s'amplifient sur le campus de l'Université de Nantes. Je pense que c'est un vrai sujet pour les élus de la Métropole que nous sommes, puisqu'évidemment, les nombreux étudiants nantais que nous avons la chance de compter dans notre Métropole ont le droit d'étudier tranquillement, et parce que cela impacte aussi l'attractivité de la ville en matière d'enseignement supérieur. On entend des étudiants qui préfèrent d'autres destinations universitaires que Nantes, parce que la situation à l'université est compliquée et qu'ils voient de plus en plus régulièrement un certain nombre de difficultés comme celles que nous avons connues la semaine dernière. Je voulais simplement savoir, Monsieur le Président, si vous avez pu rencontrer la présidente de l'université, et quelles actions vous envisagez pour remédier à ces troubles qui empêchent nos étudiants de travailler dans de bonnes conditions. »

**M. Affilé :** « Merci de votre intervention, Madame Garnier. *A priori*, je ne pense pas que le Conseil métropolitain ou les élus métropolitains aient compétence en matière de maintien de l'ordre, me semble-t-il. Je sais que la vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche vous répondra tout à l'heure, il se trouve qu'elle est sortie de la salle pour raison d'empêchement. Elle m'a fait savoir qu'elle apporterait réponse à votre intervention. Je crois que nous avons ici une situation qui est extrêmement délicate. Vous avez raison de vous en préoccuper, je crois que le fait que les universités ne puissent pas jouer leur rôle pleinement préoccupe tout le monde, mais je serais tenté de vous dire que ce n'est pas vraiment un phénomène tout neuf. Ce n'est pas pour cela qu'il faut s'en contenter, on est d'accord, et ce n'est pas pour cela que les menaces et la violence doivent faire irruption à l'université. Néanmoins, je vais mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. La délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

#### 40 – INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTE 2020 (IRS 2020) – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE

**M. Affilé :** « Tout le monde peut revenir, *a priori*, d'autant qu'Aziliz Gouez a une présentation de dossier à faire maintenant. Je pense que c'est dans ce cadre qu'en préambule, elle se propose de vous répondre.

Pascal Bolo, Marlène Collineau, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra et Johanna Rolland doivent sortir de la salle. »

**M<sup>me</sup> Gouez** : « Très rapidement, Madame Garnier, puisque je n'étais pas dans la salle, mais que néanmoins, il y a un écran à l'extérieur, j'ai bien entendu votre interpellation. Je dirai très brièvement et sobrement que la Métropole a répondu à la situation de trouble à Nantes Université, en réaffirmant que l'université était évidemment à nos yeux, comme l'affirme aussi la présidence de l'université, un lieu de débats pluriartistes et non-violents. Néanmoins, je crois qu'il faut quand même raison garder : à Nantes Université, les campus ne sont pas le lieu d'émeutes permanentes. Il faut noter qu'en début de semaine, l'assemblée générale des étudiants a voté contre le blocage du campus, ce qui n'est pas anodin, et que la Métropole, la collectivité, quant à elle, assume ce qui est de son ressort, à savoir des opérations de nettoyage des dégradations, des tags dans le quartier des sites, sachant que nous n'avons pas vocation à intervenir dans le campus. L'opérateur avec lequel nous travaillons est intervenu plusieurs dizaines de fois pendant l'année écoulée.

J'enchaîne sur la délibération n° 40. Elle porte sur la convention financière relative à la création d'un troisième institut de recherche en santé, communément appelé l'IRS 2020, qui sera livré en 2026 au sein du futur quartier de la Santé, ceci dans le cadre du développement d'un véritable quartier de la Santé sur l'Île de Nantes, quartier qui, à l'horizon 2027, accueillera en son cœur, vous le savez, le futur Centre hospitalier universitaire, mais qui ne se limitera pas au déploiement d'une offre de soins de très grande qualité, puisqu'il y émerge également une nouvelle dynamique en matière d'enseignement, en matière d'innovation et en matière de recherche. Le volet enseignement sera structuré à partir de 2031 autour d'un nouveau campus universitaire en santé, qui porte le nom, je le souligne, d'une éminente ophtalmologue du XIX<sup>e</sup> siècle, Françoise Ribard, connue également pour avoir été la première bachelière et la première étudiante de l'école préparatoire de médecine de Nantes. Ce campus a vocation à accueillir près de 7 000 étudiants, et il permettra une convergence accrue entre les lieux de formation, les lieux de recherche et les services cliniques.

Le volet innovation est, quant à lui, articulé essentiellement autour de la station S. Pour ce qui est de la recherche, dans un contexte de forte croissance du nombre de chercheurs en santé sur le site nantais, le site hospitalo-universitaire s'est doté d'un schéma directeur des surfaces de recherche qui vise à accompagner le développement des laboratoires en privilégiant la construction de bâtiments dédiés, les fameux IRS. Deux IRS sont déjà fonctionnels, l'IRS 1 et l'IRS 2. Le troisième IRS, qui est l'objet de cette délibération, viendra compléter le dispositif en accueillant des équipes de recherche qui ne sont pas, je tiens à le préciser, tout à fait celles qui sont indiquées dans la délibération que vous avez reçue. C'est une évolution dont j'ai eu connaissance en participant ce mardi 30 septembre à une réunion dédiée. Par rapport à ce qui vous est dit dans la délibération, l'Institut du thorax sera bien accueilli au sein de l'IRS 2020, mais il y aura aussi l'UMR PhAN qui travaille sur la nutrition – je n'entre pas dans les détails –, et TENS qui travaille plutôt sur les cancers digestifs et les maladies inflammatoires et neurodégénératives. Ce sera donc la nouvelle composition de cet IRS 2020. Je précise que ce nouveau scénario doit encore être validé en instance du CHU le 7 octobre, la semaine prochaine, mais que cela ne change rien quant aux surfaces prévues au programme de l'IRS 2020, et donc au coût des travaux afférents.

Ce volet les travaux de l'IRS 2020 a, quant à lui, été identifié dans le contrat d'avenir entre l'État et la Région signé en février 2019. Vous vous souviendrez peut-être que par délibération du 4 février 2022, Nantes Métropole a approuvé la convention d'engagement générale relative à la construction de cet IRS 2020, et que les partenaires – qui, outre la Métropole, sont l'État, la Région, le CHU et l'Université – ont approuvé les principes d'un plan de financement global à hauteur en 2022 de 47 millions d'euros. Cela comprenait le coût de l'opération, des études et des travaux, pour une surface intégrale de 9 101 m<sup>2</sup>.

Il s'avère que par courrier en date du 16 décembre 2022, le Directeur du CHU de Nantes, sur la base d'une note d'avancement notifiant des surcoûts de l'opération immobilière, qui est désormais estimée à 59 millions d'euros, a sollicité une subvention complémentaire des collectivités partenaires à hauteur de 3,5 millions d'euros pour la Région des Pays de la Loire, et de 2 750 000 euros pour Nantes Métropole sur le volet travaux. Ce surcoût de 12 millions d'euros provient pour près de la moitié d'évolutions du programme technique détaillé, qui a évolué dans la discussion avec les équipes de recherche concernées, et pour l'autre moitié, des résultats de l'appel d'offres travaux. Ce sont des hausses que nous connaissons par ailleurs sur d'autres opérations sur le territoire métropolitain. Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit désormais à hauteur de 10 580 000 euros pour Nantes Métropole, et il vous est donc demandé d'approuver cette convention financière relative à la construction de l'IRS 2020 et l'attribution d'une subvention d'investissement de 10 580 000 euros. Je vous remercie. »

**M. Affilé** : « Merci, Aziliz. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Alain Vey. »

**M. Vey** : « Merci, Monsieur le Président. Une simple remarque : on votera cette délibération, bien évidemment, mais j'attire encore votre attention – je l'ai fait durant le débat d'orientations budgétaires hier – sur le fait que les dépassements budgétaires sont considérables. Qui pourrait se permettre au niveau d'une commune de donner autant de pourcentage d'augmentation sur des opérations comme celle-là ? C'est impossible. Je le sais et je le redis : heureusement que la Métropole a de l'argent, parce que décréter sur une délibération cet après-midi un dépassement d'une telle ampleur, c'est inadmissible pour des collectivités plus petites que la nôtre. »

**M. Affilé** : « Merci pour cette précision, Monsieur Vey. Je vais mettre aux voix, si vous en êtes d'accord. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. C'est donc une délibération votée à l'unanimité. Je vous remercie. »

#### 41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

**M. Affilé** : « Pour la délibération n° 41, c'est Pascal Bolo qui doit arriver. Nous sommes quelques-uns à devoir sortir, la liste est ici, chacun peut s'y retrouver : Mahel Coppey, Aziliz Gouez, Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Laure Beslier, Véronique Dubettier-Grenier, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra, Martine Oger, Guillaume Richard, Jeanne Sotter, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Alain Vey, Louise Vialard, moi-même, Mahaut Bertu, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Nicolas Martin, Yves Pascouau, Michel Bonnet, Hervé Fournier, Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, Tristan Riom, François Vouzellaud, Cécile Bir, Anthony Descloziers, Marie Vitoux, Martine Métayer, Catherine Piau, François Prochasson et Abbassia Hakem. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « La parole est donc à Pascal Bolo. »

**M. Bolo** : « Ce qui fait que nous pouvons adopter un peu plus de 3 128 491,50 euros de subventions en petit comité dans les domaines de l'énergie, du soutien aux grands événements métropolitains, du rayonnement et de l'ouverture au monde de notre Métropole, de l'économie et de l'emploi responsables, avec notamment une subvention à l'Atdec, en matière de développement économique, de fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme, d'affaires générales – c'est une subvention au comité des œuvres sociales –, à l'ADIL pour la fabrique de la ville écologique et solidaire, et dans le domaine de l'égalité, une subvention à la Ville de Nantes, puisque c'est le Centre de ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. Voilà pour cette traditionnelle délibération de subventions. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

#### 42 – CONVENTION RELATIVE A LA DELEGATION DE SUBVENTION ENTRE NANTES METROPOLE ET LA SAMOA POUR LE PROJET DE COOPERATION NANTES RECIFE

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Délibération suivante, la délibération n° 42. Je dois demander à Marie-Annick Benâtre, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Laurence Garnier, Isabelle Leray, Martine Métayer, Pascal Pras, Thomas Quéro, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Sophie Van Goethem, Louise Vialard et moi-même de sortir de la salle. Je vais donc donner la présidence de séance à Anthony Descloziers. »

**M. Descloziers** : « Je passe donc la parole à Anthony Berthelot. »

**M. Berthelot** : « Merci. Chers collègues, il s'agit de la convention relative à la subvention entre Nantes Métropole et la SAMOA pour le projet de coopération entre Recife et Nantes Métropole. Je vais peut-être vous rappeler qu'une coopération a existé entre les villes de Nantes et Recife à partir de 2003, qui s'est prolongée après en 2011 sur des thématiques de coopération sur l'éducation, la démocratie participative, la gestion budgétaire et le développement durable. Et puis, au fur et à mesure de ces échanges, on est arrivé sur des caractères de développement urbain, notamment l'éclairage public, de technologie, d'innovation et d'économie créative. Ce qui fait qu'en 2021, lorsque l'on a relancé cette coopération pendant le Covid, étant donné que l'on était sur une dynamique d'innovation et d'économie créative, on s'est appuyé sur un partenaire de la Métropole, qui est la SAMOA, au titre de sa délégation de service public qui porte sur le développement d'économies et de filières des ICC, ainsi que sur l'exploitation des Halles 1 et 2, mais surtout, à l'intérieur, de porter des actions à l'international. Dans ce cadre-là, un premier FICOL – c'est un dispositif de

financement de l'Agence française de développement – nous a permis sur 4 ans, avec un budget de 630 000 euros, de porter des projets d'expérimentation entre nos deux territoires, ce qui a permis de se challenger en développement urbain entre Nantes et Recife. À Nantes était ciblée l'Île de Nantes, et à Recife un secteur de centre-ville déserté à l'heure actuelle que la Ville de Recife souhaite reconquérir en bénéficiant de l'expertise et de l'expérience nantaise.

Ce FICOL est arrivé à la fin, donc il est proposé d'en reconduire un second, car avec la Ville de Recife, nous avons signé un accord-cadre pour 4 ans, pour prolonger ces échanges qui sont fructueux d'un territoire à l'autre. On a donc postulé à un nouveau FICOL auprès de l'Agence française de développement qui a été attribué. Je tiens à le préciser, dans le contexte actuel des finances, pour l'aide au développement, ce que perçoit Nantes Métropole est une reconnaissance de son action internationale, car là où les budgets diminuent partout, on a eu la possibilité d'avoir un budget qui augmente, qui passe de 630 000 euros à 1,5 million d'euros. C'est donc une vraie reconnaissance de ce que l'on porte à l'international.

Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait, toujours en portant sur des actions de culture créative dans nos deux territoires, d'innovation urbaine, toujours en articulant nos projets autour de la transition écologique, de la ville non sexiste, de la culture et des ICC, comme je viens de le dire. Notez que sur ces 1,5 million d'euros, 1 395 000 euros reviendront à la SAMOA dans le cadre de cette convention, et le reste est aussi pour financer, à la fois Pays de la Loire Coopération Internationale, pour que l'on ait une réciprocité entre nos deux territoires et mettre en lumière nos actions et nos projets auprès des jeunes publics notamment, et une autre partie du budget est destiné au recrutement de volontaires en service international. Voilà pour moi, je reste disponible pour des questions. »

**M. Descloziers** : « Merci, Anthony. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Alain Vey. »

**M. Vey** : « Merci, Monsieur le Président. Une simple remarque : on s'abstiendra sur cette délibération, je ne sais pas très bien ce que l'on va aller faire au Mexique. J'ai entendu la "transition écologique" dans le propos de Monsieur Berthelot, je ne sais pas s'il va en vélo là-bas, mais je ne pense pas qu'il fasse un don pour la planète en allant au Brésil. On s'abstiendra donc sur cette délibération. »

**M. Descloziers** : « Merci. Je repasse la parole à Anthony Berthelot. »

**M. Berthelot** : « Je pense que l'intervention ne suscite pas de réponse à ce niveau-là. En tout cas, ce n'est pas au Mexique, Recife est au Brésil. En tout cas, l'Agence française de développement, dans son action, permet de participer à un effort global d'atteinte des objectifs de développement durable, ici et là-bas, et ce sont des outils indispensables – je tiens à le dire, indispensables – pour lutter collectivement contre le réchauffement climatique par nos expériences, par nos actions. Si on s'arrête seulement à la vision d'un déplacement en avion, je pense que c'est assez réducteur sur l'action internationale de la France dans son ensemble. Merci. »

**M. Vey** : « D'abord, excusez-moi pour l'aspect Mexique/Brésil, pardon. Cher Anthony, vous savez que l'on a un sujet prégnant avec Guinée 44 qu'il va falloir régler, et je pense que l'on file sur le même chemin avec cette décision au niveau de Recife. »

**M. Berthelot** : « Là, il y a confusion de deux dossiers. Oui, il y a un sujet avec Guinée 44, et on pourrait en reparler, il n'y a aucun problème pour en échanger, mais ce n'est pas du tout le même sujet, on n'est pas du tout sur les mêmes domaines. Je veux bien en reparler après à l'extérieur avec Alain, s'il est disponible. Cela ne me pose aucun problème. »

**M. Descloziers** : « Très bien, le rendez-vous est pris. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée. »

#### 43 – PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES - APPROBATION

**M. Descloziers** : « Délibération suivante, Aïcha Bassal. »

**M. Bassal** : « Merci, Monsieur le Vice-président. Cette délibération comporte cinq points relatifs à notre politique ressources humaines. On a dans le budget principal, pour ce Conseil métropolitain, la création de 12 postes. Dans ce même budget principal, 10 suppressions de postes et 19 transformations de postes.

Dans le budget annexe de l'eau, une transformation de poste. Dans le budget annexe de l'assainissement, 3 transformations de postes. Dans le budget annexe des déchets, 2 transformations de postes.

Le deuxième point va concerter un ajustement du régime indemnitaire emploi pour les métiers de mécanicien, mécanicienne, et pour les agents et agentes d'enlèvement des graffitis. Pour les premiers, nous allons passer d'un régime indemnitaire emploi de niveau 2 à un niveau 4, en raison des critères de technicité, de dangerosité, d'insalubrité et de pénibilité. Pour les seconds, nous passons d'un régime indemnitaire emploi de niveau 3 à un niveau 4, en raison des mêmes critères.

Le troisième point va concerter un ajustement du cadre commun sur le temps de travail. En effet, il y a un décret : un arrêté du 21 juin de cette année a fait évoluer la réglementation nationale, afin de mettre en conformité le droit de la fonction publique avec la législation et la jurisprudence européennes en matière de report et d'indemnisation des congés, donc nous mettons cela en œuvre. Par ailleurs, nous inscrivons également qu'un aménagement au principe de non-cumul des congés et d'absence de service de plus de 31 jours calendaires consécutifs peut être accordé aux agents originaires de Corse, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, évidemment sur demande et sous réserve des nécessités de service.

Le quatrième point va concerter une convention industrielle de formation par la recherche, ce que l'on appelle plus communément "convention CIFRE". Nantes Métropole a conclu maintenant depuis de nombreuses années des conventions CIFRE avec l'Association nationale pour la recherche et la technologie, afin de pouvoir accueillir des doctorants au sein de ses services. Ce dispositif CIFRE vise à favoriser l'insertion professionnelle des doctorants en les plaçant dans des conditions d'emploi au sein de nos collectivités. Les conventions que nous signions sont pour une durée de 3 ans, et font évidemment l'objet d'une aide financière de l'État. Aujourd'hui, il vous est proposé d'autoriser la création d'une nouvelle possibilité d'accueil au sein de la direction générale ressources. Le thème de l'étude à réaliser sera l'impact de l'intelligence artificielle sur les conditions de travail des agents publics. L'objet de recherche sera le suivant : "Comment les agents publics s'approprient différents outils d'intelligence artificielle, et quels sont les effets de l'utilisation de ces outils sur leurs pratiques professionnelles et leurs quotidiens de travail ?". La finalité de la recherche permettra de déterminer les outils d'intelligence artificielle et les conditions d'utilisation favorables à l'amélioration des conditions de travail des agents publics.

Enfin, le dernier point concerne la mise à disposition de personnels dans le cadre du pacte métropolitain des solidarités. En 2024, le pacte national des solidarités prend la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Nous avons évidemment signé ce pacte, et c'est dans ce cadre que les contrats locaux de solidarité se déploient sur la période 2024-2027. Il décline des actions territoriales dans les champs de la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et de la lutte contre les inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits, et la transition écologique solidaire. Dans le cadre de ce développement des synergies entre Nantes Métropole et le CCAS, il est proposé qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre de cette année, un agent du cadre d'emploi des attachés territoriaux soit mis à disposition de Nantes Métropole à raison de 35 % d'un équivalent temps plein.

Voilà en ce qui concerne ma délibération. Si vous me le permettez, Madame la Présidente, puisque j'ai encore la parole, je vais donner les éléments demandés hier par Alain Vey, puisque des questions ont été posées sur différents chiffres. Les chiffres qui nous ont été donnés par Alain Vey correspondaient au rapport d'activité, c'est-à-dire le réel des effectifs à un moment donné, et les chiffres que nous présentons au Conseil métropolitain, c'est le tableau des effectifs, donc c'est la théorie. Il y a toujours une différence entre les postes que nous créons et la réalité que nous avons dans nos services, puisque nous avons évidemment des postes vacants. Je vais juste peut-être rappeler que c'est 3 745 contre 3 307 en 2021, 3 794 contre 4 426 en 2022, 3 949 contre 4 554 en 2023, et 4 085 contre 4 634. Voilà l'explication, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Il y a-t-il des demandes d'intervention particulière ? »

**M. Vey :** « Pardon, Madame la Présidente, mais cela ne choque-t-il personne ? On baisse en effectif d'un bilan à un autre, c'est cela les ETP qui nous sont présentés. Comment justifiez-vous qu'il y ait une baisse au niveau des tableaux que vous nous donnez ?

Je rappelle simplement que par rapport aux bilans qui nous sont donnés d'année en année et présentés dans nos conseils municipaux, il y a bien une différence d'effectif en équivalent temps plein. Ce sont des équivalents temps plein réels que l'on nous passe, donc il y a bien une baisse d'effectif qui nous est donnée sur les documents de 200 et quelques équivalents temps plein. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Aïcha Bassal. »

**M<sup>me</sup> Bassal :** « Je vais reprendre. Ce qui est transmis à l'ensemble des maires, et donc ce qui est présenté dans l'ensemble des 24 conseils municipaux qui composent notre Métropole, c'est bien la réalité des chiffres au 31 décembre de chaque année. Ce que nous présentons aujourd'hui et ce que nous présentons en Conseil métropolitain, c'est la création des postes. C'est pour cette raison que je dis que les effectifs que vous avez et que vous présentez dans chaque conseil municipal, ce sont les effectifs réels, donc le nombre d'agents qui sont aujourd'hui pris et engagés au sein de notre Métropole. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**44 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES EAU, AS-SAINISSEMENT, LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX, ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS, TRANSPORTS ET STATIONNEMENT DE NANTES METROPOLE POUR L'EXERCICE 2025 - DOTATIONS DE PROVISIONS POUR DEPRECATION DES ACTIFS CIRCULANTS POUR 2025**

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération n° 44, Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Il s'agit pour l'essentiel d'une petite décision modificative, puisqu'elle impacte la section de fonctionnement à hauteur de 1,2 million d'euros pour des questions liées à la SAMOA et à la collaboration avec Recife, d'ailleurs. En section d'investissement, on va avoir des augmentations d'autorisations de programmes à hauteur de 33,7 millions d'euros, pour une grosse partie pour l'acquisition de foncier. Autrement, il s'agit d'ajustements d'opérations importantes. En crédits de paiement en 2025, on a 12 plus 12,3 millions en dépenses qui sont constatés, c'est le niveau des mandatements qui sont anticipés d'ici la fin de l'année. Nous constatons malheureusement une baisse de 8 millions en recettes en la matière, qui sera naturellement compensée par un ajustement des appels à l'emprunt corrélatifs. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. »

**M. Paragot :** « Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Vice-président. Je m'interroge sur une recette que j'ai vue en annexe 3 et qui concerne les travaux liés au problème d'alarme sur le parking relais de Vertou. Il y a une recette de 150 000 euros, et je ne vois pas à quoi elle peut correspondre. Pour rappel, il y a un problème d'alarme sur le parking relais qui conduit à un litige. À ma connaissance, cela n'avait pas été réglé. Avez-vous des précisions sur ce sujet ? Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Est-ce que leur rapporteur a sous la main, si j'ose dire, des éléments de réponse à la question précise de Monsieur Paragot ? »

**M. Bolo :** « Je crains bien que non, c'est le type de questions, quand elles sont posées en commission, dont on peut d'ici le Conseil trouver la réponse, mais là, nul doute qu'Olivier Parcot va faire le nécessaire pour trouver la réponse et qu'elle sera transmise d'ici la fin de notre séance. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Cela s'appelle “appel à un ami” ! »

*Rires.*

**M. Bolo :** « C'est cela ! »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Alain Vey. »

**M. Vey :** « Idem, ce n'est pas sur les recettes, mais sur les dépenses. À la page 37, Monsieur Bolo, il apparaît une augmentation de la PPI à la Ville de Nantes de 2,8 millions d'euros. À quoi cela correspond-il ? Je ne pense pas que dans nos communes on a la possibilité de rallonger la PPI en cours de mandat. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention, avant que je ne redonne la parole au rapporteur ? Je redonne la parole à Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Je ne retrouve pas les 2,8 millions d'euros dont... »

Rires.

**M. Bolo** : « J'ai plus 2,7 millions de CP 2025 au budget annexe de l'eau, effectivement, je n'avais pas été jusque dans le détail des budgets annexes, mais ce sont des crédits de paiement, donc c'est juste l'ajustement de l'inscription des crédits au mandat qui sont prévus, qui sont anticipés d'ici la fin de l'année. L'objectif est d'avoir ainsi une inscription de crédits qui correspond le mieux possible à la réalité de ce que l'on dépensera. Cela ne signifie en aucun cas un quelconque dérapage sur quelque opération que ce soit, ou même des opérations nouvelles. Des opérations nouvelles, y en a-t-il dans cette DM ? Je n'en suis même pas sûr. On est vraiment sur de l'ajustement d'inscription de crédits, et non pas sur le constat de quelque dérapage ou quelque modification que ce soit au programme d'investissement. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## 45 – DISPOSITIONS FINANCIERES ET TARIFAIRES DIVERSES

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Délibération n° 45, Pascal Bolo. »

**M. Bolo** : « Effectivement, il s'agit des dispositions traditionnelles financières et tarifaires diverses, avec l'évolution des lignes tarifaires des patinoires de Nantes, Petit Port et Rezé. Nous avons une extension du périmètre des mesures de soutien aux commerçants dans le cadre des travaux dans la centralité. Le périmètre concerné par le CRA est augmenté sur le secteur de Lamoricière à partir du 12 mai prochain. Vous aviez le plan en annexe, puisque ces commerçants, au regard de déviations de la circulation automobile, ont été impactés de manière importante, et il s'agit donc, à titre dérogatoire, d'ouvrir leurs droits à indemnisations. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Julien Bainvel. »

**M. Bainvel** : « Madame la Présidente, je suis désolé, mais quand les collègues posent des questions, je pense que ce serait intéressant que l'on obtienne des réponses. Ou alors, à défaut d'obtenir des réponses, que Pascal Bolo s'engage à communiquer des éléments d'ici la fin du Conseil. Alain Vey vient de poser une question très précise. Pascal Bolo essaie de noyer le poisson en nous emmenant sur un autre sujet qui n'a absolument rien à voir. Je repose la question : il y a 2,8 millions d'euros pour la PPI territorialisée de Nantes, c'est dans la page 3 de l'annexe 1 qui figure dans les dossiers qui nous ont été transmis, et je pense qu'Alain Vey mérite une réponse à la question très précise qui a été posée à l'instant. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Deux mots. Un élément de forme : restons tranquilles, je n'ai pas l'impression qu'Alain Vey manque à ce point d'expérience pour avoir besoin d'un deuxième porte-parole quand il s'est exprimé lui-même. Deuxième élément : la délibération a été mise aux voix, et évidemment, Pascal Bolo l'a indiqué pour la question précédente, quand il y a des questions très techniques de cette nature, naturellement, les réponses vont être recherchées pour pouvoir être adressées précisément, que ce soit sur la question posée par Monsieur Paragot ou sur la question posée par Monsieur Vey, comme nous le faisons systématiquement à chaque séance de Conseil métropolitain. Je crois que de ce point de vue, tout est extrêmement clair. Nous sommes à la délibération n° 45. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## 46 – ADHESIONS DIVERSES - APPROBATION

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Pascal Bolo, pour la délibération n° 46. »

**M. Bolo** : « Il s'agit d'une adhésion à l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel, qui a pour objet de promouvoir et de développer une réflexion quant aux statuts et aux missions des délégués à la protection des données, et de favoriser la concertation avec les entreprises, de participer à toutes les initiatives à caractère national, européen ou international. Bref, il s'agit des questions liées à la protection des données personnelles. Nous proposons également d'adhérer à l'Association pour le développement de l'économie circulaire et coopérative, qui accompagne déjà plus de 200 structures

du territoire ligérien vers des pratiques plus durables, et qui a été créée en 2017 par des chefs d'entreprise du Maine-et-Loire. Le montant annuel d'adhésion est de 1 100 euros pour cette association. »

**M. Affilé** : « Merci, Pascal. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Qui donne un avis défavorable à ces adhésions ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Il y a quelques abstentions. C'est donc une délibération adoptée, je vous remercie. »

#### 47 – DESIGNATIONS DIVERSES - APPROBATION

**M. Affilé** : « On passe à la délibération n° 47 qui concerne deux désignations. La première, c'est celle d'une personne qualifiée en qualité de représentant de Nantes Métropole au conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Nantes Métropole Habitat, suite à la démission de Madame Lefebvre, il vous est proposé de nommer Monsieur Guy Boré, qui est président de l'association Édit de Nantes Habitat Jeunes. Il n'est pas membre de notre Conseil, évidemment, mais il est une personne qualifiée au titre de son engagement au sein du FJT.

Deuxième désignation, il s'agit de désigner un élu municipal non métropolitain en qualité de membre sans droit de vote à la commission permanente Mobilités. Il vous est proposé, sur proposition de la commune de Saint-Jean-de-Boiseau, de désigner Monsieur François Guillot, à la place de Monsieur Bernard Vaillant.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Nous allons avoir plusieurs votes. Tout le monde est-il d'accord pour voter à main levée ? Y a-t-il des gens contre le vote à main levée ? Il n'y a pas d'abstention non plus, donc tout le monde, *a priori*, est d'accord pour voter à main levée. Maintenant, on va pouvoir procéder au vote. Je dois maintenant vous proposer de désigner ces deux personnes pour les désignations afférentes vues dans la délibération. Qui est contre ? Pas de contre. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci. »

#### 48 – POLITIQUE FONCIERE - EXERCICE 2024 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - INFORMATION

**M. Affilé** : « Délibération n° 48, et c'est Laure Beslier qui va nous la présenter. »

**M<sup>me</sup> Beslier** : « La délibération n° 48, c'est le bilan des acquisitions et des cessions. Je vous le rappelle, le 29 et le 30 juin 2022, nous avions voté et approuvé en Conseil métropolitain la délibération-cadre sur le foncier. Elle définit les grands principes de la stratégie foncière de la Métropole. Elle décline les moyens mis à disposition pour les mettre en œuvre dans sa dimension proportionnellement opérationnelle. Les acquisitions et cessions foncières contribuent à mettre en œuvre des stratégies territoriales et les politiques publiques de Nantes Métropole, forcément, en répondant aux besoins fonciers à court ou moyen terme. Nous avons les acquisitions et les cessions qui sont classées en trois thématiques, comme vous le savez : les réserves foncières métropolitaines, les réserves foncières du programme d'action foncière habitat, dit le "PAF habitat", et les acquisitions cessions opérationnelles.

En 2024, Nantes Métropole a approuvé au total 212 acquisitions, pour une valeur d'acquisition globale de 20 735 160 euros. Vous avez vu dans cette délibération le détail de ces acquisitions. Pour l'année 2024, cela a été surtout marqué par des projets dans le cadre des opérations d'aménagement et de programmation, dites "OAP". Cela a été aussi marqué par des projets de protection de valorisation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, d'assainissement, de voirie, de stationnement, de lutte contre les incendies, de nouveaux équipements métropolitains, l'aménagement de liaisons douces, ou la régularisation de fonciers. Vous avez, par exemple, l'exploitation agricole dite du "Chef de l'eau" à Couëron, pour une superficie de 19 ha, et bien d'autres. Vous avez la Chaufferie, vous avez aussi les entrées d'agglomération, des acquisitions à Couëron et à Mauves-sur-Loire en vue de l'installation des réserves d'eau pour lutter contre le risque d'incendie.

Au niveau des cessions, il y a 42 cessions pour un montant global de 3 026 244 euros, pour une surface de 2,5 ha. Quelques exemples par rapport à ces cessions. Cela a beaucoup été pour des promoteurs ou des bailleurs sociaux pour la mise en œuvre d'opérations immobilières, mais pas que : il y a aussi des apports en nature au profit d'aménageurs, ou des régularisations foncières. De petits exemples : pour les communes de Mauves, le projet commercial – qui n'est pas un petit exemple – ; de Saint-Herblain, de Saint-Jean-de-

Boiseau, des cellules commerciales ; de Saint-Sébastien-sur-Loire, un programme de bureaux et de loisirs. Voilà, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière. Il n'y a pas de vote, pardon, puisque c'est la présentation d'exercice. »

#### **49 – ENGAGEMENT LOIRE - EXPLOITATION DES PORTS DE LA LOIRE A COUËRON, NANTES ET REZE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - TARIFS 2026 ET REGLEMENT D'EXPLOITATION**

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Délibération n° 49, je donne la parole à Anthony Descloziers. »

**M. Descloziers** : « Délibération traditionnelle, puisqu'il s'agit des tarifs pour l'exploitation des ports de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé. Nous avons, je le rappelle, un contrat de délégation de service public qui s'achève au 31 décembre 2025, et que nous allons renouveler, non pas en contrats de DSP, mais en marchés publics, uniquement pour les ports et les équipements de Loire, puisqu'il y a un changement de mode de gestion pour ce qui concerne l'Erdre. Ainsi, il nous faut adopter les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et lancer un marché pour une durée de 2 ans, reconductible deux fois un an. Nous proposons une évolution des tarifs d'environ 2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

#### **51 – CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021/2027 - AVENANT RELATIF AU VOLET ' MOBILITES' - CONVENTIONS DE FINANCEMENT**

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Je vous propose que l'on passe à la délibération n° 51, le temps de laisser au rapporteur de la n° 50 d'arriver. Pour la délibération n° 51, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Sandra Impériale, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra et Richard Thiriet de sortir de la salle, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

**M. Affilé** : « La délibération n° 51 concerne le contrat de plan État-Région 2021-2027, mais cette fois-ci sur le volet mobilités, pour lequel nous vous proposons un avenant à la convention de financement qui concerne deux grandes opérations. Tout d'abord, l'amélioration du nœud ferroviaire de Nantes, qui était bien inscrite à l'avenant relatif au volet mobilités sur le contrat de plan État-Région 2021-2027, dans le cadre notamment du service express régional métropolitain dont on a parlé tout à l'heure. En fait, de quoi s'agit-il ? Il s'agit, sur le secteur de l'ouest de notre agglomération, de moderniser les postes sur le secteur de Nantes, et notamment sur le territoire métropolitain des postes de la gare de Nantes, de Chantenay, et les postes correspondants à J. J. Carnaud - Indre. C'est un préalable pour la mise en place des futures opérations de ERTMS. Vous le savez, c'est un système de signalisation qui permet de faire circuler davantage de trains sur la même infrastructure.

Ensuite, il s'agit de la mise en œuvre d'équipements pour accueillir deux trains sur la même voie, deux DMV, en gare de Nantes, ce qui permet d'augmenter la capacité et la robustesse de la gare, et ensuite, de redécouper les blocs de signalisation du tunnel de Chantenay, ce qui permet d'augmenter le nombre de trains en circulation dans le tunnel, puisque les trains peuvent circuler de façon plus rapprochée. Je ne vais pas le lire, vous avez le détail précis de toutes les opérations qui sont proposées dans ce cadre. Ce qui vous intéressera, c'est de savoir que sur ces 10,6 millions d'euros, nous paierons 710 426 euros.

Ensuite, deuxième élément sur la deuxième partie de programme, c'est sur la ligne Nantes-Angers-Sablé. Il s'agit d'une opération de modernisation qui, là aussi, permettra à la SNCF de mettre en place les ERTMS sur cette section, de pouvoir garer deux trains sur la même voie en gare d'Angers, et de modifier les remises à Angers. Cela nous permettra de faire circuler davantage de trains, donc là encore, d'améliorer la desserte de notre agglomération et le lien avec la région parisienne. Là encore, vous avez l'ensemble des éléments qui sont décrits, je ne reprends pas tout. Nous aurons ici à participer à ces éléments, comme Angers Loire Métropole, comme Le Mans Métropole, pour un montant de 450 000 euros sur 16,5 millions d'euros. Il vous est proposé d'approuver cet avenant, ainsi que la convention de financement, et évidemment d'autoriser Madame la Présidente à signer et à verser tout ce qui doit être versé. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Anthony Berthelot. »

**M. Berthelot :** « Je suis surpris et étonné de voir indiqué J.J. Carnaud à Indre. Je vais profiter de l'occasion, parce que ce n'est pas J.J. Carnaud, mais ArcelorMittal aujourd'hui. Je profite aussi de cette assemblée pour apporter mon total soutien aux salariés d'ArcelorMittal qui sont aujourd'hui mobilisés suite à un plan de sauvegarde de l'emploi – excusez-moi de la terminologie, mais c'est bien une suppression d'emplois, au final –, et remercier l'ensemble des collègues de cette assemblée qui se sont associés à moi pour rejoindre les salariés sur site ce midi. En tout cas, on a un risque de perdre une entreprise qui a 200 ans d'histoire sur notre territoire, ce n'est pas rien, et qui a traversé pourtant beaucoup de temps difficiles : elle a traversé deux guerres mondiales, elle a traversé la crise de 29, elle a traversé les chocs pétroliers, et aujourd'hui, pour des questions financières, elle risque de disparaître. Je réitère ici mon profond soutien à tous ces hommes et femmes qui aujourd'hui sont dans une incertitude la plus totale. »

*Applaudissements.*

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci pour ce message important et partagé par nombre d'entre nous sur les bancs de cette assemblée. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix la délibération telle que présentée par Bertrand Affilé. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

#### 50 – CARQUEFOU - PROJET DE LIAISON CYCLABLE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LES COMMUNES DE CARQUEFOU ET SUCE-SUR-ERDRE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE - APPROBATION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « On va donc revenir à la délibération n° 50. Je donne la parole à Nicolas Martin. »

**M. Martin :** « Toutes mes excuses pour mon absence. Il s'agit d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour un projet de liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre. C'est un projet qui a déjà fait l'objet de nombreux échanges, réunions publiques entre les différentes intercommunalités, notamment avec nos amis d'Erdre & Gesvres. En conformité avec sa politique de renforcement des modes de déplacements doux sur le territoire métropolitain et la volonté de renforcer l'alliance avec les territoires limitrophes, Nantes Métropole porte conjointement avec la communauté de communes Erdre & Gesvres un projet de liaison cyclable reliant les communes de Carquefou et de Sucé-sur-Erdre. Ce projet porte sur la réalisation d'aménagements cyclables le long de la partie ouest de la VM 37, et la réalisation d'une passerelle cyclable pour traverser le ruisseau des Hupières.

Dans cette dynamique, le projet de liaison cyclable intercommunautaire entre les deux communes est porté conjointement par la communauté de communes Erdre & Gesvres et Nantes Métropole, en partenariat avec le Département de Loire-Atlantique. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'alliance des territoires et répond aux fortes attentes exprimées par les habitants. Il figure également parmi les liaisons inter-EPCI du schéma directeur des itinéraires cyclables adopté par Nantes Métropole en février 2021, ce qui hiérarchise et structure notre réseau cyclable métropolitain. Cette liaison modes actifs démarra au niveau de la route de la Filionnière à Sucé-sur-Erdre, et se traduira par la réalisation d'une voie verte de 1 km sur le côté ouest de la départementale, voie métropolitaine 37, jusqu'au chemin du Port Brouin. À partir de là, respectant un enjeu de sobriété et de sécurité, elle continuera sur les voies existantes à faible trafic par la route des Enfas pour 2,6 km, et rejoindra la piste cyclable qui longe le quartier de la Fleuriaye. La limite communale entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou se situe au niveau du ruisseau des Hupières, dont le franchissement sera permis par la réalisation d'une passerelle.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une convention relative à la constitution d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Erdre & Gesvres pour les études pré-opérationnelles et préliminaires. Afin de porter la conduite de cette opération, nous proposons de transférer la maîtrise d'ouvrage du projet à la communauté de communes Erdre & Gesvres, et donc d'acter l'engagement financier nécessaire à sa réalisation. Il est proposé que Nantes Métropole transfère sa maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes dans les conditions décrites à la convention annexée. L'enveloppe financière prévisionnelle à la globalité de l'opération est estimée à 3 741 000 euros. La participation financière de Nantes Métropole à l'opération est estimée à 1 458 000 euros, soit 1 757 000 euros TTC, et la participation de la communauté de communes Erdre & Gesvres pour l'opération est estimée à 1 791 000 euros TTC. La participation du Département, elle, est estimée à 200 000 euros TTC. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Merci, Madame la Présidente. Nous voterons cette délibération. Je voulais en profiter pour revenir sur un projet de liaison cyclable intercommunale, pour attirer votre attention sur les répercussions concrètes de certaines modifications récentes de la circulation dans le quartier Saint Donatien-Malakoff pour les travaux de l'axe cyclable magistral entre la gare et Bottière-Chénaie. La mise à sens unique de la rue de Coulmiers, ainsi que la reconfiguration complète du triangle formé par les rues des Rochettes, du Pipay et du 3<sup>ème</sup> Dragons ont profondément bouleversé l'équilibre du quartier.

Or, force est de constater que les objectifs affichés ne sont pas atteints, tandis que les effets négatifs sont nombreux pour les habitants concernés : augmentation significative du trafic et de la vitesse dans des rues auparavant calmes en raison d'un report de circulation mal anticipé, nuisances sonores accrues et pollution de l'air aggravée par des détours obligés et un manque de contrôle de la vitesse, insécurité croissante pour les piétons et les cyclistes du fait d'un plan de circulation désormais plus dangereux, transformation d'un quartier résidentiel en itinéraire de délestage, notamment pour les camions de chantier qui sont nombreux dans ce quartier en pleine évolution, et surtout, un fort sentiment d'injustice chez les riverains qui ont l'impression d'être sacrifiés pour apaiser d'autres rues.

Un collectif d'habitants s'est constitué, il a formulé un certain nombre de propositions d'améliorations, étayées par des analyses sérieuses issues de leur expérience quotidienne. Ces habitants ne rejettent pas le principe de l'axe cyclable, ils demandent simplement que l'on tienne compte de la réalité du terrain. Le bon sens et le respect du dialogue citoyen commanderaient de les écouter. Pour, vous persistez à avancer coûte que coûte, au nom d'un projet qui, dans sa mise en œuvre actuelle, dégrade la qualité de vie et augmente les risques plutôt que de les réduire. J'ai eu l'occasion de me rendre sur place à leur rencontre, et j'ai pu constater de visu les risques, notamment pour les cyclistes, avec des aménagements qui sont extrêmement dangereux. Je crains qu'un accident ne survienne rapidement. Évidemment, la création d'axes cyclables est nécessaire, mais elle ne peut se faire ni contre ni sans les habitants. Ce projet, s'il veut être légitime et durable, doit s'adapter aux réalités du quartier, et non l'inverse. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Aurélien Boulay. »

**M. Boulay :** « Merci, Madame la Présidente. Rapidement, c'est un projet extrêmement ambitieux, puisque nous avons dû mettre en sens unique le boulevard Dalby – vous le savez, on en a parlé plusieurs fois parlé ici en Conseil métropolitain –, et il y avait, en effet, un plan de circulation assez conséquent et novateur à implémenter pour que cela puisse fonctionner. C'est ce que nous avons fait. Quand j'écoute Julien Bainvel qui dit que nous avons monté ce projet coûte que coûte et sans les habitants, je tiens à rappeler quand même les nombreuses réunions de concertation avec les habitantes et les habitants, avec aussi les professionnels, avec les personnes qui détiennent un commerce dans ce secteur. D'ailleurs, ces échanges continuent : les riverains de la rue des Rochettes, avec Pauline Langlois notamment, l'adjointe de quartier, nous les avons déjà rencontrés, et nous allons à nouveau les rencontrer d'ici deux à trois semaines (le rendez-vous est en cours de calage). Là aussi, Julien Bainvel, quand je vous écoute, j'ai l'impression que l'on a une vision absolument catastrophique pour les riverains, les piétons et les cyclistes à l'échelle de ce quartier. Or, si on dézoome un petit peu, oui, il y a des points de crispation, nous le savons, notamment sur la rue des Rochettes, nous travaillons dessus et les services travaillent dessus, mais en dézoomant, il faut quand même voir la réalité : aujourd'hui, on a un quartier qui est extrêmement apaisé. Nous avons un boulevard Dalby qui est quand même une réussite. Il n'est pas encore tout à fait livré, mais c'est déjà une réussite. Nous avons une rue d'Allonville qui est l'une des vélorues les plus fréquentées de France, et nous avons aussi – il faut savoir les écouter – de nombreux riverains, et notamment des riverains automobilistes, qui sont très satisfaits de cette situation, puisqu'aujourd'hui, le trafic de transit ne peut plus passer dans ce quartier, c'est une bonne chose, et beaucoup de riverains peuvent avec beaucoup plus de facilité accéder à leur habitation aujourd'hui. La situation est sous contrôle, et nous continuons d'échanger avec toutes les parties prenantes. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Pauline Langlois. »

**M<sup>me</sup> Langlois :** « Je vais compléter, mais Aurélien a très bien résumé la situation. Il y a tout un dialogue citoyen qui est fait en permanence avec les habitants, jour par jour. On est très attentifs à l'évolution. Je ne vais pas aller plus loin, parce qu'Aurélien a vraiment bien détaillé, mais cette situation, nous la suivons de près, et même de très près, donc on ne manquera pas de revenir vers nous. Monsieur Bainvel, n'hésitez pas non plus à revenir vers nous en amont si jamais vous avez des informations à nous communiquer. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je redonne la parole à Nicolas Martin avant de mettre aux voix. »

**M. Martin :** « En tout cas, mes collègues ont bien résumé la situation. Ce que je voulais dire de manière pragmatique, c'est que faire un aménagement cyclable avec le passage à sens unique d'un axe quand même très important de notre ville – on l'a testé aussi sur d'autres communes de l'agglomération –, cela nécessite du temps, de la patience. Je pourrais revenir aussi sur les livraisons récentes sur Nantes-Couëron, en passant par Indre et Saint-Herblain. Bien sûr qu'il y a eu des riverains qui se sont posé plein de questions, qui se sont interrogés, qui ont interpellé la commune et les maires à plusieurs reprises, parce qu'il y avait des déviations, parce qu'il y a parfois des ratés dans les travaux, des prises de retard, des intempéries qui nécessitent forcément de la reprise ou de l'ajustement. Je tiens à saluer tout particulièrement les services et les entreprises avec lesquels nous avons travaillé, qui mettent vraiment un point d'honneur à rentrer dans le dialogue, dans l'écoute avec les différents protagonistes riverains qui peuvent parfois avoir des points de vue divergents entre eux. C'est parfois toute la complexité de la position d'un élu qui, parfois, doit arbitrer entre différentes positions d'habitants qui ne sont pas toujours convergentes les unes avec les autres.

En tout cas, on a une qualité d'écoute exceptionnelle de ce point de vue. Les services sont à côté, et on est aussi en capacité de s'ajuster. C'est important, on l'a vu avec l'urbanisme tactique : rien n'est dans le marbre. Quand on change un plan de circulation à l'échelle d'un quartier entier, en préservant aussi les abords des écoles, en faisant attention à l'accès aux commerces, tout cela, forcément, est sensible, complexe, et nécessite forcément un peu de frottement avec les changements d'habitudes. Je crois qu'il ne faut pas non plus se précipiter dans les premiers émois des habitants, qui sont tout à fait légitimes et entendables, mais qui nécessitent aussi de tester les choses, de voir comment elles s'inscrivent dans le temps, avant de pérenniser ou d'ajuster ces aménagements. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

## 52 – CONVENTION D'OCCUPATION AVEC OPTION D'ACHAT ET MODALITES DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA GARE ROUTIERE DE NANTES - APPROBATION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Pour la délibération n° 52, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Sandra Impériale, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra et Richard Thiriet de sortir de la salle. Je donne la parole à Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Bien. Il s'agit d'une convention d'occupation avec option d'achat, et des modalités de gestion et d'exploitation de la gare routière de Nantes. Vous le savez ou pas, mais nous avons ouvert le 5 mai le pôle d'échange multimodal de la gare routière de Nantes, qui abrite une cour de taxi, un parking vélo, une gare routière et sa voirie, un parking automobile pour les loueurs de voitures, des espaces commerciaux pour les loueurs de voitures, et un programme tertiaire. Nous sommes propriétaires de la totalité du pôle d'échange multimodal, d'une partie de la voirie et des quais, avec deux parcelles SNCF. Il se trouve que depuis la loi NOTRe, la compétence d'exploitation des gares routières appartient aux régions, et nous devons envisager que ce soit la Région qui exploite cette gare routière. En étant propriétaires, nous proposons de mettre à disposition de la Région les surfaces allouées à la gare routière, un peu plus de 700 m<sup>2</sup>, dont le descriptif très précis est fait dans la délibération. Il vous est proposé de conclure une convention qui définit les conditions de mise à disposition de la gare routière, les modalités de gestion et d'exploitation, et d'organiser tout simplement la répartition des compétences et des charges techniques et financières entre les deux autorités organisatrices des mobilités.

Nous allons avoir une redevance d'occupation pendant une durée de 25 ans, dont les montants annuels cumulés nous amèneront à 3 456 213 euros hors-taxes. *A priori*, à la fin de cette période de 25 ans – c'est un peu comme une location avec option d'achat, si vous voulez –, la Région sera propriétaire. Pas forcément pour le montant symbolique d'un euro, puisque nous aurons sans doute un avis des domaines à confirmer dans 25 ans, il est un peu tôt pour anticiper. En fait, cela a été un petit peu long, tout simplement parce qu'il fallait concilier la vision régionale et la vision métropolitaine, qui n'étaient pas au départ forcément convergentes. C'est un compromis que l'on a trouvé, pour que cela puisse fonctionner globalement. Cela nécessitera aussi une convention tripartite entre Nantes Métropole, le titulaire de la délégation de service public – pour l'instant, c'est EFFIA, les parkings gare de Nantes – et la Région, tout simplement parce que ces trois entités ont des intérêts imbriqués dans le bâtiment. Nous devons donc avoir aussi cette convention tripartite. Voilà, Madame la Présidente. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

## 53 – STATIONNEMENT DANS LES PARCS PUBLICS DE NANTES METROPOLE - TARIFS 2026

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Délibération n° 53, Bertrand Affilé. »

**M. Affilé** : « Il s'agit ici de la traditionnelle délibération qui va fixer les tarifs dans les parcs publics de Nantes Métropole. Je ne vais pas laisser le suspense traîner très longtemps : nous vous proposons une augmentation moyenne de l'ordre de 2 % par an pour les parkings en ouvrage, en enclos, les parkings relais de centralité et de périphérie, lorsqu'ils ont une tarification. Vous le savez sans doute, lorsque l'on paie en monnaie, nous n'acceptons pas dans nos monnayeurs les pièces rouges, donc nous avons des pas de 0,10 euro, ce qui fait qu'évidemment, les montants précis d'un pas à l'autre ne correspondent pas forcément à 2 %, cela peut être un peu en dessous, et parfois un peu au-dessus. Ce que je peux vous dire, c'est que nous avons créé un tarif nuit pour les parkings relais de la centralité, en nous disant que ce serait un moyen un peu intelligent d'y amener des usagers, plutôt que d'avoir des voitures partout sur l'espace public. Nous avons stabilisé les abonnements résidents dans l'ensemble des parcs de stationnement. Nous avons revalorisé les abonnements non résidents, professionnels et pack entreprise de ces 2 %. Idem pour les abonnements longue durée. Nous avons maintenu, bien entendu, une tarification spécifique pour les parcs en enclos autour du CHU, avec extension au parc en enclos Baco-LU 1 et 2, et nous avons maintenu les tarifs pour le parking Fresche Blanc et les immobilisations de places dans les parkings lors de travaux ou d'événements. Nous avons maintenu les abonnements spécifiques nuit pour les salariés du CHU et pour les covoitureurs dans le cadre du pack entreprise, et le maintien de la gratuité de l'usage des parkings relais pour les abonnés multimodaux Aléop/Naolib, ainsi que pour les automobilistes en intermodalité vélo plus voiture et voiture plus vélo. Madame la Présidente, chers collègues, je crois que j'ai fait le tour de la délibération. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

## 54 – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES POUR LA PASSATION CONJOINTE D'UN CONTRAT RELATIF A L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT ET VALORISATION DE LA PRAIRIE DE MAUVES - AVENANT N° 1

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Délibération n° 54, Mahel Coppey. »

**M<sup>me</sup> Coppey** : « La délibération n° 54 concerne l'avenant n° 1 de la convention du GAC qui concerne le CTVD de la Prairie de Mauves. Souvenez-vous, on avait signé le contrat de DSP en janvier 2025. Cet avenant a été travaillé avec nos partenaires du GAC, le groupement d'autorités concédantes, pour fixer ensemble tous les flux financiers correspondant à cette DSP. Cet avenant, je tiens à vous le préciser, est d'ores et déjà passé dans toutes les instances délibératives des collectivités partenaires. La délibération vous précise plusieurs points : on donne la priorité de l'utilisation du système de traitement CTVD aux ordures ménagères de nos partenaires, on précise des flux financiers sur les droits d'usage, les modalités de remboursement sur l'investissement qui a été réalisé, en lien avec les tonnages qui seront consolidés à n+1, et on va également fixer la répartition entre les différents membres du GAC des pénalités ou des intérêts prévus dans la DSP. Je reste, bien entendu, à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération n° 55, Robin Salecroix. »

**M. Salecroix :** « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, la délibération n° 55 est en deux temps. Le premier concerne des travaux divers sur les ouvrages d'eau potable, les stations de traitement et les postes de refoulement des eaux usées et pluviales, et si vous en êtes d'accord, le lancement d'une procédure avec négociation. Comme vous l'imaginez bien, ces infrastructures nécessitent des interventions régulières de réhabilitation, de renouvellement et d'amélioration, afin de préserver leur bon état fonctionnel et structurel. Les travaux concernés sont divers et variés, allant des enjeux hydrauliques, des enjeux d'équipements d'accès, de protection contre la corrosion, ou encore de génie civil et d'électricité. Pour permettre une réalisation efficace de ces mêmes travaux, il vous est donc proposé de mettre en place un accord-cadre de travaux, structuré en deux lots distincts : l'un pour l'eau et l'autre pour l'assainissement. L'enveloppe financière prévisionnelle globale pour la durée totale de l'accord-cadre est de 55,2 millions d'euros hors-taxes pour les deux lots, dont 40,2 pour la partie assainissement et 15 pour la partie eau potable.

La deuxième partie de cette délibération concerne la réhabilitation du réservoir sur tour du Moulin à l'Huile. Autant vous dire qu'il s'agit d'un château d'eau à Rezé, qui a fait l'objet de diagnostics en 2016 et 2024 qui ont montré la nécessité de procéder à la réhabilitation complète de cet ouvrage. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 3,1 millions d'euros hors-taxes. Pour la réalisation de cette opération, il a été nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe. Le maître d'œuvre ayant remis son projet, il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces fameux travaux en deux lots distincts : une consultation notamment relative aux travaux de modification hydraulique, avant d'attaquer la réhabilitation structurelle de l'ouvrage qui fera l'objet du lot n° 2, pour un montant total des travaux estimé à 3 248 000 euros TTC. Évidemment, nous veillons aussi à l'intégration visuelle et paysagère, en lien étroit avec les élus de la belle commune de Rezé. Nous étions encore ensemble en réunion il y a quelques semaines. Voici, mes chers collègues, pour cette délibération en deux temps. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Il n'y a pas de question, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

## 56 – BASSE-GOULAIN – RUE DE LA GIRAUDIERE - EXTENSION DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - CONVENTION DE MANDAT AVEC ATLANTIC'EAU

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Délibération n° 56, Robin Salecroix. »

**M. Salecroix :** « Autre très belle commune, évidemment : Basse-Goulaine. Cette fois-ci, nous partons sur la rue de la Giraudière, avec l'extension de réseaux d'assainissement d'eaux usées, une approbation de programme et d'enveloppe financière prévisionnelle, et une convention de mandat avec Atlantic'eau. En effet, les travaux envisagés consistent en la création d'un collecteur d'eaux usées en tranchée ouverte sur une longueur de 160 m, ainsi que la réalisation de huit branchements. Ces travaux se trouvent dans l'emprise du projet de doublement d'un feeder d'eau potable de diamètre 800 mm, pour être très précis, et ces mêmes travaux sont portés par le syndicat Atlantic'eau. Afin de faciliter la mise en œuvre des aménagements et la coordination des différents intervenants – en accord avec Atlantic'eau, évidemment –, il vous est proposé que la Métropole délègue cette maîtrise d'ouvrage d'une partie de ses aménagements relevant de la compétence d'Atlantic'eau, à savoir notamment la création de ce fameux collecteur et la réalisation des huit branchements. Il vous est donc demandé d'approuver cette délibération, mes chers collègues. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## 57 – DISPOSITIF D'APPUI AUX COLLECTIFS D'ENTREPRISES - AVENANT N° 1 - APPROBATION

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Délibération n° 57, Anthony Descloziers. »

**M. Descloziers** : « Merci. Il s'agit d'ajustements de notre dispositif d'appui aux collectifs d'entreprises, puisqu'en décembre 2023, nous avons adopté un dispositif d'appui à la responsabilité sociétale des entreprises à destination des collectifs d'entreprises qui sont nombreux sur notre Métropole. L'objectif de ce dispositif, c'est de renforcer la diffusion de notre offre RSE, mais aussi de contribuer à la structuration du réseau des entreprises. Pour cela, on a créé différentes options d'accompagnement, dans l'objectif d'avoir un dispositif pour accompagner tous ces clubs d'entreprises, limitées à 2 ans, et avec une possibilité d'avoir un soutien maximum de 4 ans s'il y a un changement d'option dans les modalités d'accompagnement. Ce dispositif a prévu aussi le lancement d'un AMI, AMI que nous avons lancé pour retenir cinq collectifs volontaires dans une phase expérimentale : Sainte-Luce Active, le club Euronantes, le club Titan, Nant'est Entreprises, et l'Odyssée Jules Verne, qui ont tous reçu une subvention annuelle de 12 000 euros pour pouvoir structurer leur collectif et engager des démarches RSE.

Au terme de ces deux années de mise en œuvre, tout un bilan a été fait, qui a plutôt montré des signaux très positifs : il a permis aux collectifs de se structurer et d'engager de nombreuses interventions financées avec le soutien de la Métropole, ce qui nous a conduits à le renouveler via un nouvel AMI qui a été lancé en 2025, pour mobiliser trois autres nouveaux collectifs d'entreprises. Par ailleurs, les cinq collectifs expérimentateurs qui ont été soutenus vont l'être à nouveau. C'est l'une des modifications : sans passer par un AMI en 2025, mais à condition de passer par une traditionnelle demande de subvention approuvée par délibération. Par ailleurs, nous proposons comme ajustement qu'un autre AMI soit lancé tous les ans pour sélectionner de nouveaux collectifs bénéficiaires, et qui serait encadré par une convention pluriannuelle. Enfin, la logique de soutien de 4 ans maximum, conditionné à un changement d'option, tomberait. Les collectifs qui font le choix d'un mode d'accompagnement, soit accompagné par un membre de la CCI, soit en recrutant quelqu'un pour faire une prestation, pourront garder ce même mode de soutien. Voilà, ce sont ces trois modifications qui vous sont proposées pour pérenniser le dispositif. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

## 58 – PRESTATIONS D'ENLEVEMENT DE GRAFFITI ET D'AFFICHAGE SAUVAGE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Délibération n° 58, Jean-Claude Lemasson. »

**M. Lemasson** : « Bonsoir. Il s'agit du marché de prestations d'enlèvement de graffiti et d'affichage sauvage conclu par le groupement de commandes constitué par Nantes Métropole en tant que coordinateur, la Ville de Nantes et la SEMITAN qui est arrivé à échéance. La SEMITAN a fait part de son souhait de quitter le groupement de commandes, donc le marché n'a pas été renouvelé. Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont souhaité lancer une nouvelle consultation pour confier l'enlèvement de ces graffitis et affichages sauvages sur le territoire de Nantes Métropole et sur le domaine privé de la Ville de Nantes à un prestataire de services. Ce marché concerne l'ensemble des communes de la Métropole, à l'exclusion des prestations assurées en régie concernant le centre-ville de Nantes. L'appel d'offres a été réalisé, avec un dispositif d'accord-cadre multi-attributaire, avec une part à prix global et forfaitaire et une deuxième part avec émission de bons de commande, conclu pour 2 ans renouvelables une fois, et ce en deux lots. Le premier lot pour les deux pôles de proximité Indre-et-Loire et Loire, Sèvre et Vignoble, et cinq quartiers nantais. Le deuxième lot pour les trois pôles de proximité Loire Chézine Sud-ouest, Erdre-et-Cens, et cinq autres quartiers nantais, puisque je rappelle que la centralité fait l'objet d'un traitement spécifique en régie. Au regard de l'analyse d'offres qui lui a été présentée, la commission d'appel d'offres du 17 septembre a retenu l'entreprise HTP pour ces deux lots, dont les montants s'affichent ici : 1 164 496 euros hors-taxes, montant annuel estimé pour le premier lot, et 1 667 650 euros hors-taxes pour le deuxième lot. C'est l'entreprise qui était déjà en prestation pour notre compte. »

**M<sup>me</sup> la Présidente** : « Merci. Julien Bainvel. »

**M. Bainvel** : « Merci, Madame la Présidente. Les tags et l'affichage sauvage sont un véritable fléau. Il faut vraiment qu'on lutte contre ce fléau, parce que l'on voit bien que la multiplication des tags et la multiplication

des affichages sauvages donnent une très mauvaise image de notre Métropole et de nos différentes communes. J'ai évidemment dans ce cadre une pensée particulière pour la ville centre, quand on voit la multiplication de ces dégradations des biens publics ou des biens privés, etc. Il y a le sujet qui a été évoqué par Jean-Claude Lemasson de la régie qui doit, de mon point de vue, être dotée des équipements adéquats permettant aux agents de lutter efficacement contre la prolifération des tags, notamment des tags qui sont situés en hauteur. Ensuite, pour ce qui concerne le sujet pour le reste de la Ville de Nantes les 23 autres communes, il s'agit peut-être d'avoir une action un peu plus forte vis-à-vis des auteurs qui sont identifiables, à la fois sur les tags et sur l'affichage sauvage. Il y a la possibilité de poursuivre systématiquement les auteurs d'affichage sauvage. Il y a des amendes administratives qui existent et qui sont extrêmement dissuasives, puisque vous êtes à 1 500 euros par affiche collée. Je pense que vos petits amis de la France Insoumise qui s'amusent matin, midi et soir à recouvrir les commerces, les bâtiments publics, les bâtiments privés et le mobilier urbain d'affiches à la gloire du grand maître Mélenchon pourraient être sanctionnés. Cela nous donnerait une ville beaucoup plus propre. Je vous engage, Madame la Présidente, en votre qualité de maire, à faire usage de cette possibilité pour poursuivre systématiquement et appliquer ces amendes administratives qui sont de la responsabilité des maires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Je vous remercie. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Bassem Asseh. »

**M. Asseh :** « Monsieur Bainvel, je vous rassure, il y a bien une équipe qui est chargée de s'occuper à la fois des tags et des petites affichettes que vous évoquez. Vous laissez entendre qu'on laisserait passer des affiches par accointances politiques, ou je ne sais quoi : je vous rassure, ce n'est pas le cas. L'équipe qui fait ce nettoyage, en particulier sur le mobilier urbain, que ce soient les feux tricolores ou autres... J'y suis allé moi-même pour les remercier, et j'ai pu constater aussi que d'autres groupes politiques pouvaient le faire, donc ce n'est pas l'exclusivité d'une orientation politique. De toute façon, c'est interdit. Pour les tags, une équipe a été renforcée, en particulier pour le centre-ville. Vous avez peut-être remarqué que sur l'application "Nantes Métropole dans ma poche", vous avez la possibilité de déclarer ces tags ou ces choses qui vous paraissent ne pas trouver leur place sur l'espace public. Vous pouvez faire la déclaration, il y a une équipe qui en est chargée et qui fait un boulot conséquent. J'en profite pour les remercier. »

Dernier point. Il y a aussi régulièrement – pas aussi souvent que ce que l'on souhaite, mais il y en a – des personnes qui reçoivent des amendes, des personnes qui parfois sont arrêtées par la police municipale sur la base de ces dégradations. Le flagrant délit n'est pas évident sur des situations comme celles-ci, mais le travail est fait par les services. Ce n'est pas un travail facile, mais je les remercie de le faire, à la fois lorsqu'il s'agit de nettoiement, d'enlèvement, mais aussi lorsqu'ils parviennent à identifier ceux qui ont commis les actes, de manière à pouvoir envoyer des amendes. Merci. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Jean-Claude Lemasson. »

**M. Lemasson :** « Merci. Pour compléter le propos de Bassem Asseh, les effectifs aujourd'hui en régie sont de 19 personnes, et ils ont été effectivement complétés. Il y a entre 110 000 et 130 000 m<sup>2</sup> de surfaces nettoyées par an, ce qui veut dire, malgré tout, l'ampleur du sujet, dont à peu près 50 % pour la centralité. Je veux rappeler qu'il ne s'agit ici que des espaces publics ou des espaces privés de la Ville de Nantes pour la partie qui concerne la Ville de Nantes. Bien évidemment, ce prestataire ne peut pas intervenir dans le champ du privé, il ne peut intervenir que sur ce qui est en limite de l'espace public, et non pas sur l'espace privé. Il est important de le dire. Pour compléter le dispositif, puisque nous avons constaté un délai trop long en son temps, il y a aujourd'hui des pénalités en cas de retard d'intervention pour les prestataires s'ils ne respectent pas des délais jugés satisfaisants. Aujourd'hui, nous sommes sur des délais d'attente pour intervenir – en moyenne, bien évidemment – d'environ trois jours, là où il y a encore quelques mois, nous étions bien plus lointain dans l'exercice. Voilà ce que je pouvais rajouter. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

## 59 – SERVICES PUBLICS DE FOURNITURE ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, DE DISTRIBUTION DE GAZ ET SERVICE PUBLIC DE RESEAUX DE CHALEUR - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGA-TAIRES

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Tristan Riom, pour la délibération n° 59. »

**M. Riom :** « Comme tous les ans, je viens vous faire un rapport sur le service public de distribution de l'électricité et de fourniture de l'électricité au tarif réglementé de vente, le service public de distribution de gaz, et le service public des réseaux de chaleur. C'est plusieurs centaines de pages de rapport, je vous propose de vous en faire la quintessence, avec vraiment un élément saillant par réseau. Si vraiment vous y tenez, à travers les questions que vous pourrez poser, je développerai.

On a donc le réseau de service public de distribution de l'électricité et de fourniture des tarifs au réseau réglementés de vente. On a signé un contrat, je le rappelle, début 2022. Le nouveau contrat dure 30 ans. Ce que je peux vous dire sur ce réseau, c'est que sur l'électricité, on a, et c'est une bonne nouvelle, un niveau record de puissance raccordée pour les énergies renouvelables en France. On n'a jamais eu autant d'énergies renouvelables. Pour la première fois en 2024, le solaire produit plus que les énergies fossiles. Voici donc une bonne nouvelle, qui impacte forcément l'ensemble du réseau français, et c'est un sujet à prendre en compte. Sur la partie du réseau, on a le médiateur national de l'énergie. C'est une instance qui fait la relation entre les usagers, les usagères et les professionnels de l'énergie. Il a donné un carton rouge à Enedis en 2023 pour la manière dont Enedis suivait les recommandations du médiateur, et finalement gère sa relation avec les usagers et les usagères. C'est un sujet que l'on a remonté auprès du délégué : être attentif à ce que demandait le médiateur de l'énergie. Sur le plan plus technique, comme tous les ans, on a un désaccord assez technique mais important sur la valeur de nos ouvrages et l'argent que l'on devra débourser pour les renouveler en fin de contrat. Comme tous les ans, on pointe que l'on a une réserve sur les montants qui sont évalués par le délégué pour le renouvellement des ouvrages.

Je vais maintenant passer au gaz. Sur le gaz, c'est donc une concession que nous avons avec GRDF, qui a commencé le 18 janvier 2008, qui a été modifiée en 2025 et qui va donc courir jusqu'en 2039. Elle concerne toutes les communes de la Métropole, sauf, comme tous les ans, j'en suis désolé, Saint-Léger-les-Vignes qui n'est pas reliée au gaz. Sur ces concessions gaz, ce que je peux vous dire, c'est que l'on a un enjeu important d'actualité sur l'année qui vient de se passer, c'est que l'État a publié des éléments sur le plan de déclassement. En fait, comme il y a des prévisions de moindre consommation de gaz en France, il va peut-être falloir déclasser des lignes. Maintenant, il y a un cadre pour faire le déclassement. C'est une bonne nouvelle, on va devoir voir comment on l'intègre dans nos contrats. Du côté du médiateur de l'énergie, sur GRDF, il y a eu 100 % des recommandations qui ont été suivies, et le reflet d'une attitude toujours constructive en médiation. C'est donc une bonne nouvelle pour tout le monde.

Le dernier sujet, c'est les réseaux de chaleur. On en a déjà parlé aujourd'hui. Ce que je peux vous dire sur les réseaux de chaleur, c'est que l'on maintient un prix de l'énergie le plus stable possible, et ce malgré des fins de subventions ou des reculs au niveau national qui créent une certaine instabilité sur nos contrats. En tout cas, cela reste notre objectif. Ce sont des réseaux qui sont en fort développement, puisque l'on a multiplié par quatre la quantité de réseaux en 14 ans, c'est donc vraiment un fort développement quand on se place sur du temps long. Je vous rappellerai juste qu'un tiers des logements sociaux de la Métropole de Nantes sont raccordés au réseau de chaleur, c'est donc un enjeu majeur pour la vie de la Métropole.

J'ai oublié de le dire, je précise que l'on a une petite réserve qui est émise sur le contrat avec GRDF. Là aussi, c'est un sujet assez technique, mais GRDF a fait le choix de manière unilatérale d'estimer que certains ouvrages avaient une durée de vie plus longue. Cela paraît anecdotique, mais cela leur permet d'éviter un certain nombre de réserves, et cela leur fait une économie à l'échelle nationale de 722 millions d'euros. Un ensemble de collectivités a pointé que c'est bien si les ouvrages durent plus longtemps que prévu, néanmoins, quand on est sur des écritures financières comme ça, on pointe quand même que c'est un sujet et on souhaite avoir des éléments plus précis sur ce qui leur permet de faire cette affirmation. Voilà pour la présentation très succincte. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

60 – RAPPORTS DES ACTIONS ENTREPRISES PAR NANTES METROPOLE ET PAR LA SEMMINN  
SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES  
DES PAYS DE LA LOIRE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE NANTES  
METROPOLE, DE LA SEMMINN ET DE LOMA AU TITRE DU TRANSFERT DU MIN DE NANTES A  
REZE - INFORMATION

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Chers collègues, je vous propose de regarder la dernière délibération de notre Conseil, et je donne la parole à Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Il s'agit du retour sur le rapport de la CRC relative à la SEMMINN. Vous vous en rappelez, nous avions délibéré au mois d'octobre 2024 où ce rapport définitif avait été présenté. Il a ensuite été remis à chaque commune pour présentation. Nous devons, un an après, dire ce que nous avons fait des recommandations de la Chambre régionale des comptes. Il y en a deux qui s'adressaient à nous, et une qui s'adressait à la SEMMINN.

La première qui nous était adressée était globalement de nous dire : "Vous devez faire un budget annexe pour le MIN. Je dois vous dire que nous n'avons pas fait de budget annexe pour le MIN. Par contre, nous pouvons retracer toutes les dépenses qui concernent le MIN, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, de façon à pouvoir faire une sorte de comptabilité analytique, tout simplement parce que le budget annexe aurait un inconvénient, c'est d'obliger à l'équilibre du budget annexe. Équilibrer le budget annexe, cela voudrait dire augmenter de façon extrêmement importante le tarif payé par les entreprises locataires du MIN, ce qui n'est évidemment pas du tout, du tout, du tout envisageable, certaines pouvant être mises en péril.

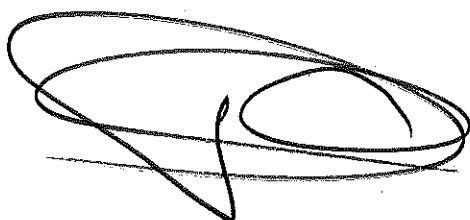
Deuxième action recommandée : établir sans délai une nouvelle grille tarifaire avec un principe d'égalité. J'avais déjà eu l'occasion d'expliquer que dans la grille tarifaire, nous avions des anciens usagers, des anciens locataires et des nouveaux, et que ces anciens locataires qui, pour un certain nombre, avaient subi une procédure "d'expulsion", et avaient obtenu des conditions pendant un certain nombre d'années – je crois pendant 11 ans –, avec une perspective d'extinction au bout des 11 années des conditions qui leur avaient été faites dans le cadre du déménagement. Du coup, ils passeraient dans le droit commun, c'est-à-dire qu'ils paieraient le même tarif que les autres. Cette convergence des tarifs est en route et se fera en temps et en heure, mais il se trouve que les magistrats de la CRC n'ont pas tenu compte des négociations préalables qui sont absolument nécessaires quand on a des occupants qui sont déjà présents et que l'on ne peut pas traiter comme de nouveaux arrivants, tout simplement parce qu'ils ont un préjudice à subir, éventuellement un déménagement, et qu'il faut en tenir compte.

Enfin, dernière recommandation qui n'était pas pour nous mais pour la SEMMINN : attention aux fonds propres qui étaient considérés comme trop faibles. Il se trouve que c'était vrai au moment où il y a eu le travail des magistrats. C'était une observation que l'on pouvait faire à ce moment-là, une inquiétude que l'on pouvait nourrir. Or, il se trouve que depuis, le MIN a travaillé de façon suffisamment efficace pour pouvoir gommer un litige social pour lequel il avait provisionné une grosse somme, près d'un million d'euros, et par ailleurs, il a obtenu un résultat d'exploitation de 625 000 euros en 2023 et de 185 000 euros en 2024, ce qui lui a permis de reconstituer des fonds propres, des capitaux propres, en cohérence avec la valeur du capital social figurant au bilan, et donc de ne plus être dans cette situation de fragilité temporaire. Je dois vous dire que les résultats en cours montrent bien cette trajectoire va sans doute continuer. Voilà, Madame la Présidente, le retour sur ces recommandations. »

**M<sup>me</sup> la Présidente :** « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette dernière délibération, et que notre Conseil est donc achevé. Merci à chacune et à chacun. »

*Fin de la séance.*

Patrick GROLIER



Johanna ROLLAND



# **Annexes**

**30- Vœu du conseil de Nantes Métropole : ouverture des commerces le dimanche en 2026****Adoptée**Date du vote : **03/10/2025 14:36:06****Public**Votants : **98****5**Voix totales : **98**Voix Exprimées : **82**

Majorité absolue des voix exprimées : 42

<b>Pour</b>	<b>55 Voix</b>
AFFILE Bertrand	1 voix
AMAILLAND Rodolphe	1 voix
ASSEH Bassem	1 voix
BERTHELOT Anthony	1 voix
BERTU Mahaut	1 voix
BESLIER Laure	1 voix
BIR Cécile	1 voix
BLIN Nathalie	1 voix
BOILEAU Vincent	1 voix
BOLO Pascal	1 voix
BONNET Michèle	1 voix
BOULÉ FOURNIER Aurélien	1 voix
BOUVAIS Erwan	1 voix
BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
BUREAU Jocelyn	1 voix
CHARRIER Jean-Claude (suppléant de Mme SCUOTTO)	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
DELABY Françoise	1 voix
DESCLOZIERS Anthony	1 voix
DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
FOURNIER Hervé	1 voix
GARREAU Jacques	1 voix
GESSANT Marie-Cécile	1 voix
GODET Laurent	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
GROLIER Patrick	1 voix
GUILLON Stéphanie	1 voix
GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
KABBAJ Anas	1 voix
LANGLOIS Pauline	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
LE COULM Juliette	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LUCAS Michel	1 voix
<b>MARTIN Nicolas</b>	<b>1 voix</b>
NGENDAHAYO Liliane	1 voix
OGER Martine	1 voix
PARAGOT Stéphane	1 voix
PASCOUAU Yves	1 voix
PIAU Catherine	1 voix
PRAS Pascal	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
<b>ROBERT Pascale</b>	<b>1 voix</b>
ROLLAND Johanna	1 voix
SALAUN André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix

TALLEDEC Denis	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
VEY Alain	1 voix
VOUZELLAUD François	1 voix

<b>Contre</b>	<b>27 Voix</b>
AZZI Elhadi	1 voix
BASSANI Catherine	1 voix
BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
BONAMY Delphine	1 voix
COLLINEAU Marlène	1 voix
COPPEY Mahel	1 voix
COUVEZ Eric	1 voix
FIGULS Séverine	1 voix
GOUEZ Aziliz	1 voix
GRACIA Fabien	1 voix
JOUIN Christophe	1 voix
LE TEUFF Florian	1 voix
LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
<b>MARTIN Nicolas</b>	<b>1 voix</b>
METAYER Martine	1 voix
NAULIN Hélène	1 voix
NICOLAS François	1 voix
PETIT Primaël	1 voix
PINEAU Jacques	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
RIOM Tristan	1 voix
<b>ROBERT Pascale</b>	<b>1 voix</b>
SALECROIX Robin	1 voix
SEASSAU Aymeric	1 voix
VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie	1 voix

<b>Abstention</b>	<b>11 Voix</b>
ANNEREAU Matthieu	1 voix
ARROUET Sébastien	1 voix
BAINVEL Julien	1 voix
CADIEU Véronique	1 voix
EL HAÏRY Sarah	1 voix
GARNIER Laurence	1 voix
LAMBERTON GUERRA Anne-Sophie	1 voix
OPPELT Valérie	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
VAN GOETHEM Sophie	1 voix

<b>Non votants</b>	<b>5 Voix</b>
BASSAL Aïcha	1 voix
BELHAMITI Mounir	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
TERRIEN Emmanuel	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix

En rouge : rectification en séance à la demande de l'élu

**Conseil métropolitain du 02 et 03 octobre 2025**
**Départs**

N°	Délibérations	Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
15	Exploitation du réseau de transports publics urbains de personnes et coordination des services de mobilités de Nantes Métropole - Choix du délégataire et convention de concession de service public – Approbation	SEMITAN	AFFILE Bertrand, ARROUET Sébastien, BASSAL Aïcha, BENATRE Marie-Annick, BOLO Pascal, BONAMY Delphine, BONNET Michèle, GARREAU Jacques, GUITTON Jean-Sébastien, SCUOTTO Christelle, VOZELLAUD François
20	Plan local d'urbanisme métropolitain - Vertou - Lycée Mandon - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Approbation	RÉGION PAYS DE LA LOIRE	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, IMPERIALE Sandra, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, THIRIET Richard
27	Nantes - Avenant au mandat d'études préalables pour la reconversion du site de l'Hôtel-Dieu - Lancement des consultations pour la réalisation d'une mission de MOE sécurisation et prise en gestion technique – Approbation	SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA MÉTROPOLE OUEST-ATLANTIQUE (SAMOA)	BENATRE Marie-Annick, COLLINEAU Marlène, COPPEY Mahel, GARNIER Laurence, LERAY Isabelle, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUERO Thomas, ROLLAND Johanna, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VAN GOETHEM Sophie, VIALARD Louise
32	Gestion et mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine - Délégation de service public - Approbation du principe d'une gestion déléguée	LE VOYAGE À NANTES	AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, IMPERIALE Sandra, KABBAJ Anas, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, LE TEUFF Florian, LEBLANC Nathalie, SEASSAU Aymeric, TERRIEN Emmanuel, TURQUOIS Laurent
33	Délégation de service public pour la gestion du site du Château des Ducs de Bretagne et du Mémorial de l'abolition de l'esclavage - Rapport de présentation - Approbation du principe de délégation	LE VOYAGE À NANTES	AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, IMPERIALE Sandra, KABBAJ Anas, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, LE TEUFF Florian, LEBLANC Nathalie, SEASSAU Aymeric, TERRIEN Emmanuel, TURQUOIS Laurent
34	Gestion et exploitation des Machines de l'Île et des espaces communs des Nefs - Délégation de service public - Approbation du principe d'une gestion déléguée	LE VOYAGE À NANTES	AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, IMPERIALE Sandra, KABBAJ Anas, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, LE TEUFF Florian, LEBLANC Nathalie, SEASSAU Aymeric, TERRIEN Emmanuel, TURQUOIS Laurent
35	Délégation de service public pour l'exploitation de la Cité des Congrès - Avenant n°19 au contrat de DSP Cité des Congrès de Nantes	CITÉ DES CONGRÈS	ASSEH Bassem, AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, BESLIER Laure, DUBETTIER-GRENIER Véronique, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, OGER Martine, RICHARD Guillaume, SOTTER Jeanne, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VEY Alain, VIALARD Louise
36	Remise à niveau numérique de la Cité des Congrès / Sécurisation et évolution de l'Infrastructure Réseau Système d'Information - Lancement de la consultation selon une procédure formalisée dans le cadre de la convention de mandat avec la SPL la Cité des Congrès de Nantes - Autorisation de signature de l'accord-cadre à venir	CITÉ DES CONGRÈS	OGER Martine
37	Équipements culturels métropolitains - dispositions diverses	ACCOORD	ASSEH Bassem, BAINVEL Julien, BIR Cécile, HAKEM Abbassia, JOUIN Christophe, LANGLOIS Pauline, REBOUH Ali, ROBERT Pascale
38	Contrat de Plan Etat-Région 2021/2027 - Volet immobilier - ONIRIS - convention financière pour le projet de réhabilitation du centre hospitalier universitaire vétérinaire et extension des capacités d'enseignement vétérinaire	ONIRIS	BONAMY Delphine, GOUZEZ Aziliz
39	CAMPUS NANTES - Contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics - Convention pluriannuelle 2025/2027 avec l'Institut Mines-Télécom Atlantique	INSTITUT MINES TÉLÉCOM ATLANTIQUES (IMT-A)	GOUZEZ Aziliz, LANGLOIS Pauline
40	Institut de Recherche en Santé 2020 (IRS 2020) - Approbation de la convention financière	CHU	BOLO Pascal, COLLINEAU Marlène, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, ROLLAND Johanna

N°	Délibérations	Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
41	Attribution de subventions aux tiers	ALISEE	COPPEY Mahel
		LIEU UNIQUE	GOUEZ Aziliz
		CITÉ DES CONGRÈS	ASSEH Bassem, AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, BESLIER Laure, DUBETTIER-GRENIER Véronique, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, OGER Martine, RICHARD Guillaume, SOTTER Jeanne, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VEY Alain, VIALARD Louise
		NANTES UNIVERSITÉ	AFFILE Bertrand, BERTU Mahaut, GOUEZ Aziliz, JOUIN Christophe, LANGLOIS Pauline, MARTIN Nicolas, PASCOUAU Yves, THIRIET Richard, TRICHET Franckie
		ATDEC	BONNET Michèle, FOURNIER Hervé, LEBLANC Nathalie, QUENEA Pierre, RIOM Tristan, VOUZELLAUD François
		ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE DE L'ESTUAIRE (E2C)	ASSEH Bassem, BIR Cécile, DESCLOZIERS Anthony, FOURNIER Hervé, QUENEA Pierre
		LES ÉCOSSOLIES	COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, VITOUX Marie
		ADIL	METAYER Martine, PIAU Catherine, PROCHASSON François
		OCEAN	HAKEM Abbassia
42	Convention relative à la délégation de subvention entre Nantes Métropole et la SAMOA pour le projet de coopération Nantes RECIFE	SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA MÉTROPOLE OUEST-ATLANTIQUE (SAMOA)	BENATRE Marie-Annick, COLLINEAU Marlène, COPPEY Mahel, GARNIER Laurence, LERAY Isabelle, METAYER Martine, PRAS Pascal, QUERO Thomas, ROLLAND Johanna, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VAN GOETHEM Sophie, VIALARD Louise
51	Contrat de plan Etat-Region 2021/2027 - Avenant relatif au volet 'Mobilités' - Conventions de financement	RÉGION PAYS DE LA LOIRE	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, IMPERIALE Sandra, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, THIRIET Richard
52	Convention d'occupation avec option d'achat et modalités de gestion et d'exploitation de la gare routière de Nantes – Approbation	RÉGION PAYS DE LA LOIRE	BAINVEL Julien, BERTU Mahaut, IMPERIALE Sandra, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, THIRIET Richard

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES 3 OCTOBRE 2025 - Annexe 1 Subventions aux tiers**

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
Energies	ALISEE	335 920,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	365 920,00 €	696 810,00 €	611 925,00 €	Subvention pour l'association ALISEE dans le cadre d'une convention 2023-2025 (3 ans). Le montant correspond à la subvention annuelle de fonctionnement 2025 (dernière année de la convention). L'objet de la subvention concerne le développement de l'énergie citoyenne sur le territoire métropolitain : énergie et accompagnement des collectifs, promotion/animation sur le territoire, développement des énergies citoyennes.	1_Oui 2023 - 2025	Op 3030
Soutien aux grands événements métropolitains	LIEU UNIQUE	345 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	425 000,00 €	250 000,00 €	200 000,00 €	Seule structure de l'agglomération nantaise bénéficiant du label "Scène nationale", l'association le Lieu Unique est un espace d'exploration artistique, de bouillonnement culturel et de convivialité qui mélange les genres, les cultures et les publics. A l'automne 2025, le Lieu Unique coordonne le projet « QUI VIVE ! » en soutien à la diffusion des équipes artistiques métropolitaines : une quinzaine de lieux culturels de la métropole sont associés, qui proposeront aux habitants une programmation artistique de qualité valorisant la création locale. Le projet porté par l'Association répondant aux objectifs d'attractivité, de rayonnement culturel, de coopération de Nantes Métropole, il est proposé de le soutenir en attribuant une subvention de 80 000 €.	2_Avenant 2	3554
Soutien aux grands événements métropolitains	SPL La Cité des Congrès	306 700,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €	391 700,00 €	431 235,00 €	370 000,00 €	La société publique locale La Cité des Congrès organise l'édition 2025 du festival Les Utopiales du 30 octobre au 2 novembre 2025. L'événement, au rayonnement national et international, ambitionne chaque année de rendre accessible à tous l'univers de la science fiction, la littérature, le débat d'idées, la culture scientifique et les nouvelles technologies qui la composent. Les Utopiales, par sa programmation transdisciplinaire, fait découvrir et nourrit les mondes de la prospective, de l'imaginaire et des technologies nouvelles. Le festival, produit par la Cité des Congrès avec de nombreux partenariats sur le territoire, participe au rayonnement artistique, culturel et scientifique de la métropole. Il conforte aussi l'action métropolitaine pour la vulgarisation scientifique et l'innovation et s'inscrit ainsi dans les orientations de la feuille de route métropolitaine de la culture scientifique technique et industrielle. A ce titre, il est proposé, par convention, l'attribution par Nantes Métropole d'une subvention de 85 000 € au titre de l'année 2025.	3_Convention	3554
Rayonnement et ouverture au monde	Université de Nantes	1 169 333,00 €	16 000,00 €	12 000,00 €	1 181 333,00 €	2 110 700,00 €	6 971 509,00 €	Nantes Université organise les 1er et 2 décembre 2025 à Nantes, le 63ème Congrès de la Société Française de Psychologie. L'enjeu du mandat politique est d'inscrire la santé au cœur de l'action publique métropolitaine, en contribuant à la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales. Il s'agit de penser la santé de manière globale « One Health », avec pour objectifs de construire une métropole résiliente et un urbanisme favorable à la santé, de contribuer à faciliter le développement de l'offre de soin, de développer la prévention et la promotion de la santé, de soutenir l'innovation, de renforcer l'écosystème des acteurs de la santé, et de donner de la visibilité aux enjeux de santé mentale. Dans ce cadre, la thématique 2025 du Congrès de la SFP, est en lien et cohérence avec cette politique publique et permet un apport académique à la réflexion par un partage de travaux, allant de la recherche fondamentale à ses applications concrètes, de chercheurs et chercheuses, praticien(ne)s et étudiant(e)s. Il est proposé d'attribuer une subvention à Nantes Université pour la manifestation de 12 000€ .	4_Convention 2025	2802
Economie et Emploi Responsable	Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences	3 924 852,00 €	47 500,00 €	47 500,00 €	3 972 352,00 €	3 892 352,00 €	3 971 760,00 €	L'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) est engagée dans l'accompagnement des publics jeunes sous main de justice via l'organisation de permanences dans différents établissements pénitentiaires (une permanence hebdomadaire à la Maison d'arrêt de Nantes) et la mise en place de parcours personnalisés d'insertion sociale et professionnelle afin de lutter contre la récidive (prise en charge globale : logement, accès aux droits, santé, ... et proposition d'actions permettant un retour progressif aux dispositifs de droit commun afin d'éviter les risques de rupture dans les procédures d'accompagnement). Au regard de l'activité croissante (surpopulation en milieu carcéral), l'ATDEC sollicite une subvention complémentaire visant à : - financer au côté de l'Etat la mise en place d'une permanence hebdomadaire au sein de la « Structure d'Accompagnement vers la Sortie » en service depuis septembre 2024 ; - assurer une permanence hebdomadaire au Centre de Détenion (actuellement, deux permanences sont organisées mensuellement) ; - permettre aux jeunes détenus de construire un parcours d'accès à l'emploi et/ou à la formation soit en fin de peine, soit dans le cadre de l'obtention d'un aménagement de peine. Cette action renforcée permet d'accompagner 350 jeunes annuellement. Afin de permettre à l'ATDEC de développer ce plan d'action spécifique, il est proposé de lui accorder une subvention de 47 500 € en plus des subventions de fonctionnement, d'animation du PLIE métropolitain, de la lutte contre les discriminations et de pilotage des actions « du droit à l'emploi » de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ainsi que du dispositif "Osez Entreprendre", approuvées lors des conseils métropolitains des 12 et 13 décembre 2024, 6 et 7 février 2025 et 4 avril 2025, totalisant la somme de 3 972 352 € au titre de l'année 2025.	5_Convention 2025-2027	3053

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
Economie et Emploi Responsable	Ecole de la Deuxième Chance de l'Estuaire de Loire	290 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	395 000,00 €	291 000,00 €	290 000,00 €	L'association École de la Deuxième Chance Nantes Saint-Nazaire a pour objectif de favoriser l'intégration socioprofessionnelle des jeunes (16 - 30 ans) demandeurs d'emploi sans qualification du territoire et tout particulièrement celles et ceux issu(e)s des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle accompagne, chaque année, plus de 250 jeunes (près de 50% de femmes), dont plus de 170 à Nantes (selon les années, de 30 à 37% des publics résident en quartiers prioritaires de la politique de la ville). L'École s'engage auprès des stagiaires dans un accompagnement systématique : santé, mobilité, logement, estime de soi,... Pour mener à bien ses missions, l'École s'appuie sur un solide réseau de partenaires des mondes économiques, associatifs et institutionnels. En lien constant avec les besoins en emploi, elle prépare les jeunes aux métiers en tension ou émergents et favorise des rencontres concrètes entre les jeunes talents et les employeurs engagés. Le taux de sorties positives des stagiaires vers un emploi, une alternance ou une formation qualifiante est de 50%. En 2025, la Région a décidé de cesser son financement direct à l'École tout en maintenant, pour 2026 au moins, le financement des jeunes au titre des indemnités accordées aux stagiaires de la formation professionnelle. Cette situation fragilise notamment le fonctionnement de la structure. Afin de permettre à l'École de maintenir son niveau d'activité et le développement de ses actions en faveur des jeunes éloignées de l'emploi, il est proposé de pallier le désengagement de la Région par le versement, d'une subvention supplémentaire de 105 000 € qui s'ajoute à celle de 290 000 € déjà perçue par l'association (délibération du Conseil métropolitain des 6 et 7 février 2025), soit une subvention globale de 395 000 € sur l'année 2025.	6_Avenir N°2 à la convention 2024-2026	3060
Développement économique	Les Ecossolies	480 000,00 €	55 500,00 €	55 500,00 €	535 500,00 €	495 000,00 €	525 000,00 €	La Métropole porte une stratégie commerciale visant à d'une part à renforcer le rayonnement et l'attractivité du centre-ville de Nantes, et d'autre part à lutter contre la vacance commerciale. Une attention particulière est portée aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il est proposé de mobiliser l'expertise des Ecossolies pour favoriser l'implantation des activités ESS en centre ville et ainsi renforcer leur présence. Il s'agira pour eux d'identifier les leviers d'implantation et de pérennisation d'activités ESS en centre-ville et d'identifier dans leur réseau les activités cibles en cohérence avec les filières de coopération (réemploi solidaire, filière textile solidaire, filières alimentation durable). L'Autre Marché, action phare et incontournable des Ecossolies, permet de renforcer l'attractivité du centre ville, la visibilité des acteurs de l'ESS, leur rayonnement sur l'ensemble de la métropole et au-delà. Les charges financières qui s'imposent pour l'organiser sur le site actuel FEYDEAU, et notamment celles liées à la sécurité, en plus de l'inflation sur les frais généraux, pèsent fortement sur le budget des Ecossolies, malgré de leur côté une optimisation maximale des différents postes de coûts. Il est proposé une subvention de 52 500 € qui se répartit comme suit : une subvention exceptionnelle de 43 000 € pour sécuriser la mise en œuvre de l'édition 2025 de l'Autre Marché, et 12 500 € pour conduire des actions spécifiques afin d'implanter des activités commerciales ESS en centre ville.	7 - Avt 1 à la convention 2025-2027	619 : 12 500 € 2223 : 43 000 €
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Commune de la Montagne		164 688,00 €	164 688,00 €	311 852,00 €	60 740,00 €	31 831,20 €	La Ville de La Montagne porte un projet de terrain de stabilisation à destination de Migrants d'Europe de l'est. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 164 688 € avec pour objectif de soutenir la ville dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, fonctionnement des sanitaires, entretien du terrain, fluides...).	8_Convention ci-jointe	LK – 5063 – 657341
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Commune de la Montagne		147 164,00 €	147 164,00 €				La Ville de La Montagne porte un projet de terrain de stabilisation à destination de Migrants d'Europe de l'est. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de 147 164 € avec pour objectif de soutenir la ville dans le financement de travaux nécessaires au dispositif (travaux, réhabilitation électrique, stabilisation et clôture du terrain).	8_Convention ci-jointe	LK –
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de Nantes	1 110 348,00 €	374 802,00 €	374 802,00 €	1 798 944,00 €	1 777 242,00 €	1 600 585,00 €	Le CCAS de Nantes porte un projet d'hébergement de familles/femmes enceintes. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 374 802 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (gestion locative et accompagnement social).	9_Avenir n°1 ci-joint	LK – 5063 – 657363
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de Nantes		274 909,00 €	274 909,00 €				Le CCAS de Nantes porte un projet d'hébergement d'urgence/halte de nuit à destination de femmes isolées. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 274 909 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (hébergement d'urgence et accompagnement social).	10_Avenir n°1 ci-joint	LK – 5063 – 657363

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de Nantes		38 885,00 €	38 885,00 €				Le CCAS de Nantes soutient un dispositif d'hébergement d'urgence à destination de familles avec enfants. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 38 885 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (participation à la mise à l'abri de familles).  NB : Ce projet est co-financé par l'État à hauteur de 19 €/jour/place. Le CCAS vient en complément à hauteur de 5 €/jour/place.	11_Convention ci-jointe	LK – 5063 – 657363
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Commune de la Chapelle sur Erdre	48 830,00 €	117 618,00 €	117 618,00 €	540 550,00 €	165 885,00 €	94 876,00 €	La Ville de La Chapelle sur Erdre porte un projet de terrain de stabilisation à destination de Migrants d'Europe de l'est. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 117 618 € avec pour objectif de soutenir la ville dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, fonctionnement des sanitaires, entretien des équipements, fluides...).	12_Avenant n°1 ci-joint	LK – 5063 – 657341
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Commune de la Chapelle sur Erdre		374 102,00 €	374 102,00 €				La Ville de La Chapelle sur Erdre porte un projet de terrain de stabilisation à destination de Migrants d'Europe de l'est. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de 374 102 € avec pour objectif de soutenir la ville dans le financement du fonctionnement du dispositif (travaux d'aménagement, ).	12_Avenant n°1 ci-joint	LK –
Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de Rezé	274 183,00 €	36 849,00 €	36 849,00 €	311 032,00 €	318 043,00 €	92 248,00 €	Le CCAS de Rezé porte un projet de logements « SAS » et de terrain d'insertion temporaire à destination de migrants d'Europe de l'Est. Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 36 849 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (coordination, fluides, gestion locative, médiation).	13_Avenant n°1 ci-joint	LK – 5063 – 657363
Affaires générales	Comité des Oeuvres Sociales - COS	1 765 611,00 €	112 554,65 €	112 554,65 €	1 878 165,65 €	1 774 954 €	1 706 547 €	Le comité des Oeuvres sociales (COS) a pour objet de fournir des prestations dans le domaine social, des loisirs et de la culture au bénéfice individuel ou collectif des agents (ou de leurs ayants droits) de Nantes Métropole.  Il convient d'arrêter les montants définitifs des subventions annuelles pour l'année 2025 allouées au COS et de réaliser les ajustements nécessaires au regard des sommes déjà versée au titre de l'exercice 2025	Convention 2024-2026	430
		142 941,00	-6 464,65 €	-6 464,65 €	136 476,35 €	133 275 €	136 667 €		Convention 2024-2026	937
		99 597,00	19 141,62 €	19 141,62 €	118 738,62 €	108 068 €	104 183 €		Convention 2024-2026	379
		170 536,00	21 198,87 €	21 198,87 €	191 734,87 €	183 531 €	179 053 €		Convention 2024-2026	2262
		7 828,00	950,93 €	950,93 €	8 778,93 €	8 763 €	8 050 €		Convention 2024-2026	3939
		21 719,00	2 059,16 €	2 059,16 €	23 778,16 €	24 240 €	22 371 €		Convention 2024-2026	2860
FABRIQUE DE LA VILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire Atlantique (ADIL)		399 034,00 €	354 034,00 €	354 034,00 €	420 934,00 €	396 934,00 €	Il s'agit d'accorder une subvention de fonctionnement à l'ADIL 44 pour la gestion de la Maison de l'Habitant. Ce guichet unique d'information sur le logement et l'habitat sur la Métropole a répondu à 85 337 sollicitations de la part des usagers en 2024 et a organisé 59 animations sur diverses thématiques en présentiel ou en ligne, touchant près de 2 481 personnes. Il s'agit en outre d'organiser des actions de lutte contre la précarité énergétique en réparant les ménages concernés.	14_Convention 2025-2027	3538
Egalité	Ville de Nantes	1 248 106,00 €	401 000,00 €	401 000,00 €	1 649 106,00 €	580 264,00 €	230 000,00 €	En partenariat avec le département de la Loire-Atlantique, le CHU de Nantes et l'Agence Régionale de Santé, la Ville de Nantes a inauguré en 2019 Citad'elles, centre de ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. En complément des contributions des partenaires précités, il est proposé que Nantes Métropole verse une subvention au titre de sa participation au fonctionnement du centre, d'un montant de 401 000. Cette augmentation se justifie par la prise en charge d'un poste de coordination de parcours jour créé en 2025 en raison du désengagement du département sur cette mise à disposition. Par ailleurs Nantes Métropole participe également au fonctionnement de Citad'elles par la prise en charge du loyer des locaux dont le montant est de 215 057 € pour l'année 2025	15_Oul	3632

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté en 2025 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total 2025 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
Mission Politique de la Ville et Renouvellement Urbain	Ouest Coeur d'Estuaire et Agglomération Nantaise – OCEAN	150 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	430 000,00 €	150 000,00 €	140 000,00 €	Le projet de ferme urbaine au sein du quartier des Dervallières est un projet phare du Projet Global des Dervallières, démonstrateur des capacités d'innovation et des démarches de Transition écologique au sein des quartiers prioritaires. Il est né en 2016 et se met en place effectivement depuis 2021, au moment où le projet est devenu lauréat de l'appel à projets Quartiers fertiles de l'ANRU. Depuis l'été 2022, l'association d'insertion OCEAN est le partenaire de la collectivité dans ce projet, via un marché public de préparation de la ferme et d'actions de médiation auprès des habitants et acteurs du quartier. En mars 2025, OCEAN est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt concurrent lancé par la collectivité pour l'exploitation de cette ferme, une convention d'occupation du domaine devant être présentée pour approbation lors du Conseil Municipal de Nantes du 10 octobre 2025. Si Nantes Métropole porte les investissements relatifs aux bâtiments de la ferme (base-vie et hangar agricole) ainsi qu'aux études préalables et viabilisation du terrain pour un montant total estimatif de 825 000 €, l'association OCEAN porte les investissements relatifs à l'installation des serres (permis de construire déposé le 21 juillet 2025 pour une installation prévue en novembre) et les travaux induits (gestion de l'eau), ainsi que les équipements nécessaires à l'exploitation, pour un budget total prévisionnel de 620 000 €. L'association sollicite le soutien financier de Nantes Métropole par le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 250 000 €, en complément de financements de l'ANRU (234 000 €), du CD44 (50 000€), de la Banque des Territoires (40 000 €) et de fonds propres de l'association.	16_OUI	36392
Mission Politique de la Ville et Renouvellement Urbain	Ouest Coeur d'Estuaire et Agglomération Nantaise – OCEAN	30 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	430 000,00 €	150 000,00 €	140 000,00 €	L'exploitation de la ferme urbaine des Dervallières a démarré au printemps 2025 avec les premiers légumes cultivés en pleine terre. La culture va progressivement monter en puissance, en particulier avec l'arrivée des serres fin 2025. Au-delà de la production de légumes, la ferme est un véritable support d'animation sociale au sein du quartier, en lien avec les associations locales, support d'activités avec les écoles du quartier. Elle doit aussi permettre de créer un nouveau support d'insertion professionnelle pour les habitants des Dervallières autour des métiers agricoles. Enfin, les légumes produits, dès 2025, ont vocation à être vendus aux habitants des Dervallières sur un modèle de commercialisation solidaire (vente à prix libres). Au titre de l'accompagnement du projet global des Dervallières et du soutien à des actions d'innovation dans les quartiers prioritaires, le versement d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € est proposée au Conseil Métropolitain.	16_OUI	3924
Alimentation et Agriculture	QUEST COEUR ESTUAIRE AGGLOMERATION NANTAISE (porté par la direction MPVRU)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	430 000,00 €	150 000,00 €	140 000,00 €	L'association d'insertion Ouest Coeur Estuaire Agglo Nantaise (OCEAN) exploite la ferme urbaine des Dervallières. Ce projet incarne une agriculture urbaine citoyenne qui répond aux enjeux de précarité alimentaire via une commercialisation solidaire (vente à prix libres) mais aussi un espace dédié à l'agriculture en quartier politique de la Ville. Elle doit aussi permettre de créer un nouveau support d'insertion professionnelle pour les habitants des Dervallières autour des métiers agricoles. Il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € au titre du Projet Alimentaire Territorial et du développement de l'agriculture biologique et de l'accessibilité à une alimentation durable pour les habitants.	16_OUI portée par la MPVRU	Op 3804

**TOTAL 3 128 491,58 €**